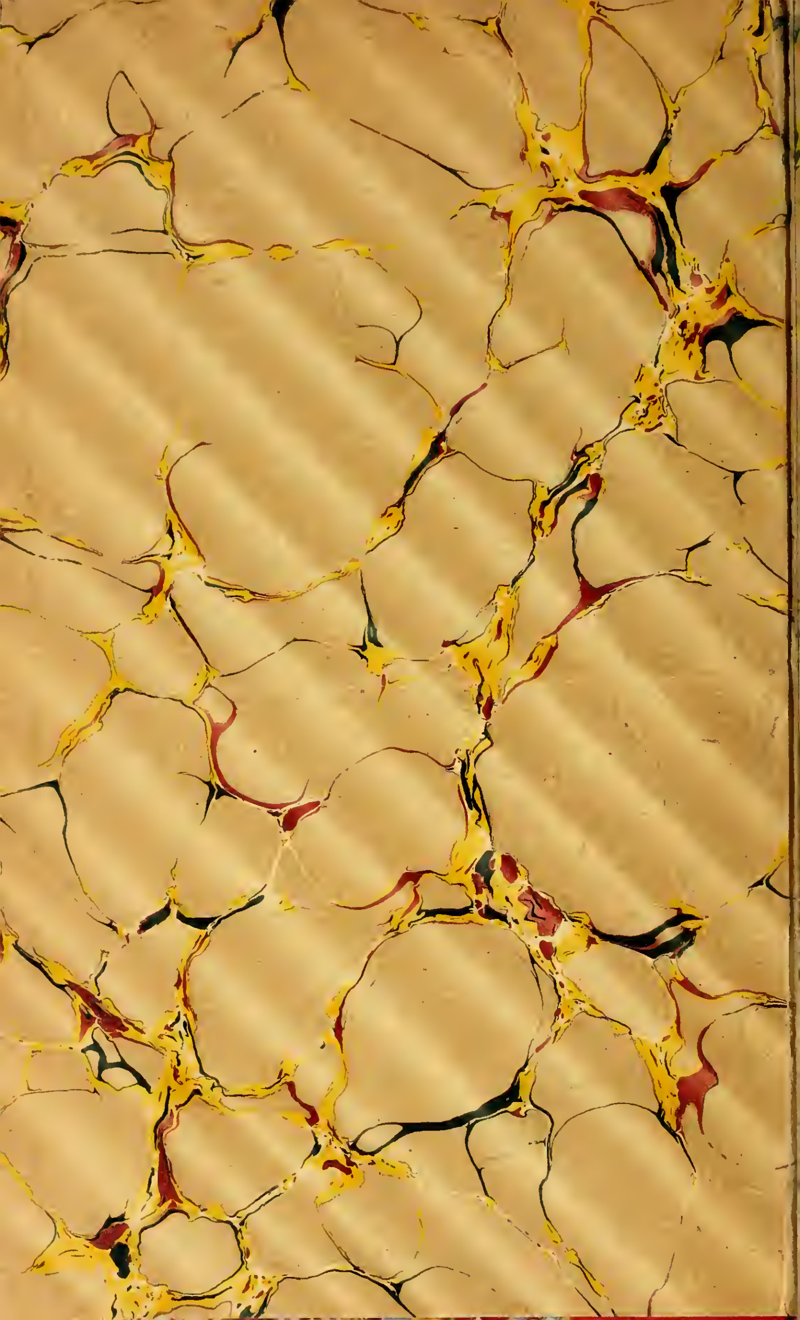






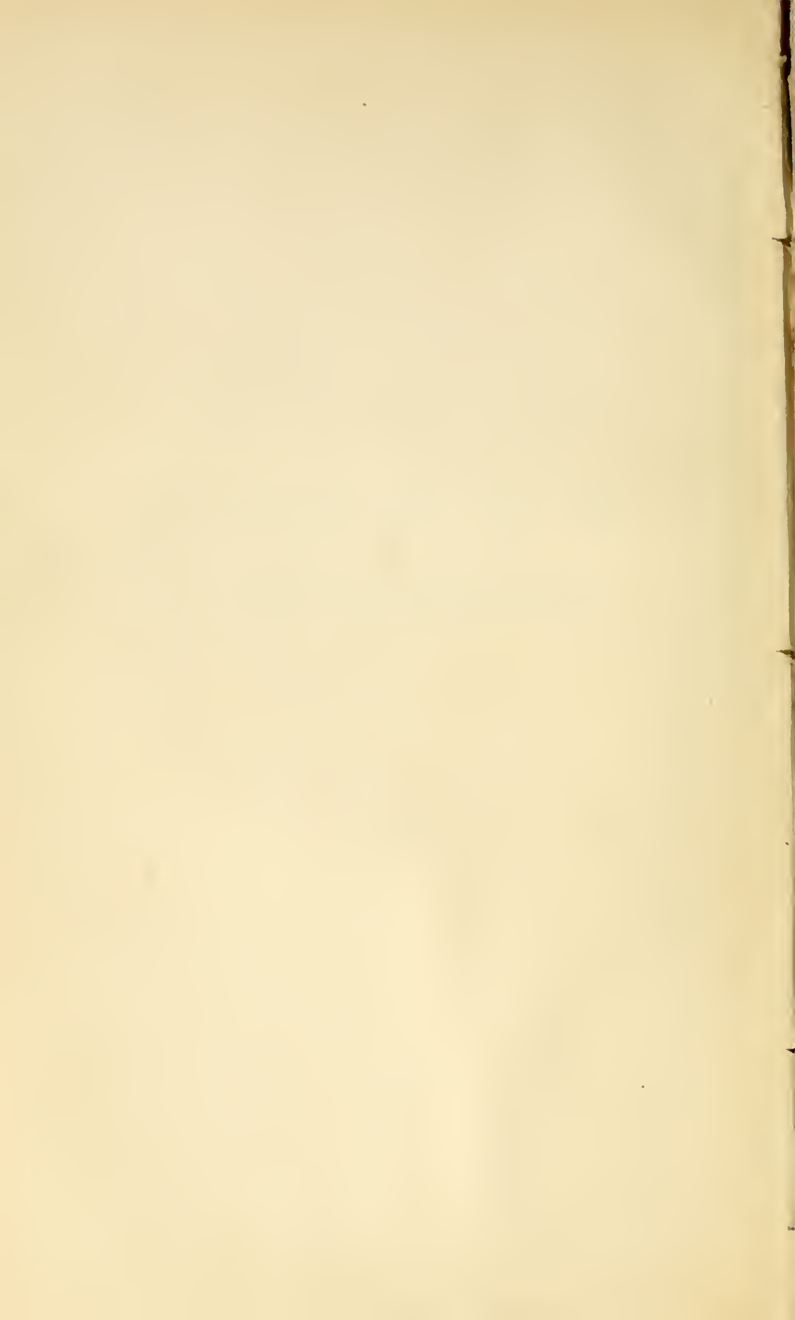






MME DE MAINTENON

DANS LE MONDE ET A SAINT-CYR



MME DE MAINTENON

DANS LE MONDE ET A SAINT-CYR

CHOIX

DE SES LETTRES ET ENTRETIENS

AVEC

UNE INTRODUCTION

ET DES NOTES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

PAR

P. JACQUINET

ANCIEN MAÎTRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
INSPECTEUR GÉNÉRAL HONORAIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
RECTEUR HONORAIRE



PARIS

LIBRAIRIE CLASSIQUE EUGÈNE BELIN

BELIN FRÈRES

RUE DE VAUGIRARD, 52

Toutes nos éditions sont revêtues de notre griffe.

Belin Frères

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE BELIN FRÈRES.

INTRODUCTION

I

Depuis quelque temps, on commence à faire pour Mme de Maintenon ce qui a été fait souvent, et toujours avec succès, pour Mme de Sévigné. On moissonne, on butine dans les diverses parties de sa volumineuse correspondance, et, de celles de ses lettres que l'on juge le plus dignes d'intérêt, on forme de moindres recueils, ce qu'on appelle des *choix*, sorte de publication à la fois instructive et commode, à l'usage surtout de la jeunesse laborieuse dont le temps veut être ménagé, et des lecteurs curieux et pressés, à qui le loisir ou le courage font défaut pour les longues lectures.

Ainsi présentée au public, Mme de Maintenon a trouvé un favorable accueil, auquel aidait, il est vrai, par un accompagnement de notices ou études préliminaires excellentes, le talent des introducteurs [1].

Jusqu'à présent, par la composition de ces choix, ou bien l'on s'est appliqué à faire connaître Mme de Maintenon fondatrice de Saint-Cyr, éducatrice de génie, à

1. *Mme de Maintenon, Extraits de ses lettres, avis, entretiens, conversations et proverbes sur l'éducation*, par O. Gréard. — *Mme de Maintenon d'après sa correspondance authentique, choix de ses lettres et entretiens*, par A. Geffroy. — *Mme de Maintenon, institutrice*, par Émile Faguet.

donner une idée des trésors de raison et d'expérience contenus dans ses lettres de directions et de conseils aux Dames de Saint-Louis, ou dans ses instructions aux demoiselles de la classe jaune ou bleue ; ou bien laissant de côté, ou peu s'en faut, l'institutrice de Saint-Cyr, la femme éminente en pédagogie, on s'est attaché à la suivre dans le curieux détail de sa vie privée ou publique, en rassemblant celles de ses lettres de famille, d'amitié, de relations mondaines ou d'affaires, qui jettent le plus de jour sur son caractère et son rôle.

J'ai pensé qu'une publication du même genre pouvait être autrement conçue, qu'il y aurait quelque à-propos à réunir, par extraits, dans un seul et même volume, dût-on le grossir un peu, les deux différentes parties de correspondance que les recueils dont je viens de parler ont mises séparément ou inégalement à contribution, et à rappeler, par les plus expressives pages qui s'en puissent détacher, tout ce que fut Mme de Maintenon, soit à Saint-Cyr, soit dans le monde et à Versailles, à la montrer sous ses plus diverses faces en un choix nouveau de ses lettres intéressant à la fois la pédagogie, la biographie et l'histoire.

De là, la composition de ce volume. Il est formé, pour un premier tiers, ou davantage, d'une centaine environ de *Lettres diverses*, très diverses en effet par la date et par le sujet, allant de 1660 (on n'a presque rien de Mme de Maintenon avant cette année) jusqu'en 1719, date de sa mort. Il se continue par une série, commençant en 1686, époque de la fondation de Saint-Cyr, de *Lettres d'éducation*, adressées presque toutes à celles

qui formaient, sous la conduite de la fondatrice, le personnel enseignant de l'établissement nouveau. Il se termine par un choix d'*Instructions* et d'*Entretiens* ayant trait également à l'éducation, mais qu'il convenait de présenter à part, le texte n'en étant pas de la main de Mme de Maintenon, mais de celle de Dames de Saint-Cyr, ses élèves, excellentes élèves, il est vrai, toutes pénétrées de son esprit et jalouses de recueillir fidèlement sa parole.

Dans la très grande variété de noms de correspondants que présente nécessairement la première de ces trois parties, il en est qu'on ne devra pas s'étonner de voir reparaître beaucoup plus souvent que d'autres et de retrouver sur bien des pages ; par exemple, ceux de son directeur de conscience, l'abbé Gobelin ; de Charles d'Aubigné, son frère ; de M. de Villette, son cousin germain ; de Mme de Brinon, la religieuse ursuline, sa collaboratrice de Rueil et de Saint-Cyr ; plus tard, ceux du duc de Noailles, son neveu par alliance, du cardinal de Noailles, de la princesse des Ursins.

Les lettres à l'abbé Gobelin, surtout celles dont les dates vont de 1673 à 1683, sont des plus instructives pour l'histoire de celle qui les a écrites. En dépit de la qualité du correspondant, on n'y trouvera pas de ces complaisantes effusions de piété, de ces consultations délicates sur des scrupules ou des doutes de dévotion inquiète, auxquelles s'abandonnaient si volontiers d'autres nobles et religieuses dames du même temps (Mme de Longueville, Mme de Luynes, Mme de Gramont, dans leurs lettres à M. Singlin, à Bossuet, à Fénelon). La piété de

Mme de Maintenon, grande à coup sûr, mais simple, solide, pratique, ne donnait pas dans ces raffinements de spiritualité. D'ailleurs les occupations, les ennuis, les tourments de la vie qu'elle menait alors à la cour, dans la maison de Mme de Montespan, ne lui eussent guère permis de s'y livrer. C'est de cela même, de ses peines, de ses projets pour s'y soustraire, de ses irrésolutions, qu'elle entretient à l'ordinaire le bon abbé, un ami, un confident pour elle, au moins autant qu'un directeur et confesseur. Ces confidences, très dignes, toujours discrètes, souvent voilées et à demi-mot, expressives néanmoins, et empreintes du plus évident caractère de sincérité, nous la font voir aux prises avec les difficultés souvent douloureuses d'une situation très délicate; traversée, contrariée dans les soins dévoués qu'elle donnait aux enfants du roi par les fantaisies d'une mère capricieuse, imprudente; en butte à l'humeur jalouse, aux emportements, aux plaintes déloyales ou aux insinuations calomnieuses de la favorite, quand le roi commence à mieux juger des mérites de la gouvernante, et déjà témoigne prendre plaisir à sa société et à sa conversation; fatiguée et rebutée de la vie orageuse qui lui est faite jusqu'à former les plus sérieux projets de départ et de retraite à Maintenon; combattue et retenue par une tendresse de mère pour ses élèves, par un juste scrupule de reconnaissance; nullement par l'espoir secret d'une élévation que rien alors ne pouvait faire prévoir ni pressentir, mais par honneur, par le désir, inné chez elle, de mériter estime et réputation sans tache, et de faire, en se conduisant de son mieux sur la noble scène où le sort l'avait placée, « un beau

personnage[1] ». Cependant, le roi vient à son secours : épris pour elle d'un intérêt auquel se mêle déjà un autre sentiment, il la reprend à Mme de Montespan pour l'attacher avec un titre envié, celui de dame d'atours, à la Dauphine. Affranchie d'une sujétion pénible, elle respire, s'accommode d'une vie de cour plus digne, moins agitée, s'y engage avec un secret dessein précédemment formé et déjà tenté, pour le succès duquel elle réclame les prières de son guide spirituel[2], et qui n'est autre qu'une vertueuse complicité d'efforts avec Bossuet pour ramener, rattacher à ses devoirs l'époux de Marie-Thérèse et rétablir dans la famille royale l'union et le bon exemple. Sur ces entrefaites, et lorsque déjà cette heureuse réforme est presque achevée, la reine meurt (30 juillet 1683) ; les lettres qui suivent témoignent d'un vif regret, et peu après d'un grand trouble, d'une agitation extraordinaire, sans en expliquer les motifs ; puis le nuage se dissipe, le calme et la sérénité renaissent. C'en est fait : le moins vraisemblable des événements qui pût arriver dans une pareille cour, est accompli ou tout près de l'être : celle qui fut Mme Scarron va devenir la compagne secrète et légitime du grand roi ; elle sera reine, reine sans titre et sans couronne, reine de fait. « Ne m'abandonnez pas, écrit-elle au fidèle abbé, ne m'abandonnez pas devant Dieu : *j'ai grand besoin de*

1. V. là-dessus ses aveux, *Lettres diverses*, L. du 24 juillet 1674, p. 18 ; du 8 janvier 1680, p. 38. Cf. *Entretien* IX, devant les Demoiselles de la classe bleue, p. 336, n. 3.

2. « Priez Dieu qu'il conduise mes desseins. » 29 mars 1675. Et dans une lettre précédente : « *Demandez à Dieu qu'il conduise mon projet pour sa gloire.* » Et dans une autre encore : Demandez à Dieu, « je vous en conjure, qu'il conduise et rectifie mes desseins pour sa gloire et pour mon salut. » 17 juin 1676

forces pour faire un bon usage de mon bonheur[1]. » On sent dans ses paroles la surprise, la joie, une joie mêlée de crainte, nulle fumée d'orgueil, nulle ivresse. Rien ne montre mieux ce qu'elle sait garder, même alors, de simplicité, de fierté modeste, qu'une lettre de gronderie sévèrement amicale à ce même abbé[2], qui, ébloui, fasciné par l'éclat de cette prestigieuse fortune, changeait trop d'attitude et de ton envers sa pénitente, et se confondait devant elle en respects. Cette lettre, d'un vif bon sens et d'une noble franchise, est une des plus éloquentes que Mme de Maintenon ait écrites[3].

Ses lettres de sœur à Charles d'Aubigné sont toutes pleines de détails de famille, d'intérêt privé, de ménage, et par là même ne sont pas les moins précieuses pour qui veut faire intime connaissance avec elle. Il en a été conservé un assez grand nombre. Lavallée en a rempli ses deux premiers volumes de *Correspondance générale*, et peut-être aurait-il pu, sans grand inconvénient, en laisser de côté quelques-unes de moindre intérêt, ou dont le contenu fait double emploi. On pourrait dire justement, *Habent sua fata epistolæ*. Nous sommes riches de ce côté, comme on voit, ou très suffisamment pourvus, et nous n'avons pas le moindre fragment des lettres ni des billets que, dans les premiers temps de

1. V. *Lettres diverses*, L. à l'abbé Gobelin du 20 septembre 1683.

2. V. plus loin, *Lettres diverses*, L. 41. Cf. Lettre 39.

3. Cette lettre ne semble pas avoir produit tout l'effet voulu, si l'on en juge par une lettre de l'abbé (du 18 mars 1691), la seule de lui qui ait été conservée, naïvement apprêtée, cérémonieuse, emphatiquement louangeuse, jusqu'à mettre celle qu'il a l'honneur de conduire dans les voies du salut à côté des saintes de la royauté française, des Clotilde, des Bathilde, des Blanche de Castille. V. Lavallée, *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, T. III, p. 281.

Saint-Cyr, à l'occasion des représentations d'*Esther*, de celles d'*Athalie*, Mme de Maintenon dut écrire à Racine ; nous n'avons rien de celles où, à n'en pas douter, elle s'entretenait à loisir avec Fénelon, alors que celui-ci comptait parmi les oracles de Saint-Cyr, et pendant longues années, depuis 1689, époque de leurs premières relations, jusqu'au triste dénouement de l'affaire du quiétisme. Tout a péri des lettres qu'en diverses circonstances elle adressait à Mme de Montespan et pour lesquelles elle dut réserver toutes les délicatesses de son esprit, toutes les habiletés de sa plume[1]. Rien non plus n'est resté, et c'est encore plus regrettable, de celles que, dans un séjour aux eaux de Barèges ordonné pour la santé du petit duc du Maine (1675), elle écrivait directement, régulièrement à Louis XIV pour lui rendre compte de ses soins de gouvernante et d'éducatrice, et dont l'aimable solidité, le tact parfait, la convenance exquise, achevaient de révéler au prince des mérites et des charmes d'esprit auxquels il n'avait pas rendu entière justice tout d'abord[2].

Ce Charles d'Aubigné qui a tant occupé sa sœur, était

---

1. Il ne s'est conservé aucune de ces lettres. Celles qui figurent dans la correspondance de Mme de Maintenon, publiée par La Beaumelle, ont été fabriquées par cet éditeur faussaire.

2. Le roi estimait d'abord Mme de Maintenon sans la goûter, lui trouvant à tort un air de bel esprit et des façons précieuses. — En 1675, aux lettres qu'il recevait d'elle, il répondait, et sur un ton très différent de ses premières froideurs, comme l'atteste ce passage à mots couverts, facile à comprendre, d'une lettre à l'abbé Gobelin, écrite en route pour les Pyrénées, à la date du 20 mai : « M. et Mme la Maréchale (d'Albret) nous ont reçus aujourd'hui à Pons avec tous les honneurs et toute l'amitié que M. le duc (du Maine) et moi pouvions espérer. Enfin les présents nous traitent fort bien, mais il n'en est pas de même des absents. Et vous aussi, vous m'abandonnez ; je ne reçois de lettres *que d'un seul homme*, et, si on continue, on me persuadera *qu'il ne faut faire fond que sur des gens dont l'amitié est plus vive que vous ne le voulez* (qu'on ne le veut, que je ne le voudrais). »

un singulier et triste personnage. Saint-Simon, bien que trop porté à dénigrer tout ce qui tient à Mme de Maintenon, ne paraît pas, dans le portrait qu'il nous fait de lui, l'avoir trop maltraité. Homme d'esprit, fort capable de traits plaisants, mais bizarre, fantasque, de mœurs abandonnées, d'habitudes ruineuses, joueur incorrigible, « panier percé », tel était ce petit-fils d'Agrippa d'Aubigné, beaucoup plus semblable à son père Constant qu'à son aïeul.

Elle lui écrit sans cesse, souvent pour lui laver la tête, le gronder en paroles vives, qui laissent paraître un grand et réel fonds d'affection. Avec une compagnie qu'elle lui avait achetée aussitôt qu'un meilleur état de fortune le lui avait permis, il servait comme capitaine de cavalerie dans la guerre de Hollande (1672), et ne s'y distinguait qu'en rançonnant à son profit et pressurant sans vergogne, à la faveur d'un commandement de place, une population inoffensive, au point de se faire admonester sévèrement par Louvois. Elle lui fait honte, le soutient de son crédit, le sauve d'une disgrâce méritée, et même obtient pour lui le gouvernement de Belfort, et bientôt après, loin de tout théâtre de guerre, celui de Cognac, une sinécure, qui ne rapportait pas moins de douze mille francs. Pour ce gentilhomme adonné au lansquenet, c'était peu. Aussi travaille-t-elle à le mettre au large par un moyen de battre monnaie, dont, en ce temps, même dans le meilleur monde, on usait sans scrupule. A la faveur de ses entrées chez Colbert, elle patronne certaines demandes de concessions ou de renouvellements de bail dans les fermes du roi, avec un succès que les intéressés reconnaissent par de

gros avantages (ce que nous appellerions de forts *pots-de-vin*)[1] réservés à M. le gouverneur et solidement garantis. La sœur tendre, infatigablement dévouée, se double d'un homme d'affaires très entendu, très avisé. En 1681, quand beaucoup de terres du Poitou, désertées par l'émigration de propriétaires huguenots, tombent à vil prix, elle voudrait voir son frère tirer parti de la circonstance, et lui signale l'occasion d'un excellent marché à faire avec un empressement qui, de la part d'une d'Aubigné, de la petite-fille d'Agrippa, nous cause quelque peine. Une autre affaire d'argent à conclure pour lui, et qui ne l'occupe pas moins, c'est un mariage, un fructueux mariage avec quelque fille ou veuve de noble naissance, bien dotée. Quatre ou cinq alliances successivement entamées et rompues ne l'ont pas découragée, quand, un beau matin, elle apprend que, par un inexplicable coup de tête, il vient de se marier, sans l'avoir consultée ni prévenue, avec la fille d'un médecin du roi, bourgeois de médiocre fortune, une enfant de quinze ans (il en a, lui, quarante-quatre), assez laide, commune, sotte, mal élevée. Cruelle déconvenue, qui ne met pas à bout sa patience ni son zèle fraternel. Aussitôt elle entreprend, en maîtresse femme, l'éducation conjugale et économique des deux époux, leur adresse sur leurs dépenses, leur train de maison comme sur leurs devoirs, force instructions minutieuses, entre avec une autorité quelque peu tatillonne dans mille détails de vie domestique, n'épargne rien enfin, ni leçons, ni complaisances,

---

1. Il eut ainsi, une fois, en récompense d'une concession de ferme obtenue par un M. Brunet, jusqu'à 118000 livres. V. Lettres à Charles d'Aubigné des 2 et 27 septembre 1681. — V. aussi, dans nos *Lettres diverses*, celle du 17 juillet 1674.

ni généreux sacrifices, pour faire de cet absurde mariage un intérieur honnête, une maison rangée et heureuse, et n'y réussit guère. Du moins ont-ils le bon esprit de lui laisser prendre leur fille (la future duchesse de Noailles) pour l'élever, et de ne pas traverser les soins tout maternels et excellents qu'elle lui donne. Mais quand il apprend quel extraordinaire changement de fortune s'est accompli pour sa sœur (1684), d'Aubigné devient plus que jamais difficile, incommode. Pourquoi maintenant le laisserait-on languir dans son obscure dignité de Cognac ? Pourquoi, lui aussi, ne s'établirait-il pas avec quelque haute charge de cour, auprès du *beau-frère ?* Elle épuise toutes les ressources de son bon sens à lui faire comprendre la folie de ses prétentions, l'injustice de ses doléances, à lui persuader de rester, bien renté [1], tranquille et philosophe dans sa province, et à ne faire à Paris, et surtout à Versailles, que de rares et discrètes apparitions. Elle emploie, dès qu'elle le peut, de plus solides arguments en lui faisant donner, outre son gouvernement de Cognac, celui du Berry [2] et le collier de l'ordre (Saint-Simon). D'Aubigné se résigne, sans enchaîner sa langue cependant, et, sur le tard, se range, ou paraît se ranger, devient dévot, d'une dévotion qu'il accommode assez scandaleusement avec ses vices, au dire de Saint-Simon. « Sa mort (1703), ajoute celui-ci, fut pour sa sœur une délivrance. » Elle put, en

---

1. V. Lettres à Ch. d'Aubigné du 7 août 1683 et du 11 juillet 1684. Il avait alors plus de trente mille livres de rentes. En outre, la terre de Maintenon était promise aux enfants qui lui naîtraient ; elle fut donnée en dot à Françoise d'Aubigné, sa fille unique.

2. Ce gouvernement ajouta trente autres mille livres de rente au revenu de d'Aubigné.

effet, en le perdant, se sentir soulagée, mais non pas sans mélange d'un autre et plus avouable sentiment; car elle l'aimait d'une affection persistante en dépit de tout, et lui en avait donné mille preuves[1].

Cette série de lettres fraternelles, dont je viens de résumer la matière intime et variée, met en relief chez Mme de Maintenon trois sortes d'esprit qu'elle possédait à un remarquable degré, l'esprit de famille, l'esprit d'affaires, l'esprit de ménage.

L'esprit de famille n'éclate pas moins dans les lettres à M. de Villette, à ce cousin germain qu'elle chérissait aussi comme un ami d'enfance. Elle ne s'accoutume pas à voir ce gentilhomme d'un solide mérite, et dont l'unique tort était d'être « de la religion », demeurer sans emploi et se consumer d'inaction et d'ennui dans sa terre au fond du Poitou. Le premier usage qu'elle fait de sa faveur naissante est de chercher à l'en tirer. Elle ne s'y épargne pas : elle lui rend compte de ses efforts de solliciteuse auprès de Colbert avec un regret impatient des difficultés et des retards qu'elle essuie. Enfin elle a obtenu pour lui un commandement de début dans la marine royale, plus accessible que l'armée de terre à la noblesse calviniste. Mais là même, l'avancement est difficile, et, en dépit des efforts de la dévouée cousine, se fait trop attendre. Aussi sa joie est grande quand elle apprend qu'il s'est distingué avec éclat dans le combat sanglant livré aux Hollandais près des îles Lipari (1676), et

1. « J'ai fait passer nos compliments (de condoléance) à Mme de Maintenon par Mme la duchesse du Lude... Vous verrez par sa réponse que j'ai dit vrai, et je suis même assurée que vous me croiriez quand je ne vous l'enverrais point : il est impossible d'être plus touchée que Mme de Maintenon l'a été de la mort de M. d'Aubigné. » Lettre de Mme de Coulanges à Mme de Grignan du 17 juin 1703.

qu'elle entend le roi lui-même dire que « M. de Villette a fait merveille dans cette affaire ». Sa joie et son espérance éclatent avec une touchante vivacité dans ce cordial billet adressé à Messine, qui se termine par ces mots : « Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur ; vous savez que les femmes aiment les braves ! »

Il y a, cependant, un épisode fâcheux dans l'histoire de cette parenté, de cette amitié. Il y eut un jour où le dévouement sincère de Mme de Maintenon à cette famille se laissa pervertir, égarer par un esprit de propagande religieuse excessif, indiscret, violent même, contre lequel sa raison et son cœur auraient dû la tenir en garde, et auquel nous ne saurions lui pardonner d'avoir cédé, quelque conformité aux préjugés et aux passions du temps qui se puisse reconnaître dans l'erreur où elle fut entraînée, et quelques circonstances atténuantes que l'on veuille tirer de là pour excuser cette erreur ou l'expliquer.

M. de Villette avait trois enfants, une fille encore très jeune, et deux jeunes fils, déjà marins comme lui, tous trois élevés, du consentement de leur mère, catholique, dans la croyance à laquelle leur père demeurait fidèle. Par intérêt pour leur fortune, comme par sollicitude pour leur salut, Mme de Maintenon ne s'en consolait pas. Ce qu'elle ne craignit pas de faire pour lever tout obstacle à l'une et à l'autre, Mlle de Villette (Mme de Caylus) nous l'a raconté sans détour au début de ses intéressants mémoires. Tandis qu'une mission maritime retenait dans des parages lointains M. de Villette ayant à son bord le plus jeune de ses fils, le ministre de la marine, Seignelay, appela l'aîné de la station navale où il servait, à Ver-

sailles, et, d'autorité, le remit à celle qui se chargeait de son instruction religieuse et de son avenir. La jeune fille tirée de la maison maternelle, comme pour quelques jours, par une tante complice, fut livrée aux mêmes mains, qui la gardèrent. L'abjuration de l'un et de l'autre, facilement obtenue, suivit de près. Le jeune homme, à qui la faveur royale était désormais assurée, fut mis à l'Académie : sa sœur devenait l'élève de la nouvelle mère qui s'imposait. Mme de Villette se résigna, non sans larmes. Le père, moins patient, éclata en reproches, mais ne fit et ne put faire que des plaintes.

Sans doute, au temps où ces choses se passaient, une telle action, que nous estimons abusive au premier chef et tyrannique, n'avait point à redouter un pareil jugement : elle n'avait, qu'on le sache bien, à cette date de 1681, rien d'extraordinaire. Le mouvement d'opinion auquel devait bientôt répondre la révocation de l'Édit de Nantes, se marquait de plus en plus, durant les années immédiatement antérieures, non seulement à la cour, mais dans toute la France orthodoxe, d'un bout à l'autre du royaume. Tandis que les représentants de l'autorité mettaient déjà entraves sur entraves au culte des dissidents, et même, sur plus d'un point, fermaient leurs temples, l'initiative individuelle préludait, par plus d'un acte de prosélytisme du genre de celui que je viens de raconter, à l'une des mesures qui devaient suivre l'exécution du nouvel édit avec l'approbation des évêques, à l'enlèvement des enfants nourris dans la foi proscrite et à leur éducation forcée dans les couvents ou les écoles catholiques. En commettant ce que nous appellerions volontiers un

attentat, un attentat au droit paternel et à la liberté de conscience, Mme de Maintenon suivait plus d'un exemple de la veille ou du jour, autant qu'elle donnait elle-même l'exemple ; elle put même croire, dans la sincérité de sa conviction, avoir fait acte de bonne parente aussi bien que de bonne catholique. Tout cela est vrai ; et pourtant était-ce à elle, fille de protestants, de protestants de pure race, d'abord élevée dans la foi de ses pères, était-ce à elle à frapper sur les siens un coup semblable ? Elle-même, dans l'âge de l'adolescence, avait essuyé les assauts d'un zèle aveugle. Ne se souvenait-elle pas des déchirements qu'elle avait sentis, alors que cette rude parente, la dévote Mme de Neuillant, l'enlevait par surprise à son doux abri de Mursay, pour la faire catholique, et de ses résistances obstinées aux efforts des catéchiseurs, et de tout ce qu'elle avait souffert, avant de se rendre, dans ce couvent d'Ursulines du faubourg Saint-Jacques, où confesseur et religieuses s'acharnaient à sa conversion ? Enfin lui était-il permis de faire une telle douleur à un père qui avait des droits particuliers à ses égards, à ses respects, au fils de celle qui, dans les temps les plus malheureux de sa triste enfance, lui avait servi de mère, et dont la tendresse et les soins étaient le meilleur souvenir de ses jeunes années ?

Quoi qu'il en soit, c'est assurément une de ses plus curieuses lettres que celle où elle répond aux reproches de ce père à bon droit irrité. Elle y avoue hautement ce qu'elle a fait, justifie sa conduite sans embarras, avec beaucoup d'adresse et de sérieux tout ensemble, en un langage très net, très digne, et avec des expressions de

regret et d'affection qui ne paraissent nullement jouées et dans lesquelles rien ne sonne faux[1].

D'abord insensible à cette apologie et aux témoignages qui l'accompagnaient, plus tard M. de Villette se laissa calmer, fléchir, et non seulement pardonna, mais même consentit, sur les instances de sa cousine, à lui donner, pour qu'elle en disposât librement, son autre fils ; enfin, soit conviction tardive, soit défaillance intéressée[2], lui-même, qui naguère paraissait si fermement retranché dans sa croyance, se désista, abjura (1685). Pour nous, le plaidoyer contenu dans cette lettre éloquente, si habile qu'il soit, ne détruit rien de nos réserves.

Les lettres à Mme de Brinon, surtout celles qui ont été écrites de 1680 à 1686, nous font voir sans ombres, par de bien humbles détails, il est vrai, ce qu'il y a de meilleur à coup sûr en Mme de Maintenon, ce qui honore et recommande le plus sa mémoire, son esprit de bienfaisance.

Aussitôt qu'elle avait vu son avenir assuré, sa fortune établie par l'acquisition du domaine de Maintenon due aux libéralités du roi, et par son entrée chez la Dauphine avec une fonction de cour moins dépendante et plus stable (1680), elle s'était empressée de donner carrière au vif instinct d'humanité et au zèle de charité qui l'excitaient aux bonnes œuvres. Non contente de venir en aide, çà et là, par de secrètes largesses, à bien des misères, elle avait fait, pour d'utiles fondations, de généreux sacrifices. Elle avait créé sur sa terre de

1. V. *Lettres diverses*, L. 27, p. 43 et suiv.
2. V. sur cette conversion, même lettre, p. 48, n. 7.

Maintenon une fabrique pour donner de l'ouvrage aux pauvres habitants du pays ; elle avait ouvert à Rueil, près Versailles, une maison de travail pour de pauvres jeunes filles recueillies dans cette campagne ou appelées de Maintenon ; une école établie à côté recevait des enfants de moins humble condition, mais sans fortune. Ce double établissement était confié à des religieuses ursulines sous la conduite de l'une d'elles, personne d'un mérite distingué, Mme de Brinon, et sous la direction assidue de la fondatrice.

On voit par ses lettres à cette dame quelle place tenait dans ses pensées et dans sa vie l'œuvre bienfaisante qu'elle s'était plu à créer ainsi.

Elles se suivent coup sur coup, toutes pleines d'instructions, de recommandations, d'encouragements. Le talent de l'institutrice s'y révèle ; mais c'est plus tard, c'est surtout à Saint-Cyr que ce talent doit s'exercer, se déployer ; ce qui se marque le plus ici, c'est la bonté prévoyante, la sollicitude infinie d'une mère à l'esprit de laquelle rien n'échappe de ce qui intéresse la santé, le bien-être, le bonheur de ses enfants. Le pensionnat (très peu nombreux d'abord, une vingtaine d'élèves au plus, et aisé à loger) a-t-il cependant, d'espace et d'air, tout ce qui lui est nécessaire? Les *petites sœurs* (c'est ainsi qu'elle appelle ces pauvres filles auxquelles elle apprend un métier et qu'elle place à la sortie) peuvent-elles, sans nul inconvénient, demeurer dans la grange appropriée, qui leur sert d'atelier? Serait-il utile d'apprendre à quelques-unes à faire de la dentelle? A-t-on donné de part et d'autre des vêtements assez chauds pour la rude saison? Elle a cru remarquer, dans une

récente visite, que l'ordinaire des repas devenait moins copieux : elle n'entend pas qu'on se néglige ou qu'on lésine là-dessus, et veut que toutes, sans exception, « aient de quoi manger tout leur saoûl ». D'ailleurs, elle n'a pas plus de goût pour la facilité prodigue et dépensière que pour l'économie étroite et parcimonieuse ; elle se fait rendre régulièrement des comptes exacts, en femme d'ordre, chez qui l'esprit de ménage tempère, ou du moins ordonne, règle l'esprit de charité... Une épidémie grave a-t-elle peuplé les dortoirs de malades, elle redouble de soins, de précautions, d'attentions ; elle ne se fie pour combattre le mal qu'au savoir et à la prudence de Fagon, le grand médecin ; elle relève le courage des religieuses ; avec de bonnes paroles elle leur envoie des recettes d'hygiène et des cordiaux pour leurs convalescentes. « Je pense à tout ce qui peut vous soulager, car je sens votre peine comme si j'étais à votre place... Voilà quelques citrons qui, piqués avec du clou de girofle, préservent du mauvais air... Frottez le nez tous les matins à nos petites pensionnaires avec de l'eau de la reine de Hongrie... » — « Je vous envoie deux bouteilles de vin vieux et une de vin d'Espagne rouge ; ce sont de bons cordiaux, surtout pour les paysans qui n'y sont pas accoutumés. » Ces derniers mots prouvent que les *petites sœurs* en auront leur part. Ne l'oublions pas, c'est du milieu des splendeurs de Versailles, où la faveur de plus en plus marquée du prince tournait vers elle tous les regards, c'est de là qu'en tout temps elle songe à tout pour sa chère maison, pourvoit à tout. Une de ses plus grandes joies est de pouvoir s'échapper jusqu'à Rueil, et d'y passer des heures à tout visiter, à interroger les

enfants, à faire elle-même la classe ou l'instruction religieuse. « Je vous prie, » écrit-elle un jour à Mme de Brinon pour s'annoncer, « je vous prie que personne ne sache que j'irai demain dîner chez vous : je vous prie en ma faveur que l'on fasse quelque régal aux sœurs de la charité[1], et que je les voie dîner en bon ordre[2]. Vous savez que je vous ai toujours demandé que l'on ne dérangeât rien pour moi, et que l'on ne s'aperçoive pas que j'arrive. J'irai tout droit faire le catéchisme ; n'y venez que quand vous n'aurez rien à faire, et traitez-moi en tout comme une personne de la maison. Je porterai ma poularde, que nous mangerons ensemble. J'ai la migraine aujourd'hui, et j'en suis ravie, car c'est une espèce de sûreté de ne pas l'avoir demain (14 décembre 1682). »

Tout dans ces lettres, ces billets, est de cette simplicité, de ce familier, de ce terre à terre. Nous voilà bien loin des délicieuses conversations de Sévigné. Sans doute, il n'y a pas là de quoi charmer les délicats. Mais que de bonnes impressions à recevoir, que d'édifiants exemples à recueillir ! Si de pareilles lettres ne relèvent guère, il faut en convenir, de la littérature, de quel prix, en morale, ne sont-elles pas ! et n'ont-elles pas de quoi charmer à leur façon les âmes sérieuses, capables de se plaire à toute saine et fortifiante lecture ?

On sait quelle fut la fortune du pensionnat établi dans la maison de Rueil. La modeste école ayant attiré de nouveaux élèves, surtout des filles de noblesse

---

1. C'est-à-dire, aux jeunes filles de l'ouvroir. On disait *une charité* pour désigner un établissement de bienfaisance.

2. Ces mots *en bon ordre* font bien voir qu'elle entend parler ici des *petites sœurs*.

pauvre, il fallut chercher ailleurs une demeure moins étroite et plus convenable. Les libéralités royales vinrent en aide au développement de l'œuvre. La translation se fit dans un château donné par Louis XIV à Noisy, près Versailles (1684), avec une recrue de cent demoiselles appartenant au même état de familles nobles, dont le roi prenait l'entretien à sa charge. Puis, la vue du bien qui se faisait dans l'établissement agrandi ayant donné au prince l'idée de le convertir en maison royale et d'en faire une des généreuses institutions de son règne, une nouvelle et définitive transformation s'accomplit. C'est ainsi que Rueil, par l'entre-deux de Noisy, fut le berceau de Saint-Cyr.

D'autres parties de la correspondance, utilement complétées par certaines confidences des entretiens avec les Dames de Saint-Cyr, éclairent la vie de cour de Mme de Maintenon après son mariage, nous rendent témoins de ses honneurs, de ses grandeurs, sans marque visible de primauté ni rang bien défini, de ses assujettissements, de ses contraintes, de ses tristesses ; nous la montrent tout entière, auprès du roi, à son rôle de compagne pieusement dévouée et infatigablement attentive ; constamment occupée de lui, s'employant sans relâche à le distraire des fatigues de la royauté, du souci des affaires, en des temps de règne moins heureux, et à l'ancrer de plus en plus dans les bonnes résolutions, dans les heureux changements qui ont fait de lui, pour les mœurs, à l'heure de sa maturité, un prince exemplaire ; tout occupée aussi, avec une sollicitude anxieusement maternelle, de cette jeune princesse dont l'éducation lui est dévolue, de cette charmante duchesse de Bourgogne,

qui est venue apporter à Versailles tant de mouvement, de grâces et de gaieté, mais enfant d'esprit léger, mobile, ardent au plaisir, dont les échappées désolent parfois son institutrice ; exerçant aussi, par conscience, et par la force des choses, une tutelle laborieuse sur tous ces princes et toutes ces princesses de la famille royale, que le transparent mystère de son élévation attire et groupe autour d'elle ; appliquée, souvent avec peu de succès, à modérer les rivalités qui les divisent, à pacifier les mésintelligences qui les désunissent, à réprimer ou à contenir les folies ou les excès qui les déshonorent, et s'efforçant, autant qu'il est en elle, d'arrêter la débâcle des mœurs dans une cour sur laquelle on dirait que souffle un vent de licence, précurseur des orgies de la Régence ; lassée, souvent, et excédée des fatigues d'un rôle toujours en vue et à la peine, attristée du sentiment de ses impuissances, aux prises avec un ennui profond, qui par moments s'exhale en soupirs, en cris involontaires, mais jamais ne l'abat, et lui laisse tout son ressort et toute sa vaillance. Quelques détails des lettres à l'archevèque de Paris (cardinal de Noailles) révèlent chez leur pieux auteur, avec un vif sentiment du désordre croissant des mœurs dans Versailles, et un actif esprit d'opposition au progrès du mal, certaines intempérances de zèle et quelque rigorisme d'esprit dévot qu'on n'eût pas attendus d'une personne de tant d'expérience et de bon sens. Par exemple, si son avis l'eût emporté, les représentations d'opéras eussent disparu du théâtre de la cour[1]. Quels que fussent les anathèmes portés par de

1. Entretien de Mme de Maintenon avec la Mère de Glapion, de l'année 1701.

sévères docteurs contre ce genre de spectacle, était-il sage, était-il pratique de prétendre le bannir d'un tel lieu, et fallait-il qu'elle se liguât avec M. de Noailles pour obtenir du roi un consentement à cette suppression, qui ne fut pas donné et ne pouvait l'être? — Il y eut pendant longues années une lutte d'influence et de direction religieuse sur la conscience de Louis XIV entre deux puissances, Mme de Maintenon et le confesseur jésuite. Elle avait raison sans doute dans ses continuels efforts pour inspirer au prince une piété plus intérieure, plus vraie, plus haute à la fois et plus humble que celle dont se contentaient pour lui le Père La Chaise et le Père Tellier : mais quand elle l'assiégeait de scrupules sur des divertissements qui faisaient partie nécessaire de l'éclat de sa cour, la plus brillante de l'univers, ne rêvait-elle pas pour lui une piété trop sévère, triste, peu digne enfin d'un grand roi?

Enfin un grand intérêt et une particulière curiosité s'attachent à celles de ses lettres qui, par leurs sujets d'entretien, touchent de près aux principaux événements du temps, aux affaires du règne, et semblent nous promettre des indices ou des révélations sur ce que plus d'un historien a cru pouvoir appeler *le rôle politique* de Mme de Maintenon.

A-t-elle eu, en effet, un pareil rôle, et, s'il le faut croire, dans quelle mesure l'a-t-elle exercé? A quelle opinion faut-il s'arrêter à cet égard, entre Voltaire, qui nous la montre fidèle en toute sa conduite au même esprit de réserve et de prudente modestie[1], et Saint-

1. « ... Le roi venait tous les jours chez elle après son dîner, avant et après le

Simon, qui ne cesse de nous signaler son action, plus ou moins dissimulée, mais réelle, mais profonde, dans toutes les affaires de l'Église et de l'État pendant vingt-cinq ans de règne? Que faut-il penser de toutes les ambitions que celui-ci lui prête, de toutes les ingérences dont il l'accuse, de toutes les usurpations qu'il met sur son compte? S'est-elle faite, entre le roi et le clergé, par un habile usage de sa faveur, le canal des sollicitations et des grâces, la dispensatrice des emplois, jusqu'à disposer au profit de ses créatures des évêchés vacants, jusqu'à tenir, en quelque sorte, entre ses mains la feuille des bénéfices? A-t-elle pris parti dans les grandes querelles religieuses du temps au point de hâter par ses instances les décisions des gardiens de l'orthodoxie, et d'exciter les sévérités royales contre les victimes de leurs arrêts? Amie d'abord, et même, pendant un temps, disciple de Fénelon, a-t-elle, devant le naufrage de sa doctrine, non seulement rompu avec lui sans retour, mais activement trempé dans sa disgrâce et dans son exil? A-t-elle persécuté les jansénistes? Ses conseils, ses efforts se sont-ils joints à ceux de Louvois, de Le Tellier, pour décider Louis XIV à porter le dernier coup aux protestants par la révocation du célèbre édit? A-t-elle mis la main dans toutes les choses d'État? A-t-elle fait et défait des mi-

---

souper, et y demeurait jusqu'à minuit; il y travaillait avec ses ministres, pendant que Mme de Maintenon s'occupait à la lecture ou à quelque ouvrage des mains, ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'État, paraissant les ignorer, rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue ou de cabale; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, et ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circonspection extrême... Louis XIV en épousant Mme de Maintenon *ne se donna qu'une compagne agréable et soumise.* » *Siècle de Louis XIV*, ch. XXVII.

nistres? Avait-elle miné le sol sous les pas de Louvois, lorsque celui-ci échappa par sa soudaine mort à une disgrâce certaine? Chamillart, ce ministre malheureux de la guerre et des finances, Voysin, son peu brillant successeur dans le premier de ces deux emplois, lui ont-ils dû leur élévation? A-t-elle précipité la chute de ce même Chamillart, moins par conviction tardive de son incapacité que par un ressentiment personnel? A-t-elle de même élevé et renversé la princesse des Ursins? Toute-puissante en France, a-t-elle, par l'entremise et sous le nom de sa protégée, mené les affaires d'Espagne, aussi longtemps du moins qu'elle trouvait dans la célèbre grande dame un instrument soumis et docile? ... Enfin, sous ses airs de détachement modeste et d'abstention, cette reine sans couronne a-t-elle plus régné, plus gouverné que beaucoup de souveraines, et encouru, par l'usage qu'elle a fait de son pouvoir, de graves responsabilités devant l'histoire?

Telles sont les questions que l'on s'adresse avec une certaine impatience de savoir à quoi s'en tenir, lorsque, au sortir d'une lecture des *Mémoires* de Saint-Simon, on aborde pour la première fois les lettres dont je viens de parler (lettres à l'archevêque de Paris, au maréchal duc de Noailles, au comte d'Ayen, au maréchal de Villars, à la princesse des Ursins), ou que de nouveau on les interroge, en confrontant leurs confidences ou leurs aveux involontaires avec les imputations et accusations que le terrible duc n'épargne pas à leur auteur.

Eh bien, disons-le tout de suite, l'épreuve, sans être décisive, est favorable à Mme de Maintenon : il ne se trouve rien, en effet, dans ces lettres, ou il ne s'y rencontre

que bien peu de chose qui soit de nature à confirmer les dires de Saint-Simon, et à donner raison à ses jugements.

Elle ne se cache pas d'avoir proposé au roi quelques sujets vertueux pour les évêchés vacants[1]; elle s'applaudit d'avoir contribué à l'élévation de M. de Noailles au siège de Paris[2], que déshonorait un évêque scandaleux, Harlay de Champvalon, mais ne veut pas être soupçonnée de s'arroger une part de gouvernement en matière ecclésiastique; elle laisse au roi, sans indiscrète immixtion, le soin de nommer aux bénéfices, de concert avec son confesseur, et répond aux candidats en quête d'abbayes et de prébendes, qui sollicitent son appui, qu'elle a bien assez d'autres occasions de charger sa conscience[3]. On ne saurait tirer de ses lettres de 1696 et années suivantes aucun mot d'où l'on puisse conclure qu'elle a persécuté Fénelon. Au contraire, elle se montre pour lui fidèle et

---

1. Lettre à l'archevêque de Paris du 27 décembre 1695.

2. Très digne choix : mais pourquoi avoir préféré la médiocrité vertueuse à une autre candidature qui offrait la plus rare union de la vertu et du génie; M. de Noailles à Bossuet ? — Celui-ci se résigna : mais quelque regret. noblement étouffé, ne perce-t-il pas dans ce commencement d'une lettre à Mme d'Albert de Luynes ? « Vous aurez appris, ma fille, que la grande expectation du public sur l'archevêché de cette ville a été heureusement terminée par la nomination de M. de Châlons, dont je me suis beaucoup réjoui, non seulement parce qu'il est mon ami intime, mais plus encore pour le grand bien qu'un tel pasteur apportera à tout le troupeau. Voilà vos appréhensions finies; pour moi, je puis vous assurer que je n'ai pas cru un moment que cela pût tourner autrement, et que tous mes souhaits sont accomplis. *Il n'y a plus à douter, malgré tant de vains discours des hommes, que, selon tous mes désirs, je ne sois enterré aux pieds de mes saints prédécesseurs, en travaillant au salut du troupeau qui m'est confié*, dont votre saint monastère (l'abbaye de Jouarre) fait une des principales parties, et vous-même, la première fille de votre pasteur. » Lettre du 22 août 1695.

3. Lettre du 1er octobre 1701, à l'abbesse de Fontevrault. — Cf. L. à une Demoiselle sortie de Saint-Cyr, à l'occasion de son établissement, 1er janvier 1705, et L. au comte de Caylus du 21 juin 1692.. — V. aussi Lettre à Mme du Pérou, du mois de septembre 1711 : « ... Je vous prie, ma chère fille, de gronder M. de Poitiers (M. de Vertrieux) de ce qu'il me demande un bénéfice : je crois que vous voyez les choses d'assez près pour être persuadée que je ne gouverne pas le Père Tellier. »

secourable aussi longtemps qu'elle peut : alors que déjà les subtiles nouveautés de son enseignement l'ont rendu suspect d'erreur aux plus vigilants de ses confrères, elle se garde bien, quoique avertie, d'en rien révéler à Louis XIV, de peur de faire manquer la nomination promise à l'archevêché de Cambrai ; elle tient à ce que le sacre du nouvel élu ait lieu dans Saint-Cyr. Lorsqu'elle le voit engagé dans une lutte redoutable, elle s'efforce, en de fréquentes entrevues, de le faire consentir à quelques concessions ou tempéraments de doctrine, qui ramèneraient l'accord et la paix, surtout de vaincre son obstiné et dangereux engouement pour Mme Guyon [1]. Ce n'est qu'en désespoir de cause, et non sans déchirement de cœur, qu'enfin elle l'abandonne à son destin : la victoire qui se prépare à Rome pour Bossuet ne lui cause nulle joie. « De quelque façon que se traite cette affaire, écrit-elle à l'archevêque de Paris, il me semble qu'il y aura sujet de s'affliger. Si M. de Cambrai est condamné, c'est une flétrissure dont il aura peine à se relever ; s'il ne l'est pas, c'est un considérable protecteur pour le

1. « J'ai vu M. de Cambrai, qui m'assura fort de l'envie qu'il a d'être bien avec vous. Nous parlâmes de Mme Guyon. Il ne change pas là-dessus, et je crois qu'il souffrirait le martyre plutôt que de convenir qu'elle a tort. » A M. de Noailles, archevêque de Paris, 15 novembre 1695.— « J'ai eu de grands commerces avec M. de Cambrai, qui roulent toujours sur Mme Guyon ; mais nous ne nous persuadons, ni l'un ni l'autre. » Au même, 11 mars 1696. — « J'ai vu notre ami ; nous avons bien disputé, mais fort doucement : je voudrais être aussi fidèle, aussi attachée à mes devoirs qu'il l'est à son amie. Il ne la perd pas de vue, et rien ne l'entame sur elle. » Au même, 7 octobre 1696. — « J'ai vu nos amis (Fénelon, le duc de Beauvilliers, le duc de Chevreuse) : nous avons été fort embarrassés les uns avec les autres. M. de Cambrai me parla un moment en particulier ; il sait le mauvais effet de son livre (*l'Explication des maximes des saints*), et le défend par des raisons qui me persuadent de plus en plus que Dieu veut humilier ce grand esprit qui a peut-être trop compté sur ses propres lumières. » Au même, 21 février 1697.

quiétisme[1]. » Elle n'aime pas les jansénistes, elle déplore leur instinct sectaire, ce qu'elle appelle leur esprit de séparation et de révolte, mais en présence de leur opposition déterminée et chèrement expiée aux bulles du pape Clément XI (1705, 1713) et de la guerre théologique qui en résulte, elle ne témoigne qu'un sentiment, la douleur que lui causent les nouvelles divisions de l'Église, et son affliction de voir l'archevêque de Paris lui-même, son cher cardinal de Noailles, incriminé de jansénisme, et tout meurtri dans une lutte ouvertement et imprudemment engagée avec le puissant ordre de Jésus. A-t-elle conseillé, et, autant qu'il était en elle, provoqué la révocation de l'Édit de Nantes? On n'en a aucune preuve : Saint-Simon n'en donne aucune à l'appui de ses affirmations. Il est vrai que la façon dont elle s'y était prise pour convertir les petits huguenots ses neveux (V. plus haut) témoigne d'un médiocre respect pour les droits des dissidents ; il est vrai qu'en apprenant les conversions en masse qui, sous la pression des intendants, s'opéraient, dès 1681, en certaines provinces, et qui, prises au sérieux à Versailles, faisaient croire à une prochaine et facile extinction de l'hérésie, elle écrivait avec l'accent d'une joyeuse conviction : « Si Dieu conserve le roi, il n'y aura pas, dans vingt ans, un seul huguenot en France[2]! » On peut conclure de ces paroles, et de quelques autres où s'exprimait la même illusion, qu'elle était toute disposée à applaudir, et que sans doute elle applaudit, avec beaucoup d'autres, au coup d'État du

1. Lettre à M. de Noailles, du 7 août 1698.
2. Lettre à M. de Villette, du 5 avril 1681.

2 octobre 1685 : on n'en saurait inférer avec une égale vraisemblance qu'elle y ait personnellement et activement contribué, et que, par une initiative d'influence et de conseils, elle s'en soit rendue complice.

Les personnages historiquement célèbres dont elle aurait, au dire de Saint-Simon, ardemment soutenu, poussé ou traversé la fortune, figurent en plus d'un endroit de ses lettres sans que rien, aux alentours de leurs noms, trahisse les sentiments de faveur ou de haine qu'elle aurait nourris à leur égard. Dans celles où, à propos d'affaires diverses, il est question de Louvois, nulle trace n'apparaît de l'âpre inimitié dont elle n'aurait cessé de le poursuivre. Dans les paroles qui lui échappent au lendemain de la mort foudroyante du ministre, on n'aperçoit qu'un sentiment, celui-là même qui éclate avec tant d'éloquence, à propos du même événement, dans une lettre de Mme de Sévigné, celui de la fragilité et du néant des plus hautes puissances et grandeurs de ce monde. « J'aurais quelque curiosité de savoir ce que Mme de Montespan a pensé sur l'horrible mort de cet homme qui, seul, lui paraissait quelque chose, et qui remplissait ses idées. *Il ne fit que passer et n'était déjà plus.* Il passa la galerie en santé, et il allait mourir[1] ! » De Chamillart fléchissant sous le poids des deux ministères dont la confiance du roi l'accable, elle parle

1. Lettre du 27 septembre 1691 à l'abbesse de Fontevrault, sœur de Mme de Montespan. — Louvois s'était rendu en bonne santé, en passant par la grande galerie de Versailles, chez Mme de Maintenon, pour y travailler avec le roi ; comme il s'y était trouvé un peu mal, le roi l'avait forcé de s'en aller ; à peine rentré chez lui, il mourait « si subitement, que son fils Barbezieux (qu'il appelait en se sentant frappé) n'arriva pas à temps, quoiqu'il accourût de sa chambre. » SAINT-SIMON, éd. Chéruel, XII, 34.

comme tant d'autres parlaient autour d'elle de ce médiocre et honnête ministre, avec estime pour son caractère, sans aucune illusion sur sa capacité ; elle le plaint de son insuffisance, et ne s'en plaint pas comme le ferait une protectrice déçue ; et quand il tombe, elle voudrait le voir porter plus philosophiquement une disgrâce prévue, inévitable. Le peu qu'elle dit à l'honneur de Voysin, quand il arrive aux affaires, n'éveille le soupçon d'aucun ambitieux patronage, et ne se distingue pas des espérances que donnait au public l'avènement de ce ministre, homme habile, mais qui allait se trouver aux prises avec une situation trop forte pour ses talents. Parmi les principaux acteurs de toute cette partie du règne, il n'en est qu'un en faveur duquel elle se montre vivement prévenue et en humeur d'user de tout son crédit auprès du prince ; c'est (qui pourrait lui en faire un reproche ?) Villars, le futur vainqueur de Denain, dont elle paraît avoir discerné le génie et pressenti la fortune mieux que ne le faisait Louis XIV. Dans sa correspondance avec la princesse des Ursins, rien ne donne lieu de croire que celle-ci ait été entre ses mains un instrument, puis une victime ; elle n'y prend pas le ton dirigeant d'un mentor politique ; parmi beaucoup de nouvelles qu'on attendait impatiemment à Madrid, nouvelles de cour, nouvelles de guerre, elle jette sous forme discrète quelques judicieux conseils et plus d'un cordial applaudissement à une conduite qui, dans les premiers jours orageux du gouvernement de Philippe V, ne manquait ni d'habileté ni de courage ; et lorsqu'un jour on apprend à Versailles quel coup soudain a renversé, chassé de l'Escurial et de l'Espagne la toute-puissante

Camarera mayor, elle s'étonne de l'événement et le déplore avec des témoignages de sympathie qu'on ne se refuserait à croire sincères qu'en supposant celle qui les donne capable de la plus odieuse et de la plus inutile hypocrisie.

Mme de Maintenon, telle qu'elle s'offre à nous dans celles de ses lettres qui intéressent le plus l'histoire du règne, ressemble donc fort peu à cette figure de femme intrigante, ambitieuse, affamée d'influence et de domination, que Saint-Simon nous donne comme l'image fidèle de son caractère et de son rôle.

Mais, dans ces lettres, a-t-elle tout dit? Pouvait-elle, même en écrivant à ceux dont elle doutait le moins, s'y livrer tout entière? Réservée, discrète de nature, comme de volonté et d'habitude, ne l'était-elle pas aussi par nécessité, dans la situation où son extraordinaire fortune l'avait placée? N'a-t-elle pas, en parlant d'elle-même, omis beaucoup de choses? Parfois même un peu de dissimulation, plus ou moins nécessaire, ne s'est-il pas ajouté aux réticences commandées par la prudence ou le devoir?

Recherchée, assidûment courtisée, sollicitée par tout ce qui gravitait autour du souverain dans les grands emplois, ministres, généraux, ambassadeurs, princes de l'Église, admise à tant de confiance par le roi, qui tenait conseil dans sa chambre en sa présence, et passait de longues heures à s'entretenir avec elle sans témoins, que d'occasions n'a-t-elle pas eues de donner son opinion sur les personnes, de risquer des avis sur les choses!...

Un de nos historiens, qui joint aux plus savantes études la plus rare impartialité, M. Chéruel, incline fort ou plutôt n'hésite pas à penser qu'elle a été plus initiée au

secret des affaires, et plus agissante, qu'on n'est porté à le croire, quand on n'en juge que d'après elle-même[1].

Cette part d'action, d'action politique, qu'elle aurait réellement exercée, on peut la supposer, l'entrevoir avec vraisemblance ; on ne saurait, faute de renseignements précis et sûrs, la mesurer au juste et la définir.

En tout cas, jamais les esprits sérieux et doués de quelque critique n'accepteront le portrait tracé par Saint-Simon comme vrai et pris sur nature. La prévention, la crédulité et la fantaisie ont pu seules écrire le nom de Maintenon sur ce type, décrit à plaisir, d'une *femme politique*, consumée d'ambition, insatiable d'influence et de pouvoir, voulant « tout savoir, s'introduire dans tout, tout gouverner », froidement égoïste dans ses amitiés, implacable dans ses haines, artiste d'intrigues incomparable, passée maîtresse dans l'art de plier le roi à ses volontés en paraissant déférer aux siennes, et de le gouverner sans lui laisser sentir la main qui le mène ; faisant servir, au besoin, la dévotion même au succès de ses manèges ; sorte d'Agrippine ardente et sournoise, mélangée de Lady Tartuffe. Quelle exagération, ou plutôt quelle vision, quelle chimère, si vivant que soit le coloris du peintre[2] ! De quelque mystérieuse complexité, de quelque étonnante faculté d'assembler les contraires que l'on suppose le cœur humain, le cœur féminin,

---

1. *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, IIIe époque, c. 1, *Mme de Maintenon*.

2. Sur la *vérité* des portraits de Saint-Simon, V. le livre qui vient d'être cité, de M. Chéruel. La valeur *historique* des fameux *Mémoires* a été fort entamée par cette savante étude, quoi qu'ait pu dire, pour la défense de Saint-Simon, Sainte-Beuve, dans un de ses plus spirituels *Nouveaux lundis*, Xe vol.

capable, comment une femme de cet esprit et de ce caractère aurait-elle trouvé place dans sa vie pour les soins, les occupations, les bonheurs qui en ont tenu une si grande dans celle de Mme de Maintenon? Se figure-t-on aisément une pareille femme s'arrachant aux intérêts, aux intrigues, aux luttes qui la passionnent, pour se livrer complaisamment à d'autres affaires absolument différentes; veillant de près, veillant elle-même aux bienfaisances infinies de cette charitable maison de Rueil; se prodiguant avec délices à tout le détail de la création, puis de la direction de Saint-Cyr; s'échappant, à toutes ses heures libres, de Versailles pour aller instruire de leurs devoirs les jeunes Dames de Saint-Louis, visiter l'infirmerie, la cuisine, corriger les devoirs d'orthographe de la classe rouge, entendre une scène d'*Esther* récitée par la classe bleue[1]...? Se la représente-t-on, durant les

---

1. Qui ne serait frappé de la sincérité des expressions de regret ou des mouvements d'impatience qui lui échappent, quand un voyage, ou une résidence de cour, autre que Versailles, ou quelque empêchement prolongé la retient trop longtemps loin de ses chères Dames, de ses chères filles? — « On ne rabattra pas une heure sur notre séjour ici, » écrivait-elle de Fontainebleau dans l'automne de 1704; « je suis à bout de l'inutilité de la vie que je fais; je n'ai pas souvent un moment pour faire ce que je voudrais, et je file souvent sept ou huit heures par jour (*clouée dans sa chambre par les visites*). Saint-Cyr m'est bien nécessaire; j'y arriverai affamée de repos et de solitude! » 11 septembre. Une autre fois, du même lieu : « Je compte tous les jours; enfin, le samedi 26 de ce mois arrivera, et j'aurai la joie de me retrouver à cette table, environnée d'une compagnie délicieuse pour moi! » Octobre 1697. — « Je vous verrai donc encore le 17! Je vous défie d'en être plus aise que moi. » Octobre 1707. — « La fine pointe de l'esprit (*cette cime de l'esprit, comme disent les mystiques, où réside la sainte indifférence*) accepte de ne point vous voir; mais tout le reste est dans la tristesse. Août 1711. — Un autre jour, de Maubeuge, en route avec le roi : « Dites à toute la communauté que j'aurais besoin de l'abandon (*de l'abandon total à Dieu*) de Mme de La Maisonfort pour n'avoir pas quelque peine d'être si loin de mes chères enfants. » Mai 1692. — Un autre, de Dinant : « Enfin j'espère faire d'aujourd'hui en quinze la récréation à vos côtés et entourée de mes chères filles... Elles m'attachent trop au monde, ou pour mieux dire à la douceur de vivre avec des anges. » 12 juin 1693. — Un autre, de Trianon : « Bonjour, ma chère Mère; bonjour, mes

séjours de Fontainebleau, se dérobant à sa cour de princes et de princesses pour aller au village voisin d'Avon tantôt faire la classe aux petits paysans du lieu, tantôt pénétrer sous les toits de chaume, non seulement en visiteuse charitable, mais pour le plaisir, trop rarement goûté, de voir des visages naturels, d'entendre des discours ingénus, s'intéressant aux amours innocentes et contrariées de Françoise Payen, et soucieuse de dénouer ce roman rustique[1]; et quand de telles occupations, de telles joies lui manquent ou deviennent trop rares, faute de loisir et de liberté, malheureuse de sa servitude dorée, étouffant, parmi ses honneurs, de contrainte et d'ennui, et soupirant de tout son être après une vie moins brillante, moins courtisée, où elle jouirait d'elle-même? Un pareil ennui, de tels dégoûts, de tels soupirs, les femmes absorbées dans les luttes viriles de l'ambition ne les connaissent pas. Les hasards, les alternatives de succès et de revers du jeu qui les possède, les agitent, les tourmentent, mais ne laissent point de vide dans leur existence. Quand elles tombent, fût-ce l'heure venue de la retraite et du repos, ou bien elles succombent au supplice de l'inaction, ou, cherchant fortune encore, elles se rattrapent à quelque semblant d'importance et d'affaires, et finissent en régentant et tracassant, comme cette princesse des Ursins, une vraie femme politique,

---

chères filles : tout Trianon[1] ne me peut consoler de n'être pas à cette table, et toutes les fleurs que je vois ne me sont pas si agréables que les vieux jupons que Mme de Radouay raccommode. » Juillet 1697.

1. V. la lettre à Mme du Pérou datée de Fontainebleau, septembre 1711.

1. Ce Trianon qu'elle appelle ailleurs, « un palais enchanté et parfumé. » Lettre à Mme des Ursins, du 19 juin 1707.

celle-là, qui, déchue de tout, proscrite, réfugiée à Rome à quatre-vingt-quatre ans, se poussait, faute de mieux, auprès du Stuart exilé, du prétendant Jacques III, et se consolait à gouverner la petite cour du pauvre prince ! En aucun temps de sa vie, si ce n'est peut-être dans les premières années de son jeune et irréprochable veuvage, Mme de Maintenon ne s'est sentie plus heureuse que lorsque, ayant quitté Versailles pour Saint-Cyr après la mort de Louis XIV, elle vieillissait en paix dans cet asile, oubliée de la génération nouvelle, doucement occupée de l'éducation de ses chères *filles,* et ne tenant plus au monde que par quelques amitiés de choix demeurées fidèles.

II

De tous les titres à l'estime et au respect que s'est acquis Mme de Maintenon, le plus solide à coup sûr, le plus généralement, le plus unanimement reconnu, est celui qu'elle doit à ses travaux et à ses écrits d'éducatrice. Ceux mêmes qui n'ont pu se laisser persuader de la nullité ou de l'innocence de son rôle politique, et pour qui elle demeure plus ou moins suspecte de ce côté, s'inclinent volontiers devant la fondatrice de Saint-Cyr, et ne lui contestent pas l'honneur d'un rang élevé dans l'histoire de la pédagogie française.

Elle n'a point tracé de théorie proprement dite d'éducation ; elle a fortement conçu, assidûment propagé autour d'elle, par leçons et par exemples, certains principes féconds, des vues, des idées, nées de l'expérience

et du bon sens, et d'une application pratique, qui, dans leur ensemble, forment un tout plus instructif et d'un plus réel prix que bien des systèmes.

Avant tout, il faut lui savoir gré d'avoir, en matière d'éducation, des vues, des idées qui sont bien à elle, de s'être livrée sur ce grand objet à un travail d'esprit dont il n'y avait avant elle, même depuis le mouvement de la Renaissance, que bien peu d'exemples. Saint-Cyr une fois fondé, peuplé, elle eût pu s'en tenir, pour la conduite de son œuvre, aux traditions plus ou moins routinières qui se perpétuaient dans les écoles et les couvents. Elle n'a pas suivi les sentiers battus. L'éducation, pour elle, est tout un art, un art infiniment délicat, dont on ne saurait trop reconnaître les difficultés, prévoir les écueils, étudier les moyens et les ressources : pour cette étude, la religion tient en réserve de grandes lumières, l'expérience et la raison, bien consultées, en ont aussi à donner, qui ne sont pas d'un moindre secours. La pratique de cet art, telle qu'elle la conçoit, est singulièrement exigeante, absorbante : la profession de maître est de celles qui ne veulent pas qu'on s'y engage à demi : il faut s'y donner absolument, sans réserve, s'y donner tout entier, esprit, cœur, volonté. Cette abdication de soi, ce don total de la personne du maître à son œuvre, elle n'en fait pas une vertu de conseil, mais de nécessité et d'obligation stricte.

Sa conviction est telle à cet égard, qu'au rebours de la direction alors communément imprimée aux couvents doublés d'un pensionnat, elle ne cesse d'avertir ses collaboratrices de Saint-Cyr, consacrées à leur tâche de maîtresse par une prise de voile, que cette tâche remplie

comme elle doit l'être, sans distraction, sans partage, sans relâche, est, à le bien prendre, le plus courageux des renoncements, la plus sanctifiante des austérités, et qu'aux mortifications si méritoires qu'elles y trouvent, elles ont à peine besoin, quelle que soit leur ardeur de piété, d'en ajouter d'autres. Elle reprend comme infidèles au plus essentiel de leurs vœux, comme coupables d'égoïsme dévot, celles d'entre elles qui se seraient permis de prélever sur les heures réglées et toujours trop courtes de l'enseignement et de la surveillance quelques parcelles de temps, pour les donner en plus à l'oraison solitaire et aux pieux exercices. Elle a là-dessus des paroles vives. « Une Dame de Saint-Louis va contre la volonté de Dieu, l'intention des instituteurs et fondateurs, contre la charité qu'elle doit à nos filles, quand elle les quitte hors des temps où leur règle les envoie à l'église. Cette faim de la prière n'est qu'amour-propre qui veut se savoir gré de quelque chose et qui ne compte pour rien ce qui est de la règle. Comment enseigneront-elles à nos demoiselles que la charité doit être exercée selon l'état de chacune, si elles manquent elles-mêmes à *la dévotion de leur état qui est le soin des demoiselles?* Une vraie Dame de Saint-Louis devrait ménager tous les moments qui lui seraient possibles pour aller aux classes même aux heures où l'on n'y est pas obligé, et il en est qui croient être agréables à Dieu en allant faire une demi-heure d'oraison qu'on ne leur demande pas et en quittant l'emploi du temps tel qu'il est réglé selon leurs vœux[1]! » Elle ne tarit pas sur ce chapitre auquel la

1. Lettre à Mme du Pérou, supérieure de Saint-Cyr, 1711.

ramenaient souvent les résistances de l'esprit monastique à la mesure que sa sagesse lui marquait.

Avis, simples conseils, maximes, préceptes, tout ce qu'elle adresse à ses institutrices pour éclairer et diriger le zèle immense, absolu, qu'elle leur demande, est tiré d'une attentive et pénétrante étude, d'une connaissance précise et sûre de la nature de l'enfance, et repose sur le fonds d'expérience le plus solide.

Une vérité qu'elle rappelle sans cesse, parce que l'ardeur même du zèle a souvent pour effet de la faire oublier, c'est qu'en éducation on n'obtient rien qu'avec le temps. C'est œuvre de vive action et de longue patience. Chez l'enfant l'instinct, ou la passion, encore innocente, domine; la raison, quoique de bonne heure éveillée, et plus tôt qu'on ne croit, est faible encore et donne peu de prise. C'est un être léger, mobile, inconsistant, sur qui les leçons, même les meilleures, glissent longtemps avant d'agir, et qui paraît s'y dérober encore, alors même qu'elles commencent à pénétrer. Il n'y répond que par des progrès lents, intermittents, traversés de temps d'arrêt ou de rechutes telles, qu'elles paraissent tout remettre en question; il semble plus d'une fois qu'on n'est pas plus avancé qu'en commençant, et que tout est à refaire. On s'étonne, on s'affecte, on se dépite de ces retards, de ces reculs; le zèle se lasse, s'émousse, ou bien s'irrite et sort de mesure en harcelant l'enfant d'avis, de défenses, de reproches, au risque de le fatiguer ou de l'aigrir. Le vrai zèle unit l'ardeur et le sang-froid, est à la fois scrupuleux et tranquille, confiant sans illusions comme sans négligences, inépuisable de patience et d'espoir. — « Semez et attendez les fruits, ils

viendront en leur temps[1]. » — « Après avoir semé, il faut attendre patiemment le fruit qui peut être réservé pour une autre (une autre maîtresse) que vous[2]. » — « Travaillez sans empressement, sans agitation et sans relâche ; semez sans jamais vous décourager ; d'autres feront peut-être la moisson, mais qu'importe, pourvu que vous ayez fait votre devoir[3] ? » Cette comparaison de l'instruction morale avec une semence qui longtemps, et plus longtemps qu'on ne voudrait, fermente en secret avant de lever, revient sans cesse.

Un autre avis, qui touche à celui-là, vient le confirmer, et le complète : mieux vous connaîtrez l'esprit, l'humeur, le tempérament de l'enfant, moins vous vous sentirez porté à user de rigueur envers cet âge. Qui ne s'est pas suffisamment avancé dans cette étude peut se méprendre sur la vraie nature des fautes où l'enfant tombe, et s'en exagérer la gravité et la portée. On est exposé à confondre la légèreté qui tient à l'âge avec l'indocilité qui est un trait du naturel ; on prend des saillies d'humeur irréfléchies pour des violences de caractère, des désobéissances étourdies pour des opiniâtretés ou des rébellions. De là des répressions trop vives et disproportionnées. A des manquement légers, à ceux que cause surtout « la vivacité, le pétillement des enfants, » il faut des peines légères, ou même, plus souvent qu'on ne croit, il n'en faut aucune. Saint-Cyr doit se distinguer par une grande sobriété en fait de punitions. « Il importe

1. Lettre aux Dames de Saint-Louis, décembre 1691.
2. Le tre aux maîtresses des classes, septembre 1702.
3. Lettre à une novice, 1694.

de distinguer les fautes qui sont de conséquence pour le bon ordre d'avec celles qui n'en sont pas... *Il ne faut point être pointilleuse*, chercher à découvrir les fautes des enfants, épier les occasions de les confondre. Au contraire, il ne faut pas tout entendre, tout voir, ou, pour mieux dire, ne pas montrer tout ce qu'on voit et tout ce qu'on entend ; il faut faire semblant d'ignorer ce qu'on peut, comme un mot échappé, un rire hors de saison, ou telle autre faute courte et passagère [1]. » Une maîtresse inquiète, formaliste, d'une ponctualité mal entendue, se figure que le silence en pareil cas est une faiblesse, et que toute faute, quelle qu'elle soit, toute irrégularité laissée impunie, est un encouragement à mal faire : elle ignore qu'il y a beaucoup plus d'inconvénients à ne rien laisser passer, et que le moins sage est d'intervenir par la punition ou le blâme aussi souvent que la conduite de l'enfant y peut prêter.

Tout ce qu'a pris soin de dire Mme de Maintenon sur *l'art de punir*, cet art difficile et délicat, si rudement pratiqué dans l'école avant elle et encore autour d'elle, porte une empreinte, vraiment nouvelle pour le temps, de sagesse et de bonté. Avant tout elle demande qu'on ne soit jamais pressé de punir : « Il faut toujours commencer par essayer de la douceur, avertir plusieurs fois, donner un temps suffisant pour qu'on puisse se corriger, et ne jamais *prendre*, comme on dit, *les gens en trahison* [2]. » Lorsque enfin il est nécessaire de punir ou de répri-

---

1. *Extrait d'un ancien règlement pour les maîtresses des classes, du temps de Noisy.* — Cf. Lettre à une maîtresse des classes, 1692.
2. Instruction aux Dames de Saint-Cyr, 1702. — Cf. Lettre à Mme de Berval, février 1697.

mander, « faites en sorte de vous posséder en le faisant; et si vous sentez quelque émotion, remettez à un autre moment ce que vous avez à dire... Ne croyez pas qu'un discours animé par la colère persuade et touche davantage; outre que celle-ci n'opère point, la justice des enfants démêle bien vite qu'on se laisse aller à son humeur dans ce qu'on leur dit; un châtiment ou une réprimande faite de sang-froid, et quelquefois au bout de huit jours, leur fera plus d'impression; elles voient par cette conduite que l'impatience ou le chagrin n'a point de part à ce que l'on fait[1]. » Toutefois ce sang-froid si nécessaire ne doit pas être impassible et de glace : il faut qu'en punissant, une certaine émotion, qu'un sentiment du moins se trahisse dans le langage, l'accent, le ton du maître, celui de la tristesse qu'il ressent du mal qu'il a surpris et de la nécessité où il est d'en demander l'expiation. Dans l'école, comme dans la famille, les signes, fussent-ils muets, de cette peine, de cette douleur sans colère dont l'enfant voit et comprend que ses fautes sont la cause, ne sont pas, de toutes les formes de désapprobation, la moins propre à le toucher, et contribuent peut-être à l'éveil ou au développement de la moralité dans sa jeune âme mieux que beaucoup de reproches et de leçons[2].

---

1. Lettre aux Dames de Saint-Louis, décembre 1691.

2. Certains passages de nos lettres indiquent quelles étaient les punitions usitées dans Saint-Cyr. « ... Servez-vous de toutes sortes de moyens pour les corriger : une exhortation générale à l'approche d'une grande fête, une correction douce en particulier à la veille d'une confession, une confusion publique, une humiliation devant les autres, une amende honorable, un retranchement de plaisir, une posture contrainte; enfin, tantôt de la rigueur, tantôt de la douceur, et toujours une grande patience. » A une maîtresse de la classe rouge. 1691. — Ailleurs il est question de certaines pénitences en rapport avec le travers même

Au reste, quelques lumières qu'elle sache tirer de telles recommandations et directions pour exercer prudemment et dignement sa justice, l'institutrice sera encore bien peu avancée, et fort exposée à punir ou à récompenser de travers, si à cette connaissance générale de la nature de l'enfant, qui doit éclairer tous ses pas, elle ne se hâte, par une attentive étude, d'ajouter celle des dispositions natives, du caractère propre de chacune de ses élèves en particulier ; étude difficile, épreuve, sans cesse renouvelée, de sagacité autant que de patience.

Cette étude, comment la faire utilement dans un système d'éducation où l'autorité, l'esprit de compression domineraient, où l'enfant, constamment tenu en respect et en crainte, demeurerait replié sur lui-même et fermé aux regards qui l'interrogent? Aussi Mme de Maintenon repousse-t-elle ouvertement toute méthode semblable, si fort en crédit que fût encore alors la discipline étroite et sèche du régime coercitif. La maîtresse de Saint-Cyr, telle qu'elle la veut et travaille par tous ses soins à la former, ne se tient pas, dans une réserve solennelle et guindée, à distance de ses élèves ; elle se rapproche d'elles sans cesse par la familiarité, la cordialité, leur inspire confiance et sympathie par la douceur, la pa-

---

qu'il était utile de combattre. Ainsi une indolente et trop délicate devait faire un tour extraordinaire de balayage ; une trop lente et paresseuse aux travaux de couture recevait une tâche de surcroît à finir en temps prescrit ; une glorieuse à l'excès allait à l'infirmerie rendre aux malades les plus humbles soins, etc. Lettre à Mme de Vandam du 30 avril 1713. — Si, comme on l'a vu par une des indications de la citation qui précède, les punitions corporelles n'étaient pas absolument interdites dans Saint-Cyr, on évitait le plus possible d'y avoir recours. Le fouet, maintenu en principe, du moins pour les petites, servait, en réalité, si peu, qu'il n'est pas fait une seule fois mention, dans un si grand nombre de lettres adressées aux Dames, d'une application de cette peine.

tience, l'indulgence, pardonne aisément ou tolère plus d'un écart, ne se hâte pas de réprimer, de discipliner, afin de mieux démêler les instincts et de pouvoir lire plus sûrement dans les cœurs ; elle ne souffre pas seulement, elle aime qu'on lui parle, répond sans déplaisir aux questions ou même les provoque, ne prescrit rien, n'interdit rien, à l'ordinaire, sans dire pourquoi, ne déroge que par absolue nécessité à cette habitude, se fait une loi de *parler raison* aux enfants en toute occasion où il est à propos et utile de le faire, d'après ce principe, une fois admis, que leur raison, dans le demi-jour de la conscience morale naissante, est plus capable qu'on ne pense de s'ouvrir à la vérité, et que, pourvu qu'on s'adresse à elle sans apprêt de langage ni tour doctoral de leçons [1], avec une simplicité que l'agrément, au besoin, assaisonne, on ne saurait les aborder par là trop tôt ni trop souvent. Sa vie leur appartient tout entière. Présente à tous leurs travaux, elle les suit dans leurs récréations, assiste à leurs jeux, y prend part elle-même ou s'y intéresse. Point de danger que ce contact les mette avec elle trop à l'aise, et que trop de familiarité fasse brèche au respect : elle se protège assez contre les libertés indiscrètes par ce qu'elle sait mêler de réserve dans l'enjouement, de gravité dans l'affabilité, de retenue dans la condescendance ; mais son meilleur rempart est l'estime respectueuse qu'elle ne peut manquer d'inspirer pour sa personne aux enfants, juges si clairvoyants des moindres défauts de leurs

1. « Soyez douce et accommodante ; *ne soyez point prêcheuse ;* faites tout le bien que vous pourrez. » A Mlle d'Aumale, septembre 1705.

maîtres, en demeurant constamment irréprochable, c'est peu dire, *exemplaire*, d'extérieur, d'attitude, de tenue, comme de conduite en tout, sous leurs yeux.

Mme de Maintenon résume elle-même l'ensemble de qualités, de vertus, qu'elle appelle, qu'elle inspire, par un mot qu'elle aime à répéter : « Soyez des mères, » dit-elle à ses institutrices ; des mères par la sollicitude, la tendresse, le dévouement, mais aussi par la dignité, l'esprit de gouvernement, la fermeté de main, sans rudesse, qui font la mère de famille obéie, honorée, respectée, autant que chérie ; des mères en tout et toujours [1].

Que d'excellents préceptes aussi, et quel esprit de sagesse et de mesure, très éloigné des intempérances de dévotion qu'on aurait pu craindre, dans cette autre partie de ses enseignements qui touche à l'éducation religieuse, c'est-à-dire au fond même de l'éducation de Saint-Cyr ! Que de fois elle demande aux Dames d'inspirer aux demoiselles une piété « solide, simple, pratique », sans pratiques multipliées, « une piété gaie douce et libre, qui consiste plutôt dans l'innocence de leur vie, dans la simplicité de leurs occupations que dans les austérités et les retraites [2] ! » Avec les exercices trop fréquents, les oraisons prolongées, elle les conjure d'écarter les délicatesses, les recherches, et, comme elle dit, d'un mot original, les *ragoûts* de dévotion, et toute curiosité de doctrine. « Que nos filles aient une piété sincère, libre, gaie, *ronde*, sans raffinements, comme *de bonnes sécu-*

---

1. Lettre à une Dame de Saint-Louis, 16 avril 1695. (*Lettres d'éducation*, p. 213, n. 5.)
2. *Divers avis aux maîtresses des classes*, 1692.

lières[1]; » une piété « qu'elles puissent garder dans le monde et dont le monde même leur saura gré ». — « Quand une fille sort d'un couvent disant que rien ne doit faire perdre vêpres, on se moque d'elle : mais qu'une fille instruite dise et pratique de perdre vêpres pour tenir compagnie à son mari malade, tout le monde l'approuvera; qu'elle ait pour principe et dise qu'il faut honorer son père et sa mère, quelque mauvais qu'ils soient, on ne se moquera point; qu'une fille dise qu'une femme fait mieux d'élever ses enfants et d'instruire ses domestiques que de passer la matinée à l'église, on s'accommodera très bien de cette religion; elle la fera aimer et respecter[2]. » — « Prêchons-leur sincèrement, concluait-elle, cette piété droite, qui nous attache d'abord aux devoirs de notre état. » *Prêcher* ainsi, c'était encore *parler raison*.

A tant de zèle pour la culture des âmes s'ajoutait une sollicitude égale pour la santé, le bien-être, le développement physique des enfants. Cette éducation-là, car c'en est une aussi, n'était pas moins attentivement pratiquée que l'autre. Une règle qui ne souffrait pas un seul jour sans promenade[3], qui ne marchandait pas les heures de récréation, et les voulait animées de jeux fortifiants, qui entremêlait dans une large proportion le travail des mains aux travaux de l'esprit, ne laissait nulle place dans Saint-Cyr à ce qu'aujourd'hui nous appelons,

---

1. Lettre aux Demoiselles de la classe bleue, 1712. — Et encore : « Faites-en de bonnes chrétiennes, des filles sages et raisonnables; ne leur donnez point pour obligation des choses de perfection, comme on fait presque dans tous les couvents. » Aux Dames de Saint-Louis, 1701.

2. Lettre à Mme de la Mairie, 9 mars 1713.

3. Entretien avec les Dames de Saint-Louis, 28 juin 1702.

en style scolaire, le *surmenage*. Un régime de vie très sain, et pour lequel, à ce point de vue, rien n'était épargné, mais simple, sans douceurs inutiles, et même, en certaines choses, un peu dur, entretenait en même temps les santés et les courages, et préservait de toute molle habitude ces filles bien nées mais de petite fortune, qui, si noble que fût leur blason, devaient se résigner à un modeste avenir. Rien n'était plus actif, plus rempli, plus varié que la journée d'une demoiselle de Saint-Cyr, partagée entre l'étude et les ouvrages de couture d'une part, et, de l'autre, les travaux de ménage, par lesquels on les initiait de loin à tout le détail, même le plus humble, de la tenue d'une maison. Dès qu'elles étaient montées à la classe *verte*, elles allaient, à tour de rôle, aider à la lingerie, à l'infirmerie ; et même, pour se guérir des grands airs, et pour que rien ne manquât à leur apprentissage d'ordre domestique, elles prenaient part active, à des heures réglées, au nettoyage, à l'entretien de leur spacieuse demeure, le balai ou le plumeau à la main. Aucun relâchement d'obéissance à toutes ces dispositions salutaires n'échappait à l'œil vigilant de la directrice. Mme de Maintenon se retrouve à Saint-Cyr la même qu'à Rueil, avec une assiduité, une ubiquité d'attention à toutes choses, vraiment étonnantes, si l'on songe à tout ce que Versailles mettait dans sa vie de préoccupations, d'affaires, de devoirs. Dans quel détail n'entre-t-elle pas ? — Les Dames présentes aux récréations et qui ont le devoir de les animer, se négligent... Pourquoi les demoiselles jouent-elles moins, depuis quelque temps, aux barres, aux quilles...? Pourquoi perdent-elles une partie du temps destiné aux jeux à s'entendre sur le choix du

jeu? en cas de dissentiment, il faut tirer au doigt mouillé, ou que la pluralité des voix décide sans délai. — Le bouillon que depuis quelque temps on sert aux malades est léger, il est trop faible : que l'officière de l'infirmerie prenne soin de le faire pour eux moins abondant et plus restaurant. — Comment n'a-t-on pas vu que la taille de Mlles *** commençait à se gâter? N'aurait-on pas dû renouveler, par précaution, leurs *corps?* Peut-être convient-il d'abréger pour celles-là, jusqu'à nouvel ordre, ou de remplacer par autre chose les heures du travail de couture, *qui grossit les épaules*[1]. Etc., etc. Mme de Maintenon qui aimait à dire à ses maîtresses : *Soyez des mères*, faisait mieux que de répéter souvent ce conseil : elle-même, à l'appui du mot, payait d'exemple[2].

C'est assurément une lecture bien digne d'être recommandée à nos institutrices que ces lettres aux Dames de Saint-Cyr sur Saint-Cyr, où éclate un génie d'éducatrice aussi avisé et aussi généreusement actif; on a même pu, sans trop de faveur, leur donner place dans les bibliothèques pédagogiques de nos écoles. Bien entendu, elles y sont admises comme offrant, sous leur forme si simple et si claire, un répertoire d'expériences instructives, de judicieux avis, de précieux exemples, ou, si l'on veut, pour ne rien dire de trop, comme une lecture de bon conseil. Si Mme de Maintenon peut encore aujour-

---

1. Lettre à Mme du Pérou, maîtresse générale des classes, 16 mars 1696.

2. Je résume, en me tenant aux traits les plus caractéristiques, la vie de Saint-Cyr : je n'essaie pas d'en refaire le tableau, après celui que M. Gréard en a si complètement tracé, avec la compétence d'un maître excellent en pédagogie et le plus rare talent d'analyste et de peintre. (*Introduction aux Extraits des lettres, avis, entretiens* de Mme de Maintenon *sur l'éducation*.)

d'hui être un guide pour les maîtresses de l'enfance et de la jeunesse, ce n'en est pas un à suivre pas à pas, mais à fréquenter, à consulter, à mettre à profit avec discernement et mesure.

Nous n'avons pas tout dit, en effet, sur la discipline et la direction de l'œuvre à laquelle elle présidait : en certains points, l'une et l'autre ont pu prêter à de justes réserves. Par exemple, nous ne conseillerions pas à nos directrices d'internats de jeunes filles d'établir sur leurs élèves une surveillance aussi étroite, aussi minutieuse, aussi rigoureusement continue, que celle qui s'exerçait méthodiquement dans Saint-Cyr sous apparence de facilité confiante. D'après la règle établie et sévèrement maintenue par la fondatrice, surveiller attentivement les Demoiselles ne suffisait pas ; il fallait qu'elles fussent constamment, et partout, *gardées à vue*[1]. Pour cela, aux yeux incessamment ouverts des Dames, desquelles le nombre était assez grand, s'ajoutaient, très vigilants aussi, derrière elles, ceux des Demoiselles *du ruban noir*, élèves distinguées de la plus haute classe, qui, par récompense, étaient données aux Dames pour auxiliaires ; ceux des principales monitrices[2], ceux des chefs de bande[3] ; ce n'était pas assez : les humbles sœurs converses, tout en allant et venant, comme uniquement occupées de leur service, autour des demoiselles, avaient

1. C'est le mot même dont s'est servi plus d'une fois Mme de Maintenon, et il est significatif. V. Lettre à Mme de Fontaines, du 22 avril 1713. — Cf. Lettre à Mme de la Mairie, mai 1713.

2. Celles qui, dans plus d'une lettre, sont appelées *les rubans couleur de feu ;* c'était leur signe distinctif.

3. Chaque classe était divisée en groupes de dix élèves, appelés *bandes* ou *familles*, de chacun desquels les meilleurs sujets tenaient la tête.

ordre d'observer, d'épier; police subalterne et secrète, mais attentive, elles aussi regardaient, écoutaient, faisaient leurs rapports[1]. Pendant les récréations, durant ces heures de liberté où nous persistons à croire qu'il est bon que les enfants, les jeunes gens s'appartiennent un peu, les Dames, répandues parmi les élèves, comme pour exciter leurs jeux, ou comme s'intéressant affectueusement à leurs conversations, se multipliaient pour tout voir, tout entendre, et, se mêlant à tout, réussissaient à ne pas laisser un moment cette jeunesse à elle-même. — Vigilance prévoyante, inquisition légitime et salutaire, dira-t-on. — Soit, mais à une condition : c'est que l'élève reste dupe des précautions que l'on prend, des apparences que l'on ménage pour la voiler et la dissimuler : autrement cette surveillance inquiète, défiante, qui avec une insidieuse douceur l'enserre et l'enveloppe, démêlée et reconnue, le mettrait en garde et sur le qui-vive, le rendrait défiant à son tour, étoufferait en lui cette simplicité, cet abandon, ces mouvements ingénus sur lesquels on compte précisément pour le connaître à fond. Or comment la clairvoyance dont il est naturellement doué serait-elle longtemps mise en défaut par ce manège? — N'est-il pas bon, d'ailleurs, qu'à certains moments, rendu à lui-même, sans être perdu de vue, surveillé toujours sans doute, mais discrètement et à distance, il puisse, par le libre exercice de ses facultés au milieu des compagnons de son âge témoins et juges de ses actions, se sentir, s'éprouver et, pour sa part aussi, se former lui-même?

---

1. Lettre à Mme du Pérou, du 18 avril 1696.

Cette franche disposition de soi, cette part d'autonomie, qui, aux heures du jeu du moins, lui est laissée, ne profite-t-elle pas à l'éducation du caractère, au développement de la personnalité[1] ?

Ce même esprit de vigilance exagérée se trouve dans la recommandation faite, non pas une fois, mais cent fois, aux Dames de veiller de très près, en tout lieu, à toute heure, à ce que les demoiselles *ne se disent rien à voix basse;* le fait seul de se parler bas était mis par Mme de Maintenon au rang des *fautes* les moins pardonnables; c'en était une caractérisée, une faute grave, qui n'appelait pas seulement l'avis, la réprimande; il fallait punir, et même, au besoin, *très grièvement*[2]. Toute tolérance sur ce point, répète-t-elle souvent, serait dangereuse, funeste. — Quoi donc? est-il tant à craindre que de coupables secrets s'échangent entre deux enfants, deux jeunes filles qui se parlent à l'oreille? C'était fort bien fait sans doute de se montrer sévère aux natures mystérieuses, dissimulées, d'exiger comme premières et nécessaires vertus la franchise, l'ouverture, la droiture. Mais pour écarter ou réprimer l'esprit de cachotterie, qui est un très mauvais esprit, fallait-il faire aux chuchottements une guerre aussi rigoureuse, une guerre implacable? N'était-ce pas, par un côté, se contredire, oublier tout ce que nous avons résumé tout à l'heure

1. « Se souvenir que le but de l'éducation morale *est de former un être apte à se gouverner lui-même.* » Herbert Spencer, *De l'éducation intellectuelle, morale et physique.*

2. Lettre à Mme de Vandam, du 12 janvier 1715. — Cf. Lettre à Mme de la Mairie, 1714 : « L'essentiel est de ne les laisser jamais seules et sans une personne de confiance; de leur *ôter le loisir de se parler* en les occupant toujours; les défenses ne feraient qu'exciter leur envie; *qu'elles ne parlent jamais bas.* »

d'excellemment pensé et dit sur la légèreté inoffensive de l'enfance, de la jeunesse même, sur l'innocence, chez l'une et l'autre, de beaucoup de fautes prétendues, sur l'équité de la mansuétude, de la patience, de l'indulgence dans le maniement de l'une et de l'autre?

Il semble bien, en ceci, qu'il avait passé dans Saint-Cyr quelque chose de cette éducation des couvents dont Mme de Maintenon n'avait pas voulu pour son œuvre, et qu'elle a jugée plus d'une fois avec une remarquable indépendance d'esprit.

On se confirme dans cette pensée quand on la voit interdire absolument « les amitiés particulières[1] ». Elle veut que ses filles vivent entre elles fraternellement, parfaitement unies, mais (sans doute afin de tenir plus sûrement toutes les âmes à découvert devant elle et sous sa main), elle entend que ce soit d'une affection générale, sans aucune particulière liaison. Ce que l'on pourrait sentir de goût plus vif, d'amitié pour telle ou telle compagne, doit rester, disait-elle, *intérieur*, à peine marqué au dehors, « afin de ne troubler d'aucun ombrage l'union qui doit régner entre toutes. » On ne devait pas avoir, on n'avait pas d'*amie* à Saint-Cyr. Défense bien austère ! Dans le cloître, entre religieuses, là où toutes les puissances affectueuses de l'âme se réservent, avec une sorte de jalousie, pour l'amour divin, une telle interdiction peut se comprendre. A Saint-Cyr, dans une maison où les jeunes filles étaient élevées *en bonnes séculières* pour la famille et pour le

---

1. V. Lettre à Mme de Gautier, 1686, et *Divers avis aux maîtresses des classes*, 1692. — Cf. l'Instruction aux demoiselles de Saint-Cyr *Sur les amitiés*, mai 1711.

monde, n'était-ce pas étrangement sévère? Faut-il donc craindre, ne faut-il pas souhaiter plutôt que de bonne heure, à l'ombre du pensionnat, ou même, si l'on veut, du pensionnat-couvent, naissent et se forment ces bonnes amitiés de jeunes filles, d'un prix égal à celui de nos *amitiés de collège*, qui, plus tard, seront pour la femme un des charmes les plus doux et les plus purs, peut-être un des plus bienfaisants supports, une des grandes consolations de la vie?

Mme de Maintenon aimait sincèrement la jeunesse, et, nous l'avons vu, avait, en somme, assez bonne opinion d'elle, bien que toujours religieusement préoccupée de tout ce que lui disait sa foi de l'originelle corruption inhérente à chaque créature, et qui couve au fond de toute innocence. Pourquoi donc enlevait-elle à cet âge une de ses joies les meilleures et les plus saines? Elle eût eu raison de demander attention et surveillance sur les amitiés entre écolières : devait-elle les redouter à ce point et les proscrire?

Autre contradiction. Dans un petit recueil de préceptes brièvement formulés qu'elle adressait aux Dames au lendemain de l'ouverture de Saint-Cyr, on lit : « *Réjouir l'éducation*, diversifier les instructions. »

Assurément, elle s'est appliquée, efficacement appliquée à bannir de l'éducation le sérieux trop continu, l'austérité froide et triste ; elle a voulu et su faire en sorte qu'il y eût de la joie dans Saint-Cyr. On voudrait, cependant, qu'elle eût été plus constamment fidèle à cet excellent principe. Elle ne s'en souvenait guère au jour de certaines visites dans les classes, dans les plus hautes, lorsqu'elle entretenait des élèves adolescentes, ou déjà

grandes, de l'avenir qui les attendait, et prenait soin de les y préparer. Rien, il faut l'avouer, n'est moins ménagé, plus désenchanteur, plus triste, que les tableaux qu'elle leur fait d'avance du sort qui leur est réservé. Elle ne leur montre guère à l'horizon que difficultés, peines, humiliations, épreuves de toutes sortes. Il est vrai que pour ces filles de noblesse sans fortune la vie avait peu de promesses. La plupart, à leur sortie de Saint-Cyr, devaient retrouver un très modeste foyer de province, où nul brillant parti n'irait les chercher sans doute. Plus d'une, rendue à une famille en détresse, devait se résigner à une domesticité mal déguisée dans des maisons étrangères. Il était bien, il était sage de ne les pas laisser se livrer à des rêves décevants, et de les armer d'avance de raison et de courage contre les épreuves possibles du lendemain. Fallait-il cependant leur tracer, de ce lendemain, d'aussi sombres, d'aussi décourageantes peintures, dissiper sans merci toute illusion, au risque de tuer l'espérance[1] ? Ne faut-il pas craindre de jeter dans les jeunes âmes un germe d'in-

1. « ... Celles d'entre vous qui n'auront point de vocation (pour le couvent) n'auront pas pour la plupart le moyen de s'établir par un mariage sortable à leur condition, et je ne vous conseillerais pas de vous mésallier ni d'épouser un gentilhomme qui aurait aussi peu de bien que vous. Ainsi votre mauvaise fortune vous contraindra à demeurer dans le célibat que nous venons de dépeindre, si triste et si dangereux pour la réputation d'une jeune personne... Il y en a peut-être parmi vous qui comptent sur quelques-uns de leurs parents qui ont du bien, mais elles se trompent, car outre qu'il est difficile qu'un particulier fasse la fortune d'un autre ou veuille s'en charger, ces parents ont leurs enfants, et ne se mettront pas en peine de vous aider. Il y a quelque temps que le petit de la Maisonfort alla voir M. de Beauvillers dont il est parent, et qui assurément est fort riche et même pieux et charitable : cependant, quand il le vit, il lui dit : « Puissiez-vous devenir un homme de bien ! » et il ne lui donna rien, pas même un habit, quoiqu'il fût presque nu... Il fut encore chez une de ses tantes : elle lui fit fort bon accueil, mais quand le dîner vint, elle lui dit : « Adieu, mon » neveu, vous me viendrez voir quand vous serez habillé. » Vous voyez bien qu'elle

curable tristesse, de briser ou d'énerver en elles de précieux ressorts, en se hâtant de leur dire et en leur disant avec une trop rude franchise ce qu'elles ont à craindre de la vie, en déchirant d'une impitoyable main le voile bienfaisant qui dérobe à leurs yeux ou cache à demi l'avenir... ? De toutes les illusions, plus ou moins trompeuses, que Mme de Maintenon, dans ces sortes d'entretien, prenait comme à tâche de détruire, la plus maltraitée était celle du bonheur dans le mariage. On peut dire qu'elle voit tout en noir, quand elle se met sur ce

---

ne lui offrit pas seulement à diner. L'humiliation suit ordinairement l'indigence. » *Instruction aux demoiselles de la classe bleue*, 1706.

« ... Vous a-t-on conté ce qui arriva à Mlle de Loras, votre compagne, au sortir d'ici ? Sa mère voulut la mener à la comédie, et l'y conduisit à Versailles, parce qu'on ne paye rien à la cour; elle avait encore son habit de Saint-Cyr; elle fut fort bien reconnue, mais elle n'eut pas meilleure place pour cela. Mme la duchesse de Bourgogne qui, comme vous savez, l'aimait fort ici, dit à ses dames en la voyant : « Voilà Loras; » c'est tout ce qui lui revint, car en sortant elle ne lui dit pas un mot et ne fit même pas semblant de la voir. Voilà un petit échantillon de ce que c'est que le monde; on y éprouve tous les jours mille déboires, et surtout les personnes qui n'ont pas de quoi y faire aussi grande figure que les autres; rien n'y est présentement si méprisé que la pauvre noblesse. » *Instruction aux demoiselles des deux grandes classes*. 1707.

« ... Vous vous flattez d'être ajustées et parées : et qui vous aura donné de quoi l'être ? Vous dites que vous irez au bal ou à la comédie ? et moi je vous dis que vous n'entendrez pas seulement parler de comédie. Ce qu on appelle proprement le monde, où se trouvent les plus grands plaisirs, c'est la cour, où vous ne serez certainement pas. Il pourra s'en trouver quelques-unes à Paris : mais savez-vous ce qu'il en coûte pour être bien placée à la comédie? Pas moins d'une pistole par tête. Vous serez bien en état avec vos cinquante écus (de rente) de faire de pareilles dépenses ! Cependant, sans cela, vous n'y aurez point d'entrée, au lieu que des gens de rien, mais plus riches que vous, y auront bonne place. » Même Instruction.

« Ne vous flattez pas sur ce que vos proches avaient quelque chose quand vous les avez quittés. Les choses sont bien changées depuis : celles qui ont laissé leurs parents avec deux mille livres de rente n'en trouveront peut-être pas mille : celles qui en avaient mille n'en ont pas cinq cents : celles même qui étaient le mieux, ne trouveront pas grand'chose, et le plus grand nombre n'aura rien du tout. » *Ibid.*

« ... Je ne saurais comprendre ce qu'a fait une de vous. On lui dit de balayer : elle répond qu'elle n'est pas une servante ; non certainement, vous ne l'êtes pas; mais *je souhaite qu'au sortir d'ici vous trouviez une chambre à balayer; vous serez trop heureuse*, et vous saurez alors que d'autres que des servantes balayent. » *Aux demoiselles de la classe jaune*, Entretien *Sur la mauvaise gloire*.

chapitre. — Quel mari pourront trouver ces filles, bien nées, bien élevées, qui, hélas ! à leur entrée dans le monde, n'auront d'autre dot que le capital de trois mille livres assuré à toutes, au terme de leur éducation, par le règlement de Saint-Cyr ? Qui voudra d'elles, si ce n'est quelque gentilhomme misérable, à demi campagnard dans son triste manoir décoré du nom de château[1] ? Au reste, brillant ou médiocre, riche ou pauvre, le mariage est toujours ce qu'il est en réalité : « l'état de la vie où l'on éprouve le plus de tribulations[2] ; » — « un état qui fait le malheur des trois quarts du genre humain[3]. » Que tout aille à souhait pour la fortune, les humeurs, entre époux, s'accorderont-elles ? Rien de plus rare qu'une constante et durable réciprocité d'affection. — Les meilleurs maris sont despotes et tyrans[4]. — « Si vous cherchiez dans le ménage de la douceur (ceci était dit aux filles de la classe jaune), je vous dirais : Entrez dans un couvent, car entre la tyrannie d'un mari et celle d'une supérieure, nommons cela ainsi, il y a une différence infinie. On sait à peu près en entrant en religion ce qu'on peut exiger de vous ; on voit les règles, on s'essaie pendant le noviciat, et par conséquent on peut prendre ses mesures ; il n'en est pas de même pour le mariage : il n'y a point de noviciat qui y dispose, et il serait difficile de prévoir jusqu'où un mari peut porter le commandement. Il s'en trouve très peu de bons ; sur

---

1. *Instruction aux demoiselles des deux grandes classes*, 1707. — Cf. Lettre à Mlle d'Aubigné, du 11 mai 1693.
2. Lettre à Mme de Fontaines, du mois d'avril 1713.
3. Lettre à l'abbé Gobelin, du 24 juillet 1674.
4. XVe *Conversation*, *Sur le mariage*.

cent, je n'en ai jamais connu deux, et quand je dirais un, je n'exagérerais pas. Il faut supporter d'eux toutes les bizarreries, et se soumettre à des choses presque impossibles. Je ne vous dis tout cela que pour vous parler toujours selon la vérité[1]. » — « Qu'il ne vous arrive pas, au sortir de Saint-Cyr, de dire que vous mouriez d'envie de n'y être plus pour être plus libre, et que vous vous y trouviez contrainte : comptez que pas une personne ne voudrait de vous, parce qu'il n'y en a point qui ne sache fort bien qu'en vous épousant, il ne vous veut laisser aucune liberté[2]. » — Y a-t-il de bons ménages? « En tout cas, ce ne sont pas ceux où l'on ne souffre rien du tout, mais ceux où il y a un des deux qui souffre de l'autre sans rien dire ; à moins, ce que l'on voit rarement, qu'ils aient assez de vertu pour se supporter tour à tour[3]. » — « Il faut qu'une femme se dévoue à la mort[4] et à *l'esclavage* en se mariant[5]. » Etc. Ces traits chagrins, ces avis d'un pessimisme outré, injuste, qu'on n'attendait guère d'un esprit si équitable d'habitude et si modéré, étaient sincères, non dictés, comme on pourrait le supposer d'abord, par

---

1. *Instruction à la classe jaune*, 1700.

2. *Ibid.* — Et ailleurs : « Tournez vos occupations selon l'inclination de votre mari. En sanctifiant votre volonté, *ne prétendez rien sur la sienne;* les hommes y sont encore plus attachés que les femmes, parce qu'on les élève avec moins de contrainte. Ils sont naturellement tyranniques, et veulent des plaisirs, de la liberté, et que les femmes y renoncent ; ils sont les maîtres ; il n'y a qu'à souffrir de bonne grâce. » *Avis à Mme la princesse de Savoie.*

3. *Instruction aux demoiselles de la classe bleue*, 1702.

4. A cause des accidents mortels qui suivent trop souvent les grossesses.

5. XVe *Conversation*, Sur le mariage. — Ce mot d'*esclavage*, qui échappe ici à la sévère dame, ne fait que résumer exactement ses leçons et préceptes d'humble et complète soumission, d'obéissance passive de la femme au mari, qui, par instants, rappellent, au fond, les conclusions du sermon d'Arnolphe à son élève et future épouse Agnès (*Ecole des femmes*, acte III, sc. 2.

un pieux et artificieux désir de faire parmi ces jeunes filles, en leur inspirant un dégoût anticipé pour la vie de famille et le monde, des conquêtes pour le célibat religieux, des recrues pour la communauté des Dames de Saint-Cyr. Ni dans l'obscurité de sa première et bizarre union, ni dans les splendeurs et les grandeurs de la seconde, Mme de Maintenon n'avait connu ces *pures douceurs* qu'elle interdisait presque aux Demoiselles d'espérer ; peu disposée par son expérience personnelle à croire au bonheur dans le mariage, le monde où elle vivait, en proie à une licence de mœurs croissante, ne lui offrait que de rares, de très rares exemples de ce bonheur. Les soucis, les ennuis dont elle payait son éclatante fortune, les contraintes, les gênes que n'épargnait pas même à l'épouse secrète et chère l'égoïsme altier, l'absorbante personnalité du monarque, le spectacle déployé en grand sous ses yeux de tout ce qui s'agite d'ambitions, de servilités, de perfidies dans une cour[1], tant d'expériences trop instructives faites chaque jour sur le cœur humain, tout cela avait créé en elle un fonds de tristesse, de tristesse amère, dont elle n'était peut-être pas, malgré toute sa réserve et tout son empire sur elle-même, assez maîtresse, et qui, aux

1. « ... Comptez que presque tous les hommes noient leurs parents et leurs amis pour dire un mot de plus au roi, et pour lui montrer qu'ils lui sacrifient tout. Ce pays-ci est effroyable, il n'y a pas de tête qui n'y tourne... Je suis à la source, et c'est ce qui me fait voir trahisons sur trahisons. Mon naturel ne me porte point à la défiance ; j'aurais vécu longtemps sans croire les hommes aussi mauvais qu'on le dit, mais la cour change les meilleurs... » Lettre à l'archevêque de Paris, du 15 novembre 1695.

Ajoutez ce qui semble avoir été la secrète et peut-être la plus grande amertume de sa vie : le regret, la douleur de ne pouvoir satisfaire qu'en élevant les enfants d'autrui, le génie, la particulière vocation de maternité qui était en elle.

heures de liberté qu'elle goûtait dans Saint-Cyr, se répandait souvent en confidences mêlées de soupirs avec celles des Dames qu'elle aimait le mieux, et même parfois, devant les élèves les plus âgées, en jugements d'une sévérité affligeante sur le monde et la vie, en peintures rembrunies de l'un et de l'autre. On aime à croire que, protégées contre l'effet de ces désolants discours par l'insouciance et la joie naturelles à leur âge, ces jeunes filles n'en recevaient qu'une impression passagère, bientôt oubliée. Il pouvait se faire, cependant, que, parmi elles, quelque âme faible et timide y fût sensible au point de prendre en aversion et en crainte le monde qu'elle ne connaissait pas, et d'immoler à cette frayeur son avenir, en se laissant attirer vers le cloître par une illusion décevante et fragile de pieux détachement.

Nous cherchons, on le voit, par ces observations diverses, à nous tenir, dans cette rapide étude, à égale distance de l'estime complaisante et trop facile et de la critique trop sévère. Nous voudrions porter le même esprit d'impartialité dans ce qui nous reste à dire en peu de mots de cette partie de l'œuvre de Mme de Maintenon qui se rapporte à l'éducation intellectuelle, à la culture de l'esprit, aux études.

Là se retrouve encore la femme de haute raison, l'intelligente amie de l'enfance, l'institutrice supérieure, du moins dans celles de ses instructions qui, d'une manière générale, ont trait à *l'art d'enseigner*. Dans le choix de ce qu'elle estimait devoir être appris à Saint-Cyr, dans la délimitation de ce qu'on nous permettra d'appeler, en langage d'aujourd'hui, son *programme*

d'études, elle nous paraît s'être inspirée d'une prudence bien timide, bien timorée, et que nous avons peine à ne pas juger étroite.

Sous leur forme négligée, un peu terne, précise pourtant, ses réflexions, ses conseils sur les meilleurs moyens de faire entrer dans les jeunes esprits ce qu'on leur veut apprendre ne le cèdent pas, pour le fond, en bon sens avisé, en sagesse pratique à ce que le célèbre chapitre des *Essais*, *De l'institution des enfants*, contient à cet égard de plus excellent. Par ce côté, Mme de Maintenon se rattache véritablement à Montaigne, et, sans le savoir, le continue. Quoi qu'on enseigne, dans l'éducation, parler toujours à l'intelligence ; s'adresser non à la mémoire, mais à l'esprit, ou du moins ne meubler la mémoire que des réelles acquisitions de l'esprit et du jugement ; mesurer, en s'abaissant autant qu'il est nécessaire, tout ce qu'on dit, et la manière dont on le dit, à la capacité de l'enfant ; viser avant tout à se faire *entendre*, se piquer surtout de simplicité, de familiarité, de clarté, de cette espèce d'éloquence qui fait le maître constamment intelligible ; à ces qualités essentielles en joindre une autre qui ne l'est guère moins, la sobriété ; pour être mieux écouté, « savoir ne pas tout dire, » alors même que tout ce qui vient aux lèvres mériterait d'être dit ; unir à la plénitude d'explications qui fait la lumière la discrétion de parole et l'art d'abréger qui préviennent la fatigue ; « ne jamais parler au delà du nécessaire, » ou de ce superflu qui s'en distingue à peine ; « ne jamais parler longtemps seul ; » avoir hâte d'écouter l'auditeur, et d'apprendre, en le faisant parler à son tour, quel profit des leçons lui demeure, s'il est en progrès ou en

retard, par où il a besoin d'être excité ou soutenu ; dans ce dialogue à tout propos renouvelé, tantôt s'assurer qu'on est activement, non machinalement suivi, tantôt faire marcher devant soi celui qu'on guidait tout à l'heure, mais en le conduisant encore d'autre manière ; ne pas toujours lui ouvrir le chemin, souvent aussi le lui laisser ouvrir, en l'y provoquant et l'y aidant par d'adroits appels à sa curiosité native et à sa raison naissante ; ne pas ramasser tout l'enseignement dans les murs de la classe et dans certaines heures d'emploi réglé, mais, hors des bancs et des livres, aux récréations, dans les promenades, partout où l'élève se trouve naturellement en contact avec le maître, profiter, au passage, de tout ce qui donne matière ou prétexte à leçon familière, et çà et là, selon l'occasion et l'à-propos, répandre, avec moins de suite et de méthode, mais d'une main habile et sûre, la semence utile... Ces divers procédés, et d'autres encore, d'éducation intellectuelle, disons mieux, ces principes féconds, essentiels, de l'art d'enseigner, qui, aujourd'hui, sont généralement, ou même universellement connus, goûtés, célébrés (sinon partout pratiqués aussi parfaitement qu'ils devraient l'être), n'étaient pas, il y a deux siècles, en pareil crédit et telle faveur, et n'avaient pas, comme dans le nôtre, évidence et autorité de règles consacrées et populaires. C'est l'honneur de Mme de Maintenon d'en avoir vu pleinement, par intuition de bon sens et sur preuves d'expérience, l'importance et l'efficacité, et d'avoir su, en les formulant nettement dans un enseignement animé de conviction forte et communicative, les inculquer avec succès autour d'elle, les implanter dans cette grande institution, qui,

pour une sérieuse part, devait contribuer à l'avancement de la bonne pédagogie par ses exemples.

Mais quelle était, au point de vue des sujets d'exercice et d'étude, l'éducation de Saint-Cyr... ? Trop restreinte, à notre avis, trop peu variée, au-dessous de ce que, même pour les femmes, il n'y a nulle imprudente chimère à souhaiter, à demander.

Nous parlons du Saint-Cyr définitif, de celui qui, dès 1692, six ans après la fondation, reçut, en devenant maison professe, sa forme dernière et durable. Il y avait eu un premier Saint-Cyr autrement constitué, d'esprit moins sévère, de règle plus large, et dans les études duquel le profane se mêlait, pour une part raisonnable, au sacré. Des exercices de style sur diverses matières, des exercices oraux, dans les hautes classes, en forme de conversation, sur des sujets de morale et autres, servaient à cultiver le jugement, le goût, à former les esprits et à les polir. Les lectures n'étaient pas exclusivement pieuses. Les recueils moraux, en partie formés de beaux traits pris à l'antiquité païenne, circulaient avec les vies des saints. La poésie admise n'était pas toute de drames sacrés et de cantiques spirituels. L'histoire avait une place. On avait un théâtre, où l'on jouait, après assidues études de déclamation et de chant, et en brillant appareil, devant la cour (c'était *Esther*, il est vrai). Il paraît que ce régime d'instruction très humain et qui n'avait rien de monacal, trop goûté, trop pris à cœur, peut-être aussi imprudemment stimulé par les maîtresses, avait surexcité les esprits, mis en jeu les vanités, fait un peu tourner les têtes. (Il est certain que les représentations dramatiques devant la cour

étaient de trop.) Les jeunes demoiselles étaient devenues discoureuses, belles parleuses, avaient versé ou menacé de verser dans le bel esprit curieux et quintessencié. La fondatrice s'en était émue; Godet des Marais, le sévère directeur, avait jeté un cri d'alarme trop entendu par Mme de Maintenon. Il y avait eu, sans doute, à reprendre, à modifier, à modérer; un amendement était nécessaire; c'est une *réforme* qui avait été opérée, et trop à fond pour n'être pas excessive.

Dans le vrai Saint-Cyr, dans le Saint-Cyr dont les Dames maîtresses ont pris le voile en prononçant des vœux solennels, ce qu'il y avait de culture libérale d'esprit, de littérature, au début, a disparu, ou peu s'en faut. Dans les classes réformées on *n'écrit* plus guère; de ces divers et fréquents exercices par lesquels on se formait à penser juste et à dire de même, il ne reste qu'un certain apprentissage épistolaire; on écrit de temps en temps des lettres fictives, et surtout des lettres vraies, à la famille, ou à Mme de Maintenon, les unes et les autres très simples, courtes, tout unies, mais pour lesquelles une grande pureté de français est demandée, aussi bien qu'une correction soutenue d'orthographe[1]. La lecture,

1. « ... En tout, on écrit trop à Saint-Cyr (A Mme de Radouay, 2 décembre 1692); on ne peut trop en désaccoutumer nos Demoiselles, et quand elles écrivent à leurs proches, il faut que ce soit très simplement. Allons en tout à ce qui leur est bon; il vaut mieux qu'elles n'écrivent pas si bien que de leur donner le goût de l'écriture, qui est si dangereux pour les filles... » — « Quel plaisir pour moi de vous voir craindre les écritures! vous ne pouvez trop vous y opposer; c'est la perte de Saint-Cyr. » A Mme de Fontaines, 12 octobre 1697. — « Arrêtez tout court les *Conversations* des demoiselles (un essai qu'on avait tenté dans la classe bleue, à l'imitation des *Conversations* de Mme de Maintenon); elles n'ont pas assez d'expérience pour rien dire de bon; ce serait une perte de temps et de papier qui les exciterait sur l'esprit et rendrait orgueilleuses celles qui y réussiraient le mieux. Ce que vous m'avez envoyé est aussi joli que des personnes de cet âge le peuvent faire; mais encore une fois ne laissons pas rentrer les écri-

toujours très bien conduite et dirigée, d'après l'excellent principe posé d'abord (*Expliquer autant que possible tout ce qu'on fait lire aux élèves, comme tout ce qu'on leur dit*), est désormais réduite à beaucoup moins de livres, et le choix de ceux-ci est uniformément édifiant. C'est, par exemple, après le Nouveau Testament et l'*Imitation*, l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales, le livre de chevet de Mme de Maintenon ; ce sont quelques-unes des œuvres spirituelles de Louis de Grenade et d'Alphonse Rodriguez, traduites de l'espagnol, quelques écrits de piété de Fénelon[2] ; les petits ouvrages d'éducation de Mme de Maintenon faits pour être récités ou joués dans les classes, ses *Conversations morales*, ses *Proverbes;* des histoires édifiantes de l'abbé de Choisy ; ajoutez-y les poésies religieuses qui, sur sa demande, avaient été composées pour Saint-Cyr, *Esther*, *Athalie*, les quatre *cantiques spirituels* de Racine, le *Jonathas*, l'*Absalon*, la *Débora* de Duché, la *Judith* et le *Jephté* de l'abbé Boyer, les *Stances chrétiennes* de l'abbé Testu. Ce n'était pas là tout, sans doute ; quelques autres ouvrages de même famille, dont l'indication n'est donnée

---

tures chez nous. » A Mme de Berval, 7 novembre 1697. — « Ne laissez rien composer aux filles ; elles n'en sont pas capables, et vous retomberiez aux étranges pièces de Mme de Brinon (cette Dame avait écrit pour les Demoiselles de méchants dialogues). » L. à Mme du Pérou. 1697. — « Je vous conjure, ma chère fille, de ne pas vous laisser aller à tous les goûts de Saint-Cyr ; on y a eu longtemps celui des manuscrits (au même sens que tout à l'heure le mot *écritures*), et ils nous ont fait tant de mal, que nous avons été contraints de les défendre. » A Mme de la Viefville, abbesse de Gomerfontaine, 20 décembre 1705.

2. C'est aux Dames surtout que s'adressaient la plupart des écrits composés par Fénelon, en assez grand nombre, pour Saint-Cyr, de 1689 à 1696, et qu'elles se virent enlever après la disgrâce théologique de leur auteur. Rien de ces écrits n'est venu jusqu'à nous, sauf l'instruction *Sur les avantages et les devoirs de la vie religieuse*, dont une partie est citée dans l'Appendice de ce volume.

ni dans la correspondance ni dans les entretiens, venaient s'y ajouter[1], mais c'était presque tout. « Il faut, était-il dit dans un règlement fondamental, il faut se borner à un très petit nombre de livres. »

Quoi ? Toute cette grande, pure et nourrissante littérature du glorieux siècle qui finissait n'était pas autrement mise à contribution pour les études de cette jeunesse d'élite, dont on se proposait « d'élever l'esprit et d'exciter le cœur[2] ? » Corneille, le Corneille de *Polyeucte* était ignoré à Saint-Cyr ? L'auteur de *Britannicus* n'y était connu que par *Esther* et *Athalie ?* Quoi ? pas une ode de Malherbe, pas une fable de La Fontaine, pas une épître de Boileau ?... Non ; en se relâchant sur cette question de la lecture, Mme de Maintenon eût craint de se placer sur une pente où difficilement on s'arrête. Le très frugal, pour ne pas dire bien austère régime d'esprit auquel les Demoiselles restaient soumises, lui paraissait une garantie nécessaire de simplicité, de modestie. « Les femmes, disait-elle, ne savent jamais rien qu'à demi, et le peu qu'elles savent les rend fières, dédaigneuses, *causeuses*, et dégoûtées des choses solides[3]. » — « Il vous faut si peu de livres !... écrivait-elle à Mme de la Viefville ; la lecture fait plus de mal que de bien aux jeunes filles ; celles qui sont simples se contentent de ceux que j'ai marqués, et encore y en a-t-il qui savent en faire mauvais usage ; les autres (les autres

1. Il est difficile de croire que Bossuet n'ait pas eu sa part dans ce choix. Nous ne saurions dire laquelle, Mme de Maintenon n'ayant désigné, parmi les livres en usage dans la maison, aucun des siens.
2. *Instruction aux Dames*, du 1er août 1686.
3. *Instruction aux religieuses de Saint-Louis*, juin 1696.

livres) font les beaux esprits, et excitent une curiosité insatiable[1]. » — « Ne gâtez pas, écrivait-elle à une ancienne élève, le bon goût (le goût raisonnable, sérieux) que vous avez pour la lecture. Ne lisez que pour vous édifier, et non pour satisfaire la curiosité et la démangeaison naturelle aux filles, ni pour paraître savante. N'oubliez jamais ce qu'on vous a dit à Saint-Cyr sur cet article : prenez garde au goût de l'esprit, d'autant plus dangereux qu'il paraît moins criminel[2]. » — Serait-il sage d'ailleurs, demandait-elle, de donner aux filles de Saint-Cyr des goûts que, mariées, modestement mariées, elles ne pourraient satisfaire qu'aux dépens de leurs occupations de *femmes ménagères*, et du bon état de leurs maisons ? A quoi bon ? disait-elle. — Comme si, dans la vie de la femme instruite, intelligente, active, et qui s'acquitte le mieux de tous les soins domestiques qu'une médiocre fortune lui impose, il ne restait pas toujours place pour l'usage de quelques livres de choix, de ces livres profanes, si l'on veut les appeler ainsi, qui occupent, élèvent, nourrissent l'esprit en le charmant, et ne s'en emparent pas au point de l'absorber !

Inutile d'insister sur d'autres retranchements qui partaient du même esprit. Une des Dames demandant « si on ne pouvait jamais citer aux Demoiselles des exemples vertueux des sages païens de l'antiquité et des philosophes, » — « Je craindrais fort, répondait Mme de Maintenon, que tous ces grands traits de générosité et

---

1. Lettre du 20 décembre 1705, à Mme de la Viefville, abbesse de Gomerfontaine ; lettre de conseils pour son pensionnat.
2. Avis à une demoiselle qui sortait de Saint-Cyr, 1705.

d'héroïsme ne leur élevassent trop l'esprit et ne les rendissent aussi vaines et précieuses qu'elles l'étaient dans les commencements, où nous avions pris cette sorte de manière de les instruire; vous avez vu combien ce que nous en mêlions dans nos instructions les avait gâtées, et quelle peine nous avons eue à les ramener à la simplicité convenable à notre sexe [1]. » Elle concluait en leur disant de ne pas aller chercher ces beaux exemples profanes, mais que, « si, dans quelques lectures faites aux Demoiselles, il se rencontrait de ces sortes de traits, elles pourraient *les leur laisser lire comme le reste*, en leur faisant remarquer, en passant, la différence qu'il y a entre ces actions qui paraissent si belles en apparence [2], et celles qui sont animées par la religion et par la piété [3]. » Elle n'avait guère moins de préventions contre l'enseignement de l'histoire, qu'il était difficile, cependant, d'exclure d'une manière absolue : aussi, en le conservant, le réduisait-elle à la plus mince part, à quelques informations très légères d'histoire de France et d'histoire générale. « Il est juste, répondait-elle à une des Dames qui la consultait à ce sujet, il est juste de connaître *les princes* de sa nation, et d'en savoir assez pour ne pas brouiller la suite de nos rois et leurs personnes avec les princes des autres empires, dont il convient aussi qu'elles aient une légère connaissance; pour ne

1. *Instruction aux religieuses de Saint-Louis*, juin 1696.

2. « Et qui ne sont que les effets d'un orgueil délicat et insatiable sur les louanges, » disait-elle ailleurs. *Avis aux Dames de Saint-Louis*, 1er août 1686.

3. *Instruction aux religieuses de Saint-Louis*, juin 1696. — Mme de Maintenon avait été nourrie de la lecture du Plutarque d'Amyot dans son enfance (V. l'Entretien de juillet 1703 chez les demoiselles de la classe jaune); s'en était-elle donc si mal trouvée?

pas prendre un empereur romain pour un empereur de la Chine ou du Japon, un roi d'Espagne ou d'Angleterre pour un roi de Perse ou de Siam; mais tout cela *sans règle ni méthode*, et seulement pour *n'être pas plus ignorantes* que le commun des honnêtes gens [1]. » A cette façon d'entendre l'enseignement de l'histoire répondait parfaitement un petit livre mis, pour cette étude, entre les mains des Demoiselles, le questionnaire d'histoire de France et d'histoire romaine de l'abbé Le Ragois [2].

Fénelon, on l'a justement remarqué, Fénelon, dans le plan d'éducation qu'il avait tracé pour les filles à la prière de Mme de Beauvilliers (1687), leur mesurait l'instruction d'une main beaucoup moins avare; il faisait libéralement une part dans leurs lectures à l'histoire, à la poésie, à l'éloquence, non sans prudentes réserves sans doute, mais avec un juste sentiment de tout ce qui se puise de lumières et d'inspirations bienfaisantes pour la jeunesse à ces trois sources [3]. Présent et fort accrédité

---

1. Même *instruction*.

2. Qui croirait que ce pauvre livre, avec ses médaillons de souverains accompagnés de plats distiques, et ses interrogations puériles, mis à la mode par Saint-Cyr, eut un si grand nombre d'éditions, que l'exact Quérard renonce à les compter? On le réimprimait encore en 1830. Rien ne prouve mieux combien l'instruction des femmes était négligée avant la Révolution et même pendant une partie de notre siècle. — La géographie avait aussi une petite place dans le programme de Saint-Cyr. « Je pense comme vous sur la géographie, écrivait Mme de Maintenon à Mme du Pérou (1 août 1711); il ne faut là-dessus qu'une connaissance légère des choses principales; je ne sais pourquoi l'on s'est défait des cartes que j'avais fait mettre dans les classes. »

3. « ... Après ces instructions, je crois qu'il n'est pas inutile de laisser aux filles, selon leur loisir et la portée de leur esprit, la lecture des livres profanes qui n'ont rien de dangereux pour les passions; c'est même le moyen de les dégoûter des comédies et des romans. Donnez-leur donc les histoires grecques et romaines; elles y verront des prodiges de courage et de désintéressement. Ne leur laissez pas ignorer l'histoire de France, qui a aussi ses beautés; mêlez celles des pays voisins et les relations des pays éloignés judicieusement écrites. *Tout*

dans Saint-Cyr à l'heure de cette réforme d'études que Mme de Maintenon exécutait avec plus de décision que de mesure, on ne voit pas, et l'on s'en étonne, qu'il ait rien fait, rien tenté pour en modérer ou en atténuer la rigueur. Très habile, comme on sait, à s'insinuer, à se ménager, cédait-il, par prudente déférence, aux scrupules de Mme de Maintenon, à l'austère vigilance de l'évêque de Chartres ? Il faut croire plutôt qu'à ce moment, et dans les temps qui suivirent, moins occupé de l'éducation du pensionnat que de la conduite religieuse des Dames, il s'attachait surtout à perfectionner la dévotion de celles-ci, en les menant plus loin dans les voies de la simplicité, de l'humilité chrétienne et du pur amour, et à conquérir insensiblement ces âmes de choix aux délicatesses et aux subtilités de sa foi mystique...

Tout compte fait, malgré les incohérences et les étroitesses que nous avons dû signaler, Mme de Maintenon, par ses idées et ses œuvres d'*institutrice*, tient et garde une place éminente dans l'histoire de l'éducation des femmes. Mais on s'explique que, lorsqu'il s'est agi récemment de placer sous le patronage d'un nom le nouveau *lycée de filles* dont on dotait Paris, le sien, quelque signification qu'il emporte d'intelligence péda-

---

cela sert à agrandir l'esprit et à élever l'âme à de grands sentiments, pourvu qu'on évite la vanité et l'affectation...

» Je leur permettrais aussi, mais avec un grand choix, *la lecture des ouvrages d'éloquence et de poésie*, si je voyais qu'elles en eussent le goût et que leur jugement fût assez solide pour se borner au véritable usage de ces choses ; mais je craindrais d'ébranler trop les imaginations vives, et je voudrais en tout cela une exacte sobriété... » Traité *de l'Éducation des filles*. ch. XII. — Est-ce à cause de ces concessions au delà des limites qu'elle prétendait maintenir, que Mme de Maintenon, malgré tout le profit qu'elle avait tiré pour elle-même et pour son œuvre du Traité *de l'Éducation des filles*, ne cite pas une seule fois cet ouvrage dans ses lettres et ses instructions aux Dames de Saint-Louis ?

gogique et de sollicitude maternelle pour l'enfance, et bien que digne de cet honneur à plus d'un titre, n'ait pas été adopté. Un légitime scrupule interdisait d'inscrire *Lycée Maintenon* au fronton d'un de ces établissements d'heureuse création récente, où l'âme et l'esprit de nos filles sont cultivés par un ensemble d'études tout autrement développé, quoique sans excès, que celui dont avait dû se contenter Saint-Cyr. Un nom d'un tout autre éclat et que recommandaient pour cet emploi bien des convenances[1], celui de l'auteur d'*Athalie*, a été justement préféré.

III

Comme la plupart des recueils épistolaires, celui-ci, pour offrir une lecture aussi commode et aisée qu'intéressante, réclamait de nombreux éclaircissements historiques. Rien n'a été négligé pour joindre au texte toutes les informations nécessaires dans une suite de notes unissant la brièveté à l'instruction. L'histoire et les mémoires ont été consultés pour ce travail avec un constant souci d'exactitude.

Les observations d'une autre nature qui portent sur la langue et le style ont trouvé place, chemin faisant, dans notre commentaire. Elles en forment et devaient en former la plus petite part. En effet, la langue et le

---

1. V. le discours d'inauguration de M. Gréard où ces convenances ont été bien délicatement indiquées.

style de Mme de Maintenon prêtent peu aux remarques, du moins à celles de détail.

La langue dont elle se sert, et qu'elle manie fort bien, sauf certaines négligences ou distractions d'une plume qui se hâte, est celle de la seconde moitié ou plutôt du dernier tiers du XVIIe siècle, cette langue de l'âge de Louis XIV proprement dit, qui, dans ses formes régularisées, à peu près fixées et presque de tout point définitives, ne nous est pas, par là même, un aussi riche et curieux sujet d'étude que sa devancière immédiate. Il ne se rencontre ici que peu, fort peu de ces tournures, de ces locutions, de ces acceptions de mots, intéressantes à noter historiquement, et dignes, sinon toujours, du moins souvent, d'être regrettées, qui sur la langue de Corneille, de Molière, de Bossuet, de Sévigné, et des écrivains de second ordre leurs contemporains, répandent une teinte d'archaïsme relatif, et ne laissent pas d'en relever pour nous l'originalité et la saveur. La langue où puise Mme de Maintenon, en femme d'un esprit très cultivé et qui est bien de son temps, est purement celle des sermons de Bourdaloue, des histoires de Pellisson, des mémoires de Louis XIV, des écrits en prose de Racine, etc. Cette langue, où rien, presque rien ne nous arrête, est tellement conforme à l'usage qui a prévalu, et déjà, au point de vue du vocabulaire et de la grammaire, si définitivement *française*, qu'on se demande si, au siècle suivant, les Dames de Saint-Cyr, dans les copies qu'elles se plaisaient à faire des lettres de leur fondatrice, et dont beaucoup remplacent pour nous les originaux perdus, n'auraient pas, à la rencontre, modifié ce qui pouvait leur paraître suranné de tour ou d'expression, et,

par leurs retouches, effacé l'empreinte première de plus d'un passage. L'examen des lettres authentiquement autographes qui ont été conservées ne confirme pas ce soupçon, ou plutôt suffit à l'écarter. Dans celles-là, en effet, comme dans les autres, c'est la même absence ou la même rareté de ces diverses particularités de langage qui s'offrent en si grand nombre dans ce que l'on pourrait appeler la langue propre et distincte, l'idiome caractéristique du XVIIe siècle.

Le style chez Mme de Maintenon, aussi bien que la langue, se dérobe souvent au commentaire ; il y échappe par sa simplicité même. En corrigeant les lettres de ses élèves de Saint-Cyr, ou dans ses réponses à celles de leurs jeunes maîtresses, elle se plaisait à recommander le « style court, simple, *uni*, sans tour, succinct ». Elle-même n'a cessé de joindre en perfection l'exemple au précepte. Ne cherchez pas, même dans celles de ses lettres qui ont été écrites à tête reposée, l'ingénieux, le piquant, le brillant, le mot qui étincelle, le tour qui surprend, l'image abondante et vive. Il faut savoir se contenter avec elle de ce qu'elle nous offre : clarté, justesse, précision, naturel ; n'est-ce pas beaucoup ?

Elle paraît à beaucoup de lecteurs trop uniformément sérieuse et froide. Sérieuse, elle l'est sans doute, et même avec un fonds de tristesse, pas assez, cependant, pour qu'à l'occasion, un enjouement rapide et discret, un fin et délicat sourire ne vienne, surtout avec son monde aimé de Saint-Cyr ou avec des personnes très chères (telles que le comte d'Ayen, ou Mme de Dangeau), égayer son habituelle réserve, illuminer sa douce gravité. Froide, l'est-elle en effet? Regardez-y bien ; écoutez

attentivement le ton, l'accent de ce langage contenu, sans éclat, mais ferme et franc, vous y sentirez un intérêt profond, et même, dans plus d'un cas, un intérêt passionné pour les œuvres, surtout pour quelques-unes de prédilection, qu'elle poursuit. D'ailleurs ce style discret, assagi et même, à ce qu'il semble, mortifié par goût extrême de simplicité, par religieuse modestie, par les scrupules d'une âme qui se tient sévèrement en garde contre les entraînements de l'esprit, de l'imagination, du sentiment, ce style a, par moments, d'involontaires échappées, de soudains éclairs, où se révèle une nature forte, vive, impressionnable, nullement froide[1]. Que d'extraordinaires contre-temps l'aient trop longtemps retenue loin de Saint-Cyr, cette personne si maîtresse d'elle-même cède à son déplaisir impatient jusqu'à dire : « *Je pétille dans ma chambre*, quand je pense qu'il n'y a qu'une demi-lieue qui nous sépare, et qu'une demi-heure nous mettrait ensemble ! » (Lettre aux Dames de Saint-Louis, du 10 septembre 1698.) On a souvent cité ce mot dont Saint-Cyr avait gardé mémoire, ce mot de cœur, passionnément maternel, aux maîtresses qui, pendant une de ses visites, croyaient devoir excuser les Demoiselles d'être sorties de classe un peu tumultueusement en sa présence : « Ces pauvres enfants ! *J'aime jusqu'à leur poussière !* » — La fatigue plus ressentie, l'ennui plus pesant, plus excédant, à certains jours, du

1. Dans une lettre à une de ses Dames (janvier 1692) qui ne domptait pas assez un naturel trop vif, on remarque ce mot sur elle-même : « On m'a écrit une fois que *j'avais une sensibilité qui avait besoin d'un rude mors;* je crois qu'on vous peut appliquer ce discours, et que vous aurez beaucoup à travailler pour *éteindre* ce qu'il y a de trop dans votre vivacité. » Elle-même, quoique s'étant imposé depuis longtemps ce *rude mors*, n'était pas encore absolument maîtresse de la sienne.

rôle, ou plutôt de tous les rôles qu'elle soutenait à Versailles, lui arrache çà et là des paroles de la plus expressive, de la plus originale vivacité. — « *Je rame pour amuser la duchesse de Bourgogne.* » — « Vraiment (elle vient de raconter en détail à une amie une de ses plus accablantes journées), vraiment, je me trouve quelquefois dans un état *à en avoir, comme on dit, jusqu'à la gorge :* mais il faut durer... » — « Tout cela (devoirs multiples de cour, tracas d'affaires, tristes nouvelles politiques) m'agite à un point inconcevable... En vérité, la tête est quelquefois prête à me tourner ; je crois que, si on ouvrait mon corps après ma mort, *on trouverait mon cœur sec et tors comme celui de M. de Louvois.* » — Contrainte de sacrifier au goût tyrannique du roi un arrangement intérieur que sa santé réclame, elle se résigne avec cette parole ironiquement amère : « *Il faut périr en symétrie*[1] *!* » Est-il un trait plus énergique que celui qui termine un de ses billets de la triste année 1703 aux Dames de Saint-Cyr :

« ... O mes chères filles (elle vient de leur apprendre la défection, si funeste à nos armes, du duc de Savoie),

---

1. Dans la douleur que lui causait le jansénisme de son ami et parent le cardinal de Noailles, après le quiétisme de Fénelon, elle s'écriait : « *Ma destinée est de mourir par les évêques!* » Lettre au duc de Noailles, 3 avril 1706. Et même çà et là quelques saillies d'humeur moqueuse, mordante, pourraient être recueillies. « Le Père de La Chaise, écrivait-elle à l'archevêque de Paris, est venu me voir en m'apportant une lettre de cachet pour une fille de Saint-Cyr (quelque victime du quiétisme); il était gai, *libre en sa taile,* et sa visite ressemblait plus a une insulte qu'à une honnêteté!) » 13 avril 1696. Que de dépit et d'esprit dans cette image en quatre mots de la désinvolture du Jésuite venant la trouver par bravade, avec cette lettre de cachet, humiliante pour Saint-Cyr, à la main ! — Agacée de la fatuité et des extravagantes prétentions du cardinal de Bouillon, elle écrivait de ce prélat : « Plus on approfondit tout ce qui a rapport à ce *pantalon suisse,* plus on trouve de preuves de son incroyable vanité. » Au duc de Noailles, 10 juillet 1710.

ô mes chères filles, que vous êtes heureuses d'avoir quitté le monde ! Il promet la joie et ne la donne point. Le roi d'Angleterre [1] jouait hier dans ma chambre avec Mme la duchesse de Bourgogne et ses dames à toutes sortes de jeux ; notre roi et la reine d'Angleterre [2] les regardaient : ce n'était que danses, ris et emportements de plaisirs, et presque tous se contraignaient et *avaient le poignard dans le cœur*. Le monde est certainement un trompeur ; vous ne pouvez avoir trop de reconnaissance pour Dieu de vous en avoir tirées. »

Quelquefois, une façon vive de sentir et d'imaginer ce qu'elle pense fait naître et comme jaillir sous sa plume des alliances de mots inattendues, aussi curieuses que naturelles, aussi spirituelles que justes. Ainsi, de certains caractères défiants, fermés, tout en dedans, qui résistent longtemps aux meilleures avances et ne se livrent qu'à la dernière extrémité, elle dit, en se plaignant de l'étrange lutte à laquelle ils obligent l'amitié, « qu'il faut leur *arracher* leur *confiance* ». A telle de ses Dames religieuses, trop éprise de perfection, et dont l'inquiète piété se tourmentait d'incessants scrupules, elle jette, au terme d'une excellente leçon, ce dernier conseil : « Mettez en paix votre cœur, votre esprit, votre zèle, et ne *picotez* plus votre chère *conscience*. » Et à la même, ailleurs : « Ne soyez pas *pointilleuse* avec vous-même ; *Dieu ne l'est point avec vous*. »

Ce sont là pour ses lecteurs de soudaines et agréables rencontres, que, sans doute, on voudrait plus fré-

1. Jacques III ou le Prétendant, reconnu roi par Louis XIV, à la mort de Jacques II, en 1701.
2. La veuve de Jacques II.

quentes. Ces heureuses vivacités et verdeurs de langage, ces trouvailles d'expression sont, nous l'avouons, dans ce style *uni*, l'accident, l'accident plus ou moins rare, l'exception, si l'on veut. Pourtant, à les relever un peu partout dans ce qu'elle a écrit ou dit, on en pourrait recueillir encore un assez grand nombre. En tout cas, il faut en tenir compte pour la bien connaître. Une personne froide de nature, telle que les juges sévères ou quelque peu prévenus se plaisent à la représenter, n'aurait pas de ces échappées.

Tel qu'il est, dans sa teneur habituelle, ce style si simple, si nu, ne languit pas, ne traîne guère ; il est et demeure tel par sobriété, par continence voulue, non par stérilité ni indigence ; dans sa frugalité, dans sa pâleur, il garde je ne sais quoi de vivant, d'animé, quelque chose de décidé, de doucement viril ; ce fonds très réel de sensibilité, cet intime foyer de vigueur et de chaleur, qui, de temps en temps, de loin en loin, si l'on veut, se trahit par ces traits émus, par ces éloquentes saillies, même quand il n'éclate pas, nous le sentons encore.

Une des raisons pour lesquelles beaucoup de personnes ne goûtent pas autant qu'elles le devraient les lettres de Mme de Maintenon, c'est qu'en les abordant, ou chemin faisant dans cette lecture, elles songent trop à celles de Mme de Sévigné. Pour s'habituer au commerce de la première et s'y plaire, il faudrait se donner à elle franchement, d'un esprit libre et dégagé du délicieux souvenir, écarter une comparaison qui permet difficilement d'être juste à son égard et de l'apprécier à son véritable prix.

Aux sérieuses et solides qualités qu'elle aussi elle possède, Mme de Sévigné joint une sensibilité prompte à se répandre, la bonne humeur d'un caractère heureux, une disposition naturelle à la joie, les délicatesses d'un goût perfectionné par la plus riche culture, une imagination d'une vivacité, d'une fécondité merveilleuse qui, à tout propos, s'anime et se donne carrière. En même temps qu'un libre épanchement de douleurs et de tendresses maternelles, ses lettres sont une conversation de l'allure la plus variée, sur les sujets les plus différents, une intime, vagabonde, et brillante causerie, dont elle amuse une chère absente, dont elle s'amuse elle-même, et que les heureux loisirs de son existence lui permettent de reprendre à tout moment et de prolonger tout à son aise. Sans ombre de prétention ni d'effort, sans aucune ambition d'auteur, elle ne laisse pas de se plaire à y répandre toutes les grâces, toutes les malices, toutes les charmantes fantaisies de l'esprit le plus fin, le plus inépuisable d'imprévu, le plus séduisant. Ses lettres n'ont, pour parler comme Montaigne, rien de *livresque,* et il n'est guère de livres qui offrent un régal plus littéraire aux lecteurs. Mme de Maintenon, dont l'esprit se déployait, dit-on, en conversation avec un charme infini, Mme de Maintenon, dans ses lettres, *cause* peu ou point. Elle n'a d'ordinaire ni le temps, ni la volonté de le faire. Si elle s'y laisse aller parfois, c'est rapidement, brièvement et comme à la hâte. Or une causerie brève, hâtive, est-ce causerie ? Elle ne songe en aucune façon à divertir les gens ; elle les informe, ou les sollicite, ou les conseille, ou les enseigne et les dirige. Elle donne des nouvelles, sans digression, sans école buisson-

nière, sans récits proprement dits, ni tableaux[1], n'étant, plume en main, nullement conteuse; ou elle accomplit une démarche, ou elle rend un service, ou elle trace une conduite à tenir, ou elle travaille à redresser une conscience. On pourrait dire que chacune de ses lettres est un acte, plus ou moins important, mais toujours un acte d'une personne essentielle, d'un esprit positif[2], qui ne met point, même quand l'occasion s'y prêterait, de littérature dans sa vie. Elle ne laisse pas d'intéresser cependant, elle contente, elle attache les esprits attentifs par tout ce que, dans cette correspondance d'*affaires* grandes ou petites, elle répand de solide bon sens, de lumières d'expérience, d'agrément sobre, de politesse choisie; elle instruit, elle a de quoi plaire; elle n'amuse pas, elle n'enchante pas; il y a donc pour elle, à être mise et maintenue à côté et en regard de celle que nous appelons volontiers l'aimable fée, un inévitable, un trop grand désavantage.

---

1. Point d'échappées de vue, non plus, sur la nature; il n'y a pas traces de *paysage* dans ses lettres, même quand elle voyage, même quand elle visite sa terre (V. comme elle parle de Maintenon à son frère, à l'abbé Gobelin, lettres de février 1674) : autre différence avec Sévigné, qui, il est vrai, par sa richesse d'impressions et de couleurs en ce genre, est tout à fait originale et se distingue absolument du monde où elle vivait.

2. C'est par là, sans doute, que la lecture de ses lettres agréait à Napoléon Ier. On les lui lisait à Sainte-Hélène pour le distraire, et il y prenait goût plus qu'on ne l'eût pensé, comme on le voit par cette boutade, qui n'est pas une des moins curieuses de celles que Las Cases a recueillies : « 6 septembre 1816. — L'Empereur est revenu encore sur Mme de Maintenon qui était sa lecture du moment. « Son style, sa grâce, la pureté de son langage me ravissent, a-t-il dit; je me » raccommode... Je crois que je préfère ses lettres à celles de Mme de Sévigné. » Elles disent plus de choses. Mme de Sévigné certainement restera toujours le » vrai type : elle a tant de charmes et de grâce! Mais quand on a beaucoup lu, » il ne reste rien (*quel blasphème!*). Ce sont des œufs à la neige dont on peut » se rassasier sans charger l'estomac. » *Mémorial de Sainte-Hélène.*

Ne les comparons pas, tandis que nous lisons l'une ou l'autre; fréquentons-les, cultivons-les toutes deux autant que chacune d'elles le mérite. C'est ce que, généralement, on ne fait pas assez pour l'une des deux. On ne se lasse point d'être avec Mme de Sévigné; il faut se faire effort pour la quitter; quand on a lu tout d'elle, volontiers on recommence. Avec Mme de Maintenon on se borne à de rapides visites, que l'on ne renouvelle pas souvent. Eh bien, elle a droit à plus, à mieux. Aller sans peine de celle-là à celle-ci, se plaire avec l'une et l'autre alternativement, serait la marque d'un excellent esprit, d'un goût à la fois délicat et compréhensif. C'est ce que savait faire une femme d'intelligence exquise et de talent rare, qui dans ses lectures, il est vrai, avait l'habitude de chercher le profit moral au moins autant que le plaisir de l'esprit. De quelle passion pour Mme de Sévigné s'était éprise Mme de Rémusat ! Dans ses charmantes lettres de famille[1], elle ne tarit pas sur son goût, son culte pour elle, elle la cite à tout propos, elle est toute pleine de ses façons de dire, de ses mots, mêlés involontairement dans son propre langage. A l'heure des séparations douloureuses, elle s'écrie comme elle et d'un semblable ton : *Ces pauvres mères !* Assaillie d'inquiétudes sur ceux qu'elle aime, elle a peine à conjurer *ses dragons;* sevrée de nouvelles, elle s'efforce d'échapper aux *rêveries gris-brun*; elle est honteuse de conter des *pétoffes*[2] à cet

---

1. *Lettres de Mme de Rémusat*, 1804-1814, publiées par P. de Rémusat, son petit-fils.

2. Mot provençal, que Mme de Sévigné avait sans doute retenu de ses séjours à Aix et à Grignan : *pétoffes*, c'est-à-dire, caquets, caquets médisants, commérages.

aimable fils avec lequel elle s'entend si bien. Retenue loin de lui par un séjour forcé aux eaux de Vichy, elle lui écrivait : « C'est une assez rude chose que l'absence et l'isolement complet où je suis... Cependant mes souvenirs et une légère teinte d'espérance sur laquelle je n'ose guère encore appuyer, vu qu'elle est éloignée, me soutiennent assez bien ; je me promène, je rêve un peu, je fais des châteaux qui ne sont pas en Espagne... Mais savez-vous ce que je lis ? A peu près, n'est-ce pas ? Ma chère Mme de Sévigné. Cette lecture que je n'avais jamais si bien faite, me charme. Mais savez-vous, mon enfant, ce qui m'arrive ? C'est qu'il me prend honte et quelque paresse d'écrire après cela ; je voudrais copier ses lettres et vous les envoyer à tous. En effet, les tendresses qu'elle adresse à sa fille, je pourrais bien les signer et vous les envoyer sans embarras. *Cette chère et aimable a tout dit*, *tout senti*[1], et, si je ne la copie pas, je me bornerai à vous assurer tout bonnement que je vous aime de tout mon cœur ; ce qui ne sera ni bien neuf, ni bien piquant[2]... » Singulier et d'autant plus remar-

---

1. Comme Mme de Rémusat, si elle avait vécu davantage, se serait entendue, sur sa lecture préférée, avec M. Silvestre de Sacy, ce dévot adorateur de Mme de Sévigné ! — Une longue causerie de celui-ci sur ses deux livres les plus chers (Montaigne et Sévigné) se termine par cette boutade partie du cœur : « ... Au total, avec Montaigne et Mme de Sévigné, *on peut me mettre en prison, si l'on veut :* je ne m'y ennuierai pas un moment. — Faut-il absolument que je choisisse ? L'exigez-vous ? Eh bien, donnez-moi les lettres de Mme de Sévigné. » Édition des lettres publiée chez Techener en 1861, Préface.

2. Lettre du 22 juin 1813 à Charles de Rémusat. Dans une autre du 16 octobre 1815 au même, elle disait : « Au fond je sens que je voudrais qu'une lettre de vous me durât d'un courrier à l'autre : elles m'amusent, me plaisent et causent fort bien. Quand mon mal du siècle de Louis XIV me prend, je trouve que vous me rappelez le marquis de Sévigné. Vous êtes gai et naturel comme lui, un peu faible, n'est-ce pas ? comme il était. Et vous aimez votre mère comme il aimait la sienne. Je ne pousserai pas trop loin cette comparaison, parce que vous vous imagineriez que je suis capable de la pousser jusqu'à me donner à moi une

quable hommage à la plus éloquente des mères, que Mme de Rémusat était, pour l'expression de ses propres sentiments, en très riche fonds de vivacité d'esprit et de bien dire, comme de tendresse.

Cependant il y avait place aussi pour Mme de Maintenon sur ses tablettes, et voici comment sur cet autre génie, si différent de celui qu'elle adorait, elle s'expliquait en répondant à une amie, qui, sur ce sujet, avait quelque peine à s'entendre avec elle :

« Je relis les lettres de Mme de Maintenon. C'est toujours un chagrin et un étonnement pour moi que vous ne les aimiez pas. Plus je vais, plus elles me plaisent. J'y trouve une telle dignité de sentiments, une piété si éclairée, si juste, qui va tellement au fait, une telle indépendance des prospérités mondaines, une telle sincérité sur les sacrifices qu'elles imposent, un accord si parfait de ce qui compose, à mon avis, la vertu et la raison, que je suis toujours tentée de croire que vous ne les avez jamais lues assez posément pour qu'il n'y ait un peu de votre faute dans le jugement que vous portez sur celle qui les a écrites. De pareilles lettres, surprises au secret qui les avait fait disparaître, mettent la conscience comme à découvert ; et, qui pourrait se flatter de se tirer mieux d'une pareille épreuve ? J'avoue

---

trop belle place. A Dieu ne plaise, mon enfant, que je manque à *mon amie* de cette manière ! J'ai un grand respect pour la manière d'écrire de nos dames de ce temps ; mais si on nous imprimait, on verrait une grande différence. Ma favorite contait beaucoup, et nous ne contons guère ; elle ne dissertait pas, et nous sommes plus ou moins jetées dans la dissertation (songe-t-elle à Mme de Staël, à Mme Guizot ?), ce qui nous rend plus ou moins lourdes. Non, mon cher ami, je suis *moi*, je ne suis que moi mais je suis votre mère et c'est bien assez pour ma vanité et mon plaisir. »

que je ne voudrais pas livrer au public ma correspondance avec mon confesseur (si j'en avais un), et Mme de Maintenon montre une bien belle âme dans la sienne. Elle était même hors des préventions de son siècle sur quelques points[1] ; elle avait avec vous cette ressemblance

---

1. Très juste remarque. Par exemple, elle ne portait aucun préjugé de noblesse, aucun esprit de caste dans ses rapports avec les petits. Elle avait un très juste sentiment de ce que chaque condition, chaque métier a d'honorable. A la campagne, elle aimait à prendre idée, sur le vif, des mœurs populaires, auxquelles elle trouvait beaucoup de bon. Ses visites aux paysans du village d'Avon, à *ses amis* d'Avon, étaient des études sympathiquement curieuses autant que des charités. — « Vous raillez, écrivait-elle, à une Dame de Saint-Cyr, quand vous dites que j'aurai de la peine à me passer des gens d'Avon : mais je vous assure qu'ils ne me donnent de peine que par leur misère ; *ils sont de très bonne compagnie;* on y trouve de la droiture, de la vérité ; je vous en conterai de beaux traits et peut-être assez pour vous ennuyer. » 1er septembre 1712. — A une autre : « J'arrive d'Avon où j'ai cru avoir été une heure ; il se trouve que j'y en ai passé trois, allant de porte en porte faire des visites ; je n'ai jamais trouvé, du moins depuis que je suis à la cour, de si délicieuses conversations que ces gens-là, j'en demande pardon aux Dames de Saint-Louis. » 20 septembre 1713. — « Le père et la mère Payen veulent attendre le changement de leur fille (son obéissance à un projet de mariage) de son amitié pour eux, et sans lui dire un mot de rudesse ; leur paix n'est pas troublée un moment ; ce sont des procédés surprenants ; *ils ne parlent pas si bien que nous, mais nous ne faisons pas si bien qu'eux.* » 14 septembre 1714. — Ses amis d'Avon, MM. et Mlles d'Avon (comme disait la rieuse Mlle d'Aumale), lui rendaient ses visites. Elle les recevait soit dans une grande maison qu'elle avait à Fontainebleau, soit même dans son appartement du palais. — « Madame était ce matin fort occupée, et avait très peu de temps, en attendant le roi (qui devait dîner chez elle) : une troupe d'élite arrive d'Avon ; Madame se voit obligée de les refuser, et m'envoie pour avoir au moins le plaisir de les envisager: je trouve la mère Geoffroy, Suzanne et son mari, Madeleine Geoffroy, Margot Vilain, la grande Brunelet, la petite Brunelet, etc. A tous ces noms, Madame ne peut résister, et il faut ouvrir son cabinet à cette troupe ; elle envoie même chercher Mme de Caylus pour être témoin de ses plaisirs... » Lettre de Mlle d'Aumale à Mme de Vertrieux, août 1712. Citons enfin ce passage d'une des *Conversations* écrites pour Saint-Cyr : « Dieu ayant mis les hommes en des états différents, s'ils étaient sages, ils s'y tiendraient, car il n'y en a point qui ne soit honnête. — Trouvez-vous la condition d'un paysan fort honnête ? — Elle l'est très fort, on ne saurait s'en passer. De quoi vivrions-nous, si personne ne cultivait la terre et ne recueillait du blé ? — Je conviens qu'elle est nécessaire, mais elle est basse. — Il faut bien que tout se fasse, et dans cet état, comme dans tous les autres, c'est le mérite qui distingue. — Quel mérite peut avoir un paysan que celui de bien travailler? — Le même que dans tous les autres emplois, qui est de vivre en homme de bien et d'honneur : il n'y a guère de village où il n'y ait quelque paysan dont la probité est connue, et dans lequel tous les autres se confient : *ils ont du bon sens et de l'esprit.* — Avez-vous eu beaucoup de conver-

d'être plus éclairée sur les défauts de ses amis à mesure qu'elle les aimait davantage ; elle me donne seule l'idée de ce précepte de tous les moralistes chrétiens de son temps, qu'il faut aimer *en Dieu* les créatures. C'est, à mon avis, le point le plus difficile de la religion. Il est certain qu'il éteint un peu ce que nous appelons l'imagination, car il nous met incessamment sous les yeux le néant de toutes choses ; mais c'est ainsi qu'on entendait la piété alors ; elle était grave et ne souffrait pas qu'on s'exagérât rien. Enfin Mme de Maintenon était naturelle, modeste, vraie, sensible, en même temps réservée, bonne parente, bonne amie [1], chrétienne [2]... »

Voilà comment cette admiratrice déclarée, et même légèrement fanatique, de Mme de Sévigné, nous parle de Mme de Maintenon. Il y a dans ce jugement rendu sans

sations avec eux ? — Souvent. — Je serais bien honteuse si on me voyait parler à un paysan. — Ces idées-là sont d'un enfant qui n'a jamais rien vu. Le roi leur parlerait volontiers, et je suis assurée qu'il le fait en bien des occasions. — Croyez-vous qu'ils fussent bien propres à notre conversation ? — Non ; il faut leur parler de ce qui leur convient, de leurs affaires, de leurs familles, des biens de la terre, et vous les trouverez en tout cela éclairés, habiles *et de très bon sens.* » Conversation XXIX, *Sur les différents états.*

1. *Bonne amie*, ne l'a-t-elle pas été? Est-elle indigne de cet éloge, pour s'être, après des années d'étroit commerce, refroidie envers des amis chers comme Fénelon, le cardinal de Noailles, Mme de la Maisonfort, Mme de Brinon? Pieuse comme elle l'était et de foi scrupuleuse et soumise, pouvait-elle garder la même attache à deux évêques compromis par leurs doctrines et entêtés à les soutenir? Responsable de la fortune de Saint-Cyr, pouvait-elle y conserver auprès d'elle une Dame follement éprise des rêveries de Mme Guyon, une Supérieure enflée de sa dignité jusqu'à en perdre la tête? — Moins aisé à comprendre et plus regrettable est, nous en convenons, son refroidissement (de 1698) envers l'auteur d'*Athalie*. Encore est-il vrai que pour déterminer la mesure de ses torts de ce côté, il faudrait posséder sur cet endroit de la vie du poète plus de lumières qu'on en a, et connaître l'histoire de cette disgrâce, ou de cette éclipse passagère de faveur à Versailles, à laquelle il se montra si sensible, mieux que par des témoignages contradictoires et des anecdotes de valeur douteuse.

2. Lettre à Mme *** du 14 juillet 1816. Cette lettre fait partie de la *Correspondance de Charles de Rémusat pendant les premieres années de la Restauration*, publiée par P. de Rémusat, son fils.

parti pris par un très libéral et très indépendant esprit un exemple d'équité, de largeur de raison et de sentiment que nous sommes heureux, en finissant, de proposer à nos lecteurs, à nos lectrices. Et cependant, pour se familiariser avec celle qu'elle sait si bien goûter, Mme de Rémusat n'avait entre les mains que les volumes de lettres donnés en 1756 par La Beaumelle, éditeur peu scrupuleux, ou plutôt infidèle, téméraire, jusqu'à corriger ou refaire en maint endroit le texte de cette correspondance que le premier il publiait, afin d'y mettre plus d'esprit.

En tête du singulier livre qu'il a intitulé *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon*, et qui n'est pas du tout un injurieux pamphlet, comme le prétend Voltaire, mais, au contraire, un éloge, un éloge indiscret, il est vrai, diffus, intempérant, chargé d'embellissements romanesques et de fadeurs sentimentales, ce La Beaumelle s'est avisé d'écrire, en manière d'épigraphe, une parole, légèrement arrangée, de Tacite :

Bonam facile crederes, magnam libenter[1].

On avouera facilement qu'elle fut bonne; volontiers même qu'elle fut grande.

Grande? c'était aller bien loin dans l'admiration et

---

1. C'est, à peu de chose près, le trait antithétique par lequel se termine le rapide *portrait* d'Agricola : *Quod si habitum quoque ejus posteri noscere velint, decentior quam sublimior fuit : nihil metus in vultu : gratia oris supererat : bonum virum facile crederes, magnum libenter.* « Que si la postérité voulait connaître jusqu'à sa personne, il était bien fait plutôt que de haute taille ; sa physionomie avait de l'assurance ; la grâce y dominait ; vous eussiez facilement reconnu l'homme de bien, volontiers même le grand homme. » *Vie d'Agricola*, XLIV.

outrer singulièrement la louange. Mme de Maintenon n'eût pas essuyé sans protester en rougissant ce dernier éloge. Pour avoir quelque droit à l'honneur d'un pareil nom, il eût fallu paraître autrement sur la scène, proprement dite, de l'histoire ; n'y pas rester mystérieuse et voilée comme elle y demeure ; y figurer d'une manière indiscutable et glorieuse, par une initiative hardie et salutaire de prévoyants avis, de généreux conseils, sorte de rôle dont elle semble avoir été quelquefois tentée, mais qu'elle n'a pas osé prendre... Mais que le premier mot de la trop flatteuse épigraphe est vrai et mérité, et que Mme de Rémusat a raison d'insister comme elle le fait sur la vertu qu'il signale ! Une certaine froideur d'aspect, quelque sécheresse de formes, quelque rigidité de tenue et de maintien ne peuvent donner le change qu'aux lecteurs superficiels et prompts au dégoût. Défiez-vous d'une première impression, allez au fond, et vous avouerez, pour parler comme son panégyriste, *vous avouerez sans peine qu'elle fut bonne,* qu'elle le fut dans le sens du mot le plus réel. Oui, et c'est là son meilleur, son irrésistible attrait, le génie de la bonté, de la charité, du sacrifice patient, actif, de soi aux autres, était en elle. Si l'on a fait sérieusement connaissance avec elle par une étude quelque peu prolongée de ses écrits, on demeure frappé, touché du nombre, de la variété, de l'ingéniosité de ses bonnes œuvres, de l'ardeur infatigable et toujours jeune qu'elle mit à faire le bien, non seulement à Rueil, à Saint-Cyr, mais à Versailles, parmi les misères de la cour intime du grand roi, comme dans les villages de Maintenon et d'Avon parmi d'autres misères, partout où s'offraient à elle de lourds

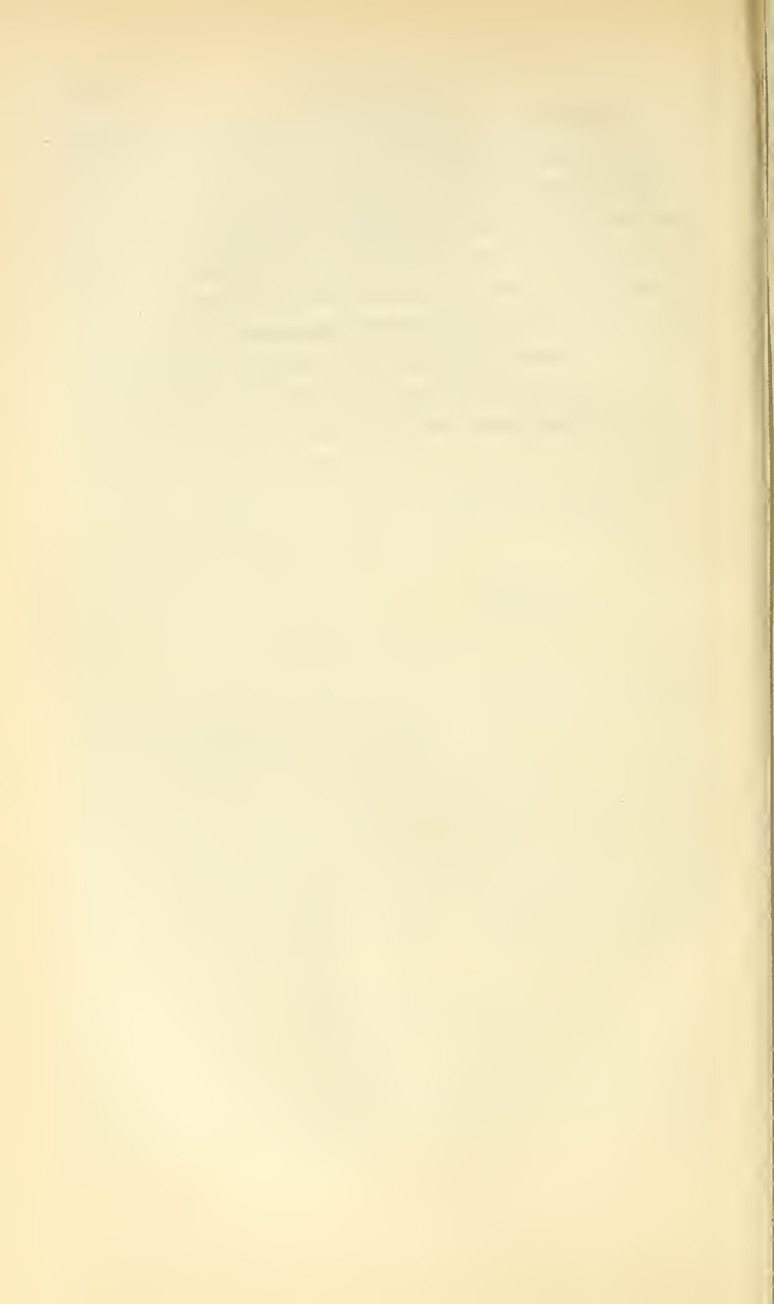
ennuis à dissiper, des afflictions à consoler, des existences en peine ou en détresse à secourir, surtout des enfances déshéritées à recueillir, à protéger, à instruire.... Plus on approche d'elle, plus on pénètre dans l'intimité de son histoire privée, et plus on s'assure qu'elle n'a pas eu seulement sur les lèvres, mais que d'un cœur vaillant elle a réalisé dans sa vie et largement pratiqué autour d'elle cette aimable et généreuse maxime, la plus touchante de celles qu'elle aimait à répéter, et qu'à bon droit elle eût pu arborer pour sa devise :

Le plus grand, le meilleur plaisir est de faire celui d'autrui.

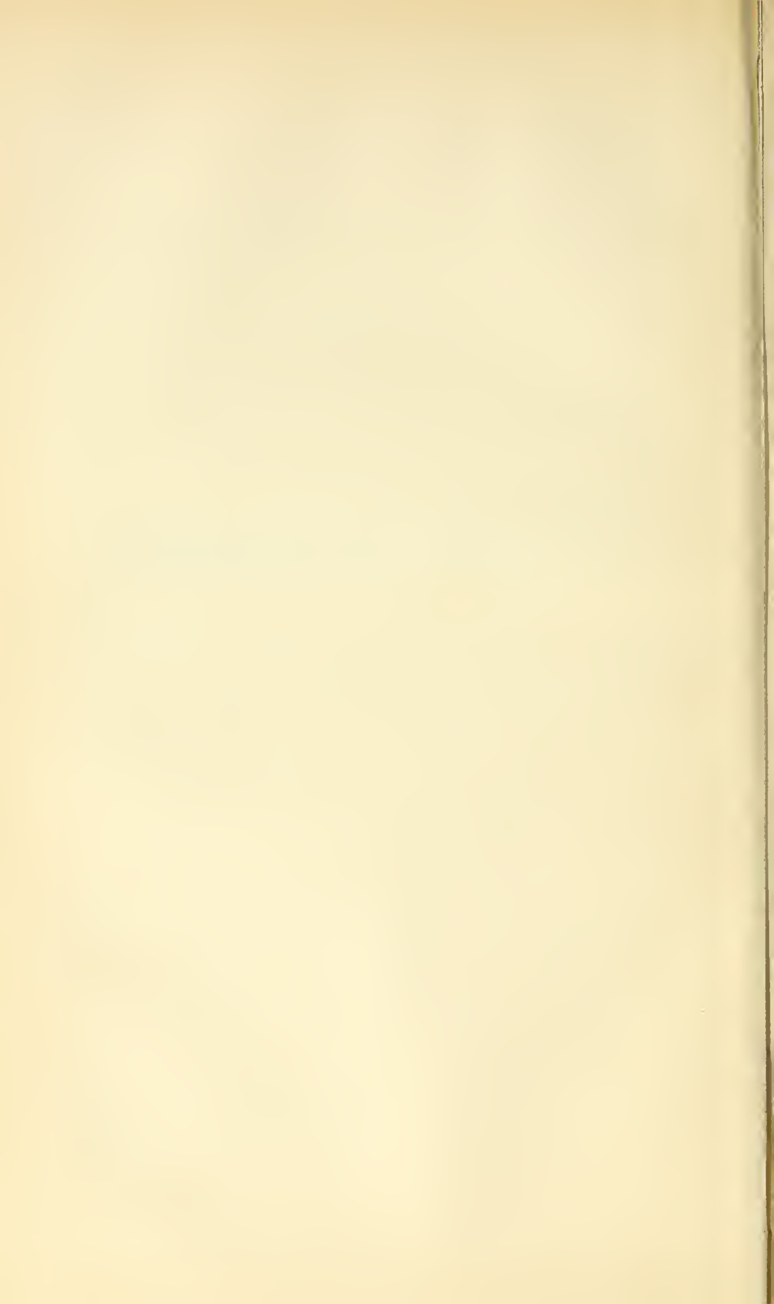
P. J.

1er juin 1888.

Les textes dont ce volume se compose ont été tous empruntés aux deux éditeurs des écrits de Mme de Maintenon qui ont pris à tâche de mettre en lumière les infidélités de La Beaumelle et de les réparer, et à qui toute confiance est due; à Théophile Lavallée, pour les *Lettres* et les *Entretiens*, de différentes dates, *sur l'éducation*, et, pour les *Lettres diverses*, jusqu'à l'année 1700; à M. A. Geffroy, pour les *Lettres diverses*, à partir de cette année. — Nous leur devons, aussi bien que les textes, les indications de millésimes qu'ils ont pris soin d'ajouter aux dates des lettres, de toutes celles que Mme de Maintenon ou, après elle, les Dames de Saint-Cyr se sont bornées à dater du jour.



LETTRES DIVERSES



LETTRES DIVERSES

1. — A M. de Villette[1].

Octobre ou novembre 1660.

J'ai trop de marques de votre bonté et de votre amitié pour croire que l'envie que vous me témoignez de savoir l'état de mes affaires soit un simple effet de curiosité; mais, à vous dire le vrai, l'état où je suis est si déplorable, que je crois vous épargner de la douleur en ne vous en rendant pas un compte fort exact.

M. Scarron a laissé dix mille francs de bien et vingt-deux mille francs de dettes[2]; il m'en est dû vingt-trois par mon contrat de mariage, mais il est fait en si mauvaise forme, que, bien que ma dette soit la première, et que, par conséquent, je dusse être préférée aux autres créanciers, je n'aurai d'avantage sur eux que d'absorber une bonne partie de leurs dettes, à cause que la mienne est plus grande toute seule que toutes les

1. Benjamin le Valois, sieur de Villette, gentilhomme du Poitou, mari de la tante bien-aimée de Mme de Maintenon (Louise-Artémise, fille cadette du célèbre Agrippa d'Aubigné). Dans une autre lettre écrite peu après celle-ci, Mme de Maintenon disait à M. de Villette : « En qui dois-je avoir plus de confiance qu'en vous, puisque vous êtes l'homme du monde à qui j'ai le plus d'obligation, et qui m'a servi de père en mon enfance? Je conserve ce souvenir avec toute la tendresse et la reconnaissance que je dois. »

2. Paul Scarron, l'auteur du *Typhon*, de l'*Enéide travestie*, du *Roman comique*, de *Don Japhet d'Arménie*, était mort le 9 octobre 1660. « Le seul regret que j'aie en mourant, avait-il dit à sa dernière heure, c'est de ne pas laisser de bien à ma femme, qui a infiniment de mérite, et de qui j'ai tous les sujets imaginables de me louer. »

autres ensemble; si bien que, venant à contribution, il faudra que je partage avec eux; après donc avoir bien plaidé, il m'en reviendra franc et quitte[1] quatre ou cinq mille francs[2]. Voilà l'état du bien de ce pauvre homme qui avait toujours quelque chimère dans la tête et qui mangeait tout ce qu'il avait de liquide sur l'espérance de la pierre philosophale ou de quelque autre chose aussi bien fondée. Il avait commencé une certaine affaire[3] auprès de M. le procureur[4] que je tâche de rendre bonne, et si j'en viens à bout, je crois qu'elle sera suffisante pour me mettre l'esprit en repos.

Voilà bien vous parler de mes affaires; mais vous l'avez voulu ainsi. Vous verrez par ce que je vous en dis que je ne suis pas destinée à être heureuse; mais, entre nous autres dévots, nous appelons cela des visites du Seigneur, et nous mettons tout au pied de la croix avec une grande résignation. Je souhaite qu'il y ait plus de prospérités à Mursay[5], où j'ai très certainement les personnes du monde que j'aime avec le plus de respect et de tendresse.

---

1. *Franc et quitte.* C'est-à-dire, une somme, de quatre ou cinq mille francs, nette et exempte de toute charge. Cette vieille locution n'a pas encore disparu du Dictionnaire de l'Académie française.

2. Il n'y eut pas de procès, et Mme Scarron abandonna la succession à ses créanciers.

3. *Une certaine affaire.* On donnait ce nom d'*affaire* à certains privilèges productifs que l'on obtenait de la faveur royale ou de la protection d'un ministre.

4. Fouquet, d'abord procureur général au Parlement de Paris, cumulait alors cette charge avec celle de surintendant des finances. — Est-ce pour cette *affaire* qu'elle faisait *à M. le Procureur* la visite dont parle Mme de Caylus? « Je me souviens d'avoir ouï raconter qu'étant un jour obligée d'aller parler à M. Fouquet, elle affecta d'y aller dans une si grande négligence, que ses amis étaient honteux de l'y mener. » (*Souvenirs.*) Sa jeunesse, sa beauté, et la mauvaise réputation de Fouquet justifiaient cette précaution.

5. C'est le nom de la terre, héritage d'Agrippa d'Aubigné, que M. et Mme de Villette habitaient, et où Mme Scarron avait passé les meilleurs jours de sa triste enfance.

2. — A M. d'Aubigné[1].

De 1660 à 1663.

Je reçois avec toute la douleur imaginable les nouvelles du mauvais état où vous êtes ; mais je ne suis guère en état de vous consoler, puisque je suis plus malheureuse que vous[2].

Il est fort fâcheux que vous ayez l'aversion que vous me témoignez pour la mer, puisque je ne sais point d'autre parti pour vous, et que rien n'est plus difficile que d'en trouver, dans le temps de la paix, pour un gentilhomme qui n'a pour tout bien que son épée.

J'ai reçu tous les déplaisirs du monde de la prière que j'avais faite à M. de Villette[3] de vous recevoir et de vous garder chez lui. Vous n'en avez pas bien usé, à ce que j'ai appris de trente personnes différentes, et vous vous êtes brouillé avec lui après en avoir reçu tous les services qu'on peut recevoir d'un frère à qui l'on est cher. Je vous avoue que j'en ai de très grands ressentimens contre vous, et que ce procédé-là a détruit toute la bonne opinion que j'avais de vous[4]. Vous avez reçu de lui non seulement les choses nécessaires, mais vous lui avez pris ce qu'il ne vous donnait point, et vous avez reçu de l'argent pour le jouer. Je ne comprends pas qu'on puisse avoir le cœur

---

1. Ce frère de Mme de Maintenon (Charles d'Aubigné) était né un an avant elle, en 1634. Il avait passé sa première jeunesse, à titre de page, chez M. de Neuillant, son parent, gouverneur de Niort; entré comme enseigne dans le régiment d'infanterie dit de Mazarin, il se plaignait à sa sœur de ne pouvoir arriver à mieux. Elle l'avait engagé à prendre du service dans la marine royale, où il eût trouvé plus de chances d'avancement.

2. Cette lettre, écrite sans date, paraît être de peu postérieure à la mort de Scarron.

3. Philippe le Valois de Villette, fils du Villette auquel la lettre précédente est adressée. — Mme de Maintenon, dans ses années d'enfance à Mursay, avait été élevée avec ce cousin germain, à qui elle gardait fidèle affection.

4. La leçon est peu ménagée, mais combien était-elle méritée! — Ce frère, qui reparaîtra si souvent dans cette correspondance, semblait avoir hérité du caractère très léger, pour ne pas dire pis, et de l'humeur bizarre de son père, Constant d'Aubigné.

d'un gentilhomme et en user ainsi, et, comme je vous l'ai mandé mille fois, il vaudrait mieux avoir un habit usé et ne point jouer que de le faire par des voies aussi basses que sont celles de recevoir[1]. J'ai déjà fait tenir deux quartiers de votre pension à mon cousin pour commencer à le remplacer de[2] toutes les dépenses que vous avez faites à ses frais. Vous êtes sur le point de toucher encore un quartier, et, si vous me donnez une occasion de vous le faire tenir, je n'y manquerai pas. Vous vous êtes brouillé avec M. le commandeur de Neuchèze, et j'en ai reçu des reproches des gens par lesquels je vous avais fait recommander. Enfin, pour vous parler bien franchement, il ne me revient de vous que des choses désagréables. J'en suis dans une douleur proportionnée à la tendresse que j'ai pour vous[3], et ce qui me désespère est que ce que j'apprends passe par les mains de gens dont vous auriez besoin, et à qui j'avais donné de l'estime pour vous. Adieu ; je voudrais avoir donné un bras et que vous fussiez le plus honnête homme de France. Je vous servirais certainement assez utilement, et plus que je ne le puis faire pour moi-même.

---

3. — A M. de Villette[4].

Ce jeudi 22 mars 1668.

J'ai reçu votre lettre et vos mémoires ; je les consulterai pour

---

1. L'expression n'est pas nette. Mme Scarron veut dire sans doute qu'il vaut mieux ne jamais jouer que de le faire avec de l'argent qui, étant dû, ne peut être honnêtement employé à cet usage.

2. *Le remplacer de,* pour, le récompenser de, le dédommager de, n'est pas une simple négligence, ni un archaïsme, c'est une véritable *faute*. On n'en rencontre guère de telles que dans les premières lettres de Mme de Maintenon. Elle n'avait pas encore acquis cette pureté de langage par laquelle, en dépit des négligences d'une rédaction rapide, sa correspondance se distingue.

3. Ce langage d'affection tendre envers un parent si peu digne d'elle, était, comme on le verra par la suite de ces lettres, absolument sincère.

4. A cette date, l'oncle et la tante de Mme de Maintenon étaient morts. Philippe de Villette, leur fils, son cousin germain, après avoir servi très jeune dans l'infanterie, et s'être vu réformé à la paix des Pyrénées, supportait impatiemment

vous en rendre compte[1]. M. de Barillon[2] doit venir faire un tour ici; je voudrais bien prendre son avis, car j'y ai beaucoup de confiance...

Je voudrais bien que vous fussiez employé, et je comprends qu'il est cruel, avec autant d'esprit que vous en avez, d'être inutile, et de passer votre vie dans une province; mais je doute que vous rentriez dans l'emploi, étant aussi oublié que vous l'êtes et n'ayant point de patron à la cour[3]. Quant à la guerre, vous feriez une grande folie d'y songer; on croit que la paix se fera cet été[4]; mais quand cela ne serait pas, on se ruine dans le service, ce n'est pas le parti d'un homme marié; si vous ne l'étiez pas, je vous conseillerais de vendre Mursay et de le hasarder pour votre fortune. Vous n'êtes plus en état de prendre de pareilles résolutions, et je crois que le meilleur conseil pour vous est de vivre doucement[5]. Les recommandations auprès de M. de Louvois sont des chansons, si elles ne sont bonnes, et il n'y en a guère auprès de lui; ils sont accablés de gens qui leur demandent des emplois, et en tout on aime les gens qui peuvent y faire de la dépense...

---

la vie oisive à laquelle il se trouvait réduit dans sa terre de Mursay. Mme de Maintenon avait, en s'aidant de ses relations, fait d'actives démarches pour lui obtenir un emploi, et n'avait encore pu y réussir. Ce n'est que l'année suivante (1669) qu'elle devint gouvernante des enfants de Mme de Montespan, et par là, vit s'ouvrir devant elle le chemin de la faveur.

1. C'est-à-dire, je ferai examiner ces mémoires, je consulterai sur ces mémoires pour vous en rendre compte. C'était un des emplois du verbe *consulter*. On disait. *consulter* une affaire *à un avocat*. — « J'ai ici un ancien de mes amis avec lequel je serai bien aise de *consulter sa maladie.* » Molière, *Pourceaugnac*, I, 10. — « Le feuillet politique de Corbinelli est excellent; pour celui-là, je ne *le consulterai* à personne. » Sévigné, 18 septembre 1876.

2. Paul de Barillon d'Amoncourt, maître des requêtes en 1651, ambassadeur d'Angleterre en 1672, ami commun de Mme de Maintenon et de Mme de Sévigné. — C'est à M. de Barillon que La Fontaine a dédié *Le pouvoir des fables*.

3. Elle ne parle pas ici d'un autre obstacle qui, plus que tout autre, barrait la fortune de son cousin : M. de Villette était protestant.

4. Cette année, en effet, vit conclure le traité d'Aix-la-Chapelle.

5. Dans une lettre au même, datée du 14 juin 1670, Mme de Maintenon écrivait : « ... Je souhaiterais, mon cher cousin, du meilleur de mon cœur de pouvoir vous tirer de l'état où vous êtes, et je ferai toujours tout ce qui me sera possible... Je vous aime fort, et je souhaiterais que vous fussiez plus heureux en ce monde ici, et moins huguenot pour l'autre. »

Mon frère se porte très bien, et est en garnison sur la frontière de la Suisse; j'espère que le régiment où il est servira en Flandre.

Adieu, mon cher cousin; je suis très abattue du carême, et je me repens de m'y être engagée. Mille amitiés pour moi à ma cousine; je l'aime toujours, et je souhaiterais de tout mon cœur d'être trois mois avec vous à Mursay.

---

4. — A Mme de Brinon[1].

Ce 6 septembre 1669.

J'ai bien cru que la douleur de Mme de Villarceaux[2] serait telle que vous me la représentez : mais j'ai bien cru aussi que sa piété lui donnerait des consolations que les autres n'ont pas. Elle a trop de vertu pour ne pas faire un scrupule d'une trop vive et trop longue affliction, et elle sait mieux que moi que c'est dans ces occasions-là que l'on donne des marques de foi et de résignation, qui sont d'un plus grand mérite que tout ce qu'on peut faire dans un autre état. Je ne saurais vous donner nulle espérance pour ce pauvre enfant[3], car il est celui dont on doute le moins de la mort[4]; et même l'on prétend en savoir des particularités. Ce serait leur donner une douleur toute

---

1. Mme de Brinon (cette religieuse qui aura son rôle dans la fondation de Saint-Cyr) s'était rendue de son couvent d'Ursulines auprès de Mme de Villarceaux pour l'aider à supporter une grande douleur.

2. Denise de La Fontaine était mariée depuis 1643 à M. de Villarceaux (Louis de Mornay, marquis de), célèbre par ses galanteries, celui-là même auquel la vertu de Mme Scarron n'aurait pas résisté, si l'on en pouvait croire Saint-Simon et la Palatine (seconde duchesse d'Orléans).

3. Philippe de Mornay, chevalier de Malte, le second fils de Mme de Villarceaux. Ce jeune homme venait de périr au siège de Candie : la mère n'avait pas encore l'entière certitude de son malheur.

4. Vieille construction, devenue fort rare à la date de cette lettre. Au XVIe siècle et au commencement du XVIIe, *dont* (ou *duquel*, *desquels*) pouvait dépendre d'un complément indirect, comme dans cette phrase de Malherbe : « Dieu s'est réservé beaucoup de secrets, *desquels* celui-ci est infailliblement *du nombre* (du nombre desquels). » *Lettres à Peiresc*, IV.

nouvelle, quand la confirmation en viendra. Mme de Villarceaux est bien heureuse d'avoir auprès d'elle une personne qui a autant d'esprit et de vertu que vous. Je voudrais y être pour partager et pour tâcher d'adoucir sa douleur; mais je ne sais encore quand je pourrai y aller. En attendant faites-leur à tous mille amitiés pour moi, et croyez, Madame, qu'on ne peut vous honorer plus que je fais[1].

---

5. — A M. de Villette.

Ce jour de Pâques, 1671.

Je suis presque toujours malade; je vais souvent à Saint-Germain[2]; j'ai beaucoup d'affaires et je suis très paresseuse[3]. Voilà les raisons qui m'ont empêchée de vous écrire plus tôt. J'ai longtemps attendu que vous eussiez reçu la réponse de M. Colbert, car je ne suis pas avec lui à lui aller vous proposer[4] pour l'ambassade de Moscovie[5]. Mais s'il vous avait agréé, je pourrais traiter les conditions avec lui et faire de tout mon mieux pour qu'on vous en fît d'avantageuses. Voilà les seuls services que je suis en état de vous rendre; et quoi qu'on vous dise de ma faveur[6], il s'en faut de beaucoup que je gouverne l'État.

---

1. Le langage de cette lettre n'est pas celui d'une femme qui aurait sur la conscience une trahison à l'égard de son amie comme celle dont on a longtemps chargé, sans aucune preuve, la mémoire de Mme de Maintenon.

2. C'est-à-dire, à la cour.

3. *Paresseuse*, Mme de Maintenon ne l'a jamais été, mais il est vrai qu'elle avait alors, comme elle le dit à mots couverts, *beaucoup d'affaires*. donnant tous ses soins aux enfants du roi et de Mme de Montespan qu'elle élevait dans le mystère, et continuant cependant à voir le monde, obligée de s'y montrer, pour cacher mieux. et autant que possible, ce qui devait rester secret.

4. C'est-à-dire, je ne suis pas avec lui en des termes tels, que je puisse vous proposer...

5. M. de Villette sollicitait de faire partie d'une ambassade qu'on projetait d'envoyer en Russie.

6. Elle rabat gaiement par ce peu de mots l'idée exagérée que son cousin se faisait de sa faveur, dont le progrès pourtant était réel.

6. — A M. d'Aubigné.

Ce 19 septembre 1672[1].

Je ne comprends point pourquoi vous ne recevez point de mes lettres, ni la raison de ce que les vôtres ne me sont rendues qu'un mois après que vous les avez écrites. On peut avoir un commerce plus fréquent de Paris à Utrecht, et vous m'obligerez d'y donner ordre autant que vous le pouvez, car j'aime encore à recevoir de vos nouvelles, quelque brouillés que nous soyons. Vous êtes admirable de croire que je ne vous aime plus parce que je vous ai grondé ; c'est une marque sûre de la tendresse que j'ai pour vous, et je suis très fâchée que ce vous en soit une marque désagréable. J'ai bien de la joie de ce que vous me paraissez content de ce que le roi a fait pour vous ; je ne regarde pas le gouvernement d'Amersfort comme un établissement bien solide[2], mais c'est un chemin à un autre ; faites-y donc de votre mieux pour le service d'un homme qui le mérite, et dont je vous crois plus charmé encore que moi, parce que vous avez vu de plus près ce qu'il a fait cette campagne. Il me semble qu'il y a plaisir de servir un héros, et un héros que nous voyons de près.

Vous me faites plaisir de me dire les gens dont vous êtes content. Dites à M. de Luxembourg[3] que, s'il veut que je vous fasse recommander à lui, je le ferai, mais qu'en attendant j'ai beaucoup de reconnaissance de ce qu'il a fait pour vous d'obligeant.

Faites merveille, mon cher frère, pour répondre à l'honneur

---

1. A cette date, la fortune de Charles d'Aubigné, grâce au crédit et aux bons offices de sa sœur, s'était fort améliorée. Il avait récemment obtenu une commission de capitaine de cavalerie dans le régiment du roi ; il avait pris part en cette qualité à la campagne de Hollande, ouverte au mois d'avril de cette année 1672, et le roi venait de le nommer gouverneur militaire d'une place des Pays-Bas récemment conquise (Amersfort, près d'Utrecht) avec dix mille francs d'appointements.

2. Cette place ne devait pas tarder, en effet, à être reprise par les Hollandais.

3. Montmorency-Bouteville, le célèbre duc de Luxembourg, commandait alors une division de l'armée française près d'Utrecht.

qu'on vous a fait; soyez appliqué, vigilant et exact, et songez que, dès qu'on n'est pas assez dévot pour être capucin, il n'y a rien de plus agréable ici-bas que de se faire estimer. Écrivez-moi souvent, je vous en prie.

---

7. — **Au même.**

Ce 31 octobre 1673.

Je reçois les lettres que vous m'écrivez ; mais il ne me paraît point que vous receviez les miennes, et quoiqu'elles ne soient pas bien importantes, je serais bien aise qu'elles allassent jusqu'à vous. On me promet de vous faire tenir celle-ci sûrement; c'est pourquoi je m'étendrai sur toutes les choses que j'ai à traiter avec vous. M. de Louvois m'assure que vous n'avez rien à craindre où vous êtes [1], et le roi vous a donné un gouvernement en Alsace où vous serez très bien; vous attendrez des ordres là-dessus, et ne ferez aucun semblant de le savoir, tant que vous ne le saurez que par moi. Je vous verrai quand vous changerez de lieu; et je vous avoue que je m'y prépare comme à une grande joie; mais elle est un peu troublée par avoir appris [2] qu'on n'est pas tout à fait content de vous et que vous songez plus à votre intérêt qu'à plaire au roi [3]. Je ne croirais pas ce qu'on m'a dit là-dessus, si je ne le savais par des gens qui certainement ne veulent que vous servir et me faire plaisir; car vous m'avez toujours paru si éloigné de l'avarice, que je ne comprends pas qu'étant plus à votre aise que vous n'avez jamais été, vous hasardiez pour de très petites sommes de perdre votre

---

1. Amersfort ayant été abandonné par les Français, d'Aubigné venait de passer au commandement de la petite ville d'Elbourg (sur le Zuyderzée).

2. Par un emploi semblable de la préposition *par* devant un infinitif, Mme de Coulanges écrivait : « Je lui fis très bien ma cour *par être* en état de lui répondre. » A Mme de Grignan, 17 juin 1701. Au reste, ce tour n'avait alors rien de rare.

3. D'Aubigné, joueur, et toujours à court d'argent, avait, pendant son gouvernement d'Amersfort, rançonné sans vergogne à son profit les habitants de cette ville, et, par cet abus de pouvoir, s'était attiré une sévère réprimande de Louvois.

fortune et de m'affliger sensiblement. Je vous conjure de changer de conduite là-dessus, quoique vous n'ayez plus guère à être à Elbourg[1]. Je ne sais de quelle nature sont les choses dont vous profitez, et si elles peuvent compatir avec l'honneur; mais je sais bien qu'il viendra quelque heure où vous serez inconsolable d'avoir fait des maux et des injustices que vous ne pourrez réparer. Faites-y réflexion, mon cher frère; restituez, si vous avez reçu; agissez noblement et justement, et ne vous amusez point à des distinctions sur votre profession qui ne seront point reçues devant Dieu[2]. Vous avez du bien et plus que vous n'en pouviez espérer naturellement; j'en ai qui est à vous, et nous en laisserons l'un et l'autre[3]; ne pensez donc qu'à vivre en honnête homme, à mériter l'estime des gens qui vous connaissent, et à me donner le plus sensible plaisir que je puisse avoir au monde, si je voyais que l'on fût content de votre conduite.

---

8. — **A M. l'abbé Gobelin**[4].

Ce 2 mars 1674[5].

Vous avez tant pris de part à mes maux[6] qu'il est bien juste

1. Par égard pour Mme de Maintenon, au lieu de la disgrâce que d'Aubigné avait méritée, un autre et meilleur poste, en terre française, lui était promis : il reçut l'année suivante le gouvernement de Belfort.

2. C'est-à-dire, ne vous prévalez pas de votre rang et de vos fonctions en pays conquis pour pressurer les gens comme vous l'avez fait.

3. Elle n'était pas encore propriétaire de la terre de Maintenon, mais la pension qu'elle recevait comme gouvernante des enfants de Mme de Montespan avait été augmentée par le roi; peut-être y joignait-elle quelque affaire avantageuse, du genre de celles dont il a été parlé plus haut (*Lettre* 1, p. 4, n. 3), due à ses hautes liaisons.

4. Depuis 1666, la conscience de Mme de Maintenon était entre les mains de cet abbé, docteur de Sorbonne, bon prêtre, tout dévoué à sa pénitente, mais d'esprit médiocre.

5. Quand cette lettre fut écrite, le mystère des fonctions de Mme de Maintenon, de plus en plus pénétré par le monde, avait entièrement cessé. Le roi s'était même décidé à faire légitimer ses enfants naturels (décembre 1673). Dès qu'ils avaient été officiellement reconnus, elle s'était avec eux établie à la cour, comme faisant partie de la maison de Mme de Montespan.

6. C'est-à-dire, à une maladie dont elle relevait à peine.

que je vous dise que je me porte bien, et que j'espère ne pas retomber, pourvu que j'aie certains soins de moi que ma délicatesse m'oblige de prendre, et qui me font autant de peine que mon mal même. Je ne sais point combien je serai ici; je suis résolue, puisque vous l'avez voulu, de me laisser conduire comme un enfant[1], de tâcher d'acquérir une profonde indifférence[2] pour tous les lieux et pour les genres de vie auxquels on me destine, de me détacher de tout ce qui trouble mon repos[3], et de chercher Dieu dans tout ce que je ferai. Ce n'est pas que je sois bien propre à une dévotion tout intérieure, et privée de toute consolation; les actions m'y auraient peut-être mieux conduite; mais vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que vous voulez que je demeure à la cour, et que je la quitterai dès que vous me le conseillerez. Écrivez-moi avec liberté; vos lettres me seront rendues très sûrement.

Je vous supplie d'avoir la bonté de faire relier un de vos livres pour la messe avec du chagrin, et des fermoirs d'or tout unis, et de me l'envoyer dès que vous l'aurez. J'ai bien fait votre cour sur les soins[4] que vous avez de nos enfants[5], et sur le dessein que vous aviez imaginé pour les fables d'Ésope; vous êtes fort bien avec eux; je crois aussi qu'ils mettent sur votre compte la douceur qu'ils me trouvent présentement. Dieu veuille qu'elle ne soit que sur le sien, et qu'en effet la déférence que j'ai pour vous, et l'envie de trouver du repos ne soient pas les motifs qui me fassent agir.

---

1. Par celui qui dirige ma conscience.
2. C'est-à-dire, une indifférence de chrétienne, préoccupée avant tout de son salut.
3. Ces mots font surtout allusiou aux fréquents ennuis qui décourageaient Mme de Maintenon et lui faisaient prendre en aversion son état. Mme de Montespan, qui s'entendait assez mal en éducation, contrecarrait souvent celle que ses enfants recevaient de leur gouvernante; et jalouse de l'estime que le roi témoignait pour celle-ci de plus en plus, elle ne négligeait rien pour la brouiller avec lui.
4. C'est-à-dire, j'ai bien fait valoir auprès du roi les soins...
5. Les enfants du roi; le duc du Maine, le comte de Vexin et Mademoiselle de Nantes.

Le P. Bourdaloue fait ici des merveilles[1]. Notre duchesse[2] et moi nous le voyons tous les jours. Ne m'oubliez jamais dans vos prières.

---

9. — A M. de Villette.

A Saint-Germain, ce 3 avril 1674.

Je ne vous ai pas mandé tout le chagrin que j'ai eu de ce qui s'est passé sur vos intérêts[3] dans le temps que j'étais invisible[4], parce que je hais tout ce qui est inutile. J'ai parlé à M. de Seignelay[5] et lui ai demandé fort instamment de vous donner du moins tous les agréments que vous pourriez désirer pour adoucir le chagrin où vous êtes. Il m'a donné sa parole positive de vous accorder tout ce qui dépendra de lui et de songer à vos neveux de Sainte-Hermine[6] : prenez donc patience, et espérez qu'une autre année vous sera plus heureuse ; mais comptez que rien ne peut vous être si bon en ce pays-ci que de vous attacher à votre métier, comme si vous vouliez être un matelot. Il ne faut point être si actif, et ce qui paraîtrait propre à réussir pourrait très bien nuire auprès de gens qui veulent que l'on sache se tenir en repos, et qui appréhendent plus que toutes choses les gens inquiets et intrigants.

Adieu, mon cher cousin ; je suis très fâchée de pouvoir si peu, et étant très contente pour moi, je vois avec bien de la douleur

---

1. Bourdaloue prêchait à la cour le carême de cette année.
2. La duchesse de Richelieu, une de ses plus anciennes et meilleures amies.
3. Ce cousin germain de Mme de Maintenon que nous avons vu, en 1669, si malheureux de languir, faute d'emploi, dans sa province, était entré en 1672 dans l'armée de mer, et y commandait un vaisseau. — Un avancement sur lequel il avait compté venait de lui échapper.
4. C'est-à-dire, dans le temps où elle élevait en secret les enfants du roi.
5. Fils aîné de Colbert, alors associé aux travaux de son père dans le département de la marine.
6. Les Sainte-Hermine, cousins de Mme de Maintenon, servaient également sur mer.

que je suis peu utile à mes proches, dont vous êtes assurément ce que j'aime le mieux.

---

10. — **A. M. d'Aubigné**[1].

A Versailles, ce 17 juillet 1674.

Il y a longtemps que je veux vous écrire, et je n'ai pu y parvenir. La vie que l'on mène ici est fort dissipée, comme vous savez, et les jours y passent fort vite. Tous mes petits princes y sont établis, et je crois pour toujours; cela, comme toute autre chose, a son vilain et bel endroit[2]. Je suis assez contente; je me porte bien, et je songe très sérieusement à vous marier. Je travaille à une affaire[3] qui serait bonne, n'en parlez point, et comptez que tout revient, et que l'on ne peut être trop sur ses gardes quand on a les moindres relations en ce pays ici[4]. Je ne puis trouver de terre comme je la voudrais, mais je ne me rebuterai point que je n'en aie une[5].

Adieu, mon cher frère, réjouissez-vous, et soyez bien persuadé que je n'oublierai rien pour vous mettre en état de vous passer de moi et de tout le monde. Je ferai peindre votre carrosse, et j'ai donné ordre pour des armes. Toute la maison vous fait des compliments, et notre petit duc[6] vient de me dire, de son chef,

---

1. D'Aubigné était établi depuis peu dans son nouveau gouvernement, à Belfort.

2. Tout en se félicitant de voir la situation de ses chers élèves et la sienne régularisées, elle s'inquiétait de se voir placée plus que jamais, par le changement dont elle parle, dans la dépendance de Mme de Montespan.

3. Est-ce à l'affaire même dont elle vient de parler, c'est-à-dire, à un mariage? On ne voit pas.

4. L'usage qui permettait de placer ainsi l'adverbe *ici* à la suite d'un nom (au lieu de composer avec le nom l'adverbe *ci*) n'avait pas encore disparu. « Laissez un peu passer ce *mois ici* et la moitié de l'autre. » Sévigné, mars 1680. — « A mon avis, cette bonne *intelligence ici* durera davantage. » La même, oct. 1654.

5. Un don de cent mille francs, promis par le roi, lui permettait de songer à une acquisition de terre, qui eût assuré pour toujours son avenir, quoi qu'il arrivât de sa situation à la cour.

6. Le duc du Maine.

qu'il vous baise les mains, et qu'il voudrait bien que vous fussiez ici. Je ne sais ce qui vous revient de ce que j'ai fait pour M. Arnaud, mais j'aurais pu le vendre bien cher[1], et j'ai été étonnée de tout ce qu'on m'a offert là-dessus; je ne lui en demande que quelques petits emplois que je suis ravie de faire donner à des misérables, et vous me ferez plaisir de lui marquer que c'est en cela qu'il m'en peut faire; et, du reste, tâchez d'en profiter autant que l'honneur et la conscience le peuvent permettre[2], car il faut que tout cède à notre devoir. Adieu, mon cher frère, je vous aime bien tendrement.

---

11. — A M. l'abbé Gobelin.

A Versailles, ce 24 juillet 1674.

Je suis bien persuadée que je ne pouvais mettre mes affaires en meilleures mains que dans les vôtres, et qu'étant autant mon ami que vous l'êtes, et aussi bien informé de l'intérêt que j'ai d'acheter une terre, vous ne perdriez pas de temps pour m'en faire trouver une[3]. Quelques soins que vous preniez, je n'en aurai pas sitôt; on a de la peine à trouver ce qu'on cherche, et les gens de qui je dépends[4] ne me paraissent guère pressés de m'établir[5]. Cependant il faut s'éclaircir de la manière dont ils sont pour moi, en leur proposant quelque chose de présent et de solide.

---

1. Vendre bien cher ce que j'ai fait pour lui, le service que je lui ai rendu.
2. Ce M. Arnaud dont il est ici question, fermier de finances, ayant obtenu de Colbert, par le crédit de Mme de Maintenon, le renouvellement d'un bail avantageux, se trouvait, en conséquence, débiteur de ce qu'on appelle un pot-de-vin envers Ch. d'Aubigné; Mme de Maintenon n'avait exigé pour elle-même, en retour de ce bon office, que la disposition des quelques petits emplois (sans doute de finance) dont elle parle.
3. On voit que ce directeur de la conscience de Mme de Maintenon etait aussi pour elle un ami serviable et s'occupant volontiers de ses intérêts temporels.
4. Le roi et Mme de Montespan.
5. La promesse dont il a été question plus haut (V. Lettre précédente, p. 15, n. 5) tardait à se réaliser.

Mme la duchesse de Richelieu et Mme de Montespan traitent présentement d'un mariage pour moi qui pourtant ne s'achèvera pas ; c'est un duc assez malhonnête homme et fort gueux[1] ; ce serait une source de déplaisirs et d'embarras qu'il serait imprudent de s'attirer; j'en ai déjà assez dans une condition singulière et enviée de tout le monde, sans en aller chercher dans un état qui fait le malheur des trois quarts du genre humain[2]. Cependant, je n'ai point rompu la négociation, car je serais bien aise que madame de Richelieu voie la froideur et l'indifférence de Mme de Montespan sur tout ce qui regarde mes affaires essentielles.

M. le duc du Maine est toujours malade, mais je n'y vois point encore de péril ; je ne laisse pas d'être affligée, et c'est toujours quelque chose de terrible de voir souffrir ce que l'on aime. Je sens avec beaucoup de douleur que je n'aime pas moins cet enfant ici[3] que j'aimais l'autre[4], et cette faiblesse me met en si mauvaise humeur, que j'en ai pleuré tant que la messe a duré ; rien n'est si sot que d'aimer avec cet excès un enfant qui n'est point à moi[5], dont je ne disposerai jamais et qui ne me donnera dans la suite que des déplaisirs qui me tueront et qui déplairont aux gens à qui il est. En vérité, il y a bien du mauvais sens à demeurer dans un état si désagréable ; il faut être bien esclave de l'usage pour n'oser innover[6] une

---

1. Le vieux duc de Villars-Brancas. V. les *Souvenirs* de Mme de Caylus.

2. Cette façon d'envisager le mariage n'est pas une boutade accidentelle : c'était chez Mme de Maintenon une pensée habituelle, qui reparaîtra plus d'une fois dans ses lettres, surtout dans sa correspondance avec les Dames de Saint-Cyr.

3. *Cet enfant ici.* V. lettre 10, p. 15, n. 4.

4. Le premier enfant de Mme de Montespan, mort en 1672.

5. « Lorsque Mme Scarron était incognito à Anvers avec le petit duc du Maine, pour la santé de cet enfant, un médecin fort vieux, mais de bon sens, qui voyait les soins pleins de tendresse qu'elle prenait de son élève, répondit à quelqu'un qui demandait à qui étaient ces enfants-là (on avait emmené avec le duc la petite d'Heudicourt) : « Je n'en sais rien, dit le vieux médecin ; mais, à coup sûr, voilà la mère, » montrant Mme Scarron. » *Mémoires de Mlle d'Aumale.*

6. *Innover une conduite.* — *Innover* ne se dit aujourd'hui que d'une façon, sans régime, absolument, comme dans cet exemple de Bossuet : « Quelque chose de

conduite qui me mettrait en repos. Voilà trop parler de moi, et pour en finir le discours, trouvez bon que je vous dise que je ne comprends pas le scrupule où vous me paraissiez être d'avoir fait deux voyages à Versailles. Si vous croyez que j'y puisse demeurer en conscience, il sera difficile que vous n'y veniez pas quelquefois ; et ne rompant pas avec moi, il faudra bien me venir chercher où je suis [1].

J'entends mieux le regret où vous êtes de me conduire si lentement à Dieu, et je mène une vie à donner peu de plaisir et à faire peu d'honneur à mon confesseur. Ce n'est pas que je fasse plus de mal qu'à Paris ; au contraire, je pense plus souvent à mon salut ; il est vrai que ce sont des pensers inutiles, et que le même esprit d'extrémité qui me fait désirer de quitter la place où je suis, parce qu'on m'y trouble, me fait abandonner tout usage de piété, parce que je ne règle pas ma vie comme je le voudrais...

Vous devriez vous faire un grand scrupule des louanges que vous me donnez et de celles qui me viennent par vous de M. Le Ragois [2]. L'estime des gens d'aussi bon goût ne saurait être indifférente et ne flatte que trop la vanité d'une personne pétrie de gloire [3] et d'amour-propre. Je vous demande pardon de vous avoir fait lire si longtemps ; on a bien des choses à dire à un homme en qui on a toute sorte de confiance.

---

plus violent se remuait dans le fond des cœurs ; c'était... une démangeaison d'*innover* sans fin... » *O. F. de Henriette de France.* Même au temps de Mme de Maintenon, *innover* s'employait peu comme verbe actif.

1. Les visites que l'abbé Gobelin rendait à Versailles à Mme de Maintenon devaient se faire *chez Mme de Montespan :* de là le scrupule auquel sa pénitente répond.

2. L'abbé Claude Le Ragois, neveu de M. Gobelin. Cet ecclésiastique, sur la recommandation de Mme de Maintenon, fut appelé comme précepteur auprès du duc du Maine. Il est auteur d'une *Instruction sur l'histoire de France et sur l'histoire romaine* composée pour ce prince. V. sur cet ouvrage notre Introduction, IIe Partie.

3. D'orgueil ; un des sens de *gloire* très fréquent alors.

12. — Au même.

A Versailles, ce mardi 6 août 1674.

Les froideurs que l'on a pour moi ont augmenté depuis que vous êtes parti; mes amis s'en sont aperçus et m'ont fait des compliments[1] sur ma disgrâce. J'en parlai hier au matin à Mme de Montespan, et je lui dis que je priais le roi et elle de ne point regarder la mauvaise humeur où je leur paraissais comme une bouderie contre eux, que c'était quelque chose de plus sérieux, et que je voyais, à n'en pouvoir douter, que j'étais très mal avec elle, et qu'elle m'avait brouillée avec le roi[2]. Elle me dit sur cela de très mauvaises raisons, et nous eûmes une assez vive conversation, mais pourtant fort honnête[3] de part et d'autre. Ensuite j'allai à la messe, et je revins dîner avec le roi. On rendit compte de ce qui se passait à M. de Louvois, et on me l'envoya[4] le soir pour me faire entendre raison; il me parut qu'il entendait les miennes, et je les lui expliquai, avec peut-être trop de sincérité; vous savez qu'il ne m'est pas possible de parler autrement. Enfin la conclusion fut que j'emploierais encore quelque temps à tâcher à me raccommoder de bonne foi[5]. Je lui promis ce qu'il voulut, et Mme de Montespan et moi devons nous parler ce matin; ce sera de ma part avec beaucoup

---

1. De condoléance.

2. Mme de Maintenon, en tant que nommée à ses fonctions par le roi, entendait surtout dépendre de lui, et ne se laissait pas volontiers régenter par Mme de Montespan dans son œuvre d'éducatrice; et d'autre part, celle-ci supportait de moins en moins le plaisir que le roi paraissait prendre à la conversation de la gouvernante, et cherchait par tous les moyens à lui nuire dans l'esprit du prince. — Mme de Sévigné disait des sentiments de Mme de Montespan pour Mme de Maintenon : « C'est la plus belle haine de nos jours. » (Décembre 1680.)

3. *Très vive et fort honnête.* Que ne s'est-il trouvé un écouteur aux portes, pour nous rendre quelque chose d'un pareil entretien entre deux femmes de tant d'esprit!

4. Cette entremise de Louvois, ordonnée sans doute par le roi, prouve combien celui-ci tenait à conserver Mme de Maintenon.

5. Avec Mme de Montespan. — Cette paix ne devait pas être de longue durée.

de douceur ; cependant je demeure ferme dans le dessein de les quitter à la fin de l'année, et je m'en vais employer ce temps-là à prier Dieu qu'il me conduise à ce qui sera de meilleur pour mon salut. Faites-en de même, je vous en conjure. J'ai trop de marques de votre amitié pour douter de l'intérêt que vous prenez à ce qui se passe ; je vous en rendrai compte avec soin. Mes compliments à M. Le Ragois ; il me semble que je le reçus très mal la dernière fois qu'il vint ici ; vous savez le trouble où j'étais, et je vous prie que je n'en sois pas plus mal avec lui.

---

13. — **Au même.**

A Saint-Germain, ce 30 octobre 1674.

Je souffre d'être si longtemps sans commerce avec vous, mais quand je veux vous écrire, je ne trouve rien à vous dire, que je ne vous aie écrit bien des fois. Je suis accablée de mélancolie ; on tue ces pauvres enfants[1] à mes yeux sans que je puisse l'empêcher ; la tendresse que j'ai pour eux me rend insupportable à ceux à qui ils sont, et l'impossibilité que j'ai de cacher ce que je pense me fait haïr des gens avec qui je passe ma vie, et auxquels je voudrais ne pas déplaire, quand ils ne seraient pas ce qu'ils sont. Voici une période un peu longue, c'est que la matière ne s'épuise pas aisément, et vous n'en êtes pas quitte. Je me suis résolue quelquefois à ne pas tant mettre de vivacité à ce que je fais, à laisser ces enfants à la conduite de leur mère ; mais j'entre en scrupule d'offenser Dieu par cet abandonnement, et je recommence à prendre des soins qui augmentent mon amitié, et qui, en me renfermant avec eux, me fournissent mille occasions de douleur et de chagrin. Voilà l'état où je suis, qui

---

1. En dérangeant par faiblesse maternelle ou par caprice le régime de vie le meilleur pour leur santé.

est plein de trouble ; rien ne peut me mettre en repos que de me voir un établissement[1], et je n'y puis parvenir.

Voyez quelquefois M. Viette[2] pour le presser, je vous en supplie, et priez Dieu qu'il me donne la force de le servir malgré l'abattement et l'agitation où je suis ; ce sont deux états fort différents qui partagent ma vie, et qui sont, comme vous savez mieux que moi, fort opposés à la paix et à la vigilance qu'il faut pour le salut. Dieu soit loué de tout ! je n'aurais peut-être jamais pensé à lui, si j'avais été satisfaite des hommes. Je ne pus vous voir à mon dernier voyage.

---

14. — **Au même.**

Ce 13 septembre 1674.

Mme de Montespan et moi avons eu aujourd'hui une conversation fort vive ; et comme je suis la partie souffrante, j'ai beaucoup pleuré, et elle en a rendu compte au roi, à sa mode ; je vous avoue que j'ai bien de la peine à demeurer dans un état où j'aurai tous les jours de ces aventures-là, et qu'il me serait bien doux de me remettre en liberté. J'ai eu mille fois envie d'être religieuse, et la peur de m'en repentir m'a fait passer par-dessus des mouvements que mille personnes auraient appelés vocation. Je meurs d'envie, il y a sept mois, de me retirer, et la même peur m'empêche de le faire ; c'est une prudence bien timide, et qui me fait consumer ma vie dans d'étranges agitations. Songez-y devant Dieu, je vous en conjure, et considérez un peu mon repos. Je sais bien que je puis faire mon salut ici, mais je crois que je le pourrais encore plus sûrement ailleurs. Je ne saurais comprendre que la volonté de Dieu

1. Un bien solide, en fonds de terre, qui lui donnerait sécurité et indépendance. V. le commencement de la lettre 11 à l'abbé Gobelin.
2. Son chargé d'affaires pour l'acquisition d'un domaine.

soit que je souffre de Mme de Montespan. Elle est incapable d'amitié, et je ne puis m'en passer ; elle ne saurait trouver en moi les oppositions qu'elle y trouve sans me haïr ; elle me redonne au roi comme il lui plaît, et m'en fait perdre l'estime ; je suis donc avec lui sur le pied d'une bizarre qu'il faut ménager. Je n'ose lui parler directement, parce qu'elle ne me le pardonnerait jamais ; et quand je lui parlerais, ce que je dois à Mme de Montespan ne me peut permettre de parler contre elle ; ainsi, je ne puis jamais mettre aucun remède à ce que je souffre[1]. Cependant la mort vient, et vous et moi aurons un grand regret à un tel oubli du temps passé.

Mme de Montespan trouve quelque raison à accorder à ces bons Pères qu'ils soient chargés de la fondation[2], en cas que la maison de Saint-Joseph se détruise ; mais elle ne veut pas se rendre sur ce qu'elle pourrait être transférée

---

15. — A M. d'Aubigné.

Versailles, ce 16 octobre 1674.

On m'a écrit de Paris aujourd'hui que votre mariage va assez bien ; il ne faut pourtant s'assurer de rien qu'il ne soit fait, mais à tout hasard amassez un peu d'argent pour les frais des noces. Je compte en cette occasion sur M. Arnaud, et que son affaire[3] meublera votre maison ; la demoiselle est jolie, à ce

---

1. C'était là vraiment un état violent : ce qu'elle en fait connaître ici, sans tout dire, ne permet pas de douter de la sincérité des découragements et des envies de tout quitter, dont l'aveu revient souvent dans cette partie de sa correspondance avec l'abbé Gobelin.

2. Il s'agit ici de la fondation d'une lampe perpétuelle devant le Saint-Sacrement, que Mme de Montespan, dévote à sa manière, destinait, sous certaines conditions, au couvent des Dames de Saint-Joseph, dont elle était la bienfaitrice.

3. Sur cette *affaire*, V. plus haut, Lettre 10, p. 16, n. 2.

qu'on dit[1]. Je me porte à merveille. Le duc du Maine a la fièvre quarte, et la princesse[2] la tierce ; il faut y faire de son mieux[3] et se consoler des événements. Je suis en marché d'une terre dont j'offre deux cent quarante mille francs[4] ; n'en dites encore rien ; il ne faut jamais se vanter, cela porte malheur et est ridicule.

Adieu, mon cher frère ; je crois que nous passerons une assez jolie vieillesse, s'il peut y en avoir de jolie.

---

16. — A M. l'abbé Gobelin.

Ce jour des Cendres, 27 février 1675.

Mme de Coulanges[5] m'a dit que vous aviez pensé mourir ; et quoique je ne l'aie su qu'après que votre mal a été passé, je ne laisse pas d'en être affligée, et d'appréhender les sujets de vos maux, qui deviennent, ce me semble, bien fréquents. Je suis fort intéressée à votre conservation, et j'envisage avec autant de

---

1. On ne sait quelle était cette personne à laquelle songeait D'Aubigné. Ce projet de mariage n'eut pas de suite.

2. Mademoiselle de Nantes.

3. *Il faut y faire de son mieux.* Il faut faire de son mieux en cela, dans cette situation. — L'usage pronominal de la particule *y* s'appliquait à une grande variété de cas dans la langue du XVIIe siècle.

4. C'était la terre de Maintenon, dont elle fit l'acquisition peu après, à l'aide du don magnifique par lequel le roi lui témoignait sa reconnaissance des soins donnés à ses enfants depuis sept années (200 000 francs, le double de la somme promise). — Elle écrivait à l'abbé Gobelin au mois de février de l'année suivante, au retour d'une première visite à ce domaine : «... J'y ai passé deux jours qui sans exagération m'ont paru un moment. C'est une assez belle maison, un peu trop grande pour le train que j'y destine, dans une agréable situation, et qui a de forts beaux droits ; enfin, j'en suis très satisfaite, et je voudrais y être. Il est vrai que le roi m'a nommée *Madame de Maintenon*, et que j'aurais de plus grandes complaisances pour lui que celle de porter le nom d'une terre qu'il m'a donnée. » — Le Nôtre fut envoyé par le roi à Maintenon, en 1676, pour en dessiner les jardins.

5. C'est la parente, l'intime et spirituelle amie de Mme de Sévigné. — Mme de Maintenon l'avait connue dans le monde qu'elle fréquentait avant d'entrer chez Mme de Montespan, et était restée en commerce suivi avec elle.

plaisir de me retrouver dans quelque temps entre vos mains, que je serais inconsolable, si vous me manquiez.

Il se passe ici des choses terribles entre Mme de Montespan et moi ; le roi en fut hier témoin, et ces démêlés-là, joints aux maux continuels de ces enfants[1], me mettent dans un état que je ne pourrai soutenir longtemps. Dieu soit loué de tout ! ne m'abandonnez pas, écrivez-moi quelquefois, je vous en conjure[2].

17. — Au même[3].

A Mantelan[4], ce 8 mai 1675.

Nous avons marché jusqu'à hier, sans chagrin, du moins de ma part. M. le duc du Maine eut un accès de fièvre, dont je

1. Elle écrivait peu de temps auparavant : « M. le duc du Maine a la fièvre double quarte ; M. le comte de Vexin un vomissement et un dévoiement, et Mademoiselle de Nantes vient de retomber malade ; je me partage entre eux et les sers comme une femme de chambre, parce que toutes les leurs sont sur les dents. » A l'abbé Gobelin, 8 décembre 1674.

2. Mme de Caylus cite cette fin de lettre et ajoute : « C'est apparemment à cette lettre qu'il faut rapporter ce que j'ai ouï raconter à Mme de Maintenon : Qu'étant un jour avec Mme de Montespan dans une crise la plus violente du monde. le roi les surprit, et les voyant toutes deux fort échauffées, il demanda ce qu'il y avait. Mme de Maintenon prit la parole d'un grand sang-froid, et dit au roi : « Si Votre Majesté veut passer dans cette autre chambre, j'aurai l'honneur » de le lui apprendre. » Le roi y alla, Mme de Maintenon le suivit et Mme de Montespan demeura seule. Sa tranquillité[1] en cette occasion parut surprenante, et j'avoue que je ne le pourrais croire, s'il m'était possible d'en douter.

» Quand Mme de Maintenon, ajoute Mlle de Caylus, se vit tête à tête avec le roi, elle ne dissimula rien ; elle peignit l'injustice et la dureté de Mme de Montespan d'une manière vive, et fit voir combien elle avait lieu d'en appréhender les effets. Les choses qu'elle citait n'étaient point inconnues du roi, mais comme il aimait encore Mme de Montespan, il chercha à la justifier, et pour faire voir qu'elle n'avait pas l'âme si dure, il dit à Mme de Maintenon : « Ne vous êtes-vous pas aperçue que ses beaux yeux se remplissent de larmes lorsqu'on lui raconte quelque » action généreuse et touchante ?... » Cette conversation de Mme de Maintenon fut suivie de plusieurs autres. » (*Souvenirs.*)

3. A la date de cette lettre, Mme de Maintenon venait de quitter la cour pour conduire le duc du Maine aux eaux de Barèges. — (Ce duc avait eu, tout enfant, pendant une dentition, une convulsion qui lui avait raccourci une jambe.)

4. Village de Touraine, près de Loches, une des étapes du voyage.

1. La tranquillité de Mme de Maintenon.

crains quelque suite, quoiqu'il ait été aujourd'hui dans une très parfaite santé. Comme la mienne est un peu dépendante de la sienne, je me suis trouvée mal en même temps que lui; mais je compte pour rien tout ce qui ne me trouble pas le cœur, et j'ai présentement des douleurs assez vives, dont je m'accommode mieux que des sécheresses d'une dame, dont je souhaite que M. Le Ragois soit content[1]. J'ai une grande impatience d'apprendre son entrée à Clagny[2]; et, outre l'intérêt particulier que je prendrai toujours à ce qui le regarde, je me trouve déjà l'avidité des provinciaux sur les nouvelles. Il me semble qu'il y a mille ans que je n'ai ouï parler ni de la cour, ni de Paris. Cependant je vous proteste avec la sincérité que vous me connaissez, que je ne me suis pas ennuyée un moment. M. le duc du Maine est d'une très délicieuse compagnie[3]; il a besoin de soins continuels, et la tendresse que j'ai pour lui me les rend agréables. Je fais ce que vous m'avez ordonné pour mon salut. Enfin les jours me paraissent trop courts, et je n'ai encore écrit qu'à très peu de gens, pour n'en pas trouver le temps.

L'aumônier[4] ne me voit pas souvent, parce qu'il est dans le second carrosse; mais il n'en est que meilleur[5], et j'ai beaucoup plus de plaisir à le voir triste ou gai selon la bonne ou mauvaise hôtellerie, que je n'en aurais à approfondir ses chagrins. Il s'admire de ne pas succomber à la fatigue d'un voyage qu'il fait dans le fond d'un carrosse, marchant trois heures le matin et autant l'après-dîner, et trouvant partout des repas préparés. J'entends la messe avant de partir, afin de lui faciliter le déjeûner, car il se pique d'avoir le sang chaud et l'estomac dévorant. Je ne sais ce que fait son estomac, mais je sais bien

1. M. Le Ragois venait d'être nommé précepteur du petit duc.
2. Château aux portes de Versailles, somptueuse demeure de Mme de Montespan.
3. « C'est la plus jolie créature du monde, et qui surprend vingt fois le jour par son esprit. » Mme de Maintenon, lettre à l'abbé Gobelin du 7 septembre 1677.
4. L'aumônier du jeune duc, qui l'accompagnait dans ce voyage.
5. C'est-à-dire, la chose n'en va que mieux.

qu'il dévore[1]. Il lui a pris tantôt un saignement de nez, pendant son oraison mentale, qui l'a bien effrayé. Jugez par la longueur de ma lettre si je suis de belle humeur.

Je vous prie de dire à M. l'abbé Testu[2] de m'écrire promptement, car je ne veux pas commencer, et je meurs d'envie d'entrer en commerce avec lui. Dites-lui encore, s'il vous plaît, qu'il est menacé du second tome des quarante lettres de Mme d'Heudicourt[3]. Bonsoir, Monsieur.

A Poitiers, ce 12 mai.

Je croyais vous envoyer ma lettre de Mantelan, mais la poste se trouva partie, et monsieur le duc a eu deux accès de fièvre tierce qui m'avaient donné beaucoup d'inquiétude ; il a eu cette nuit le quatrième, c'est-à-dire, il a marqué un moment[4], et rien de plus. Il est si bien que nous partons d'ici aujourd'hui pour gagner Pons où nous ferons encore quelque séjour. Ne nous oubliez pas dans vos prières, et écrivez-moi. Je ne reçois de nouvelles de qui que ce soit, et j'éprouve déjà l'abandon des absents ; mais il faut se consoler de tout quand on a la clef des champs[5].

---

18. — **A M. d'Aubigné.**

A Bazas, ce 28 mai 1675.

Je crois que le fidèle Des Rolines[6] vous aura déjà mandé

---

1. Silhouette d'abbé, aux petits soins pour lui-même, fort joliment esquissée.
2. Cet abbé Testu est l'homme d'esprit, très répandu dans le meilleur monde, duquel parle si souvent Mme de Sévigné.
3. Bonne de Pons, marquise d'Heudicourt, amie de jeunesse de Mme de Maintenon, dame fort recherchée pour son esprit, quoique assez mauvaise langue.
4. *Il a marqué un moment.* Terme de médecine. « On dit qu'un accès de fièvre ne fait que *marquer*, quand il s'annonce par quelques sensations morbides qui n'ont pas de suite. » Littré, *Dictionnaire de la langue française.*
5. C'est à cette heureuse liberté, et au souvenir des nouveaux témoignages d'estime affectueuse qu'elle venait de recevoir du roi, qu'est dû sans doute le ton de gaieté, inaccoutumé, de cette lettre.
6. Un homme d'affaires de la famille, qui était aussi un ami.

de mes nouvelles, et que pour vous en faire savoir, il s'en sera informé à tous ceux qui lui en peuvent apprendre ; mais après avoir écrit aux plus pressés, je veux vous en dire moi-même et vous demander des vôtres ; je ne crois pas que nous en puissions recevoir de bien fraîches, et c'est en cette occasion qu'il faudra dire : Il vaut mieux tard que jamais. Venons à notre voyage. Il se passe très heureusement, excepté trois accès de fièvre tierce que notre prince a eus. Je n'ai pas senti un mouvement de chagrin. Je me repose plus qu'en aucun lieu du monde ; nous avons un très beau temps, toutes nos commodités, et, s'il ne nous arrive rien de nouveau, ce voyage ici[1] ne me paraîtra pas si fatigant que d'aller de Paris à Versailles. On nous reçoit partout comme le roi, mais il faut avouer que la Guienne se distingue et que l'on ne peut rien ajouter aux démonstrations de joie qu'ils nous donnent. Mme la maréchale d'Albret me paraît fort aise de nous voir. On nous avait pensé étouffer à Poitiers, à force de caresses[2]. M. le duc de Saint-Simon nous traita magnifiquement à Blaye, et les jurats[3] nous y vinrent amener un bateau magnifique ; il en périt un de notre train[4] dans le moment que nous nous embarquâmes, et l'aumônier trouva une grande imprudence de ne pas profiter de cet exemple. Nous voguâmes très heureusement avec quarante rameurs, et, à la vue de la ville, il se détacha des vaisseaux pour nous venir saluer, les uns pleins de violons, et les autres de trompettes ; mais quand nous fûmes plus près, rien effectivement ne peut être plus beau : tout le canon du Château-Trompette, celui des vaisseaux qui étaient au port, mêlés avec les trompettes et les

1. Sur cet emploi de l'adverbe *ici*, V. plus haut, Lettre 10, n. 4.

2. Cette lettre est un frappant témoignage des complaisances de l'esprit public, à cette heure du règne, pour les faiblesses du grand roi. — Il est curieux de voir le gouverneur de Blaye (c'était Saint-Simon le père) héberger ainsi royalement ce même prince à qui l'auteur des *Mémoires* (Saint-Simon le fils) ne pardonnera jamais le vice de sa naissance, et dont il ne cessera de déplorer et de flétrir les scandaleux honneurs.

3. Nom des échevins de Bordeaux

4. Un des bateaux de notre train.

violons qui nous suivaient, et les cris de *Vive le roi!* d'une infinité de peuple qui était sur le bord de l'eau. M. le maréchal d'Albret, qui était venu au-devant de nous jusqu'à Pons, conduisait notre prince, qui fut reçu par M. de Montégu et tous les jurats qui le haranguèrent. Nous montâmes ensuite en carrosse avec une centaine d'autres qui nous suivaient; nous fûmes plus d'une heur à aller à la maison [1]...

---

19. — A M. de Villette[2].

Saint-Germain, ce 26 février 1676.

Il est vrai que j'ai senti une extrême joie d'apprendre par le roi même que vous aviez fait des merveilles, et que j'ai connu en cette occasion la tendresse que j'ai pour vous depuis si longtemps. M. de Seignelay[3] m'a promis de faire souvenir Sa Majesté, dans toutes les occasions, de ce que vous venez de faire, et de vos neveux aussi[4]. M. le chevalier de

---

1. La fin de cette lettre manque. A partir de ce voyage, qui, entrepris pour la santé du duc du Maine, fut pour elle l'occasion d'une correspondance avec le roi, malheureusement perdue, Mme de Maintenon entra dans une période de sa vie moins agitée. Elle eut sans doute encore à souffrir de l'esprit jaloux et de l'humeur capricieuse de Mme de Montespan, mais sans craindre, comme auparavant, d'être ruinée ou compromise dans l'esprit du prince par les hostilités de cette dame à son égard. Louis XIV, d'ailleurs, commençait à prêter plus sérieusement l'oreille aux religieux avis par lesquels un Bossuet s'efforçait de le ramener à ses devoirs. Plus libre avec lui, Mme de Maintenon elle-même se risqua plus d'une fois à seconder de ses conseils l'action du grand évêque, et sut, elle aussi, se faire écouter. Après plus d'une alternative de demi-disgrâce et de triomphant retour, Mme de Montespan subit une rupture définitive en 1680.

— Les lettres de Mme de Maintenon à diverses personnes dans les années qui suivirent son retour de Barèges, touchent peu ou point à cette intime et curieuse partie de son histoire. Nous en détacherons celles qui nous ont paru le plus intéressantes, soit par les détails caractéristiques de famille et d'intérêts privés qu'elles contiennent, soit par ceux qui se rapportent aux événements, grands ou petits, de son temps.

2. L'excellent capitaine de vaisseau venait de se distinguer au combat naval des îles Lipari (8 janvier 1676), lui et un de ses fils, le jeune de Mursay, qui, à l'âge de douze ans, servait à ses côtés comme volontaire.

3. Fils aîné de Colbert, appelé, cette année même, au ministère de la marine.

4. MM. de Sainte-Hermine. V. plus haut, p. 14, n. 6.

Chaumont[1] n'en a oublié aucun ; je n'ai plus rien à désirer de vous pour fonder mes bons offices ; je ferai assurément de mon mieux, mais continuez à vous aider, car mon crédit est médiocre, et ce que vous avez fait sera auprès du roi[2] et aura plus de succès que les offices[3] de tout ce qu'il y a de dames en France.

J'ai écrit à madame votre femme ; je crois qu'elle sera bien aise de ce que je lui mande[4], et qu'elle pleurera bien de joie sur ce que je lui dis de son fils : on en conte des choses étonnantes. J'ai montré la lettre à Mme de Montespan qui m'a dit qu'elle parlerait au roi...

Adieu, mon cher cousin ; j'attends mon frère, et on me fait espérer un mariage pour lui. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur ; vous savez que les femmes aiment les braves.

---

20. — A M. d'Aubigné.

Saint-Germain, ce 2 avril 1678.

Je trouvais bien mauvais de ne pas recevoir de vos nouvelles, et j'étais inquiète de votre voyage[5] ; car ils sont bien fatigants

---

1. Envoyé, de Messine, au roi par le duc de Vivonne pour rendre compte de cette affaire.
2. Partie de phrase très elliptique, par négligence ; ou bien, faut-il entendre : ce que vous avez fait restera, demeurera auprès du roi, comme votre meilleure recommandation ?
3. Les bons offices.
4. Voici cette lettre : « Il faut vous faire compliment sur les merveilles que M. de Villette a faites. J'en reçus la première nouvelle par le roi, qui m'a fait l'honneur de me dire que mon cousin s'était signalé ; ce témoignage-là n'est pas à dédaigner, aussi me fit-il un sensible plaisir. Je n'oserais vous dire que votre fils était sur le tillac, essuyant le feu de quarante mille coups de canon, et criant au major, qui nous l'a dit : « Voilà les coquins qui fuient. » Je ne doute point que ce récit ne vous coûte quelques larmes, mais elles seront de joie ; pour moi j'en ai une bien grande qu'il se soit fait nommer, et j'espère que le roi s'en souviendra en temps et lieu. Adieu, ma chère cousine. »
5. Ch. d'Aubigné, alors gouverneur de la place forte de Cognac, venait d'arriver à Paris pour y passer une saison.

dans la saison que vous l'avez fait. Je ne suis pas surprise de la maigreur de vos chevaux : vous êtes bien heureux qu'ils ne soient pas morts.

Ne vous mettez point en peine de Mme d'Aubigné[1] : elle est très jeune et nous sommes les plus forts ; ainsi nous la mettrons sur le pied que nous voudrons, pourvu que vous ne la gâtiez point, et que petit à petit vous tâchiez de lui ôter de très mauvaises habitudes que la mauvaise nourriture[2] lui a données ; je vous en ai marqué plusieurs dans ma lettre[3], et vous travaillerez à votre repos et au bonheur de votre famille, si vous tâchez de la rendre raisonnable. Si vous jugez que j'y puisse contribuer, vous n'avez qu'à dire et ne me pas épargner ; car il n'y a rien que je ne fasse. Menacez-la de moi : je gronderai, je lui ferai des présents ; enfin il n'y a rien que je ne fasse. Elle me haïra peut-être ; mais il n'importe, je serai contente, si elle est une honnête personne. Je suis ravie que ma lettre ne vous ait pas déplu ; croyez-moi tous deux, et vous en serez plus heureux et plus estimés ; l'expérience du monde vaut du bon sens, et j'ai tant vu de choses que, par cette raison-là, je crois pouvoir donner un bon conseil.

Faites ce que je vous ai mandé à l'égard de la dépense : M. Scarron ne me donnait que cinq cents francs[4]. Elle a un fonds

---

1. Après quatre essais de mariage manqués, au grand déplaisir de Mme de Maintenon, ou volontairement et bizarrement rompus, d'Aubigné venait de prendre femme, sans consulter sa sœur. Vieux garçon de quarante-cinq ans, il avait épousé, par un coup de tête soudain, une jeune personne de quinze, fille d'un médecin du roi, médiocrement dotée, sans beauté, et qui ne réparait ce double désavantage ni par l'éducation ni par les manières. Mme de Maintenon, très inquiète de l'avenir d'un pareil ménage, s'appliqua de son mieux à le diriger, moralement et matériellement. Elle s'y multiplia, et n'y réussit qu'à demi.

2. C'est-à-dire la mauvaise éducation ; un des sens de ce mot alors très usité.

3. Cette lettre, du 28 février précédent, est une longue instruction, d'une rude franchise et d'une sollicitude minutieusement prévoyante. La nouvelle épousée y est jugée sans merci : ... *petite bourgeoise* mal élevée, incivile, *caillette de Paris*, une *oison* pour l'esprit, etc. Cependant, Mme de Maintenon ne désespère pas d'en faire quelque chose, et donne au mari, sur la conduite à tenir avec elle, de très pratiques et très avisés conseils.

4. Pour la dépense annuelle de toilette.

de hardes, et si vous lui donnez huit cents francs, elle en aura assez, avec les petits présents que vous et moi lui ferons, que nous réglerons selon qu'elle fera bien ou mal. C'est un enfant : il faut la gouverner en enfant, et les moindres choses que nous lui donnerons lui feront plaisir, quand elle aura son argent à gouverner, au lieu qu'elle sera toujours mal contente quand elle croira n'avoir qu'à désirer. Je suis fort de votre avis sur votre séjour à Paris, et si vous vous mettez sur le pied de ne pas donner à manger tous les jours, vous y vivrez pour beaucoup moins qu'à Cognac. Promenez-vous un peu cet été, pour épargner. Laissez votre femme, avec une fille et un laquais, à Mme de Miossens[1]; cela ne l'incommodera nullement. Quand vous voudrez revenir, mandez-le moi, je vous chercherai une maison[2], et en payerai la moitié. Dites franchement le quartier que vous voudriez, car ils me sont assez indifférents. Si vous vivez avec règle, je vous ferai plaisir en tout ce que je pourrai; je donnerai mon carrosse à votre femme; il ne vous faudrait garder que quatre chevaux, un cocher et un postillon qui sût mener, et qui servirait de portier quand elle ne sortirait pas. Il faut lui mettre l'ouvrage[3] en tête, et qu'elle ne s'accoutume point à courir les rues et à voir mauvaise compagnie...

Mandez-moi, de votre côté, tous les desseins pour votre ménage, et vous verrez que j'y entrerai avec amitié et plaisir. Que je sache ce que vous voulez mettre pour votre part à une maison, et surtout mettons-nous bien dans l'esprit que nous ne sommes tous incommodés dans nos affaires que par notre vanité. Il y a peu de gens qui n'eussent de quoi fournir à manger pour la nécessité, à s'habiller chaudement en hiver et légèrement en été, et à avoir assez de valets pour nous servir

---

1. Élisabeth de Pons, veuve du comte de Miossens, sœur de Mme d'Heudicourt, liée comme celle-ci d'amitié avec Mme de Maintenon; « vivait, dit Saint-Simon, très retirée et dans la piété. »

2. M. et Mme d'Aubigné s'étaient d'abord logés à l'hôtel en arrivant à Paris.

3. L'ouvrage des mains, le travail à l'aiguille.

dans nos besoins. Croyez que tous les prônes que je vous fais ne sont que pour vous rendre heureux, et vous ne le serez jamais que vous ne soyez réglé.

---

21. — Au même.

Mars 1679.

Quoique je vous aie vu depuis votre dernière lettre, je veux pourtant y répondre pour vous dire que, quand vous voudrez aller à Maintenon, vous y aurez l'appartement bas pour y loger et toute la maison ouverte pour en jouir ; que vous y trouverez de la vaisselle d'argent, du linge, de la salade, quelques fruits, Noëlle pour faire votre cuisine, et Charlot pour vous divertir [1]...

Si cette petite diversité de lieu peut vous faire passer votre été plus agréablement, ne vous en contraignez pas, mais menez-y votre femme, car je ne vous conseillerai pas sitôt de la laisser de son chef; elle s'y ennuyera, mais se divertira-t-elle beaucoup mieux à Paris ? Et de plus, il faut que les femmes sachent s'ennuyer, ou pour mieux dire qu'elles sachent s'amuser de peu de chose. Mlle de la Harteloire et Mlle de la Couture [2] sont d'aussi bonne compagnie que Catot, Lormie et Suzon [3]. Il y a des cartes, des volants, un trou-madame, des quilles et un billard. En voilà assez sur Maintenon....

Je parlai bien rudement à Mme d'Aubigné sur ses mauvaises habitudes. Vous ne vous en apercevez point, parce que vous la voyez tous les jours ; je trouvai qu'elle avait appris à parler du nez ; qu'elle rit toujours sans en avoir envie, et qu'elle se mignarde en parlant, avec des airs et des minauderies qui fai-

---

1. Un fils naturel de d'Aubigné, qu'elle avait recueilli ; elle l'élevait, inconnu, à Maintenon.

2. Deux vieilles filles dont elle s'était charitablement chargée, et qui vivaient à Maintenon. Mlle de la Heurteloire était parente de Scarron.

3. Domestiques de Mme d'Aubigné.

saient contrefaire Mme de Longueville[1], qui les soutenait pourtant avec l'esprit et le visage d'un ange. Au nom de Dieu, qu'elle parle naturellement, et aux gens à qui elle veut plaire comme à son laquais[2] ; qu'elle ne rie point de commande, et qu'elle se mette dans l'esprit qu'il vaut mieux être trouvée sérieuse et taciturne que d'être ridicule.

Adieu. Je fais un mauvais personnage auprès d'elle que celui de gouvernante[3] ; mais je ne le ferais pas si je l'aimais moins.

---

22. — A Mlle de Guignonville[4].

Ce 9 novembre 1679.

Comme je suis fort sincère et que je n'aime point à fâcher que le moins qu'il m'est possible, je ne veux pas m'adresser à d'autres qu'à vous-même pour me plaindre de vous et pour vous dire que vous vous moquez de tout ce que je vous dis, et M. de Guignonville de même[5]. Je lui ai mandé positivement de ne point faire travailler à la tour carrée que je n'en eusse fait le marché avec lui : à cela il me répond qu'on y travaille et que ce sera bientôt fait. Je vous mande de distribuer des tourbes[6] avec M. le curé de Pierres[7], et vous lui en parlez quand tout est fait. Ces manières-là ne me sont pas propres[8], et

---

1. C'est-à-dire, des minauderies comme celles par lesquelles se contrefaisait (se façonnait, se défigurait) Mme de Longueville, qui pourtant... — *Contrefaire*, employé comme verbe neutre en cet endroit, semble peu correct, même pour le temps.

2. C'est-à-dire, aussi naturellement qu'elle parle à son laquais.

3. Comme on dirait : *C'est faire* un mauvais personnage auprès d'elle *que* celui...

4. Sœur de l'administrateur de la terre de Maintenon.

5. Douce et patiente à l'ordinaire avec sa domesticité, grande ou petite, elle savait, comme on le voit par cette lettre, prendre, au besoin, un autre ton.

6. Des tourbes (des tourbes de chauffage) aux pauvres de Maintenon. On était à l'entrée de l'hiver.

7. La seigneurie de Pierres venait d'être ajoutée par achat à celle de Maintenon.

8. Langage du temps : Ne sont pas faites pour moi, ne me conviennent pas. — « Je suis chez la bonne Troche, dont l'amitié est charmante : nulle autre ne

je suis trop vieille pour n'être pas maîtresse chez moi. M. de Guignonville et vous êtes accoutumés à gouverner Mme de Maintenon[1] comme un enfant. Ce n'est pas là mon humeur. Si vous ne voulez point de commissions de moi, je ne vous en donnerai plus, et je m'adresserai seulement à vous pour avoir de l'argent ; mais si vous voulez continuer à vous mêler de mes affaires grandes ou petites, il faut, s'il vous plaît, les faire exactement comme je les demande.

Au reste, vous savez combien vous me plaisez l'un et l'autre, et la joie de vous avoir aussi près de moi que vous y êtes. Je vous en ai donné des marques qui vous l'ont dû persuader, et si vous voulez me servir à ma mode, vous n'obligerez pas une ingrate.

Je mande à La Couture de distribuer ce qui reste de tourbes.

---

23. — **A M. de Villette**[2].

Saint-Germain, ce 28 décembre 1679.

Je charge M. de Guilleragues[3] de mille petits détails qu'il entend mieux que moi, et il parle à M. de Seignelay beaucoup plus aisément que je ne pourrais faire ; il est son ami ; il le voit tous les jours ; il est le vôtre et le mien ; ainsi je crois ne pouvoir mettre vos intérêts en meilleures mains ; je ne me suis jamais aperçue de sa négligence pour vous, quoique je demeure d'accord de son irrégularité, cependant.

---

m'était plus *propre*. » SÉVIGNÉ, juin 1677. C'est-à-dire, nulle personne ne me convenait davantage.

1. La précédente dame de Maintenon.

2. M. de Villette souffrait impatiemment de ne pas obtenir, dans sa carrière de marin, un avancement plus rapide. Sa cousine, tout en jugeant ses plaintes excessives, ne se refusait pas à solliciter pour lui. On peut voir par ce récit détaillé de sa visite à Seignelay quelle netteté d'esprit et quelle précision de langage elle portait dans cette sorte de démarches et dans le compte qu'elle en rendait à la personne intéressée.

3. Guilleragues (celui à qui est adressée la IIe Epître de Boileau), secrétaire du cabinet du roi, venait d'être nommé à l'ambassade de Constantinople.

Après ce long et véritable avant-propos, je vous dirai que je parle toujours moi-même dans les occasions ; et que sachant que c'est à la fin de ce mois que l'on traite les affaires de la marine, j'eus hier une conversation avec M. de Seignelay, dont j'ai bien peur que vous ne soyez guère content ; mais je vous traiterai en cette occasion comme je voudrais être traitée, aimant, sur toutes choses, savoir à quoi m'en tenir. Je l'abordai donc en lui disant que je le priais de croire que ma discrétion n'était pas un effet de mon indifférence pour vous, que je prenais plus d'intérêt en vous que je n'en avais jamais pris, que je lui faisais parler fort souvent par M. de Guilleragues, parce que j'avais peu l'honneur de le voir ; mais que dans ce temps ici j'étais bien aise de lui dire que je souhaite avec ardeur que vous avanciez dans le service, et après vous MM. de Sainte-Hermine[1] : que je n'osais lui rompre la tête de toutes vos différentes vues ; que je me fiais à la parole qu'il m'a donnée de me dire lui-même ce que je puis prétendre et demander pour vous ; mais que, désirant sur toutes choses d'être employé, vous croyez ne pouvoir mieux faire dans un temps de paix que de mener M. de Guilleragues à Constantinople ; que je le priais de me dire s'il était possible que vous eussiez cet emploi, et si je n'avais rien à faire là-dessus. M. de Seignelay, après des compliments inutiles à redire, me dit qu'il ne comprenait pas ce que vous pouviez vouloir présentement ; que l'on ne ferait point d'officiers généraux cette année, et que, quand on en ferait, il y en avait quantité de plus anciens que vous ; qu'à l'égard du voyage de Constantinople, vous aviez voulu être du (je ne me souviens plus si c'est département, ou autre mot[2]), mais enfin du côté de Rochefort, et que ce seront

---

1. MM. de Sainte-Hermine avaient pour mère une des filles de Benjamin de Villette, oncle de Mme de Maintenon, et, par conséquent, étaient neveux de celle-ci à la mode de Bretagne : ils servaient aussi, comme on l'a vu plus haut, dans la marine.

2. *Département* est le mot. Les côtes de France, comme on l'a vu plus haut, étaient alors partagées en trois départements : Brest, Rochefort et Toulon.

les vaisseaux de Toulon qui mèneront Guilleragues ; que Duquesne s'en allait en mer avec six vaisseaux, mais aussi de Toulon ; que l'on n'en armerait que trois du côté de Rochefort ; et qu'il ferait son possible pour que vous en eussiez un ; qu'il ne fallait pas que ma protection (ce sont ses termes) vous rendît injuste ; que vous êtes traité à merveille ; que vous avez eu un vaisseau avant vos anciens ; que vous l'avez eu plus grand que les autres ; que vous avez eu une pension beaucoup plus tôt que vous ne deviez, et en un mot je trouvai un homme qui croyait que vous deviez être content. Je lui parlai de mes neveux de Sainte-Hermine ; il me dit que ma considération l'avait empêché de dire au roi que l'aîné ne fait rien qui vaille ; je voulus le faire souvenir des bons témoignages que l'on en avait rendus ; mais il me répondit qu'il était paresseux, inhabile et inappliqué, et que les officiers généraux sous lesquels il a servi en sont très mal satisfaits ; tout cela finit donc par me trouver trop heureuse qu'il ne fît pas pendre votre neveu, par lui promettre de le bien quereller, et par lui demander que le quatrième fût officier, et par le supplier que vous eussiez un des trois vaisseaux. C'est peu pour vous, mais nous ne sommes pas les plus forts. Vous savez pourtant qu'il n'y a pas de ma faute, et que je vous dis souvent le peu que je puis ; tout mon crédit et toute mon application ont fait mon frère bourgeois de Paris [1], mais il est si philosophe [2] qu'il n'y a pas moyen d'y avoir regret ; je voudrais que vous pussiez voir les choses d'un peu plus près.

---

1. Tout ce qu'elle avait obtenu, en fait d'emploi, pour son frère, était un lucratif et obscur gouvernement de ville, celui de Cognac, une sinécure, qui permettait au titulaire de passer une partie de son temps à Paris. — Cette dignité, il est vrai, était encore au-dessus des mérites de d'Aubigné.

2. Pas si philosophe. Ou du moins d'Aubigné ne l'était guère que par accès.

24. — A M. l'abbé Gobelin.

A Saint-Germain, ce 8 janvier 1680.

Je vous envoie le mémoire de mes aumônes réglées afin que vous jugiez si elles sont bien appliquées. J'ai fait Mlle de Montchevreuil religieuse[1], et j'en ai encore une dont je paye la pension ; son père va se rétablir, mais il ne l'est pas encore. Outre ce que j'écris, j'en fais quelques autres[2] dans les occasions : voilà ce qui concerne les aumônes. Quant à mes habillements, je vais les changer, et les prendre pareils à ceux de Mme de Richelieu[3]. J'ai une indifférence là-dessus qui m'ôte tout scrupule ; j'ai été vêtue d'or, quand j'ai passé mes journées en plaisirs avec le roi et sa maîtresse ; je vais être à une princesse, je serai toujours en robe noire[4] ; si j'étais hors de la cour, je serais en tourière, et tous ces changements ne me font nulle peine. Du reste, j'y fais trop de dépense, parce que je suis naturellement propre[5], et peu portée à l'avarice.

Mes journées sont présentement assez réglées et fort solitaires : je prie Dieu un moment en me levant ; je vais à deux messes les jours d'obligation et à une les jours ouvriers ; je dis mon office tous les jours, et je lis un chapitre de quelque bon livre ;

---

1. Sans doute une des filles de Henri de Mornay, marquis de Montchevreuil, ami de Mme de Maintenon. « Gentilhomme de très bonne maison, mais gueux comme un rat d'église. » SAINT-SIMON, éd. Chéruel, I, 34.

2. C'est-à-dire, Outre les aumônes que j'écris, j'en fais quelques autres...

3. Dame d'honneur de la Dauphine (Marie-Anne de Bavière). Mme de Maintenon était nommée dame d'atours de cette princesse, dont on formait la maison : grand honneur, qui la tirait de celle de Mme de Montespan, et lui assurait désormais une situation enviée et exempte d'orages.

4. « Toujours très bien mise, noblement, proprement, de bon goût, mais très modestement, et plus vieillement alors (au temps où la vit Saint-Simon) que son âge. Depuis qu'elle ne parut plus en public, on ne voyait que coiffes et écharpe noires, quand, par hasard, on l'apercevait. » SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. Chéruel, XII, 21.

5. *Propre*, c'est-à-dire soignée dans ma mise, élégante (quel que soit mon goût de simplicité) : sens de cet adjectif très usité alors. — « Clarinte (Mme de Sévigné) revient de la campagne aussi belle, aussi gaie, aussi *propre* que si elle n'avait bougé d'Érice (de Paris). » Mlle de SCUDÉRY, *La Clélie*, IIIe partie.

je prie Dieu en me couchant, et quand je m'éveille la nuit, je dis un *Laudate* ou un *Gloria Patri*. Je pense souvent à Dieu dans la journée, je lui offre mes actions ; je le prie de m'ôter d'ici, si je n'y fais mon salut, et du reste, je ne connais point mes péchés[1]. J'ai une morale et de bonnes inclinations qui font que je ne fais guère de mal ; j'ai un désir de plaire et d'être aimée qui me met sur mes gardes contre mes passions ; ainsi ce ne sont presque jamais des faits que je puis me reprocher, mais des motifs très humains, une grande vanité[2], beaucoup de légèreté et de dissipation, une grande liberté dans mes pensées et dans mes jugements, et une contrainte dans mes paroles qui n'est fondée que sur la prudence humaine. Voilà à peu près mon état : ordonnez le remède que vous y croirez le plus propre. Je ne puis vraisemblablement envisager bientôt une retraite[3] ; il faut donc travailler ici à mon salut ; contribuez-y, je vous supplie, autant que vous le pourrez, et comme c'est le plus essentiel de tous les services, comptez aussi sur la plus entière reconnaissance.

---

25. — A M. de Montchevreuil.

Ce 23 janvier 1680[4].

Je vous ai promis une longue lettre, mais comme j'ai la tête fort étourdie, je me sers d'un secrétaire pour la commencer.

---

1. Mes péchés de fait, c'est-à-dire, mes péchés d'*action*. V. plus loin.

2. Elle demandait au même abbé (plus haut, L. 11) de ne pas trop flatter la vanité d'une personne *pétrie de gloire et d'amour-propre*.

3. Elle n'y pouvait plus guère songer, liée qu'elle était à la cour par sa reconnaissance envers le roi, et par le changement qui s'accomplissait dans la vie intime de Louis XIV, et que, par son influence et ses conseils, elle travaillait à rendre durable. C'est le temps où la reine, reconnaissante du retour de bonheur qu'elle devait, pour une part, à Mme de Maintenon, lui offrait, en gage d'affection, son portrait.

4. En quittant à cette date la maison de Mme de Montespan pour être désormais, avec un titre de cour, à la Dauphine, Mme de Maintenon cessait, à son grand regret, de diriger l'éducation du duc du Maine. Elle voulait du moins,

Il me semble que je laisse le prince en bonne santé, et je vais vous dire ce que je crois nécessaire pour la conserver ; on vous en empêchera quelquefois, mais il arrivera souvent que vous en serez le maître. Ne vous rendez point sur son sommeil, et qu'il ne soit jamais moins de neuf heures au lit ; c'est peu pour un enfant d'un tempérament aussi vif et aussi ardent que le sien. Ne le forcez point à manger le matin, quand il n'a pas faim, quoiqu'il paraisse bizarre de tenir un enfant à jeun jusqu'à deux heures après-midi[1] ; mais il soupe si tard qu'il est impossible que la digestion soit bien achevée, et il vaut mieux qu'il se réserve pour dîner. Vous n'avez rien à faire ni à dire quand Mme de Montespan y est, mais en son absence, je vous conseillerais d'y assister le plus souvent qu'il vous sera possible.

Vous le trouverez accoutumé à manger plusieurs sortes de potages[2], et je l'ai toujours souffert, pourvu qu'il commençât par celui de santé ; c'est un goût qu'ils tiennent tous du roi et qui est encore moins mauvais que de manger beaucoup de viande sans pain. C'est une erreur de la plupart des femmes qui sont auprès des enfants de crier contre les confitures : elles ne sont point malsaines après le repas, pourvu que l'on en mange peu, et le fruit cru est beaucoup plus mauvais. Il ne devrait jamais dîner aussi tard qu'il dîne, faire la collation qu'après six heures : Mme de Montespan veut qu'ils ne mangent que du pain sec[3], mais ils ont tous des dents si méchantes qu'ils aiment mieux ne point manger ; et quand il n'a pas beaucoup dîné, ce qui lui

---

par ses avis et ses conseils, éclairer sur la délicate tâche qu'il entreprenait M. de Montchevreuil, le mari de sa plus intime amie, nommé à cette époque gouverneur du prince. De là, cette longue lettre à ce seigneur.

1. Le petit duc ne se levait sans doute pas de bonne heure, étant, d'ordinaire, couché fort tard. — Il paraît que chez Mme de Montespan on dînait, y compris les enfants, à deux heures de l'après-midi, et que l'on soupait avec eux à onze heures du soir : étrange régime, dont leur ancienne gouvernante se plaint avec raison.

2. On servait en ce temps-là, au dîner, sur les grandes tables, plusieurs sortes de potages, entre lesquels les convives pouvaient choisir. L'exemple d'en manger plusieurs était donné par Louis XIV, prince, comme on sait, d'un extraordinaire appétit.

3. A la collation.

arrive souvent, je vous conseillerais plutôt de le laisser bien manger à collation que de le crever de viande à onze heures du soir. Si vous en êtes le maître, donnez-lui du fruit cru, quand son ventre va bien, mais que ce soient des fruits pleins d'eau, comme des poires de beurré, de bergamote ; des pêches et des pommes même ne lui sont pas mauvaises. Je voudrais, autant qu'il est possible, le retenir sur le souper qui est le repas qu'il fait le plus grand.

Je n'ai jamais remarqué que le prince fût délicat pour les injures de l'air quand il est dehors ; mais une porte ouverte dans la chambre ou un vent coulis ne manque point de l'enrhumer. Le soleil et le feu au derrière de la tête lui sont fort dangereux...

En voilà, ce me semble, assez pour le corps ; venons aux mœurs. Je ne lui connais aucune mauvaise inclination ; son défaut est la paresse et le découragement ; il faut toujours le piquer d'honneur, et vous souvenir de lui parler en tout et partout comme s'il avait vingt ans.

Ne craignez point de vous familiariser avec lui et de le caresser[1] autant que le respect et la bienséance le peuvent permettre ; il vous craindra assez dès que vous prendrez un visage sérieux.

Désaccoutumez-le, je vous prie, du badinage qu'il a avec ses valets de chambre en s'habillant ; et pour lui insinuer plus agréablement[2], proposez-lui de commencer par le soir ou par le matin, et lui en donnez le choix.

Je crois qu'on vous demandera qu'il ne joue plus aux cartes ; vous êtes peu versé dans les jeux d'esprit ; en attendant que

---

1. *Caresser*, au sens figuré ; flatter, choyer, traiter affectueusement quelqu'un.

> Il feint, il me *caresse*, et cache son dessein.
>
> Racine, *Mithridate*, IV, 2.

2. Du train rapide dont elle écrit, elle nous laisse le complément du verbe à sous-entendre : pour lui insinuer ce changement, cette réforme.

vous les appreniez [1], je voudrais tourner ses divertissements avec vous sur la guerre, où vous pourriez lui apprendre mille choses qui sont nécessaires.

Faites-lui prendre l'air le plus souvent que vous pourrez.

Je n'ai rien à vous dire sur les maximes de bonté, d'humanité, de libéralité, car là-dessus vous en savez plus que moi ; mais soyez appliqué à lui donner toujours le roi pour modèle ; vous ferez votre cour, et vous lui inspirerez un respect, une estime et une tendresse qu'il doit à son père, à son roi et à son maître.

Gardez-vous des longs prônes avec lui ; il faut lui dire les choses en quatre paroles, et à mesure qu'elles arrivent, sans qu'il paraisse aux étrangers qu'on le siffle, car le goût des gens à qui vous avez affaire [2] est que tout paraisse naturel.

Je n'ai rien à vous dire sur ce qui me regarde ; nous en avons déjà parlé ; mais laissez-le agir par lui-même dans mon absence ; ne l'empêchez ni ne le conviez de m'écrire ; faites seulement tenir nos lettres à mesure qu'elles viendront ; laissez-lui les cacher ou les montrer comme il voudra ; s'il vous vient des ordres, vous les suivrez. Ignorez, en attendant, la moitié de l'aigreur qui est entre Mme de Montespan et moi.

Que je sache la disposition de sa journée dès que vous le saurez.

Gardez-vous des longs discours et des compliments : vous avez affaire à des gens difficiles, toujours pressés et alertes pour trouver à redire à tout. Je connais leur goût mieux que vous, et c'est par là que je prends la liberté de vous parler comme je fais. Adieu, mon cher marquis, vous avez entre vos mains l'objet de ma tendresse ; baisez les siennes pour moi, et me mandez souvent de ses nouvelles.

Lutin et Martine peuvent vous être de quelque secours dans

---

1. « Montchevreuil était un fort honnête homme, modeste, brave, mais des plus épais ; » et un peu plus loin : « Sans esprit aucun. » SAINT-SIMON, éd. Chéruel, I, 35.

2. Le roi et Mme de Montespan.

les commencements ; ils ont vu naître leur maître, et savent comment je l'ai gouverné ; mais quand vous leur parlerez, que ce soit en particulier.

Adieu.

J'ai rouvert ma lettre, parce que j'avais une feuille, et je m'en vais en faire un paquet ; n'en soyez point en peine et relisez ce bel ouvrage de temps en temps.

On trouve, en effet, à la suite ce billet sur une feuille à part.

Soyez toujours sur vos gardes devant lui ; il est plein de discernement, qu'il tient du roi, et de dénigrement, qu'il tient des Mortemart[1]. J'aurais plus craint de dire ou de faire une sottise devant lui que devant qui que ce soit. Comptez sur un domestique[2], tant homme que femme, fort dangereux, curieux, bavard, insolent, ennemi de toute subordination, avec lequel il ne faut point se familiariser ; en un mot, il est bon d'agir avec beaucoup de circonspection et garder un assez grand silence. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de vous dire que je ne vous commettrai pas sur ce que vous me manderez

---

26. — A M. d'Aubigné.

A Calais, ce 22 juillet 1680[3].

Je ne sais pourquoi j'ai tant attendu à vous écrire, car il y a bien longtemps que j'en ai envie, et j'ai beaucoup plus de loisir

---

1. Par sa mère. Tous les enfants du duc de Mortemart (Mme de Montespan, Mme de Thianges, Mme de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, le duc de Vivonne) étaient célèbres par leur esprit : on disait à la cour, *l'esprit des Mortemart*. Mme de Montespan et Mme de Thianges exerçaient volontiers le leur aux dépens du prochain. V. les *Souvenirs* de Mme de Caylus.

2. *Un domestique*, se disait collectivement, se dit encore, de tous les serviteurs d'une même maison.

3. La Dauphine ayant dû accompagner Louis XIV dans une visite que ce prince, en ce mois de juillet 1680, faisait aux frontières du nord, Mme de Maintenon,

dans le voyage que je n'en ai quand nous sommes établis. Je me porte à merveille, et si cela continue, je m'en retournerai aussi grasse que j'étais au retour de Schelestat. Mon équipage va fort bien, les chevaux neufs sont en meilleur état qu'ils n'étaient en partant, et les mulets que l'on m'a achetés sont admirables. Je ne me lève point matin pour détendre mon lit, et je le trouve toujours arrivé avant moi[1]. Je crois que voilà tout ce qu'on peut exiger de mieux. Je fais bonne chère et je suis gaillarde, mais assez mal vêtue, car il est arrivé de grands accidents au manteau feuille morte. J'avais dessein d'en demander un autre à Nanon, mais je crains ses reproches sur la dépense[2]. Contentez-vous donc de lui faire des amitiés de ma part, et mandez-moi de vos nouvelles. Que je sache aussi si M. Colbert vous a payé, et s'il me reste quelque chose à faire là-dessus ; si vous allez à Cognac ; et en un mot tout ce qui vous regarde, car j'y prends autant et plus de part que si je vous le disais plus tendrement et plus souvent. J'embrasse Mme d'Aubigné. Il n'y a point de nouvelles ici ; mandez-moi celles que l'on dit à Paris.

---

27. — A M. de Villette.

A Saint-Germain, ce 5 avril 1681.

Je viens de recevoir deux lettres de vous et je vois avec dou-

---

comme dame d'atours de la princesse, était naturellement du voyage. Sa faveur, à ce moment, croissait encore, de manière à lui faire bien des jaloux, sans que rien dans sa conduite donnât prise sur elle aux médisances. — C'est le temps où Mme de Sévigné écrivait à sa fille : « Mme de Coulanges m'écrit au retour de Saint-Germain ; elle est toujours surprise de la faveur de Mme de Maintenon. Enfin, nul autre ami n'a autant de soin et d'attention qu'il (le roi) en a pour elle. Elle me mande ce que j'ai dit bien des fois : elle lui fait connaître un pays nouveau qui lui était inconnu, qui est le commerce de l'amitié et de la conversation, sans contrainte et sans chicane. Il en est charmé. » (17 juillet 1680.)

1. Grâce au train dont marchent devant, avec leur bagage, ces *admirables mulets*.

2. On remarque le ton de gaieté de ce billet. — Nanon (Annette Balbien) était la domestique fidèle, la femme de confiance.

leur que la moins douce est la dernière[1] ; cependant je ne m'en plains point, et avec tout autre que vous j'essuierais de grandes aigreurs. Je ne me suis point trompée dans votre procédé, et quoi qu'on m'ait pu dire, j'ai soutenu que rien ne vous pourrait emporter contre moi ; je connais votre tendresse et votre raison ; c'est ce qu'il faut pour recevoir ce que j'ai fait de la manière dont vous le recevez. Vous êtes trop juste pour douter du motif qui m'a fait agir ; celui qui regarde Dieu est le premier ; mais s'il eût été seul, d'autres âmes étaient aussi précieuses pour lui que celles de vos enfants, et j'en aurais pu convertir qui m'auraient moins coûté ; c'est donc l'amitié que j'ai toute ma vie eue pour vous qui me fait désirer avec ardeur de pouvoir faire quelque chose pour ce qui vous est le plus cher. Je me suis servie de votre absence comme du seul temps où j'en pouvais venir à bout ; j'ai fait enlever votre fille par l'impatience de l'avoir et de l'élever à mon gré ; et j'ai trompé et affligé madame votre femme, pour qu'elle ne fût jamais soupçonnée par vous, comme elle l'aurait été, si je m'étais servie de tout autre moyen pour lui demander ma nièce. Voilà, mon cher cousin, mes intentions, qui sont bonnes et droites, qui ne peuvent être soupçonnées d'aucun intérêt, et que vous ne sauriez désapprouver dans le même temps qu'elles vous affligent. Comme je vous fais justice et que vos déplaisirs me touchent, faites-la-moi aussi, et recevez avec tendresse la plus

---

1. Dans cette réponse, Mme de Maintenon cherche de son mieux et fort habilement à expliquer, à justifier une action qu'un zèle religieux, à nos yeux plus qu'indiscret, lui avait fait commettre. Tandis que M. de Villette était au loin en mer avec son plus jeune fils, elle avait, avec l'aide de M. de Seignelay, et de connivence avec une parente, attiré chez elle le fils aîné et la fille de ce gentilhomme, élevés dans la religion de leur père, et gardé de son chef, adopté d'autorité ces deux enfants dans l'intérêt de leur fortune en ce monde, et de leur salut dans l'autre. Le jeune homme, mis par elle entre les mains de l'abbé Gobelin, avait abjuré : la jeune fille (la future Mme de Caylus) en avait fait autant, sans trop savoir ce qu'elle faisait. Leur mère, sans être complice, avait tacitement consenti : Mme de Villette était catholique. M. de Villette, tardivement informé, avait écrit à Mme de Maintenon « des lettres pleines d'amertumes et de reproches. » (*Souvenirs* de Mme de Caylus.) C'est à ces lettres que celle-ci répond.

grande marque que je puisse vous donner de la mienne ; puisque je fâche celui que j'aime et que j'estime, pour servir des enfants que je ne puis jamais tant aimer que lui, et qui me perdront avant que je puisse connaître s'ils seront ingrats ou non. La lettre que vous avez écrite à votre fils a fait pleurer tous les gens d'honneur et de sens à qui je l'ai montrée : elle est d'un caractère si tendre et si ferme, que, quelque idée que je me fusse faite de votre procédé, il va encore plus loin ; mais pour parler comme vous [1], ne traitons jamais de controverse et gouvernons nos enfants de concert. Je m'en vais pour cela vous dire ce que j'en pense, afin que nos instructions soient conformes.

Votre fils a de l'esprit et du sens ; il est doux, bien né, plein de bonnes intentions, hardi, ambitieux, et, en un mot, je n'ai rien vu de mauvais en lui qu'une grande présomption ; trop rempli de son mérite, trop occupé de lui, point des autres ; questionnant toujours, parlant trop, n'aimant pas la lecture, enfin tous les défauts d'un homme qui a été admiré ; je l'ai poussé là-dessus, il s'en est corrigé si promptement, que je ne le puis comprendre. Je croyais l'affliger en lui proposant l'académie [2], et qu'il aurait de la peine à devenir écolier après avoir été officier sur sa bonne foi [3], et depuis homme de cour. Cependant, c'est où je vis son bon sens ; il en fut ravi, et il s'y conduit de façon que Bernardi me fait dire tous les jours qu'il n'a jamais eu de jeune homme si doux, si sage et si appliqué que lui. Nous eûmes un petit démêlé sur ce que j'exigeai qu'il ne sortît que pour venir à la cour ; je sais la rigueur de cet ordre-là, mais je sais aussi que rien ne lui serait meilleur pour ce pays-ci, et qu'il ne peut être trop sage, s'il veut plaire au roi. M. de Fourbin [4]

---

1. M. de Villette, tout en se plaignant, acceptait donc le changement de religion de ses enfants comme un fait accompli.

2. A l'Académie dont il est ici question, les jeunes gentilshommes allaient apprendre l'équitation et les autres exercices du corps.

3. Le jeune de Villette avait de très bonne heure servi sur mer, comme volontaire, auprès de son père. V. plus haut, Lettre 19.

4. Commandant de la compagnie des mousquetaires du roi, dont M. de Villette fils faisait partie.

me l'amène toutes les semaines : cela lui est bon et plus utile que d'être avec un prince du sang. Nous le laisserons à l'académie tant que vous le jugerez à propos ; écrivez-lui souvent, exigez qu'il vous réponde ; il écrit mal et est paresseux là-dessus, car du reste, il ne l'est pas. Il est un peu crû [1], mais il sera petit.

Votre fille est à peu près comme lui, hors que je la trouve encore plus appliquée à se corriger et à vouloir plaire ; elle a aussi les mêmes défauts et se croit admirable, ne songeant qu'à sa personne ; on l'a gâtée là-dessus par l'aveuglement des pères et des mères ; car assurément elle n'est point belle et ne le sera pas [2] ; du reste, j'en suis très contente, et pense fort à en faire une personne de mérite [3] ; mais je vous conjure, mon cher cousin, que l'on ne veuille point la conduire de Poitou [4], ni me faire des prières contre ce que je crois devoir.

Mme de Villette et Mme de Fonmort [5] m'accablent pour qu'elle n'aille point dans un couvent [6], et tout cela sur ce qu'elles la croient une merveille et que la cour en serait charmée. Elles me prient de la faire suivre mes femmes à Bourbon ; en vérité, elle serait en bonne compagnie! Je suis tout le jour dans le carrosse de Mme la Dauphine, où elle ne peut aller ; j'arrive le soir, et vais en des lieux où je ne la puis mener, et elle passerait sa vie sans rien apprendre et sans entendre une parole raisonnable. Laissez-moi faire, je vous en prie ; je prétends la traiter comme si elle était ma fille ; elle sera auprès de moi dans les lieux de séjour, et j'emploierai ce temps-là à lui donner de

---

1. Il est un peu grandi.

2. Mlle de Villette (Mme de Caylus) n'était pas *belle*, mais elle devint charmante. — « Jamais, dit Saint-Simon, un visage si spirituel, si touchant, si parlant, jamais une fraîcheur pareille, jamais tant de grâce, ni plus d'esprit ; jamais tant de gaieté et d'amusement ; jamais de créature plus séduisante. » *Mémoires*, éd. Chéruel, IV, 197.

3. « Le talent que j'ai pour l'éducation des enfants sera tout employé pour elle. » Lettre du 25 décembre 1681 à Mme de Villette.

4. C'est-à-dire, qu'on ne veuille point, du Poitou, la diriger. — Le Poitou était la province de cette famille.

5. Une sœur de Mme de Villette.

6. Sous-entendre : pendant mes absences.

l'esprit, de sa raison et de la bonne grâce[1]. Elle sera dans un couvent pendant les voyages, et elle apprendra à lire, à écrire, à prier Dieu et à travailler, et, en un mot, ce que je ne puis lui montrer. Je l'ai mise aux Ursulines de Pontoise avec Mlles de Montchevreuil[2], pour qu'on l'instruisît à faire sa première confession. Je croyais aller à Bourbon, mais le voyage étant rompu, je l'enverrai quérir à la fin de ce mois que nous irons à Versailles ; elle y sera toujours, et retournera dans son couvent quand on partira pour Fontainebleau ou pour Chambord. Je ne réponds point à ces dames sur elle, car je crois que vous entendrez mieux raison, et que vous comprenez mieux l'impossibilité et l'extravagance qu'il y aurait à la traîner dans des voyages où elle ne me verrait jamais, et coucherait sur une paillasse avec mes femmes, au hasard de tomber malade et de demeurer en chemin, car la cour n'arrêterait pas pour elle.

Ne veuillez point de mal à Mme de Fonmort, mon cher cousin, et pardonnez-lui, pour l'amour de Dieu et pour l'amour de moi, une chose qu'il était difficile qu'elle refusât à sa religion et à notre amitié[3]. Elle a cru en tout cela rendre un grand service à vos enfants ; elle vous aime tendrement ; achevez de tout faire de bonne grâce.

Je ne vous réponds point sur ce que vous me demandez votre fille ; jugez vous-même si je dois vous la rendre, et si, ayant fait une violence pour l'avoir, je ferais encore la sottise de la rendre ; donnez-moi plutôt les autres par amitié pour eux, puisque aussi bien, si Dieu conserve le roi, il n'y aura pas un huguenot dans vingt ans[4]. Je me chargerai de tous volontiers, et ne crois pas pouvoir rien faire qui marque plus la tendresse

---

1. C'est à quoi Mme de Maintenon, comme on sait, réussit de tout point.

2. V. plus haut, Lettre 21.

3. C'était avec l'aide de cette dame que Mme de Maintenon avait tiré Mlle de Villette des mains de sa mère.

4. C'est ce qu'on croyait et disait en cette année 1681 : erreur sincère dans la bouche de Mme de Maintenon, comme dans celle de Louis XIV : mais combien malheureuse et funeste !

que j'avais pour ma tante, qu'en faisant à ses petits-enfants le traitement[1] que j'ai reçu d'elle.

Je ne vous ai point rendu de mauvais offices auprès du roi, et plût à Dieu que vous n'eussiez pas pour le servir une exclusion insurmontable. Votre fils a été malade, il va mieux ; votre fille est ravie de tout et m'écrit souvent[2]. J'ai reçu la lettre de Marmande[3] ; il écrit bien mieux que son frère en toute façon ; mais je voudrais leur ôter cette manière de se tutoyer que je vois établir dans votre famille, et qui n'est point noble du tout.

Adieu, mon cher cousin ; mes compliments à Mme de Villette et à Mme de Sainte-Hermine[4] ; je n'écris qu'à vous, et vous voyez que c'est amplement. Je crois que vous aurez été bien aise de la promotion de M. le maréchal d'Estrées[5]. Il me dit beaucoup de bien de vous ; mais je lui dis que je le connaissais, et qu'il me ferait plus de plaisir d'en dire au roi. Je ne comprends point pourquoi vous n'avez pas appris par moi la conversion de M. de Mursay[6] ; je vous l'ai mandé le jour qu'il fit son abjuration à Versailles, et je ne manquerai jamais à rien de tout ce qui pourra vous marquer la tendresse, l'estime et la considération que j'ai pour vous[7].

---

1. Dans un autre sens. Cette tante de Villette, alors qu'elle était chargée de la jeune Françoise, avait fait élever dans la religion protestante l'enfant qui avait été baptisée dans la catholique (celle de sa mère).
2. De son couvent de Pontoise. V. page précédente.
3. Le deuxième fils de M. de Villette, alors embarqué avec son père.
4. Autre sœur de Mme de Villette.
5. Jean d'Estrées, vice-amiral, nommé depuis peu maréchal de France.
6. Cet aîné des Villette portait le nom de la principale terre de la famille.
7. M. de Villette, quoique toujours grondant, n'ôta point ses enfants à Mme de Maintenon, et même lui laissa prendre son second fils, le jeune de Marmande, qui se fit aussi catholique. Enfin lui-même abjura en 1685. Les *Souvenirs* de sa fille, Mme de Caylus, affirment que ce changement fut pur de tout calcul d'ambition. Quoi qu'il en soit, désintéressée ou non, cette conversion ne laissa pas d'être utile à sa fortune. A sa mort, arrivée en 1707, il était lieutenant général des armées navales.

28. — A Mme de Brinon[1].

Février 1682.

Je suis fâchée que vous m'ayez prévenue en me parlant du succès de notre assemblée[2], car je voulais vous mander que j'en espérais beaucoup.

Je fus charmée selon le monde, et très édifiée selon Dieu, de la docilité que je trouvai dans toutes nos mères[3], et je reconnus plus que je n'avais jamais fait la vertu de vos saintes dans leur soumission pour tout ce que l'on désira d'elles.

J'apprends avec plaisir que nos petites sœurs[4] travaillent, et je serai ravie si je vois leur journée et leurs repas avec une règle qui sente un peu la communauté.

Si la fille qui donne si bien le fouet[5] a le moindre talent, nous sommes très heureuses de l'avoir pour conduire en chef tout l'ouvrage[6] et en rendre compte à Mme de Saint-Pierre[7]; car tant qu'elle entrera dans le détail, rien n'ira bien (je dis Mme de Saint-Pierre), n'étant pas possible qu'ayant toutes les affaires de la maison, elle visite la cornette de l'une, le chausson de l'autre ; et en un mot, il me semble qu'elle devrait charger notre fille du déluge de l'ouvrage, et qu'elle lui rendît[8];

1. Cette religieuse ursuline (V. plus haut, Lettre 4) dirigeait alors à Rueil le double établissement que Mme de Maintenon soutenait de ses conseils et de son bien : un pensionnat de quelques filles de condition sans fortune, et, à côté, une sorte d'asile-ouvroir pour de pauvres filles de campagne venues de la terre de Maintenon.

2. Une assemblée des maîtresses de la maison de Rueil.

3. Les Ursulines qui partageaient la tâche de Mme de Brinon.

4. On donnait ce nom de *petites sœurs* aux pauvres filles élevées à Rueil par charité.

5. Mme de Maintenon ne supprimait pas ce genre de punition, du moins pour les plus jeunes enfants, mais entendait qu'on en fît peu d'usage.

6. Le travail des mains, le travail à l'aiguille.

7. Cette dame était le second de Mme de Brinon.

8. Il faut entendre sans doute : et qu'elle lui en rendît compte. — Dans la même phrase, et plus loin encore, le mot *déluge* fait obscurité. Impossible de savoir pourquoi cette fille, la même que celle dont il vient d'être question, est appelée ici la *fille du déluge*.

si on ne l'en trouve pas capable dans les suites, il faudra y mettre Marianne, et Marie-Madeleine ferait la même chose sur les pensionnaires.

N'ayons point regret à une personne de plus ou de moins; si nous réussissons, notre argent aura été bien employé, et jamais nos pauvres ne feront bien, si on ne les garde à vue, et si on ne les accoutume à un travail continuel sans jamais les détourner, sous quelque prétexte que ce soit. Si vous approuvez ce que je vous propose, traitez un peu bien cette fille, afin de la garder, et faites servir les pauvres jour par jour, afin qu'elles ne sortent jamais de l'ouvroir : ce serait une maîtresse qui, sous Mme de Saint-Pierre et vous, nous soulagerait du soin de cette maison-là.

Quant aux pensionnaires, j'aurais le même zèle que vous, et j'en aime la quantité ; mais vous êtes peu pour en avoir tous les soins nécessaires, et c'est pour cela que j'en désirais l'autre jour d'un peu grandes pour avoir soin des petites. Louison avait une chemise la dernière fois qui me fit pitié et mal au cœur. Si la fille du déluge nous demeure, je crois qu'il faudrait charger Marianne des hardes de toutes les pensionnaires, c'est-à-dire d'une vue générale, car j'aime fort que les plus grandes soient chargées des plus petites[1], pourvu que l'on ne s'y fie pas entièrement. Il faut prendre de Mlle de la Harteloire[2] tout ce qu'elle nous voudra donner, mais elle est dans un état bien incertain. J'ai bien consulté pour elle, assurez-la que je ne l'oublie pas.

Je ne puis vous dire à quel point je suis contente et surprise de l'extrême douceur et complaisance de Mme de Saint-Pierre, qui me confirma ce que je vous disais un moment auparavant,

---

1. Il se retrouvera, même dans la très noble maison de Saint-Cyr, quelque chose de cet arrangement.

2. Cette vieille parente de Scarron, recueillie par Mme de Maintenon (V. plus haut, Lettre 21, n. 2), avait passé dans la maison de Rueil, où, malgré son âge et presque aveugle, elle se piquait de rendre quelques services.

qui est que les gens dont l'esprit paraît le plus brusque et le plus ferme sont souvent les plus doux.

Vous êtes admirable de vous louer de tout ce qui vous environne ; je ne laisserais pas de vous plaindre, si vous ne souffriez pour Dieu, et si vous n'aviez une compagne qui me paraît connaître tout votre mérite. Vous êtes persuadée du sien et contente de son amitié : voilà de quoi se consoler de tout. Dites-lui que j'ai son peloton et un dé d'argent ; je reporterai l'un et l'autre le plus tôt que je pourrai. Je la prie de m'envoyer la dépense qu'ont faite mes pauvres depuis le mois de janvier, c'est-à-dire, depuis que nous les avons : car il faut faire tout en ordre et compter tous les mois. Je lui demande quelque régal mardi pour nos sœurs de la charité [1], et d'avoir un *campos* toute l'après-dînée, à condition que mercredi, après avoir pris des cendres, elles commenceront un carême régulier en tout. Je crois que Mme de Saint-Pierre a songé à des fèves et à des pois qui cuisent [2].

---

29. — A M. l'abbé Gobelin.

A Versailles, ce 2 juin 1682.

Le plaisir de voir à la messe le roi très chrétien et très aimable ne saurait vous manquer, non plus que celui de la simplicité de ma chambre ; plût à Dieu qu'il y en eût autant dans mon cœur, et que sans compter ce que je n'y connais point, je n'y découvrisse pas des replis qui peuvent gâter tout ce que je fais. Je suis ravie de ce que le monde loue ce que fait le roi [3]. Si la

---

1. Les sœurs de l'ouvroir. — On disait *une charité* en parlant d'une maison de pauvres.

2. Qui puissent cuire. — Tout ce détail de ménage où elle entre à plaisir est bien humble : mais qui ne serait touché de ce degré de sollicitude pour une telle œuvre, dans une si haute fortune?

3. Par ces termes vagues à dessein, elle donne à entendre l'heureux changement que l'on remarquait dans la conduite privée du monarque. Elle regrette

reine avait un directeur comme vous, il n'y a point de bien qu'on ne dût espérer de l'union de la famille royale; mais on eut toutes les peines du monde à persuader sur la médianoche[1] son confesseur, qui la conduit par un chemin plus propre, selon moi, à une carmélite qu'à une reine.

Vous serez le bienvenu lundi, je vous donnerai à dîner. J'ai su que l'on trouve à redire au dernier bienfait que vous avez reçu du roi; mais ce qui me fâche, c'est la sensibilité que vous avez eue pour ce blâme, que je crois mal fondé; je voudrais que votre tranquillité ne fût jamais troublée et que vous fussiez aussi heureux que vous le méritez. J'ai un dessein qui roule sur vous, et dont M. le duc du Maine profiterait : je voudrais que vous fissiez un petit extrait, recueil, je ne sais comment l'appeler, mais enfin de maximes sur les devoirs d'un prince, qui lui donnât l'idée qu'il doit avoir de la religion, et une pratique de dévotion courte et solide pour l'emploi de ses journées.

Travaillez sur ce projet, je vous prie, tout embrouillé qu'il est, et croyez que je mérite l'amitié que vous me témoignez par tous les sentiments que j'ai pour vous.

---

30. — **A M. de Villette.**

A Versailles, ce 30 janvier 1683.

Je vous écrivis l'autre jour bien succinctement, étant pressée et ne voulant pas manquer à vous répondre sur le fils de Mme de Caumont[2], que vous ne devez pas emmener : vous avez bon esprit et avez fort bien prévu que vous vous feriez une

---

aussitôt après que, par la faute de la reine, trop asservie à un étroit confesseur, *l'union de la famille royale* ne soit pas rétablie plus solidement encore.

1. Repas en gras, qui se prenait à l'heure de minuit, surtout à l'expiration des jours maigres.

2. Un jeune parent, récemment converti. On n'aurait pas vu de bon œil M. de Villette prendre avec lui M. de Caumont.

affaire. Tout ce que vous montrez de raisonnable dans toutes les occasions augmente mon déplaisir de vous voir si propre à tant de choses, et d'être exclu de tout. Le bien que je fais à vos enfants ne me console point de celui que je ne vous fais pas ; je travaille à les faire honnêtes gens sans espérance de jouir jamais de leur mérite, et le vôtre, qui est à peu près de même date que le mien, me serait plus propre[1]. Songez à une affaire si importante; humiliez-vous devant Dieu et demandez-lui d'être éclairé; convertissez-vous avec lui, et sur la mer où vous ne serez point soupçonné de vous être laissé persuader par complaisance; enfin convertissez-vous de quelque manière que ce soit. Je ne puis me consoler de votre état, et je vois en cela que je vous aime plus que je ne le croyais encore.

Adieu, mon cher cousin ; j'aime toujours les eaux de senteur et je n'aime aucune bête; voilà ce que vous avez mandé à Mlle de Mursay[2] de vous faire savoir[3]. Elle est fort occupée avec ses maîtres ; ce n'est pas que j'en veuille faire une virtuose; mais c'est un temps qu'elle emploie, que[4] je ne pourrais l'avoir auprès de moi, et elle apprendrait des sottises avec des femmes de chambre; les instruments lui donneront quelque goût pour la musique ; la danse lui donnera de la grâce, et elle parlera mieux français d'avoir appris les règles d'une langue[5]. Elle croît fort, et on me la demande tous les jours en mariage; quand ce sera tout de bon, vous en entendrez parler. Elle dit qu'elle veut être religieuse, mais elle ne dit pas vrai. Je ne vous parle pas des garçons, je vous crois mieux instruit que moi

---

1. Elle veut dire : Votre mérite me touche de plus près, et je serais bien autrement heureuse d'en jouir, c'est-à-dire de le voir dignement récompensé.
2. Fille unique de M. de Villette. V. Lettre 25, p. 46.
3. Réponse à des offres de cadeaux.
4. Durant lequel je ne pourrais...
5. Mlle de Mursay apprenait l'espagnol. — Mme de Maintenon touche ici, en passant, une des raisons et non des moins bonnes que l'on puisse invoquer en faveur de l'étude des langues vivantes. Cependant elle écarta cette étude de l'éducation de Saint-Cyr comme étant de luxe pour les filles de noblesse pauvre qu'on y élevait.

d'eux. M. de Fourbin[1] en est content et j'en ai très bonne opinion.

---

31. — A Mme de Brinon.

Mars 1683.

Voilà le premier médecin de la reine et le plus habile qui soit en France, qui marche pour Jaquette[2]; servez-vous de l'occasion et prenez ses avis, qui, joints à votre bon sens, vous feront bien gouverner nos enfants. Je serais d'avis que vous meublassiez cette chambre que vous vous êtes réservée chez le jardinier; il y faudrait mettre deux lits avec des pavillons pour les plus malades, et commencer par y envoyer Jaquette[3]. La jardinière serait peut-être bien aise de gagner ce que vous donneriez, et il faudrait faire un marché une fois pour toutes, afin de n'avoir à compter que les journées, et la servante du logis porterait leur nourriture. Vous avez raison de croire que nos anges se communiquent, car vous me répondîtes à ma dernière lettre une heure après que je l'eus écrite, et sept ou huit avant que je l'eusse fait partir.

Les provisions données à Andrée[4], les hardes des pensionnaires visitées, et en un mot tout ce qui se passe là-dessus me fait un très grand plaisir. Je suis flattée, autant que je le dois, de penser comme vous, et je n'aimerais pas tant de vous voir agir par dé-

---

1. Sur M. de Fourbin, V. p. 45, n. 4.

2. Fagon. « C'était un des bons et beaux esprits de l'Europe, curieux de tout ce qui avait trait à son métier, grand botaniste, bon chimiste, habile connaisseur en chirurgie, excellent médecin et grand praticien... Il était l'ennemi le plus implacable de ce qu'il appelait charlatans, c'est-à-dire des gens qui prétendaient avoir des secrets et donner des remèdes... Il avait été médecin des enfants du roi, depuis que Mme de Maintenon en avait été gouvernante; c'est là que leur liaison s'était formée. » SAINT-SIMON, éd. Chéruel, I, 106.

3. La petite vérole venait de se déclarer dans la maison de Rueil. Cette Jaquette, une petite pensionnaire, était une des premières atteintes.

4. Surveillante de la maison des *petites sœurs*.

férence. Prenez courage, élevons des enfants qui multiplieront après nous notre bonne éducation. Il ne me reste plus qu'à vous demander de ne rien troubler quand j'arrive, et que je me range aux occupations plutôt que de leur faire quitter les leurs. Voilà un tablier pour Andrée, que je vous prie de lui donner de ma part.

J'ai lu la moitié de ce que vous m'avez envoyé pour Mlle de Mursay [1] : cela est digne de vous, et fort au-dessus d'elle. Je tiendrai la main pour qu'elle le lise souvent. Dieu veuille qu'elle profite de son bonheur! Vous l'aurez trois semaine de suite ; j'espère quelque chose de ce temps-là. J'ai parlé encore aujourd'hui à M. Félix [2] : il ne veut traiter Mlle de la Harteloire qu'au mois d'avril.

Non seulement j'approuve que mes pauvres assistent au catéchisme, mais je voudrais de tout mon cœur arriver ces jours-là.

Mes compliments, je vous prie, à Mme de Saint-Pierre ; l'économie qu'elle a établie sur mes petites filles m'en fera ajouter deux après Pâques, et ce seront les siennes, puisqu'elles subsisteront de l'épargne qu'elle fait sur les autres. Dressons Andrée pour nous soulager là-dessus, afin que nous puissions faire des merveilles de nos pensionnaires. M. l'abbé Gobelin est ravi, édifié et engoué de notre communauté. J'ai bien envie de vous voir là-dessus. Adieu, ma très chère, je vous aime de tout mon cœur.

---

1. Sans doute, une instruction pour la jeune personne. Mme de Brinon, religieuse d'un esprit très cultivé, trouvait aussi du temps pour faire œuvre d'éducatrice plume en main. — Les premières pièces religieuses qui furent jouées à Saint-Cyr étaient d'elle.

2. Premier chirurgien du roi : Mme de Maintenon réclamait ses soins pour cette vieille parente de Scarron, retirée dans la maison de Rueil, et à demi aveugle. V. p. 50, n. 2.

32. — A M. de Villette.

A Versailles, ce 23 mai 1683.

J'ai reçu votre lettre qui ne m'apprend rien de nouveau en me marquant l'envie que vous auriez de faire quelque chose qui pût plaire au roi ; je connais votre zèle et votre mérite. Plût à Dieu qu'il n'y eût pas un endroit qui empêchât que l'on ne fît valoir les autres. J'espère que Dieu qui vous a donné tant de bonnes qualités vous tirera d'un état qui les rend inutiles pour ce monde ici et pour l'autre [1].

Mme de Villette a fait un voyage ici auquel elle n'aura pas regret ; elle se porte à merveille, et a vu ses enfants ; pour moi, elle n'en a guère joui, car j'ai peu de temps dont je puisse disposer, et elle a essuyé tous mes chagrins [2] et toutes mes lassitudes. L'admiration qu'elle a pour ses enfants lui a attiré quelques petites aigreurs de ma part ; car j'avoue qu'ils ne me paraissent pas tels, et que la passion que j'aurais pour qu'ils fussent admirés un jour fait que je ne les admire point présentement. Votre fils aîné est honnête homme [3], et je l'aime tendrement ; il a le cœur bien fait et de bonnes intentions ; sa personne est contrainte et de mauvaise grâce.

Marmande [4] est bien fait et adroit ; il a du cœur et de l'esprit ; je ne le crois pas aussi bon que l'autre.

La petite devient plus raisonnable ; elle croît et embellit ; son naturel est lent, et elle a des ressemblances avec Mme de Fonmort [5] qui me désespèrent ; il y a grande presse à l'épouser et on me la demande tous les jours ; je ne la marierai pas peut-

---

1. V. Lettre 30.

2. Les chagrins, c'est-à-dire les ennuis d'une vie de cour trop dépendante, et qui ne la laissait pas assez à elle-même : Mme de Maintenon, à cette date d'une période nouvelle et moins agitée de sa vie, n'en avait pas d'autres.

3. *Honnête homme* se disait alors, comme on sait, au sens d'homme bien élevé et de bonnes façons.

4. Fils cadet de M. de Villette. V. plus haut, p. 48, n. 3.

5. La tante de Mlle de Mursay dont il est question dans la Lettre 27, p. 47.

être à votre fantaisie, car je suis modérée pour elle comme pour moi, et je compterai pour beaucoup le mérite acquis ou apparent ; cependant, comme je la marierai mieux qu'elle ne le serait en Poitou, laissez-moi faire, et à tout hasard, envoyez-moi une procuration ; car c'est une affaire à expédier en vingt-quatre heures, quand j'en trouverai l'occasion[1]. Je la laisse à Versailles ; et au lieu de la donner à Mme la maréchale de La Mothe[2] qui me la demande, elle demeurera chez Bontemps[3], enfermée avec des maîtres ; je fais pour elle ce que je ferais pour ma fille ; elle m'en saura bon gré quelque jour.

---

33. — A M. l'abbé Gobelin.

A Fontainebleau, ce 20 septembre 1683[4].

Ne vous alarmez jamais de mes maux, je vous en prie ; j'ai assez de confiance dans votre amitié pour vous faire savoir si j'en avais de considérables, et on fait souvent du bruit de peu de choses, parce que je suis sur le théâtre. J'ai eu des vapeurs, et tout ce que j'ai souffert depuis quelque temps a un peu troublé ma santé ; outre que je ne me porte jamais si bien à Fontainebleau qu'ailleurs. Toutes ces raisons me font souffrir de petites incommodités qu'une personne plus courageuse que moi ne compterait pas. Je vous suis très obligée de votre inquiétude, mais je n'aime point à vous donner de la peine, et je m'accommoderais mieux de toute autre marque de votre amitié. J'ai grand regret à la dernière visite que vous m'avez faite. Ce

---

1. Sous-entendons : Une occasion de tout point et sans aucun doute excellente ; autrement, Mme de Maintenon nous paraîtrait, contrairement à son caractère, bien expéditive en telle matière.

2. Louise de Prie, la vertueuse épouse du maréchal de La Mothe, gouvernante des enfants de France.

3. Premier valet de chambre du roi.

4. La reine Marie-Thérèse était morte au mois d'août de cette année.

temps-là fut mal employé, et vous fit sentir une partie de mes agitations ; elles sont finies, du moins dans les apparences, et je suis dans une paix dont je prendrais plus de plaisir à vous entretenir que des troubles que nous vous communiquâmes[1]. On dit que nous ne serons plus ici que trois semaines ; mais on ne sait encore si nous irons à Chambord ou à Versailles. Le roi est, grâce à Dieu, en parfaite santé.

Adieu, Monsieur ; ne m'oubliez pas devant Dieu, car j'ai grand besoin de forces pour faire un bon usage de mon bonheur[2].

---

34. — A M. d'Aubigné.

A Condé, ce 5 mai 1684[3].

Je n'ai appris l'accouchement de ma belle-sœur que par Mme la comtesse de Miossens ; et il y avait quinze jours que je le savais quand j'ai reçu votre lettre. Je sens déjà quelque chose de fort tendre pour ma nièce, et je vous prie qu'elle ne

---

1. C'est durant ce voyage de Fontainebleau que, selon toute apparence, le roi fit entendre à Mme de Montespan son intention de l'unir par un mariage secret à sa destinée. L'explication des termes à la fois vagues et significatifs qu'on relève dans cette lettre, nous est donnée par ce passage des *Souvenirs* de Mme de Caylus : « Pendant le voyage de Fontainebleau qui suivit la mort de la reine, je vis tant d'agitation dans l'esprit de Mme de Maintenon que j'ai jugé depuis, en la rappelant à ma mémoire, qu'elle était causée par une incertitude violente de son état, de ses pensées, de ses craintes et de ses espérances ; en un mot, son cœur n'était pas libre, et son esprit fort agité. Pour cacher ces divers mouvements, et pour justifier les larmes que son domestique et moi lui voyions quelquefois répandre, elle se plaignait de vapeurs, et elle allait, disait-elle, chercher à respirer dans la forêt de Fontainebleau avec la seule Mme de Montchevreuil ; elle y allait même quelquefois à des heures indues. Enfin les vapeurs passèrent, le calme succéda à l'agitation, et ce fut à la fin de ce même voyage. » — Le mariage eut lieu quelques mois après, vraisemblablement en janvier 1684.

2. On voit de quel bonheur elle veut parler, dans cette fin de lettre aussi émue que discrète.

3. Louis XIV, suivi d'une partie de sa cour, venait de se porter sur l'Escaut avec 40000 hommes pour couvrir l'armée du maréchal de Créquy occupé au siège de Luxembourg. Mme de Maintenon était du voyage.

demeure pas unique, afin que je puisse l'avoir quand quelque autre[1] pourra vous amuser. On dit que vous en êtes assez occupé et que vous allez plus d'une fois par jour dans sa chambre ; c'est très bien fait ;/ne la tuez pas par vous en trop jouer ; laissez-la dormir et dans son berceau le plus qu'il se pourra ; prenez garde à ses yeux, et qu'il ne lui arrive point d'accident dans la figure. /Pour moi, j'aimerais mieux qu'elle mourût que d'avoir quelque difformité. On me mande qu'elle est bien faite ; il faut la tenir le moins que l'on pourra ; les enfants ne sont jamais si droits ni si bien que dans leur berceau, surtout dans les premiers trois mois qu'ils ne se jouent pas encore. Le seul soin d'elle présentement est celui de sa nourrice qu'il faut bien traiter et laisser un peu vivre à sa mode et avec liberté[2].

Je ne me tire pas si bien de ce voyage ici[3] que des autres. J'ai eu l'honneur d'être dans le carrosse du roi, et cela est toujours accompagné de quelque contrainte[4]. L'esprit est inquiet, car je voudrais la paix et nous voilà à la guerre ; toutes ces raisons m'ont donné mille maux dont il n'y en a pas un de considérable. J'ai eu un grand déplaisir de la mort de M. de Fourbin[5].

Mes amitiés à votre accouchée ; elle ne saurait avoir trop de soin d'elle ; la santé des femmes dépend des maux que l'on évite dans les couches par ne se pas trop presser de se mettre sur

---

1. Quelque autre enfant.

2. A défaut de compétence *maternelle*, elle tire, comme on voit, d'excellents conseils pratiques de l'expérience acquise au berceau de ses élèves.

3. V. plus haut, p. 15, n. 4, sur cet emploi de l'adverbe ici, tellement fréquent chez Mme de Maintenon, que nous nous dispenserons désormais de le relever.

4. « Le roi voyageait toujours avec son carrosse plein de femmes... Il fallait être en grand habit, parées et serrées dans leurs corps (corps de jupe), aller en Flandres et plus loin encore, danser, veiller, être des fêtes, manger, être gaies et de bonne compagnie, ne paraître craindre ni être incommodées du chaud, du froid, de l'air, de la poussière, et tout cela précisément aux jours et heures marqués, sans déranger d'une minute. » Saint-Simon, éd. Chéruel, xii, p. 128, 129.

5. V. plus haut, p. 45, n. 4.

pied ; dites à la nourrice que c'est mon héritière qu'elle nourrit[1].

Je vous embrasse de tout mon cœur.

---

35. — **Au même.**

A Saint-Germain, ce 18 juin 1684.

J'étais si malade à Valenciennes quand je reçus la lettre où vous me proposiez de venir à Paris, que je n'y pus répondre[2], mais je chargeai Manceau[3] de vous mander que vous pouviez, et dans l'absence de la cour et dans tous les temps, faire ce que vous voudriez. Je vous ai conseillé de ne vous pas établir à Paris, parce qu'il me paraît qu'il serait bizarre que vous fussiez à portée d'un grand commerce avec moi, et que vous n'en eussiez pas ; mais un conseil n'est pas une défense, et outre que ce n'est point à moi à vous en faire, je serais bien fâchée d'exiger de vous la moindre contrainte[4]. Comptez là-dessus une fois pour toutes, et que je désire votre bonheur plus ardemment que le mien.

Nos états sont différents ; le mien est éclatant, le vôtre tranquille, et peut-être que des gens de bon sens le trouveraient aussi bon. Dieu m'y a mise : il faut s'en tirer le mieux que je pourrai ; il sait que je ne l'ai pas cherché ; je ne m'élèverai jamais davantage, et je ne le suis que trop. Si ma famille en

---

1. Rien ne pouvait mieux que cet avis à la nourrice terminer cette lettre doucement animée du bonheur d'être grand'mère. — Mlle D'Aubigné resta fille unique, et, à son mariage, eut en dot la terre de Maintenon.

2. D'Aubigné, pour obéir au désir formellement exprimé par sa sœur, la voyait le moins possible à la cour, même quand il était à Paris. Plus que jamais, depuis son mariage avec le roi, elle redoutait les traits d'humeur et les propos inconsidérés, devant témoins, de ce parent morose et moqueur, qui, bien que grassement renté, ne pouvait se résigner, étant devenu *le beau-frère du roi*, disait-il, à n'être que gouverneur de Cognac.

3. Homme de confiance de Mme de Maintenon.

4. Précédemment, à la veille de sa nouvelle et extraordinaire fortune, elle

pâtit d'une façon, Dieu la bénira d'une autre, si c'est sa volonté ; enfin je fais ce que je crois devoir faire, et mes intentions sont bonnes.

J'aime déjà votre fille et j'aimerais assez qu'elle demeurât héritière[1] ; mais puisque Mme d'Aubigné a commencé à en avoir, elle n'en demeurera pas là. Je suis sensiblement touchée de Mme de Richelieu[2]. Dieu l'a voulu, et nous la suivrons bientôt ; il n'est pas permis aux chrétiens d'être fort affligés ; et je ne trouve plus rien d'important que de se préparer à bien mourir.

Adieu, je vous embrasse du meilleur de mon cœur, ma belle-sœur et vous ; nous serons ici jusqu'au 13 de septembre ; on ira à Chambord, et on reviendra ensuite à Fontainebleau jusqu'au 15 de novembre ; voilà les projets de la cour, et de passer l'hiver ici, quoique Versailles soit achevé.

Mandez-moi souvent de vos nouvelles et de celles de ma nièce ; je vous répondrai quand je le pourrai, mais je suis toujours très aise d'en avoir.

---

36. — **Au même.**

A Versailles, ce 11 juillet 1684.

Je ne sais où vous prenez que je vous ai écrit une lettre mélancolique ; je n'ai aucun sujet de l'être, et personne aussi ne l'est moins. Je vous ai parlé sur la mort, parce que j'y pense

---

écrivait à ce frère : « La raison qui vous empêche de me voir (à Versailles) est si utile et si glorieuse, que vous n'en devez avoir que de la joie : il ne me convient point d'avoir aucun commerce, et je vous ai conseillé, par l'intérêt que je prends à vous, de demeurer dans le plus beau lieu du monde (dans sa province, à Cognac), où l'on vit avec le plus d'abondance, et où ce que vous avez est plus considérable que si vous en aviez une fois autant à Paris... » (7 août 1683.) On lit dans les Mémoires de Dangeau : « Le gouvernement de Cognac vaut douze mille francs à M. D'Aubigné ; il en a dix-huit mille des fermiers généraux. Le roi vient de lui donner deux mille écus de pension. » (6 avril 1685.)

1. C'est-à-dire, unique héritière.

2. Cette ancienne amie de Mme de Maintenon était morte le 27 mai.

souvent et que je ne crois rien de bon à faire que de s'y préparer; mais je le fais avec gaieté, et comme la tendresse que j'ai pour vous va plus loin que votre vie, je voudrais que vous songeassiez à votre salut et que vous fussiez aussi chrétien que philosophe[1].

Je vous ai mandé que le roi ira à Chambord le 16 de septembre, et de là à Fontainebleau jusqu'au 15 de novembre; vous pouvez prendre ce temps-là, si vous le voulez, pour venir à Paris faire quelque séjour; mais je compte bien avec beaucoup de plaisir vous voir, en allant ou en vous en retournant[2]. J'aimerais mieux que ce fût à Fontainebleau qu'à Chambord, où vous seriez très incommodé, et où j'aurais moins de temps à vous donner. Réjouissez-vous, mon cher frère, et ne vous laissez aller ni à votre mélancolie naturelle, ni aux sots discours de nos envieux; je fais de mon mieux en tout et je ne me reproche rien sur vous. Songez à votre état passé pour vous trouver heureux d'avoir trente mille livres de rente, et que mon état présent n'empoisonne point le vôtre, puisque *c'est une aventure personnelle qui*, comme vous dites fort bien, *ne se communique point*[3]. Vous avez du bien et du repos, c'est ce qu'il y a de meilleur pour ce monde, et nous envions souvent des places dont nous nous ne accommoderions pas. Vos enfants auront mon bien, si je meurs bientôt, c'est leur pis-aller; et si je vis assez pour marier ma nièce, j'espère qu'elle le sera bien[4]. Écrivez-moi toujours de ses nouvelles et de toute votre famille. Je suis fort contente de Manceau, et je vous embrasse tous deux de tout mon cœur. Si vous ou Mme d'Aubigné aviez besoin

1. Philosophe, d'Aubigné ne l'était guère, pas autant, du moins, que sa sœur l'eût désiré.
2. C'est-à-dire, quand vous irez à Paris et quand vous en reviendrez.
3. Le mot était juste et spirituel : il résume très bien la situation de Mme de Maintenon à l'égard de sa famille dans sa nouvelle et récente élévation.
4. Cette espérance se réalisa parfaitement. Mlle D'Aubigné devint, par son mariage, comtesse d'Ayen, et, à la mort de son beau-père, le maréchal de Noailles, duchesse de Noailles.

ou envie de quelque chose, mandez-le-moi librement, et avertissez-moi de la première dent pour que je fasse un présent à la nourrice. Vous ne me parlez point du baptême de votre fille; est-elle nommée? qui l'a tenue? comment s'appelle-t-elle? Je voudrais qu'elle eût un joli nom [1].

---

37. — A Mlle de Scudéry.

A Versailles, ce 19 août 1684.

Quoique je ne vous remercie point des lettres que je reçois de vous et de ce que vous y joignez quelquefois, croyez, Mademoiselle, que j'en fais tout le cas que je dois [2], que j'en fais l'usage que vous désirez, qu'elles font l'effet que vous en devez attendre, et que vous êtes fort estimée de celui dont vous faites le panégyrique. Il a entendu lire de tous côtés vos dernières *Conversations* [3], qu'il trouve aussi utiles qu'agréables. Je n'ose après cela rien dire de moi, si ce n'est que je suis absolument à vous.

---

38. — A M. d'Aubigné.

A Chambord, ce 27 septembre 1684.

Je souhaite de tout mon cœur que vous soyez satisfait de

---

1. On la nomma Françoise-Amable.
2. Mme de Maintenon témoignait un fidèle intérêt pour la vieille et illustre demoiselle (alors âgée de soixante-dix-sept ans), comme on le voit par ce passage d'une lettre de Mme de Sévigné (mars 1683) : « Vous savez comme le roi a donné deux mille livres de pension à Mlle de Scudéry : c'est par un billet de Mme de Maintenon qu'elle a appris cette bonne nouvelle. Elle fut remercier Sa Majesté un jour d'appartement; elle fut reçue en toute perfection : c'était une affaire que de recevoir cette merveilleuse Muse : le roi lui parla et l'embrassa, pour l'empêcher d'embrasser ses genoux. Toute cette petite conversation fut d'une justesse admirable : *Mme de Maintenon était l'interprète.* Tout le Parnasse est en émotion pour remercier et le héros et l'héroïne. »
3. Les *Conversations sur divers sujets*, dont la lecture charmait Mme de Sévigné, avaient commencé à paraître en 1680. C'est, de beaucoup, le meilleur des ouvrages de Mlle de Scudéry.

votre voyage, et surtout que vous n'ayez aucun procédé[1] avec M. Arnaud[2]; car, encore une fois, ils sont toujours désagréables de part et d'autre, quand il s'agit d'argent. Je ne doute point de tous les sots discours que l'on vous fait : on voudrait vous exciter contre moi, et peut-être aussi vous faire faire quelque extravagance. Je ne pourrais vous faire connétable quand je le voudrais[2]; et quand je le pourrais, je ne le voudrais pas, étant incapable de vouloir rien demander de déraisonnable à celui à qui je dois tout, et que je n'ai pas voulu qui fît pour moi-même[3] une chose au-dessus de moi[4]. Ce sont des sentiments dont vous pâtissez peut-être; mais peut-être aussi que si je n'avais pas l'honneur qui les inspire, je ne serais pas où je suis[5].

Quoi qu'il en soit, vous êtes heureux si vous êtes sage, et nous devons songer que tout ne se termine pas à cette vie-ci, et qu'il faut songer à une autre. Je suis très aise de tout ce que l'on me dit de votre fille, et je sens déjà une amitié pour elle qui est une marque de celle que j'ai pour vous. Je serai très aise de vous voir à Fontainebleau, et encore une fois comptez que vous êtes libre de faire tout ce qu'il vous plaira, et que je

---

1. C'est-à-dire, aucune *affaire*, aucune difficulté : au même sens où Bossuet disait, dans une de ses lettres sur le quiétisme : « On ne demande qu'à tourner tout en plaintes et en *procédés* contre moi. » L. CXXV, à l'archevêque de Paris, M. de Noailles.

2. C'est cet homme de finance, dont il a été question dans la Lettre 10, et avec lequel d'Aubigné avait alors quelque démêlé d'intérêts.

3. Allusion à quelque propos tenu depuis peu par d'Aubigné, ou par une de ces personnes qui l'excitaient contre sa sœur. — La sœur étant devenue *reine*, il devrait, avait-on dit sans doute, il devrait être pour le moins *connétable* (c'est-à-dire, pourvu d'une très haute charge; car la connétablie était abolie depuis Louis XIII).

4. Les exemples ne sont pas rares, dans la langue du XVII[e] siècle, de deux propositions jointes ensemble, comme ici, par un *que* régime, combiné, par une sorte de pléonasme, avec un *qui* sujet. — « Je ne veux point tirer de mon fermier *que* je sais *qui* n'a point de bien... plus qu'il ne recevra. » SÉVIGNÉ, 7 août 1693. — « Elle exhortait ses religieuses à se préparer par beaucoup de prières aux tribulations *qu*'elle prévoyait *qui* devaient leur arriver. » RACINE, *Hist. de Port-Royal*, II[e] partie.

5. Elle avait récemment, par modestie, refusé la charge de dame d'honneur de la Dauphine. V. les *Souvenirs* de M[me] de Caylus.

6. Aveu implicite de sa royauté sans couronne.

ne vous interdis Paris que par conseil, croyant que le séjour ne vous en serait avantageux en aucune manière[1].

Adieu, mon cher frère, écrivez-moi souvent; je me porte fort bien, grâces à Dieu, à quelques migraines près que je ne compte pas. J'ai bien envie de savoir comment vous aurez été content de Charlot[2].

---

39. — A M. l'abbé Gobelin.

Ce 7 janvier 1686.

A peine eus-je le temps de regarder vos étrennes, le matin que vous me les envoyâtes, bien loin d'avoir celui de vous en remercier; mais, en les considérant, j'ai trouvé qu'un chapelet que je croyais de pâte que font les religieuses, était de calambour[3], et un autre que je ne voyais pas est d'aventurine[4]; il faut donc changer de style et vous remercier non seulement de votre souvenir, mais de la richesse de votre présent, et vous faire en même temps des reproches de la manière pleine de respect et de cérémonie dont votre lettre était écrite[5]. Je ne sais si les honneurs dont je suis environnée vous inspirent quelque chose de nouveau; mais, pour moi, je ne suis pas changée pour vous, et je reçois les marques de votre amitié comme j'ai fait depuis seize ans qu'il y a que je suis en commerce avec vous.

---

1. V. la Lettre 35 au même.

2. Ce fils que d'Aubigné avait eu avant son mariage, et que la dévouée sœur avait recueilli et fait élever à Maintenon. V. plus haut, p. 32, n. 1.

3. Le calambour, bois de couleur verdâtre et très odorant, se tire des Indes et sert à faire des chapelets et des ouvrages de marqueterie.

4. Pierre artificielle, faite de verre fondu, où l'on a mêlé, pendant la fusion, de la limaille de fer ou de petits cristaux de cuivre.

5. Le bon abbé, instruit du récent changement d'état de sa pénitente, et confus de se voir le directeur d'une personne si élevée, devenait avec elle cérémonieux plus que de raison, et jusqu'à la gêner. Elle s'en plaint plus d'une fois à lui-même dans ses lettres de ce temps. — « Ma faveur m'est embarrassante *jusque dans le confessionnal*, et j'espérais vous trouver pour moi tel que vous étiez aux *Filles-bleues* (un couvent où allait souvent Mme Scarron en 1669). » 7 avril 1686. — V. plus loin la Lettre du 27 juillet au même.

On m'a dit que vous vous êtes trouvé assez mal; j'en suis très fâchée et je ne puis désapprouver que vous ayez refusé ce qu'on vous a offert; les Hospitalières en étaient désolées. Conservez-vous, je vous prie, pour Noisy[1] où vous avez acquis une estime et une confiance qui vous mettent en état d'y faire beaucoup de bien. Nous y avons douze novices[2], et il y en aura bientôt quatorze. Dieu bénit visiblement cette maison-là.

---

40. — A Mme la comtesse de Caylus[3].

21 mars 1686.

Je suis fort aise de votre bonheur, ma chère nièce, et je ferai bien tout ce qui me sera possible pour y contribuer. Je m'en tiendrai bien récompensée, si vous avez du mérite et si vous vivez avec M. et Mme de Caylus comme vous le devez; je suis assez persuadée de la bonté de madame votre belle-mère; mais je crains que vous n'en abusiez par votre enfance[4]. Man-

---

1. Depuis près de deux ans, le pensionnat de Rueil (V. plus haut, Lettre 28) avait été transféré au château de Noisy, près Versailles, donné par le roi. Le nombre des élèves de cet établissement, jeunes filles de noblesse, dont le roi payait la pension, avait été porté à cent. Mais bientôt, Louis XIV, charmé de l'excellente tenue de l'institution, et frappé des avantages que tant de familles nobles, ruinées à son service, en pouvaient recueillir, avait résolu de l'étendre davantage, et déjà, par son ordre et par les soins de Mme de Maintenon, la translation, de Noisy à Saint-Cyr, du pensionnat agrandi se préparait.

2. De jeunes maîtresses de Noisy se mettaient par un noviciat en mesure de fonder la communauté de Saint-Cyr.

3. La parente que Mme de Maintenon avait élevée avec tant de soin, Mlle de Villette, ou Mlle de Mursay, venait d'épouser, bien jeune encore, Jean de Tabières, comte de Caylus. On ignore quels motifs décidèrent Mme de Maintenon à cette union; elle paraît s'être trop pressée de la conclure. Ce gentilhomme, de fortune médiocre, parut bientôt, d'esprit et de conduite, ce qu'il était, un homme rude, difficile à vivre et de tristes habitudes. Mme de Maintenon eut de bonne heure à intervenir, de concert avec M. de Villette, pour rétablir l'entente dans le nouveau ménage. Tout ce qu'on put faire de mieux pour la jeune fille fut d'éloigner d'elle ce mari « brutal et farouche » (Lettre du 2 août 1687), et de retenir M. de Caylus au service, à distance de Versailles, sur la frontière. Il mourut en 1704.

4. C'est-à-dire par votre caractère enfant, par votre légèreté enfantine. Mme de

dez-moi un peu la disposition de vos journées, et ne m'écrivez point pour me faire des compliments; je vous croirai reconnaissante si vous faites honneur à l'éducation que je vous ai donnée. Il n'y a que cet endroit-là qui puisse me satisfaire. Faites bien entendre raison à M. le comte de Caylus sur la difficulté qu'il y a de m'aborder[1]; il me trouvera toujours quand je pourrai lui être bonne à quelque chose.

Mille compliments, je vous prie, à Mme la marquise de Caylus; pour vous, je vous embrasse de tout mon cœur.

---

41. — A M. l'abbé Gobelin.

Ce 27 juillet 1686

Il est vrai que j'ai peu de loisir et que je ne passe guère de jour sans aller à Saint-Cyr, du moins une fois la semaine pour y voir les bâtiments; j'espère, s'il plaît à Dieu, commencer la transmigration lundi prochain[2] et je vous crois averti pour bénir l'église le samedi ensuite; après cela, nous aurons un peu plus de tranquillité, et je vous verrai le plus souvent qu'il me sera possible pour profiter de votre conduite et de

---

Maintenon n'avait rien communiqué de sa gravité ni de son humeur calme et posée à sa charmante pupille. — *Enfance* avait souvent un tel sens au XVIIe siècle, surtout au pluriel. Mme de Sévigné disait des peurs de son petit-fils qui chagrinaient Mme de Grignan : « Que la timidité du petit marquis ne vous donne aucun chagrin... ce sont des *enfances*. » (6 mai 1676.)

1. C'est-à-dire, sur la difficulté de m'aborder qu'il imagine, ou qu'on lui a fait accroire.

2. L'entière installation des élèves et de la communauté dans leur nouveau domicile eut lieu peu de jours après. — Les constitutions de Saint-Cyr, préparées par Mme de Brinon de concert avec Mme de Maintenon, venaient d'être sanctionnées par un conseil d'ecclésiastiques; Boileau et Racine étaient en train de les revoir pour les formes du style. — « Qu'on ne pense pas, écrivait à ce propos Mme de Maintenon à l'abbé Gobelin, qu'on ne pense pas par la pureté du langage gâter les pensées et les expressions de Mme de Brinon; vous savez que dans tout ce que les femmes écrivent, il y a toujours mille fautes contre la grammaire; mais, avec votre permission, il y a un agrément qui est très rare dans les écrits des hommes. » (Mai 1686.)

vos instructions; mais en attendant que je reçoive les vôtres, permettez-moi de vous en donner[1], et croyez qu'elles ne seront pas moins sincères que celles que j'attends de vous.

Je vous conjure donc de vous défaire du style que vous avez avec moi, qui ne m'est point agréable, et qui peut m'être nuisible; je ne suis point plus grande dame que j'étais à la rue des Tournelles que vous me disiez si bien mes vérités; et si la faveur où je suis met tout le monde à mes pieds[2], elle ne doit pas faire cet effet-là sur un homme chargé de ma conscience, et à qui je demande instamment de me conduire sans aucun égard dans le chemin qu'il croit le plus sûr pour mon salut. Où trouverai-je la vérité, si je ne la trouve en vous? Et à qui puis-je être soumise qu'à vous, ne voyant dans tout ce qui m'approche que respect, adulation et complaisance? Parlez-moi et écrivez-moi sans tour[3], sans cérémonie, sans insinuation, et surtout, je vous prie, sans respect. Ne craignez jamais de m'importuner; je veux faire mon salut, je vous en charge, et je reconnais que personne au monde n'a tant besoin d'aide que j'en ai. Ne me parlez jamais des obligations que vous m'avez, et regardez-moi comme dépouillée de tout ce qui m'environne, et voulant me donner à Dieu : voilà mes véritables sentiments.

---

42. — A Mme de Rochechouart, abbesse de Fontevrault[4].

A Saint-Cyr, ce 27 juillet 1686.

Je suis toujours ravie, Madame, quand je reçois des marques

---

1. On ne pouvait mettre dans cette transposition de rôles plus de franchise et de dignité tout ensemble.

2. « *Je ne suis pas grande, je suis élevée*, disait-elle aux dames de Saint-Cyr, faisant allusion à cette extrême faveur, qui la mettait si haut, sans rang ni titre, et dont Mme de Sévigné disait : « La place de Mme de Maintenon est unique dans le monde : il n'y en a jamais eu de telle, et il n'y en aura jamais. » (Septembre 1684.)

3. *Sans tour*. Sans circuit obséquieux ou trop courtois de paroles; tout uniment et droitement, comme elle en donnait elle-même l'exemple.

4. « Cette sœur de Mme de Montespan était, dit Saint-Simon, des trois filles

de vos bontés pour moi; mais je voudrais bien que vous ne me fissiez point de remerciements, quelque chose que je pusse faire[1]. Jugez par-là, Madame, si j'en dois attendre pour mes seules bonnes intentions et sur la manière dont je reçois les choses qui me viennent par vous. Il est certain qu'il n'y a rien qui me soit plus précieux, et que les intérêts de Mme de Mortemart et ceux de Mme de Thianges me tiennent trop au cœur. Je n'ai jamais changé de sentiments pour vous; vous avez touché mon goût et rempli mon estime[2]; j'ai cru ne pas vous déplaire, et tout cela, Madame, a subsisté dans tous les temps et subsistera toujours. Mais je vous demande en grâce de me traiter comme vous me traitiez, et de m'estimer assez pour croire que ce que la fortune fait en ma faveur ne m'a point gâtée. Je souffre fort volontiers tout ce qu'elle m'attire des gens qui ne me connaissent point et dont l'opinion m'est assez indifférente; il n'en est pas de même de vous, Madame, dont l'estime et l'approbation m'ont été précieuses, et je serais au désespoir que vous me crussiez assez folle pour avoir oublié combien votre amitié

---

de M. de Mortemart, celle qui avait le plus d'esprit; c'était peut-être aussi la plus belle. Elle y joignait un savoir rare et fort étendu; elle savait bien la théologie et les Pères, elle était versée dans l'Écriture, elle possédait les langues savantes, elle parlait à enlever, quand elle traitait quelque matière... Forcée par son père à prendre le voile et à faire ses vœux, elle avait fait de nécessité vertu, et fut toujours très bonne religieuse... Le roi avait pour elle une estime, un goût, une amitié que l'éloignement de Mme de Montespan ne put émousser. Saint-Simon, éd. Chéruel, XII, 87, et IV, 118. — La savante abbesse lisait Platon, et traduisit en collaboration avec Racine *le Banquet* de ce philosophe. — De sérieux témoignages d'estime et de sympathie s'étaient échangés entre Mme de Maintenon et cette personne rare, à l'occasion des quelques visites que celle-ci avait faites à la cour dans les derniers temps de la faveur de sa sœur.

1. Ces remerciments qu'elle ne veut pas accepter, elle se les était attirés par son obligeante conduite envers les deux personnes dont les noms suivent (Mme de Mortemart et Mme de Thianges, l'une nièce par alliance (?), l'autre sœur aînée de Mme de Montespan).

2. *Rempli mon estime* : rempli l'étendue, la capacité de mon estime : usage du mot *remplir* analogue à celui que Mme de Sévigné en a fait dans cette phrase : « Pour les sentiments... ils sont d'une perfection qui *remplit* mon idée sur les belles âmes. » (Juillet 1671.) Et ailleurs encore : « Je vous aimerai et vous adorerai toute ma vie : il n'y a que ce mot qui puisse *remplir* l'idée que j'ai de votre extraordinaire mérite. » (Septembre 1684.)

m'honore et avec quel respect je dois vous assurer que je la mérite par la manière dont je suis pour vous.

J'ai dit au roi, Madame, les chagrins que ses maux vous donnent et la joie que vous sentez du retour de sa santé[1]. Il paraît qu'il compte fort sur la sincérité de vos protestations et qu'il y a entre vous et lui une intelligence particulière et fort indépendante. Comptez, Madame, qu'il se porte bien, qu'il est très gai et que vous êtes mal avertie, si vos nouvelles[2] portent qu'il s'ennuie[3]. Que j'ai de pente à causer avec vous et que je le ferais de bon cœur et bien franchement[4] !

---

43. — A Mme de Brinon.

Août 1686.

J'ai ordonné à Manceau[5] de dire à Mme de Thumery[6] de tenir la tribune bien propre et ouverte[7], afin que si les princesses y vont, elles soient tentées d'y entrer. Vous ne l'emporterez pas loin[8], car Mademoiselle[9] va à vêpres, et sera, je crois, suivie de Mme de Montespan. Je prends part à la peine qu'elles vous donneront. Je voulais y aller; mais il vaut mieux prier

---

1. On croyait alors le roi guéri d'une douloureuse maladie (la fistule), qui allait au contraire s'aggraver.

2. *Vos nouvelles*, semble se rapporter aux lettres que l'abbesse recevait de Mme de Montespan. Celle-ci n'avait pas entièrement quitté la cour.

3. Mme de Maintenon tient, on le voit, à bien faire entendre à la sœur de l'ancienne favorite que (toute question de santé mise à part) Louis XIV, dans sa nouvelle vie intérieure, n'a nul sujet d'être triste.

4. Cette lettre est, d'un bout à l'autre, un modèle de modestie fière, d'insinuation délicate, de courtoisie aimable et sincère.

5. Homme de confiance de Mme de Maintenon, devenu l'intendant de Saint-Cyr.

6. Dame de Saint-Louis, une des premières nommées.

7. La tribune de la chapelle de Saint-Cyr.

8. C'est comme si elle disait : Vous ne le porterez pas loin, expression proverbiale, dont le sens ici parait être : Vous n'échapperez pas à l'ennui qui vous menace.

9. Mlle de Montpensier, la grande Mademoiselle.

Dieu ici que d'aller causer à Saint-Cyr avec elles et les trotter[1] partout. Il est cruel d'être chassée d'un lieu où on a tant de raison d'aller[2]. Avertissez nos Dames sur leurs cellules que l'on dit être fort malpropres. Mademoiselle ira partout[3]. Ne dites-vous pas vêpres à trois heures les fêtes et dimanches? Si cela n'est pas, je vous prie de les établir à cette heure-là.

Le roi eut hier un violent accès. On craint la fièvre quarte. C'est demain vers le soir que nous en serons éclaircis.

..... L'ordre que vous avez mis dans les livres me fait un grand plaisir. Je souhaite de tout mon cœur qu'il s'établisse partout : il est absolument nécessaire pour le bien spirituel et temporel de la maison. L'infirmerie a bien besoin d'être exactement visitée par Mme de Gautier[4].

Adieu. J'ai bien du chagrin de ne pouvoir vous aller voir. Il faut que Mme de Rocquemont[5] songe à compter les jupes rouges et blanches qu'elle a pour cet hiver, afin de les faire raccommoder, et que vous puissiez juger par le nombre qu'elle en aura de celui qu'il vous faut pour les autres[6]. Mais comptez que vous ne pouvez songer de trop bonne heure à cette affaire-là, et que cela ne se fait pas en huit jours, quand on veut qu'elles soient bien faites; car si vous n'employez qu'une ouvrière, il lui faut bien du temps, et si vous en employez plusieurs, on a affaire à bien des gens pour venir prendre les mesures, bien des voyages à payer pour les apporter, et bien des comptes à faire avec différentes personnes.

---

1. Les *trotter*. — Trotter peut être actif dans la langue de l'équitation. — *Trotter* (faire trotter) *un cheval à la longe*. — *Dict. de l'Acad.*, au mot *Longe*.

2. Elle ne tenait pas à faire les honneurs de Saint-Cyr à Mme de Montespan, outre que la santé du roi la retenait à Versailles.

3. Elle sait tout ce que l'ancienne héroïne de la Fronde a gardé de vivacité. quoique presque sexagénaire.

4. Dame de Saint-Louis.

5. Autre dame de Saint-Louis.

6. Nous transcrivons, sans en rien retrancher, le reste de cette lettre, quoique rien ne soit plus terre à terre : il n'est pas sans intérêt de voir jusqu'où allait, chez l'illustre dame, *l'esprit de ménage*, la vocation de l'économat.

Ne comptez point que l'on fasse rien de neuf dans la maison; je la fournirai d'ouvrage pour un an à marquer et à découdre les habits[1] des demoiselles.

Les Dames n'ont point de jupes pour l'hiver. Songez qu'il en faut pour le mois d'octobre quatre ou cinq cents. Il faut des robes de chambre ou manteaux fourrés pour les Dames, quand elles sont à l'infirmerie, et pour les converses aussi. Vous aurez de l'argent au premier jour.

Les jupes blanches de l'année passée[2] furent fort mal distribuées : elles étaient trop longues. Ces jupes-là en pointe doivent ne venir que quatre doigts au-dessous de la jarretière; on ne les voit point; ce n'est que pour tenir chaud; et comptez que, comme il les faut, elles ne se saliraient jamais[3] et dureraient plusieurs hivers.

Il faut aussi de bonnes manches. Nanon[4] est si malcontente de toutes les *revêches*[5] qu'elle a achetées, qu'elle croit que vous feriez mieux de prendre de la *ratine*[6] de Beauvais, comme sont les jupes de Mme de Loubert[7]. Cela est cher, mais bien chaud et bien bon. Il y aurait un parti à examiner qui serait de donner pour ces jupons courts qui ne se salissent point, et qui approchent de la personne, de cette bonne ratine, et de donner de la revêche rouge pour les autres jupes des demoiselles qui usent et salissent beaucoup. Il faut discourir là-dessus dès que nous le pourrons.

---

1. On faisait servir les robes que les grandes ne portaient plus, pour habiller les petites.
2. Il s'agit, comme on le voit aussitôt après, de jupes de laine à porter sous la robe.
3. C'est une manière de parler.
4. La femme de confiance de Mme de Maintenon, qu'elle occupait d'emplois très divers.
5. Étoffe de laine frisée.
6. Autre étoffe de laine.
7. Dame de Saint-Louis.

44. — A Mme de Brinon.

Ce 25 décembre 1686.

Le roi a été à une partie de matines cette nuit[1] : il a entendu trois messes aujourd'hui, après lesquelles il est venu voir Madame[2] où il a été une grosse heure. Il a été chez Mme la Dauphine; il est venu au sermon; il a assisté à vêpres tout du long en musique. Tout cela vous marque qu'il est guéri. On ne met quasi plus rien sur la plaie; elle est guérie. Tout le monde est ravi de joie de le voir sortir. Le Père Bourdaloue a fait le plus beau sermon qu'on puisse jamais entendre : il en fait toujours de très beaux; mais il me semble que celui d'aujourd'hui surpasse de beaucoup les autres[3]. Il s'est adressé au roi sur la fin, et lui a parlé sur sa santé[4]. En vérité, il a bien touché du monde, à ce qu'il m'a paru; mais l'on voyait son cœur parler plutôt que sa voix. Vous saurez bien ce que je veux dire[5]. Je suis toute à vous de tout mon cœur. Madame se porte fort bien. La joie est peinte sur son visage de la guérison du roi. Je crois que vous n'en doutez pas[6].

---

1. L'opération nécessitée par l'état du roi avait été faite avec un entier succès, le 18 novembre, par le chirurgien Félix. La plaie cicatrisée ne laissait plus aucune inquiétude.

2. La duchesse d'Orléans (la Palatine), belle-sœur du roi.

3. Ce jour-là (25 décembre 1686), Bourdaloue terminait un Avent prêché devant la cour.

4. « Le P. Bourdaloue termina son sermon en faisant un compliment au roi sur le rétablissement de sa santé, le plus touchant et le plus pathétique que j'aie jamais entendu. » DANGEAU, *Journal.* C'est à tort que Sainte-Beuve (*Causerie du lundi* sur DANGEAU) a cru retrouver cette péroraison dans un des sermons de Bourdaloue que nous possédons. Celle qu'il cite, en y mettant cette date, fait partie, à n'en pas douter, d'un Avent prononcé beaucoup plus tard, ainsi que le prouve, mêlé aux vœux qui la terminent, un compliment sur le mariage du duc de Bourgogne, qui n'eut lieu qu'en 1697.

5. Que veut-elle dire? Peut-être l'orateur, profitant de l'occasion, en faisait-il entendre plus qu'il n'en disait, et glissait-il parmi les félicitations et les louanges quelque vœu discret, à mots couverts, pour l'affermissement du prince dans l'heureux changement de sa vie privée.

6. Ces derniers mots cachent une petite malice. On souriait à la cour de l'incli-

45. — A M. l'abbé Gobelin.

Avril 1688.

Écrivez à Mme de Brinon : remontrez-lui combien elle est éloignée des voies où elle doit conduire les autres[1] ; elle a tous les jours de nouveaux caprices ; et si M. Manceau ne s'opposait pas adroitement à ses innovations, elle aurait déjà changé toute la maison. Que veut-elle? que demande-t-elle? Elle est aussi libre que si elle n'était pas religieuse ; toute la communauté prévient ses désirs, ses fantaisies même ; elle est estimée à la cour, considérée à la ville, consultée par d'habiles gens ; elle règne sur la partie la plus malheureuse et la mieux élevée de la noblesse du royaume ; que lui manque-t-il? Je crains que le malin esprit ne veuille jeter des semences de division dans cette maison qui ne fait que de naître pour l'empêcher de produire les fruits que nous en attendons. Je voudrais que Mme de Brinon fût moins éloquente et plus régulière ; qu'elle connût moins le monde et mieux les devoirs de son état ; qu'elle fût moins visitée au dehors et plus accessible au dedans ; qu'elle usât de plus de sévérité à l'égard d'elle-même et de plus d'in-

---

nation que la très peu romanesque et très vertueuse princesse laissait paraître pour le frère de son mari.

1. Depuis quelque temps, à cette date, la supérieure et la fondatrice de Saint-Cyr, Mme de Brinon et Mme de Maintenon, ne s'entendaient plus. Mme de Caylus, dans ses *Souvenirs*, en donne le tort à la première. « Mme de Brinon, dit-elle, présida, dans les commencements de cet établissement, à tous les règlements qui furent faits, et l'on croyait qu'elle était nécessaire pour les maintenir. Mais comme elle en était encore plus persuadée que les autres, elle se laissa tellement emporter par son caractère naturellement impérieux, que Mme de Maintenon se repentit de s'être donné à elle-même une supérieure aussi hautaine. » — On se demande toutefois si, par cet infatigable et remuant génie de gouvernement et d'administration qui la portait à tout voir et à tout diriger jusque dans les moindres détails de l'existence de Saint-Cyr, Mme de Maintenon n'avait point donné lieu à certaines résistances de la part d'une supérieure dont le rôle se trouvait trop effacé et presque annulé. — Au mois de décembre 1688, Mme de Brinon fut éloignée par décision du roi. Elle se retira sans se plaindre à l'abbaye de Maubuisson, d'où elle renoua avec Mme de Maintenon par un nouveau commerce de lettres dont nous aurons à citer quelques parties.

dulgence à l'égard des autres. Les choses sont au point que personne n'ose l'aborder. Tout tremble devant elle ; et tout devrait l'aimer, et l'aimait autrefois. Écrivez-lui donc fortement, mais sans qu'il paraisse que vous êtes instruit; ménagez tout cela avec charité et prudence.

---

46. — A une demoiselle de la classe bleue.

Janvier 1689[1].

Gardez-moi le secret que je vous confie : c'est mercredi[2] que je compte que nous ferons représenter *Esther*. Tenez tout prêt. J'ai fait écrire à M. de Nivert[3] de se rendre à Saint-Cyr pour accompagner avec le clavecin. Je suis ravie, ma chère enfant, de vous voir occupée de Dieu comme vous l'êtes ; je le prie de tout mon cœur de se rendre maître du vôtre et de vous conduire dans la voie la plus assurée pour votre salut; si je pouvais y contribuer, je m'estimerais trop heureuse, et vous pouvez vous adresser à moi avec toute sorte de liberté.

---

47. — A M. l'abbé Gobelin.

A Saint-Cyr, ce 14 février 1689.

Vous voulez savoir de mes nouvelles, et je vais vous en dire moi-même. Je suis un peu tourmentée de mon mal de dents; il m'empêche de venir ici faire mes dévotions; je les ai faites ce

---

1. Mme de Sévigné, 14 janvier 1689 : « Mme de Maintenon est fort occupée de la comédie qu'elle fait jouer par ses petites filles : ce sera une fort belle chose, à ce que l'on dit. »

2. « Le mercredi 26 janvier 1689, à 3 heures, le roi et Monseigneur allèrent à Saint-Cyr où on représenta pour la première fois la tragédie d'*Esther*. » *Journal* de Dangeau.

3. C'était un abbé mélomane, mais uniquement voué à la musique sacrée, organiste de la chapelle du roi, professeur de musique à Saint-Cyr. C'est lui qui avait fait répéter les chœurs d'*Esther* mis en musique par Jean-Baptiste Moreau.

matin. Toutes nos Dames sont, ce me semble, dans de bonnes dispositions; Mme la supérieure en est très contente, et je ne vois rien qui n'aille bien. La représentation d'*Esther* m'empêche de les voir si souvent que je voudrais [1]; je ne puis plus en supporter la fatigue, et j'ai résolu, sans le dire, de ne la plus faire jouer pour le public. Le roi vient [2], et après cela nos actrices seront malades [3], et ne joueront plus qu'en particulier pour nous ou pour le roi, s'il l'ordonnait [4]. Nous retrouverons tout en paix, s'il plaît à Dieu, pour passer saintement notre carême. Ne nous abandonnez pas, et ne soyez pas seulement occupé des Dames de Saint-Louis; vous en conduisez d'autres qui ont plus besoin qu'elles de votre secours.

Nous avons une petite demoiselle qui se meurt et beaucoup de malades. Nous ferons quelques changements dans les charges le premier jour du carême. Voilà toutes les nouvelles de Saint-Cyr, et celles de la cour sont que le roi d'Angleterre a été dépouillé de la royauté à la pluralité des voix [5] et que l'on attend la princesse d'Orange à Londres pour la couronner. Le mylord Tyrconnell [6] soutient l'Irlande, et demande des munitions et des armes. On lui en envoie ; Dieu veuille protéger la religion et nos bons rois qui se sont bien attiré des affaires par leur zèle [7]! Je vous donne le bonjour en vous conjurant de ne point craindre, de

---

1. *Esther* avait été jouée pour la première fois à Saint-Cyr le 26 janvier précédent, et plusieurs fois depuis, devant l'assistance que l'on sait.
2. C'est-à-dire, le roi va venir encore pour assister à une nouvelle représentation.
3. Elle préméditait, pour en finir, un petit mensonge.
4. Elle se plaint uniquement dans cette lettre de la fatigue que lui causent les jours d'*Esther;* mais déjà, comme on le voit par les dernières lignes de cette lettre, des objections lui étaient venues au sujet de la convenance de ces représentations, par les *demoiselles*, devant un *public*, et un public aussi mondain.
5. La convention réunie à Londres le 22 janvier 1689 avait, après la fuite de Jacques II, déclaré ce prince déchu du trône et appelé à sa place Guillaume d'Orange et la princesse Marie.
6. Richard Talbot, duc de Tyrconnell, nommé vice-roi d'Irlande par Jacques II, quand ce prince dut se réfugier en France.
7. Un regret de femme sensée, en dépit de toute sa dévotion, ne perce-t-il pas sous ces paroles?

ne point chercher à me plaire et à entrer dans mes sentiments[1], mais de consulter de bonne foi des gens de bien et des gens d'esprit pour savoir si ce n'est pas une maxime trop sévère et dangereuse à des jeunes gens[2] que de dire qu'il ne faut jamais avoir de plaisirs[3]. Je crois qu'il en faut faire espérer[4], en permettre, et faire son possible pour persuader qu'il y en a d'innocents, et qu'il y en a de très doux à servir Dieu.

---

48. — A Mme la duchesse de Noailles.

A Versailles, 20 novembre 1689.

Que je suis contente de moi, Madame, et que la douleur que j'ai eue de la perte de M. de Châlons[5] (que l'on a crue ici) m'assure que j'ai le cœur rempli de toute l'estime et de toute la reconnaissance que je vous dois! Je ne puis croire, Madame, que tout votre détachement vous puisse rendre insensible aux sentiments que plusieurs personnes ont témoignés dans cette occasion ; du moins en excepterez-vous le roi, qui m'ordonne de vous dire qu'il a autant de joie de ce que M. de Châlons vous est rendu qu'il était fâché de la perte que la religion et vous faisiez. Dieu soit loué, Madame, de s'être contenté du sacrifice que vous en faisiez, et de vouloir encore laisser sur la terre un exemple pour tous les évêques et pour tous les chrétiens. Pour moi, Ma-

---

1. Le bon abbé était décidément incorrigible là-dessus.
2. Pour des jeunes gens.
3. Il s'agit surtout ici, comme on voit, de l'espèce de divertissement que Saint-Cyr venait de goûter.
4. Elle se décida, pour rendre ce plaisir réellement innocent, à ne plus l'autoriser qu'à huis clos.
5. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons, frère du maréchal de France, futur archevêque de Paris, avait été, cette année, gravement malade : on avait désespéré de le sauver. — « M. de Châlons se mourait, et sa sainte mère (duchesse douairière de Noailles) était abîmée de douleur aux pieds du crucifix. » SÉVIGNÉ, 20 mars 1689.

dame, j'étais si pénétrée de votre affliction qui avait tant de circonstances douloureuses, que je craignais que vous n'y succombassiez, et je suis ravie de vous pouvoir assurer que je partage de même votre joie. Je suis, Madame, plus véritablement que personne, votre très humble et très obéissante servante et avec le profond respect que vous méritez par toute sorte de titres.

---

49. — **Au duc de Richelieu**[1].

A Marly, ce 1er mai 1690.

Il est vrai, Monsieur, que Sa Sainteté m'a honorée d'un bref qu'on dit fort obligeant[2] ; mais je n'en vaux pas mieux pour cela, et tous ces honneurs ne sont qu'une suite de celui que le roi me fait. Je prie Dieu de me faire voir aussi clair sur tout le reste qu'il me semble que je vois clair là-dessus. J'espère que les affaires se tourneront comme vous le souhaitez, et comme vous ne doutez pas que je le désire de tout mon cœur. Vous aurez appris la mort de Mme la Dauphine[3] : il y a longtemps qu'on s'y préparait ; cependant on ne croyait pas qu'elle arrivât sitôt, et Dieu veuille qu'elle-même n'en ait pas été surprise ! Elle a montré de la piété et du courage. Le roi la vit expirer après avoir été une heure à prier au pied de son lit. Vous aurez su la pension qu'il a donnée à Bessola[4]. On parle déjà de marier Monseigneur[5], qui a été plus touché qu'il n'a su le montrer.

---

1. Armand-Jean Vignerod Du Plessis, duc de Richelieu, petit-neveu et héritier du grand cardinal, chevalier d'honneur de la Dauphine, veuf depuis six ans d'une des plus anciennes amies de Mme de Maintenon.

2. Ce bref du pape Alexandre VIII, *à sa très chère fille en Jésus-Christ*, était plein de témoignages d'honneur et d'affection pour *la noble et vertueuse dame*.

3. La Dauphine, mère du duc de Bourgogne, de Philippe V et du duc de Berry, était morte le 20 avril 1690.

4. Femme de chambre venue d'Allemagne avec la Dauphine, favorite de cette princesse.

5. C'était bien se presser ; le deuil de ce prince était tout récent.

Adieu, Monsieur le duc ; le monde passe, et nous passerons à notre tour. Le bon parti est d'y penser ; vous le savez mieux que personne, et je ne sais là-dessus que ce que vous m'avez appris. Je n'oublie pas ces heureux temps [1], et je conserverai, toute ma vie, pour vous, l'estime, la tendresse et le goût que j'ai toujours eus. Vous m'écrivez avec une cérémonie désobligeante.

---

50. — A Mme l'abbesse de Fontevrault [2].

A Fontainebleau, ce 27 septembre 1691.

Je n'aurais pas été si longtemps, Madame, sans répondre aux lettres dont vous m'avez honorée, si je n'avais attendu que le roi me chargeât de ce qu'il aurait à vous faire savoir sur celle que vous lui avez écrite. Il la porte sur lui pour en parler à M. de Pontchartrain [3], et il a tant d'affaires qu'il oublie celle-là. Je vous assure, Madame, que vous lui pardonneriez, si vous voyiez de près comment les journées se passent. Les personnes qui l'ont vu de plus près seraient surprises de son activité : il a plus de conseils que jamais, parce qu'il y a plus d'affaires [4], et donne deux ou trois heures par jour à la chasse. Quand il le peut, il rentre à six heures et est jusques à dix sans cesser de lire, d'écrire ou de dicter. Il congédie souvent les princesses après souper pour expédier quelque courrier. Ses généraux sont si aises d'être en commerce avec lui, qu'ils lui rendent un compte très exact ; ils paraissent charmés de ses réponses,

---

1. Les heureux jours de sa jeunesse à l'hôtel de Richelieu.
2. V. la lettre à la même du 27 juillet 1686.
3. Contrôleur général des finances.
4. « Depuis la mort de M. de Louvois, le roi travaille trois ou quatre fois, par jour, plus qu'il ne travaillait : il écrit beaucoup de choses de sa main. » *Journal* de Dangeau.

et sans vouloir insulter[1], ils les trouvent d'un style bien doux[2].

Je n'ai pu, Madame, connaissant votre attachement pour le roi, ne vous pas parler de lui; je ne crois pas vous déplaire. Il n'a pas été content du personnage que M. de Luxembourg a fait faire à notre prince[3] dans le dernier combat. M. le duc de Chartres revient, et le nôtre ne reviendra pas sitôt. Mlle de Blois[4] fait fort bien, et je voudrais de tout mon cœur la voir mariée. Le duc du Maine désire de l'être, et on ne sait qui lui donner.

Voilà, Madame, des nouvelles de ceux que vous aimez. Le roi penche plus à une particulière qu'à une princesse étrangère[5]; Mademoiselle[6] espère Monseigneur; les filles de M. le prince sont naines[7]; en connaissez-vous d'autres?

La famille de Mme de Louvois est partagée pour l'abbaye de Saint-Amand[8]. Les uns la demandent pour Mme de Barentin,

---

1. C'est-à-dire, probablement, sans se prendre à la mémoire du ministre défunt, sans vouloir attaquer Louvois dans sa tombe récemment fermée. — *Insulter*, au premier des sens dérivés de la signification première : attaquer, assaillir (sauter sur, se jeter sur; *insilire*, *insultare*). — « M. Grignan a raison de triompher, de vous *insulter* (de vous attaquer) sur cette première campagne de son fils (dont le succès donnait tort aux terreurs de Mme de Grignan) : la pensée du contraire me fait suer. » SÉVIGNÉ, 6 décembre 1688. — V. plus loin, *Lettres d'éducation*, un emploi semblable ou analogue d'*insulter*, Lettre à Mme de Veilhant du mois de janvier 1690.

2. Par comparaison avec le style dur de Louvois.

3. *Notre prince* désigne le duc du Maine, qui avait assisté à ce récent combat (celui de Leuze, livré heureusement par Luxembourg le 19 septembre), et n'y avait pas brillé. Ce fils de Mme de Montespan était le neveu de l'abbesse de Fontevrault à qui cette lettre est adressée; de là ces mots : *Notre prince*.

4. Dernière fille de Mme de Montespan (née en 1677), que le roi maria en 1692 au duc de Chartres, fils de Monsieur, le futur régent.

5. Pour le duc du Maine.

6. Élisabeth-Charlotte d'Orléans, fille de Monsieur, qui épousa le duc de Lorraine, Joseph-Léopold, en 1698.

7. Les filles de M. le Prince, fils du grand Condé, dont l'une allait épouser le duc du Maine, étaient remarquablement petites comme leur frère, M. le Duc. Leur père était lui-même de petite taille. « Le grand Condé disait plaisamment que si sa race allait toujours ainsi en diminuant, elle viendrait à rien. » SAINT-SIMON, éd. Chéruel. II, 360.

8. Riche abbaye de Flandre.

sœur de la mère de Mme de Louvois, religieuse du Val-de-Grâce; les autres pour Mme de Bois-Dauphin [1].

J'ai montré au roi votre recommandation : je me plains, Madame, de toutes les excuses dont vous l'avez accompagnée; elles font tort à la manière dont je suis pour vous. Je ne vous promets pas de réussir toujours à ce que vous m'ordonnerez; mais je puis bien vous promettre de n'en être jamais importunée.

Je suis ravie, Madame, d'avoir reçu quelques marques du souvenir de Mme de Montespan [2]. Je craignais d'être mal avec elle. Dieu sait si j'ai fait quelque chose qui l'ait mérité et comment mon cœur est pour elle. J'aurais quelque curiosité de savoir ce qu'elle a pensé sur l'horrible mort de cet homme [3] qui seul lui paraissait quelque chose et qui remplissait [4] ses idées. « Il ne fit que passer et n'était déjà plus [5]. » Il passa la galerie en santé et il allait mourir.

En voici un autre. M. de la Feuillade [6] meurt subitement le onzième jour d'une maladie; il n'a que le temps de dire : « Je sens la mort. Seigneur, faites-moi miséricorde. » C'est plus que l'autre, mais je ne sais si c'est assez. Je crois vous entretenir, Madame, et je me laisse aller à ce plaisir trop naturellement. Ma lettre est trop longue, mais je me flatte que vous ne m'en saurez pas mauvais gré.

---

1. Mère de Mme de Louvois.

2. Mme de Montespan s'était enfin résignée à quitter tout à fait la cour : elle vivait retirée au couvent des filles de Saint-Joseph qu'elle avait fondé.

3. Louvois était mort d'apoplexie le 16 juillet 1691 en sortant du conseil.

4. Sur cet usage du mot *remplir*, V. plus haut lettre 42.

5. Elle applique à cette soudaine mort, en le défigurant, le mot du Psalmiste (imité par Racine dans le dernier chœur d'*Esther*) : *J'ai passé, et il n'était déjà plus.*

6. François d'Aubusson, maréchal-duc de La Feuillade, célèbre par ses adulations de courtisan et par le monument qu'il érigea en l'honneur de Louis XIV sur la place des Victoires.

51. — A Mlle d'Aubigné.

A Fontainebleau, ce 13 octobre 1691.

Pardonnez-moi, ma chère nièce, si je ne vous écris pas de ma main, je n'en ai pas le temps, et je vais dicter cette lettre en m'habillant. M. l'abbé Brisacier [1] m'a mandé combien vous avez prié Dieu pour moi le jour de notre fête. Je vous porterai la vôtre; c'est quelque chose de solide et de léger qui parera votre chambre et qui aidera à vous parer, qui est composé de ce qu'il y a de plus commun et de plus riche, qui est enfermé et qui renferme [2]. Voilà ce qui s'appelle une énigme; consultez Mme de Radouay [3] pour vous aider à la deviner, car je crois que la *mignonne* [4] a autre chose à faire..Faites mes compliments à Mlle de Saint-Étienne [5].

Adieu, ma chère nièce.

---

52. — A Mme de Brinon [6].

Ce 22 mars 1692.

Enfin, Madame, me voilà parvenue à vous écrire: il y a longtemps que j'en ai envie sans en trouver le loisir. Je voudrais en

---

1. Supérieur des missions étrangères, confesseur extraordinaire de Saint-Cyr. — Mlle d'Aubigné, alors âgée de huit ans (V. les lettres 34 et 35), avait été mise à Saint-Cyr par sa tante.

2. Un riche paravent?

3. Dame de Saint-Louis, alors *Dépositaire*, c'est-à-dire, chargée de l'administration de la maison.

4. Petit nom de la gouvernante que Mme de Maintenon avait donnée à sa nièce, et qui n'était autre que la fidèle et dévouée Nanon.

5. Demoiselle employée aux classes de Saint-Cyr.

6. On pouvait croire Mme de Brinon à jamais brouillée avec Mme de Maintenon : le dénouement de leurs mésintelligences de Saint-Cyr (V. plus haut, lettre 45) n'interrompit pas entre elles un commerce de lettres, et même, selon toute apparence, d'amitié.

avoir assez pour vous conter tout ce qui s'est passé dans l'affaire de Mme d'Hanovre[1]. Je vous connais assez pour répondre que vous conviendrez que le roi n'a pas tort; on a gâté cette affaire[2] dès le commencement, et on ne pouvait après cela prendre un meilleur parti que de la sacrifier[3] au roi; il aurait dit des choses qui auraient été plus honorables à votre chère princesse que la punition de MM. de Bouillon. Je voulus la voir, me souvenant de ses anciennes bontés pour moi; mais je ne trouvai plus cette princesse douce et bonne que je connaissais : elle était changée de visage et d'humeur, toute livrée à son ressentiment et aux menaces, et en un mot très éloignée d'écouter et de suivre mes conseils. Je ne crus pas devoir la faire voir au roi, dans un état si contraire à l'opinion de la douceur qu'il admirait dans une lettre qu'elle m'avait fait l'honneur de m'écrire.

Mais, Madame, pour quitter un discours si désagréable, passons à celui de Mme la duchesse du Maine, dont le roi est très content aussi bien que monsieur son mari. Voilà ce mariage que vous trouviez si raisonnable à faire[4] : j'étais fort de cet avis; Dieu veuille qu'ils en soient tous aussi satisfaits que je le suis jusqu'à cette heure[5]. On m'a dit qu'elle irait passer la semaine sainte à

1. Mme d'Hanovre, veuve du prince de Brunswick-Hanovre, fille de la célèbre Palatine, Anne de Gonzague, retirée en France à la mort de son mari, s'était liée d'affection avec Mme de Brinon à Maubuisson, dans le couvent dont la princesse Louise (belle-sœur de la Palatine) était abbesse.

2. Une querelle, suivie de voies de fait, avait éclaté entre les gens de Mme d'Hanovre et ceux de Mme de Bouillon. Satisfaction avait été donnée à la première par le roi, mais pas autant ni de la façon qu'elle l'eût voulu.

3. Elle veut dire sans doute : que de l'abandonner sans réserve à la décision du roi.

4. Le mariage entre Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, deuxième fille de M. le Prince, avec le duc du Maine avait été célébré le 19 mars.

5. Peu de temps après, elle se félicitait moins de ce mariage, déjà inquiète de la légèreté et des allures mondaines de la petite princesse. Elle écrivait le 26 août suivant à Mme de Brinon, sous les yeux de laquelle la princesse avait fait des séjours à Maubuisson : « Vous m'avez trompée sur son sujet dans l'article principal qui est celui de la piété : elle n'a veine qui y tende, et veut faire en tout comme les autres. Je n'ose rien dire à une jeune personne élevée par la vertu même (*la princesse de Condé, sa mère*); je ne voudrais pas la faire dévote de profession; mais j'avoue que j'aurais bien voulu la voir régulière, et prendre un

Maubuisson ; reposez-la bien ; on la tue ici par les contraintes et les fatigues de la cour ; elle succombe sous l'or et les pierreries, et sa coiffure pèse plus que toute sa personne. On l'empêchera de croître et d'avoir de la santé ; elle est plus jolie sans bonnet qu'avec toutes leurs parures ; elle ne mange guère, elle ne dort peut-être pas assez, et je meurs de peur qu'on ne l'ait trop tôt mariée. Je voudrais la tenir à Saint-Cyr, vêtue comme l'une des *vertes* et courant d'aussi bon cœur dans les jardins ; il n'y a point d'austérités pareilles à celles du monde. Bonsoir ; si j'entamais la morale, vous seriez à plaindre.

Le roi m'ordonna de remercier Mme de Maubuisson aussitôt que je lui eus fait ses compliments ; mais je n'ai pas le temps de faire ce que je dois. M. le duc du Maine est un guerrier très étourdi, irrégulier et distrait ; à cela près, il a quelque mérite. Adieu, Madame.

---

53. — A Mme de Veilhant[1].

Dinant, 28 mai 1692[2].

Imaginez-vous, Madame, qu'hier, après avoir marché six heures dans un assez beau chemin, nous vîmes un château bâti

---

train de vie qui serait agréable à Dieu, au roi et à M. le duc du Maine, qui a assez de bon sens pour vouloir sa femme plus sage que ses sœurs (la princesse de Conti, sa sœur, et sa belle-sœur, Mlle de Nantes, mariée au duc de Bourbon). Je lui avais donné une dame d'honneur qui est une sainte (Mme de Saint-Valery), mais il me paraît qu'elle est peu autorisée et ne fait que la suivre. Elle est enfant, et aurait plus besoin d'une gouvernante que d'une dame d'honneur ; du reste, elle est telle que vous me l'avez dépeinte : jolie, aimable, gaie, spirituelle, et, par-dessus tout, elle aime fort son mari, qui, de son côté, l'aime passionnément, et la gâtera plutôt que de lui faire la moindre peine. Si celle-là m'échappe encore, me voilà en repos, persuadée qu'il n'est pas possible que le roi en trouve une dans sa famille qui se tourne à bien. »

1. Dame de Saint-Louis.

2. Le roi, à cette date, avait commencé le siège de Namur : une partie de sa cour l'avait suivi. Pendant le siège, les dames demeuraient dans cette ville de Dinant, toute voisine de Namur. De là, Mme de Maintenon continuait à diriger Saint-Cyr par ses lettres. Parfois elle se bornait, comme dans celle-ci, à régaler de nouvelles ses chères Dames sur un ton de causerie enjouée.

sur un roc, qui ne nous parut pas tel que nous pussions y loger, quand même on nous y aurait guindés. Nous en approchâmes fort près sans y voir aucun chemin habité; et nous vîmes enfin au pied de ce château, dans un abîme, et comme on verrait à peu près dans un puits fort profond, les toits d'un certain nombre de petites maisons qui nous parurent pour des poupées, et environnées de tous côtés de rochers affreux par leur hauteur et par leur couleur; ils paraissent de fer, et sont tout à fait escarpés. Il faut descendre dans cette horrible habitation par un chemin plus rude que je ne le puis dire; tous les carrosses faisaient des sauts à rompre tous les ressorts, et les dames se tenaient à tout ce qu'elles pouvaient. Nous descendîmes après un quart d'heure de ce tourment, et nous nous trouvâmes dans une ville composée d'une rue qui s'appelle la Grande, et où deux carrosses ne peuvent passer de front; il y en a de petites, où deux chaises à porteurs ne peuvent tenir. On n'y voit goutte, les maisons sont effroyables, et Mme de Villeneuve[1] y aurait quelques vapeurs; l'eau y est mauvaise, les boulangers ont ordre de ne cuire que pour l'armée, de sorte que les domestiques ne peuvent trouver du pain; les poulets en plume valent trente sous, la viande huit sous la livre[2], et très mauvaise; on porte tout au camp. Il y pleut à verse depuis que nous y sommes, et on nous assure que, si le chaud vient, il est insupportable par la réverbération des rochers. Je n'ai encore vu que deux églises; elles sont au premier étage, et on n'y saurait entrer que, par civilité, on ne vous dise un Salut avec une très mauvaise musique, et un encens si parfumé, si abondant et si continuel, qu'on ne se voit plus par la fumée, et il y a peu de têtes qui y puissent résister. D'ailleurs la ville est crottée à ne pouvoir s'en

---

1. Dame de Saint-Louis.

2. *La viande huit sous la livre.* Toujours la même! Si volontiers qu'elle s'amuse et s'ébatte, dans cette lettre, à conter et à *décrire* (ce qui ne lui arrive pas souvent), son esprit d'ordre, d'observation positive, économique, ne la quitte pas.

tirer, le pavé pointu à piquer les pieds ; et les rues étroites où les carrosses ne sauraient passer tiennent, je crois, lieu de privés pour tout le monde. Suzon[1] assure que le roi a grand tort de prendre de pareilles villes, et qu'il faudrait ne les pas plaindre[2] aux ennemis.

Le siège de Namur va fort bien, on avance, et jusqu'à cette heure on tue très peu de monde; on espère que la ville sera prise vers le 4 ou le 5 de ce mois ; le château tiendra apparemment davantage. M. le prince d'Orange assure qu'il viendra secourir la place, et il y a lieu de croire qu'il viendra trop tard. Le roi a la goutte aux deux pieds, et je vous assure que je n'en suis pas fâchée. Un boulet rouge des ennemis est tombé dans des poudres au quartier de M. de Boufflers, et en a fait sauter sept milliers; cette belle ville ici trembla du bruit qui se fit; car, pour comble d'agrément, on entend le canon du siège. Après cette belle description, ne soyez pas en peine de moi, je me porte fort bien, je suis des mieux logées, très bien servie, et voulant bien être où Dieu me met. Je vous embrasse, mes chères filles, toutes en général et en particulier.

Il y a d'ici quatre cents degrés pour monter au château[3] dont je vous ai parlé.

---

54. — **A la même.**

Dinant, ce 2 de juin 1692.

Si on pouvait en conscience souhaiter une religieuse hors de son couvent, je voudrais vous voir pour quelque temps dans les places de guerre par où nous passons présentement. Si on

---

1. Une de ses femmes de chambre.
2. Ne pas les disputer, ne pas en refuser la possession aux ennemis : ce sens de *plaindre* n'a pas entièrement vieilli.
3. A ce château qu'elle habite.

pouvait se changer, je prendrais pour ce temps-là cette humeur martiale qui vous fait aimer la poudre et le canon. Vous seriez ravie, Madame, de ne sentir que le tabac, de n'entendre que le tambour, de ne manger que du fromage, de ne voir que des bastions, demi-lunes, contre-escarpes, et de ne toucher rien dont la grossièreté ne soit fort opposée à cette sensualité au-dessus de laquelle vous êtes si élevée par votre courage et par vos inclinations[1]. Pour moi qui suis très femmelette, je vous donnerais volontiers ma place, pour travailler en tapisserie avec nos chères Dames; j'espère que j'aurai cette joie bientôt, et que Namur aimera mieux se rendre que de se faire entièrement ruiner.

Vous ne pensez qu'à la guerre, vous ne me dites pas un mot ni de la retraite, ni de votre santé. Je suis trop bonne après cela de vous dire que le roi est en parfaite santé, quoique avec un peu de goutte, et que de son lit, où il est retenu depuis deux jours, il donne ses ordres pour le siège de Namur, pour que son autre armée s'oppose au prince d'Orange, pour que le maréchal de Lorges entre en Allemagne, que M. de Catinat repousse M. de Savoie, que M. de Noailles empêche les Espagnols de rien faire[2], que M. de Tourville batte la flotte des ennemis, s'il a le vent favorable[3]; et outre ces ordres-là, qu'il gouverne tout le dedans de son royaume. Je vous quitte après cette peinture qui doit remplir[4] votre idée.

---

1. Mme de Veilhant était femme d'humeur résolue, comme d'esprit assez original, et très dure pour elle-même (au point que ses directeurs étaient obligés de modérer ses austérités). De là, cette raillerie tout amicale. Une autre fois, Mme de Maintenon ne plaisantera pas sur les exagérations de stoïcisme chrétien auxquelles cette dame s'abandonnait. V. aux *Lettres d'éducation*, année 1692.
2. Catinat défendait la Provence menacée; M. de Noailles commandait en Catalogne.
3. Ce jour-là même, Tourville livrait la bataille de La Hogue, dont l'issue ne répondit pas au vœu de Mme de Maintenon.
4. Sur cet usage du mot *remplir*, V. lettre 42, p. 69, n. 2.

55. — A Mme de Brinon.

A Fontainebleau, ce 14 octobre 1692.

Puisque vous voulez bien que je me serve d'une autre main que la mienne, je vous écrirai un peu plus souvent. Si vous voyiez de près toutes les écritures inévitables que j'ai à faire, je suis assurée que vous m'excuseriez. Saint-Cyr prend tout mon temps, et les affaires n'y ont jamais été si vives[1] qu'elles sont présentement. Ce n'est pas par oubli que vous ne recevez point de mes nouvelles, et je vous assure que l'inquiétude que vous me témoignâtes dans mon cabinet ne vous a rendu qu'un bon office auprès de celui qui en est la cause[2]. Toutes nos victoires me font d'autant plus de plaisir qu'elles ne changent point le cœur du roi sur ses bonnes intentions pour la paix. Il connaît la misère de ses peuples, rien ne lui est caché là-dessus; on cherche tous les moyens de la soulager, et il n'y a qu'à désirer que Dieu éclaire nos ennemis sur la folle assurance qu'ils ont d'abattre la France. On les battra partout, c'est la cause de Dieu que le roi défend. Vous seriez bien contente si vous voyiez la modération du roi, et combien il est persuadé que les avantages qu'il remporte viennent de Dieu. Je prie Mme Trioche[3] de redoubler ses instances pour la paix, car je vous avoue que je n'aime nos avantages que dans cette vue-là.

Je vous plains d'avoir perdu un aussi agréable commerce que celui de Mme la duchesse de Brunswick[4], mais il faut vous con-

---

1. Elle était fort occupée du changement que Saint-Cyr allait recevoir : la maison était sur le point de devenir monastère, ce qui entraînait une révision des *constitutions*.
2. Le roi.
3. Une pieuse dame retirée, comme Mme de Brinon, à Maubuisson.
4. Mme d'Hanovre-Brunswick venait de retourner en Allemagne, où elle maria en effet ses deux filles. Celle qui épousa le fils aîné de l'empereur Léopold monta sur le trône impérial avec Joseph Ier.

soler par les espérances de l'établissement de mesdames ses filles.

Je suis toujours très contente de Mme la duchesse du Maine, et toute prête à vous mener monsieur son mari quand je serai à Versailles[1]. Adieu, ma très chère; je ne puis changer pour vous, vous m'offensez d'en douter, et mes amis doivent m'excuser quand je ne leur donne pas un temps qui n'est plus à moi. Je parlai l'autre jour un quart d'heure à mon frère; il y a plus de trois ans que cela ne m'était arrivé. Je vous conjure de faire prier vos bonnes amies pour ce qui se va faire à Saint-Cyr; vous en connaissez la conséquence mieux que personne. Oserais-je assurer ici votre sainte princesse[2] de mes très humbles respects?

---

56. — A Mme du Pérou.

A Chantilly, ce 12 mars 1693.

Ma sœur de Loubert[3] est la seule à qui je n'ai point fait réponse : je n'avais pas gardé sa lettre, et c'est ce qui me l'a fait oublier. Ni vous ni elle ne l'en croyez pas plus mal avec moi, et vous avez raison, car je l'aime plus que jamais je n'ai fait.

Je suis bien fâchée de n'avoir pas entendu le Père Bourdaloue[4] : j'espère qu'il voudra bien venir un soir pour moi.

Vous ne sauriez manquer à tout disposer pour la prise d'habit de mes filles[5]; mais comment pouvez-vous être incertaine là-des-

---

1. L'antique abbaye de Maubuisson n'était pas fort loin de Versailles, à Saint-Ouen, dans les environs de Pontoise.

2. L'abbesse, fille de l'Électeur Palatin Frédéric V : celle dont Bossuet a dit que « ses vertus faisaient éclater par toute la terre la gloire du saint monastère de Maubuisson. » O. F. d'Anne de Gonzague.

3. Dame de Saint-Louis, comme Mme du Pérou.

4. Le célèbre prédicateur s'était fait entendre à Saint-Cyr un de ces derniers matins.

5. Plusieurs *Demoiselles*, volontairement destinées au cloître, allaient faire profession dans la chapelle de Saint-Cyr. De ce nombre était Mlle de Lastic que sa

sus? Le jour n'est-il pas arrêté avec celui qui prêche et avec celui qui fait la cérémonie? Pour moi, je serai également prête jeudi et vendredi. M. Racine, qui veut pleurer ma sœur de Lastic[1], aimerait mieux vendredi; ce n'est pas une raison pour rien changer. Avertissez-moi seulement le plus tôt que vous pourrez.

Je suis entièrement de l'avis de notre Mère[2] sur la cloche du tour, et ravie en même temps de la modestie qui vous a fait hésiter. Il faut que vous soyez humbles et plus raisonnées que les autres religieuses pour expier votre premier éclat[3].

---

57. — A la Mère Marie-Constance[4].

Au Quesnoy[5], 28 mai 1693.

J'ai reçu, il y a quelques jours, une lettre de notre Mère Priolo, mais je n'y répondrai point, de peur que la politesse que je vous reproche quelquefois ne vous obligeât à m'écrire

---

beauté sévère, à grands traits, et son talent de diction avaient fait choisir au temps des représentations d'*Esther* devant la cour, pour le rôle d'Assuérus, et qui s'en était acquittée à merveille. Fille de nobles parents très pauvres, elle allait entrer aux Carmélites.

1. *Qui veut pleurer ma sœur de Lastic...* Tel est le texte donné à bon escient par Lavallée, le vrai, très différent de la phrase si souvent citée (*Racine qui veut pleurer viendra à la profession de...*), et qu'un de nos poètes a commentée dans une gracieuse élégie (Sainte-Beuve, *Les larmes de Racine*). Il faut s'en tenir à ce que Mme de Maintenon, dans cette lettre, a écrit. Elle n'a pas, d'un mot ingénieux, signalé chez le poète un besoin habituel d'attendrissement, une source de larmes toujours prête à se répandre : elle a dit simplement que, le jour de la prise d'habit de Mlle de Lastic, Racine tenait à être là, pour dire adieu, d'un cœur touché, à l'aimable et intelligente fille, qui avait si bien joué le rôle d'Assuérus, et qu'un cloître allait ensevelir pour jamais.

2. La Mère Priolo, religieuse visitandine, supérieure du couvent de cet ordre à Chaillot, provisoirement chargée de la direction des novices à Saint-Cyr.

3. L'éclat des premières années, trop mondaines et un peu fastueuses, de Saint-Cyr.

4. Cette religieuse visitandine avait été appelée à Saint-Cyr, comme la Mère Priolo, pour aider à la transformation de la maison en monastère.

5. Le Quesnoy, ville de Flandre, appartenait à la France depuis le traité des Pyrénées.

encore ; je ne veux que la soulager, et je prie Dieu que le succès de son travail diminue un peu ses peines. La moitié du temps est passée, j'espère que nos chères filles[1] emploieront si bien ce qui en reste que, joignant ce que vous leur apprenez tous les jours à ce que Dieu a mis dans leurs cœurs pour lui, Saint-Cyr sera tel que je le désire, et une maison de bonne odeur dans l'Église.

Pour nous autres, misérables vagabonds, nous avons fait un voyage assez pénible par le mauvais temps, les chemins encore plus vilains et les logements assez incommodes[2] ; plusieurs équipages sont demeurés, plusieurs dames ont couché sur des chaises n'ayant pas leurs lits, et je n'ai pas essuyé une seule de ces incommodités, parce que l'affection de mes gens va au-devant de tout ; j'ai seulement été fort lasse les soirs, et je me suis aperçue que je me donnais encore une nouvelle fatigue en travaillant trop en carrosse ; mais il faut bien achever cet ornement inventorié[3] que j'ai commencé pour votre église. Enfin, nous sommes arrivés ici, qui est le lieu où nous devons nous séparer du roi, et qui, par cette raison, a serré le cœur de tout le monde ; vous jugez bien quelle part j'ai à la douleur publique. Il devait nous quitter le 29 de ce mois, mais le mauvais temps, qui a rendu les chemins impraticables pour tout ce qu'il faut voiturer à la suite d'une armée, le fait remettre au 2 ou 3 juin ; voici, grâce à Dieu, le quatrième jour qu'il ne pleut pas ; le soleil ne paraît pourtant pas, et on est toujours dans la crainte. Le roi s'occupe ici comme ailleurs, et finit tous les soirs la journée par le Salut ; Dieu est partout et honoré partout : c'est une grande consolation. Sa Majesté est un peu enrhumée, j'espère que cela ne sera rien. Je vous assure, ma chère Mère, qu'il a été aussi

---

1. Les Dames qui se préparaient à prononcer des vœux solennels.

2. Louis XIV, parti pour la Flandre où s'ouvrait une nouvelle campagne, avait emmené avec lui plusieurs des princesses et Mme de Maintenon.

3. Inscrit dans un inventaire ? On serait tenté d'entendre plutôt : embelli, chamarré d'inventions (à l'aiguille). Mais *inventorié* s'est-il jamais dit en ce sens ?

content de sa visite de Saint-Cyr[1] que vous l'avez été ; il trouve notre Mère[2] telle qu'elle est, et que nos Dames ont leurs manches trop basses[3], c'est-à-dire, qu'on ne voit pas assez de toile blanche ; cela est vrai, ce me semble, et leurs bras n'en seraient pas moins cachés. Adieu, ma chère sœur, je vous embrasse de tout mon cœur ; je suis souvent à Saint-Cyr, et je m'unis à ce qui se fait à toutes les heures ; je regrette fort celle du dîner au réfectoire et celle de la récréation ; ma santé est très bonne.

---

58. — A Mme de Brinon.

9 juin 1694.

En arrivant de Marly, j'ai trouvé une lettre de M. de Chartres[4] qui me mande que je suis toujours profondément gravée dans votre cœur ; on m'a donné un moment après un paquet de vous, mais je n'y ai rien trouvé pour moi que des remercîments de Mme la duchesse de Brunswick[5]. Je ne les mérite point pour avoir rendu témoignage à la vérité, je le rends avec plaisir sur son mérite ; je le connais, et je le soutiendrai en tous lieux.

Il est vrai que je ne vois plus le monde qu'à Marly, je donne à Saint-Cyr le reste du temps ; cette maison est d'un si grand soin, qu'en y donnant ce que je puis je ne fais pas la moitié de ce qu'il faudrait. Je ne laisse pas d'avoir d'autres affaires ; le

---

1. Louis XIV aimait à visiter Saint-Cyr : il y avait passé quelques moments la veille du jour de son départ pour l'armée.

2. La Mère Priolo.

3. On reconnaît dans ce détail, rappelé ici sans transition, le prince si attentif aux choses de tenue et d'étiquette. D'ailleurs, c'était contre son propre avis, et par déférence pour Mme de Maintenon, qu'il laissait Saint-Cyr se changer en couvent ; du moins, les *Dames*, par ce raccourcissement de leurs manches d'étoffe, auraient un costume un peu moins sombre.

4. Sans doute l'évêque de Chartres, Godet des Marais. Ce prélat dirigeait alors la conscience de Mme de Maintenon à la place de l'abbé Gobelin, que son grand âge condamnait au repos.

5. La duchesse d'Hanovre-Brunswick, qui, pendant son séjour en France, avait eu à se louer des bons offices de Mme de Maintenon pour elle auprès du roi. V. Lettres 52 et 55.

roi me prend beaucoup de temps; ma mauvaise santé me rend quelquefois incapable d'agir; il faut s'occuper de soi et de son salut : tout cela fait passer des mois comme des moments, et vous devez en être persuadée, puisque je n'en trouve pas un pour vous écrire, étant pour vous comme j'ai toujours été, et aimant à vous faire plaisir. J'ai pourtant sujet de me plaindre de vous voir douter de mes sentiments dès que vous n'en avez pas des marques. Ne savez-vous pas que je ne suis pas légère, et que vous m'avez retrouvée la même après de longs intervalles? Mais, encore une fois, je n'ai pas un moment, et c'est un miracle que ma lettre n'ait pas encore été interrompue. M. Fagon crie miséricorde contre moi sur ce que j'écris trop[1]; j'ai été dans des épuisements que je croyais aller mourir; tout le monde me disait que l'on me tuait par ne pas me laisser en repos[2], et chacun voulait être excepté. En voilà trop sur ce chapitre, je durerai tant qu'il plaira à Dieu; mais croyez que je serai toute ma vie pour vous comme vous le voulez. Je suis très aise d'avoir de vos nouvelles; je fais tous vos compliments au roi, je considère tout ce que vous aimez, je désire la paix ardemment; n'est-ce pas là tout ce qu'il faut pour vous plaire?

---

59. — A M. Manceau[3].

1694.

... Ménagez, je vous prie; ne mettez sur ma table que de grosse viande ou ce que le roi m'envoie. Pourquoi achetez-vous

---

1. Il y avait, en effet, pour l'illustre médecin, grand ami de Mme de Maintenon, de quoi crier, comme elle le dit : les nombreuses lettres d'elle que nous possédons ne sont qu'une très faible partie de la quantité de celles qu'elle ne se lassait pas d'écrire au milieu de toutes les servitudes qui pesaient sur elle à Versailles.

2. Sur cette tournure, V. plus haut, p. 11, n. 2.

3. Intendant de Mme de Maintenon. — Le commencement de cette lettre manque.

des pigeons? Nourrissez mes gens et mes femmes très grossièrement, et empêchez que rien ne se perde.

Nourrissez des pauvres de vos épargnes, mais que ce soit d'intelligence et de concert avec Mme Lefèvre, afin qu'elle soit déchargée de ceux qu'elle vous donnera; autrement ils prendront de tous côtés. Demandez-lui deux, trois, quatre familles bien pauvres que vous connaissiez, et qu'ils viennent quérir tous les jours ou du potage ou de quoi en faire. Ne plaignez ni peine ni embarras; toutes ces circonstances sont de nouvelles charités. Donnez peu, afin de donner à beaucoup; un bon potage nourrit vingt-quatre heures, et ils gagnent encore un peu, d'ailleurs; il vaut mieux en nourrir vingt de cette sorte que dix qui seraient trop bien. Vous avez de l'invention : voyez si des pois, des fèves, du lait et de la farine d'orge, si, dis-je, quelque chose ne pourrait point suppléer au pain, qui est si cher [1].

Faites dans ma maison comme dans votre famille; je vous en charge, n'y pouvant donner mes soins, et ce sera à vous à en rendre compte à Dieu. Ecrivez à Maintenon dans ce sens-là : qu'on retranche de la nourriture des pauvres pour l'étendre à un plus grand nombre. Excitez tout le monde au courage et au travail; s'ils ne sèment, ils ne recueilleront pas l'année qui vient... J'ai dévotion à [2] aider ceux qui s'aident et à laisser souffrir les fainéants; prêchez cet évangile aux curés de mes terres.

---

1. La disette de cette année 1694 aggravait terriblement la misère publique. Malgré sa simplicité, cette lettre ou partie de lettre, tout animée d'une charité intelligente, énergique, nous a paru fort belle et vraiment digne de figurer dans ce choix. Et que cette pressante et pratique instruction se termine bien par ces mots : « *Prêchez cet évangile aux curés de mes terres!* » N'est-ce pas là de la bonne et brave éloquence?

2. C'est-à-dire, je suis toute résolue, dévouée à... Vieil usage du mot. — « Quand toute leur puissance. qui se trouva très grande et en bonne *dévotion* de bien faire, fut assemblée en un camp... » AMYOT, *Coriolan.*

60. — A M. l'évêque comte de Châlons[1].

Ce 13 août 1695.

Si l'on vous offre la place vacante[2], la refuserez-vous, Monsieur, sans consulter des gens de bien? En trouverez-vous qui ne vous disent pas qu'il faut souffrir les maux déjà faits et sans vous, dans la vue de tout changer à l'avenir[3]? Y eut-il jamais une cause de translation plus forte que le bien de l'Église et le salut du roi? Est-il permis de préférer le repos au travail et de refuser une place que la Providence nous donne sans que nous y ayons contribué? Gardez-moi le secret de ce billet, Monsieur, et sans aucune exception que pour Madame votre mère[4].

---

61. — Au même.

A Versailles, ce 18 août 1695.

Je comprends en partie la pesanteur et l'importance du joug qu'on veut vous imposer; mais, Monsieur, il faut travailler. Vous avez de la jeunesse et de la santé; ce n'est pas à moi à vous exhorter à la sacrifier à la gloire de Dieu, au bien de l'Église et au salut du roi. Voici une lettre d'un de vos amis qui

---

1. Louis-Antoine de Noailles. V. la lettre 48.

2. L'archevêque de Paris, Harlay de Champvalon, venait de mourir frappé d'apoplexie.

3. Elle veut dire sans doute que tout le mal qu'avait fait l'archevêque disparu n'autorisait point le vertueux prélat à décliner sa succession; qu'il fallait, au contraire, accepter la situation où le défunt laissait son église, pour tout réparer peu à peu.

4. La pieuse duchesse de qui Saint-Simon a écrit : « C'était une femme d'esprit, extrêmement bien avec les rois et les reines, d'une vertu aimable, et toute sa vie dans la piété, quoique enfoncée dans la cour et dans le plus grand monde... Dès qu'elle fut veuve, elle se retira peu à peu du monde et bientôt à Châlons, auprès de son fils dont elle fit son directeur,... uniquement occupée de son salut dans la plus parfaite solitude. » V. plus haut, L. 48.

sait une partie de ce qui se passe[1] ; vous nous garderez le secret à tous. Il faut quelquefois tromper le roi[2] pour le servir, et j'espère que Dieu nous fera la grâce de le tromper encore à pareille intention et de concert avec vous[3].

---

62. — A M. l'archevêque de Paris[4].

A Marly, 18 mai 1696.

Que ne donnerais-je pas, Monseigneur, pour assister au sacre qui se fera dimanche, et pour être témoin de la joie de Mme la duchesse de Noailles[5] ? Ce sont là, ce me semble, les fêtes et les plaisirs permis aux chrétiens. Mais Dieu ne veut pas me donner de telles consolations. Je lui demanderai de tout mon cœur de combler de ses grâces le consacrant et le consacré, et d'être leur force pour porter les travaux de l'épiscopat.

Demandez-lui, Monseigneur, de me donner celle qu'il me faut pour porter les plaisirs de la cour. Il y a huit jours que j'y suis sans relâche, il y en a presque autant que je succombe à la tristesse de n'entendre rien dire de raisonnable. Le chapitre des pois dure toujours[6] ; l'impatience d'en manger, le plaisir d'en

---

1. Sans doute, Godet des Marais, évêque de Chartres.

2. C'est-à-dire, dans certains cas, se cacher du roi pour le mieux servir

3. Malgré cet appel énergique d'une voix amie, l'honnête et scrupuleux évêque hésitait, refusait : il ne céda que sur les instances les plus pressantes du roi. — « Il était si loin d'y avoir part (à cette élévation), que, malgré les mesures qu'il avait prises pour s'en éloigner, lorsqu'il se vit nommé, il ne put se résoudre à accepter, et qu'il ne baissa la tête sous ce qu'il jugeait être un joug très pesant, qu'à force d'ordres réitérés, auxquels enfin il ne put résister. » SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. Chéruel, I, 281.

4. M. de Noailles était, selon le vœu de Mme de Maintenon, passé du siège piscopal de Châlons à l'archevêché de Paris, au mois d'août 1695.

5. Son frère, l'abbé de Noailles (Louis-Gaston), allait être sacré évêque de Châlons à sa place. Mme de Maintenon avait grandement contribué à fixer le choix de Louis XIV sur ces prélats. Le nouvel archevêque de Paris devait être le consacrant dans cette cérémonie. Quelque raison de cour empêchait Mme de Maintenon d'y assister.

6. Il s'agit, le croirait-on? de pois verts, de petits pois, primeur de mai.

avoir mangé, et la joie d'espérer d'en manger encore, sont les trois points que j'entends traiter depuis quatre jours[1]. Il y a des dames qui, après avoir soupé avec le Roi et bien soupé, trouvent des pois chez elles pour manger avant de se coucher[2]. Vous avez d'étranges brebis, Monseigneur. Pardonnez cet épanchement de mon chagrin à mon pasteur, et faites-en part, si vous le voulez, à l'évêque de Saint-Cyr[3].

Le Roi a un érésipèle à la joue qui n'est rien; il sera saigné lundi, se reposera mardi, sera purgé mercredi, et ira jeudi à Trianon. Voilà son projet. Je serai, je crois, lundi à Saint-Cyr, où j'attends M. de Chartres et MM. Brisacier et Tiberge[4]; mais, Monseigneur, vous serez toujours le bienvenu.

---

63. — **Au même.**

7 octobre 1696.

Il est vrai, Monseigneur, que j'allais aux Récollets[5] commencer ma fête. Je suis bien fâchée d'avoir perdu un moment de ceux que vous vouliez bien me donner. On m'en laisse si peu, que je n'ai pas trouvé le temps de vous écrire, quelque envie que j'en eusse.

---

1. La platitude des conversations est de tous les temps et de tous les lieux.
2. Frivolité et gourmandise régnaient de concert dans cette cour autour de la sérieuse dame. Ce dernier défaut paraissait s'aggraver encore. V. le sermon de Bourdaloue, plein d'actualités, *Sur la tempérance.* — On lit à la fin d'une lettre de Mme de Maintenon du 12 octobre 1698 : « Le roi a été un peu incommodé ces derniers jours, d'avoir trop mangé : il y a bien des ragoûts nouveaux et la gourmandise est à la mode. » V. dans le *Journal de la Santé du Roi*, écrit par ses médecins, le curieux relevé de tout ce que Louis XIV mangeait d'ordinaire à ses dîners et à ses soupers.
3. L'évêque de Chartres, Godet des Marais, comptait dans son diocèse la maison de Saint-Louis.
4. Confesseurs extraordinaires de Saint-Cyr.
5. Au couvent des Récollets, au faubourg Saint-Martin.

J'ai vu M. de Meaux toujours bien vif sur l'affaire[1], mais bien plein d'envie de ne plus s'éloigner de vous[2]. On ne peut en parler plus obligeamment.

Le roi m'a conté ce qui s'est passé entre vous par rapport à Mme Guyon; vous avez trouvé en lui quelque répugnance à la laisser sortir[3] : il vous croit trop bon. Je n'ai nulle part à ces impressions-là, Monseigneur. Je ne lui avais pas dit un mot de votre dessein, et je veux demeurer ferme dans celui de ne suivre que vos mouvements en pareilles occasions.

J'ai vu notre ami[4]. Nous avons bien disputé, mais fort doucement; je voudrais être aussi fidèle et aussi attachée à mes devoirs qu'il l'est à son amie[5]. Il ne la perd pas de vue, et rien ne l'entame sur elle.

Je vois avec une grande joie, Monseigneur, qu'*on*[6] s'accoutume à vous et qu'*on* est persuadé par vous. Je l'ai vu dans ce qui regarde les Pères de l'Oratoire, et vous acquerrez toute confiance en n'étant point entêté. Les petites confidences sur le Père de Sainte-Marthe[7] ont contribué à vous faire croire sur le reste.

Il est triste qu'il y ait si peu de sujets quand il y a un évêché vacant.

---

1. C'est l'affaire du quiétisme, qui avait commencé dès 1694 : mais Fénelon, archevêque de Cambrai depuis deux ans, n'avait pas encore publié son livre des *Maximes des Saints*, qui le compromit sans retour auprès des gardiens vigilants de l'orthodoxie, et du roi. Il se bornait, dans les conférences entre évêques et dans les conversations, à faire valoir ou tout au moins à défendre comme innocentes les doctrines de Mme Guyon, son amie. Après s'y s'être laissé quelque peu séduire elle-même, Mme de Maintenon s'était reprise, et, toujours amie de Fénelon, cherchait doucement à le tirer de la voie où il allait de plus en plus s'engager.

2. De rester d'accord avec vous dans cette affaire.

3. Récemment enfermée à Vincennes par ordre du roi en punition d'avoir manqué à ses promesses de silence, Mme Guyon venait d'en être tirée à la prière de l'archevêque, et mise dans un couvent, à Vaugirard.

4. Fénelon.

5. Mme Guyon.

6. *On*, c'est-à-dire le roi.

7. Abel-Louis de Sainte-Marthe, oratorien, l'un des auteurs du *Gallia christiana*, suspect de jansénisme.

La voie de M. Tiberge est bonne, et celle de M. le M. quelquefois, afin de cacher la moitié de notre commerce[1].

---

64. — A M. le marquis de Dangeau.

Ce 26 octobre 1696.

Il est vrai, Monsieur, qu'on est ravi d'entendre parler de la princesse[2], et que tout ce qui revient de votre petite cour nous donne une grande impatience de la voir unie à la nôtre. Si la princesse ne se dément point, nous serons trop heureux d'avoir à former un si beau et si bon naturel. Je suis ravie de savoir qu'elle est enfant, parce qu'il me semble que ceux qui sont trop avancés demeurent pour l'ordinaire. Tout ce qui revient de ses occupations me paraît parfait, et si on continue ce mélange de jeux d'esprit, de jeux d'exercice, et de quelques leçons un peu plus sérieuses, il n'y aura rien qui ne soit utile. Le jeu *à la Madame* peut l'accoutumer à la conversation et à bien parler[3], les *proverbes*[4] à entendre finement; le *colin-maillard* contribuera à sa santé, les *jonchets* à son adresse; enfin tout me paraît bon, et d'autant plus qu'elle fait toutes ces choses-là avec des personnes raisonnables qui peuvent l'instruire en la divertissant. C'est un grand plaisir de pouvoir renvoyer la femme de chambre et le médecin sans les fâcher. Adieu, Monsieur le marquis, je me sens de la joie de me retrouver en

---

1. Elle faisait passer par des mains amies, comme celles de M. Tiberge, certaines lettres confidentielles à l'archevêque.

2. La jeune princesse de Savoie, promise au duc de Bourgogne, était entrée en France au Pont-Beauvoisin, et s'avançait à petites journées, avec toute sa maison française, qui avait été au-devant d'elle. Dangeau, son chevalier d'honneur, donnait, en route, des nouvelles à Mme de Maintenon, impatiente de connaitre le caractère et les goûts de la jeune princesse.

3. La princesse de Savoie n'avait pas plus de onze ans.

4. Des proverbes mis en action et joués à peu près comme on joue des charades.

quelque manière dans la même maison que vous, et j'espère un peu plus de commerce avec Mme de Dangeau[1] que par le passé.

---

65. — A Mme la duchesse de Savoie[2].

5 novembre 1696.

Je voudrais qu'il me fût permis d'envoyer à Votre Altesse la lettre que je viens de recevoir du roi[3]. Il n'a pu attendre jusqu'à ce soir à me dire comment il a trouvé la princesse : il en est charmé, et conclut par ce qu'il voit en elle que son éducation n'a pas été négligée. Il se récrie sur son air, sa grâce, sa politesse, sa retenue, sa modestie[4]. Madame[5] s'est chargée de faire

---

1. Sur cette dame, V. plus loin, lettre 72, n. 1.

2. Princesse née Française. fille de Monsieur, frère du roi, et de Henriette d'Angleterre, sa première femme.

3. La jeune princesse de Savoie, destinée au duc de Bourgogne, venait d'entrer en France. Louis XIV avait été jusqu'à Montargis au-devant d'elle, et avait écrit de là à Mme de Maintenon, restée à Fontainebleau, la lettre dont il est ici question.

4. « Je l'ai considérée de toutes manières, disait Louis XIV dans cette lettre, pour vous mander ce qu'il m'en semble. Elle a la meilleure grâce et la plus belle taille que j'aie jamais vues ; habillée à peindre et coiffée de même ; des yeux vifs et très beaux, des paupières noires et admirables, le teint fort uni, blanc et rouge comme on le peut désirer, les plus beaux cheveux noirs que l'on puisse voir et en grande quantité. Elle est maigre comme il convient à son âge, la bouche fort vermeille, les lèvres grosses, les dents blanches, longues et très mal rangées, les mains bien faites. mais de la couleur de son âge. Elle parle peu, au moins à ce que j'ai vu, n'est point embarrassée qu'on la regarde, comme une personne qui a vu du monde. Elle fait mal la révérence et d'un air un peu italien. Elle a quelque chose d'une Italienne dans le visage, mais elle plait, et je l'ai vu dans les yeux de tout le monde. Elle ressemble fort à son premier portrait et point du tout à l'autre. Pour vous parler comme je fais toujours, je la trouve à souhait et serais fâché qu'elle fût plus belle. » Et plus loin : « Nous avons soupé, elle n'a manqué à rien, et est d'une politesse surprenante à toutes choses... L'air est noble et les manières polies et agréables. J'ai plaisir à vous en dire du bien, car je trouve que sans préoccupation (*sans prévention*) et sans flatterie je le puis faire, et que tout m'y oblige... » Cette curieuse lettre est tout un portrait, mais purement extérieur, comme le remarque l'auteur des *Causeries du lundi* (*la duchesse de Bourgogne*). Le grand roi, enchanté de trouver dans la nouvelle venue de quoi parer heureusement sa cour, ne dit rien du tout, Sainte-Beuve le regrette, et nous avec lui, de ce qui pouvait apparaître du fond moral sous ces dehors charmants. Il est vrai que le judicieux prince, empressé de dire ce qu'il venait de *voir* dans une première et rapide entrevue, pouvait réserver son jugement pour le reste.

5. La Palatine, duchesse d'Orléans.

savoir à Votre Altesse Royale tout ce que je lui ai dit; ainsi je ne le répéterai point. Je ne saurais comprendre comment Votre Altesse Royale a si bien su tromper sur une princesse qui a été vue de tout le monde; mais il est certain qu'on l'a trouvée bien différente des portraits que Votre Altesse Royale a faits d'elle, et de ceux qu'elle a envoyés.

Depuis que la princesse est arrivée, je n'ai cessé de désirer que Votre Altesse Royale pût voir comment on l'a reçue, et à quel point le roi et Monseigneur en sont contents. Il n'est pas possible de se tirer de cette entrevue comme elle l'a fait; elle est parfaite en tout, ce qui surprend bien agréablement dans une personne de onze ans. Je n'ose mêler mon admiration à celles qui seules doivent être comptées; mais je ne puis pourtant m'empêcher de dire à Votre Altesse Royale que cet enfant est un prodige, et que, selon toutes les apparences, elle sera la gloire de son temps. Vos Altesses Royales me font trop d'honneur d'approuver que j'y donne[1] mes soins; je crois qu'il les faut borner à empêcher qu'on ne la gâte, et à prier Dieu de bénir cet aimable mariage. Monsieur et Madame instruiront Votre Altesse Royale de tout le détail, et il ne me reste plus qu'à l'assurer de mon profond respect.

---

66. — A la même.

6 novembre 1696.

Voici une lettre qui ne convient guère au respect que je dois à Votre Altesse Royale; mais je crois qu'elle pardonnera tout aux transports de joie où nous sommes du trésor que nous recevons; car Mme la duchesse du Lude[2], qui n'en parle plus

---

1. C'est-à-dire, que je donne mes soins à ce qu'elle devienne la gloire de son temps : ou peut-être *y* fait-il ici fonction, selon l'usage du temps, du pronom personnel : *y* pour *à elle*.

2. Dame d'honneur de la princesse de Savoie.

que les larmes aux yeux, dit que l'humeur est aussi accomplie que ce que nous voyons ; pour l'esprit, elle n'a que faire de parler pour le montrer, et sa manière d'écouter et tous les mouvements de son visage font assez voir que rien ne lui échappe. Votre Altesse Royale, quoi qu'on puisse lui mander, ne croira point jusqu'où va la satisfaction du Roi ; il me faisait l'honneur hier de me dire qu'il fallait qu'il fût en garde contre lui parce qu'on la trouverait excessive. Elle a trouvé Monsieur un peu gros, mais pour Monseigneur, elle le trouve menu, et le Roi de la plus belle taille du monde[1]. Elle a une politesse qui ne lui permet pas de rien dire de désagréable[2] ; je voulus hier m'opposer aux caresses qu'elle me faisait, parce que j'étais trop vieille ; elle me répondit : « Ah ! point si vieille. » Elle m'aborda quand le Roi fut sorti de sa chambre en me faisant l'honneur de m'embrasser ; ensuite elle me fit asseoir, ayant remarqué bien vite que je ne puis me tenir debout ; et, se mettant d'un air flatteur presque sur mes genoux, elle me dit : « Maman m'a chargée de vous faire mille amitiés de sa part, et de vous demander la vôtre pour moi : apprenez-moi bien, je vous prie, tout ce qu'il faut faire pour plaire[3]. » Ce sont ses paroles, Madame, mais l'air de gaieté, de douceur et de grâce dont elles sont accompagnées ne peut se mettre dans une lettre[4]. Quelque

---

1. Propos de la jeune princesse, sur sa nouvelle famille, propos enfantins, mais qu'une pointe de malice naïve assaisonnait, non sans intention flatteuse pour le roi : aussi Mme de Maintenon se plaît-elle à les répéter.

2. De dire quelque chose, quoi que ce soit, de désagréable. *Rien* se construisait très bien alors, au sens de, quelque chose, avec l'adverbe le plus négatif.

3. Déjà se révélait avec tout son charme celle que Saint-Simon nous a rendue, de tout l'éclat de son pinceau, dans un de ses plus vivants et plus délicieux portraits.

4. Bossuet, témoin, lui aussi, de l'arrivée de la princesse à Fontainebleau, en parle ainsi dans une lettre datée du 5 novembre : « Nous venons de voir arriver Mme la princesse de Savoie. Elle est fort bien faite, d'une physionomie fort spirituelle ; elle a un sourire fort agréable et un air qui plaît beaucoup. Le roi en écrivit hier ici des merveilles : il est content au dernier point, et comblé de joie de l'humeur et du *bon esprit* (ce mot manquait dans la lettre royale) de la princesse, qui n'a point paru étonnée, et qui a répondu à Sa Majesté et à tout le monde d'une manière où il a paru beaucoup de *raison* et de grâce. Le roi fut

longue que soit celle-ci, je suis persuadée qu'elle n'ennuiera pas Votre Altesse Royale. J'aurai l'honneur de lui en écrire quand je connaîtrai encore mieux l'aimable princesse que je m'en vais avoir.

---

67. — A M. le marquis de Dangeau.

Mars 1697.

Il n'y a pas de sottises dont je ne sois capable, Monsieur, quand je croirai qu'elles seront utiles à notre princesse. J'ai fait autrefois à Saint-Cyr de petites *Conversations* pour instruire les demoiselles en les divertissant; voyez si vous pourriez lire celle-ci tantôt[1] ; la princesse est sujette à un petit rire forcé qui est désagréable, et peut-être ce qui est dans cet écrit lui sera bon; mais, pour l'envelopper, il faut lire ce qui est *Sur la raillerie*[2]. Elle sait bien que tout cela est fait pour Saint-Cyr, ainsi il ne lui en faut pas faire de mystère[3]. Je m'adresse à vous, Monsieur, avec grande confiance, connaissant votre cœur en tout, et en particulier pour la princesse. Il n'est pas nécessaire de vous prier de ne montrer cet écrit qu'à celles qui seront auprès de la princesse, et de ne le laisser à personne.

---

hier l'attendre à Montargis où elle devait arriver. Toutes les dames qui l'ont vue durant le voyage et ont eu l'honneur de la suivre, en sont charmées... »

1. La *Conversation* qu'elle envoyait au marquis pour être lue devant la princesse est celle qui a pour titre *Sur les agréments*. Un des personnages, Mlle Brigitte, demande : « Qu'appelez-vous rire de bonne grâce? — Mlle Émilie : Je crois que c'est rire à propos, rire avec modération, ne se point piquer de rire, et ne point faire durer son rire au delà de l'envie qu'on en a. — Mlle Brigitte : Qu'entendez-vous par faire durer son rire au delà de l'envie qu'on en a? — Mlle Émilie : Il y a des personnes qui se piquent d'être rieuses, et qui, ayant ri d'abord de bon cœur, font ensuite durer leur rire, ce qui déplaît tout à fait, car il est très aisé de s'en apercevoir... »

2. C'est-à-dire, une autre *Conversation* portant ce titre. C'est la XXXVIe du recueil. Par cette seconde lecture jointe à la première, on aurait moins l'air de vouloir avertir la princesse sur ce désagréable *petit rire forcé :* la leçon, ainsi *enveloppée*, irait plus doucement à son adresse.

3. La petite duchesse venait très souvent à Saint-Cyr et participait aux enseignements de la maison.

68. — A Mme de Radouay[1].

Ce 11 mai 1697.

Vous ne pleurerez jamais tant vos sœurs que je les pleure depuis quatre ou cinq ans, et encore plus depuis deux ou trois mois que je voyais qu'il en faudrait venir à ce qui s'est fait[2]. Je les aimais par inclination et par estime, les voyant très vertueuses. Mais je dois préférer le bien de la maison à toute autre considération, et j'espère de la bonté de Dieu pour Saint-Cyr qu'il vous donnera des supérieurs spirituels et temporels incapables de tolérer la moindre nouveauté sur la religion.

Je vous renvoie vos lettres de M. de Fénelon[3] : il ne m'y paraît rien que de bon, et quand j'en jugerais mal, rien n'est dangereux à une fille qui est prête à tout quitter au premier mot des supérieurs[4]. Le silence intérieur[5] ne m'épouvante point quand je vois qu'on y joint le désir de l'exercice de toutes les vertus. Soyez en paix, ma chère fille, priez pour nos chères sœurs, demandez la docilité et l'humilité pour elles, ce sont leurs vrais besoins, et servez Dieu dans la place où l'obéissance vous

---

1. Dame de Saint-Cyr.

2. Le quiétisme avait pénétré dans Saint-Cyr au temps des visites de Mme Guyon dans cette maison, et, malgré les avertissements du sévère évêque de Chartres, y persistait dans quelques cerveaux féminins épris de subtilités mystiques. Mme de la Maisonfort, naguère une des plus chères à Mme de Maintenon, Mme de la Tour et Mme de Montaigle, se distinguaient par leur attachement à ces nouveautés. Sur la plainte de l'évêque, le roi intervint : une lettre de cachet exila les trois dames en divers monastères. Mme de Maintenon en pleura, mais n'osa les défendre, et, de vrai, ne le pouvait guère. Sur cette exécution qui fit grand bruit, V. la lettre de Bossuet à l'abbé Bossuet, son neveu, du 19 mai 1697.

3. Mme de Radouay, inquiète, avait consulté Mme de Maintenon sur l'orthodoxie de quelques lettres de direction de l'abbé de Fénelon qui étaient entre ses mains (on en avait à Saint-Cyr beaucoup de telles, écrites par lui pour Saint-Cyr même). On voit par la réponse que Mme de Maintenon, quoique bien refroidie à cette date pour Fénelon, ne condamnait pas en bloc tout ce qui venait de lui.

4. C'est-à-dire, à abandonner, au premier mot des supérieurs, toute doctrine qu'ils n'approuveraient pas.

5. C'est-à-dire, le repos, la quiétude de l'âme livrée devant Dieu à l'oraison muette. Terme de langage mystique.

met sans en désirer d'autres. Appliquez-vous votre lettre imprimée[1], en vous croyant indigne de tout. Peut-être les confondais-je[2]; mais il n'importe. Adieu, priez pour moi plus que jamais.

---

69. — A M. le marquis de Dangeau[3].

21 juin 1697.

Il est bizarre de vouloir faire de vous un précepteur, mais vous êtes capable de tout pour le bien, et vous en pouvez plus faire à la princesse que tous les maîtres du monde[4]. Je crois qu'il faudrait lui faire tous les jours deux leçons, l'une de la fable, l'autre de l'histoire romaine; vous savez mieux que moi, Monsieur, qu'il ne faut point songer à la faire savante, on n'y réussirait pas. Il faut se borner à lui apprendre certaines choses qui entrent continuellement dans le commerce des plaisirs et de la conversation; nous avons déjà traité ce chapitre. Je voudrais que Mlle d'Aubigné[5] apprît les mêmes choses pour lui en pou-

---

1. De quelle lettre veut-elle parler? Une de ces lettres de Fénelon avait-elle été imprimée? et est-ce celle-là qu'elle désigne?

2. C'est-à-dire, je me trompe peut-être, et celle que j'ai en vue est une des manuscrites.

3. Fastueux courtisan, mais homme de plus de sens, esprit plus cultivé que ne l'a dit Saint-Simon, et ridiculisé plus que de raison par le terrible duc. — « ... Dangeau avait de la littérature; il rimait en homme du monde, faisait des impromptus au moment où on le croyait tout occupé ailleurs, et gagnait les gageures par des tours de force d'esprit : ce sont là des mérites bien minces, mais qui sont comptés de près; et lorsque l'on voit dans la notice de ses éditeurs (MM. Soullié, Dussieux, etc.) tous ses talents divers, un peu à la guerre, un peu dans la diplomatie, sa manière de s'acquitter de bien des emplois avec convenance, ses assiduités surtout, ses complaisances bien placées, sa sûreté de commerce et son secret, on n'est plus étonné de sa longue faveur, et on est obligé de convenir qu'il la méritait ou la justifiait. Il sut être, somme toute, courtisan et honnête homme. Lui et son frère l'abbé, qui fut également de l'Académie française et très bon grammairien, ils étaient au fond et par le cœur des gens de lettres plus qu'il ne semblerait. » SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. XI, article Dangeau.

4. Dangeau joignait à ses nombreuses charges et dignités celle de chevalier d'honneur de la duchesse de Bourgogne.

5. Cette nièce de Mme de Maintenon avait quitté Saint-Cyr et vivait à Versailles auprès d'elle.

voir parler le reste du jour; les dames le peuvent faire aussi, et si vous pouvez nous donner une heure par jour, je crois qu'elle saura bien des choses qui lui seront utiles et agréables. J'ai choisi Coeffeteau [1], parce que les chapitres sont courts, et notre princesse n'aime pas ce qui est long. Il faut achever *Théodose* [2]. Si vous voulez faire un petit projet, je le ferai suivre et apprendrai moi-même pour la faire répéter [3]. S'il n'y a rien de dangereux ni de trop libre dans les métamorphoses et fables, je vous supplie d'en faire acheter les livres; mais si on ne doit pas les laisser dans les mains de la princesse et de ma nièce, il vaut mieux nous en tenir à ce que vous nous direz. Quand vous trouverez l'occasion de lui faire un portrait de quelque princesse bien polie, modeste, précieuse [4], délicate, s'attirant le respect, ne le manquez pas, s'il vous plaît. Je crains qu'on ne se conforme à la grossièreté de notre siècle. Tout ceci demeurera entre nous. Je suis obligée de finir.

---

70. — A M. l'archevêque de Paris.

Ce 3 avril 1698.

Les pensions étaient dans le projet de notre mariage, comme

---

1. Pour sujet de lecture. — Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille (en 1621), était encore en grande réputation pour son *Histoire romaine depuis Auguste jusqu'à Constantin*, et sa traduction de Florus. — « Un style grave, sérieux, scrupuleux va fort loin : On lit encore Amyot et Coeffeteau : lequel lit-on de leurs contemporains? » La Bruyère, *Des ouvrages de l'esprit.*

2. L'*Histoire de Théodose le Grand*, que Fléchier avait écrite pour l'instruction du dauphin. — « Avez-vous la *Vie du grand Théodose* par l'abbé Fléchier? Je la trouve belle. » Sévigné à Bussy, 29 mai 1679. — « Nous lisons la *Vie de Théodose;* mon fils la fait encore mieux valoir, car vous savez comme mes enfants savent lire. C'est en vérité la plus belle chose du monde, et d'un style parfait; mais un tel livre ne dure que deux jours. » La même à Mme de Grignan, 27 novembre 1689.

3. Et j'apprendrai moi-même, pour faire répéter à la princesse vos leçons.

4. *Modeste, précieuse.* La modestie n'était pas précisément la vertu qu'il appartint à Dangeau de peindre et d'enseigner. — *Précieuse*, à cette date, se prenait donc encore en bonne part.

le reste, mais comme elles ne devaient point entrer dans le contrat, on n'en avait point parlé[1]. Nos jeunes gens jouiront de quatre-vingt mille livres de rentes : Dieu veuille qu'ils en fassent un bon usage ! Souvenez-vous, Monseigneur, de la part que vous avez à mon choix, et mêlez-vous de donner vos conseils pour que les pauvres et les bonnes œuvres aient quelque part à la dépense.

Je suis ravie de vous voir content de ma nièce, que je vous conjure de nommer toujours la vôtre. Elle est véritablement modeste ; elle craint Dieu, elle respecte ses ministres. Je vous charge, Monseigneur, d'empêcher qu'on ne la gâte par trop de caresses, par trop d'ajustement, par trop de plaisirs, par trop de magnificence, et par tout ce reste qui est si dangereux.

J'ai montré au roi ce que vous m'avez renvoyé ; il me dit que M. de Pontchartrain[2] en avait eu autant de M. d'Argenson[3]. Au reste, Monseigneur, je vous avertis qu'il n'y a rien de si galant que ce que vous me demandez sur sainte Françoise : je n'aurais jamais osé vous donner mon portrait[4]. Mais, pour parler plus sérieusement, faites, par vos prières et par vos conseils, que je sois véritablement sainte comme celle dont on a pris l'habit pour me peindre. Gardez toujours le saint François pour l'amour de moi[5] ; ne prétendez pas que toute la noce finisse sans que

---

1. On allait, à la grande joie de Mme de Maintenon, célébrer le mariage de Mlle d'Aubigné sa nièce avec le comte d'Ayen, fils du maréchal de Noailles, et neveu de l'archevêque de Paris. — Des dons et des pensions dont la munificence royale comblait les deux époux, les premiers seuls figuraient au contrat.

2. Contrôleur général des finances en 1689 ; chancelier de France en 1699.

3. Lieutenant de police depuis 1697.

4. Dans un portrait peint par Mignard elle avait été représentée sous les habits de *sainte Françoise* (il faut sans doute entendre Françoise de Chantal, fondatrice de la Visitation, quoique cette célèbre dame ne fût pas encore officiellement canonisée). Demande d'une copie de ce portrait avait été adressée par l'archevêque à Mme de Maintenon, non sans quelques paroles de comparaison flatteuse.

5. Sans doute un portrait, ou peut-être un volume de ce saint, dont elle lui avait fait présent. L'évêque de Genève était le saint préféré de Mme de Maintenon, l'auteur de livres pieux qu'elle goûtait le plus, et dont elle ne cessait de recommander la lecture.

j'aie l'honneur et le plaisir de dîner avec vous. Préparez-vous, Monseigneur, à cette complaisance.

---

71. — Au même.

28 juillet 1698.

J'ai à répondre à plusieurs lettres de vous, Monseigneur, qui me font un extrême plaisir; mais je suis peu maîtresse de mon temps, parce qu'il est presque toujours pris par des gens d'au-dessus[1], avec qui je le passe en inutilités. C'est un si véritable martyre pour moi, qu'il n'y a que Dieu qui pût m'y exposer; car il fallait pour cela connaître le fond de mon cœur.

Je suis très mal contente, Monseigneur, de la manière dont vous m'avez reçue à l'archevêché, et je vous dirai avec la confiance que j'ai en vous que les cérémonies qu'on me fait partout ont contribué à me séquestrer du monde autant que je l'ai fait. Je voudrais bien vous distinguer là-dessus comme en tout; et il me semble qu'il est très convenable que je sois et paraisse unie avec vous. Mais comptez, Monseigneur, que vous ne me verrez plus que chez moi, si vous ne me traitez familièrement. Sur quel pied pouvez-vous me faire des cérémonies, comme de me venir recevoir au bas du degré, et de m'accompagner à mon carrosse avec tout ce qui est chez vous? Est-ce que vous êtes aussi adorateur de la faveur[2]? ou est-ce que vous m'en croyez enivrée, et que je trouverais mauvais que vous me traitassiez comme vous traiteriez une femme ordinaire? Encore

---

1. Non seulement le roi, mais la duchesse de Bourgogne, Monsieur, les princes entraient chez elle à tout moment et y demeuraient. — « Le roi vient dans ma chambre trois fois par jour, et par là coupe tout ce que je pourrais avoir à faire. Je conviens que Dieu m'a fait la grâce d'être insensible aux honneurs qui m'environnent et de n'en sentir que l'assujettissement et la contrainte; l'amour-propre est mort sur ce point-là; mais celui qui fait aimer le repos, la liberté et la propre volonté est encore bien vivant. » Lettre à l'archevêque du 9 septembre 1698.

2. Cf. la lettre du 27 juillet 1686 à l'abbé Gobelin. V. plus haut, p. 67.

devais-je présentement, par l'honneur que j'ai de votre alliance, prétendre à une entière familiarité. C'est bien sérieusement que je vous parle, Monseigneur, et que vous me blessez le cœur et m'ôtez la joie de vous voir, si vous continuez.

Je ferai voir au roi les nouvelles de Rome ; elles ne l'ennuieront pas[1].

M. de Pontchartrain proposa hier au roi de jeter par terre tous les bâtiments de cette place de l'hôtel Vendôme et d'en rebâtir une autre dont Mansard donnerait le dessein. Le roi répondit que M. de Louvois l'avait fait faire presque malgré lui ; que tous ces messieurs les ministres veulent faire quelque chose qui leur fît honneur à l'avenir ; qu'ils avaient trouvé le moyen de le donner au public comme aimant toutes ces vanités-là ; que j'étais témoin des chagrins que MM. de Louvois et la Feuillade[2] lui avaient donnés là-dessus ; qu'il n'y retomberait pas, et qu'il ne voulait plus qu'on lui proposât rien d'approchant[3]. Je vous avoue, Monseigneur, que je le louai de bon cœur de cette réponse.

J'ai vu M. de Meaux et entendu de sa bouche qu'il ne veut plus écrire[4].

Voici, Monseigneur, le dernier article de ma lettre, et celui qui me tient le plus au cœur. On m'assure de tous côtés que

---

1. Les nouvelles de Rome faisaient pressentir la condamnation de Fénelon. — Mme de Maintenon, tout en plaignant son ancien ami, se montrait assez résignée à ses disgrâces.

2. Allusion au monument de la place des Victoires érigé par ce duc.

3. C'était fort sage. — Quelques jours auparavant, Mme de Maintenon, s'étant risquée timidement à conseiller quelque économie en fait de bâtiments, avait trouvé le roi moins bien disposé sur ce point. — « Je n'ai pas plu dans une conversation sur les bâtiments, et ma douleur est d'avoir fâché sans fruit. On fait encore ici (à Marly) un corps de logis de cent mille francs : Marly sera bientôt un second Versailles. Il n'y a qu'à prier et à patienter. » A l'archevêque, 19 juillet 1698. — Le projet de Pontchartrain relatif à la place Vendôme eut quelque temps après gain de cause : la place fut réédifiée telle que nous la voyons, avec la statue du monarque au milieu.

4. Sur l'affaire du quiétisme. Bossuet pouvait en effet se taire à cette heure ; son dernier écrit, la *Relation du quiétisme*, avait porté à Fénelon un terrible coup. « Le livre de M. de Meaux fait un grand fracas ici : on ne parle d'autre chose ; les faits sont à la portée de tout le monde, les folies de Mme Guyon divertissent : le livre est court, tout le monde le lit. » Lettre à M. de Noailles, du 29 juin 1698.

vous entreprenez un travail insoutenable, et que vous entrez dans trop de détails. Au nom de Dieu, croyez vos véritables amis, et conservez-vous pour ce que vous seul pouvez faire. Faites-vous soulager, et ne passez point de jour sans vous relâcher tout à fait. Je vous en conjure par la mémoire d'une personne qui obtiendrait quelque chose si elle était vivante, et qui est plus heureuse que nous[1].

---

72. — A Mme la marquise de Dangeau[2].

14 août 1698.

J'aime fort, Madame, ce que vous appelez indiscrétion, et sans m'en vanter, j'aurais été très jalouse de voir de vos lettres dans les mains de toutes nos dames et de n'en point avoir. Il y a longtemps, Madame, qu'on ne m'avait dit ni écrit qu'on m'aime de tout son cœur : on me respecte trop présentement pour m'aimer ; et votre *grossièreté* me fait goûter un plaisir sur lequel j'étais un peu gâtée autrefois, mais dont je ne tâte plus. Laissez donc, Madame, ce respect si peu sincère et si peu aimable aux autres, et ayez toujours la grossièreté de m'aimer. Je n'y serai pas ingrate, et je vous défie de douter de l'estime et de l'inclination que j'ai pour vous. Il est vrai que beaucoup de gens sont de même, mais c'est à vous à voir si vous voulez me distinguer.

Nous fûmes tous bien ridicules à Marly, je crois qu'il y avait un peu de vapeur, car les larmes furent générales[3]. Je conviens,

---

1. La duchesse de Noailles, mère de l'archevêque. V. p. 95, n. 4.

2. Celle à qui est adressé cet aimable billet était une très noble dame d'origine allemande, première dame du palais de la duchesse de Bourgogne, après avoir été fille d'honneur de la dauphine, Sophie-Marie de Lœwenstein, mariée en 1686 à Philippe Courcillon, marquis de Dangeau ; personne d'un rare mérite, « *jolie et vertueuse comme les anges*, une figure de déesse dans les airs, douce, bonne, d'un bon esprit, et dont la beauté lui tenait lieu d'étendue, » dit Saint-Simon.

3. A quelle occasion ces larmes qui, à Marly, avaient gagné tout le monde, on ne sait.

Madame, que votre orthographe n'est pas bien exacte; mais je conclus que vous ne voulez pas l'apprendre, puisque M. de Dangeau vous abandonne; je me consolerais sur cet endroit, s'il avait plus de pouvoir pour conserver votre estomac, qui se hasardera à la Bourdaisière[1] comme à Marly, et qui y trouve un très mauvais exemple. MM. de Lœwestein pouvaient être sobres; il n'en est pas de même du côté de Furstemberg[2]. Je suis honteuse, Madame, d'une si longue lettre. Elle n'est point un effet de mon loisir, mais du plaisir que j'ai à vous entretenir. Je voudrais déjà être revenue de Compiègne, et vous devinerez pourquoi.

---

73. — **A M. le comte d'Ayen.**

A Saint-Cyr, 4 mars 1700.

Vous connaissez, Monsieur le comte, la passion que j'ai pour Saint-Cyr; mais vous ne savez peut-être pas dans quel détail j'entre sur l'éducation des demoiselles qui y sont. Il faut les occuper dans une classe depuis le matin jusqu'au soir, et cela n'est pas facile pour les filles qui ont dix-huit et vingt ans[3]. Vous avez vu tout ce que j'ai fait pour remplir leur mémoire de belles et bonnes choses, ou du moins d'innocentes. M. l'abbé de Choisy[4] a eu la complaisance pour moi de faire des histoires qui

---

1. Maison de campagne de Dangeau, près Tours, où il parait qu'on menait grande chère.

2. Mme de Dangeau, Lœwenstein par son père, était Furstemberg par sa mère. — Cette réserve vise, à n'en pas douter, le train de vie du cardinal de Furstemberg, oncle de Mme de Dangeau, ancien évêque de Strasbourg, retiré en France, où il avait reçu de Louis XIV l'abbaye de Saint-Germain des Prés. V. dans Saint-Simon (éd. Chéruel, II, 312) le portrait de ce prélat.

3. Il s'agit surtout, comme on voit, de la classe bleue.

4. Auteur de nombreux ouvrages, écrits d'une plume facile, dont Mme de Sévigné disait qu'*ils se laissaient fort bien lire*, mais que depuis longtemps on ne lit plus (sauf ses curieux et agréables *Mémoires*); de récits d'histoire de France composés surtout pour les dames; d'une vie de Salomon, outre celle de David, que cite Mme de Maintenon, tournées toutes deux à la louange de Louis XIV; d'une

sont très agréablement écrites, et qui leur donnent des exemples de vertu ; il a fait la *Vie de David*, celle d'*Esther*. Nous avons, ce me semble, *Clotilde*[1], *Arsenius*[2] et plusieurs autres dont je ne me souviens pas bien, mais qu'il serait aisé de vous faire voir. Je vous conjure de vous défaire pour un moment de ce goût exquis qui vous fait dédaigner tout ce qui n'est pas très délicat[3], de ce désir de perfection que vous voulez en tout et que vous aurez peine à trouver, et de descendre pour l'amour de moi, non à des contes de fées ou de *Peau d'âne*, car je n'en veux point, mais à lire *la Cour sainte*[4], remplie d'histoires touchantes, agréables, véritables, telles que je les voudrais, si elles étaient mieux enchâssées ou absolument détachées, ce qui serait, à mon avis, le plus aisé ; car il est impossible de lire ce livre : le désordre des matières, la confusion des temps, la grossièreté de certaines expressions, la bassesse des autres, les digressions

---

histoire de l'Église ; d'historiettes édifiantes, etc. — V. l'Étude de Sainte-Beuve sur l'abbé de Choisy, *Causeries du lundi*, t. II.

1. Une vie de Sainte Clotilde.

2. Ce nom paraît désigner un saint du IVe siècle, Arsenius, gouverneur des enfants de Théodose le Grand, puis cénobite en Égypte, un des parfaits modèles de la sainteté monastique.

3. Le noble comte était un esprit très éveillé, très cultivé, d'humeur aimable et enjouée, connaisseur en musique et en peinture comme en littérature, un des meilleurs acteurs du théâtre de la cour, où il joua avec un particulier succès les rôles de Mathan et d'Abner dans *Athalie*. — « Doux, quand il lui plaisait, dit de lui Saint-Simon, gracieux, affable, jamais importuné, même quand il l'était le plus ; gaillard, amusant, plaisant de la bonne et fine plaisanterie, mais d'une plaisanterie qui ne pouvait offenser ; fécond en saillies charmantes, bon convive, musicien, prompt à revêtir comme siens les goûts des autres sans jamais la moindre humeur... Tout à tous avec une aisance surprenante ; l'élocution nette, harmonieuse, toutefois naturelle et agréable ; le don de créer des choses de rien pour l'amusement, et de dérider et d'égayer même les affaires les plus sérieuses sans qu'il parût lui coûter rien. Voilà sans doute de grands et agréables talents de cour : heureux, s'il n'en avait point eu d'autres ! » SAINT-SIMON, éd. Chéruel, IX, 148. Suit, il est vrai, la contrepartie de ce portrait, dans laquelle le gendre de Mme de Maintenon n'est point ménagé.

4. Traité familier de dévotion à l'usage de la cour (Paris, 1624), farci d'histoires édifiantes, par le P. Caussin, jésuite, confesseur de Louis XIII. Ce livre, qui paraissait à Mme de Maintenon si indigeste, et dont elle pouvait à peine avaler quelques pages, avait eu grande vogue en son temps. *La Cour sainte* avait été réimprimée plusieurs fois, et traduite en six langues.

insupportables et mille autres défauts, qui vous feront l'effet de l'émétique, ne permettent pas d'en faire aucun usage. Après tout cela, je n'en ai lu que cinq ou six pages, et je meurs de peur que vous n'en veuilliez pas lire davantage. Venons au fait. N'avez-vous pas quelque bel esprit qui meure de faim[1] (cela n'est pas sans exemple), et qui voulût me faire de petites histoires bien choisies, qui, en divertissant de jeunes personnes, ne leur laissent dans l'esprit que des choses véritables et raisonnables, qui leur montrent le vice puni tôt ou tard et la vertu récompensée ? Je crois qu'il faudrait que vous fussiez le maître du choix des sujets ; je voudrais les payer à tant la pièce à mesure qu'on les ferait, et vous mettriez la politesse qu'il vous plairait aux vues grossières que je vous propose. En voilà assez pour être entendue. Cette petite liste des histoires de *la Cour sainte* vous en donnera une belle idée[2]. J'apprends que vous vous portez mieux ; je ne sais si je dois m'en réjouir.

---

74. — A M. le duc d'Harcourt.

A Saint-Cyr, ce 3 décembre 1700.

On n'est pas encore remis ici de la joie extrême que tout le monde a sentie du parti que le roi a pris d'accepter la couronne d'Espagne pour M. le duc d'Anjou[3]. Paris en est transporté, et tout ce qui revient des provinces nous paraît de même. Nous voici dans le triste endroit de cet heureux événement ; il faut se

---

1. *Qui meure de faim?* Pourquoi cette indication? Était-ce afin d'avoir ce qu'elle désirait à meilleur marché? C'eût été de l'économie mal entendue.

2. Une liste de ces histoires était jointe à cette lettre.

3. Louis XIV n'avait pas pris sans hésiter cette grave résolution. La question avait été solennellement débattue dans un conseil extraordinaire, tenu chez Mme de Maintenon, elle présente. On voit par cette lettre qu'elle désirait l'acceptation, et, sans doute, elle l'avait, autant qu'il lui appartenait de le faire, conseillée.

séparer, et vous savez si les Français aiment leurs princes ; le roi, plein de bonté, ne peut sans larmes voir partir pour toujours son petit-fils, et qu'il a plus connu depuis qu'il est roi d'Espagne qu'il n'avait fait auparavant. On se flatte qu'il visitera les pays qui sont sous son pouvoir, et qu'en allant en Flandre nous le reverrons ; mais on croit que les Espagnols voudront lui voir un successeur avant qu'il fasse des voyages. On ne croit pas ici que l'on doive lui donner une archiduchesse, et on penche à la princesse de Savoie[1] : elle a douze ans passés, et on nous assure qu'elle a la taille aussi belle que Mme la duchesse de Bourgogne. C'est le principal pour une femme et pour les enfants qu'on en attend. Plus nous connaissons le roi d'Espagne, plus nous voyons du bien en lui. Tout ce qu'il dit est bien dit, plein de sens et de droiture ; le ton et la lenteur dont il parle est très désagréable ; peut-être en sera-t-on moins choqué à Madrid qu'à Versailles[2]. Je lui ai bien dit tout ce que vous valez, et que vous le conseillerez par rapport à ses propres intérêts ; il me paraît touché de la droiture et de la probité[3]. Le roi lui a dit de prendre une entière confiance en vous[4]. M. le comte d'Ayen le suivra en Espagne ; il prétend être fort bien avec vous. Je vous conjure, Monsieur le duc, d'y ajouter encore quelque chose pour l'amour de moi ; je l'aime tendrement et beaucoup plus par son mérite que par son mariage avec ma nièce. Il est capable de sérieux, quoique jeune et gai ; je vous prie de le conduire en tout et partout, et de le faire valoir en

---

1. Cette princesse, que l'on songeait à marier à Philippe V, était sœur cadette de la duchesse de Bourgogne.

2. Le duc d'Anjou, prince de dix-sept ans, de caractère triste, d'intelligence médiocre, et que son éducation avait peu préparé au grand rôle qui s'ouvrait pour lui, ne répondit qu'imparfaitement à ces espérances.

3. C'est-à-dire, épris de droiture et de probité.

4. Déjà ambassadeur à Madrid du vivant de Charles II, M. d'Harcourt avait « par la profusion de sa magnificence, par sa dextérité, et par le grand art de plaire (Voltaire), » fortement contribué à tourner les esprits de la cour et de la nation vers la France. Nommé duc au lendemain de l'ouverture du testament de Charles II, il retournait en Espagne avec le nouveau roi.

Espagne et en France. Le chevalier de La Vrillière a eu permission de faire le voyage, parce qu'on a répondu au roi de sa sagesse. Vous savez, je crois, que son frère a épousé Mlle de Mailly[1]; ce qui m'oblige, Monsieur, à vous demander que ce jeune homme sente et sache que je vous l'ai recommandé.

Rien n'approche de la droiture des maximes que le roi a prêchées en toute occasion à son petit-fils, comme d'être bon Espagnol, de les aimer, de renvoyer les Français à la première faute qu'ils feraient, de ne les jamais soutenir contre ses sujets, de s'appliquer aux affaires, de ne faire qu'écouter dès les premières années, d'aimer les gens de mérite, de distinguer les gens de qualité, etc. Votre vertu romaine goûtera de telles leçons.

Mme la duchesse d'Harcourt n'est pas plus empressée assise qu'elle l'était debout[2]; elle ne s'empressa pas même pour s'aller asseoir, ne voulant rien faire que de concert avec moi ; je sais à qui je dois cette confiance, et je vous assure, Monsieur le duc, que vous avez raison, car je défie tout ce qui vous aime et vous estime d'aller plus loin que moi. Vous aurez été bien aise de voir M. Chamillart dans le conseil[3]. Vous aurez été fâché de ce que M. de Barbezieux n'y est pas encore[4] ; je pense sur tout cela comme vous, mais il ne faut qu'un peu de patience. Obligez le roi d'Espagne à écrire assez souvent au roi ; ce soin lui fera

---

1. Mme de Maintenon venait de marier Mlle de Mailly, sa parente (fille d'une Sainte-Hermine, comtesse de Mailly), avec ce La Vrillière, qui fut secrétaire du conseil de régence en 1715.

2. Son titre récent de duchesse lui donnait droit au tabouret, honneur dont elle ne se montrait point enivrée.

3. Mme de Maintenon avait-elle contribué de son crédit à l'élévation de Chamillart? C'est un point qui n'a pas été bien éclairci. Elle en parait ici satisfaite. Il est vrai qu'à la cour et dans le public ce choix avait trouvé d'abord approbation et sympathie. Elle ne tarda pas à s'apercevoir de l'insuffisance du nouveau ministre. Dès le mois de janvier 1701, elle écrivait : « M. Chamillart ne me parait pas enflé de sa grandeur : je crains bien qu'elle ne lui coûte cher. »

4. S'agit-il du Conseil d'État? Mais Barbezieux, fils de Louvois, secrétaire d'État de la guerre depuis 1691, devait en être.

plaisir, et leur union est désirable. Adieu. Ma lettre n'est-elle pas trop longue pour un homme qui n'a pas de temps de reste?

---

75. — A M. le comte d'Ayen.

19 décembre 1700.

Les bouts-rimés nous paraissent fort bons et nous réjouissent un peu, car nous commencions à nous lasser de l'égalité des soirées[1] et de voir toujours : « On a dessiné, puis joué au brelan[2]. » Le roi d'Espagne montre de temps en temps qu'il a du goût pour les jeux d'esprit, et je ne doute pas que les autres ne fissent de même, sans cette malheureuse passion des cartes qui, sans donner de grands plaisirs, dégoûte des autres. Nous avons été surpris de trouver un poète en M. d'Heudicourt[3]. M. de Noailles[4] rend de très bons offices à la jeunesse, car il ne perd point d'occasion de parler de la sagesse. Je crains, mon cher comte, que ce voyage ne soit pas si agréable que vous l'aviez espéré; mais je me console en pensant que vous en tirerez tout ce qui pourra s'en tirer.

Je vous supplie de faire mes très humbles remercîments à Mgr le duc de Berry du cotignac[5] qu'il m'a envoyé. Je vois bien que c'est un homme solide, qui aime mieux faire des présents

---

1. Nous dirions, de l'uniformité des soirées.

2. Le voyage de Philippe V, de Versailles à Madrid, ne fut pas de moins de quarante jours. Le comte d'Ayen, comme on l'a vu par la lettre précédente, était de sa suite. Ses lettres donnaient le détail des incidents du voyage et des amusements peu variés de chaque étape. Aux dernières étaient joints plusieurs de ces bouts-rimés qui avaient fait diversion au brelan.

3. Le chevalier d'Heudicourt, un des fils de cette Mme d'Heudicourt, amie de Mme de Maintenon, célèbre par son esprit, sa beauté, ses légèretés, ses disgrâces, dont il est souvent parlé dans les lettres de Mme de Sévigné.

4. Le maréchal de Noailles, père du comte d'Ayen, avait mission de conduire le nouveau roi d'Espagne.

5. Confiture sèche de coings. Celui d'Orléans était, est encore célèbre. Philippe V s'était arrêté dans cette ville avec ses deux frères qui l'accompagnaient jusqu'à la frontière.

que des compliments[1]. Il trouvera bien des gens qui s'accommoderont de cette conduite. Il est grand bruit ici des belles, bonnes et tendres lettres de M. le duc de Bourgogne. J'en ai reçu une de notre cardinal, qui a le courage de me gronder, de Rome, sur le carnaval que Mme la duchesse de Bourgogne passa il y a un an. Il doit partir le lendemain des fêtes[2]. Qui aurait cru que nous l'aurions cet hiver et que nous ne vous aurions pas? Après cette belle réflexion, il faut vous donner le bonsoir. J'ai un assez grand rhume qui me fait passer de mauvaises nuits et que je ménage avec soin depuis qu'il m'empêche d'aller à Saint-Cyr. Au reste, je crois que c'est vous qu'on galope à sept heures du matin, car je n'ai presque plus personne depuis que mon écuyer me manque[3]. Mille amitiés à M. le maréchal. Mme la maréchale est beaucoup plus sérieuse qu'à l'ordinaire[4].

---

76. — **Au même.**

A Saint-Cyr, ce 22 décembre 1700.

Vous vous éloignez, Monsieur le comte, et nous nous en

---

1. Il avait ses raisons pour cela. — « M. le duc de Bourgogne écrit bien, le roi d'Espagne de fort bon sens, et le duc de Berry fort mal. » Lettre au comte d'Ayen, du 12 décembre 1700. — La légèreté, l'indocilité de ce prince « avaient fait appesantir son éducation ; cela lui émoussa l'esprit, lui abattit le courage et le rendit d'une timidité si outrée, qu'il en devint inepte à la plupart des choses, jusqu'à ne savoir que dire aux gens avec qui il n'était pas accoutumé, et n'oser ni répondre ni faire une honnêteté dans la crainte de mal dire, enfin jusqu'à s'être persuadé qu'il n'était qu'un sot et une bête propre à rien. » SAINT-SIMON, éd. Chéruel, x, 173.

2. M. de Noailles, l'archevêque de Paris, cardinal depuis peu, était à Rome, au conclave, pour l'élection d'un pape. Il allait en revenir.

3. Si matinale que fût l'heure à laquelle Mme de Maintenon, même en hiver, se rendait à Saint-Cyr, des seigneurs galopaient à ses portières pour faire leur cour : le comte d'Ayen, en tête, était son ordinaire *écuyer :* depuis le départ de celui-ci pour l'Espagne, cette cavalcade avait sensiblement diminué : de là cette plaisanterie. — *Galoper* est quelquefois verbe actif en langage familier : suivre, poursuivre quelqu'un au galop.

4. Son mari et son fils lui manquaient.

apercevons par ne plus recevoir si souvent de vos lettres[1]. Un esprit et un cœur délicat trouveraient bien des choses à dire là-dessus, mais elles arriveraient peut-être mal à propos. Mon expérience à la cour m'a appris que rien n'est plus difficile que d'y prendre bien son temps. Je devrais pourtant juger autrement de la vôtre[2], si la disposition de l'humeur suit l'égalité des occupations[3]. On est étonné ici que vous ne vous aidiez pas de la musique pour passer vos longues soirées[4], et que vous ne l'ayez encore entendue qu'à vos messes du matin. Les bouts-rimés ont été trouvés beaux et jolis, selon le style des poètes[5]; l'un est dans le sublime, l'autre dans la plaisanterie, et tous deux ont fort bien réussi. Mme d'Heudicourt ne m'a pas paru moins sensible à la poésie de son fils qu'elle le fut quand M. le cardinal d'Estrées lui donna des espérances que son fils l'abbé serait un Père de l'Église. Mais à propos de cardinal, le nôtre revient incessamment, et je ne lui écrirai plus.

Je voudrais être près de finir mon commerce de lettres avec vous. Il n'est pas si agréable que je l'avais espéré, et l'absence est plus difficile à supporter que je ne l'avais cru ; voilà comme on se trompe toujours. De qui voulez-vous savoir des nouvelles pour vous bien divertir? C'est sans doute des dames du palais, car elles sont votre faible, et il y faut compatir.

Mme de Dangeau[6] se fortifie au trictrac, Mme de Roucy est grosse, Mme de Nogaret[7] est grasse, Mme d'O garde le lit depuis

---

1. Tournure alors très usitée. — « Les princes ne peuvent être capables de discernement que *par ouvrir* toutes leurs oreilles au bien et au mal. » SAINT-SIMON. V. plus haut, p. 11, n. 2.

2. De votre cour.

3. L'uniformité des occupations. V. la lettre précédente.

4. Le comte d'Ayen, mélomane jusqu'à composer lui-même des *motets*, « menait avec lui, dans ce voyage, pour son plaisir et pour celui du duc de Bourgogne, une musique. » (Lettre de Mme de Maintenon, du 25 novembre.) Jean-Baptiste Moreau (l'auteur des chœurs d'Esther) en était.

5. V. la lettre précédente.

6. Sur Mme de Dangeau, V. plus haut, page 110, n. 2.

7. Ces noms et les suivants sont ceux de la cour intime de la duchesse de Bourgogne formée de ses dames du palais. Il nous faudrait connaître par plus de détails

l'absence de son mari[1], pour regarder la place où il était et où il n'est plus. A cet endroit, on étouffe, on brûle des ailes de perdrix[2], on va quérir Gervais[3]. Mme du Châtelet est grosse, Mme de Montgon[4] est rouge, Mme de Lévy est maigre, Mme la comtesse d'Estrées[5] éclate de rire, Mme la comtesse d'Ayen parle en fausset, la dame d'honneur a la goutte, la dame d'atours ne dédaigne pas de tourner le fuseau. Voilà, mon cher comte, l'état de notre petite cour qui s'assemble les soirs dans mon cabinet autour de la jeune princesse qui croît en taille à vue d'œil et un peu plus imperceptiblement en mérite.

N'est-il pas temps de vous remercier d'un nombre innombrable de boîtes de cotignac qu'on m'a données de votre part? Elles auraient figuré aux noces de Mlle de Normanville[6], si je n'avais le bon sens de faire faire le festin chez M. de Chamillart. Vous perdez là une belle occasion de boire, manger et rire. Mes compliments à M. le maréchal. Il aura une lettre à son tour, mais je crois que le vôtre n'était pas venu et que ma tendresse m'a trompée.

---

que n'en donnent les mémoires, et avoir devant les yeux la *personne* de chacune de ces dames pour bien sentir le sel, d'ailleurs léger, de cette revue. — Quelque chose de l'humeur enjouée du comte d'Ayen semble s'être communiquée à Mme de Maintenon dans les lettres qu'elle écrivait à ce neveu (par alliance) bien-aimé.

1. « C'était, dit Saint-Simon de M. et Mme d'O, le couple le plus uni. » Elle était fille de Guilleragues, mort ambassadeur à Constantinople. Villers d'O, lieutenant de vaisseau, chargé d'y conduire le successeur, avait ramené à son bord la mère et la fille. « Avant de partir de Turquie, et chemin faisant, Villers fit la cour à Mlle de Guilleragues, lui plut, et tant fut procédé, que, sans bien de part ni d'autre, la mère consentit à leur mariage. Les vaisseaux relâchèrent quelque temps sur les bords de l'Asie Mineure, vers les ruines de Troie. Le lieu était trop romanesque pour y résister : ils mirent pied à terre et s'épousèrent. » *Mémoires*, éd. Chéruel, I, 347. — On voit, par ce que dit ici en plaisantant Mme de Maintenon, que la tendresse de Mme d'O pour son mari ne s'était pas refroidie.

2. Quelque recette médicale bizarre ou remède de bonne femme.

3. Médecin de la cour.

4. Fille de Mme d'Heudicourt.

5. Sœur du comte d'Ayen.

6. Une demoiselle de Saint-Cyr que Mme de Maintenon avait eue pour secrétaire, et qu'elle venait de marier au président de Chailly.

77. — Au même.

7 janvier 1701.

Que de réflexions à faire, mon cher comte ! M. de Barbezieux meurt tout jeune dans une grande fortune[1] et à la veille de la voir encore plus grande ! Il n'a qu'un moment pour se préparer à paraître devant Dieu ; et l'habitude de penser plutôt aux affaires qu'au salut fait partager ce moment entre le testament et la confession.

On ne sait encore qui remplira sa place ; mais vous le saurez en même temps que vous recevrez cette lettre[2].

Mme la comtesse d'Ayen a eu quelques accès de fièvre tierce et un léger soupçon de grossesse qui l'ont fait demeurer à Versailles. Mme la maréchale[3], contre mon avis, n'a pas voulu la quitter.

Si vous pensez à moi, vous voyez d'où vous êtes à peu près ce que je fais. Je vous écris dans une petite (*sic*) intervalle qu'on me laisse. Mme de Dangeau va dîner avec moi, et peut-être Mme d'Heudicourt. Monsieur sera spectateur, qui nous demandera raison de tout ce que nous mangerons et de tout ce que nous ne mangerons pas[4]. Je m'en impatienterai. Les princesses qui ne sont point à la chasse viendront, suivies de leur cabale[5], attendre chez moi le retour du roi pour dîner. Je ne prendrai pas plus de part à ces visites que j'y en ai[6]. Les chasseurs reviendront en foule et diront tous à la fois les moindres cir-

---

1. Ce ministre, prématurément usé, moins encore par la fatigue des affaires que par l'abus des plaisirs, venait d'être enlevé par une maladie de quelques jours, à trente-trois ans.

2. Le portefeuille de la guerre fut donné à Chamillart, déjà contrôleur général des finances.

3. La maréchale de Noailles, sa belle-mère.

4. Voilà bien ce prince frivole, vide, tracassier, discur de riens, dont Saint-Simon a si curieusement retracé les manies, sans oublier ses vices. (*Mémoires*, éd. Chéruel, III, 32 et suiv.)

5. Leur cour, leur suite, avec une idée de parti et d'intrigue. Terme de cour.

6. Elle prévoit une de ces conversations insignifiantes, insipides pour elle, qu'elle avait à subir trop souvent.

constances de la chasse. On s'en ira dîner. Mme de Dangeau ira quérir un trictrac[1]. Mais nous n'avons pas à tout cela le comte d'Ayen, qui fait des tentatives de mêler quelque esprit dans notre conversation, sans pouvoir en venir à bout.

La comtesse d'Estrées[2] devient une très jolie femme. Elle fait de très bonne grâce tout ce qu'elle fait; elle a plus d'esprit qu'il n'en paraissait d'abord; elle est naturelle, très gaie, très sage, devient très polie; plût à Dieu que ma nièce fût de même[3]!

La duchesse de Guiche[4] se contente d'être belle. Elle ne met pas assez dans le commerce[5] : je ne sais si c'est prudence ou paresse.

Adieu, Monsieur le comte; mes très humbles et respectueux compliments à nos princes sur la nouvelle année. Il faut bien se ranger à la coutume, quoique j'avoue que je ne sens point cette tendresse qui transporte tout le monde le jour de l'an.

---

78. — **Au même**[6].

Décembre 1701.

Mme a duchesse de Bourgogne m'a dit qu'elle ne voyait point qu'*Athalie* réussît, que c'est une pièce fort froide, et plu-

---

1. Pour jouer à ce jeu avec Mme de Maintenon, laissée libre pour un peu de temps.
2. Sœur du comte d'Ayen.
3. Contre-vérité plaisante, ou bien taquinerie, petite guerre de tante à nièce, dont le pourquoi nous échappe. — Il est difficile de prendre un tel souhait au sérieux dans une lettre au comte d'Ayen.
4. Autre sœur du comte d'Ayen.
5. C'est-à-dire, elle ne fait pas assez de frais pour le monde. Expression du temps.
6. *Athalie*, si longtemps condamnée au huis clos dans un couvent, se jouait alors devant la cour, non comme en 1699, où les demoiselles de Saint-Cyr étaient venues la donner modestement à Versailles, mais par de tout autres acteurs, par les personnes mêmes de la cour, voire par les plus hautes. Une représentation en grande pompe du chef-d'œuvre de Racine se préparait, à cette date de décembre 1701, par des répétitions chez Mme de Maintenon. La très jeune duchesse de Bourgogne, mécontente du petit rôle de Salomith, qui lui était destiné d'abord,

sieurs autres choses qui m'ont fait pénétrer, par la connaissance que j'ai de cette cour-là, que son personnage lui déplaît. Elle veut jouer Josabeth, qu'elle ne jouera pas comme la comtesse d'Ayen; mais, après avoir reçu ses honnêtetés là-dessus, je lui ai dit que ce n'était pas à elle à se contraindre dans une chose qui ne se fait que pour son plaisir; elle est ravie, et trouve *Athalie* une fort belle pièce. Il faut la jouer [1], puisque nous y sommes engagés; mais en vérité il n'est pas agréable de s'ingérer de rien, non pas même pour eux. Vous faites aussi ces sortes de choses-là trop parfaites, trop magnifiques, et trop dépendantes d'eux. Si on y retourne l'année qui vient, il faudra y donner un autre tour. Il faut donc que la comtesse d'Ayen fasse Salomith; car, sans compter l'honnêteté qu'on doit à Mme de Chailly, qu'on a fait venir exprès pour jouer Athalie, je ne puis me résoudre à voir la comtesse d'Ayen jouer la furieuse. Bonsoir, mon cher neveu, que de dégoûts se trouvent en tout! que vous êtes heureux d'être sage! Mais il faudra encore renoncer à votre sagesse, qui, telle qu'elle est, ne vous satisfera jamais entièrement [2].

---

puis enchantée de celui de Josabeth qu'il avait fallu enlever pour elle à la comtesse d'Ayen, avait tour à tour, selon la part qui lui était faite, traité *Athalie* de *pièce froide*, puis de *fort belle pièce*. Les tiraillements auxquels donnait lieu dans ce monde de cour la distribution des rôles avaient fort ennuyé Mme de Maintenon. De là les doléances confidentielles de cette lettre à son cher neveu (dont La Baumelle a dénaturé impudemment les premières lignes).

1. S'il faut en croire *le Mercure Galant*, Josabeth fut jouée par la jeune princesse « avec tout le bon sens et la grâce imaginables ». Dans cette représentation, qui eut lieu le 23 février 1702 et fut suivie de deux autres, le duc d'Orléans (le futur régent) tenait le rôle d'Abner, le comte d'Ayen, celui de Mathan, la comtesse sa femme paraissait en Salomith, Athalie était jouée par la jeune présidente de Chailly. Pour le rôle de Joad, on avait fait venir le célèbre acteur Baron, qui « jamais, dit *le Mercure*, ne joua avec plus de force ». Rien ne manquait à l'éclat de la mise en scène, ni décors, ni musique, On voit, par un passage de cette lettre, que le comte d'Ayen y avait donné tous ses soins avec un zèle d'*impresario*.

2. C'est-à-dire, renoncer à la sagesse du monde, pour s'élever à une autre plus parfaite et qui seule donne la paix de l'âme.

79. — **Au même.**

A Saint-Cyr, ce 9 juin 1703.

J'ai pleuré M. d'Aubigné[1]; il était mon frère et il m'aimait fort; il était bon dans le fond, mais il avait vécu dans de si grands désordres que je puis dire qu'il ne m'a donné de joie que dans la manière dont il est mort; c'est un des grands exemples de la bonté et de la miséricorde de Dieu[2]. Il a tenu des discours très édifiants et qui partaient de son cœur : vous savez qu'il n'était pas grand parleur[3]. Mme la comtesse d'Ayen a paru véritablement affligée sans rien exagérer. Il faut louer Dieu de tout, et je ne puis assez le remercier de pouvoir vous écrire comme je fais. C'était une grande sagesse à votre âge d'être au-dessus des folies du monde autant que vous l'étiez; mais que cette sagesse soit présentement la sagesse d'en haut, c'est un bonheur pour vous et pour ceux qui vous aiment, auquel je ne m'accoutume point et dont nous ne pouvons avoir assez de reconnaissance[4]. Ma santé a toujours été languissante, mon tempérament a été assez délicat toute ma vie; l'âge et les chagrins ne le fortifient pas. C'est beaucoup que je ne sois pas réduite dans un lit, où, par la situation où je suis, je souffrirais beaucoup. Ce lieu ici m'est d'une grande consolation; j'y suis près de Dieu, loin du monde, en paix et en liberté[5].

---

1. Ch. d'Aubigné était mort à Vichy, le 22 mai précédent.

2. La fin de ce frère, bizarre d'esprit, sans conduite, joueur, viveur, langue indiscrète, qu'il fallait tenir éloigné, et duquel on redoutait sans cesse une esclandre, fut une véritable délivrance pour sa sœur et pour sa famille. — Le changement dont Mme de Maintenon se félicite était une conversion absolument *in extremis*.

3. Ce singulier personnage avait, entre deux boutades, de longs accès de mélancolie taciturne.

4. V. le vœu exprimé à la fin de la lettre précédente. Le comte d'Ayen y répondait, parait-il, ou commençait à y répondre, quoique toujours fort engagé dans le monde et dans la cour.

5. Dans ce lieu séparé de profanes témoins,
Je mets à les former mon étude et mes soins,

Duché[1] m'a fait reproche de ce qu'il ne travaillait pas pour Saint-Cyr. Il m'a envoyé une histoire courte et assez jolie. M. le maréchal[2] se ruine en musique pour moi et contribue à ce chant des hymnes et des cantiques que saint Paul conseille aux chrétiens. J'espère que la piété vous unira avec notre prince[3], quoique jusqu'ici il nous l'ait montrée fort sauvage. Adieu, mon cher comte, je suis un peu fâchée de vous aimer autant que je fais, n'étant point à portée de jouir de votre commerce.

---

80. — A Mme de Beaulieu[4].

10 octobre 1703.

Il faut bien qu'une première maîtresse figure à la récréation, et que ce soit elle qui apprenne de mes nouvelles aux autres; mais je ne puis rien dire de gai : j'ai le cœur serré de la douleur de notre princesse depuis que M. de Savoie a déclaré la guerre au roi[5].

O mes chères filles, que vous êtes heureuses d'avoir quitté le monde! Il promet la joie et n'en donne point. Le roi d'Angleterre[6] jouait hier dans ma chambre avec Mme la duchesse de

---

Et c'est là que, fuyant l'orgueil du diadème,
Lasse de vains honneurs, et me cherchant moi-même,
Aux pieds de l'Éternel je viens m'humilier,
Et goûter le plaisir de me faire oublier.

Racine, *Esther*, I, 1.

Tout respire ici Dieu, la paix, la vérité.

Esther, Prologue.

1. Auteur d'un *Absalon* composé pour Saint-Cyr, et qui fut joué aussi à la cour avec succès, d'une *Débora*, et de plusieurs autres tragédies sacrées.

2. Le maréchal de Noailles, père du comte d'Ayen.

3. Le duc de Bourgogne. Il venait de partir pour l'armée du Rhin, et le comte d'Ayen devait l'y rejoindre.

4. Dame de Saint-Cyr.

5. Cet allié douteux venait de se tourner de nouveau contre la France. Le père de la duchesse de Bourgogne et de la reine d'Espagne s'unissait aux ennemis communs de Louis XIV et de Philippe V par le traité de Turin.

6. Jacques II était mort à Saint-Germain le 16 septembre. Louis XIV avait aussitôt reconnu son fils, le prince de Galles, roi d'Angleterre.

Bourgogne et ses dames à toutes sortes de jeux ; notre Roi et la reine d'Angleterre les regardaient ; ce n'était que danses, ris et emportements de plaisirs, et presque tous se contraignaient et avaient le poignard dans le cœur. Le monde est certainement un trompeur ; vous ne pouvez avoir trop de reconnaissance pour Dieu de vous en avoir tirées.

---

81. — A M. le duc de Noailles[1].

Ce 11 mars 1704.

Si le père Massillon connaissait Saint-Cyr autant que moi, il n'aurait pu choisir un sujet plus convenable ; et s'il avait parlé devant le Roi et toute la France, il n'aurait pu faire un plus beau sermon[2]. Jamais on n'a fait voir la vertu si aimable et si respectable, ni donné plus d'horreur du vice. Mais quel dommage, mon cher duc, qu'une telle instruction ne dure qu'un moment, dans lequel il prononce avec tant de rapidité[3] et avec une si prodigieuse quantité de choses à retenir[4], que les unes font

1. Le maréchal de Noailles venait de céder son duché à son fils : le comte d'Ayen est désormais duc de Noailles.

2. Massillon venait de prêcher à Saint-Cyr, et non pas sans doute pour la première fois. Mme de Maintenon écrivait au cardinal de Noailles, le 26 février 1702 : « ... J'oubliai de vous demander un sermon du père Massillon à Saint-Cyr. Il prendrait le jour qui lui plairait ; il serait dans une chaise à la grille : il n'y aurait que nous, et je n'avertirais personne du dehors. Si vous lui faites cette prière de ma part, Monseigneur, dites-lui du bien des dames de Saint-Louis, et qu'on ne respire à Saint-Cyr que simplicité, docilité et humilité. Si, après tout cela, il ne lui convient pas de nous prêcher, je m'accommoderai fort bien d'un refus. »

3. La parole de Massillon, en chaire, ressemblait donc par la rapidité du débit à celle de Bourdaloue. V. le portrait que Fénelon a tracé de ce dernier prédicateur dans ses *Dialogues sur l'éloquence*, IIe Partie.

4. *Une si prodigieuse quantité de choses à retenir*... L'éloge tourne involontairement à la critique, ou du moins à l'une des plaintes que Fénelon et La Bruyère se permettaient sur l'éloquence religieuse de leur temps. V. dans les *Dialogues sur l'éloquence* de l'un, et le chapitre *De la chaire* de l'autre, leurs réclamations en faveur d'une prédication plus courte, plus simple, se gravant mieux par là même, plus *apostolique*.

oublier les autres! Je voudrais bien vous piquer de jalousie en vous disant qu'en pareil cas M. le cardinal[1] obtint un sermon par écrit. N'aurez-vous pas bien autant de crédit sur un homme que vous aimez et admirez, et ne répondrez-vous pas sur ma parole que ce sermon ne sera ni vu ni copié? Mais après avoir parlé pour Saint-Cyr et pour moi, il faut songer au bien public: ces sermons ne seront-ils pas imprimés quelque jour[2]?

Ne m'écrivez point si la posture vous fatigue[3]; mais dites à ma nièce de m'écrire tous les jours de vos nouvelles et des siennes. Elle a, il me semble, assez de loisir pour prendre ce soin-là. Je me porte assez bien présentement.

---

82. — Au maréchal de Villeroy.

A Versailles, ce 23 août 1704.

Vous comprenez bien ma douleur, Monsieur le maréchal, car il me semble que vous connaissez mon cœur; mais vous ne pouvez croire combien je suis touchée de la vôtre[4]. Nous en avons parlé : l'état des affaires, les suites que vous craignez, la peine du roi, l'honneur de la nation, la perte des particuliers, et l'intérêt que votre parent et votre ami a eu dans tout ce qui est arrivé, sont en vérité des sujets qui accableraient un moindre courage que le vôtre[5]. J'aurai le cœur serré pour longtemps du seul état du maréchal de Tallard! Perdre une bataille, son fils

---

1. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris.

2. Elle ne devait pas voir ce vœu réalisé. Le recueil des sermons de Massillon ne parut qu'en 1745, douze ans après la mort de l'auteur.

3. Le nouveau duc de Noailles relevait à peine d'une maladie.

4. On venait d'apprendre à Versailles notre déplorable défaite de Hochstedt (ou de Bleinheim) en Bavière.

5. Villeroy, qui commandait un corps d'armée dans cette malheureuse campagne d'Allemagne de 1704, avait lui-même contribué au désastre de Bleinheim en laissant le prince Eugène opérer tranquillement sa jonction avec Marlborough contre le maréchal de Tallard.

unique et sa liberté[1] : comment peut-on survivre à de tels malheurs? Un de ses amis me disait hier qu'il n'y résisterait pas. J'espère bien que son courage le soutiendra. Vous ne devez pas être en peine de ce que le roi pense à son égard. Plût à Dieu que son retour fût aussi prompt que sa bonne réception serait assurée[2]! Nous avons regardé ce que vous mandez là-dessus comme un effet de votre cœur et de votre amitié, et non pas comme un doute qui ferait tort au roi. Il est temps de vous parler de la manière pleine de résignation dont il a reçu cette nouvelle. Vous connaissez sa fermeté : son humeur n'a pas changé un moment; sa bonté l'a occupé de tous les particuliers qu'on a perdus, et nous pouvons dire sans flatterie qu'il est véritablement grand. Il a été sensible quand on a dit que les troupes avaient mal fait; vous savez qu'il aime autant la nation qu'il en est aimé. Mais revenons à notre pauvre prisonnier, et si vous pouvez lui faire revenir quelque chose de moi, je vous prie de le faire. C'est une petite consolation, mais qui lui fera connaître que je lui en donnerais de grandes si je le pouvais. Vous avez prévenu les ordres du roi, ce qui a fait plaisir et gagné du temps, qui est précieux en pareille occasion[3]. Adieu, Monsieur le maréchal, priez Dieu de nous conserver le roi et nous nous consolerons du reste. Je sais que je parle à un homme qui sent là-dessus comme moi; c'est ce qui m'a obligée à me répandre avec lui. Il est vrai que vous ne me sortez pas de l'esprit depuis cette malheureuse aventure.

---

1. Tallard, pris sur le champ de bataille, fut emmené par le vainqueur (Marlborough) en Angleterre et y resta captif sept années.

2. On sait le mot qu'un récit très accrédité prête à Louis XIV recevant en mai 1706 le général vaincu de cette année (c'était, cette fois, Villeroy lui-même, revenant de Ramillies) : « Monsieur le maréchal, on n'est plus heureux à notre âge. »

3. On ne sait trop de quoi elle le félicite en cet endroit : Villeroy n'avait fait autre chose, à la nouvelle de la perte de la bataille, que se replier précipitamment sur le Rhin, alors qu'il aurait pu, avec ses forces jointes à celles de Marsin, défendre les défilés de la forêt Noire. V. Lavallée, *Histoire des Français*, III, 330.

83. — A la reine d'Espagne[1].

5 octobre 1704.

Je suis touchée des peines de Votre Majesté[2]; mais je le serais encore davantage si je la voyais insensible aux discours qu'on fait contre elle et qu'elle me fait l'honneur de m'écrire. On ne peut rien dire de plus désavantageux pour Votre Majesté, et, puisqu'elle veut que je lui parle avec liberté, j'ose convenir avec elle que c'est l'accuser de toutes sortes de défauts de vouloir persuader qu'elle n'aime pas le roi son grand-père. Il mérite certainement l'estime et l'amitié de Votre Majesté; et je crois que le roi d'Espagne ne lui a pas laissé ignorer les qualités du nôtre. Mais, Madame, quelque puissants que vous soyez tous sur la terre, vous ne pouvez empêcher qu'il y ait des méchants qui veulent semer la discorde partout, comme Votre Majesté le dit. Il paraît, par tout ce qui revient de votre cour, qu'elle est remplie de cabales; chacun écrit selon sa passion et il est difficile de démêler de si loin la vérité. Pour moi, je n'ai jamais cru que Votre Majesté n'aimât pas le roi et qu'elle eût une grande aversion pour les Français. Elle est à moitié française, elle a un mari français, qu'elle aime passionnément; ses intérêts sont joints à ceux de la France. Elle a eu auprès d'elle une personne qui ne peut haïr sa nation et qui n'en a point éloigné Votre

---

1. Marie-Louise de Savoie, sœur de la duchesse de Bourgogne, mariée à Philippe V, en septembre 1701.

2. La princesse des Ursins (née de Noirmoutiers), placée par Louis XIV auprès de la jeune reine comme surintendante de son palais, venait d'être brusquement rappelée, pour avoir voulu gouverner cette princesse, et même son jeune époux, plus que sa mission et son rôle ne le demandaient, et en désaccord avec l'ambassadeur de France. La reine, étroitement attachée à sa *camarera mayor*, en éprouvait chagrin et dépit, et s'était plainte amèrement à Louis XIV. La lettre que lui écrivit à ce sujet Mme de Maintenon, et qui a été publiée pour la première fois par l'abbé Millot dans les *Mémoires politiques et militaires* du duc de Noailles, est un modèle de l'art d'avertir sans blesser, de glisser le blâme sous le conseil, et de parler librement et respectueusement à une tête couronnée.

Majesté[1]. J'ai toujours regardé ces discours comme venant d'Espagnols mal intentionnés ou de Français injustes, qui voudraient que Vos Majestés les préférassent aux Espagnols, ce qui ne doit jamais être. Votre Majesté voit par la conduite du roi combien il désire que vous vous fassiez aimer en Espagne, et avec quelle facilité il rappelle les Français qui vous font le moindre embarras.

Quel remède pour empêcher l'effet de mauvais discours et les chagrins qu'ils donnent à Vos Majestés? Je n'en vois point d'autre que leur confiance dans l'ambassadeur du roi. Et comment les affaires se peuvent-elles conduire autrement? Cet ambassadeur est choisi par le roi; il n'a nul intérêt en Espagne; il ne peut désirer que de satisfaire son maître et de réussir dans son emploi, et il ne peut y réussir qu'en unissant Vos Majestés de plus en plus [avec le roi]; ce qui ne doit pas être bien difficile, étant déjà unis par le sang et par la conformité d'intérêts. Je n'ai donc point d'autre conseil à donner à Votre Majesté, puisqu'elle me fait l'honneur de me l'ordonner, que de se confier dans les personnages principaux que le roi son grand-père lui envoie, et d'agir avec eux d'un si grand concert qu'aucune cabale ni aucun discours ne le puisse troubler. Je suis assurée que le roi ne compte que sur ce que lui mande son ambassadeur. Voudra-t-il mander des choses fausses, qui ne peuvent qu'affliger et embarrasser? La mauvaise intelligence qui était entre MM. d'Estrées[2] et Mme des Ursins a fait bien du mal, qu'il faut réparer; mais je supplie Votre Majesté de ne point croire qu'on veuille perdre Mme des Ursins, ni qu'on l'accuse d'autre chose que d'avoir voulu gouverner toute seule et rendre les ambassadeurs du roi inutiles. On n'a nulle aigreur contre elle, chaque jour le fera voir à Votre Majesté. Il est vrai qu'on ne

---

1. La princesse des Ursins.
2. Le cardinal d'Estrées et son frère le marquis d'Estrées. — Le maréchal de Gramont venait d'être nommé à l'ambassade d'Espagne à la place du cardinal.

veut pas entrer dans ses justifications à l'égard de MM. d'Estrées ni voir toute la cour se partager entre eux. On ne compte que les intérêts des deux rois; le reste est leur affaire et la suite de démêlés anciens qu'on dit qu'ils ont eus dès qu'ils étaient à Rome. Au reste, rien n'est plus louable que l'amitié que Votre Majesté conserve pour cette princesse, et la justice qu'elle rend à sa conduite auprès d'elle; mais cette amitié doit avoir ses bornes et ne pas troubler ni son repos, ni son intelligence avec le roi. Il est très vrai, Madame, que je ne me mêle de rien et que je ne puis rien; mais il est très vrai aussi que je m'intéresse vivement à tout, que je désire ardemment votre union, votre bonheur, votre affermissement en Espagne, votre réputation; que je suis prévenue d'une grande admiration pour vous, que je souhaite que Votre Majesté ne démente pas l'idée que nous avons d'elle, bien différente assurément des discours dont elle se plaint et qu'on n'écoute point ici. Le duc de Gramont est honnête homme, le maréchal de Tessé[1] l'est aussi; ils ne désirent que le bien. J'espère que Dieu soutiendra Vos Majestés, et que tout se tournera à leur satisfaction. Voilà bien abuser de la patience de Votre Majesté; mais il m'a paru qu'elle voulait que je m'expliquasse librement avec elle. Il n'y a rien qu'elle ne me pardonnât, si elle connaissait la sincérité de mon respectueux attachement pour Vos Majestés.

---

84. — A Mme de Dangeau.

A Saint-Cyr, ce 18 juin 1705.

Vous êtes admirable, Madame, mais il faut aussi l'être un peu pour suivre votre vive charité[2]. Si je vous avais ici, mon

---

1. Le maréchal de Tessé commandait à la fin de 1704 les troupes envoyées au secours de Philippe V.

2. Les anxiétés que l'état des affaires publiques causait à Mme de Maintenon ne pouvaient, si vives qu'elles fussent, la distraire de son active sollicitude pour

plaisir serait complet. Je viens d'écrire à M. le doyen de Chartres pour la dispense des bans, car notre confident prétend que ce que nous lui demandons est dans les règles; sans une telle parole, j'aurais douté que notre mariage eût pu aller si vite. La mariée n'est sensible qu'au manquement de cornette[1]; je l'ai assurée qu'elle pouvait se marier en bonnet. Je lui ai donné un bel habit de damas noir et un jupon si extravagant qu'il lui siéra mieux qu'à moi. La Ferté[2] m'assure que le bossu[3] est très aimable et qu'il a les dents fort belles. Réjouissez-vous dans cette bonne œuvre; je ne donne rien qui me coûte tant que le retardement du plaisir de vous voir; mais nous allons à Trianon et de là à Meudon. Je devais aller à Paris le jour de la Saint-Jean pour voir ma capucine[4]; je ne puis me résoudre, Madame, à faire ce voyage sans vous, et c'est bien le moins que je puisse faire de vous attendre, puisque vous n'êtes absente que pour moi. Mon Dieu, Madame, qu'il y a de joie dans le bien! Tout Versailles ne m'en donnerait pas autant que j'en sens en établissant une pauvre demoiselle qui aurait été sur le pavé à ma mort. Je suis sûre que vous serez ravie à ses noces, et que M. des Fertons vous paraîtra de très bonne compagnie. Mais comme vous savez mieux que personne mêler la solidité avec le badinage, endoctrinez bien notre Agnès, qui sera une très bonne ménagère, et du reste peu de sens. Vous voyez, Madame,

---

Saint-Cyr, non plus que de ses diverses œuvres de bienfaisance. Ce billet à Mme Dangeau se rapporte à l'une de celles-ci. Elle mariait, en la dotant, une jeune fille de sa domesticité, qu'elle savait depuis peu être *demoiselle*, c'est-à-dire de bonne naissance (note des dames de Saint-Cyr). Mme de Dangeau entrant avec sa *vive charité* dans cette bonne œuvre, s'était chargée de la noce, et y devait présider.

1. La cornette n'était pas une coiffure pour se marier; mais cette demoiselle, comme on le voit plus loin, était fille *de peu de sens*, ou une *Agnès* d'esprit bien simple.

2. Employé aux affaires extérieures de Saint-Cyr.

3. C'est le futur, un officier de la duchesse de Bourgogne, un peu contrefait; Mme de Maintenon n'a pu trouver mieux : mais M. Des Fertons est si aimable! de si bonne compagnie! et puis de si belles dents!

4. Une jeune fille de Saint-Cyr, Mlle de Montalembert, qui s'était faite religieuse aux Capucines de Paris.

que je ne sais ce que j'écris, et on m'interrompt à tout moment pour cette fille, qui a été très surprise de son prompt départ. Ne vous mettez pas sur les dents à la noce. Je voulais vous écrire un volume; mais il faut tout faire par lettres. J'ai envoyé quérir des gants, du ruban, ma plus belle coiffe[1]; j'ai pris de la casse; Mme de Chailly[2] me veut envisager; il faut renvoyer Mlle de Mérinville. J'ai besoin de repos; je voudrais prier Dieu. On m'attendra de bonne heure à Trianon; voici une lettre de Versailles, il y faut répondre; et avec tout cela, on veut que je me possède en paix[3]! Le pis de tout est de donner quelques pistoles à la future[4]; c'est ce que je vais faire.

---

85. — A M. le duc de Noailles.

A Marly, 15 juin 1706.

Je viens de recevoir votre lettre du 6 de ce mois, de Madrid[5]. Les démonstrations de joie du peuple[6] sont sans conséquence, et j'aimerais mieux qu'ils donnassent des troupes. En lisant votre lettre au roi, il me dit que vous ne saviez pas encore ce qui s'est passé en Flandres[7]; vous en serez bien touché, et nous pouvons dire présentement que nos affaires vont aussi mal que celles d'Espagne.

Je n'entre point dans le détail de la perte de la bataille[8] et

---

1. Sa toilette pour Trianon? ou bien est-ce pour la mariée?

2. V. plus haut, p. 119, n. 6.

3. Elle s'amuse et amuse son amie, dans cette fin de lettre écrite à bride abattue, de la presse de cette matinée.

4. Pour sa poche de mariée.

5. Le nouveau duc de Noailles avait été envoyé à l'armée d'Espagne à la fin de 1705.

6. Philippe V, après une campagne malheureuse en Catalogne, venait de regagner, non sans difficulté, la Castille, et était rentré dans Madrid aux acclamations des habitants.

7. On écrivait ainsi, bien que *dans les Flandres* eût été plus correct.

8. Le maréchal de Villeroy venait de se faire battre le 23 mai à Ramillies. — « ... Ce fut une déroute totale; les Français y perdirent vingt mille hommes, la gloire de la nation et l'espérance de reprendre l'avantage. La Bavière, Cologne

de celle de toute la Flandre espagnole; monsieur votre père vous en rendra un meilleur compte que moi. Je ne crois pas qu'on ait jamais vu une plus grande révolution[1] en moins de temps; nous ne sommes qu'au commencement de la campagne, et les ennemis sont en état de faire tout ce qu'ils voudront. Il n'y eut jamais un plus malheureux homme que le maréchal de Villeroy; s'il avait évité le combat, il eût été déshonoré, et on aurait autant crié contre lui qu'on le fait présentement; mais il a, outre ce déchaînement public, le déplaisir d'avoir perdu nos affaires et affligé le roi, auquel il est sincèrement attaché. Cependant ce déchaînement est à un tel point dans l'armée et dans Paris que je ne crois pas que le roi le puisse soutenir[2]. Je suis persuadée qu'il est du bien de son service de donner une nouvelle face au commandement de l'armée.

Le roi soutient ce revers de fortune avec un courage chrétien qui attendrit pour lui, mais qui fait pourtant grand plaisir à ceux qui aiment encore plus son salut que sa prospérité sur la terre. Pour moi, mon cher duc, j'ai été frappée, abattue, stupide jusqu'ici; je reprends courage et je me trouve un peu petite-fille d'Agrippa. La foi vient à mon secours et me fait voir que voilà le roi dans le chemin des élus dont peu se sauvent sans souffrir. J'avoue que la souffrance de le voir souffrir est grande, et que j'aurais besoin de vous en ces temps-là, car vous savez que je ne parle à personne, et qu'on en trouve peu capables d'entendre. Notre saint cardinal, qui aurait pu être ma consolation, est devenu un de mes sujets de peine[3]; la famille ne m'aime

avaient été perdus par la bataille d'Hoschtedt; toute la Flandre espagnole le fut par celle de Ramillies. Marlborough entra victorieux dans Anvers, dans Bruxelles; il prit Ostende, Menin se rendit à lui. Le maréchal de Villeroy, au désespoir, n'osait écrire au roi cette défaite : il resta cinq jours sans envoyer de courrier... » VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*.

1. Un plus grand changement dans l'état des affaires. *Révolution* n'avait pas encore le sens que ce mot a pris depuis dans la langue de la politique et de l'histoire.

2. C'est-à-dire, puisse résister à ce déchaînement.

3. L'archevêque de Paris se trouvait alors compromis lui-même dans cette

guère et ne pense pas comme moi ; ainsi il faut se contenter de gémir aux pieds de Notre-Seigneur. Votre beau-frère le duc de Guiche a véritablement fait des merveilles [1] ; Biron [2] s'est distingué ; on loue le duc de Villeroy [3] et on en blâme une infinité d'autres.

Mme la duchesse de Bourgogne est bien aise de ce que vous me mandez de la reine sa sœur, car vous l'avez persuadée que, si elle ne vous plaisait pas, vous seriez incapable d'en mander du bien, et elle compte plus votre approbation que tout ce qu'elle en avait ouï dire jusqu'ici. Vous savez qu'elle est grosse ; mais l'état où nous sommes tous nous rend peu sensibles à la joie. Elle est dans de continuelles agitations pour la Flandre, pour Turin et pour l'Espagne, et nous ne pouvons de tous côtés attendre que de mauvaises nouvelles. Je vous crois en Roussillon ou bien près d'y arriver [4]. Dieu veuille bénir ce que vous allez faire ou empêcher ! M. Amelot [5] désirerait bien que les ennemis fussent obligés de laisser des troupes en Catalogne.

N'êtes-vous pas bien content de Mme la princesse des Ursins [6] et de notre ambassadeur ? Il me semble qu'ils font tout de leur mieux et avec beaucoup de courage.

Comment pourrait-on n'être pas content de vous ? Vous donnez votre santé, votre vie, vos soins, votre bien pour le service des deux rois ; mais vous serez encore plus récompensé

éternelle querelle des Jésuites et des Jansénistes, et assez atteint du soupçon de pencher vers ces derniers, pour que Mme de Maintenon osât à peine le défendre.

1. « Le duc de Guiche, à la tête du régiment des gardes, se défendit quatre heures durant dans le village de Ramillies, et y fit des prodiges. » SAINT-SIMON, éd. Chéruel, IV, 426.

2. Armand-Charles Gontaut, duc de Biron, plus tard maréchal de France.

3. Fils du maréchal, devenu duc de Villeroy, par la démission de son père, en 1696.

4. Après avoir ramené Philippe V dans sa capitale, le duc de Noailles retournait à son poste de commandement sur la frontière.

5. Ambassadeur d'Espagne depuis 1705.

6. La princesse des Ursins, par une habile et triomphante apologie devant Louis XIV, s'était remise à flot, et était allée reprendre sa place auprès de la reine d'Espagne.

par le plaisir d'agir en homme de bien qui aime la chose publique, qui saura s'envelopper dans sa vertu, si la reconnaissance des hommes lui manque.

Jugez par la longueur de ma lettre, mon cher duc, du plaisir que j'aurais à vous entretenir, si on peut appeler plaisir le soulagement de parler de nos malheurs avec quelqu'un de raisonnable et qui pense comme nous. Il n'y a plus de ressources pour moi; je ne verrai plus que des peines. Pour vous qui êtes jeune, vous pouvez bien voir la France se remettre et s'affaiblir plus d'une fois.

Il y a bien longtemps que ma santé est assez bonne; les accès de fièvre s'éloignent. Dieu n'en donne jamais au delà de nos forces.

---

86. — **A M. le duc d'Orléans**[1].

A Saint-Cyr, 25 septembre 1706.

Que je me sais mauvais gré, Monseigneur, d'avoir toujours remis à avoir l'honneur de vous répondre par M. de Nancré[2] ! Tout ce qui nous revient de votre douleur[3] me fait croire (ce que je ne présumais pas d'abord) que j'aurais pu vous consoler un peu. Mais j'espère, Monseigneur, que la lettre du roi ne vous laissera rien à désirer. Après un aussi grand malheur que le vôtre, votre affliction est une preuve bien convaincante de votre attachement pour le roi et pour l'État; car, si vous ne comptiez que votre personne, vous auriez sujet d'être parfaitement content, à vos blessures près. Vous savez, Monseigneur, que je suis bien plus propre à porter une vérité dure qu'une louange

---

1. Philippe d'Orléans, le futur régent. Le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, était mort en 1702.

2. Capitaine des Suisses du duc d'Orléans. Il avait apporté la nouvelle de la défaite de Turin.

3. La malheureuse bataille qui porte ce nom venait d'être livrée. Ce revers entraînait la levée du siège de cette ville et la perte de toute l'Italie espagnole.

fausse ; l'honneur que j'ai d'approcher les grands depuis longtemps ne m'a point changée là-dessus. Croyez donc, je vous en supplie, tout ce que je vais vous dire. La nouvelle de ce qui s'est passé en Italie a affligé le roi et tous les bons Français. Votre valeur n'a surpris personne ; mais elle a été si brillante qu'elle a reçu un nouveau lustre[1]. Vos blessures ont alarmé, tout le monde a plaint votre malheur et a rendu justice à vos intentions ; mais depuis qu'on a su tous les détails, je puis vous assurer, Monseigneur, que chacun vous porte dans son cœur. Vous avez ouvert tous les bons avis[2], et s'ils avaient été suivis, nous serions aussi glorieux que nous sommes malheureux. Ce n'est pas votre faute. On loue votre bon esprit, qui vous a fait voir tout ce qu'il y avait à faire. On loue votre docilité, qui vous a fait déférer à ceux à qui le roi avait désiré que vous déférassiez. Enfin, Monseigneur, vous avez rempli tout votre personnage ; vous n'êtes pas dévot, mais vous êtes capable de remonter à la source de tout ce qui nous arrive : Dieu a voulu sauver M. de Savoie et affliger la France. Vous n'avez pu l'empêcher ; ce n'est ni le courage, ni la lumière qui vous a manqué. Consolez-vous donc, je vous en conjure, et conservez-nous un prince dont on doit attendre de si grandes choses[3]. Ma plus grande douleur pour vous est que vous n'êtes point en état de réparer les pertes que vous avez faites. Cependant à chaque jour suffit son mal ; que savons-nous ce qui arrivera ? Que le courage qui vous fait mépriser la vie et souffrir les douleurs du corps vous

---

1. En défendant son quartier, sur la Doire, le duc d'Orléans avait payé de sa personne avec une présence d'esprit et une bravoure admirables.

2. Devant le prince Eugène et le duc de Savoie, qui s'approchaient, le duc d'Orléans avait demandé qu'on marchât à la rencontre de l'ennemi au lieu de l'attendre dans des lignes trop vastes et coupées de plusieurs rivières. A cet avis, que tous les officiers partageaient, le maréchal de Marsin, d'accord avec le jeune duc de La Feuillade, avait opposé un ordre du roi défendant de donner bataille, à moins qu'on ne fût attaqué.

3. Cette justice si noblement rendue au vaillant prince fait d'autant plus d'honneur à Mme de Maintenon, que les principes et les mœurs de Philippe d'Orléans ne prévenaient nullement la religieuse dame en sa faveur.

élève au-dessus des événements; le roi est très content de vous : je suis assurée qu'il vous l'a mandé. Vous connaissez sa sincérité. Vous n'avez rien à vous reprocher, toute l'Europe le sait ou le saura, toute la France en est instruite. Je n'ai pas eu la moindre occasion de vous donner des marques du véritable attachement que j'ai pour vous, Monseigneur. Tout le monde parle le même langage, et s'il y en avait qui pensassent autrement, ils n'oseraient se montrer. Il est certain que je meurs d'envie d'adoucir vos peines ; mais il est encore plus vrai que tout ce qui se passe en ce pays ici sur votre sujet est encore plus glorieux que je ne puis l'exprimer.

---

87. — A Mme de Dangeau.

Décembre 1706.

On ne me donna votre lettre qu'hier au soir, Madame, et je ne comprends que trop votre état, ayant vu de près le fond de votre cœur pour M. de Courcillon ; mais je vous conjure de ne point augmenter le mal par votre prévoyance[1]. Combien a-t-on d'exemples de gens plus mauvais que lui qui sont revenus ! Nos jugements sont bien différents de ceux de Dieu. Nous sommes vivement blessés de ce qui ôte l'estime des hommes, et Dieu pardonne plus aisément les plus grands crimes qu'une malice dans le cœur qui n'est point, je crois, dans celui de monsieur votre fils. Il paraît plus de légèreté, de goinfrerie[2] et d'emportement. Enfin, Madame, nous ne pouvons point pénétrer dans l'avenir,

---

1. Mme de Dangeau s'affligeait des désordres de son fils, le marquis de Courcillon, « jeune homme fort brave, dit Saint-Simon, et de beaucoup d'esprit, mais tourné à plaisanterie, à bons mots, à méchanceté, à impiété et à la plus sale débauche. » *Mémoires*, éd. Chéruel, V, 59. Que faire ? écrivait-elle à son amie, en paraissant désespérée. C'est à quoi cette lettre répond, une des plus indulgentes et des plus affectueusement sensées que Mme de Maintenon ait écrites.

2. *De goinfrerie.* On ne reculait point alors, même dans le meilleur monde, devant le mot propre.

et sainte Monique se serait épargné bien des larmes si elle avait pu entrevoir son fils tel qu'il devint dans un moment.

Je mandai hier à Mme de Caylus que le roi m'avait dit qu'il n'avait pas encore aperçu M. de Courcillon et qu'on ne venait guère ici pour ne le pas voir. Il me répéta le soir la même chose, et me fit bien des questions sur votre tristesse et sur ce qu'il entrevoit. Je ne tombai d'accord que d'un peu de crapule[1] et de légèreté; il se récria sur le grand courage de monsieur votre fils : il est bien cruel qu'il veuille perdre une réputation dont il pourrait jouir. Vous me demandez des conseils, Madame; vous avez une famille assez étendue pour vous en donner de meilleurs que les miens, et votre bon esprit pourrait vous suffire. Pour moi, Madame, je suis toujours pour les moyens de douceur. Si M. de Courcillon n'entend plus raison, si la tendresse qu'il vous doit à tous n'a plus de pouvoir sur lui, par où peut-on le prendre[2]? Quand vous consentirez, Madame, que le roi sache tout, je pleurerai de tout mon cœur avec vous. Il faut jusque-là se contraindre, car on me ferait des questions qui me forceraient à tout dire.

Je vous attends pour dîner; nous nous mîmes hier au soir au jeu toutes trois[3] ayant les larmes aux yeux; nous ne laissâmes pas de nous amuser dans la suite. C'est votre pénitence[4], Madame, il faut passer par là. Vous aurez le secours des prières que vous désirez; mais les vôtres sont les meilleures. Nous verrons demain une grande reine plus à plaindre que nous et bien plus abandonnée[5].

---

1. Ce mot *crapule*, qui revient encore un peu plus bas, n'avait pas, à vrai dire, un sens aussi fâcheux qu'aujourd'hui : ce mot était alors plus près du latin *crapula*, abus de boisson, ivrognerie : il exprime aujourd'hui ce qu'il y a de plus bas et de plus vil dans la débauche.

2. Elle conseille donc les moyens de raison et de douceur : ce sont les meilleurs, elle y a confiance : sinon, il faudrait désespérer.

3. *Toutes trois*. Mme de Caylus et Mme d'Heudicourt (?) avec elle-même.

4. C'est votre pénitence de consentir à ce qu'on cherche à vous distraire.

5. La reine d'Angleterre, veuve de Jacques II depuis 1701.

Un peu de crapule se pardonne dans ce temps-ci. Le roi n'en sait pas davantage, et M. de Courcillon pourrait revenir, s'il mettait là son courage si admiré[1].

---

88. — A Mme la princesse des Ursins.

A Saint-Cyr, 8 mai 1707.

Il est bien juste, Madame, de remercier le Dieu des batailles de celle qu'il vient de nous faire gagner[2] ; vous avez bien jugé de la joie du roi et de celle de toute la maison royale ; je ne puis m'empêcher de vous en faire le détail. Vous connaissez Marly et mon logement ; le roi était seul dans ma petite chambre, et je me mettais à table dans mon cabinet, par lequel on passe. Un officier des gardes cria à la porte où était le roi : « Voilà M. de Chamillart. » Le roi répondit : « Quoi ! lui-même ! » parce que naturellement il ne devait point venir. Je jetai ma serviette, tout émue, et M. de Chamillart me dit « Cela est bon ! », et entra de suite, suivi de M. de Silly[3], que je ne connaissais point ; et vous croyez bien, Madame, que j'entrai aussi. J'entendis donc la défaite de l'armée ennemie, et retournai souper de fort bonne humeur. M. le Dauphin, qui jouait ou voyait jouer dans le salon, vint bien vite trouver le roi, et M. le duc de Bourgogne entra un billard[4] à la main. Madame vint, à qui on s'était hâté d'aller dire que M. le duc d'Orléans avait gagné une bataille ; je lui dis qu'il n'y était pas, dont elle est très fâchée, et j'entendis qu'elle disait : « J'apprendrai bientôt que mon fils se sera pendu ! » Mme de Dangeau

---

1. C'est-à-dire, s'il employait son courage à se vaincre et à se réformer là-dessus.
2. La bataille d'Almanza gagnée par Berwick le 25 avril 1707.
3. Jacques Vipart, marquis de Silly, commandant de brigade ; c'est le de Silly dont il est plus d'une fois question dans les mémoires de Mme de Staal-Delaunay.
4. Une queue de billard.

quitta la table pour aller écrire à monsieur son mari, qui était à Paris, et Mme d'Heudicourt pour aller à la porte de mon cabinet souhaiter un peu de repos[1].

Mme la duchesse de Bourgogne doit être saignée dans quelques jours, les médecins le croyant nécessaire, en quelque état qu'elle puisse être.

Je relis avec plaisir les endroits de votre lettre du 17 avril, où vous me dites les avantages qui suivraient le gain d'une bataille en Espagne. Dieu veuille, Madame, que vous ayez été prophète !...

---

89. — **A la même.**

A Saint-Cyr, ce 12 juin 1707.

Je ne crois pas, Madame, que jamais personne ait poussé si loin la bonté, la politesse et le respect pour le sang de nos rois que vous venez de le faire par la réception que vous avez faite aux nourrices du prince des Asturies ; car je veux espérer que ce sera un garçon[2]. Il est vrai, Madame, que je voudrais avoir

---

1. La princesse des Ursins, plus vive encore que Mme de Maintenon dans l'expression de la joie que lui causait cette importante victoire, la remerciait ainsi du détail de sa lettre : « Tout ce que vous me représentez, Madame, depuis que l'officier des gardes vint annoncer la venue de M. Chamillart, qui conduisait M. de Silly dans votre petite chambre de Marly, pendant que vous soupiez dans votre cabinet, jusqu'à ce que Sa Majesté vint dire elle-même à la porte cette grande nouvelle, me paraît si naturel que je crois vous avoir vue jeter votre serviette par terre, courant pour entendre ce que l'on disait ; Mme de Dangeau voler pour écrire à son mari ; Mme d'Heudicourt marcher, comme si elle avait eu de bonnes jambes sans savoir presque ce qu'elle faisait ; M. de Marsan sauter sur un siège pour se faire voir, malgré sa goutte, avec la même facilité que l'eût pu faire un danseur de corde. Pour Mgr le duc de Bourgogne, qui est, je crois, un peu sujet aux distractions, je m'étonne que, dans les premiers moments de la joie, il ne prît pas quelque dame pour une bille et qu'il ne lui donnât pas un coup du *billard* qu'il avait à la main. » Le personnage que Mme des Ursins ajoute au tableau en le comparant à un danseur de corde, Charles de Lorraine, comte de Marsan, prêtait à rire par ses plats empressements de courtisan. V. Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Chéruel, VI, 172.

2. La reine d'Espagne allait bientôt accoucher. — L'usage était, en pareil cas,

assisté à ce festin, et que je ne connais guère de fête qui me pût être plus agréable[1] ; vous êtes admirable en tout, et sûre de trouver en moi une admiratrice. Si vous avez passé huit jours sans recevoir de mes lettres, Madame, c'est que M. de Torcy[2] en charge quelquefois des courriers ; car, de ma part, rien n'est plus réglé que le commerce que j'ai l'honneur d'avoir avec vous.

Il est vrai, Madame, que les affaires d'Espagne sont bien changées[3]. Dieu veuille achever ce qu'il a commencé ! Je crains le siège de Lérida[4], et qu'on n'y fasse comme lors de M. de Catinat ; j'ai impatience que la saison soit venue d'entrer en Portugal, et que vous les forciez à vous demander la paix : accordez-la-leur, Madame, et remettez-en la conquête à une autre fois.

M. de Vendôme et M. de Marlborough sont toujours à trois lieues l'un de l'autre[5] ; notre général pétille de faire quelque chose[6], mais il faut que ce soit avec apparence de succès.

M. de Villars suit les ennemis et les met à de grandes contributions[7]. Il leur a écrit une lettre qu'on trouve romanesque ;

---

de faire venir, à l'avance, au Retiro de superbes nourrices, parmi lesquelles, au dernier moment, on faisait un choix.

1. La princesse des Ursins avait fait fête à ces nourrices (au nombre de onze), en soupant avec elles. Elle avait, dans une lettre récente, raconté plaisamment ce souper.

2. Jean-Baptiste Colbert (neveu du grand Colbert), marquis de Torcy, secrétaire d'État des affaires étrangères.

3. La bataille d'Almanza (V. la lettre précédente) les avait, bien à temps, relevées.

4. Le duc d'Orléans, de concert avec Berwick, préparait le siège de Lérida, en Catalogne.

5. En Flandre.

6. *Pétiller de...*, avec un autre verbe, c'est « avoir une extrême impatience de faire une chose. » (Dictionnaire de l'Académie, dernière édition.) Cette façon de parler familière et très expressive s'est donc conservée, mais est moins en usage aujourd'hui. — « Boufflers et son armée *pétillaient* de faire lever ce grand siège. » SAINT-SIMON, éd. Chéruel, VII, 106. — « Je *pétille* dans ma chambre, quand je songe qu'il n'y a qu'une demi-lieue qui nous sépare. » Mme de Maintenon aux Dames de Saint-Cyr, 10 septembre 1698.

7. Villars reprenait l'avantage en Allemagne. Il venait de rançonner les pays de Bade, de Wurtemberg, de Franconie, jusqu'à en tirer 2200000 livres. — Il avait sommé par lettre les habitants de la ville d'Ulm de mettre en liberté un nombre de prisonniers français injustement retenus, sous peine de voir promener l'incendie sur leur territoire.

on dit ici qu'il est fou, mais je vous avoue, Madame, que je désirerais que le roi eût plusieurs de ces fous-là[1]. Notre armée d'Allemagne ne nous coûtera plus rien : c'est un grand soulagement.

M. le maréchal de Tessé est plus prudent, il voit tout le péril, et me fait mourir de peur; c'est un côté bien dangereux[2].

On mande que M. le duc de Savoie a une vapeur qui lui a duré dix heures, et que ce n'est pourtant point une apoplexie. Mme la duchesse royale écrit à Mme la duchesse de Bourgogne qu'il est toujours languissant et faible, et que la fièvre lui a repris, mais que les accès ne sont pas si violents.

Je crois vous avoir mandé, Madame, que notre princesse[3] n'est pas grosse, et qu'elle se porte bien; elle est venue hier faire ses dévotions ici, et y passer la journée. Mme de Caylus a passé quelques jours à Versailles, et doit y revenir bientôt. J'ai aujourd'hui avec moi la duchesse de Noailles. Vous me tyrannisez sur les étrangers et sur mes parents[4] : je vous avoue, Madame, que les femmes de ce temps-ci me sont insupportables : leur habillement insensé et immodeste, leur tabac, leur vin, leur gourmandise, leur grossièreté, leur paresse, tout cela est si opposé à mon goût, et, ce me semble, à la raison, que je ne puis le souffrir[5] : j'aime les femmes modestes, sobres, gaies,

---

1. Ce général mêlait les jactances et les rodomontades aux talents les plus sérieux d'un chef d'armée et à un courage héroïque.

2. La Provence, où le maréchal de Tessé tenait tête au prince Eugène et au duc de Savoie.

3. La duchesse de Bourgogne.

4. Vous vous plaisez à me contredire sur le compte des étrangers et de mes parents (?)

5. Ce sévère jugement n'est que trop confirmé par d'autres témoignages. V. les lettres de la princesse Palatine, seconde duchesse d'Orléans (7 août 1699, et 29 avril 1701), les *Souvenirs* de Mme de Caylus, le sermon de Bourdaloue *Sur la tempérance*, etc. — « Malgré d'heureuses exceptions, il est bien clair que le beau siècle se gâtait : les jeunes femmes de ce temps-là sont étranges de mœurs et de manières : elles vont être les femmes de la régence. Elles ne fument pas encore comme aujourd'hui, mais elles prisent (Sainte-Beuve se trompe; elles prisaient et elles fumaient) : Mme de Caylus a son joli nez barbouillé de tabac. La duchesse

capables de sérieux et de badinage, polies, railleuses d'une raillerie qui enferme une louange, dont le cœur soit bon et la conversation éveillée, et assez simples pour m'avouer qu'elles se sont reconnues à ce portrait, que j'ai fait sans dessein[1], mais que je trouve très juste.

---

90. — A Mme de Dangeau.

16 juillet 1707.

Mme de Vaudemont[2] n'est qu'un prétexte, Madame, et c'est pour parler à Mme la duchesse de Bourgogne que je vous ai priée de remettre à demain votre voyage à Paris. Le roi me dit hier au soir qu'il avait été surpris de voir les joueurs à La Bretesche[3]. Je vis par là que Mme la Duchesse de Bourgogne me trompe; elle m'avait conté que Mme la Duchesse s'était priée elle-même à ce repas, et je vois que c'était une partie faite. Le roi me dit qu'elle avait prié Mme la Duchesse d'y venir, et ce fut M. de Lorges[4] qui parut un des premiers. Je répondis qu'il était assez

---

de Bourgogne veille, soupe, et, aux recommandations qui reviennent sans cesse, on sent qu'elle fait tout ce qu'il faut pour se tuer. » Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, *La princesse des Ursins*. — « Ne soyez jamais sans corps (sans corps de jupe), écrivait Mme de Maintenon à une de ses anciennes élèves, et fuyez tous les autres excès, qui sont à présent ordinaires même aux filles, comme le trop manger, le tabac, les liqueurs chaudes, le trop de vin, etc. » 1705.

1. Mais non sans quelque flatterie d'amitié; tout en se reconnaissant dans ce portrait, Mme des Ursins, si elle était de bonne foi, devait le trouver quelque peu embelli.

2. Une princesse lorraine de passage à la cour.

3. La duchesse de Bourgogne, que les avis de Mme de Maintenon ne réussissaient pas à guérir de la passion du jeu, avait, d'accord avec la duchesse de Bourbon et quelques seigneurs, monté une partie de *lansquenet* à la faveur d'une partie de chasse. On avait joué à l'aise, dans un pavillon ou petit château appartenant au duc du Maine, à la Bretesche (hameau entre Versailles et Marly). Le roi, instruit et fâché, devait chapitrer la princesse. Entrevue redoutée. Par cette lettre écrite de Saint-Cyr, Mme de Maintenon, inquiète, prie en toute hâte Mme de Dangeau, son amie, d'y préparer la jeune princesse.

4. Guy de Durfort, duc de Lorges, fils du maréchal de ce nom.

naturel que Mme la Duchesse fût chez son frère, mais que, pour le jeu, j'en étais plus fâchée que personne.

Le roi me dit : « N'était-ce pas assez pour un jour qu'un dîner, une cavalcade, une chasse, une collation ? » Il ajouta, après avoir un peu rêvé : « Je ferai bien de dire à ces messieurs qu'ils ne me font pas bien leur cour de jouer avec la duchesse de Bourgogne. » Je dis que le lansquenet m'avait toujours fait peine par la crainte qu'elle ne fît quelque voyage[1] qui lui fît tort et ne la mît sur un mauvais pied. On parla d'autres choses ; le roi revint et me dit : « Ne ferai-je pas bien de faire parler à ces messieurs ? » Je répondis que je croyais que cette manière-là nuirait à Mme la duchesse de Bourgogne, et qu'il vaudrait mieux lui parler à elle-même, et que cela demeurât secret. Il me dit qu'il le ferait aujourd'hui. C'est pour l'avertir, Madame, que je vous ai suppliée de demeurer. Nous voilà arrivés plus tôt que je ne pensais à cet éloignement que j'ai toujours appréhendé. Le roi croira l'avoir fâchée en rompant son lansquenet et sera plus froid pour elle ; il est vrai qu'elle sera fâchée et sera plus froide pour lui. Je penserai la même chose et reprendrai le respect que je lui dois[2] ; mais je ne suis pas encore assez détachée de l'estime du monde pour consentir qu'il croie[3] que j'approuve une telle conduite.

Mme la duchesse de Bourgogne sera plainte par Mme la Duchesse, qui me fait bien souvenir en cette occasion des pièges que madame sa mère tendait à la reine et à Mme de la Vallière pour faire remarquer ensuite au roi ce que c'était que leur conduite[4]. Si, après avoir parlé, Madame, vous pouviez venir à Saint-Cyr, j'en serais ravie ; mais je doute qu'après la triste conversation que vous devez avoir, vous soyez en état de paraître. S'il vous

1. Quelque absence de la cour incognito, pour jouer à ce jeu.

2. Moi aussi, je serai plus froide, tout en revenant à tout le respect que je lui dois ; mais...

3. Que le monde croie...

4. Mlle de Nantes, fille de Mme de Montespan et de Louis XIV, devenue en 1685 duchesse de Bourbon, avait beaucoup du caractère et de l'humeur de sa mère.

est possible d'aborder Mme la duchesse de Bourgogne, vous pourriez lui donner ma lettre, afin qu'elle se prépare à répondre au roi, et vous lui parlerez ce soir plus au long. Vous jugez bien, Madame, de la nuit que j'ai passée. Il faut prier Dieu pour notre princesse, qui se noie dans un verre d'eau[1].

---

91. — **Au roi d'Espagne.**

Octobre 1707.

Me voici bien revenue de mes anciennes idées. Je croyais Votre Majesté d'une profonde indifférence sur nous autres misérables, et je reçois une lettre d'elle pleine de délicatesse sur l'amitié. Je ne vous conseille pas, Sire, de disputer sur cela avec une personne qui a un peu étudié le quiétisme, car je lui prouverais qu'il y a de la perfection à ne rien demander, à ne rien désirer, à être dans une entière désappropriation de ses intérêts[2] : voilà un mot qui fait voir que je sais quelque chose[3]. Je crois cependant qu'il n'est pas de mon intérêt de trop approfondir avec Votre Majesté, et il vaut mieux lui donner des nouvelles de notre cour. Il est juste de commencer par celles du roi, dont la santé résiste aux années, aux affaires, et aux plus fâcheux événements ; celle de M. le Dauphin est aussi très parfaite ; mais il le doit à sa bonne conduite. Il s'est retenu sur le manger[4], et il est en cela, si on peut dire, bien plus sage que

---

1. Qui se compromet bien gratuitement et pour la satisfaction d'un triste plaisir.
2. Elle répond à une lettre aimable du jeune roi par un badinage que nous entendrions mieux, si nous avions cette lettre de Philippe V.
3. C'est-à-dire, voilà un grand mot qui fait honneur à mon savoir. — *Désappropriation*, ainsi employé, est un mot de la langue des mystiques, et figure souvent dans celle de Mme Guyon et de Fénelon.
4. « Depuis cette grande indigestion qui fut prise d'abord pour apoplexie, il ne faisait guère qu'un vrai repas, et se contenait fort, quoique grand mangeur comme toute la maison royale. » SAINT-SIMON, éd. Chéruel, VIII, 261.

le roi[1]. M. le duc de Bourgogne est un prince très merveilleux, et en qui Dieu a fait des miracles et un changement admirable. Votre Majesté peut se souvenir qu'il était très vif, pour ne pas dire colère : il est très modéré[2]. Il aimait le jeu et le gros jeu : il ne joue plus que par complaisance, et d'une manière plus parfaite que de ne pas jouer du tout, puisqu'elle est sans affectation. Il joue quand Mme la duchesse de Bourgogne manque d'un joueur ; mais il y met peu de temps et d'argent. Il aimait la propriété, et employait ses menus plaisirs à acheter mille choses qu'il était ravi d'avoir : il donne tout aux pauvres avec une application et un ordre admirables. Il se cache le plus qu'il peut : mais, comme cela est difficile à une personne de son rang, il est déjà connu de toute la France sur ce pied-là, et par conséquent aimé et estimé de tout le monde. Mme la duchesse de Bourgogne a un mérite un peu moins sérieux ; je me garderais bien de dire que c'est la plus aimable princesse du monde : Votre Majesté n'en conviendrait pas, et ne lui donnerait certainement que la seconde place. Elle est beaucoup mieux de sa personne qu'elle n'était quand vous étiez ici[3]. Elle se fait aux manières françaises ; elle aime fort le plaisir, quoiqu'elle soit sérieuse[4] ;

---

1. Voy. la lettre du 23 janvier 1680, p. 39.

2. « Ce prince naquit terrible, et sa première jeunesse fit trembler ; dur et colère jusqu'aux derniers emportements, et jusque contre les choses inanimées ; impétueux avec fureur, incapable de souffrir la moindre résistance, même des heures et des éléments, sans entrer dans des fougues à faire craindre que tout ne se rompît dans son corps ; opiniâtre à l'excès, passionné pour toute espèce de volupté... » Au portrait que nous abrégeons, succède, dans Saint-Simon, le récit de tout ce que firent Beauvilliers et Fénelon pour le succès de l'éducation la plus difficile. « Enfin, ajoute Saint-Simon, Dieu, qui est le maître des cœurs et dont le divin esprit souffle où il veut, fit de ce prince un ouvrage de sa droite, et, entre dix-huit et vingt ans, il accomplit son œuvre. De cet abîme sortit un prince affable, doux, humain, modéré, patient, modeste, pénitent, et autant et quelquefois au delà de ce que son état pouvait comporter, humble et austère pour soi ; tout appliqué à ses devoirs et les comprenant immenses... » *Mémoires*, éd. Chéruel, IX, 209.

3. Le roi d'Espagne n'avait pas revu sa famille depuis le mois de décembre 1700.

4. Cet éloge de la duchesse de Bourgogne, beaucoup moins parfaite que son mari, n'est accompagné que de légères, d'imperceptibles réserves. De son élève chérie, de l'aimable princesse qu'elle aurait voulue plus sérieuse, moins ardente au plaisir, Mme de Maintenon ne pouvait, dans cette lettre à Philippe V, tout dire.

elle se divertit le plus qu'elle peut, elle n'y réussit pas toujours. Elle est sensible à l'esprit et en trouve peu. M. le duc de Bretagne[1] lui ressemble tout à fait, et on croit lui remarquer une connaissance fort avancée. Mme d'Heudicourt[2] prétend que M. le duc de Bourgogne lui fera bientôt apprendre les mathématiques, et qu'il ne le laissera pas longtemps entre les mains des femmes; car, dans le même temps qu'il en adore une, il ne peut souffrir toutes les autres. Mais je me laisse aller, Sire, très imprudemment au plaisir d'entretenir Votre Majesté. Je me suis embarquée à trop de détails pour la réjouir. Quand je saurai de quoi elle veut que je remplisse mes lettres, je le ferai le mieux que je pourrai, ne pouvant comprendre qu'elle prenne la peine de les lire, et me trouvant trop heureuse si Votre Majesté me permet de l'assurer quelquefois que, dans toute la Castille, elle n'a pas un sujet qui lui soit plus dévoué que moi.

---

92. — A Mme la comtesse de Caylus.

Ce 12 octobre 1707.

Mme de Dangeau et Mme d'Heudicourt vous ont écrit sur la poupée. Je n'aurais jamais cru qu'une de mes commissions vous aurait attiré des affaires[3], et je croyais pouvoir demander à ma

---

1. Le petit prince qu'on appelait M. le duc de Bretagne, avait alors deux ans.

2. Mlle de Pons, marquise d'Heudicourt, amie de jeunesse de Mme de Maintenon. V. plus haut, p. 26, n. 2; p. 116, n. 3, et p. 118. — « ... Je trouvais Mme de Maintenon heureuse d'être en commerce avec une personne d'aussi bonne compagnie, naturelle, d'une imagination si vive et si singulière, qu'elle trouvait toujours moyen d'amuser et de plaire... » Mme de Caylus, *Souvenirs*. — « On ne pouvait avoir plus d'esprit, ni plus agréable, ni savoir plus de choses, être plus plaisante, plus amusante, plus divertissante, sans vouloir l'être. » SAINT-SIMON. Il est vrai que le même dit ensuite, en chargeant, selon toute apparence, le trait qu'il ajoute : « On ne pouvait aussi être plus gratuitement, plus continuellement, plus désespérément méchante, par conséquent, plus dangereuse dans la privance la plus familière dans laquelle elle passait sa vie avec Mme de Maintenon, avec le roi. » *Mémoires*, éd. Chéruel, VI. 245.

3. Mme de Maintenon avait fait cadeau à sa petite nièce, la fille de la duchesse

nièce[1] ce que j'avais envie d'avoir. Je n'eus point dessein de mettre la poupée dans le monde, mais je ne la refusai pas à M. le Dauphin et à Mme la princesse de Conti[2], qui l'envoyèrent chercher. Enfin cette bagatelle émut toutes les dames, et donna lieu à dire tout ce qu'on a pu pour me brouiller avec bien des gens. On se déchaîne contre vous d'avoir tourné en ridicule des dames que l'on nomme selon le dessein qu'on a de vous les déchaîner ; et on est véritablement irrité contre moi de ce que j'ose attaquer la mode. Je vous prie de ne pas vous en mettre plus en peine que moi. Mme de Bouzols[3] m'y a mise aujourd'hui en me disant que vous êtes très sensible aux discours qu'on fait de vous ; il faut pourtant, ma chère nièce, être tranquille quand on n'a pas tort.

Pourrai-je vous demander quelque échantillon, avec le prix, de moire noire, sans vous commettre avec le public? ce sont de ces moires ondées qui imitent celle d'Angleterre. J'en ai vu sur Mme de Châtillon, qui m'a fait envie pour la noblesse dont je suis environnée.

J'ai toujours soutenu que ce n'était point M. d'Hamilton[4] qui avait fait l'histoire de la poupée; il y a trop de différence entre cet ouvrage et les siens, et il me reste encore assez de goût pour ne m'y pas méprendre. Vous nous manquez bien ici[5] ; on

---

de Noailles, d'une magnifique poupée, que Mme de Caylus s'était chargée d'habiller. Celle-ci s'était amusée à outrer le costume et la coiffure à la mode, de manière à faire de la poupée une sorte de caricature satirique. Plusieurs dames, de celles sur qui le coup portait le plus, s'étaient fâchées tout haut, et Mme de Maintenon elle-même n'avait pas échappé à ces plaintes ridicules.

1. Mme de Caylus était nièce à la mode de Bretagne de Mme de Maintenon.

2. Quelle princesse de Conti? Il y en avait deux, l'une petite-fille du grand Condé, l'autre fille du roi et de Mlle de La Vallière.

3. Sœur de M. de Torcy, ministre des affaires étrangères.

4. Un écrit plaisant sur cette poupée avait circulé, anonyme; pas assez piquant pour que Mme de Maintenon voulût l'attribuer au spirituel auteur des *Mémoires du comte de Gramont* (Hamilton).

5. A Fontainebleau, où était alors la cour. — Mme de Caylus, après un temps de disgrâce dû à quelques légèretés de langue et de conduite, et surtout à une imprudente intimité avec Mme la Duchesse, avait retrouvé toute sa faveur.

y joue souvent au trictrac et au piquet, et on s'y ennuie quelquefois. Je me porte très bien. J'ai vu aujourd'hui le maréchal d'Harcourt[1] bien vif sur ce qui vous regarde. Je vous embrasse, ma chère nièce.

---

93. — A Mme la princesse des Ursins.

Saint-Cyr, le 4 mars 1708.

J'espère que vous aurez eu de la gelée après la pluie, comme nous, et que le Manzanarès redeviendra poudre, au moins pour cet été[2]. Vous mettez, Madame, toute ma politique à bout, en me faisant voir que les Espagnols sont fort dociles sur les manières françaises; j'en suis si peu charmée, qu'il n'y en a guère que je voulusse établir et que je ne changeasse[3], si j'en étais la maîtresse.

Vous vous apercevrez, Madame, du manque de généraux où nous sommes; je n'ose en dire davantage. Ne comptez-vous pour rien six à sept mille hommes en Catalogne[4] ? mais vous les voyez tous morts, et il est très fâcheux d'avoir à désirer que cela fût.

Il ne faut pas se flatter, Madame, sur le manque d'argent, et vous ne devez rien oublier pour vous soutenir. Le rabais de la monnaie, en même temps que le changement de contrôleur général, a fait paraître huit ou dix millions en un jour[5].

---

1. V. la lettre du 3 décembre 1700, adressée à ce duc.

2. Cette rivière, où l'eau manque si souvent, avait récemment débordé à la suite de pluies excessives.

3. C'est-à-dire, je suis si peu charmée de nos manières françaises d'aujourd'hui, qu'il n'en est guère que je voulusse introduire ailleurs, ou que je ne changeasse, si j'étais libre de le faire.

4. Six à sept mille hommes d'armée ennemie. — Mme des Ursins est toujours disposée à voir l'état des affaires en mieux, et Mme de Maintenon au contraire.

5. Un nouveau contrôleur général, homme habile et laborieux, Desmarets, neveu de Colbert, venait de remplacer l'honnête et insuffisant Chamillart, et réussissait, par des moyens que la nécessité seule excusait, à relever quelque peu les finances de l'État.

M. Desmarets n'a point l'air désespéré, et tous les gens d'affaires sont ravis de l'avoir.

M. Chamillart a quitté en honnête homme, sans rien disputer, sans rien retenir, et avec une droiture qu'on ne saurait trop louer [1]. Le maréchal de Villeroy triomphe ; il est ami intime de M. Desmarets.

Mme la duchesse de Bourgogne ne se porte pas bien ; mais je crois que ce n'est qu'une suite du carnaval.

La nourrice du duc de Bretagne a été enrhumée deux fois, et le prince aussi : cela, joint à une sixième dent qui se fait trop attendre, a obligé de la changer ; il a repris la nouvelle avec peine et la mord souvent jusqu'au sang, mais j'espère qu'il s'y accoutumera.

Il est certain, Madame, que notre princesse a trop peur de devenir grosse ; la vôtre est si raisonnable que j'espère qu'elle ne prendra point ces impressions-là, et je les crois très mauvaises selon Dieu : elles doivent encore, par bien d'autres raisons, désirer des enfants.

Que je suis de votre avis, Madame, sur les comédies que vous avez fait représenter ! Ce sont des amusements pleins d'esprit ; il s'en trouve peu dans les nôtres : je ne doute point que vous ne fissiez une aimable cour, si vous étiez en repos [2].

---

1. Il gardait, malheureusement, le portefeuille de la guerre.

2. Elle écrivait un peu auparavant à la princesse des Ursins : « L'amusement dont vous me parlez, Madame, est bien innocent ; j'aurais bien voulu l'introduire dans notre cour, et je crois ces représentations plus honnêtes qu'un jeu continuel ou des repas très contraires à la tempérance (1). Je voudrais, dans ce moment, pouvoir vous envoyer Mme de Caylus avec cinq ou six demoiselles de Saint-Cyr : car la déclamation y est toujours conservée ; et à l'heure que je vous écris, on joue *Esther* dans mon antichambre. Il serait très injuste qu'on se moquât des gens de qualité qui ont cette complaisance pour le divertissement du roi et de la reine (*d'Espagne*) : il faut qu'ils aient assez bon sens pour ne s'en pas mettre en peine. Serait-il contre l'étiquette que le roi et la reine jouassent eux-mêmes ? (*l'étiquette espagnole y eût difficilement consenti.*) J'ai vu sur le théâtre de mon cabinet à Versailles une fort jolie troupe, composée de Mme la du-

(1) Les pièces de théâtre ou scènes dont il est question, avaient été jouées devant le roi et la reine par les personnes mêmes de la cour de Philippe V. Ce genre de divertissement, cher à Mme de Maintenon, était devenu plus rare à Versailles.

94. — A la même.

Fontainebleau, le 23 juillet 1708.

Vous saurez, Madame, que notre bonheur n'a pas duré longtemps[1]. La réduction de Gand sous le pouvoir du Roi Catholique nous avait mis dans une situation bien avantageuse; il n'y avait plus qu'à s'y tenir tout le reste de la campagne; c'était aux ennemis à courre[2], et ils étaient désespérés. M. de Vendôme, qui croit tout ce qu'il désire, a voulu donner un combat et il l'a perdu, et nous sommes beaucoup pis que nous n'étions, tant par la perte de nos troupes que par la crainte des suites et l'air supérieur qu'ont présentement nos ennemis.

Dans cet état, nous avons moins senti la joie de la prise de Tortose[3], quoiqu'on en voie toute l'utilité. Madame est ravie avec une grande raison; elle voit M. le duc d'Orléans couvert de gloire, et hors du danger où il s'exposait trop.

Vous connaissez, Madame, la légèreté des Français, et il me paraît que leurs discours vont jusqu'à vous. Gand nous mettait en état de donner la paix à telles conditions que nous aurions voulu; et présentement tout est perdu, et il la faut demander la

---

chesse de Bourgogne, la duchesse de Noailles, la maréchale d'Estrées et Mlle de Melun, M. le duc d'Orléans, M. le duc de Noailles, le jeune comte de Noailles et M. le duc de Berry; mais il me semble que ce dernier ne jouait qu'à la farce.

» Vous aurez de la peine à divertir le roi d'Espagne (*prince mélancolique*); mais toutes ces choses-là pourraient divertir la reine : on n'y admet que ce qu'on veut. Cela se faisait ainsi dans mon cabinet, parce qu'il y avait peu de place : mais il est bien vrai que, dans la suite, on offense ceux qu'on n'y reçoit pas... » A Saint-Cyr, 22 janvier 1708.

1. L'armée de Flandre commandée par le duc de Vendôme et le duc de Bourgogne (juin 1708) avait eu une entrée en campagne assez heureuse : la prise de Gand et de Bruges semblait promettre de nouveaux succès. La confiance imprudente, les lenteurs du duc de Vendôme avaient attiré sur les armes françaises un nouvel et grave échec : la malheureuse bataille d'Oudenarde venait d'être livrée (11 juillet).

2. Vieille forme d'infinitif. — « Le cardinal fit *courre* après lui. » SÉVIGNÉ, 2 août 1675. Ne se dit plus que dans la langue de la vénerie.

3. Tortose, en Catalogne, venait de se rendre au duc d'Orléans.

corde au cou. Cependant, Madame, ni l'un ni l'autre n'est véritable ; nos ennemis avaient de grandes ressources, quoique nous eussions Gand, et nous en aurions encore de grandes, si M. de Vendôme voulait agir le reste de la campagne avec plus de précautions. Notre armée est encore très belle et très bonne : les troupes y ont fait leur devoir, elles ne sont nullement découragées, et ne demandent qu'à se racquitter[1] ; mais c'est à quoi il ne faudrait pas se commettre qu'avec l'ordre et les précautions dont on doit user en telles occasions. M. le duc de Bourgogne a été de tous les bons avis[2] ; mais il avait ordre de céder à M. de Vendôme comme plus expérimenté. Nos princes ont été en état d'être pris[3] ; jugez, Madame, où nous en serions. C'est une consolation que je tâche de donner à Mme la duchesse de Bourgogne dans l'extrême affliction où elle est ; elle montre dans toute cette triste occasion les sentiments d'une bonne Française que je lui ai toujours connus, comme j'avoue que je ne croyais pas qu'elle aimât M. le duc de Bourgogne au point où nous le voyons. Sa tendresse va jusqu'à la délicatesse, et elle sent vivement que la première action où il s'est trouvé ait été malheureuse ; elle voudrait qu'il se fût exposé comme un grenadier, et qu'il en fût revenu sans une égratignure. Elle sent la peine où il est du malheur qui est arrivé ; elle partage toutes les inquiétudes que sa situation présente doit lui donner ; elle voudrait une bataille que l'on gagnât, elle la craint. Enfin rien ne lui échappe, et elle est pis que moi. Cette affliction qui, d'un côté, me fait quelque plaisir, parce qu'elle prouve son mérite, me donne beaucoup d'inquiétudes pour sa santé, qui en paraît altérée. Son lait lui avait fait du bien, et ses belles couleurs revenaient ; mais ceci la trouble, et elle est capable de longues

---

1. Au même sens que *se revancher :* verbes plus usités alors qu'aujourd'hui.

2. Le duc de Bourgogne, plein d'excellentes intentions, parfois bien inspiré, mais indécis, chancelant, timide, ne laissait pas d'avoir sa part de responsabilité dans le récent désastre.

3. Dans le cas d'être pris, en péril d'être pris.

douleurs : nous l'avons vu à la mort de Monsieur, dont elle a été très longtemps affligée, et où elle est encore sensible.

Le roi soutient cette dernière aventure avec une grande soumission à la volonté de Dieu, et l'on voit toujours ce même courage et cette même égalité d'esprit.

Pour moi, misérable, vous croyez bien, Madame, que j'en suis accablée : mon triste cœur s'était un peu épanoui sur l'affaire de Gand ; mais le voilà plus serré que jamais par la crainte du reste de la campagne. La même confiance qui nous a fait le mal peut nous conduire à un si grand mal qu'il serait sans ressource. Il est impossible qu'il ne se mette de la froideur entre M. le duc de Bourgogne et M. de Vendôme[1] par la diversité de leurs avis, et combien de gens contribueront à l'augmenter par leurs mauvais discours !

Les hommes ne sont pas parfaits ; il n'y en eut jamais un de meilleure volonté que M. de Vendôme, ni plus attaché à la famille royale[2] et à l'État. On mande qu'il a plus essuyé de feu lui tout seul que tout le reste de l'armée ; mais il est trop confiant, paresseux, opiniâtre[3], et méprisant toujours l'ennemi. Le prince Eugène n'est pas un ennemi à mépriser ; il connaît M. de Vendôme, et saura bien profiter de ses défauts.

M. le maréchal de Berwick est arrivé bien à propos pour couvrir nos places et ramasser nos troupes dispersées ; il fait

---

1. Il y avait déjà plus que de la froideur entre ces deux personnages. Vendôme, secrètement complice des intrigues formées à Versailles et surtout à Meudon contre le duc de Bourgogne, le ménageait peu ; soit par ses hauteurs à l'égard du timide jeune prince, soit en l'abandonnant sans conseil à son inexpérience des choses militaires, il travaillait perfidement à le discréditer.

2. *A la famille royale ?* — Cet éloge ne peut être sincère. — Vendôme était trop engagé dans la cabale ennemie du duc de Bourgogne, qui entourait le Dauphin, pour mériter un semblable témoignage.

3. « ... A mesure que son rang s'éleva et que sa faveur augmenta, sa hauteur, son peu de ménagement, son opiniâtreté jusqu'à l'entêtement, tout cela crût à proportion... Sa paresse était à un point qui ne se peut concevoir... Il a plus d'une fois risqué le succès de ses campagnes, donné même des avantages considérables à l'ennemi par ne se pouvoir résoudre à quitter un camp où il se trouvait logé à son aise. » SAINT-SIMON, éd. Chéruel, IV, 384.

sur tout cela ce qu'on peut espérer de lui. On n'est pas moins déchaîné ici contre M. de Vendôme qu'on ne le fut sur le maréchal de Villeroy, car on est extrême sur tout.

Quand on fait des projets, on n'y met pas les contre-temps qui peuvent arriver ; et quand on n'a pas assez de troupes ni d'argent pour fournir à tout, il faut bien que quelque côté manque ; nous savons ce que M. le duc d'Orléans a eu à souffrir là-dessus. Le duc de Noailles fait un assez triste personnage[1] ; le maréchal de Villars ne se trouve point assez de troupes[2] ; la Provence craint les grands préparatifs qu'on voit faire à M. le duc de Savoie ; on menace toutes nos côtes de quelque descente ; les mauvais événements diminuent la confiance pour l'argent ; le ministre de la guerre[3] a pensé mourir. On a porté nos plus grandes forces du côté de la Flandre, parce que les ennemis y portaient les leurs. Tout cela, Madame, a bien contribué à ce qui vous fait gronder[4] ; Dieu veuille que nous en soyons quittes pour le passé !

Oui, Madame, je conseille de planter au Retiro[5], et je ne saurais croire que Dieu abandonne LL. MM. CC. aux extrémités dont vous me parlez. Il faut pourtant des miracles pour les soutenir ; mais j'espère que Dieu les fera en leur faveur. J'ai une grande confiance pour eux, et je ne sais comment l'accommoder avec les grandes craintes que j'ai pour nous, leurs intérêts étant aussi unis qu'ils le sont avec les nôtres.

Votre duc d'Ossone[6] vous a fait manquer un combat qui aurait été bien avantageux ; si on ne regardait pas tout cela dans l'ordre de Dieu, on se désespérerait.

Je comprends parfaitement, Madame, que votre gaieté dimi-

---

1. Dans le Roussillon, sur la frontière d'Espagne.
2. Aux Alpes.
3. Ce ministère était encore aux mains de Chamillart.
4. La princesse des Ursins gémissait du peu de secours que l'Espagne recevait de la France.
5. Palais du roi, à Madrid.
6. Grand d'Espagne, gentilhomme de la chambre de Philippe V.

nue ; je ne suis point triste naturellement, et je dois l'humeur que vous me reprochez aux affaires que je vois et à mes prévoyances, qui jusqu'ici n'ont été que trop justes.

---

95. — A M. le maréchal de Villars.

12 septembre 1708.

Il y a longtemps, Monsieur, que j'ai envie d'avoir l'honneur de vous écrire ; mais j'ai été dans un si grand abattement depuis que notre armée s'est mise en marche pour le secours de Lille [1] que je vous avoue que je n'en avais pas le courage, et que je remettais toujours à me réjouir ou à m'affliger avec vous quand nous verrions cette grande affaire décidée. Elle tire si fort en longueur que je ne puis plus attendre, et je pense trop souvent à vous pour ne vous le pas dire. Ce n'est pas à moi à raisonner sur ce qui se passe en Flandres. Je vous en crois instruit, quoique vous en soyez loin [2]. Il paraît qu'on a perdu un temps qui ne peut se recouvrer. La diversité des sentiments a tout gâté, et la pluralité des généraux n'est pas bonne. M. le duc de Bourgogne est bien à plaindre de commencer par quelque chose de si difficile, et de se trouver tiraillé entre tant de gens, qui, je crois, ont tous de bonnes intentions, mais qui voient différemment. M. le maréchal de Boufflers fait, à ce qu'on dit, tout ce qui est possible, et ne paraît pas encore bien pressé [3]. Il faudrait un miracle pour que Lille fût secouru. Cette grande affaire, Monsieur, qui fait toute notre attention, ne peut faire oublier au roi ni aux

---

1. Le maréchal de Boufflers, assiégé dans Lille par les vainqueurs d'Oudenarde, se défendait avec une vigueur que Vendôme et Berwick, par leurs divisions et leur lenteur à lui porter secours, rendirent inutile. La place dut capituler en décembre 1708.
2. Le maréchal luttait, aux Alpes, contre le duc de Savoie.
3. Au sens latin (*pressus*) ; serré de trop près (dans Lille assiégé).

honnêtes gens que vous avez sauvé le Dauphiné[1]. Sans vous, toutes mes inquiétudes n'auraient pas été pour la Flandre seulement. Vous m'avez écrit il y a longtemps que le roi en serait quitte avec M. de Savoie pour deux châteaux, et vous auriez encore mieux fait que vous ne le promettiez sans la trahison du commandant d'Exilles. Je suis bien en peine de votre conscience par rapport à cet homme-là, car je doute que vous lui pardonniez jamais. Vous m'avez attiré un remerciement de M. d'Artagnan[2]. Je voudrais que les officiers qui servent avec vous sussent les témoignages que vous leur rendez auprès du roi, pendant que les autres généraux se plaignent souvent de ceux qui sont avec eux. Si on vous connaissait autant que moi, on vous aimerait beaucoup[3]. Vous avez trop de bonté de penser à ma santé : elle est souvent attaquée, mais jusqu'ici elle se soutient. Je suis bien véritablement, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

---

96. — **Au même.**

8 avril 1709.

Voulez-vous toujours m'écrire en cérémonie, Monsieur le maréchal ? Si vous continuez, je saurai bien vous rendre le respect qui vous est dû.

M. le duc d'Estrées n'est point mort ; ainsi je n'ai rien à répondre sur le premier article de votre lettre[4].

---

1. Villars, en achevant de refouler l'invasion piémontaise, venait de mettre en sûreté notre frontière des Alpes.

2. Pierre, comte d'Artagnan, officier supérieur dans l'armée de Villars, peu après maréchal de France sous le nom de maréchal de Montesquiou, qui était le nom de sa maison.

3. Cet *on* s'applique, ce semble, pour une bonne part, à Louis XIV : mieux que ce prince, Mme de Maintenon, avec une clairvoyance qui lui fait beaucoup d'honneur, pressentait tout le parti que, dans le triste état de nos affaires, on pouvait tirer d'un homme tel que Villars.

4. Villars, qui, tout en travaillant de son mieux au salut public, ne s'oubliait

Il n'y a que de vous, Monsieur, que l'on tire quelque consolation. Vous nous faites envisager que nous aurons une armée [1]; elle sera conduite par vous, et peut-être est-ce le point où Dieu a voulu nous conduire pour montrer les révolutions [2] qu'il sait faire quand il lui plaît.

Cependant nous joignons maintenant au malheur de la guerre la crainte de la famine [3] et d'un scorbut à l'Hôtel-Dieu et aux Invalides, qui nous annonce la peste. Il faudrait votre courage pour supporter de tels maux. Le roi presse le plus qu'il peut pour qu'on envoie de l'argent, et il me paraît que M. Desmarets cherche toutes sortes d'expédients pour en avoir [4]. On vous aura mandé que la flotte est arrivée riche de plus de vingt millions pour la France [5]. Je voudrais bien que nous puissions mettre la main dessus.

Ne vous mêlez point dans les affaires du cardinal de Bouillon [6]. C'est un homme qui déplaît au roi, et avec beaucoup de raison, et comme, de mon consentement, vous ne lui déplairez jamais, je ne lui ai pas dit un mot de cet article de votre lettre. Adieu, Monsieur le maréchal; la crainte de me retrouver en 1694 [7] ne me met pas de belle humeur; mais je n'en suis pas moins votre très humble et très obéissante servante.

---

pas, avait sollicité le gouvernement de l'Ile-de-France que possédait le duc d'Estrées, en prévision de la mort prochaine du titulaire. Le duc d'Estrées ne mourut qu'en 1725.

1. Villars venait d'être nommé pour 1709 au commandement de l'armée de Flandre, et déjà il relevait le moral de cette armée par son attitude et par les soins qu'il prenait pour la subsistance du soldat.

2. C'est-à-dire, les renversements de situation, les changements complets et subits dans l'état des affaires. V. le même usage de ce mot plus haut, p. 133, n. 1.

3. Les rigueurs extraordinaires de l'hiver de 1709, par les craintes qu'elles inspiraient pour la prochaine récolte, avaient causé un général renchérissement du pain.

4. V. Lettre 149, n. 5.

5. Des galions arrivaient (des Indes?) sous bonne escorte.

6. Il se faisait quelques tentatives auprès du roi en faveur du cardinal de Bouillon tombé, par ses folles vanités et ses exorbitantes prétentions, dans la plus complète disgrâce, et alors en exil dans son abbaye de Cluny.

7. 1694 avait été aussi une année de disette. V. plus haut, p. 93, L. 59.

97. — A M. le duc de Noailles.

A Saint-Cyr, ce 9 juin 1709.

Je ne sais si votre courrier me fera avertir de son départ ; je vais vous écrire sur ce pied-là. Votre situation est en petit comme celle du maréchal de Villars est en grand [1]. On prétend que le Dauphiné et l'Allemagne sont mieux. Quant à la mauvaise commission que le roi vous fit envisager quand vous partîtes [2], il n'en est plus question. La paix ne se fait point, et quand elle se ferait, le roi d'Espagne ne veut point revenir ; mais le nôtre, après avoir lu votre lettre, m'a ordonné de vous mander qu'en aucun cas vous ne seriez employé pour un tel personnage ; il ne vous convient point et m'effraierait très fort.

Votre lettre m'a paru belle et bonne ; on est très persuadé des sentiments qui y sont ; vous ne pouvez croire à quel point ils deviennent rares, et j'en suis si effrayée qu'à peine comptai-je présentement nos autres maux. Quand on a su que le roi refusait les indignes propositions de paix que les ennemis ont faites à M. de Torcy, tout le monde a applaudi et demandé la guerre [3] ; mais ce mouvement n'a pas duré, et l'on est bien vite retombé dans cet abattement que vous avez vu. Quand vous étiez ici, combien de fois avez-vous entendu dire : « Pourquoi

---

1. Le duc de Noailles commandait, à cette date, une petite armée en Roussillon et avait autant à souffrir que la grande armée du Nord des difficultés d'approvisionnement et de recrutement.

2. La mission d'annoncer à Philippe V que la France l'abandonnait à ses propres ressources. — Louis XIV s'était résigné à céder sur ce point aux alliés : mais, heureusement, d'autres exigences qu'il était impossible de subir l'avaient décidé à rompre les conférences engagées pour la paix à La Haye.

3. Quelques jours après, Mme de Maintenon écrivait à la princesse des Ursins : « Le roi n'a pu passer les conditions que les ennemis ont demandées, et M. Rouillé est revenu : ainsi toute négociation est rompue. Dieu veuille que nous nous en trouvions bien ! Un reste de sang français a irrité le peuple sur cette malheureuse paix ; mais cela ne change point l'extrémité où nous nous trouvons sur l'argent et sur le blé. »

nous laisse-t-on de la vaisselle d'argent? le roi nous ferait plaisir de tout prendre. » Depuis que les plus zélés en ont donné l'exemple, tout est consterné et murmurant. On trouve que c'est au roi à commencer à se retrancher; on lui plaint toutes ses dépenses[1] : les voyages de Marly sont la cause de la ruine de l'État; on voudrait lui ôter ses chevaux, ses chiens, ses valets; on attaque ses meubles; en un mot on le veut dépouiller le premier. Ces murmures se font à sa porte; on veut me lapider parce qu'on suppose que je ne lui dis rien de fâcheux, de peur de lui faire de la peine. Cependant le roi a diminué sa table de Marly; il a envoyé sa vaisselle d'or à la Monnaie; il met ses pierreries entre les mains de M. Desmarets pour les engager, si on le peut; mais on ne veut compter que ce qu'il ne fait pas. Je vous avoue que de telles dispositions me glacent le sang dans les veines, et que vous me seriez bien nécessaire ici.

Le déchaînement contre l'homme que vous savez[2] augmente tous les jours et vient jusqu'au maître. Il ne peut se résoudre à le sacrifier parce qu'il lui fait pitié et qu'il se met en pièces présentement pour le service.

Les enfants du roi paraissent plus sensibles à l'état des choses. Le Dauphin parle davantage et écoute; il porte même au roi les plaintes qu'il a reçues; mais après tout cela il dit : « J'ai parlé, » et fait par là encore plus blâmer son père. La duchesse de Bourgogne est dans une tristesse qui passe la mienne. C'est sa pente naturelle, et elle connaît trop le fond et les circonstances de son état. Elle aime le roi, elle aime son mari, elle aime son père, elle aime sa sœur[3]; tous ces endroits-là fournissent assez de matières à ses chagrins, sans compter ceux de la journée, qui est longue à passer.

D'un autre côté, M. de Villars veut se faire valoir et gronde

1. Sur cet emploi du verbe *plaindre*, V. plus haut, p. 86, n. 2.
2. Chamillart, qui tenait encore le portefeuille de la guerre.
3. La reine d'Espagne.

de n'être pas premier gentilhomme de la chambre[1]; le maréchal de Boufflers sèche d'affection pour le Roi et de zèle pour la France; mais il veut trop de perfection pour nous conduire, et, à force de demander, il se mettra en état de ne rien obtenir. Je lui conseille un peu plus de ménagements; mais ses principes n'en admettent point, et sont trop durs pour la faiblesse des hommes[2].

Je serais bien fâchée que vous allassiez à Madrid; il n'y a plus rien à faire dans ce pays-là : vous vous y perdriez sans les sauver. Je n'ai pas encore lu le manifeste de Mancera[3] et je l'ai laissé à Versailles.

Nos princes n'iront point à l'armée : on se trouve trop incertain sur les subsistances. Le chevalier de Saint-George[4] va en Flandres, si on peut lui fournir de quoi partir, et quand même on ne lui donnerait pas. Nous ne payons plus la reine[5], tout est à l'extrémité.

J'ai été des premières à envoyer ma vaisselle; vous y perdrez plus que moi, et vous ne vous y seriez pas opposé. Il y en a pour treize ou quatorze mille francs. S'il n'y avait qu'à manger dans de la faïence, nous en serions quittes à bon marché.

Le chevalier de la Vrillière se meurt à Strasbourg.

Madame votre femme est ici en bonne santé; vous avez très bien fait de lui donner Mme de Châtillon.

Les ennemis se sont crus si sûrs de la paix, qu'ils en ont signé les articles avant de se séparer, et ont fait partir six ou sept courriers pour en donner part à leurs alliés. Il en passa un par ici pour porter cette nouvelle en Portugal, et il nous demanda un passeport.

---

1. Villars n'ajoutait pas le mérite du désintéressement à ses qualités de grand homme de guerre. V. plus haut, p. 155, n. 1.
2. L'héroïque Boufflers insistait pour la continuation de la guerre au prix des derniers sacrifices.
3. Une déclaration de fidélité à Philippe V par le marquis de Mancera (V. plus loin Lettre 107) et ses amis (?).
4. Le jeune prince d'Angleterre, le Prétendant.
5. La reine d'Angleterre, veuve de Jacques II.

Il me paraît qu'on donne tous les ordres possibles pour le blé. Il en est arrivé à Dunkerque, il en vient de tous côtés, il y en a beaucoup sur le port à Paris. Cependant le pain ne diminue point, et il y a souvent du désordre dans les marchés; on vient de donner un arrêt pour qu'il n'y ait plus que deux sortes de pain : un bis pour les pauvres, qui sera à bon marché, et un demi-blanc pour les riches, qui sera un peu plus cher. Il faut consulter là-dessus tant de gens que tout se fait trop lentement, et la jalousie entre les magistrats y contribue encore.

On est un peu scandalisé à la cour des caresses que M. le Dauphin fait à M. de Vendôme à Meudon[1]; notre princesse[2], soutenant son caractère, ne s'est pas pressée d'y aller. Le roi, pour faire sa cour à Mme la duchesse de Guiche, a gardé son mari ici le plus longtemps qu'il a pu; mais enfin il a fallu qu'il partît.

En entrant hier dans ma chambre au retour de Saint-Cyr, je trouvai sur ma table une lettre de M. Chamillart qui m'apprenait sa disgrâce. Le roi l'a accompagnée de toutes les marques de bonté qui lui ont été possibles. C'est M. de Beauvillier qui lui en porta la nouvelle. Il ira où il lui plaira, pourvu que ce ne soit pas à la cour; il a une très grosse pension[3], une pour sa femme, celle de son fils conservée; il aura la survivance de la charge de Cavoye. M. Voysin[4] est arrivé ce matin, le roi lui a déclaré le choix qu'il a fait de lui pour cette place. Je le plains plus que son prédécesseur. C'est Monseigneur qui a achevé de déterminer le roi.

La fièvre me prit hier à Saint-Cyr; je l'ai encore.

---

1. V. Lettre 93, p. 153, notes 1 et 2.
2. La duchesse de Bourgogne.
3. De soixante mille livres, dit Saint-Simon.
4. Ancien intendant du Hainaut, conseiller d'État. — « M. Voysin, écrivait un peu après Mme de Maintenon, sera plus actif et plus vigilant; il est allié et ami de M. Desmarets (successeur de Chamillart aux finances), et promettent tous deux un concert bien avantageux aux affaires. »

Ménagez la vôtre[1], je vous en conjure, vous n'êtes pas si robuste par le corps que par l'esprit. Adieu, je n'en puis plus. Je compte sur vous, mon cher duc, comptez sur moi.

---

98. — A M. le maréchal de Villars.

Marly, 14 juin 1709.

Je viens de voir un moment M. de Bernière[2], il chante vos louanges. Dieu veuille, Monsieur, que vous soyez aussi heureux que vous méritez de l'être ! Vous faites bonne mine et vous avez grand'raison, mais vous sentez le poids de la plus importante et de la plus difficile affaire qu'un homme puisse avoir entre les mains. Vous aurez été fâché de la retraite de M. de Chamillart; mais le roi a été obligé de se rendre à la voix publique; j'espère que M. Voysin s'abattra moins et servira plus vivement.

Je suis bien aise du commerce que vous avez eu avec M. le maréchal de Boufflers ; il peut vous donner de bonnes vues et vous saurez bien en profiter; sa probité et son zèle lui font passer de mauvaises nuits.

La reine d'Angleterre m'ordonna hier de vous conjurer de sa part de bien traiter le chevalier de Saint-George[3], que vous aurez mardi. Il marche avec peu d'équipage. Il fera mauvaise chère; je suis assurée que vous ne vous embarrasserez pas de lui. Il a une grande passion de vous suivre partout, et le roi dit que, si cela est, il aura un peu de mouvement[4]. C'est un aventurier[5] qui n'en saurait trop faire : s'il périt, il n'a plus

---

1. *Ménagez la vôtre :* Au sens propre, traitez, conduisez bien la vôtre. De même plus haut, p. 117 : « J'ai un assez grand rhume... que je *ménage* avec soin. »
2. M. de Bernière, intendant de l'armée de Flandres, en mission à Versailles.
3. V. la Lettre précédente.
4. Éloge indirect et délicat de la vigilance et du courage de Villars.
5. Au meilleur sens du mot. Le jeune Prétendant servait sous Villars en officier d'aventure.

besoin de rien; s'il vit et qu'il vous suive, il aura une réputation qui contribuera à le rétablir. La reine vous demande de lui donner vos avis, de le reprendre s'il manquait à quelque chose, et de le faire aller aussi loin qu'il doit aller; vous le trouverez, je crois, bien disposé.

Je n'ose vous rien dire de moi, Monsieur. Je ne vis pas depuis que je vous sais à portée d'une action [1]; mais je me console par votre sagesse, qui sait fort bien connaître [2] le péril, quoique les discours marquent la confiance. Les bonnes âmes ne cessent de prier pour vous. On me paraît très occupé de vous envoyer tous les secours qui seront possibles.

---

99. — **Au même.**

Saint-Cyr, 7 septembre 1709.

Rien n'est si beau, Monsieur, que ce que fait M. le maréchal de Boufflers [3]; mais on ne peut en être touché au point que vous l'êtes que par être capable [4] d'une pareille conduite si vous vous trouviez en pareil cas. J'ai vu avec un grand plaisir ce que

---

1. Cette grande action que l'on attendait ne tarda guère. La bataille de Malplaquet fut livrée le 11 septembre 1709.

2. Reconnaître, bien voir, voir pleinement.

3. « La Flandre réclamait de nouveaux efforts. Villars avait de lui-même représenté au roi qu'il serait prudent de ne pas le laisser seul, de mettre à côté de lui, en cas de mort ou de blessure, un remplaçant tout prêt. On vit alors un rare exemple d'abnégation. Le maréchal de Boufflers s'offrit pour être ce second. Comblé de gloire par la défense de Lille et d'honneurs par la pairie, par ses charges à la cour, par la mission toute récente d'apaiser Paris affamé, il avait en outre dix ans de grade de plus que Villars. *Homme de zèle et bon citoyen*, dit Dangeau, il sacrifiait son rang, la jouissance tranquille de ses honneurs, sa santé douloureusement travaillée par la goutte, à l'intérêt supérieur de la nation et du roi. Villars répondit à cette grandeur d'âme par un accueil qui est un de ses titres de gloire ; loin de montrer à Boufflers défiance ou jalousie, il le combla de déférence et de soins délicats, il lui communiqua tous ses projets, il lui offrit le commandement, et ne consentit à le partager qu'avec égalité de rang. » GAILLARDIN, *Histoire du règne de Louis XIV*.

4. *Que par être capable...* De même plus loin : « Dieu veuille récompenser votre droiture... *par empêcher nos ennemis...* » Sur cette tournure, V. plus haut, p. 11, n. 2, et p. 118, n. 1.

vous avez écrit là-dessus, et la satisfaction qu'a eue celui à qui vous voulez plaire. Dieu veuille récompenser votre droiture par quelque heureux événement ou par empêcher nos ennemis de nous faire de grands maux! c'est ce que j'envisage toujours, et voici un temps de terribles inquiétudes. Souffrez, Monsieur, que, par l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde, je vous prie de ne vous point trop déchaîner sur M. de Surville[1]; vous vous faites des ennemis de tous ses amis et de tous ses proches. Si par là vous aviez pu sauver Tournay ou le reste de la campagne, il serait beau de sacrifier votre intérêt particulier à celui du roi ou de l'État; mais ce qui est fait est fait. Comptez, Monsieur, que je vous parle uniquement pour vous parce qu'on ne peut être, etc.

---

100. — **A M. le duc de Noailles.**

A Saint-Cyr, 14 septembre 1709.

La nouvelle de votre petite victoire[2] arriva hier à Versailles un quart d'heure après celle de la perte de la bataille en Flandres[3]; vous jugez bien, mon cher duc, qu'on fut plus sensible à la douleur qu'à la joie. Cependant j'entendis dire au roi que ce que vous aviez fait était bien pensé, bien conduit et bien exécuté. M. Voysin m'en a écrit à peu près de même, en m'envoyant ici le détail de cette action.

Vous croirez aisément que je suis un peu abattue des scènes que j'ai essuyées depuis trois jours. L'intérêt général ne m'est pas indifférent, et je ne suis guère moins sensible à celui des particuliers. J'ai été témoin de la désolation de la plupart des mères ou des femmes des tués ou blessés, qui jusqu'ici ne sont pas en grand nombre pour une bataille qui a duré huit heures,

---

1. La reddition de la place de Tournay par M. de Surville (27 juillet) était vivement blâmée par Villars, dont elle contrariait les opérations.
2. Un avantage que le duc de Noailles venait de remporter en Catalogne.
3. De la bataille de Malplaquet.

et qui s'est passée de part et d'autre avec un courage qui allait à l'acharnement. De la manière dont on conte le détail, il y a apparence que nous l'aurions gagnée sans la blessure de M. le maréchal de Villars[1]; l'aile qu'il commandait plia dès qu'il l'eut quittée. On y envoya de l'infanterie, et par là on dégarnit un endroit, que les ennemis occupèrent bien vite. La blessure était dangereuse, et j'ai grand'peur que nous ne le perdions. Je n'ai pas entendu que, ni à la cour ni à l'armée, on ait donné un seul blâme à toute sa conduite. Il avait reçu le maréchal de Boufflers d'une manière qui a bien augmenté l'estime que j'ai pour lui, je veux dire pour le maréchal de Villars. Mme sa femme est allée le trouver. Quant au maréchal de Boufflers, il s'est acquis une gloire dont il n'avait pas besoin. Il n'y a point de régiment à la tête duquel il n'ait chargé; il était comme un lion pour le courage et donnait ses ordres avec un sang-froid comme s'il eût été dans sa chambre. M. d'Artagnan[2] a eu trois chevaux tués sous lui et s'est fort distingué, non seulement pour la bravoure, mais aussi pour la conduite[3]. Le roi d'Angleterre y était avec la fièvre; il a fait des merveilles.

Le maréchal de Boufflers a écrit une lettre au Roi dont on m'a dit qu'on donnait des copies. J'espère que quelqu'un vous l'enverra avec la liste des tués ou blessés, qui sera sans doute augmentée quand on aura su un plus grand détail. Je suis bien affligée de l'état de Mme de Dangeau; il n'y a guère d'apparence que son fils[4] en revienne. Vous serez sans doute instruit

---

1. Ce général, à l'aile gauche, tenait de pied ferme contre Marlborough, lorsqu'un coup de canon tua son cheval et un autre lui cassa la jambe. D'abord assis sur une chaise, il s'obstinait à commander toujours, mais, les forces lui manquant, il fallut l'emporter hors du champ de bataille.

2. Sur d'Artagnan, V. Lettre 85, n. 4. — « Notre gauche s'était retirée sous les ordres de d'Artagnan, qui en avait rassemblé les débris et qui les présenta si à propos et si fermement aux ennemis qu'il les empêcha de troubler le commencement de leur retraite. » SAINT-SIMON, éd. Chéruel, VII, 102.

3. Pour l'habileté de ses manœuvres dans l'action. *Conduite* avait alors une plus grande variété de sens qu'aujourd'hui.

4. Le marquis de Courcillon dont il a été question dans la lettre 86 à Mme de Dangeau. Il était au nombre des blessés de Malplaquet.

de tout ce qui regarde messieurs vos beaux-frères[1]. Notre princesse a rempli dans cette occasion, comme en toute autre, la bonne opinion que vous avez d'elle.

Vous croyez bien que je suis un peu languissante, et que j'ai eu besoin de la main de Mlle d'Aumale[2] pour vous faire une si longue lettre. Votre absence me paraît bien longue; vous me seriez un secours et une consolation. Dieu ne le veut pas; mais il veut bien que je vous aime avec une grande estime et beaucoup de tendresse.

Le maréchal de Boufflers appelle l'action qui vient de se passer glorieuse et malheureuse[3].

---

101. — A Mme la princesse des Ursins.

Saint-Cyr, le 14 septembre 1709.

J'ai reçu, Madame, avec beaucoup de douleur la lettre à feu et à sang que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1er de ce mois[4]; je courus bien vite à M. Voysin pour savoir quels

---

1. Le comte d'Estrées et le duc de Guiche.

2. Mlle d'Aumale, une des plus chères élèves de Mme de Maintenon, lui servait de secrétaire : personne très sérieuse et très aimable, fort instruite, bonne musicienne, très entendue aussi, en digne fille de Saint-Cyr, aux choses du ménage : « Elle est, disait d'elle Mme de Maintenon, très intelligente sur tout, et capable de toutes les choses d'esprit et de celles qui sont les plus basses. Je lui ai fait apprendre la cuisine, et elle réussit aussi bien à faire du riz qu'à jouer du clavecin. » A la cour, Mlle d'Aumale se fit fort estimer et s'acquit les bonnes grâces du roi lui-même. Elle refusa de très beaux partis pour demeurer attachée jusqu'à la fin à Mme de Maintenon. De très jolies lettres d'elle ont été insérées par Lavallée dans le second volume des *Lettres historiques et édifiantes*. Elle avait écrit des mémoires sur Saint-Cyr que l'on conservait à la bibliothèque du Louvre, et qui ont été détruits dans l'incendie allumé par la Commune en 1871. Une copie de ces mémoires se trouve peut-être, parmi d'autres manuscrits récemment achetés par le gouvernement italien, à la bibliothèque laurentienne de Florence.

3. Ces dernières lignes sont de la main de Mme de Maintenon.

4. La princesse des Ursins s'était plainte à Mme de Maintenon, dans les termes les plus vifs, de l'inaction que le commandant des forces françaises en Espagne, en 1709, le maréchal de Bezons, avait gardée en présence des Autrichiens dans une occasion où, disait-elle, il aurait pu attaquer avec succès.

ordres étaient ceux de M. de Bezons : il me dit qu'ils portaient de se bien conduire, de ne se point commettre mal à propos, et en un mot, Madame, comme ceux que l'on a toujours donnés aux généraux, et qui finissaient toujours par se rapporter à eux de ce qu'ils jugeront nécessaire étant sur les lieux. Je suis bien affligée, Madame, de ce qui s'est passé dans cette occasion, qui n'aurait peut-être pas été si heureuse que vous le croyez ; nous avons lieu de penser que nous vous aurions porté malheur, et peut-être ferez-vous mieux quand vous serez sans nous.

Enfin, Madame, cette bataille en Flandres, tant désirée en Espagne et si crainte en France, s'est donnée le 11 de ce mois ; M. le maréchal de Boufflers nomme cette action glorieuse et malheureuse, car nous l'avons perdue malgré la valeur de nos troupes, dont aucun soldat ne s'est débandé, ni dans le combat, ni dans la retraite. Les ennemis, aussi braves que nous, sont demeurés maîtres du champ de bataille par leur nombre, qui était supérieur au nôtre, comme je l'ai toujours mandé. Notre malheur l'a emporté sur le bonheur du maréchal de Villars, qui a été dangereusement blessé, et que je crains fort que nous ne perdions[1]. Le maréchal de Boufflers, après sa belle retraite, s'est retiré sous le Quesnoy : on ne sait pas encore à quoi va la perte de nos ennemis et la nôtre ; mais on croit qu'elle sera grande des deux côtés[2], car on n'a jamais vu un tel acharnement, et nos troupes ne demandaient qu'à aller aux ennemis quand on les a fait retirer. Rien n'est égal à tout ce qu'a fait M. le maréchal de Boufflers ; il est grand dommage qu'il ait soixante-six ans et que M. le maréchal de Villars se meure[3].

---

1. Cette sorte de rencontre, dans une phrase ainsi construite, du relatif et de la conjonction, était admise par la grammaire du XVIIe siècle.

2. « Le champ de bataille de Malplaquet offrait un spectacle effroyable. Vingt-cinq mille hommes y étaient couchés, mais dans ce nombre il fallait compter les alliés pour quinze mille. » GAILLARDIN, *Histoire du règne de Louis XIV*.

3. Le maréchal ne *se mourait* pas : mais il fut assez longtemps à se remettre de sa blessure, et ne reprit son commandement que l'année suivante.

Notre princesse[1] est bien affligée, et vous auriez été touchée de la voir environnée de ses dames criant les hauts cris sur leurs maris ou sur leurs enfants. Le duc de Guiche y fut blessé de la canonnade; la duchesse sa femme partit dès qu'elle le sut. Elle y avait son mari et deux enfants ; l'un est en bonne santé, je ne sais encore rien de l'autre ; la blessure du duc de Guiche n'est pas considérable. Le marquis de Coëtquen a été blessé de la même canonnade; on lui a coupé la jambe; madame sa mère a été au quartier où sont tous les blessés. Le fils de Mme de Dangeau a la cuisse coupée[2] ; madame sa mère a été au Quesnoy, la maréchale de Villars y est allée aussi. M. de Palavichini et M. de Chémerault ont été tués. Albergotti est blessé; le duc de Saint-Aignant l'est à la tête. M. d'Artagnan s'est signalé et a eu trois chevaux tués sous lui : je retrouverai bien encore des sujets de tristesse avant de fermer ma lettre. Je n'ai pas douté, Madame, que vous ne demeurassiez avec la reine dans la conjoncture présente, et je ne comprends pas même que vous puissiez la quitter qu'elle n'en soit bien d'accord[3]. Mme la duchesse de Bourgogne et moi nous figurons souvent l'état où vous êtes et celui que vous avez à craindre; il ne lui est pas indifférent : ces deux grandes princesses passent leur jeunesse bien tristement. Les idées de paix avec M. le duc de Savoie sont bien légères, et on n'y compte guère dans ce pays-ci. Il n'y a pour nous que la paix, Madame; la famine augmente tous les jours; on commence à démêler le mystère de la quantité de blé[4] et de la

1. La duchesse de Bourgogne.

2. V. la Lettre précédente.

3. La reine d'Espagne. — Les ennemis que Mme des Ursins avait à Madrid et à Versailles ne cessaient de travailler contre elle, et sa situation auprès de la reine, malgré l'attachement que celle-ci lui conservait, était toujours précaire.

4. V. Lettre 96, p. 161. Saint-Simon n'est pas loin de croire que la cherté du blé, quoiqu'il y en eût encore des quantités, résultait en grande partie d'un odieux moyen de battre monnaie imaginé par *Messieurs des finances*. « Ils avaient saisi, dit-il, cette occasion de s'emparer des blés par des commissaires répandus dans tous les marchés du royaume, pour le vendre ensuite au prix qu'ils voudraient mettre, au profit du roi, sans oublier le leur. » *Mémoires*, éd. Chéruel, VI, 311.

cherté du pain : c'est que l'espèce manque, et que nous mourrons tous de faim cet hiver, si la mer ne devient libre pour nous apporter des blés ; c'est le seul moyen de faire baisser les nôtres et de remettre l'abondance. Nous en sommes à n'avoir pas de quoi semer, et, si ce malheur arrive, la famine se perpétuera pour plusieurs années. Dieu se déclare si visiblement que ce serait lui résister que de ne pas vouloir la paix, et vous savez mieux que moi, Madame, que le salut du peuple est la première obligation du roi. Je n'aime pas contredire vos sentiments[1], mais j'aime encore moins à vous déguiser les miens.

Un quart d'heure après que le courrier qui nous annonçait la perte de la bataille de Flandres fut arrivé, il en vint un de M. le duc de Noailles qui nous apprit la jolie action qu'il a faite en Catalogne[2] ; on fut insensible à ce bonheur, mais il n'en a pas été moins loué. Le roi d'Angleterre était à Douay avec la fièvre quand il sut qu'il y avait apparence d'une bataille ; il y alla et fit des merveilles.

---

102. — A Mme de la Viefville[3].

16 janvier 1710.

Quoique mon intention soit de critiquer toutes les lignes de votre lettre, ma chère abbesse, je commencerai par vous dire que j'en suis charmée par la candeur et la sincérité avec laquelle vous me parlez. Je n'ai pas douté un moment que vous ne fussiez fâchée de ce que je vous ôtais Mlle de Séry[4] : un peu

---

1. Mme Des Ursins redoutait une paix qui déjà avait failli se conclure à la condition d'un entier abandon de l'Espagne et de son nouveau roi par la France.
2. V. la Lettre précédente au duc de Noailles.
3. Ancienne élève de Saint-Cyr, abbesse de Gomerfontaine.
4. La scandaleuse liaison du duc d'Orléans (le futur régent) avec Mlle de Séry venait de prendre fin. Menacé d'une sévère disgrâce par Louis XIV (son oncle et beau-père), Philippe d'Orléans s'était résigné à cette séparation et avait lui-même congédié la demoiselle. Elle s'était d'abord retirée à l'abbaye de Gomerfontaine. Mais Mme de Maintenon n'entendait pas qu'une personne de cette réputation et

d'envie de la convertir et une espérance de grands bienfaits, jointe à de vrais et présents besoins, vous fournissent devant Dieu bien des excuses [1].

Vous raisonnez sur un fondement faux quand vous dites qu'elle s'est dégagée volontairement; c'est M. le duc d'Orléans qui lui a donné son congé, et la pauvre fille ne l'a pas pris à la première fois. Elle serait donc arrivée chez vous désespérée, passionnée, fardée, magnifique, en un mot toute mondaine et même toute criminelle. J'avoue qu'un tel spectacle m'a paru dangereux pour une abbesse de trente ans et pour neuf demoiselles de Saint-Cyr. Je n'ai pas cru aussi qu'il me convînt d'avoir Mme d'Argenton dans une maison avec qui je suis dans un continuel commerce, et que ce fût à moi à suivre son histoire et à instruire la cour de tout ce qu'elle ferait.

On dit qu'elle ira dans un couvent de Compiègne où elle a été enfant. Si après une véritable conversion elle voulait venir chez vous, je ne m'y opposerais pas; mais je voudrais, pour m'en assurer, un plus grand nombre d'années que vous ne demanderiez de jours pour la recevoir.

Vous êtes admirable quand vous dites que cette fille a de l'amitié pour vous : on appelle cela dans le monde une confiance de religieuses qui croient tout ce qu'on leur dit. On se trompe tous les jours dans des amitiés de vingt ans. Vous dites que vous l'avez connue sincère, cela par quelque liaison avec sa famille, ne l'ayant presque jamais vue elle-même. Il faudra voir ce qu'elle fera et ce qu'elle deviendra; bien des gens la croient mal dans ses affaires, elle doit de tous côtés. J'aurais un grand déplaisir qu'elle retirât sa sœur d'auprès de vous; nous

---

de ce ton vînt s'établir dans une sainte maison, qu'elle dirigeait par ses conseils, et qui, entre les mains de l'abbesse et de plusieurs élèves des dames de Saint-Louis venues pour la seconder dans les soins du pensionnat, était comme une succursale de Saint-Cyr.

1. Mme de Maintenon blâme finement, en ayant l'air d'excuser : la leçon, pour être ménagée, n'en va pas moins à son adresse.

ferons tout ce que nous pourrons par Mme de Ventadour[1] pour l'en empêcher[2].

---

103. — A Mme la princesse des Ursins.

Versailles, le 29 décembre 1710.

Je voudrais de tout mon cœur, Madame, obéir à l'ordre que vous me donnez de vous faire une relation diffuse de la manière dont toute la cour reçut les merveilleuses nouvelles d'Espagne[3]; je n'étais point à Versailles, le roi était à la chasse, et nos princes et princesses avec lui. On vit venir M. de Torcy, accompagné de M. d'Antin[4] qui revenait sur ses pas; on se douta bien que c'était quelque chose de bon, et la joie se répandit bien vite partout. Un écuyer du roi qui est fort de mes amis vint à Saint-Cyr, et me fit dire de venir vite au parloir : j'appris la bataille gagnée, et le courrier de M. de Torcy, qui s'était joint à l'écuyer, m'informa du détail. Mes trois cent trente filles[5] commencèrent par aller remercier Dieu; on leur permit de se réjouir, et les récréations durent encore.

J'eus quelque impatience de sortir de Saint-Cyr pour aller voir tout le monde ravi; le roi l'était très fort de la gloire personnelle du roi son petit-fils[6]. Ma chère princesse, plus vive que les autres, était transportée; les habiles gens étaient plus sérieux

---

1. La duchesse de Ventadour, gouvernante des enfants de France, était parente de Mlles de Séry.

2. Mlle de Séry, plus connue sous le nom de Mme d'Argenton, se retira chez son père. La sœur qu'elle avait à Gomerfontaine prit le voile dans cette abbaye.

3. L'heureuse bataille de Villaviciosa venait d'être livrée par Vendôme et Philippe V. Ce succès, accablant pour les alliés, faisait ce prince à toujours roi d'Espagne.

4. Le duc d'Antin, fils légitime de Mme de Montespan, surintendant des bâtiments du roi.

5. Dans ce nombre Mme de Maintenon comprend tout le monde de Saint-Cyr. Les élèves n'étaient que deux cent cinquante.

6. Philippe V avait pris part aux exploits de la journée de Villaviciosa.

et ne croient pas que nos affaires en aillent mieux ; cependant le plus grand nombre pétille[1] de voir Staremberg[2] pris et l'archiduc aussi, ou du moins embarqués pour aller où il leur plaira.

Le roi d'Espagne a grande raison de se réjouir, Madame. Je vis avant-hier Mme la duchesse d'Albe[3] ; on l'aurait crue dans les premiers mouvements[4], et je la trouvai toute rétablie de sa longue maladie.

J'ai bien pensé que votre grande reine ne voudrait pas qu'on la reçût comme on aurait fait autrefois[5]. Vous qui connaissez la magnificence, la politesse du roi, vous lui ferez des excuses et les honneurs de la France, que Sa Majesté verra par un vilain endroit[6] ; il n'importe, si elle y recouvre la santé.

Je suis dans de grandes inquiétudes sur le duc de Noailles ; il s'exposera plus qu'il ne faudrait, et vos heureux succès vont encore augmenter son ardeur[7]. Son frère est toujours mal à Perpignan ; sa famille voudrait le faire revenir, puisqu'il n'est pas en état de servir.

Nous avions cru la duchesse de Noailles grosse, elle ne l'est pas. On dit que la reine laissera M. le duc des Asturies à son père, parce que les Espagnols ne veulent pas qu'il entre en France. Nous ne croyons pas votre héros[8] fort propre à gouverner un enfant.

---

1. *Pétille de voir*... Sur cette locution, V. p. 141, n. 6.
2. Général des troupes autrichiennes en Espagne.
3. Femme de l'ambassadeur d'Espagne.
4. Au plus fort de la fièvre ?
5. Il était question pour la reine d'Espagne d'un voyage de santé aux eaux de Bagnères. Elle n'était jamais venue en France. Ce voyage n'eut pas lieu.
6. Les sites des Pyrénées, au milieu desquels la jeune reine devait séjourner, ne sont, aux yeux de Mme de Maintenon, qu'un *vilain endroit*. En 1675 elle écrivait, de Barèges : « Je prends courage dans un lieu plus affreux que je ne puis vous le dire. » A son frère, 8 juillet. — On était, en ce temps-là, fort peu sensible au pittoresque des lieux sauvages et solitaires.
7. Elle ne se trompait point : le duc de Noailles allait compléter la victoire de Villaviciosa par la prise de Girone.
8. Philippe V.

Comment vous partagez-vous, Madame, entre la reine et lui? Je ne consentirais pas, Madame, à l'expédient de Salomon[1].

---

104. — A Mme de Blosset[2].

A Fontainebleau, 5 septembre 1711.

Faites tout ce que vous voudrez dans mon appartement, ma chère fille ; mettez une belle portière ; il faut bien que j'entre dans l'esprit de tous ceux qui veulent vous piller ; et puisque vous ne voulez pas être aussi ménagère que moi, je veux bien être aussi dépensière que vous. J'aurais grand besoin que les saints anges me portassent aussi légèrement que vous l'imaginez, quand il faudra retourner à Versailles[3] ; mais les anges suivent quelquefois la volonté de leur maître, qui n'est pas toujours d'ôter les pierres du chemin, et on en laisse une grande quantité sur celui de Fontainebleau ; je m'en tirerai comme il lui plaira, et toutes mes souffrances s'adouciront par la joie de vous voir.

---

105. — A Mme de Pérou[4].

Fontainebleau, septembre 1711.

Notre retour s'éloigne tous les jours par le plaisir de la chasse et du beau temps[5] ; il faut être ici sans volonté et sans autre

---

1. Mme des Ursins, par son habileté à plaire et à servir, s'était rendue nécessaire au roi d'Espagne presque autant qu'à la reine.

2. Dame de Saint-Louis, une des plus anciennes élèves de Mme de Maintenon, alors chargée d'une fonction d'économat.

3. Réponse doucement enjouée au vœu d'heureux voyage de Fontainebleau à Versailles que Mme de Blosset avait exprimé, sous forme pieuse, dans sa lettre à Mme de Maintenon. Celle-ci avait alors soixante et seize ans.

4. Dame de Saint-Cyr.

5. Ce séjour de la cour à Fontainebleau se prolongeait d'autant plus volontiers qu'on avait à cette date de nouvelles et plus sérieuses espérances de paix, d'une paix qui ne serait pas trop chèrement achetée. Cependant, elle ne devait se conclure qu'à la condition d'une grande victoire : ce fut celle de Denain (six mois après, juillet 1712).

goût que celui du maître. Cependant le mien ne me porte point à courre le cerf. Celui que j'avais même pour Avon[1] est fort émoussé par les contradictions[2] que je trouve partout. Mathurin Roch[3] ne peut s'accoutumer à mon ignorance ni moi à son savoir ; je sais tout ce que je puis apprendre et il veut acquérir ; il lit tout ce qu'il peut avoir[4], et jette mes enfants dans une profonde théologie. Ils m'assurent tous les jours qu'on ne leur dit jamais un mot de ce que je leur ai appris, et il me paraît pourtant qu'ils n'en savent pas davantage. Je m'en consolerais s'ils se multipliaient. François Payen[5] ne peut ni gagner son père et sa mère, ni perdre la moindre partie de sa passion. Nous sommes avertis par Suzanne qu'elle ne voit pas son prétendu moitié son soûl. On ne trouve point de mari pour Madeleine Geoffroy, que je voulais établir. Brindy a perdu un doigt, et sa femme est très mal. La mortalité des vaches cesse un peu, mais non pas assez pour en acheter[6].

---

1. Village voisin de Fontainebleau, où elle allait tantôt visiter des familles de paysans auxquelles elle s'intéressait, tantôt instruire les enfants dans la petite école du lieu. Elle disait : Mes écoliers d'Avon. — « Vous savez, écrivait-elle en ce temps à Mme du Pérou, que ma folie est l'instruction : je serai bien à plaindre, si Dieu m'ôte l'usage de la parole. »

2. Les oppositions, les contrariétés. Ce mot était souvent pris en ce sens (surtout dans la langue religieuse). De même à la page suivante : « *Contradiction* partout. »

3. Le magister d'Avon, un pédant, à qui les exemples que Mme de Maintenon venait lui donner ne profitaient guère.

4. Tous les livres qu'il peut attraper.

5. Une jeune fille de l'endroit qu'elle aurait voulu marier selon le vœu de ses parents. Elle a dit ailleurs de cette fille : « Françoise Payen qui m'avait paru déférer à mes avis en épousant Fiacre, ne le veut plus : son cœur est pris depuis longtemps, et cette sagesse qui paraît dans toute sa personne est une passion sérieuse qui l'occupe : ce sont là présentement mes peines. » Lettre à Mme de Vertrieux, de juillet 1712. Et ailleurs : « Françoise Payen a une inclination opposée à son père et à sa mère. Ils veulent attendre son changement de son amitié pour eux, et sans lui dire un mot de rudesse. Leur paix n'est pas troublée un moment ; ce sont des procédés surprenants. Ils ne parlent pas si bien que nous ; mais nous ne faisons pas si bien qu'eux. » Lettre à Mme de Berval, du 14 septembre 1714. Le roman rustique que ce peu de mots laisse entrevoir avait touché Mme de Maintenon : elle regrette de n'y pouvoir mettre un dénouement.

6. Sans doute, un bienfait qu'elle projetait se trouvait, par cette mortalité des vaches, retardé ou empêché.

Je ne puis voir mes amis que le dimanche, parce qu'ils portent au marché leurs denrées, ou vont chercher à travailler, et ce dimanche doit être partagé entre la prière et la compagnie qui dîne chez moi. Contradiction partout, si ce n'est dans la santé du roi, qui augmente sans aucune exagération. Les prières de nos chères dames pourraient y contribuer.

Je reçois dans ce moment les gentillesses de nos filles[1], qui sont certainement fort jolies ; j'en attends autant demain, et je ne m'en lasserais jamais. J'en ferai part à Mme de Caylus, qui les admire autant que moi ; mais cette lettre-ci est destinée au sérieux, et, pour l'achever comme je l'ai commencée, je vous prie, ma chère fille, de gronder M. de Poitiers de ce qu'il me demande un bénéfice. Je crois que vous voyez les choses d'assez près pour être persuadée que je ne gouverne pas le père le Tellier[2].

---

106. — A Mme de Dangeau.

Ce lundi matin, d'un lieu délicieux[3]. — Octobre 1711.

Le roi vous a destiné, Madame, la chambre de Mlle d'Armagnac[4] ; je suis venue la reconnaître, et c'est de là que j'ai l'honneur de vous écrire. Elle est au soleil levant, elle est chaude ; elle est sèche ; elle est vis-à-vis de mes fenêtres ; je pourrais tous les matins vous donner le bonjour par quelque signe agréable. Vous n'aurez à craindre, Madame, que mes importunités ; car, sans compter le plaisir de vous voir, que je compte infiniment, vous me sauverez peut-être la vie par l'air qu'on y

---

1. Sans doute quelque ouvrage des demoiselles de Saint-Cyr.
2. Le P. Le Tellier avait succédé, comme confesseur du roi, au P. La Chaise en 1709.
3. C'est sans doute Marly qu'elle veut dire.
4. C'était un honneur fort recherché que d'être *des Marly*. Le roi lui-même dressait la liste des invitations et réglait la distribution des logements entre ses hôtes.

respire [1], et plusieurs péchés d'impatience que ma chambre me fait faire. M. de Dangeau logera chez M. du Maine et n'aura que le degré à monter, qui est plus aisé que le sien. En un mot, Madame, vous y retrouverez votre santé. On vous souffrira tous vos défauts : robe de ouate, écharpe, bonnet, serviette sur la tête [2] ; ce sont tous ceux que je vous connais. Cette chambre est blanche comme vous, et sèche comme moi [3].

---

107. — A Mme la princesse des Ursins.

Versailles, le 11 janvier 1712.

Je ne sais, Madame, si cet ordinaire-ci m'apportera de vos lettres ; mais j'en ai une par le courrier de M. de Torcy, et une autre du dernier ordinaire pour y répondre.

Il est vrai, Madame, que Mme la Dauphine [4] a grand regret à sa jeunesse [5] ; il y a pourtant lieu d'espérer qu'elle poussera

---

1. *Par l'air qu'on y respire.* Un air plus chaud que celui de la sienne. Elle ne se trouvait donc guère mieux installée à Marly que dans sa chambre de Fontainebleau. V. ce qu'elle dit ailleurs de celle-ci : « J'ai à Fontainebleau un très bel appartement, mais sujet au froid l'hiver et au chaud l'été, y ayant une fenêtre de la grandeur des plus grandes arcades, où il n'y a ni volets, ni chassis, ni contrevent, parce que la symétrie en serait choquée. Ma solidité a quelque chose à souffrir, ainsi que ma santé, de vivre avec des gens qui ne veulent que paraître, et qui se logent comme des divinités. » L. à Mme des Ursins, du 23 juillet 1713.

2. Il faut faire, dans ce joli billet, la part de l'exagération enjouée. Au reste, Marly différait de Versailles par des adoucissements d'étiquette qui ajoutaient au charme du lieu. Racine, un jour qu'il en revenait, écrivait à Boileau : « Vous ne sauriez croire combien cette maison de Marly est agréable. La cour y est, ce me semble, tout autre qu'à Versailles : il y a peu de gens, et le roi nomme tous ceux qui l'y doivent suivre. Aussi, tous ceux qui y sont, se trouvant fort honorés d'y être, y sont aussi de fort bonne humeur. Le roi même y est fort libre et fort caressant. On dirait qu'à Versailles il est tout entier aux affaires, et qu'à Marly il est tout à lui et à son plaisir. » (24 août 1687.)

3. C'est faire allusion, en riant, à un reproche qu'elle essuyait quelquefois.

4. La duchesse de Bourgogne, Dauphine depuis la mort de Monseigneur arrivée au mois d'avril 1711.

5. A sa jeunesse de vingt ans : car elle n'en avait pas, à cette date, plus de trente.

bien loin le divertissement, car elle a un fonds de joie inépuisable ; et, si nous sommes assez heureux pour avoir la paix, il est vraisemblable qu'elle sera très heureuse. Sa grande gaieté n'empêche pas une grande sensibilité dans les malheurs ; elle a senti vivement l'incertitude où le Roi et la Reine Catholiques se sont trouvés ; elle souffre beaucoup par rapport à monsieur son père[1], et il n'y a point de Française plus attachée qu'elle au bonheur de ce pays-ci : ainsi on ne pourra la tenir[2], quand tous les sujets de peine seront ôtés. Elle a raison de se trouver heureuse : elle est bien mariée, fort aimée du roi et de M. le Dauphin, et véritablement elle fait les délices de la cour[3]. Il y a quelques jours qu'elle eut un accès de fièvre ; les courtisans en étaient déjà consternés, et se récriaient sur la perte irréparable qu'on ferait[4]. Le peuple l'aime fort, parce qu'elle se laisse voir très aisément ; elle a les plus aimables enfants qu'on puisse désirer[5], moins beaux que le vôtre, mais très vigoureux et faits à peindre, gracieux comme elle, et montrant beaucoup d'esprit. Voilà, ce me semble, un état assez heureux. Si l'on juge de la vie du roi par l'état présent de sa santé, on peut espérer que sa vie ira

1. Victor-Amédée, *le renard de Savoie*, ennemi acharné de la France depuis 1704.

2. On ne pourra modérer son penchant naturel à la joie.

3. Dès la fin de 1710, Mme de Maintenon, plus satisfaite de son élève, écrivait à Mme des Ursins : « Trouvez bon que je m'épanche avec vous sur Mme la duchesse de Bourgogne. Après avoir souffert bien des discours sur toutes les mauvaises mesures que je prenais pour son éducation, après avoir été blâmée de tout le monde des libertés qu'elle prenait de courir depuis le matin jusqu'au soir..., après l'avoir vue accusée d'une dissimulation horrible dans l'attachement qu'elle avait pour le roi et dans la bonté dont elle m'honorait, je vois aujourd'hui tout le monde chanter ses louanges, lui croire un bon cœur. lui trouver un grand esprit, convenir qu'elle sait tenir une grosse cour en respect ; je la vois adorée de M. le duc de Bourgogne, tendrement aimée du roi, qui vient de lui remettre sa maison (*sa maison à elle*) entre les mains pour en disposer comme elle voudra, en disant publiquement qu'elle serait capable de gouverner de plus grandes choses. Je vous fais part de ma joie là-dessus, Madame, persuadée que vous en serez bien aise, car vous avez démêlé plus tôt que les autres le mérite de notre princesse. » 15 décembre 1710.

4. On ne se doutait guère que cet irréparable malheur était tout proche.

5. Le duc de Bretagne âgé de cinq ans ; le duc d'Anjou (Louis XV), âgé de deux ans.

aussi loin que celle de M. le marquis de Mancera [1], puisque leur régime est à peu près pareil : il n'y a encore aucun retranchement des repas que vous connaissez, ni aucune diminution à la bonne mine, à la façon de marcher, et à toute la figure, que vous savez, Madame, être au-dessus de toutes celles que nous avons vues.

M. le Grand [2], plus jeune, mange autant que lui ; mais il est accablé de rhumatismes, il ne peut se traîner. M. de Villeroy a toujours une grande mine, mais toute sa sobriété ne l'exempte pas d'une goutte qui le fait beaucoup souffrir. M. le duc de Gramont [3] n'a pas un jour de santé : voilà ses contemporains et les gens les mieux faits de son temps.

J'ai eu bien de la joie de voir arriver les pouvoirs du roi d'Espagne ; je ne saurais croire ses intérêts en meilleures mains qu'en celles du roi son grand-père : mais, comme il est de sa dignité d'avoir des plénipotentiaires [4], je souhaite de tout mon cœur de voir arriver les siens, et qu'ils joignent bientôt les nôtres, puisque ce sera une reconnaissance générale du roi d'Espagne, qui est certainement autant désirée ici qu'elle l'est à Madrid. L'affaire de Cardone [5] est très fâcheuse, et dans une mauvaise conjoncture ; mais il n'y a pas d'apparence qu'elle change les affaires.

Je ne vois pas sans peine que la reine Anne consente à recevoir le prince Eugène à Londres [6] : il me fait déjà peur ; mais vous savez, Madame, que c'est ma pente naturelle.

---

1. Un grand d'Espagne, que son inviolable fidélité à Philippe V avait rendu célèbre en France. Le marquis de Mancera était alors presque centenaire.

2. On appelait ainsi le grand écuyer. C'était le comte d'Armagnac, favori de Louis XIV, à peu près du même âge que ce prince ; mort à soixante-dix-sept ans, en 1718.

3. Antoine, duc de Gramont (fils du maréchal de ce nom), ambassadeur d'Espagne en 1704. Ce contemporain de Louis XIV mourut en 1720 à quatre-vingts ans.

4. Aux conférences pour la paix, qui allaient s'ouvrir à Utrecht.

5. Vendôme venait d'échouer au siège de Cardone, en Catalogne.

6. Le prince Eugène, à Londres, fit de vains efforts pour combattre les dispositions pacifiques de la reine Anne et du parti tory.

Le mauvais temps nous a empêchés d'aller à Marly ; voici un dégel qui pourra bien nous y conduire. Le Roi s'en dégoûte un peu par la quantité de gens qui demandent à y aller ; Mme la Dauphine y en voudrait encore davantage : mais elle ne les logerait pas si bien. Il faut lui pardonner le peu d'attention qu'elle aurait à leur donner des commodités, puisqu'elle n'en désire point pour elle, et qu'elle consentirait volontiers à mettre cinq ou six dames du palais dans sa chambre...

Vous entendrez parler d'une petite scène[1] chez Mme la duchesse de Berry, qui fait bien de la peine à Madame[2] et à Mme la duchesse d'Orléans[3] ; il faut espérer quelque changement dans une personne de seize ans. Pourquoi, Madame, me parlez-vous d'attachement respectueux? n'est-ce pas se moquer de moi ; vous ne me devez, Madame, qu'un peu d'amitié pour les sentiments que j'ai pour vous. Je suis bien propre à ne vous avoir point fait de compliments sur la nouvelle année : c'est une coutume qui m'a toujours tant déplu que je pourrais bien m'en être dispensée ; cependant, si c'est un devoir en Espagne, je vous supplie de me mettre aux pieds du roi et de la reine, et de croire que je vous estimerai et aimerai toute ma vie ; je ne crois point que ce soit manquer au respect.

---

108. — A la même.

Versailles, le 29 février 1712.

J'ai vu par les lettres de la reine et par les vôtres, Madame, combien vous avez été touchée de l'accident[4] arrivé à M. le duc

---

1. Il y avait brouillerie, après scène fort vive, entre la duchesse d'Orléans et sa fille, la duchesse de Berry, à propos d'un magnifique collier de perles, hérité de Monsieur, que celle-ci convoitait, qu'elle avait inutilement demandé à sa mère, et s'était fait donner par son père, le duc d'Orléans.
2. La seconde palatine, veuve de Monsieur.
3. Mlle de Blois, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan, femme du futur Régent.
4. Une très fâcheuse maladresse du duc de Berry. Ce prince, en tirant avec

de Berry et à M. le Duc ; vous en apprendrez successivement de plus malheureux[1], et tels qu'il m'est impossible de vous en faire aucun détail. La douleur du roi est trop grande ; toute la France est dans la consternation. Mon état ne m'empêche point de penser souvent à LL. MM. CC. ; je vous supplie, Madame, de vouloir bien les en assurer. Le roi[2] perd un saint en perdant un frère. La reine est bien heureuse de n'avoir point connu Mme la Dauphine[3]. J'ai fait tenir les lettres qui étaient dans son paquet pour Turin. Adieu, Madame ; je ne puis vous instruire d'aucun détail[4].

---

109. — A Mme du Pérou[5].

24 juillet 1712.

Il se doit passer quelque chose en Flandres dont il ne faut

M. le Duc (Louis-Henri de Bourbon, petit-fils du grand Condé), lui avait crevé un œil.

1. La mort de la Dauphine (12 février 1712), et celle du Dauphin, enlevé six jours après par la même maladie.

2. Le roi d'Espagne.

3. La reine d'Espagne, séparée tout enfant de sa sœur par le mariage de celle-ci, l'avait à peine connue.

4. La brièveté de cette lettre s'explique par un accablement d'esprit. Brisée de douleur, Mme de Maintenon n'a pas la force d'en dire davantage. — Quelques jours plus tôt, entre la mort de la princesse et celle de son mari, Mme de Caylus écrivait à Mme des Ursins : « Quel étrange et funeste événement, Madame, par lequel je rentre en commerce avec vous! et quel plaisir n'aurais-je point, si ma tante m'avait donné cette commission pour un autre sujet! Je ne saurais vous peindre l'état où nous sommes ici, et quand je le pourrais, je ne le voudrais pas : le fait seul est plus que suffisant pour vous bien affliger, connaissant comme je fais la sensibilité de votre cœur, votre attachement pour le roi et votre amitié pour ma tante. Vous avez encore la douleur de la reine qui perd une sœur si digne d'elle. Je ne crois pas les pouvoir louer l'une et l'autre plus dignement et plus justement que par cette comparaison.

» Tout est mort ici, Madame ; la vie en est ôtée : cette princesse animait tout nous charmait tous ; nous sommes encore comme enivrés et étourdis de notre perte, et chaque jour ne peut que la faire sentir plus vivement. Je ne saurais voir le roi ni y penser sans être au désespoir et sans être dans des alarmes continuelles pour sa santé. Pour ma tante, il ne m'est pas possible de vous en parler que pour obéir à l'ordre qu'elle m'a donné ; elle ne saurait avoir l'honneur de vous écrire, et vous le comprendrez aisément... »

5. Dame de Saint-Cyr.

rien dire ; mais je vous prie de mettre demain tout le monde en prière, et de ne rien oublier vous-même, ma chère fille, pour obtenir de Dieu une fin heureuse pour cette triste campagne[1].

---

110. — A M. le cardinal de Noailles.

A Saint-Cyr, ce 9 octobre 1712.

Je reçois votre grande lettre, Monseigneur, et je ne sais comment y répondre. Je m'intéresse assez au sujet[2] pour ne pas demeurer dans le silence, et je ne puis pourtant vous écrire que ce que j'ai eu l'honneur de vous dire cent fois : mon cœur ne peut se résoudre à vous flatter, et mon respect ne me permet pas de m'expliquer sincèrement.

Vous savez, Monseigneur, quelle est la religion du roi[3] et combien il est éloigné de mettre la main à l'encensoir[4]. Mais, Monseigneur, vous pensez tous deux très différemment. Vous traitez l'affaire des Jésuites d'affaire spirituelle, qui intéresse votre conscience, et dont il faudra rendre compte. S. M. la regarde comme un procédé particulier, comme une vengeance contre des gens que vous avez cru qui vous offensaient et qui vous ont offensé en effet. C'est le ressentiment de cette vengeance que le roi voudrait que vous sacrifiassiez à ce que vous

---

1. A l'heure même où Mme de Maintenon traçait ces lignes d'une main émue, Villars marchait à l'ennemi et par la victoire de Denain sauvait la France.

2. M. de Noailles, suspect de jansénisme pour avoir approuvé les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* du Père Quesnel, dénoncé même comme fauteur d'hérésie par quelques membres de l'épiscopat, et surtout par les Jésuites, ne s'était pas borné à des représailles de plume : il avait ôté à tous les Pères de cet ordre le droit de confesser dans toute l'étendue de son diocèse. De là, entre le cardinal et la Société, une violente querelle, que le roi lui-même cherchait à pacifier. Le vertueux, mais irascible et entêté prélat se refusait, à tout risque, aux accommodements.

3. Quels sont les scrupules du roi en telles affaires.

4. Sans aller précisément jusque-là, l'intervention de la royauté dans les affaires religieuses de son temps a été plus d'une fois poussée bien loin, au jugement de l'impartiale histoire.

lui devez, et à l'amitié qu'il a toujours eue pour vous : car de dire que les Jésuites sont incapables de confesser, il n'est pas possible, Monseigneur, qu'ils soient devenus tels dans un moment.

Il y a un grand nombre d'ennemis des Jésuites; il y a beaucoup de gens malintentionnés qui aiment le bruit et la division. Tous ces gens-là vous applaudissent; mais les bons Chrétiens, amis ou éloignés des Jésuites, vous béniront si vous faites finir un tel scandale. Il y a si longtemps qu'il dure qu'on a eu le loisir d'entendre parler là-dessus, et vous savez fort bien, Monseigneur, que vous avez trouvé de bons prêtres et éclairés qui ne pensent pas comme vous. Si c'est votre seul avis qui vous conduit, ne devez-vous pas vous en défier dans des circonstances telles que celles où vous vous trouvez et avec tant de sujets d'être irrité[1]? Si vous prenez d'autres conseils, examinez, Monseigneur, l'intérêt et l'humeur de ceux qui vous les donnent.

Ma franchise, mon attachement pour vous, et l'envie de voir le roi hors de peine m'emportent, et me font manquer au respect que je vous dois[2]. Je finis donc en vous assurant des prières que vous m'ordonnez, et que je vais faire avec toute l'ardeur dont je suis capable.

---

111. — A Mme la princesse des Ursins.

Versailles, le 24 avril 1713.

Je vous plains, Madame, dans la sincère affection que vous

---

1. En réalité, elle ne prenait parti pour personne dans ces débats, et ne s'intéressait qu'au rétablissement de la paix dans l'Église. Elle écrivait à ce sujet l'année précédente : « Les Jansénistes, les Jésuites, M. le cardinal de Noailles, M. l'archevêque de Cambray (Fénelon), plusieurs évêques font un grand bruit : si vous voulez avoir mon avis là-dessus, je vous dirai que tous ont beaucoup de torts. » Lettre au duc de Noailles du 27 avril 1711.

2. Non : elle sait concilier dans cette lettre, qui est un modèle de tact, la franchise d'une affection vraie et le respect dû au caractère et au rang de la personne.

avez pour LL. MM. CC., d'avoir à trouver des gens propres pour bien élever vos princes[1]. Les Français sont affectionnés à leur roi ; ce n'est point une nouvelle domination ; les sujets sont d'une même nation[2] ; leurs pères, leurs aïeux ont servi les prédécesseurs de nos rois ; il y a beaucoup d'esprit, beaucoup de courage, beaucoup de science ; et avec tous ces avantages, Madame, j'ai connu plus d'une fois la peine qu'on a eue dans les choix qu'on a faits. Jamais prince n'a eu des intentions plus droites que le roi : quand il fallut donner les hommes à feu Monseigneur, il ne consulta aucune de ses inclinations. Il lui donna M. de Montausier, qui était la vertu même, mais d'une humeur si sévère et si âpre, que je crois qu'il intimidait trop son pupille ; on l'environna dans les places subalternes de tout ce qu'on crut de meilleur[3] ; on évita surtout la flatterie qu'on a pour les princes dès leur berceau ; il n'avait pas un gentilhomme de la manche[4] qui ne lui parlât plus hardiment et plus franchement qu'on n'aurait fait à un bourgeois : mais tout cela peut bien avoir contribué à cette timidité[5]. Vous avez vu le choix qu'on avait fait de M. de Beauvillier et de M. de Cambray : on ne saurait le trouver mauvais quand on a vu de près M. le duc

1. Il s'agissait de former la maison du prince des Asturies.

2. Allusion au peu de cohérence des provinces de la Péninsule, quant à l'esprit (Castille, Aragon, Catalogne).

3. Une de ces places *subalternes* avait été donnée à Bossuet : comment n'a-joute-t-elle pas un pareil nom à celui de Montausier ?

4. On donnait ce nom à des gentilshommes attachés aux fils et petit-fils du roi depuis l'âge de sept ans jusqu'à leur majorité : gentilshommes *de la manche*, parce qu'ils devaient les suivre partout, demeurer assidus auprès de leur personne.

5. Elle se sert d'un terme adouci. — Ainsi qu'elle le conjecture avec raison, l'effacement, la nullité de ce prince pouvait être en partie le résultat de l'éducation, de cette éducation âprement sévère que Montausier avait systématiquement pratiquée à son égard. C'est l'avis de Saint-Simon. « Tel pour l'esprit, dit-il, que je viens de le représenter, ce prince ne put profiter de l'excellente culture qu'il reçut du duc de Montausier, de Bossuet et de Fléchier, évêques de Meaux et de Nîmes. Son peu de lumière, s'il en eut jamais, s'éteignit au contraire sous la rigueur d'une éducation dure et austère, qui donna le dernier poids à sa timidité naturelle et le dernier degré d'aversion pour toute espèce non seulement de travail et d'étude, mais d'amusement d'esprit. » *Mémoires*, éd. Chéruel, VIII, 265.

de Bourgogne, et qu'on voit présentement S. M. C[1]. Il me semble que, de la manière dont votre cour est tournée, on pourrait ne pas tant séparer les enfants qu'on l'a toujours fait dans cette cour-ci, et ne pas tant les abandonner à leur gouverneur. Votre roi, votre reine, et vous, Madame, ne seriez-vous pas de bons gouverneurs et gouvernantes, en autorisant[2] cependant le gouverneur nommé et le précepteur? J'ai connu, dans ma jeunesse, un homme de beaucoup d'esprit qui prétendait que les hommes devraient élever les filles, et les femmes prendre soin de l'éducation des hommes. Cette maxime pourrait être trop poussée; mais elle n'est pas sans raison. Il n'y a point de femmes si sévères par rapport à la coquetterie que le sont les hommes; ils veulent qu'elles soient modestes, précieuses[3] et retirées. Il n'y a point de femmes qui laissassent à un jeune homme les grossièretés et les désagréments que les hommes comptent presque pour rien, et qui font pourtant plaire ou déplaire[4]. Je voudrais donc un seigneur espagnol[5], brave homme de guerre, plein d'honneur et de probité; un précepteur non pédant, et l'esprit orné de tout ce qu'il y a de plus agréable. L'exemple du roi, les agréments de la reine, la politesse et la droiture de la camarera mayor[6] feraient le reste. Voilà, ce me semble, Madame, un assez beau projet.

Il y a dans votre lettre un mot qui me fait voir que je pense comme vous sur les enfants, quand vous dites qu'il faut leur parler raisonnablement; j'en ai deux cent cinquante que je fais élever sur ce principe, dont je me trouve fort bien...

---

1. Le roi d'Espagne était l'élève de Beauvillier et de Fénelon comme le duc de Bourgogne.
2. C'est-à-dire, en réservant au gouverneur et au précepteur la mesure d'autorité nécessaire.
3. Le mot est évidemment pris en bonne part, comme plus haut, p. 106, n. 1.
4. Phrase elliptique. Plaire quand on les évite, déplaire quand on s'y abandonne.
5. Pour gouverneur.
6. Compliment aimable à la princesse des Ursins, et qui termine agréablement cette page d'excellents conseils.

112. — A Mme de Dangeau.

Novembre 1713.

Trouvez bon, Madame, que je répare l'aveuglement de la fortune, qui se déclara hier pour moi dans la seule dispute que je puisse jamais avoir avec vous[1].

---

113. — A Mme la princesse des Ursins.

Versailles, le 5 mars 1714.

J'ai toujours trouvé, Madame, que la cour, que je n'ai jamais aimée, était très bonne pour les afflictions; on y est forcé de s'oublier pour s'occuper des autres. Voilà votre présent[2], qui ne vous laissera guère à vous-même : il faut soutenir et amuser[3] le roi, ce qui n'est pas toujours aisé; il faut s'occuper de trois princes[4], et, ce qui est bien pire, de tout ce qui les environne. Vous entrerez dans toutes les affaires, et vous avez cinq ou six personnages à remplir; il y a de quoi suffoquer pour un esprit plus borné que le vôtre et une humeur aussi douce que vous l'avez reçue : rien n'est si glorieux, Madame, que toute votre vie, qui va toujours croissant en honneurs et, ce qui est bien meilleur, en mérites.

Il est vrai que vous venez d'éprouver une terrible affliction, et que vous n'oublierez jamais ce que vous avez perdu[5]; mais

---

1. Par ce petit billet d'un tour aimable et fin, de quoi Mme de Maintenon faisait-elle présent à son amie? On ne sait (peut-être du gain d'un jeu de cour, ou bien de celui d'une loterie, ou d'un pari). — A ces loteries « qui étaient une galanterie de présents que le roi faisait aux dames..., Mme de Maintenon tirait comme les autres et donnait presque toujours ce qu'elle avait gagné. » Saint-Simon, xii, 180.
2. Voilà votre état présent.
3. Le distraire. — Philippe V était inconsolable de son veuvage récent.
4. La reine avait eu quatre enfants dont trois lui survivaient.
5. La reine Marie-Louise (seconde fille de Victor-Amédée, sœur de la duchesse de Bourgogne) venait de mourir à vingt-cinq ans (14 février 1714), pleurée de toute l'Espagne.

chaque jour adoucit de pareilles idées, surtout quand on est fort occupé. Je ne comprends point et on ne comprendra point ici que le roi ne veuille pas se faire la violence de retourner dans son palais : tout ne lui retrace-t-il pas également la perte qu'il a faite? On commence déjà à dire ici que vous voulez le tenir à la campagne, afin qu'il ne voie personne [1].

Je ne crois pas qu'il nous puisse rien arriver de meilleur que de vous voir auprès de ce prince ; vous serez toujours Française, et portée à l'union des deux couronnes : si le roi pensait autrement, vous l'apprendriez par des gens plus importants que moi, car tout passe ici par les ministres.

Selon toutes les apparences, nous allons avoir la paix [2]; et comme je ne suis pas destinée à la joie, je ne la sens que par raison, les affaires de M. le cardinal de Noailles jetant une grande amertume sur toute ma vie, qui ne sera point assez longue pour en voir la fin [3]. Votre ami [4], Madame, vous écrit un mot, et aura bien de la joie de votre souvenir ; il est toujours le même pour vous ; et soit qu'il vous loue ou qu'il vous querelle, c'est le même principe qui le fait agir.

---

114. — A la même.

Marly, le 11 septembre 1715.

Vous avez bien de la bonté, Madame, d'avoir pensé à moi dans le grand événement qui vient de se passer [5] ; il n'y a qu'à baisser la tête sous la main qui nous a frappés.

---

1. Ce soupçon tombait juste. Cette ambitieuse femme d'action profitait de la solitude où s'enfonçait le prince pour gouverner plus à son aise.
2. La paix avec l'Empereur, dite paix de Radstadt, fut conclue le 6 mars 1714.
3. V. la lettre du 9 octobre 1712 au cardinal de Noailles. — Mme de Maintenon ne se trompait pas : la bulle *Unigenitus* (8 septembre 1713), provoquée par un appel du cardinal au pape, ne rendit pas la paix à l'Église.
4. Le maréchal de Villeroy.
5. Louis XIV était mort le 1er septembre. Mme de Maintenon s'était aussitôt retirée à Saint-Cyr, d'où elle ne sortit plus.

Je voudrais de tout mon cœur, Madame, que votre état fût aussi heureux que le mien. J'ai vu mourir le roi comme un saint et comme un héros. J'ai quitté le monde que je n'aimais pas; je suis dans la plus aimable retraite que je puisse désirer[1], et partout, Madame, je serai toute ma vie, avec le respect et l'attachement que je vous dois, votre très humble et très obéissante servante.

---

115. — A la même.

Saint-Cyr, le 27 décembre 1715.

Il est vrai, Madame, que je m'éloigne du monde le plus qu'il m'est possible, et que, si mes amis avaient un peu moins de bonté pour moi, je ne verrais plus personne; mais il est vrai aussi que je n'oublie pas ceux que j'ai estimés, aimés et honorés, et que je pense très souvent à vous, en vous désirant ce que je crois qu'il y a de meilleur[2]. J'aurais cru, Madame, que vous iriez à Rome[3], et j'en étais bien aise par rapport à vos yeux; les miens ont un sort bien différent : j'ai quitté les lunettes que j'avais prises il y a trente-cinq ans, et je travaille en tapisserie jour et nuit, car je dors peu; ma retraite est paisible et très complète. Quant à la société[4], on ne peut en avoir avec des

---

1. Au sentiment d'une douleur religieusement acceptée se mêle un soupir de délivrance : elle s'appartient enfin, elle se repose : du moins, ce qui lui reste d'activité sera consacré sans partage à son cher Saint-Cyr!

2. Souhait tout religieux.

3. La puissance de Mme des Ursins à la cour d'Espagne n'avait pas survécu au second mariage de Philippe V. A peine arrivée à Madrid, la nouvelle reine (Élisabeth Farnèse) avait, sur le premier prétexte venu, chassé de sa présence la camarera mayor, et l'avait fait reconduire à la frontière, sans que Philippe V fit rien pour la soutenir. Après s'être retirée en Savoie, puis à Gênes, la grande dame déchue allait se fixer à Rome. Elle avait alors soixante-douze ans, des rhumatismes et un œil malade.

4. Elle entend par ce mot cette sorte de commerce qui vit d'un échange intime d'idées et de souvenirs. Le plus grand des plaisirs de *société*, la *conversation* proprement dite, lui manquait, le plus souvent du moins, dans sa retraite, parmi

personnes qui n'ont nulle connaissance de ce que j'ai vu, et qui ont été élevées dans cette maison, dont elles savent uniquement les règles.

Il n'y a point d'état sur la terre, Madame, qui n'ait ses peines; votre bon esprit, votre courage et la douceur de votre sang ont toujours diminué les vôtres. Notre maréchal[1] ne me voit presque plus; mais il m'oblige tous les jours de sa vie : il est le refuge de tous les misérables. Vous seriez bien contente des discours du public sur son mérite; je sais des gens qui ne l'aiment pas, qui ne peuvent disconvenir qu'il fait un beau personnage.

Croyez, Madame, que je ne puis oublier les marques de votre bonté pour moi, et que je mourrai avec le même attachement pour vous. Ces termes ne sont point assez respectueux, mais vous en connaissez le fond.

---

116. — A Mme de Caylus.

Ce 11 juin 1717.

J'envoie savoir de vos nouvelles, ma chère nièce, et de celles de mes bons amis. Je n'ai rien à vous dire de nous; je ne vois personne. Mlle Gaudry vient de me dire que le czar[2] traîne avec

---

ces jeunes filles ou ces Dames de Saint-Cyr, élevées à Saint-Cyr, qui ne savaient rien du monde. Ce n'était là, au reste, pour elle qu'un léger regret. Dans cet asile selon son cœur, « elle était respectée, chérie, écoutée : on aimait à éveiller ses souvenirs, à la ramener sur ses débuts et sur les incidents singuliers de sa fortune, à la faire parler d'elle-même, ce sujet qui nous est toujours si reposant et si doux. *Nous aimons à parler de nous-même*, a-t-elle remarqué, *dussions-nous parler contre*. Et elle ne parlait pas contre. S'il est triste, comme elle l'a dit, de durer trop longtemps, de vivre avec des gens qui n'ont point été de la vie qu'on a menée autrefois, ou qui déjà sont d'un autre siècle, il est très agréable, dans la retraite, et sur le banc d'un jardin, de se retrouver devant des âmes toutes neuves et toutes fraîches, qui sont dociles à se laisser former et avides de tout ce que vous leur dites. » SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, VIII, de l'*Histoire de Saint-Cyr*, par Lavallée.

1. Le maréchal de Villeroy.

2. Le czar Pierre le Grand était arrivé à Paris le 7 mai 1717, pour tenter une alliance avec le gouvernement du Régent, et surtout pour tout voir et tout étudier au cœur de la nation la plus civilisée de l'Europe.

lui une fille, au grand scandale de Versailles, de Trianon et de Marly. Je ne puis ajouter foi à ce discours-là. Notre supérieure retombe de temps en temps; elle est assez mal aujourd'hui. Je viens de recevoir une lettre de la mère de Mlle d'Aumale[1], qui me mande que le pays est déjà édifié de sa sainteté. Adieu, Madame, je crains toujours d'apprendre de mauvaises nouvelles de Mme de Dangeau et de l'affaire des princes[2].

Dans ce moment, M. Gabriel entre, et me dit que M. de Bellegarde[3] me mande qu'il veut venir ici après dîner, si je le trouve bon, c'est-à-dire le czar. Je n'ai osé dire que non, et je vais l'attendre sur mon lit. On ne me dit rien de plus et je ne sais s'il faut l'aller recevoir en cérémonie, s'il veut voir la maison, les demoiselles, s'il entrera au chœur, etc.; je laisse tout au hasard.

Le czar est arrivé à sept heures, et s'est assis au chevet de mon lit; il m'a fait demander si j'étais malade; j'ai répondu que oui. Il m'a fait demander ce que c'était que mon mal. J'ai répondu : « Une grande vieillesse avec un tempérament assez faible. » Il ne savait que me dire[4], et son truchement ne me paraissait pas m'entendre[5]. Sa visite a été fort courte; il est

---

1. Secrétaire de Mme de Maintenon, alors en congé dans sa famille, loin de Saint-Cyr.

2. L'affaire des princes *légitimés*, auxquels les princes de la branche de Condé et les ducs et pairs demandaient qu'on enlevât leurs prérogatives.

3. Le marquis de Bellegarde, fils du duc d'Antin, surintendant des bâtiments du roi en survivance.

4. Le célèbre czar fait rustique figure dans ce récit de visite à Saint-Cyr, assez malignement conté.

5. Selon Saint-Simon, il n'aurait même pas adressé un mot à Mme de Maintenon : « Vendredi, 11 juin, le czar fut de Versailles à Saint-Cyr, où il vit toute la maison et les demoiselles dans leurs classes. Il y fut reçu comme le roi. Il voulut aussi voir Mme de Maintenon, qui, dans l'apparence de cette curiosité, s'était mise au lit, ses rideaux fermés, hors un, qui ne l'était qu'à demi. Le czar entra dans sa chambre, alla ouvrir les rideaux des fenêtres en arrivant, puis tout de suite ceux du lit, regarda bien Mme de Maintenon tout à son aise, ne lui dit pas un mot, ni elle à lui, et sans lui faire aucune sorte de révérence, s'en alla. Je sus qu'elle en avait été fort étonnée et encore plus mortifiée (la lettre qu'on vient de lire ne témoigne rien de tel). Mais, ajoute Saint-Simon, le feu roi n'était plus. Il revint le samedi 12 juin à Paris. » *Mémoires*, éd. Chéruel, XIV, 30.

encore dans la maison, mais je ne sais où. Bonsoir, ma chère nièce, je m'en vais prendre mon lait. M. du Plessis, que le maréchal de Villeroy m'a envoyé ce matin, m'a fait dire qu'il avait passé chez vous, que vous n'étiez pas éveillée, et que vous étiez mieux; c'est donc que vous avez été malade : j'en suis bien fâchée.

J'oubliais de vous dire que le czar a fait un peu ouvrir le pied de mon lit pour me voir; vous croyez bien qu'il en aura été satisfait[1].

---

117. — A Mme de Dangeau.

Ce 9 février 1719.

Je me plaignis hier à Mme de Caylus de ce qu'il y avait longtemps, Madame, que je n'avais reçu de vos lettres, et dans ce moment-là on m'en apporte une datée du 4 de ce mois et venue par la poste.

On dit que la citadelle[2] est horrible. Je suis bien aise que

---

1. Allusion enjouée, demi-souriante, aux ravages des années sur une tête de quatre-vingt-trois ans. Les yeux restaient superbes, cependant. Dangeau, dans un billet du mois de juin 1716, en célébrait la beauté survivante. Ils éclairent tous ses portraits, un surtout, gravé par Giffard, qui fait partie de la magnifique collection formée par Victor Cousin. Ce n'est pas un des plus connus. Il est sans date, mais doit être du lendemain, peut-être de la veille de son mariage avec le roi. Elle y est très belle encore, d'une beauté régulière, forte, solide : calme et posée de physionomie et d'aspect; en tout cas, bien plus jeune que dans le célèbre portrait à manteau bleu doublé d'hermine, de Mignard. La toilette est encore mondaine, fort différente du costume sombre dans lequel Saint-Simon et plus d'un portrait nous la représentent : épaules découvertes, collier de perles; des perles dans la chevelure abondante et brune; ni voile, ni bonnet. Tout autour, quatre médaillons allégoriques à la gloire de la noble dame : dans le premier, une fleur (on ne voit pas bien laquelle), simple, sur tige haute et droite, avec cette légende : *Autant modeste qu'élevée.* Dans le second, un tournesol s'inclinant vers le soleil à son midi; au-dessus : *Mes respects attirent ses regards.* Dans un autre, une chaîne (emblème d'attachement solide) attirée en haut par un aimant cerclé d'une couronne : *Mes vertus me font estimer.* Dans le dernier, un astre, un soleil (c'est le sien), s'élevant à l'horizon : *Je ne parais que pour faire du bien.*

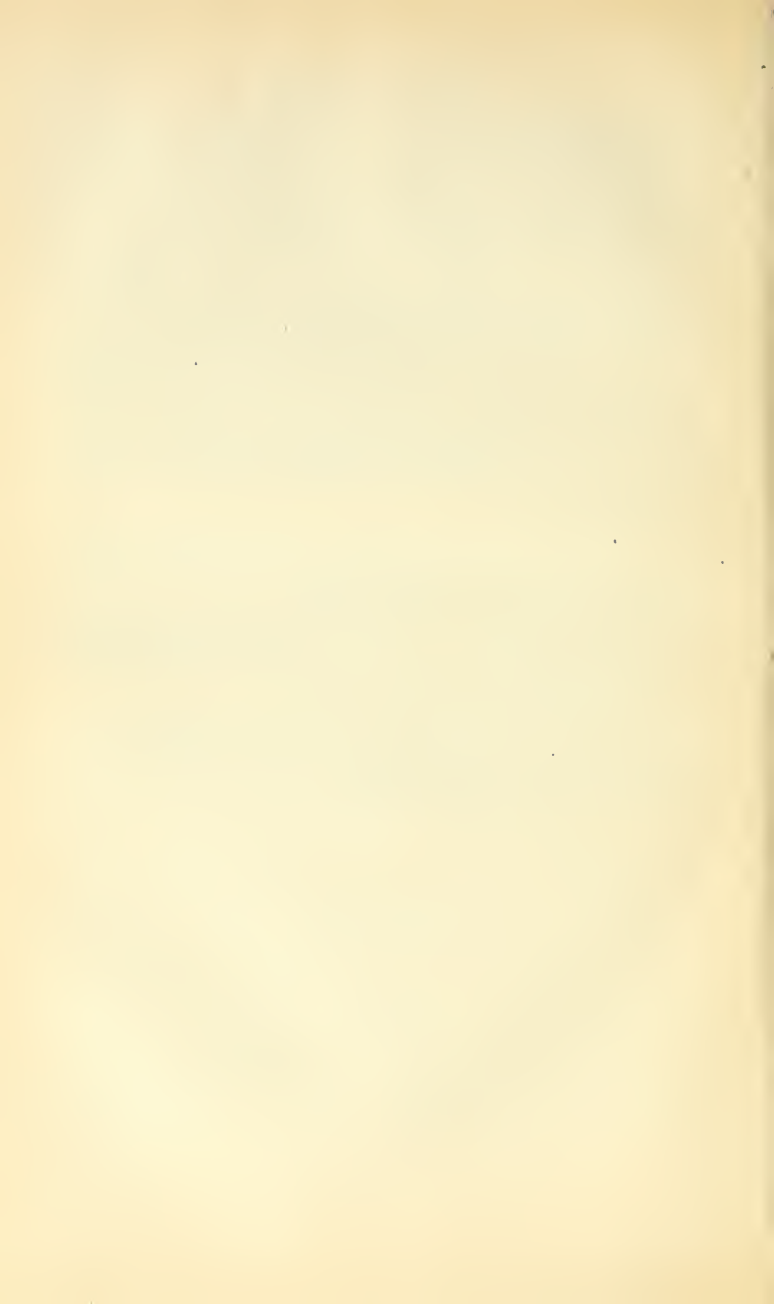
2. La citadelle de Dourlans, où le duc du Maine était prisonnier en punition des

Mme la princesse soit contente du prince de Dombes[1]. Le pauvre Malézieux[2] me fait grand'pitié ; il est trop vieux pour s'être abandonné aux autres[3]. Je voudrais bien que vous fussiez mieux instruite sur ce qui regarde M. de Pompadour[4]. C'est beaucoup, Madame, que vous espériez qu'on ne fera de mal à personne. Je vous prie de remettre la visite que vous me proposez au carême ; je suis dans une faiblesse qui me rend incapable d'une attention de suite. Venez aux jours gras, car nous ne trouverions pas ici de quoi faire un repas maigre[5]. Mme de Caylus, vous et moi serons bien fâchées si elle ne peut être de la partie... Bonsoir. Je suis bien près de tomber en faiblesse ; la petite fièvre me consume et on m'ôte presque toute nourriture. Adieu, ma chère Madame[6].

---

intrigues nouées avec l'Espagne contre le Régent. — La ridicule conspiration de Cellamare avait été découverte en décembre 1718.

1. Fils aîné de la duchesse du Maine ; il venait d'être exilé par le Régent.
2. L'académicien Malézieux, l'oracle de la cour lettrée de Sceaux, l'intime confident de la duchesse du Maine, compromis dans la conspiration, venait d'être conduit à la Bastille.
3. Pour s'être mis à la discrétion des conspirateurs.
4. Le marquis de Pompadour (père de Mme de Courcillon, belle-fille de Mme de Dangeau), suspect d'avoir trempé dans la même affaire, était également arrêté.
5. Un repas maigre qui pût vous être offert.
6. Cette lettre est une des dernières que Mme de Maintenon ait écrites. Elle cessa de vivre deux mois après, le 15 avril 1719.



LETTRES D'ÉDUCATION

AUX DAMES DE SAINT-CYR



LETTRES D'ÉDUCATION

AUX DAMES DE SAINT-CYR

1. — A M. l'abbé Gobelin[1]

Chambord, ce 10 octobre 1685.

Je suis bien aise que vous soyez content de ce que vous avez vu à Noisy[1], et vous me ferez très grand plaisir d'y retourner avant que le froid vienne; mais je voudrais que vous confessassiez, ou du moins que vous entretinssiez en particulier toutes celles qui veulent entrer dans notre communauté[2]. J'ai mandé à Mme de Brinon[3] de les examiner toutes, et de ne rien commencer pour le noviciat qu'à mon retour...

Quand vous irez, je vous prie de faire quelques exhortations familières à toute la communauté.

J'approuve comme vous que les filles[4] fassent un an d'épreuve; mais il me semble qu'elle serait bien plus utile, si, au lieu de

---

1. La maison d'éducation, fondée d'abord à Rueil par Mme de Maintenon, puis transportée à Noisy-le-Roi, près Versailles, s'était accrue depuis peu par les libéralités du roi. Cent demoiselles pauvres et nobles y étaient entrées par ordre de Louis XIV, qui payait leurs pensions.

2. La communauté future des Dames de Saint-Cyr. — Saint-Cyr, à cette date, se construisait, et l'institution de Noisy allait y être transférée à titre d'établissement royal.

3. Cette religieuse ursuline, déjà rencontrée plus haut (V. *Lettres diverses*, p. 8, 49, 54), avait passé de Rueil à Noisy avec le pensionnat qu'elle dirigeait. Elle devait conserver à Saint-Cyr ses fonctions de supérieure sous l'autorité de Mme de Maintenon.

4. Elle veut parler de celles qui postulaient pour être admises comme Dames à Saint-Cyr.

les enfermer dans le noviciat à s'instruire de leur règle et à ne savoir leurs obligations qu'en spéculation, elles passaient cette année en fonction des charges qu'elles auront, et surtout dans le gouvernement et l'instruction des enfants, qui est le fondement de leur institut[1].

Je sais bien qu'il ne faudrait pas aussi les y assujettir si entièrement qu'elles n'eussent le temps des prières, oraisons, silence, actes et conférences; mais on pourrait faire un mélange qui ferait connaître et aux autres et à elles-mêmes de quoi elles sont capables. Occupez-vous de cette affaire-là, je vous prie, puisque vous espérez qu'elle pourra être utile, et que, Dieu et le roi m'en ayant chargée, vous devez m'aider à m'en bien acquitter.

Vous ne pouvez trop en public et en particulier prêcher à nos postulantes l'humilité, car je crains que Mme de Brinon ne leur inspire une certaine grandeur qu'elle a[2]; et que le voisinage de la cour, cette fondation royale, les visites du roi, et les miennes, ne leur donnent une idée de chanoinesses, ou de dames importantes, qui ne laisse pas d'enfler le cœur et qui s'opposerait fort au bien que nous voulons faire. Le reste va, ce me semble, fort bien, et il y a une très solide piété dans cette maison-là; mais nous avons à prendre un milieu entre la superbe de notre dévotion et les misères et petitesses des couvents que nous avons voulu éviter. Je ne sais encore de quel nom on les appellera. Si vous avez lu les constitutions[3], vous aurez vu que Mme de Brinon les appelle les *Dames de Saint-Louis*, ce qui ne peut être,

---

1. C'était là, évidemment, la meilleure manière de se préparer et de s'aguerrir aux fonctions dont il s'agissait. Mme de Maintenon craignait que, dans ce temps de noviciat, on ne songeât plutôt à former des religieuses qu'à faire ce que devaient être avant tout les Dames de Saint-Louis, des institutrices.

2. V. dans les *Lettres diverses* ce qu'elle écrivait, trois ans plus tard, de Mme de Brinon, à l'abbé Gobelin, Lettre 45, p. 74.

3. *Les constitutions.* C'était le mot usité pour désigner l'ensemble des règles fondamentales d'un ordre ou d'une maison religieuse. — On travaillait en ce moment à celles de Saint-Cyr.

car le roi ne se canonisera pas lui-même, et c'est lui qui les nomme en les fondant[1]. Il me paraît aussi qu'elle les veut appeler Dames pour les distinguer des demoiselles ; mandez-moi vos avis là-dessus.

Quant à leurs habits, ils seront noirs, de la forme approchant de l'usage, et sans cheveux, ni aucun ajustement, et tels, je crois, que saint Paul les demande aux veuves chrétiennes.

Adieu, écrivez-moi, je vous prie, quand vous le pourrez sans vous incommoder.

---

2. — Aux demoiselles de la classe du ruban jaune, à Noisy.

1685.

Je suis très contente de vous, mes chères jaunes ; rien n'est plus joli que votre lettre, et vous êtes fort éloquentes, ou vous avez de fort bons amis[2]. Les nouvelles que vous me mandez m'ont fait plaisir ; la familiarité n'est point incompatible avec le respect, et vous me l'auriez appris, quand je ne l'aurais pas su, car votre lettre est toute pleine de l'un et de l'autre. Continuez à bien faire, et que tout ce qui a autorité sur vous en soit aussi content que M. Lhermineau[3] : je ne vous oublie point et je vous aime de tout mon cœur.

---

3. — A Mlle de Butery[4].

Janvier 1686.

Je suis fort aise d'être en commerce avec vous, Mademoiselle,

---

1. On ne comprend guère ce scrupule, Louis étant le nom commun du roi fondateur de Saint-Cyr et du saint roi, son ancêtre.
2. Tout en les félicitant de leur jolie lettre, elle sait très bien, et le leur fait doucement entendre, qu'elles n'en ont pas tout l'honneur.
3. Maître brodeur qui avait fait à Noisy d'excellentes élèves.
4. Élève-maîtresse de Noisy ; plus tard Dame de Saint-Louis à Saint-Cyr, où sa grande bonté et charité lui fit confier à plusieurs reprises la direction de l'infirmerie.

et je juge, par la charge que Mme de Brinon vous a donnée, qu'elle vous croit beaucoup de charité et d'exactitude. Vous pouvez vous adresser à moi pour tous vos besoins, en ne demandant pourtant que ceux dont il est impossible de se passer; car on aura tout neuf à Saint-Cyr, et ainsi il faut avoir patience à Noisy. Quand vous m'écrirez, mettez un peu plus d'intervalle dans vos lignes, afin que je puisse corriger l'orthographe les jours que j'en aurai le loisir; mais la meilleure manière de l'apprendre serait de copier des livres. Votre caractère [1] est très beau, et je vois avec plaisir qu'il y a plusieurs novices qui écrivent fort bien. Je m'en vais tâcher de corriger votre lettre, mais je ne finirai pas la mienne sans vous assurer de mon estime et de mon amitié.

Prenez bien garde à tout ce qui est différent de ce que j'ai corrigé à ce que vous avez écrit, car tout y est pour le mieux [2].

---

4. — A Mme de Brinon.

1686.

On travaille fortement à Saint-Cyr [3]. Vos constitutions ont été examinées; on a retranché, ajouté et admiré [4]; priez Dieu qu'il inspire tous ceux qui s'en mêlent. Je vous fais part de la visite que j'ai reçue du roi, ce matin; il n'en est pas mieux pour cela [5]; cependant on a été ravi de le voir hors de sa

---

1. Nous dirions aujourd'hui, votre écriture.

2. C'est-à-dire, relisez, en comparant attentivement les fautes avec les corrections, car celles-ci ne sauraient être plus complètes ni plus propres à vous instruire. — On voit plus d'une fois Mme de Maintenon, dans sa correspondance avec les jeunes maîtresses de Saint-Cyr, attentive à leur rendre ce genre de service. Elle y était très propre. Les manuscrits de ses lettres témoignent d'une parfaite connaissance de l'orthographe de son temps : mérite fort rare chez ses contemporaines.

3. C'est-à-dire, à fonder Saint-Cyr, à en achever l'établissement.

4. Les *constitutions* ou règlements de la nouvelle maison avaient été rédigées d'abord par Mme de Brinon.

5. Louis XIV luttait contre le mal qui nécessita une opération grave à la fin de cette année 1686.

chambre. Il a corrigé le chœur de Saint-Cyr[1] et plusieurs autres endroits; les demoiselles y seront disposées sur quatre bancs, comme à Noisy; ainsi il faudra encore changer les couleurs[2]. Il entretint hier le contrôleur général sur la fondation, et tout se résoudra bientôt. On n'a jamais tous les biens à la fois; le voisinage de Versailles vous donnera mille avantages et autant de contraintes[3]; Dieu soit béni de tout. J'irai, s'il plaît à Dieu, à Noisy dimanche, et je vous rendrai compte de tout ce qui se sera passé.

Réjouissons-nous, ma très chère; vous consommez[4] votre vie pour Dieu et pour un grand ouvrage.

---

5. — **Aux Dames de Saint-Louis.**

1er août 1686.

Dieu ayant voulu se servir de moi pour contribuer à l'établissement que le roi a fait pour l'éducation des pauvres demoiselles de son royaume, je crois devoir communiquer aux personnes qui sont destinées à les élever ce que mon expérience m'a appris sur les moyens de leur donner une bonne éducation[5]; c'est assurément une des plus grandes austérités[6] que l'on

---

1. Sur le plan qu'on lui soumettait.
2. Les couleurs qui servaient à distinguer les classes. — Celles que l'on adopta définitivement pour Saint-Cyr furent le bleu pour les plus grandes Demoiselles, le jaune pour celles qui venaient ensuite, puis le vert, enfin le rouge pour les petites.
3. Le nouvel établissement, si près de Versailles, sera plus à portée des libéralités et attentions royales, mais aussi plus exposé à l'importunité des visites, plus voisin du tumulte de la cour.
4. La langue hésitait encore entre *consommer* et *consumer* : on prenait souvent l'un pour l'autre. V. les exemples cités par Littré.
5. L'institut de Saint-Louis venait d'être créé par lettres patentes de Louis XIV (juin 1686). Les dames et les élèves s'installèrent à Saint-Cyr le 1er août suivant.
6. On ne songeait guère, au temps de Mme de Maintenon, à mettre au nombre des plus grandes *austérités* qui se puissent pratiquer les soins assidus de l'éducateur, son dévouement absolu à sa tâche. Cette assimilation n'a cependant rien d'exagéré. Mme de Maintenon y revient plus d'une fois dans ses lettres et instructions, surtout afin de désabuser celles des religieuses de Saint-Cyr qui se croyaient obligées, par état, de compliquer de pratiques d'ascétisme leur très laborieuse vie d'institutrices.

puisse pratiquer, puisqu'il n'y en a guère qui n'aient quelque relâche, et que, dans l'instruction des enfants, il faut y employer toute la vie.

Quand on veut seulement orner leur mémoire, il suffit de les instruire quelques heures par jour, et ce serait même une grande imprudence de les accabler plus longtemps; mais quand on veut former leur raison, exciter[1] leur cœur, élever leur esprit, détruire leurs mauvaises inclinations, en un mot, leur faire connaître et aimer la vertu, on a toujours à travailler, et il s'en présente à tous moments des occasions. On leur est aussi nécessaire dans les divertissements que dans leurs leçons, et on ne les quitte jamais qu'ils n'en reçoivent quelque dommage.

Mais comme il ne sera pas possible qu'une seule personne puisse conduire un certain nombre d'enfants, il sera nécessaire d'avoir plusieurs maîtresses pour la même classe[2]; il faut qu'elles agissent avec une grande union et un très grand rapport des mêmes sentiments, que leurs maximes soient pareilles, et qu'elles tâchent de les insinuer avec les mêmes manières.

Il est besoin dans cet emploi, plus que dans aucun autre, de s'oublier entièrement soi-même, ou au moins, si l'on s'y propose quelque gloire, il n'en faut attendre qu'après succès, et cependant se servir des moyens les plus simples pour y parvenir. Quand je dis qu'il faut s'oublier soi-même, c'est qu'il ne faut songer qu'à se faire entendre et à persuader; il faut abandonner l'éloquence[3], qui pourrait attirer l'admiration des auditeurs ; il faut même badiner avec les enfants dans de certaines occasions, et s'en faire aimer pour acquérir sur eux un pouvoir dont ils puissent profiter. Mais il ne faut pas se méprendre

---

1. C'est-à-dire, *éveiller* en elles la vie du cœur, la meilleure, la plus haute.

2. Chaque classe comprenait au moins soixante élèves : il y avait pour chacune quatre maîtresses.

3. Elle exclut par là de l'enseignement tout ce qui, en fait de langage et d'expression, dépasse le nécessaire, ce nécessaire par lequel le maître, en toute simplicité, cherche à se faire comprendre et à persuader.

aux moyens[1] dont on doit se servir pour se faire aimer ; il n'y a que les intentions droites qui attirent la bénédiction de Dieu.

On doit moins songer à orner leur esprit qu'à former leur raison : cette méthode, à la vérité, fait moins paraître le savoir et l'habileté des maîtresses ; une jeune fille qui sait mille choses par cœur brille plus en compagnie et satisfait plus ses proches que celle dont on a pris soin seulement de former le jugement, qui sait se taire, qui est modeste et retenue, et qui ne paraît jamais pressée de montrer son esprit.

Il faut quelquefois leur laisser faire leur volonté pour connaître leurs inclinations, leur apprendre la différence de ce qui est mal et de ce qui est bien, de ce qui est indifférent[2], et leur accorder tout ce qui est de cette dernière espèce.

Je crois que toutes les personnes qui se donneront la peine de lire ceci entendront aussi bien que moi ce que je veux dire par les choses indifférentes ; mais, comme je ne songe qu'à être utile, j'entrerai dans un détail qui peut-être pourra paraître ennuyeux. La manière de vie uniforme des jeunes demoiselles de Saint-Cyr fournit moins de sujets de leur faire ces sortes de distinctions qu'aux enfants nourris dans le monde, où il s'en trouve tous les jours de nouvelles occasions ; mais on peut, par exemple, leur accorder une compagne au lieu d'une autre, une promenade d'un côté au lieu d'un autre, un jeu et mille bagatelles qui leur font voir que l'on ne veut être maîtresse que quand il le faut, et qu'elles le seraient en tout si elles étaient raisonnables. J'excepte des exemples que j'ai donnés ceux où il se pourrait trouver des conséquences. Une compagne peut être dangereuse, une promenade peut avoir quelque inconvénient, un jeu peut n'être pas de saison ; mais je voudrais qu'en les refusant on leur en dît la raison, autant que la prudence le peut permettre, et tâcher même

---

1. Sur les moyens.
2. Ellipse à suppléer : la différence de ce qui est moralement indifférent *et de ce qui ne l'est pas.*

de leur accorder souvent ce qu'elles demandent pour leur refuser ce qui serait mal avec une fermeté qui ne se rende jamais[1] : il n'est pas croyable combien ces manières-là rendent le gouvernement facile et absolu[2].

Il est bon de les accoutumer à ne voir jamais rien accorder à leur importunité.

Il faut être implacable sur les vices, et les punir ou par la honte ou par des châtiments qu'il faut faire très rigoureux[3], et le plus rarement que l'on peut.

Il faut bien se garder de la dangereuse maxime de quelques personnes qui, par une crainte scrupuleuse que Dieu ne soit offensé, évitent soigneusement les occasions où les enfants pourraient faire paraître leurs inclinations ; on ne peut trop les connaître pour leur inspirer l'horreur du vice et l'amour de la vertu, dans laquelle il faut les affermir en leur donnant des principes qui les empêchent de manquer par ignorance.

Il faut étudier leurs inclinations, observer leur humeur, et suivre leurs petits démêlés pour les former sur tout ; car l'expérience ne fait que trop voir combien l'on fait de fautes sans les connaître, et combien de personnes sont tombées dans le

---

1. *Qui ne se rende jamais.* Mot aussi vif que juste, et tel qu'on en voudrait plus souvent rencontrer sous la plume de Mme de Maintenon. — Une fermeté qui tient bon contre toutes les instances, qui *ne se rend jamais* (comme celle du chef de place incapable de capituler, quels que puissent être les assauts).

2. *Absolu*, c'est-à-dire, entier, pleinement obéi ; absolu de fait comme de droit. Le mot est pris au meilleur sens, de même qu'ailleurs, en parlant avec éloge de la supérieure de Saint-Cyr, Mme de Brinon : « Vous n'aurez jamais une supérieure plus habile et plus *absolue.* » Lettre à Mme Du Pérou, du 25 octobre 1686.

3. Quels pouvaient être ces châtiments *très rigoureux ?* Ceux-là étaient si peu employés à Saint-Cyr, que la correspondance de Mme de Maintenon, si pleine de détails, pourtant, sur le régime de cette maison, ne nous apprend pas en quoi ils consistaient. On voit, par un passage d'un de ses écrits, que le fouet n'y était pas absolument hors d'usage. V. plus loin, *Maximes et notes sur l'éducation*, p. 212. — On lit dans une lettre à une maîtresse de la classe rouge, de l'année 1691 : « Servez-vous de toutes sortes de moyens pour les corriger : une exhortation générale à l'approche d'une grande fête, une correction douce en particulier à la veille d'une confession, une confusion publique, une humiliation devant les autres, une amende honorable, un retranchement de plaisir, une posture contrainte ; enfin, tantôt de la rigueur et tantôt de la douceur, et toujours une grande patience. »

crime [1] sans être nées plus méchantes que d'autres qui ont vécu innocemment.

Il faut donc leur apprendre à éviter les occasions, et qu'une des plus dangereuses est la mauvaise compagnie.

On doit leur apprendre toutes les délicatesses de l'honneur, de la probité, du secret [2], de la générosité et de l'humanité, et leur peindre la vertu aussi belle et aussi aimable qu'elle l'est.

Quelques petites histoires convenables à ce dessein leur sont très propres et utiles, et les instruisent en les divertissant ; mais il faut qu'elles soient persuadées que si la vertu n'a la religion pour fondement, elle n'est point solide, et que Dieu ne soutient point, mais réprouve ces vertus païennes et héroïques qui ne sont que les effets d'un orgueil délicat [3] et insatiable pour les louanges [4].

Il n'est pas nécessaire de faire de longues instructions sur ces matières-là, et il vaut mieux les placer selon les occasions qui se présentent.

Il faut se faire estimer des enfants, et le seul moyen pour y parvenir est de ne leur point montrer de défauts, car on ne saurait croire combien ils sont éclairés pour les démêler [5] ; cette

---

1. *Crime*, surtout dans la langue religieuse du temps, ne se disait pas uniquement des plus graves attentats. Le mot était souvent synonyme de désordre, d'habitude dans le péché.

2. *Du secret*. *Secret*, dans la langue du XVIIe siècle, se disait souvent au sens de discrétion. — « Elle (Minerve) ne se fiait point encore assez à son *secret* (à la discrétion de Télémaque) pour lui confier ses desseins. » FÉNELON, *Télémaque*, VII. — « Beringhen était sur le pied qu'on pouvait se fier à *son secret* et à sa parole. » SAINT-SIMON. — Mme de Maintenon a écrit ailleurs : « C'est une grande qualité que la bonne humeur dans le commerce, mais il y a d'autres qualités qui y sont nécessaires, comme *le secret* et la discrétion. » *Conversation* IX.

3. Un orgueil raffiné.

4. L'héroïsme antique, l'héroïsme grec ou romain, a souvent obéi à d'autres et moins personnelles inspirations. Dans ce sévère langage se trahit un étroit préjugé, dont nous trouverons la trace encore plus marquée ailleurs.

5. *Démêler* se disait fréquemment alors, plus souvent qu'aujourd'hui, au sens de discerner, distinguer, pénétrer. De même ailleurs : « La justice des enfants *démêle* bien vite qu'on se laisse aller à son humeur dans ce qu'on leur dit. » Aux Dames de Saint-Louis, décembre 1691. — « Jusqu'à ce que j'aie *démêlé* ce qu'ils sont devenus, le cœur me bat un peu. » SÉVIGNÉ, 12 juillet 1690. — « Je sais où

étude de leur paraître parfaite est d'une grande utilité pour soi-même[1].

Il ne faut jamais les gronder par humeur[2], ni leur donner lieu de croire qu'il y a des temps plus favorables les uns que les autres pour obtenir ce qu'ils désirent.

Il faut caresser[3] les bons naturels, être sévère avec les mauvais, mais jamais rude avec aucuns[4].

Il faut par des complaisances leur faire aimer la présence de leurs maîtresses, et qu'ils fassent devant elles les mêmes choses que s'ils étaient abandonnés à eux-mêmes.

Il faut entrer dans les divertissements des enfants, mais il ne faut jamais s'accommoder à eux par un langage enfantin, ni par des manières puériles ; on doit au contraire les élever à soi en leur parlant toujours raisonnablement ; en un mot, comme on ne peut être ni trop, ni trop tôt raisonnable, il faudrait accoutumer les enfants à la raison dès qu'ils peuvent entendre et parler, et d'autant plus qu'elle ne s'oppose pas aux plaisirs honnêtes qu'on doit leur permettre.

Les agréments extérieurs[5], la connaissance des langues étrangères, et mille autres talents dont on veut que les filles de qualité soient ornées, ont leurs inconvénients pour elles-mêmes ; car ces soins prennent un temps qu'on pourrait employer plus utilement : les demoiselles de la maison de Saint-Louis ne doivent pas être élevées de cette manière, quand on le pourrait ; car,

---

vous êtes; cette circonstance *démêle* (éclaircit) un peu mon imagination qui sait où vous prendre à point nommé. » La même, 19 janvier 1689. — « Quand ces semences secrètes (dans les esprits) sont cultivées avec quelque soin, elles peuvent être conduites à une perfection plus distincte et plus *démêlée.* » ROLLIN, *Traité des études*, Préface.

1. En effet, la personne de l'instituteur s'améliore par cet effort même : peu à peu l'*être*, par une conséquence naturelle, s'améliore avec le *paraître*.

2. *Ne jamais les gronder par humeur*. On trouvera cet excellent précepte développé plus loin, p. 225.

3. Traiter doucement, affectueusement. Cf. p. 40, n. 1.

4. Ce pluriel est fréquent dans la langue du XVIIe siècle et même du XVIIIe.

5. Tels que la danse et le chant. Le chant (religieux) était seul admis à Saint-Cyr

étant sans bien, il n'est pas à propos de leur élever l'esprit et le cœur d'une façon si peu convenable à leur fortune et à leur état.

Mais le christianisme et la raison, qui est tout ce que l'on veut leur inspirer, sont également bons aux princesses et aux misérables ; et si nos demoiselles profitent de ce que je crois qu'elles entendront, elles seront capables de soutenir[1] tout le bien et tout le mal qu'il plaira à Dieu de leur envoyer.

---

6. — A Mme de Gautier[2].

1686.

Je vous envoie des oranges pour réjouir le cœur de vos malades. On dit que vous vous amusez trop à elles en particulier, et que vous n'êtes pas assez occupée des soins du général ; on dit que vous n'êtes pas présente aux repas, et que vous faites faire des distributions par des converses qui s'en acquittent mal ; on dit que vous donnez trop à manger et que vous êtes trop bonne. Je vous conjure de regarder avec la sœur Anne[3] et Mlle de Butery à la dose de quinquina que vous donnerez à vos demoiselles, et si effectivement elles le prennent. On m'a dit aussi qu'il y a des demoiselles qui font des façons pour prendre leur quinquina ; ne souffrez point ces sottises-là dans une maison où l'on doit se conduire en tout par la raison. Je n'aurais pas souffert aux enfants du roi la moindre résistance pour

---

1. Le bonheur, en un sens, n'est pas moins difficile à porter que l'infortune. Cet heureux emploi de *soutenir* (*soutenir le bien*) se retrouve chez plus d'un maître écrivain du XVIIe siècle. — « Le monde est trop affaibli par son péché pour *soutenir* dans toute sa force le bonheur que Dieu lui envoie. » BOSSUET, *Élévations sur les Mystères*, XIe semaine. — « Tous les chants convenables aux paroles, qui sont tirées des psaumes (dans *Esther*), sont d'une beauté qu'on ne *soutient* pas sans larmes. » SÉVIGNÉ, 21 février 1689.

2. Dame de Saint-Cyr, alors chargée, avec l'aide de Mlle de Butery (V. plus haut, Lettre 3), des soins de l'infirmerie.

3. Sœur de la Charité appelée à Saint-Cyr pour apprendre aux Dames à soigner les malades.

prendre une médecine, et en leur assurant qu'elles étaient fort mauvaises, je les leur faisais avaler comme de l'eau [1]. Quant à leur déjeuner, il faudrait donner du bouillon à celles qui en voudront, et du pain sec à celles qui ne veulent point de bouillon. On peut leur donner quelques rôties au vin à la collation, mais non pas toujours, et quelquefois des biscuits.

Les jaunes ne sont plus des enfants [2], mais il faut les conduire avec de la fermeté : occupez-les tout doucement ; permettez-leur de la gaieté et de la conversation, quand elle est générale, mais ne souffrez aucune liaison particulière [3]. Adieu, je vous donne le bonsoir ; entrez dans l'esprit et dans les maximes de la maison, et comptez que le moyen le plus sûr pour se faire aimer des demoiselles est de s'en faire estimer [4].

---

7. — A Mme du Pérou [5].

Le 25 octobre 1686.

Je suis persuadée de votre zèle et de votre capacité, et il faut employer l'un et l'autre pour notre chère maison ; il est vrai que je suis fort vive pour [6] tous ses intérêts, et je crois

---

1. Un tel succès avec les enfants est si difficile (leur faire avaler *comme de l'eau* des médecines *fort mauvaises* et qu'on leur assure être telles !) qu'on se permettrait ici quelque doute, si la sincérité de celle qui se fait à elle-même ce compliment pouvait être suspectée.

2. La classe jaune recevait les demoiselles de quatorze à dix-sept ans, âge difficile ; aussi recommande-t-elle la fermeté avec celles-là.

3. Ni passagère liaison, ni amitié durable. Les amitiés entre élèves n'étaient pas permises à Saint-Cyr. — Cf. les avis de l'Entretien *Sur les amitiés*, qui pourront paraître bien sévères. V. à ce sujet notre Introduction, Partie II.

4. L'avis est affectueusement, mais franchement donné. Mme de Gautier gâtait ses élèves.

5. Une des Dames de Saint-Louis qui, par leurs lumières et leur dévouement, secondèrent le mieux l'œuvre de Mme de Maintenon. Très jeune encore à cette date (elle n'avait alors que vingt ans), elle avait charge de maîtresse des novices. Elle fut portée plusieurs fois par élection au rang de supérieure de Saint-Cyr.

6. *Fort vive pour...* Etre vif pour..., au sens de, s'intéresser vivement à quelque chose ou à quelqu'un, locution expressive, et consacrée par les meilleurs

même que je vais quelquefois jusqu'à l'impatience ; mais il me semble qu'il y a quelque raison à se presser et à se bien servir du temps favorable où nous sommes. Dieu sait que je n'ai jamais pensé à faire un aussi grand établissement que le vôtre, et que je n'avais point d'autres vues que de m'occuper de quelques bonnes œuvres pendant ma vie, ne me croyant point obligée à rien de plus, et ne trouvant que trop de maisons religieuses ; moins j'ai eu de part à ce dessein et plus j'y reconnais la volonté de Dieu, ce qui me le fait beaucoup plus aimer que si c'était mon ouvrage ; il a conduit le roi à cette fondation[1], comme vous l'avez su, lui qui, de son côté, ne veut plus souffrir de nouveaux établissements[2].

Il est vrai qu'autant que j'avais tremblé dans le gouvernement de Saint-Cyr, s'il avait été fait par moi, autant m'y trouvais-je hardie, voyant qu'il avait été fait par la volonté de Dieu, et que cette même volonté m'en a chargée ; aussi puis-je vous dire avec vérité que je le regarde comme le moyen que Dieu m'a donné pour faire mon salut, et que je sacrifierais ma vie avec joie pour qu'il y soit glorifié. Ce qui me presse souvent, et peut-être un peu trop quelquefois, c'est que je voudrais que tout fût bien établi avant la mort de Mme de Brinon, la mienne et celle de M. l'abbé Gobelin, afin que l'esprit de la maison subsiste toujours malgré les oppositions qu'il trouvera peut-être dans l'avenir ; car vous n'aurez jamais une supérieure plus habile et

---

exemples, que l'Académie française, par un oubli regrettable, a omise dans son dictionnaire. — « Tout est encore bien *vif pour vous*, en ce pays-ci. » SÉVIGNÉ, 26 novembre 1688. — « Vous êtes *vif pour le monde* et pour ses faux plaisirs. » MASSILLON, *Carême*, *La pécheresse de l'Évangile*. — « Quel cœur, quel respect, quelle soumission n'a-t-elle pas eue pour le roi ! toujours *vive pour ce grand prince*, toujours jalouse de sa gloire !... » BOSSUET, O. F. de la reine Marie-Thérèse.

1. C'est en effet Louis XIV qui, touché des résultats obtenus à Noisy, eut la pensée et la volonté de faire en grand pour la noblesse pauvre de son royaume ce que Mme de Maintenon avait si bien commencé.

2. Louis XIV estimait qu'il y avait assez de maisons religieuses, ou couvents, dans ses États, et ne se souciait pas d'autoriser de nouveaux établissements de ce genre.

plus absolue[1], une amie plus zélée pour la maison, ni un supérieur si saint que vous avez présentement.

Nous avons de plus toute l'autorité spirituelle et temporelle entre les mains ; le roi et l'évêque[2] sont prêts à faire tout ce que nous pouvons désirer ; c'est à nous à mettre les choses dans l'état de perfection où nous voulons qu'elles soient pour toujours...

Dans l'examen de vos filles[3], attachez-vous à la vraie piété, à l'esprit droit, au goût qu'elles ont pour l'Institut, à l'envie d'y devenir habiles, à l'attachement aux règles, à l'esprit de communauté, à l'éloignement du monde, voilà le principal pour une Dame de Saint-Louis ; car pour l'humeur un peu trop prompte, comptez que nous avons les vices et les vertus de notre tempérament : celui qui fait prompte[4], fait active, vigilante, attachée au succès de ce que nous entreprenons ; celui qui fait douce, fait nonchalante, paresseuse, indifférente à tout, lente et insensible ; la piété rectifie l'un et l'autre dans les suites, et assurément c'est là l'essentiel. Qui est plus prompte que Mme de Brinon et moi ? et nous en aimez-vous moins ? Vous me direz peut-être, et avec raison, que les inférieurs ont à souffrir de ces humeurs-là, mais je vous répondrai qu'il faut souffrir, et après tout, vous n'aurez de supérieures que celles que vous choisirez. En même temps que j'excuse les promptes, et peut-être par amour-propre, je vous exhorte bien à corriger le plus que vous pourrez cette humeur-là dans toutes vos filles.

Vous pouvez montrer tout ce que je vous mande à qui vous voudrez : plût à Dieu qu'il[5] fût assez bon pour que vous en tirassiez toutes quelque profit !...

---

1. *Plus absolue*. Sur ce mot, V. plus haut, p. 202, n. 2.
2. L'évêque de Chartres, Godet des Marais. Saint-Cyr faisait partie du diocèse de ce prélat.
3. *Vos filles*. Vos filles du noviciat.
4. *Faire*, au sens de *rendre*. Le même tempérament qui rend prompte, rend active, vigilante, etc.
5. Dans la langue du temps le pronom de la troisième personne n'avait pas toujours un *nom* pour antécédent.

8. — Maximes ou notes sur l'éducation.

1690.

Observer l'humeur et la capacité de chaque enfant, et ensuite se conduire selon leur naturel, car il y en a qui se corrigent aussi facilement par une correction de parole que par celle de la main ; épuiser la raison et la douceur avant que d'en venir à la rigueur ; ne point rabaisser leur courage, mais leur montrer en quoi consiste la bonne gloire[1].

Ne leur faire jamais d'histoires dont il faille les désabuser quand elles ont de la raison, mais leur donner le vrai comme vrai, le faux comme faux.

Ne leur faire jamais peur que du péché, et encore par des raisons solides, et non par des inventions qui remplissent leurs têtes de fausses idées.

Il ne faut être partiale que pour le mérite et la vertu, en sorte qu'on connaisse que celles qu'on favorise et qu'on aime le mieux, c'est parce qu'elles sont les plus sages.

Ne pardonner jamais le mensonge ni tout ce qui est vice.

Convaincre les enfants qu'on les aime, et que ce qu'on fait est pour leur bien.

Être en garde contre les plus petits défauts, afin qu'on ne puisse reprocher à la maîtresse ce qu'on reprend dans les écolières.

Ne laisser rien apprendre par cœur qui ne soit excellent[2], donner de grandes et solides idées de religion aux demoiselles qui sont capables de les concevoir.

---

1. *Bonne gloire*, c'est-à-dire, légitime contentement de soi, orgueil bien entendu, sentiment de l'honneur bien placé. C'est en ce sens que Mme de Maintenon entend ces mots, qui reviennent souvent chez elle. — « Il y a moyen d'accommoder la *bonne gloire* avec l'humilité. » *Conversation* VII.

2. Au sens moral surtout : c'est ainsi, sans doute, qu'elle l'entend. Autrement, elle n'aurait pas fait apprendre aux Demoiselles les vers du poète Duché, qui, après ceux d'*Esther* et d'*Athalie*, ne pouvaient guère lui paraître excellents.

Reporter tout à Dieu et à la Providence.

Leur montrer souvent ce qu'il y a de faux dans les plaisirs du monde et de solide dans leur retranchement.

Ne leur faire rien affecter à l'extérieur de trop gêné[1], mais leur faire pratiquer la modestie et la bienséance convenables aux personnes de notre sexe.

Leur soulager l'obéissance en leur rendant raison de tout ce qu'on leur refuse, quand la chose d'elle-même paraît faisable.

Avoir toujours beaucoup de complaisance pour tout ce que l'on peut accorder sans blesser la règle.

Leur faire aimer la vertu en la leur montrant par ce qu'elle a de plus attirant pour elles.

Se ménager[2] de telle sorte dans son autorité, que la crainte n'empêche pas la liberté de l'esprit des enfants, dans les temps de récréation.

Leur former tout doucement les sentiments du cœur[3] par beaucoup de mépris pour la lâcheté et pour la bassesse.

Les faire juger d'un événement, leur donner de certains choix qui puissent faire connaître ce qu'elles pensent et ce qu'elles conçoivent, comme, par exemple : Lequel aimeriez-vous mieux d'être reine avec tous les avantages qui accompagnent cet état, mais sans aucune des qualités nécessaires à la royauté, ou être pauvre demoiselle sans biens, privée de tous les plaisirs du monde, mais ayant d'ailleurs de la sagesse, de l'esprit et de la vertu, etc. ? Et ensuite les faire convenir, quand

---

1. « Qu'on les élève, disait-elle ailleurs, *en séculières, bonnes chrétiennes*, sans exiger des pratiques religieuses, *comme de n'oser lever les yeux*... » Note pour la maison de Noisy, 1685.

2. *Se ménager*, au sens qu'il avait souvent dans la langue de ce temps : se manier, se conduire soi-même en personne avisée ou sage. — « Le nom et la dignité d'homme de bien se soutient plus par esprit et par industrie que par probité et par vertu, et l'on est, en effet, assez vertueux et assez réglé pour le monde, quand on a l'adresse de se *ménager* et l'industrie de se couvrir. » BOSSUET, *S. sur l'honneur*, IIe P.

3. *Les sentiments du cœur*. Ces mots se rapportent ici au courage, à la noblesse de sentiments, à la fierté légitime que l'éducation doit inspirer.

elles choisissent ce dernier, qu'il faut que le mérite soit d'un grand prix, puisqu'on le préfère à tout ce qui charme et qui éblouit dans le monde, et les exciter par là à l'amour de la vertu et à la correction de leurs défauts.

Il ne faut point forcer l'esprit des enfants ni s'opiniâtrer à les rendre toutes des merveilles, car il est impossible que dans un si grand nombre il n'y en ait d'un médiocre génie ; mais il ne faut semer ni insinuer que ce qui est bon, et laisser le succès à la Providence. Il est impossible que des filles, qui ne voient dans leur jeunesse que de bons exemples et qui n'écoutent que de bonnes paroles, ne deviennent avec le temps tout ce qu'elles peuvent être, du plus au moins : ainsi il faut se réjouir de celles [1] qui font des progrès, et espérer pour les autres qu'elles en feront ou qu'elles sont capables d'en faire.

Il faut prendre garde à un abus que forme quelquefois la trop grande tendresse de conscience ; c'est de se mettre en garde pour empêcher que la conduite [2] ne soit cause que les enfants offensent Dieu, comme, par exemple, ne les point interroger sur un fait, parce qu'on craint qu'ils ne mentent ; ne leur rien commander, parce qu'on se persuade qu'ils désobéiront. Cette maxime est pernicieuse à l'éducation des enfants. Quoique ce soit l'effet d'une bonne cause, il faut en tout avoir l'esprit droit, et songer qu'il est impossible de tuer un monstre bien caché ; ainsi il faut, pour connaître les vices et les inclinations de la jeunesse, remuer leurs passions [3] avec discrétion, leur faire la guerre et ne pas craindre leurs vices ; leur aider à les surmonter dans un âge où le plus grand péché est de laisser croître les inclinations naissantes du péché.

---

1. Négligence de langage. En style correct, le nom de personne ne se donnait pas alors plus qu'aujourd'hui pour complément à *se réjouir*.

2. Le soin qu'on met à conduire les enfants.

3. Mot original : laisser, ou même offrir à leurs passions l'occasion de se montrer, tâter ainsi les enfants pour les mieux connaitre ; laisser sortir le *monstre*, pour le *tuer*.

Il faut éviter de donner de la jalousie, mais il faut donner de l'émulation, en louant et récompensant beaucoup celles qui en sont dignes devant celles qui en sont indignes [1].

Il ne faut jamais excuser les défauts de celles qu'on conduit, en leur présence, quand la supérieure les reprend ; c'est une mollesse qui gâte l'éducation et qui fait croire qu'on n'oserait les fâcher, ce qui rend leurs défauts plus hardis et affaiblit l'autorité des maîtresses.

Il ne faut rien promettre aux enfants qu'on ne leur tienne, soit récompense, soit châtiment. Ne les point corriger mollement, mais user rarement du fouet [2] ; et quand on le donne, le faire craindre pour toujours, afin qu'on ne recommence pas ce qui doit être onéreux [3].

Il faut les accoutumer à trouver bon qu'on les reprenne de leurs défauts et à aimer d'en être averties ; il ne faut point souffrir celles qui accuseraient par inclination d'accuser [4].

Il ne faut pas souffrir qu'on traite de rapporteuses celles qui donnent des avis aux maîtresses [5], mais il ne faut pas que les maîtresses souffrent qu'on leur dise des riens inutiles à corriger ou propres à altérer l'amitié.

Il ne faut jamais chercher à se faire aimer de la jeunesse que par les moyens qui lui sont utiles.

✓ Il ne faut jamais se décourager dans l'éducation : ce qui ne

---

1. « Que la supérieure soit ingénieuse à faire des distinctions qui mettent l'émulation dans les classes. On peut se servir de petites inventions pour mettre cette émulation ; mais il faut pourtant se garder des distinctions qui élèvent trop les unes et qui découragent trop les autres. » *Note pour la maison de Noisy*, 1685.

2. Il eût été digne de Mme de Maintenon de le supprimer.

3. Afin qu'on ne recommence pas ce qui se paie aussi cher, ce qui doit attirer un tel châtiment.

4. *Par inclination de...* Littré donne quelques exemples de ce tour, entre autres celui-ci : « Presque tous les hommes ont l'*inclination de* se marier. » FÉNELON, *Télémaque*, XII.

5. S'agit-il des *avis* donnés par les grandes demoiselles qui, sous le nom de *noires*, participaient à l'enseignement et à la surveillance, ou bien de *rapports* secrets faits par les élèves sur des camarades? — Nous aimons mieux croire qu'il n'est ici question que de la première de ces deux sortes de police.

vient pas tôt peut venir tard, mais il se faut armer de beaucoup de patience.

Il faut se souvenir que ce qu'on ne recueille pas sur la terre dans les soins qu'on prend de bien élever les enfants, on le trouvera immanquablement au ciel, si on les instruit dans la vue de Dieu.

---

9. — A une demoiselle de la classe bleue[1].

Décembre 1690.

Il m'est revenue une désobéissance que vous avez faite à Mme de Labarre[2], et j'ai arrêté[3] la punition qu'on voulait vous faire. Comment pouvez-vous croire qu'on souffrira de pareilles révoltes ? y a-t-il quelque exception là-dessus? Est-ce que vous vous croyez nécessaire parce que vous avez la voix belle, et pouvez-vous me connaître et penser que la représentation d'*Athalie*[4] l'emportera sur les règlements que nous voulons établir à Saint-Cyr? non certainement, et vous sortirez de la maison si, j'entends encore parler de vous. Soumettez-vous, si vous voulez y demeurer ; et, si vous avez envie d'en sortir, il vous sera plus honorable que ce soit de concert avec nous, que de vous faire chasser. Vous êtes lâche et froide pour Dieu, c'est ce qui vous fait tomber en toutes sortes de fautes. Songez, je vous prie, à ce que vous pouvez espérer de vous au milieu des occasions que vous aurez de vous perdre, puisque vous ne

---

1. C'était la classe des grandes. On y entrait à dix-sept ans et l'on y restait jusqu'à vingt.

2. Une des maîtresses séculières qui furent appelées à Saint-Cyr dans les commencements pour venir en aide aux jeunes Dames de Saint-Louis.

3. J'ai retenu, suspendu...

4. Cette Demoiselle mauvaise tête, à la *belle* voix, était sans doute une des meilleures choristes d'*Athalie*. On répétait *Athalie* à la date de cette lettre : la pièce fut représentée par les Demoiselles (22 février 1691), dans la classe bleue, devant tout Saint-Cyr : Louis XIV assistait, sans sa cour ; avec lui la reine d'Angleterre, et quelques personnes au nombre desquelles était Fénelon.

pouvez le servir étant environnée de bons exemples, et instruite du matin au soir. Vous devenez grande; il est temps de faire de sérieuses réflexions. C'est à Dieu, ma chère enfant, à toucher votre cœur, mais c'est à nous à régler votre conduite; vous serez bien malheureuse si elle n'est bonne que dans l'extérieur. J'ai voulu vous donner ces avis avant de vous punir, et j'espère que vous me donnerez la joie d'en profiter; je vous le demande de tout mon cœur[1], car je suis aussi fâchée d'avoir à vous traiter avec rigueur, que je suis résolue d'établir dans la classe une obéissance entière à tous les règlements.

---

10. — A Mme de Veilhant[2].

Marly, janvier 1690.

Je trouvai hier au soir votre lettre en arrivant ici, et j'écrivis dans le moment à madame la supérieure pour la prier d'envoyer chercher Carméline[3]. Je prie Dieu d'avoir vos souffrances agréables; pour cela, il faut les accompagner d'humilité et de simplicité. Je vous importune toutes en vous prêchant continuellement ces deux vertus, mais je ne m'en rebuterai point

---

1. Elle s'adoucit, en finissant, s'attendrit même, sans désarmer. Par le mélange de fermeté et de bonté qui la distingue, cette lettre est un modèle à proposer à quiconque fait œuvre d'éducation.

2. Cette Dame de Saint-Cyr (V. plus haut, *Lettres diverses*, p. 87, n. 1), femme d'un esprit singulier et d'une dévotion outrée, sous prétexte que les maladies sont une épreuve infligée par Dieu, négligeait systématiquement de soigner les siennes, au risque de les aggraver dangereusement. — Au moment où cette lettre lui était adressée, en proie à un mal de dents d'un mauvais caractère, elle se complaisait pieusement dans sa souffrance, et ne voulait rien faire pour s'en délivrer. Mme de Maintenon la reprend là-dessus en toute franchise, et la rappelle au bon sens et à la véritable patience avec la sévérité que méritait cet appétit de martyre mal entendu.

3. Dentiste en vogue de ce temps, dont le nom se retrouve dans cette lettre de Racine à son fils aîné Jean-Baptiste, où il gronde agréablement l'écolier de s'être permis de traiter Cicéron de *poltron :* « Si vous aviez bien lu la vie de Cicéron dans Plutarque, vous auriez vu qu'il mourut en fort brave homme, et qu'apparemment il n'aurait pas fait tant de lamentations que vous, si *M. Carméline* lui eût nettoyé les dents. » 4 octobre 1692.

jusqu'à ce que je les aie obtenues de Dieu et pour vous et pour moi ; tout ce que nous ferons sans elles sera inutile, et même tout ce que nous souffrirons : nous voulons donner à Dieu ce qu'il ne nous demande point, et nous lui refusons ce qu'il nous demande.

Vous cachez un mal de dents qui vous ôte le sommeil, vous vous laissez pourrir les gencives ; croyez-vous que vous n'eussiez pas mieux fait de dire simplement votre mal et de demander le secours que vous croyez nécessaire ? La vertu aurait consisté à en souffrir le refus avec patience, si Dieu eût permis qu'on vous l'eût fait. Croyez-vous satisfaire aux obligations de votre communauté en vous rendant malsaine par des jeûnes et des mortifications qui ne sont point de votre état ? Un sentiment d'humilité qui vous ferait renoncer à votre sens pour croire celui des autres, qui vous ferait garder avec plaisir la place de subalterne, qui vous ferait obéissante à un confesseur et à vos supérieurs, vaudrait mieux que le martyre que vous souffrez. Dieu ne nous y appelle pas tous, et il nous appelle tous à l'humilité ; il n'a pas dit à tous : Soyez martyrs, il a dit à tous : Soyez doux et humbles de cœur. Est-il possible que vous croyiez le sacrifice de votre corps plus digne de lui que le sacrifice de votre esprit[1] ? et que vous pensiez faire beaucoup en perdant votre santé et en conservant toutes vos préventions, sans croire qui que ce soit sur la terre que vous-même ? Ce n'est pas avoir l'idée de la religion qui est esprit et vérité, qui consiste à se renoncer, à devenir petite, et à marcher dans l'état où Dieu nous a mis. Il sait si ce que je vous dis est pour vous insulter[2], et ce que je voudrais faire pour vous soulager ; mais je vous aime trop pour ne pas

1. Voilà cet étrange esprit d'ascétisme condamné sans réplique et confondu. La sagesse des directeurs de conscience de ce temps les plus éclairés et les plus éloquents n'eût pu mieux dire.

2. Pour vous harceler de reproches. Sur la valeur exacte en cet endroit du verbe *insulter*, V. plus haut, *Lettres diverses*, lettre à l'abbesse de Fontevrault du 27 septembre 1691, p. 80, n. 1.

vous désirer une piété solide et simple qui ne s'appuie point sur elle-même, qui ne fait point de projets de constance, qui se plaint tout faiblement, qui souffre l'humiliation comme la douleur, qui l'accepte de tout son cœur, mais qui ne veut point l'honneur de la patience. Faites vos réflexions devant Dieu sur ce que je vous écris; demandez-lui de vous éclairer, il le fera par ses ministres ; je le prie de tout mon cœur que ce soit le fruit de votre maladie, et que nous vous voyions relever avec autant de douceur et d'humilité que vous avez de courage et de détachement de votre corps. Je ne vous fais point d'excuse d'une si longue lettre dans l'état où vous êtes, car il m'a paru que vous receviez toujours bien ce que j'écris pour vous.

---

11. — A Mme de Fontaines[1].

20 septembre 1691.

La peine que j'ai sur les filles de Saint-Cyr ne se peut réparer que par le temps et par un changement entier de l'éducation que nous leur avons donnée jusqu'à cette heure[2]; il est bien

---

1. Maitresse générale des classes de Saint-Cyr : une des collaboratrices de Mme de Maintenon les plus intelligentes et les plus dévouées; plus tard, supérieure de la maison.

2. Cette lettre marque une date importante dans l'histoire de Saint-Cyr, celle d'une certaine transformation de l'établissement. — D'abord religieux, mais brillant pensionnat, où place était faite assez large aux études, où les succès d'esprit trouvaient encouragement et faveur marquée, Saint-Cyr se changea (1692) en institution-couvent : le programme des études se modifia, se restreignit aux dépens de l'éducation littéraire : la direction morale, sans prendre rien de trop étroit, et en restant maternelle, devint plus sévère. Adieu fut dit sans retour aux fêtes d'esprit que Saint-Cyr osait donner, lorsque la cour y venait applaudir aux représentations d'*Esther* par les *Demoiselles*. — Les causes de cette réforme sont exposées dans cette lettre à Mme de Fontaines, et déplorées avec une singulière vivacité. Dans les aveux et les résolutions qu'elle contient, on sent l'émotion d'une conscience alarmée qui s'accuse elle-même avec un excès tout religieux de sévérité et d'humilité.

Les premières lettres et instructions aux Dames de Saint-Cyr ne laissent vraiment rien paraitre, dans la direction donnée à l'établissement, de cet esprit que Mme de Maintenon, en s'adressant ici à Mme de Fontaines, déplore et condamne

juste que j'en souffre, puisque j'y ai contribué plus que personne, et je serai bien heureuse si Dieu ne m'en punit pas plus sévèrement. Mon orgueil s'est répandu par toute la maison, et le fond en est si grand qu'il l'emporte même par-dessus mes bonnes intentions. Dieu sait que j'ai voulu établir la vertu à Saint-Cyr, mais j'ai bâti sur le sable, n'ayant point ce qui seul peut faire un fondement solide. J'ai voulu que les filles eussent de l'esprit, qu'on élevât leur cœur, qu'on formât leur raison; j'ai réussi à ce dessein : elles ont de l'esprit, et s'en servent contre nous; elles ont le cœur élevé, et sont plus fières et plus hautaines qu'il ne conviendrait de l'être aux plus grandes princesses, à parler même selon le monde. Nous avons formé leur raison, et fait des discoureuses présomptueuses, curieuses, hardies, etc. C'est ainsi que l'on réussit quand le désir d'exceller[1] nous fait agir. Une éducation simple et chrétienne aurait fait de bonnes filles dont nous aurions fait de bonnes femmes et de bonnes religieuses, et nous avons fait de beaux esprits que nous-mêmes, qui les avons formés, ne pouvons souffrir; voilà notre mal, et auquel j'ai plus de part que personne.

Venons au remède, car il ne faut pas se décourager; j'en ai déjà proposé à Balbien[2], qui vous paraîtront peut-être bien petits; mais j'espère, avec la grâce de Dieu, qu'ils ne seront pas sans effet. Comme plusieurs petites choses fomentent l'orgueil, plusieurs petites choses le détruiront. Nos filles ont été trop considérées, trop caressées[3], trop ménagées; il faut les

---

si sévèrement, comme trop mondain. Il est probable que les lettres et avis antérieurs a 1691, tout en conservant les mêmes dates, ont été ultérieurement retouchés et mis au ton de la réforme par les Dames de Saint-Cyr.

1. D'exceller aux yeux d'autrui, de briller.

2. Femme de chambre de Mme de Maintenon, et sa femme de confiance, intimement associée à toutes ses bonnes œuvres (c'est celle qu'on voit désignée si souvent dans ces lettres par le nom familier de *Nanon*). Annette Balbien était une personne de petite bourgeoisie, fille d'un architecte de Paris, d'une grande piété et de quelque instruction. Elle avait, en beaucoup de choses, activement aidé à l'établissement de Saint-Cyr.

3. Sur cet emploi du verbe *caresser*, V. plus haut, p. 10, n. 1, et p. 204, n. 3.

oublier[1] dans leurs classes, leur faire garder le règlement de la journée, et leur peu parler d'autre chose. Il ne faut point qu'elles se croient mal avec moi ; ce n'est point leur affliction que je demande ; j'ai plus de tort qu'elles ; je désire seulement réparer par une conduite contraire le mal que j'ai fait. Les bonnes filles m'ont plus fait voir l'excès de fierté qu'il faut corriger que n'ont fait les mauvaises, et j'ai été plus alarmée de voir la gloire[2] et la hardiesse de Mlles de ..., de ..., et de ..., que de tout ce que l'on m'a dit des libertines[3] de la classe. Ce sont des filles de bonne volonté, qui veulent être religieuses, et qui, avec ces intentions, ont un langage et des manières si fières et si hautaines qu'on ne les souffrirait pas à Versailles aux filles de la première qualité. Vous voyez par là que le mal est passé en nature, et qu'elles ne s'en aperçoivent pas. Priez Dieu et faites prier pour qu'il change leurs cœurs, et qu'il nous donne à toutes l'humilité ; mais, Madame, il ne faut pas beaucoup en discourir avec elles. Tout à Saint-Cyr se tourne en discours[4] ; on y parle souvent de la simplicité, on cherche à

---

1. *Les oublier :* c'est-à-dire, ne pas s'occuper constamment d'elles.

2. *Gloire* signifiait souvent amour-propre, ou orgueil, fierté, ou sentiment de l'honneur. — « Il a (le duc du Maine) du courage, de la *gloire*, et un désir d'être estimé qui est la source du mérite. » Lettre à Mme de Montchevreuil du 2 septembre 1681. — « Vous êtes née avec beaucoup de *gloire*, c'est-à-dire, de cette *gloire* qu'on nomme bonne et bien entendue, mais qui est d'autant plus mauvaise qu'on n'a point de honte de la trouver bonne : on se corrigerait plus aisément d'une vanité sotte. » Lettre de Fénelon à Mme de Maintenon, 1690. — « Si l'on n'y prend garde, en épurant son jugement et son esprit, on nourrit en soi insensiblement une *gloire* cachée et intérieure, qui est d'autant plus à craindre. » BOSSUET, 1er Sermon pour une profession.

3. Ne pas entendre par ce mot de *libertines*, les dévergondées, ni les incrédules, les *libres penseuses*, mais simplement les insoumises, les indisciplinées, celles qui aiment trop leur liberté, ne se plient point à la règle. De même ailleurs : « Il faut que vos demoiselles soient une assemblée d'âmes innocentes et pures qui tendent à Dieu, éloignées de l'esprit du monde, ou que ce soit une troupe de *libertines* qui s'ennuient, qui aspirent au monde, et qui ne soient arrangées (disciplinées) qu'au dehors. » Lettre à Mme de Loubert, Dame de Saint-Louis, 1689.

4. « Je crains que Dieu ne nous bénisse pas, à moins que nous ne soyons humbles et simples, mais simples et humbles, en effet, dans le fond du cœur ; car *pour les discours et les définitions des vertus, nous allons plus loin que personne.* » A Mme de Vancy, septembre 1691 — « Élevez vos filles bien humble-

la bien définir, à la bien comprendre, à discerner ce qui est simple et ce qui ne l'est pas, puis dans la pratique on se divertit à dire : Par simplicité, je prends la meilleure place ; par simplicité, je vais me louer ; par simplicité, je veux ce qu'il y a de plus loin de moi sur la table. En vérité, c'est se jouer de tout, et tourner en raillerie ce qu'il y a de plus sérieux. Il faut encore défaire nos filles de ce tour d'esprit railleur que je leur ai donné, et que je connais présentement très opposé à la simplicité ; c'est un raffinement de l'orgueil qui dit par ce tour de raillerie ce qu'il n'oserait dire sérieusement. Mais, encore une fois, ne leur parlez ni sur l'orgueil ni sur la raillerie ; il faut la détruire sans la combattre, et par ne s'en plus servir[1] ; leurs confesseurs leur parleront sur l'humilité, et beaucoup mieux que nous ; ne les prêchons plus, et essayez de ce silence qu'il y a si longtemps que je vous demande : il aura de meilleurs effets que toutes nos paroles.

Je suis bien aise que M[lle] de... se soit enfin humiliée ; louons-en Dieu, et ne la louons point ; c'est encore une de nos fautes de les trop louer. N'irritez point leur orgueil par de trop fréquentes corrections ; mais quand vous aurez été obligée d'en faire quelqu'une, ne les admirez pas de les avoir bien prises.

Quant à vous, ma chère fille, je connais vos intentions ; vous n'avez, ce me semble, nul tort particulier en tout ceci ; il n'est que trop vrai que le plus grand mal vient de moi ; mais prenez garde, comme les autres, de n'avoir pas votre part[2] dans cet

---

ment, ne songez qu'à les instruire dans la religion, n'élevez pas leur cœur et leur esprit par des maximes païennes, parlez-leur de celles de l'Évangile. Ne leur apprenez point les *Conversations* que j'avais demandées (Les *Conversations* de M[lle] de Scudéry). Laissez tomber toutes ces choses-là, sans en rien dire, et que tout soit conduit par la piété. » Lettre à M[me] de Montfort, Dame de Saint-Louis, septembre 1691.

1. La détruire *par* ne s'en plus servir. Sur cette construction de phrase, V. plus haut, *Lettres diverses*, p. 11, n. 2 ; p. 118, n. 1.

2. C'est-à-dire, ayez soin de n'avoir pas votre part... Même emploi de *prendre garde* avec négation accompagnant le verbe qui suit, dans cette phrase de Bossuet : « Si vous vous laissez gagner aux soupçons, si vous prenez facilement

orgueil si bien établi partout qu'on ne le sent presque plus. Nous avons voulu éviter les petitesses de certains couvents, et Dieu nous punit de cette hauteur; il n'y a point de maison au monde qui ait plus besoin d'humilité extérieure et intérieure que la nôtre : sa situation près de la cour, sa grandeur, sa richesse, sa noblesse, l'air de faveur qu'on y respire, les caresses[1] d'un grand roi, les soins d'une personne en crédit, l'exemple de la vanité et de toutes les manières du monde qu'elle vous donne malgré elle par la force de l'habitude, tous ces pièges si dangereux nous doivent faire prendre des mesures toutes contraires à celles que nous avons prises[2]. Bénissons Dieu de nous avoir ouvert les yeux : il vous inspire la piété; elle augmente tous les jours chez vous; établissons-la solidement. Ne soyons point honteuses de nous rétracter, changeons nos manières d'agir et de parler, et demandons instamment à Notre-Seigneur qu'il change le fond de nos cœurs, qu'il ôte de notre maison cet esprit d'élévation[3], de raillerie, de subtilité, de curiosité, de liberté de juger et de dire son avis sur tout, de se mêler des charges les unes

---

des ombrages et des défiances, *prenez garde*, pour le moins, *de ne pas* les porter (gardez-vous de les porter) aux oreilles importantes. » *S. Sur la charité fraternelle.*

1. Les attentions bienveillantes, flatteuses.

2. Elle disait encore, sous l'empire des mêmes résolutions : « ... Voyez ce que nous avons fait... Nous voulions une piété solide, éloignée de toutes les petitesses des couvents; nous voulions de l'esprit, de l'élévation, un grand choix dans nos maximes, une grande éloquence dans nos instructions, une liberté entière dans nos conversations, un tour de raillerie agréable dans la société, de l'élévation dans notre piété, un grand mépris pour les pratiques des autres maisons; vous savez où nous avons été et d'où il faut revenir; revenons donc de bonne foi et avec une grande humilité. » Lettre à Mme Du Pérou, février 1693. — « Nous étions, disait-elle encore, orgueilleuses et curieuses de toutes les choses de l'esprit : soyons humbles et simples. » Lettre à Mme de Monfort, 29 septembre 1691. Et ailleurs : « Il faut reprendre notre établissement par le fondement, et l'établir sur l'humilité et la simplicité; il faut renoncer à cet air de grandeur, de hauteur, de fierté, de suffisance; il faut renoncer à ce goût de l'esprit, à cette délicatesse, à cette liberté de parler, à ces murmures et ces manières de railler toutes mondaines, et enfin à la plupart des choses que nous faisions, et auxquelles j'ai plus de part que personne. » L. à Mme de Saint-Aubin, 20 octobre 1692.

3. Cet esprit de hauteur. *Élévation* ne se prenait pas toujours en bonne part. *Élevé* pouvait se dire, se disait au sens de hautain. — « Vous souffrez qu'on vous rende des respects qui ne vous sont point dus; vous ne pouvez souffrir qu'on

des autres, au hasard de blesser la charité ; qu'il ôte cette délicatesse, cette impatience des moindres incommodités : le silence et l'humilité en seront les meilleurs moyens. Faites part de ma lettre à notre Mère supérieure ; il faut que tout soit commun entre nous.

---

12. — A la même.

22 septembre 1691.

Ce n'est point par humilité que je prends sur moi[1] l'éducation hautaine et fière des filles de Saint-Cyr. Il est très vrai que c'est moi qui ai tout gâté, quoiqu'avec de bonnes intentions, mais j'espère que Dieu nous fera la grâce de nous corriger[2].

Entrez bien, je vous prie, dans ce que je désire, qui est cet oubli apparent, ne les grondant que le moins que vous pourrez, ne les louant jamais[3], prenant moins soin de leurs grâces, de leur langage, les laissant plus mal vêtues[4], les faisant travailler à de plus gros ouvrages, et tout cela avec douceur, sans qu'il paraisse qu'on veut les punir.

Il faut qu'elles voient que vous êtes maîtresse de la règle, et que vous la pourrez changer quand il vous plaira ; elles en auront plus de respect pour vous. C'est à l'humilité qu'il faut les conduire, et pour cela leur montrer l'exemple ; je ne connais rien en vous là-dessus qui mérite des avis.

Adressons-nous à Dieu pour obtenir ce que nous désirons, et

---

vous dise qu'ils sont, par rapport à moi... tant vous êtes *élevée* et altière. » A Mlle d'Aubigné, 11 mai 1693.

1. Que je m'accuse, que je me rends responsable de...

2. V. la Lettre précédente.

3. *Ne les louant jamais*. Ne saurait être pris à la lettre. On avait été prodigue de louanges ; elle veut qu'on en soit avare pendant un temps.

4. C'est-à-dire, plus simplement. Elles pouvaient jusque-là orner leurs costumes de quelques rubans ; elles se faisaient, à certains jours, friser et poudrer : tout cela fut supprimé à partir de la réforme dont il est ici question. V. la Lettre du mois de décembre 1691 à Mme de Fontaines.

encore une fois ne vous pressez point ; tout se fera mieux en y travaillant avec douceur et tranquillité.

Que vos filles ne se croient pas mal avec moi, cela ne ferait que les affliger et les décourager ; en vérité, ce n'est point elles qui ont tort. Je vous embrasse, ma très chère.

---

13. — A Mme de Veilhant[1].

Novembre 1690.

Ce n'est pas moi, Madame, qui veux que l'on se fasse tout à tous ; vous savez qui c'est qui nous donne cette leçon[2] et s'il est possible de s'inscrire contre elle ; il faut donc s'y soumettre, et dire des bagatelles d'aussi bon cœur que des choses solides, quand on les dit par l'ordre de Dieu, et qu'il en est la fin. Rien ne nous doit être insupportable que le péché ; il faut s'accommoder de tout le reste. Vous devez passer l'heure de la récréation comme les autres, rire, jouer et badiner avec elles, et rendre votre vertu aimable par sa complaisance ; je ne vous demande point de vous abîmer dans des bagatelles, il ne faut s'abîmer qu'en Dieu ; mais je vous dis qu'il faut les écouter et y répondre avec beaucoup de douceur. Si vous aimez Dieu, il faut le faire aimer, et aller à cette fin-là par toutes sortes de moyens qui y sont propres ; vous ne le ferez pas aimer si votre piété est rude, sauvage et austère ; rendez-la douce et attirante ; demeurez sévère pour vous, mais soyez tendre pour les autres.

---

1. V. plus haut, Lettre 10, p. 214.— De l'humeur dont on a vu qu'elle était, cette Dame se prêtait peu, soit avec ses compagnes, soit avec les Demoiselles, aux gais propos, aux innocents badinages des heures de récréation. Mme de Maintenon lui fait d'autant moins grâce là-dessus, qu'elle attachait un très grand prix à ses services, et la tenait en haute estime pour ses solides vertus.

2. « Je me suis fait tout à tous pour les sauver tous. » SAINT PAUL, *Ép. aux Corinthiens*, I, IX, 22.

14. — A la même[1].

18 février 1691.

Quand vous avez été en état de mourir[2], je vous ai laissée en paix, comptant que vous feriez tout ce qui était possible, acceptant de bon cœur les grandes douleurs qu'il a plu à Dieu de vous faire souffrir; mais à présent qu'il est question de vivre, trouvez bon que je prenne le même soin que j'avais de vous quand vous êtes tombée malade. Qu'est-ce que j'apprends? on dit que vous êtes aussi farouche qu'à l'ordinaire, que tout vous importune, que les visites de nos sœurs vous sont insupportables, et que vous ne respirez qu'après la solitude[3]? A quoi vous sert votre esprit? à quoi vous servent vos continuelles lectures? ne vous en faites-vous jamais une application? Quand saint Paul dit : *Il ne sert de rien de livrer son corps aux flammes, si on n'a la charité*, ne rentrez-vous point en vous-même pour dire : Il ne servira de rien d'avoir souffert le ciseau et le feu[4], si je n'aime mon prochain, si je ne suis douce, si je ne préviens par toutes sortes d'honnêtetés? Quelle illusion est la vôtre! vous prenez un

---

1. Entre la lettre précédente et celle-ci, Mme de Veilhant avait failli succomber à un mal très douloureux : un os de la mâchoire inférieure, gâté et carié, avait nécessité une opération cruelle dont elle avait héroïquement supporté les tortures.

2. *En état de mourir*. Dans le cas de mourir. Sur cette locution, V. plus haut, p. 152, n. 3.

3. A peine sauvée, Mme de Veilhant revenait à ses péchés d'habitude. — Dans une autre lettre, Mme de Maintenon lui disait, de son goût déraisonnable pour la solitude et le silence, avec la même vivacité et la même justesse de langage : « Ce silence que vous gardez si opiniâtrément n'est-il pas un judaïsme? est-ce une pratique littérale d'une vertu que Dieu aime, ou l'esprit et l'amour de la vertu? Vous aimez le silence, et j'en suis ravie; on ne peut croire tous les biens qui en résultent, et tous les maux que l'on évite; mais auriez-vous manqué au silence, si vous aviez parlé avant midi pour quelque chose de nécessaire, ou pour répondre au prochain? Et cette exactitude servile ne vient-elle pas du désir de vous témoigner à vous-même que vous êtes restée tant de temps sans parler? Ce n'est pas là servir Dieu en esprit et en vérité; c'est la disposition du cœur qu'il compte, et il voit un amour plus pur pour le silence dans telle personne que la charité fait parler dès le matin, que dans telle autre qui se complait tout le jour de n'avoir point parlé... » Lettre du 7 juin 1693.

4. L'un et l'autre avaient été appliqués sur la malade.

état où il faut être livrée aux autres, et vous voulez être seule! Dieu vous avait mise dans la solitude par la maladie; il fallait pendant ce temps-là faire une provision de patience, de douceur, de support[1] du prochain. Quelle idée avez-vous de la vertu, de la faire consister dans la rudesse et dans l'éloignement de ceux à qui Dieu vous a unie pour toujours! Faites vos réflexions devant lui, je vous en conjure, et prenez des résolutions, moyennant sa grâce, de vous conduire selon les vœux que vous avez faits. Vous feriez beaucoup de bien si vous étiez docile : vous avez un mépris pour votre corps, une opposition à la délicatesse et un courage pour prendre sur vous qui ferait des merveilles, si vous ne vous jetiez pas dans les extrémités qui font des défauts de toutes ces bonnes qualités. Nous sommes bien misérables de garder tout ce que nous avons reçu de bon[2]; j'espère que vous soumettrez votre jugement et votre conduite.

---

15. — Aux Dames de Saint-Louis.

Décembre 1691.

Vous ne pouvez trop, ni trop tôt, imprimer la religion dans le cœur des enfants qui sont commis à vos soins; il serait à désirer qu'on leur en eût parlé avant qu'elles vinssent chez vous, et vous aurez peut-être bien de la peine à effacer la mauvaise éducation que l'on aura donnée à quelques-unes.

Mais, soit qu'il faille établir ou détruire, travaillez sans cesse à leur faire connaître la religion dans toute sa grandeur, dans toute sa beauté et dans toute sa solidité et simplicité.

---

1. *Support* se disait au sens d'action de supporter, avec ou sans complément. — « La vertu imparfaite succombe dans le *support des imperfections* d'autrui. » FÉNELON, *Dialogues des morts*, XVIII. — « Si quelqu'un nous venait aujourd'hui débiter les rêveries de cet ancien, M. Jurieu ne se croirait obligé à aucun *support*. » BAYLE, article *Arnobe*.

2. C'est-à-dire, de faire un usage égoïste de nos bonnes qualités et de les gâter par là.

Que leur éducation soit simple et toute chrétienne; ne vous servez jamais de citations ni d'exemples profanes qui enorgueillissent et dégoûtent de l'humilité du christianisme[1]; tous les chrétiens doivent être humbles et simples : entre les chrétiens, les personnes de notre sexe y sont encore plus obligées, et entre les personnes de notre sexe, les demoiselles de votre maison, qui sont sans fortune, et ne doivent avoir rien d'élevé[2] dans leur éducation.

Ne leur souffrez aucun vice; faites-leur la guerre sans relâche dès que vous les apercevrez, mais reprenez-les avec une grande douceur, et soyez patientes pour le succès de votre travail. Possédez-vous en reprenant les fautes de vos filles; et si vous sentez quelque émotion, remettez à une autre fois ce que vous avez à dire. Ce serait une excellente pratique de ne jamais rien commencer sans avoir consulté Dieu. Ne croyez pas qu'un discours animé par la colère les persuade et les touche davantage : outre qu'elle n'opère point, la justice des enfants démêle bien vite qu'on se laisse aller à son humeur dans ce qu'on leur dit; un châtiment ou une réprimande faite de sang-froid, et quelquefois au bout de huit jours, leur fera plus d'impression : elles voient par cette conduite que l'impatience ou le chagrin n'a point de part à ce que l'on fait[3].

Ne leur parlez pas de Dieu trop souvent dans les récréations, et faites en sorte qu'elles désirent que vous leur en parliez, et que ce soit une récompense de leur régularité à faire ce que l'on exige d'elles. Ne leur parlez jamais de Dieu en riant, et ne souffrez pas qu'elles en parlent qu'avec un profond respect et fort

---

1. Entend-elle bannir absolument de l'éducation morale l'usage des citations et des exemples profanes? L'exclusion paraît formelle : d'autres passages de sa correspondance ou de ses entretiens la confirment. — D'autres guides, très religieux pourtant, de l'enfance n'ont point donné dans cet excès. V. sur ce point notre Introduction, Partie II.

2. *Rien d'élevé*. V. plus haut, p. 220, n. 3.

3. Le conseil ou précepte de ne jamais punir *par humeur* ne pouvait être donné d'une manière plus précise, plus sentie.

sérieusement; c'est un écueil où les filles pieuses tombent souvent : elles sont remplies de Dieu, elles en veulent parler incessamment; on applique la dévotion à tout, et peu à peu on s'accoutume à discourir en badinant de ce qu'il y a de plus respectable.

Il y a encore un autre inconvénient, c'est qu'on rebute celles qui n'ont pas le même goût ; et en mettant à tous les jours les vérités les plus importantes, on n'a plus rien à leur dire pour les exciter et pour les toucher.

Vous devez les instruire pour l'avenir aussi bien que pour le temps présent, et leur donner des principes et des pratiques dont elles ne se départent jamais. Dites-leur toujours les choses comme elles sont; n'outrez point et n'abusez pas de leur innocence pour leur persuader ce qu'elles découvriraient dans la suite n'être pas vrai.

Désaccoutumez-les des questions curieuses ou inutiles ; ne soyez point embarrassées quand elles vous en font auxquelles vous ne pouvez répondre ; dites simplement que vous ne savez pas ce qu'elles vous demandent, et faites-leur voir par cette simplicité celle qu'elles doivent avoir.

Accoutumez-les au silence autant qu'il sera possible, sans pourtant vous jeter dans l'excès : les filles sont portées à beaucoup parler ; vous ne pouvez trop leur dire que c'est un effet de la légèreté de l'esprit.

Instruisez-les pour toutes sortes d'états, et en leur disant que celui de la religion est le plus parfait, formez-les pour vivre chrétiennement dans le monde, si elles y sont appelées.

Faites-leur voir que la vraie piété est de remplir ses devoirs; qu'elles apprennent celui des femmes, celui des mères, les obligations envers les domestiques, ce que l'on doit d'édification au prochain, et quelle sorte de vie elles peuvent et doivent mener dans le monde.

Inspirez-leur une grande modestie avec leurs compagnes, soit dans les actions, soit dans les discours.

Ne les laissez jamais inutiles ; il vaut mieux qu'elles jouent

que de ne rien faire : l'oisiveté et la conversation entre elles est ce qu'il y a de pis. Faites-les passer d'un exercice à un autre, et que dans les récréations elles se divertissent à des jeux qui les occupent toutes ensemble.

Ayez une grande douceur pour elles et une patience sans bornes ; semez et attendez les fruits, ils viendront dans leur temps[1]. Servez-vous toujours de termes honnêtes en leur parlant, et n'employez l'autorité que le plus rarement que vous pourrez.

Ne désirez point d'être aimées d'elles, par mollesse et par amour-propre, mais faites-vous aimer, afin de vous servir du pouvoir que vous aurez sur leur esprit pour les porter à Dieu : c'est ainsi que l'on met tout à profit en faisant tout pour lui. Pour acquérir ce pouvoir, montrez-leur de l'amitié, faites-leur tous les plaisirs qui ne peuvent leur nuire, supportez-les dans leurs infirmités, consolez-les dans leur tristesse, attendez-les avec une grande patience, soulagez-les dans leurs maux ; ne montrez jamais d'inclination pour les plus agréables[2], et que toute votre conduite les persuade que vous ne comptez que sur ce que Dieu leur comptera.

Appliquez-vous particulièrement à former celles qui doivent sortir les premières de votre classe ; renoncez au plaisir de jouir de votre travail ; allez au bien tout droit, sans vous compter pour rien ; n'ayez plus de commerce avec elles quand vous n'en serez plus chargées, quelque confiance qu'elles aient eue en vous[3] : il faut qu'elle finisse, et que tout cède à l'union et à la charité qui doit être entre les Dames qui les gouvernent, qu'il

---

1. Sur l'excellence de ce précepte, et de plusieurs autres contenus dans cet Avis, V. notre Introduction, Partie II.

2. Cette *inclination pour les plus agréables*, dont il est bien difficile aux maîtres de se défendre, il est bon sans doute de ne pas la laisser trop paraître : mais faut-il ne *la montrer jamais?* est-ce possible d'ailleurs?

3. N'est-ce pas bien dur d'exiger cela? Mais l'expérience a montré combien la paix est difficile à conserver entre maîtresses (beaucoup plus qu'entre maîtres) dans un internat où le personnel enseignant vit ensemble, et ce qu'il faut de précautions et de sacrifices réciproques pour y faire durer l'harmonie entre tous et le bon accord.

ne faut jamais blesser, sous quelque prétexte que ce soit. Que le même esprit d'union vous empêche de vous plaindre de celles qui viennent des autres classes ; ce serait, en quelque manière, blâmer celles qui les gouvernaient : recevez-les de bon cœur telles qu'elles sont.

Ne pressez pas trop vos filles sur la piété ; contentez-vous de les instruire et de les édifier ; c'est à Dieu à faire le reste : lui seul peut toucher le cœur. Évitez les longues instructions, craignez de les rebuter ; ayez en cela plus attention aux imparfaites qu'aux autres : il y a plus d'inconvénient à lasser les premières qu'il n'y en a à ne pas contenter le zèle et le goût des parfaites.

Ne leur permettez jamais de pratiques qui puissent nuire à leur santé ; mais, dans tout le reste, élevez-les durement le plus qu'il vous sera possible. Rendez-les ménagères [1] et laborieuses ; elles en seront plus propres à tous les partis qu'elles peuvent prendre ; accoutumez-les à ne point perdre de temps : je ne compte point pour perdu celui qu'elles emploient à se divertir quand il est réglé. Donnez-leur une grande estime pour l'obéissance : Dieu la bénit, et elles y seront, selon les apparences, obligées toute leur vie.

Ayez soin que vos filles se tiennent droites, et ne vous faites pas là-dessus un scrupule mal fondé [2] : tous ceux qui servent à l'autel apprennent à faire avec modestie tout ce qu'il y faut faire ; le service divin et les cérémonies en sont plus majestueux et plus propres à édifier et à exciter la piété. Que vos demoiselles soient donc bien droites, mais sans affectation ni rien de mondain ; ne souffrez pas qu'à l'église elles aient la tête de travers

---

1. *Ménagères*. Qu'elles soient ménagères, répète sans cesse Mme de Maintenon : c'est-à-dire, qu'elles aient l'esprit, le goût, les talents du ménage.

2. Quel pouvait être ce scrupule? Apparemment ces Dames voyaient ou étaient tentées de voir quelque défaut de modestie dans cette tenue droite, effacée, que Mme de Maintenon exige (en recommandant qu'elle ne soit ni affectée ni mondaine).

ni le corps courbé : c'est le cœur qui doit être prosterné devant Dieu, et ce n'est point la posture qui excite la ferveur ; il ne faut rien de singulier quand on est à la vue de tout le monde.

Ne les accoutumez pas à une grande diversité de lectures ; sept ou huit livres qui sont en usage dans votre maison[1] suffiraient pour toute leur vie, si elles ne lisaient que pour s'édifier : la curiosité est dangereuse et insatiable.

Inspirez-leur un grand respect pour le Nouveau Testament ; ne le permettez qu'à celles qui sont disposées pour en profiter, qui en ont le goût et qui le désirent avec ardeur. Conseillez-leur souvent l'*Imitation*. Tâchez de leur faire aimer le François de Sales : ses livres sont solides, et mènent à la plus haute perfection avec des manières douces ; que le vieux langage ne les rebute pas : il faut s'attacher au sens, et cette difficulté n'arrêtera pas celles qui auront un bon esprit.

Il me semble que j'ai passé trop vite l'endroit où je vous dis que les conversations qu'elles ont entre elles sont très dangereuses ; vous ne pouvez trop les éviter[2], mais il faut que ce soit par leur en ôter les occasions beaucoup plus que par en faire des défenses.

Je ne vous ai pas aussi assez expliqué le conseil que je vous donne de les élever durement, et de ne rien faire cependant qui puisse nuire à leur santé. Il faut leur permettre très rarement les veilles et les jeûnes à cause de leur jeunesse, mais tâchez de

1. Sept ou huit livres de lecture seulement? La réalité, si elle dépassait ce nombre, n'allait pas beaucoup au delà. C'était une des suites de la réforme dont il a été question plus haut (Lettre à Mme de Fontaines du 20 septembre 1691). Mme de Maintenon rencontrait sur ce point quelque résistance. » — La lecture du Nouveau Testament est une nourriture solide et délicieuse : Dieu veuille vous en conserver le goût, et vous ôter, c'est-à-dire à Saint-Cyr, l'avidité qu'on a pour les livres ; je voudrais de tout mon cœur qu'on se renfermât dans cinq ou six qui sont fort connus. Les lectures font du mal plus souvent qu'on ne pense, surtout à notre sexe qui est curieux et léger. » Lettre à Mme de Fontaines du 13 octobre 1694. V. ce qui a été dit dans notre Introduction (Partie II) de la règle d'études adoptée à Saint-Cyr.

2. Sur cette recommandation, qui revient souvent dans l'éducation de Saint-Cyr, V. notre Introduction, Partie II.

les faire travailler à tout ce qui se présente ; qu'elles mangent de tout, qu'elles soient sobres, qu'elles soient couchées et assises durement, qu'elles ne s'appuient jamais, qu'elles ne se chauffent que dans le grand besoin, qu'elles balaient et fassent les lits, etc. ; elles en seront plus fortes, plus adroites et plus humbles.

Quand elles font des fautes, pardonnez-leur quelquefois par esprit de douceur et de patience, mais que les flatteries qu'elles vous feraient n'y aient jamais de part ; ne leur laissez pas croire qu'il y ait des tons et des manières pour vous gagner ; et que toute votre conduite soit fondée sur la charité et sur la raison.

---

16. — A une maîtresse de classe.

1692.

Il est vrai, ma chère fille, que j'ai reproché souvent la lâcheté à Saint-Cyr, et qu'il me paraît qu'il y en a beaucoup dans l'esprit et dans le corps. J'appelle lâcheté cette délicatesse[1] sur les moindres réprimandes, ce découragement qui s'ensuit, ces ménagements qu'on désire et auxquels on force les supérieures et, je crois, les confesseurs, ces récompenses continuelles dès qu'on a fait la moindre partie de son devoir, ce goût pour la dévotion sensible[2], ces peines quand il faut servir Dieu sans foi[3] et sans goût[4], cette envie d'être à son aise sans que rien ne nous coûte,

---

1. Cet excès de sensibilité, ou, dans la langue d'aujourd'hui, cette susceptibilité.

2. *La dévotion sensible.* Celle dont les actes sont accompagnés de ces douceurs secrètes, de ces joies intimes de l'âme, auxquelles s'oppose ce que, dans la langue religieuse, on appelle les *sécheresses*.

3. *Sans foi :* sans foi vive.

4. *Servir Dieu sans goût :* sans goût, c'est-à-dire, sans trouver de saveur à le faire. Expression encore du langage religieux. Bossuet, au même sens : « Quand elle parlait de Dieu, le *goût* intérieur d'où sortaient toutes ses paroles se communiquait à ceux qui conversaient avec elle. » O. F. de la Palatine. — « Encore s'il eût plu à Dieu de lui conserver ce *goût* sensible de la piété qu'il avait renouvelé en son cœur au commencement de sa pénitence ! » *Ibid.* — « Il répétait avec un *goût* merveilleux ces grandes paroles. » O. F. de Condé.

ce chagrin contre soi-même quand on trouve des difficultés à se corriger ; je crois, ma chère fille, que voilà une partie de la lâcheté de l'esprit. Venons à celle du corps : cette recherche continuelle des commodités, qui ferait établir des machines qui apportassent toutes les choses dont on a besoin sans étendre le bras pour les aller prendre, cette frayeur des moindres incommodités, comme du vent, du froid, de la fumée, de la poussière, de la puanteur, qui fait faire des plaintes et des grimaces comme si tout était perdu, cette lenteur dans l'ouvrage qu'on ne fait que par force et qu'on ne se soucie pas d'avancer, cette indifférence que ce qu'on fait soit bien fait, cette peur d'être grondée qui est la seule chose qui occupe, sans se soucier du bien dans ce qu'on nous confie, ce balayage qu'on aime autant qu'il laisse des ordures[1] que de n'en pas laisser, pourvu qu'on ne nous en dise rien, le linge mal plié et rangé en désordre[2], les ouvrages faits avec des gens qui empêchent de les bien faire, ces portes et ces fenêtres mal fermées pour ne pas s'en donner la peine, ce rayon de soleil qui met une classe[3] en désordre et où les demoiselles courent[4], soit dans la chambre ou au chœur, pour leur sauver cette incommodité, cette impossibilité de s'acquitter d'une commission exactement parce qu'on s'en remet sur la première personne qu'on trouve sans se soucier jamais du fait, cette impatience de ne pouvoir attendre en paix...

J'étais en bon train[5], ma chère fille, mais je n'ai pu continuer ma lettre, et je ne sais plus ce que je voulais dire ; adieu, ma chère fille, je vous donne le bonsoir.

---

1. Négligence, ou plutôt archaïsme de construction.
2. Les élèves devaient tour à tour apporter leur aide à la lingerie.
3. C'est-à-dire, les élèves de toute une classe.
4. *Et où les demoiselles...* Et sous lequel, à cause duquel les demoiselles...
5. Elle était en bon train, en effet : tout cela est pris sur le vif et défilé avec une verve qui a son piquant.

17. — A Mme de Radouay[1].

1692.

Ne vous alarmez point des plaintes que l'on fait de vos enfants[2] : songez seulement à former les cœurs à la piété, à la droiture, à la simplicité, à la candeur, à la bonne foi, à la probité, au courage, et vous verrez un jour, s'il plaît à Dieu, qu'elles seront bien éloignées des filles dont vous m'écrivez.

Ne relevez point les fautes des jaunes et des bleues ; ayez patience, tout viendra en son temps, et nos sœurs[3] se persuaderont plus par leur expérience que par tout ce que nous pourrions leur dire. Quant à tout ce que vous avez fait sur le silence, il n'y a rien que de bon ; je vous prie seulement, comme je vous l'ai déjà dit, de le prêcher toujours sans prétendre l'obtenir : vous ne parviendrez point à tenir soixante filles[4] ensemble sans qu'il échappe un mot à quelqu'une. Il faut voir les choses comme elles sont, et ne pas attaquer un petit dérangement comme un vice. Cet arrangement[5] et ce silence sont nécessaires pour le repos, l'ordre et l'édification de votre maison ; mais l'essentiel de l'éducation de vos filles, c'est ce qu'il faut qu'elles emportent partout et qu'elles pratiquent toujours, et ce sont les vertus que je vous ai marquées. Ces vertus ne paraissent pas à ceux qui voient une marche au chœur ou une récréation à la classe, et les maîtresses n'en recevront pas tant de louanges ; mais c'est là cette bonne foi[6] que je vous demande, et que Dieu récompense

---

1. Maîtresse générale des classes.
2. Des plaintes qui vous viennent de la part des maîtresses sur vos enfants.
3. Les Dames de Saint-Louis placées sous les ordres de la maîtresse générale.
4. C'était le nombre des élèves dans chaque classe.
5. Cette régularité de tenue, cette discipline extérieure. De même un peu plus bas. — On a vu plus haut (n. 3 de la p. 218) *arrangée* pris au sens de réglée, disciplinée.
6. Elle entend par là cette honnêteté, cette conscience d'une maîtresse plus jalouse du progrès réel de ses élèves que du bon ordre apparent de sa classe. De même ailleurs : « Il faut que je vous dise un mot sur la veille des demoiselles

magnifiquement. Je craindrais fort d'écrire tout ceci à de certaines Dames, qui, par de très bonnes intentions, passent d'une extrémité à l'autre sur tout ce qu'on leur dit, et qui, sur ma lettre, ne se soucieraient plus de l'arrangement ni du silence ; mais j'espère que vous m'entendrez mieux...

Il y a quelques jours que je n'ai reçu de nouvelles de Saint-Cyr. Le roi se porte bien. Je me porte à merveille, et le prince d'Orange est malade.

Ces trois lignes vous serviront pour votre récréation [1].

---

18. — A une maîtresse des classes.

A Marly, 1692.

Lorsque vous voulez savoir quelque chose, Madame, il vaudrait toujours mieux l'écrire que de vous le dire, parce qu'il est impossible qu'on ne l'oublie de part et d'autre. Je suis à votre service pour tout ce que vous voudrez, et je vais recommencer ce que je crois vous avoir dit.

Il faut punir le plus rarement qu'il vous sera possible, et, pour cela, il ne faut pas voir toutes les fautes ; mais quand on ne peut ignorer que vous les avez vues, il ne faut pas les par-

---

(la veille des dortoirs pendant la nuit); faites-la *de bonne foi* (en conscience), je vous en conjure, et toujours le mieux qu'il est possible. » A Mme du Pérou, 11 août 1711. — « Examinez *la bonne foi* jusque dans les moindres choses ; il y en a qui ne les font que superficiellement, qui balaient sans se soucier que le lieu soit plus net... » A Mme de Berval, 6 août 1698. — « Contentez-vous que les maîtresses se donnent *de bonne foi* (en toute conscience) à l'éducation. » A Mme de La Mairie, 12 novembre 1704.

1. Entend-elle aussi qu'on se réjouisse à Saint-Cyr de la maladie du prince d'Orange ? Peut-être bien. C'est plus patriotique que chrétien : mais c'est si naturel ! En pareil cas, le premier mouvement est inhumain. Français d'aujourd'hui, rappelons-nous nos impressions de 1870-71. — La vertueuse Mlle D'Aumale, secrétaire de Mme de Maintenon, l'une de ses plus chères élèves, écrivait au mois d'août 1709 : « Plût à Dieu que nos sœurs converses eussent à chanter le *De profundis* pour le prince Eugène ! Toutes leurs nouvelles (les nouvelles qu'elles répétaient d'après le bruit public ou les on-dit populaires) sont fausses. » Lettre à Mme de La Jonchapt.

donner si elles sont considérables et ont été déjà pardonnées; il ne faut non plus attaquer tout à la fois, mais commencer par le plus pressé[1]. Il est question présentement de mettre les demoiselles sur le pied d'une obéissance très exacte; c'est donc à quoi il faut vous appliquer très sérieusement, sans pourtant chercher ponctuellement les fautes que vous pouvez ignorer; par exemple, une fille parle pendant le silence, il faut lui dire : Mademoiselle, vous parlez; si elle se tait pour toujours, il faut en demeurer là; si elle parle encore, ou quelque autre, il faut lui dire en un mot : Mademoiselle, vous avez désobéi. Rien n'affaiblit tant une réprimande que la quantité des paroles.

Mettez-vous dans l'esprit, une fois pour toutes, qu'il y a peu de choses où il n'y ait quelques inconvénients, et qu'il faut prendre le parti où il y en a le moins. Il faut aussi distinguer ceux qui troublent l'ordre et le bien public, qui est ce qu'il faut éviter dans les communautés.

Oui, Madame, vous aurez le courage qui vous est nécessaire, si vous le demandez à Dieu, si vous agissez dans sa présence et pour lui uniquement, si vous vous renoncez vous-même, ou, pour mieux dire, si vous vous oubliez entièrement, sans penser si vous serez aimée ou haïe; si vous punissez sans préventions,

---

1. Tout ce qui se rapporte dans les conseils de Mme de Maintenon à l'*art de punir* est digne d'être médité, mis à profit. Ailleurs, dans une *Instruction* : « ... Il faut punir rigoureusement celles qui, après les défenses que nous faisons, auront la hardiesse d'y contredire; mais il faut les punir tranquillement et sans s'émouvoir. J'ai sujet de craindre qu'on n'ait mal compris ce que j'ai dit qu'il ne faut pas faire souvent des punitions; j'appréhende que vous ne soyez empêchées par là de punir celles qui le méritent.

» Il faut toujours commencer par essayer de la douceur, avertir plusieurs fois, donner un temps suffisant pour qu'on puisse se corriger, et ne jamais prendre, comme on dit, les gens en trahison. Vous avez grand besoin de l'esprit de Dieu pour bien conduire vos filles, car il ne les faut pas traiter de la même manière. Il y en a qui veulent être menées par la rigueur, d'autres qui demandent une grande fermeté, d'autres encore à qui il faut beaucoup de douceur, surtout les nouvelles venues, afin de connaître l'éducation qu'elles ont eue, et les connaître aussi elles-mêmes. Pour cela, je leur parlerais souvent en particulier pour voir si leur fonds est bon ou mauvais; je patienterais un mois, même un an sur leurs défauts, si c'était nécessaire. » *Instruction aux Dames*, 1702.

sans écouter vos répugnances ni vos inclinations, si vous considérez que vous plaisez à Dieu, quoi que vous fassiez [1], et si vous ne voulez que le bien, sans acception de personnes. Si vous gouvernez avec ces dispositions-là, comme je n'en doute pas, Notre-Seigneur gouvernera avec vous ; priez-le, je vous en conjure, pour ceux qui vous conduisent.

---

19. — A Mme de Radouay [2].

2 décembre 1692.

Je trouve assurément très bon, Madame, que vous m'écriviez, et je le trouverais encore meilleur si c'était avec moins de cérémonie et d'excuses; nous les retrancherons entièrement quand nous deviendrons plus simples ; il n'y aura plus ni tours ni compliments dans nos lettres, nous y nommerons les choses par leur nom [3], nous les finirons quand nous n'aurons plus rien à dire, nous entrerons d'abord en matière, sans avant-propos, et nous bannirons tout art et toutes manières du monde [4]. Ce n'est pas

---

1. C'est-à-dire, que ce que vous faites, qu'il soit ou non agréable aux autres, plait à Dieu.

2. V. plus haut, Lettre 17, p. 232.

3. C'est ce que Mme de Radouay, dans son style étudié et prolixe, ne faisait pas assez. La leçon, pour n'être pas directe, et bien qu'adoucie à dessein, n'en va pas moins à son adresse.

4. Elle disait ailleurs : « Il ne faut rien dire à nos sœurs (aux Dames de Saint-Louis) de leur prolixité (de la prolixité de leurs lettres); ce serait leur ôter la confiance qu'elles ont en vous et en moi; cependant il faut attaquer ce défaut, comme les autres, dans les demoiselles. Il vient de la même source que le trop parler, et c'est un mauvais caractère. Il faut tâcher de dire en peu de mots, et finir tout court, quand les affaires (*les affaires dont il est question, les sujets*) finissent; et ne pas accoutumer les demoiselles à de longs compliments. Il y a partout des écueils : rien n'est plus agréable qu'un aimable style, rien aussi n'est plus dangereux : on aime à faire ce que l'on fait bien et qui nous attire des louanges. Le meilleur remède, c'est d'accoutumer vos demoiselles à écrire très simplement et des lettres courtes. » Lettre à Mme du Pérou, 7 août 1711. — « En corrigeant nos lettres, Mme de Maintenon nous faisait voir particulièrement combien le style simple, naturel et sans tour est le meilleur, et celui dont toutes les personnes d'esprit se servent, nous disant que le principal, pour bien écrire, est

qu'il ne soit bon que vous ayez une politesse nécessaire à inspirer à vos demoiselles qui auront à vivre dans le monde, mais vous n'en aurez point pour moi, et vous serez persuadée que je ne puis me trouver importunée des marques de votre confiance.

Quant aux avis que vous me demandez, je vous les donnerai toujours très simplement et avec toute sorte de soumission à ceux qui vous conduisent[1].

Je crois bien que vous n'avancez pas autant que vous voudriez dans ce renoncement à vous-même auquel vous aspirez; c'est un ouvrage pour toute notre vie, et qu'il ne faut pas vouloir mener trop vite. Vous avez des écrits de M. l'abbé de Fénelon sur cette matière[2], qui peuvent, ce me semble, donner toute la lumière et toute la tranquillité qu'on peut attendre du secours humain ; mais il faut que Dieu donne l'accroissement...

---

d'exprimer clairement et simplement ce que l'on pense. » Rapport d'une Demoiselle sur une visite de Mme de Maintenon, janvier 1695.

1. Aux directeurs spirituels de la maison.

2. Les écrits de direction religieuse que Fénelon composait pour les Dames de Saint-Louis. — Cette année 1692 et les années environnantes sont le temps du plus grand crédit de Fénelon à Saint-Cyr et de son entière faveur auprès de Mme de Maintenon. Son nom revient souvent dans nos lettres de cette époque avec les témoignages les moins équivoques de confiance en sa direction. Déjà, dès 1689, elle écrivait : « Lisez les lettres de M. de Fénelon, je vous prie ; elles sont d'une pratique continuelle ; on les retrouve mille fois le jour. » A Mme de Fontaines. — « Comptez que vous ne serez bonne à rien que vous n'ayez renoncé à votre esprit. A quoi vous servent donc toutes ces instructions qui vous charment, si vous ne les appliquez pas? Combien les écrits de M. l'abbé de Fénelon, que vous aimez tant, vous prêchent-ils l'enfance, la petitesse (c'est un des mots de Fénelon), la pure foi ! » Lettre à Mme de Vancy, 18 octobre 1692. — « Je trouve très bien que vous preniez les oraisons de M. l'abbé de Fénelon ; vous savez si j'estime ce qui vient de lui ; ses écrits et ses discours ne peuvent faire du mal qu'à ceux qui sont mal disposés et qui prennent une partie de ce qu'il dit sans prendre le tout. » Lettre à Mme Du Pérou, 27 février 1693. — « Vivez toujours comme des filles qui ont fait vœu de pauvreté... Édifiez, je vous en conjure, par votre simplicité en tout... profitez de l'excellente instruction que vous avez sur cette matière dans un sermon de M. l'abbé de Fénelon. » Lettre à la même, du 21 mai 1693. — Même en 1698, elle écrivait encore : « Lisez et relisez les écrits de M. l'abbé de Fénelon... » A Mme de Saint-Périer.

20. — A Mlle d'Aubigné[1].

Chantilly, 11 mai 1693.

Je vous aime trop, ma chère nièce, pour ne pas vous dire tout ce que je crois qui vous pourra être utile, et je manquerais bien à mes obligations si, étant tout occupée des demoiselles de Saint-Cyr, je vous négligeais, vous que je regarde comme ma propre fille. Je ne sais si c'est vous qui leur inspirez la fierté qu'elles ont ou si ce sont elles qui vous donnent celle qu'on admire en vous[2] : quoi qu'il en soit, comptez que vous serez insupportable à Dieu et aux hommes, si vous ne devenez plus humble et plus modeste que vous ne l'êtes. Vous prenez un ton d'autorité qui ne vous conviendra jamais, quoi qu'il puisse vous arriver. Vous vous croyez une personne importante, parce que vous êtes nourrie dans une maison où le roi va tous les jours; et le lendemain de ma mort, ni le roi ni tout ce que vous voyez qui vous caresse[3] ne vous regardera pas. Si cela arrive avant que vous soyez mariée, vous épouserez un gentilhomme de campagne fort misérable, car vous ne serez pas riche[4], et si, pendant ma vie, vous épousez un plus grand seigneur, il ne vous considérera, quand je n'y serai plus, qu'autant que votre humeur lui sera agréable ; vous ne pouvez l'être que par votre douceur, et vous n'en avez point. Votre mignonne[5] vous aime trop et ne vous voit

---

1. Née en mai 1684 (V. plus haut, dans les *Lettres diverses*, la Lettre 34, p. 58). La nièce de Mme de Maintenon avait neuf ans à la date de celle-ci. Elle était alors élevée à Saint-Cyr.

2. *Qu'on admire en vous.* Qu'on s'étonne de trouver en vous. *Admirer*, dans certains cas, gardait quelque chose de l'un des sens du latin *admirari*.

3. Qui vous choie, vous flatte. Même sens de *caresser* que plus haut : « Nos filles ont été trop considérées, trop *caressées*, trop ménagées. » Lettre 11 à Mme de Fontaines.

4. Cependant, fille unique de Charles d'Aubigné, l'héritage de sa tante, propriétaire de la belle terre de Maintenon, lui était assuré.

5. Annette Balbien (la fidèle *Nanon*) que Mme de Maintenon avait attachée comme gouvernante à la jeune fille. — *Votre mignonne*, terme du temps pour désigner, en parlant aux enfants, cette sorte de domestique.

point comme les autres gens vous voient. Je ne suis point prévenue contre vous, car je vous aime fort, mais je ne vous vois pas sans peine par l'orgueil qui paraît dans tout ce que vous faites. Vous êtes assurément très désagréable à Dieu ; voyez son exemple. Vous savez l'Évangile par cœur ; à quoi vous serviront tant d'instructions, si vous vous perdez comme Lucifer? Songez que c'est uniquement la fortune de votre tante qui a fait celle de votre père et la vôtre. Vous souffrez qu'on vous rende des respects qui ne vous sont point dus ; vous ne pouvez souffrir qu'on vous dise qu'ils sont par rapport à moi ; vous voudriez vous élever même au-dessus de moi ; tant vous êtes élevée [1] et altière [2]. Comment accommoderez-vous cette enflure du cœur avec cette dévotion dans laquelle on vous élève? Commencez par demander à Dieu l'humilité, le mépris de vous-même, qui, en effet, êtes peu de chose, et l'estime de votre prochain [3]. Je souffrais bien, l'autre jour, de tout ce que vous fîtes à Mme de Caylus : vous devez du respect à vos cousines [4]. Je vous parle comme à une grande fille, parce que vous avez l'esprit fort avancé, mais je consentirais de bon cœur que vous en eussiez moins, et moins de présomption. S'il y a quelque chose dans ma lettre que vous n'entendiez pas, votre mignonne vous l'expliquera. Je prie Notre-Seigneur de vous changer et que je vous retrouve, à mon retour, modeste, humble, timide, et mettant en pratique tout ce que vous savez de bon ; je vous en aimerai

---

1. *Élevée.* Sur le sens que prend ici ce mot, V. plus haut, L. 11 à Mme de Fontaines, n. 13.

2. Il est rare que Mme de Maintenon tienne aux jeunes filles qu'elle reprend un langage aussi sévère. Il est vrai que cette enfant s'en faisait trop accroire ; une bonne leçon était nécessaire.

3. Elle en devait surtout à Mme de Caylus, plus âgée qu'elle de onze ans.

4. La leçon ne fut pas perdue. Mlle d'Aubigné ne tarda pas à se dégriser, et elle fit honneur aux excellents soins qu'elle avait reçus. V. ce que sa tante, au moment de la marier avec le fils du maréchal de Noailles, écrivait d'elle à l'archevêque de Paris, frère de celui-ci : « Je suis ravie de vous voir content de ma nièce, que je vous conjure de nommer toujours la vôtre. Elle est véritablement *modeste*, etc. » V. plus haut, dans les *Lettres diverses*, celle du 3 avril 1698, p. 107.

beaucoup davantage. Je vous conjure, par toute l'amitié que vous avez pour moi, de travailler sur vous et de prier tous les jours pour obtenir les grâces dont vous avez besoin.

---

21. — A Mme de Fontaines[1].

Mai 1694.

Je crois, ma chère Mère, devoir remettre entre les mains de la bibliothécaire un écrit qui doit demeurer à tout jamais dans la bibliothèque de Saint-Cyr[2]. Faites-en bien acheter la lecture à Mme de la Maisonfort[3], et si on désire quelque chose dans sa conduite, voilà un moyen sûr de l'obtenir. Il faut que je sois bien désintéressée de ne me pas garder le plaisir de le lui montrer, car je crois qu'à la vue d'un tel volume toute sa vivacité[4] se renouvellera ; mais, Madame, ce sera bien pis après la lecture, car c'est un ouvrage dicté par l'esprit de Dieu pour l'utilité de notre chère maison : le mépris du monde et l'estime de votre vocation y sont parfaitement bien traités, mais ce sont deux sujets sur lesquels les Dames de Saint-Louis sont bien avancées. Rien n'est si beau que ce qui est sur les vœux et sur l'Institut ; il démêle bien nettement[5] ce que j'avais toujours pensé confusément sur la grandeur de votre fonction et l'humilité de votre

---

1. V. plus haut, p. 216, n. 1.

2. Sur la demande de Mme de Maintenon, l'évêque de Chartres (Godet des Marais) avait composé pour les dames de Saint-Cyr un précis de leurs devoirs. Il était de tradition à Saint-Cyr qu'elle avait elle-même collaboré à cette instruction. C'est de cet écrit, intitulé *De l'esprit des filles de Saint-Louis*, qu'elle fait envoi par cette lettre à Mme de Fontaines.

3. V. plus haut, *Lettres diverses*, Lettre du 11 mai 1697. — Mme de la Maisonfort, cette Dame, qui fut d'abord si tendrement aimée de Mme de Maintenon, n'avait pas encore donné, du moins ostensiblement, dans les rêveries mystiques (propagées par Mme Guyon), qui amenèrent son exclusion de Saint-Cyr.

4. Toute la chaleur de son zèle.

5. C'est-à-dire, ce qui est sur les vœux et l'Institut démêle bien nettement... *Il* étant pris au sens neutre. De même plus bas : « Lisez et relisez ce que je vous envoie ; *il* (*illud*) doit être appris... » — A moins qu'ici *il démêle* ne se rapporte à *l'ouvrage*, à l'écrit dont il s'agit. V. trois lignes plus haut.

personne; il vous appelle servantes des demoiselles, et vous charge de mettre la religion dans leur cœur; c'est l'idée que j'ai toujours désiré que vous eussiez de votre état. Rien de plus élevé que vos occupations, rien de plus humble quand il n'est question que de vous; nul rang, nulle autorité, nulle envie d'être estimées, considérées et respectées qu'autant qu'il est nécessaire pour conduire les filles dont vous êtes chargées. O que Dieu bénira votre travail quand il se fera dans cet esprit, et que cette fondation royale si riche et bien bâtie, si bien protégée et si voisine de la cour, sera remplie par les plus humbles religieuses qui soient dans l'Église! Voilà, ma chère fille, ce que je vous souhaite et ce que j'espère de voir bien avancé avant ma mort. Lisez et relisez ce que je vous envoie; il doit être appris par cœur de toutes nos Dames, et je serai ravie de l'entendre au réfectoire. Il faudra me le rendre pour le mettre dans nos recueils[1].

---

22. — A Mme de Veilhant.

A Compiègne, ce 24 mars 1694.

... Étudiez sans cesse l'*Esprit* de votre Institut, et n'étudiez plus autre chose. Renoncez à l'esprit; c'est votre grande tentation : qu'en voulez-vous faire? Vous avez voué [2] un silence éternel [3] et une entière séparation des créatures au dehors et au dedans. Il faut une éducation très simple aux demoiselles : abjurez donc ce goût de l'esprit, cette curiosité, ces raffinements, et mettez à leur place l'humilité, la douceur, l'estime du prochain, la simplicité, la déférence aux sentiments des autres, la condescendance pour

1. *L'esprit de l'Institut des filles de Saint-Louis* fut imprimé en 1699 à l'imprimerie royale, en un petit volume. Chacune des Dames en reçut un exemplaire, qu'elle devait consulter sans cesse.
2. Vous avez promis par vœu...
3. Le silence de l'esprit; le renoncement éternel de l'esprit à tout ce qui nourrit la vanité.

leurs faiblesses, et soyez bien persuadée que la plus grande de toutes est de vouloir attirer l'attention. M. l'abbé de Fénelon dit que nous aimons mieux nous tourmenter que nous oublier.

---

23. — A M. l'abbé de Brisacier[1].

Septembre 1694.

La mère des Demoiselles de...[2], Monsieur, a eu la tête tranchée, et je me reprocherai toujours de n'avoir pas suivi cette affaire avec un soin qui aurait peut-être sauvé la vie de cette pauvre créature. Dieu en a disposé ainsi[3]. Je vous attends pour annoncer cette triste nouvelle à ses deux filles. On m'a chargée de consulter le roi sur le renvoi, et puisqu'il faut que j'en rende compte, ce n'est pas à revenir sur une décision[4]. Il ne comprend pas plus que moi que le crime doive passer aux enfants, et je vous conjure de vouloir bien encore y faire quelques réflexions avec M. l'évêque de Chartres[5] et M. l'abbé Tiberge[6]. On dit que les jésuites ne recevraient pas un homme en pareil cas, et que les filles de la Visitation en useraient de même. Si cet esprit vient de saint Ignace et de saint François de Sales, je m'y sou-

---

1. Supérieur des Missions étrangères, confesseur extraordinaire de Saint-Cyr.

2. Mme d'Anglebelmer de Lagny, Hollandaise, veuve d'un brave officier français, venait d'être condamnée à mort et exécutée pour avoir tenté de livrer à Guillaume d'Orange la ville de Mons. On s'était demandé si ses filles devaient être conservées à Saint-Cyr : le roi avait décidé selon la justice et l'humanité : mais dans l'entourage ecclésiastique de Mme de Maintenon quelques doutes à ce sujet subsistaient encore.

3. Mme de Maintenon avait demandé au roi la vie de la coupable et l'avait obtenue. Mais un retard dans l'envoi de la grâce et l'empressement des juges à exécuter l'arrêt avaient rendu inutile l'acte de clémence.

4. Il n'y a pas à revenir sur une décision prise.

5. Godet des Marais, évêque de Chartres depuis 1689, avait commencé peu après à diriger Mme de Maintenon, lorsque les infirmités de l'abbé Gobelin l'empêchèrent d'être assidu à Saint-Cyr.

6. L'abbé Tiberge, des Missions étrangères, comme M. de Brisacier, assistait Mme de Maintenon de ses conseils, et prenait grande part à la direction religieuse de la maison de Saint-Louis.

mets sans répugnance; mais si ce n'est que l'effet de la sagesse humaine ou de la dureté des communautés, je désirerais de tout mon cœur qu'on s'en sauvât dans celle-ci. Le père de M. de Luxembourg[1] a eu le col coupé : on lui confie la personne du roi et de ses armées; nous avons vu mourir M. de Rohan[2] sur un échafaud, il y a environ vingt ans, et toute sa famille était en charge auprès du roi et de la reine, recevant tous les compliments sur cette douleur sans qu'il entrât dans la tête d'un seul courtisan de lui en faire des reproches. Quoi! l'honnêteté mondaine ira plus loin que la charité, et nous ne donnerons pas à nos filles les vraies idées qu'il faut avoir sur chaque chose[3]! On dit que dans les classes elles[4] en seraient moins respectées et exposées à des reproches : je mettrais ces fautes au nombre des plus punissables; celles qui auront le cœur bien fait en seront incapables, et il faut redresser les autres. Je n'ai confié cette affaire qu'à notre supérieure; elle m'en a paru plus attendrie pour ces filles, et il me semble que c'est là l'effet d'un tel malheur. Il peut arriver aux Dames de Saint-Louis; seraient-elles inhabiles pour leurs emplois? ne voyons-nous pas tous les jours des aventures aussi tristes et plus honteuses aux prêtres dans la personne de leurs plus proches parents? en sont-ils moins respectables pour nous? Je dis tout ceci pour la justice et pour l'envie que j'ai que nos filles aient l'esprit et le cœur bien fait; car il pourra très bien arriver que celles dont il est question ne

---

1. M. de Luxembourg, le maréchal de France, était fils du comte de Montmorency-Bouteville, décapité sous Richelieu pour s'être battu avec le marquis de Beuvron, au mépris de l'édit royal contre les duels.

2. Louis, prince de Rohan, le complice de Latréaumont, condamné à mort et exécuté en 1674 pour crime d'État.

3. Non seulement Mme de Maintenon a le mérite de s'être prononcée selon l'humanité et la justice dans le cas douloureux qui se présentait : on voit qu'elle n'a pas hésité à se mettre au-dessus du préjugé auquel plus d'un, parmi ses religieux conseillers, eût peut-être cédé : sa raison et son cœur ont parlé du premier coup.

4. Les deux filles dont il s'agit.

nous seront pas propres[1]. Il n'est pas besoin, Monsieur, de les recommander à votre charité ; je prie Dieu de les consoler et de les bénir.

---

24. — A une Dame de Saint-Louis.

16 avril 1695.

Je suis ravie de ce que vous me mandez sur le travail[2] des demoiselles, mais je n'approuve pas les empressements que vous avez toutes pour les louer et pour que je les loue : c'est par cette conduite qu'on les a gâtées et qu'elles croient qu'on leur en doit de reste, quand elles font leur devoir ; dites-leur donc simplement que l'ouvrage[3] va bien et rien de plus. Ayez soin aussi de le diversifier, afin qu'elles s'en lassent moins ; il faut passer du neuf au vieux, du beau au grossier, des habits au linge, aux bonnets, aux coiffes, et enfin qu'elles sachent un peu de tout[4]. Il faut que leur intérêt l'emporte en tout sur le vôtre qui serait de faire travailler les mêmes aux mêmes choses, pour qu'elles le fissent mieux et plus vite ; c'est ce que des marchands feraient. Mais pour vous qui êtes des mères, prenez-en les sentiments[5], et tâchez de leur apprendre un peu de chaque chose ;

---

1. Ne nous conviendront pas, c'est-à-dire, n'auront pas l'aptitude nécessaire pour être attachées plus tard comme maîtresses à l'établissement. — L'une de ces deux filles était au noviciat des Dames de Saint-Cyr comme postulante, et l'autre demandait à y entrer. — Racine disait de même : « L'Académie va elle-même au devant du mérite ; elle lui épargne l'embarras de se venir offrir : elle cherche les sujets qui lui sont *propres*. Et qui pouvait lui être plus *propre* que vous? » *Discours pour la réception de l'abbé Colbert.*

2. Le travail manuel, qui tenait une grande place dans l'éducation de Saint-Cyr.

3. Ce mot désigne presque toujours, chez Mme de Maintenon, les travaux d'aiguille.

4. On voit que la couture de *réparation* et d'*entretien* n'était pas moins imposée aux Demoiselles que celle de *confection*.

5. Cette assimilation du rôle de l'éducatrice à celui de la mère revient sans cesse dans les entretiens de l'auteur avec Saint-Cyr. — « Le mot d'*élever* s'étend à tous les soins des mères. » A Mme Du Pérou, 15 décembre 1693. — « Que les Dames de Saint-Louis ne se familiarisent jamais trop, surtout avec les grandes.

elles s'ennuieront moins, et il leur sera meilleur[1] que d'exceller dans une seule sorte d'ouvrage. Il faut que les *jaunes* travaillent aux habits : ce sera une utilité pour la maison, parce qu'elles auront quelques années à y travailler, et que les *bleues* deviennent *noires*[2] et qu'elles ne travaillent plus guère. Souvenez-vous aussi que je vous ai conseillé de ne jamais donner rien de pressé aux *vertes* et aux *rouges;* il faut que leurs exercices aillent devant le travail[3], et que ni les maîtresses, ni les filles ne se piquent point d'honneur là-dessus. Vous avez toutes besoin d'un bon esprit qui sache prendre le milieu et aller droit, qui s'oublie soi-même pour le bien de celles dont vous êtes chargées. Les ouvrages exquis[4] qui vous sont défendus dans la Constitution sont des agnus[5], des colifichets, des niches, des châsses et choses semblables qui, sous prétexte de piété, sont de vrais amusements d'enfants. Ils sont meilleurs que l'oisiveté dans les maisons où il y a peu de chose à faire ; mais pour vous autres, vous ne manquerez pas de travail avec la famille dont Dieu vous a chargées : le linge, les habits, les coiffes, les bas, les meubles, les ornements quand il en faudra ; tout cela fournira d'ouvrage abondamment, et il arrivera souvent qu'on ne pourra tout faire.

Imitez les mères qui sont sages; elles ne caressent que les plus petits enfants; elles tiennent les autres dans la crainte et dans le respect, quoiqu'ils soient l'objet de leur tendresse. » A Mme de Loubert, 1689. — « Combien de fois vous ai-je dit que vous devez élever les demoiselles en mères et qu'elles doivent vous respecter en enfants! » — « Il faut vous plier à toutes sortes de personnages, et surtout à celui d'une bonne mère, qui a une grande famille qu'elle aime également. » A Mme de Gruel, 5 mars 1701.

1. *Et il leur sera...* Et cela leur sera meilleur... Sur cet emploi du pronom de la troisième personne, V. plus haut, p. 208, n. 5, et p. 239, n. 5.

2. On désignait ainsi les Demoiselles qu'on détachait de la classe bleue, pour aider aux Dames, soit dans la direction des classes, soit dans les autres charges de la maison. On les appelait aussi, à cause du ruban qui les distinguait, *les Demoiselles du ruban noir*.

3. C'est-à-dire, que les exercices de classe aient toujours le pas (chez les *vertes* et les *rouges*) sur le travail des mains.

4. Recherchés.

5. On appelle *agnus* de petites images de piété ornées de broderies. (*Dictionnaire de l'Académie.*)

25. — A Mme de Fontaines[1].

Ce mercredi, 21 septembre 1696.

On vous a apporté bien des pêches : il faut consoler les enfants par du bonbon quand ils perdent leur mère[2]. Dans ce moment, je reçois votre lettre. Le roi est très content de la visite qu'il vous fit hier. Il est un peu mal aujourd'hui; mais j'espère que cela n'aura pas de suite. Je crois comme vous, ma chère Mère, que c'est un prédicateur fort persuasif. Il vous donna de très bonnes maximes : représenter son avis, et ensuite se soumettre, soutenir ce qui a été réglé contre notre avis, quitter tout pour ne jamais abandonner les demoiselles : voilà ce que j'en ai retenu; mais je compte que Mme de Bouju n'en aura pas perdu un mot[3]. Je ne fus pas trop fâchée de ne pouvoir dire adieu à nos sœurs; je ne le pouvais sans peine; je prie Dieu de les bénir. Que chaque particulière s'avance dans la perfection que je sais qu'elles cherchent; que toutes ensemble forment une communauté qui vive comme des anges; qu'elles soient humbles, silencieuses et zélées pour le bien spirituel de leur établissement; qu'elles veuillent se mortifier, et que leur supérieure songe à les réjouir innocemment; qu'elles deviennent simples; que les récréations soient gaies et générales; qu'elles évitent les commerces particuliers, sources de toutes sortes de troubles; qu'elles aiment leurs supérieures, qui les aiment tendrement; mais, après leur avoir tant souhaité de biens, je les conjure de demander à Dieu pour moi ceux dont elles croient que j'ai le plus besoin, dont elles jugent bien mieux que moi. Ce n'est pas

1. Alors supérieure de Saint-Cyr.
2. Mme de Maintenon était à la veille de partir avec la cour pour Fontainebleau.
3. Nous serions curieux d'avoir cette *prédication* du grand roi aux Dames de Saint-Cyr. Mme de Bouju, au lieu de se borner à la *retenir*, aurait dû la mettre par écrit pour la conserver dans les archives de Saint-Cyr, où Lavallée aurait pu la trouver.

assez de faire des exhortations à nos filles, il faut leur donner des exemples de perfection; en voici un que j'ai trouvé dans un auteur qui ne leur est ni suspect ni désagréable[1].

PARTIE D'UNE LETTRE DE M. DE CAMBRAI A Mme DE MAINTENON

« Au reste, Madame, vous prenez soin d'une grande communauté de filles, et vous avez intérêt d'avoir devant les yeux des modèles de perfection[2]; en voici un pour la discipline régulière que je vous propose. Chaque religieuse des abbayes nobles de ce pays est fondée en coutume d'aller passer tous les ans un mois dans sa famille et de visiter toute sa parenté; c'est une civilité réglée. Quand j'arrive dans un couvent[3], la supérieure vient au-devant de moi pour me recevoir dans la rue, et on reçoit tous les étrangers dans des parloirs sans grille ni clôture; pour moi, en arrivant on me mène à l'église, au chœur, au cloître, au dortoir, enfin au réfectoire avec toute ma compagnie. Alors la supérieure me présente un verre; nous buvons ensemble, elle et moi, à la santé l'un de l'autre; la communauté m'attaque aussi; mon grand vicaire et mon clergé viennent à mon secours[4]; tout cela se fait avec une simplicité qui vous réjouirait. Malgré cette simplicité grossière, ces bonnes filles vivent dans la plus aimable innocence; elles ne reçoivent presque jamais de visite que de leurs proches parents; les parloirs sont

1. Par cette fin de lettre écrite en 1696, et par le fragment de lettre qui suit, on voit assez que les débats théologiques engagés au sujet des doctrines de Mme Guyon n'avaient pas encore altéré le commerce affectueux que Fénelon entretenait depuis des années avec Mme de Maintenon.

2. Il se joue; il n'y avait dans ces libertés en usage chez les religieuses de Flandre, dont il va parler, rien d'exemplaire à proposer à Mme de Maintenon, et qu'elle voulût imiter pour sa communauté de Saint-Cyr.

3. Fénelon venait de prendre possession du diocèse de Cambrai et y faisait sa première tournée épiscopale. — Cette lettre a été publiée pour la première fois par M. Geffroy.

4. Cette lettre, par son aimable gaieté, rappelle celle que Fénelon, quatorze ans plus tôt, écrivait de son prieuré de Carênac à la marquise de Laval, et où il faisait à cette dame un amusant récit de son entrée triomphale dans cette ville.

déserts, le monde profondément ignoré, et il y règne une rusticité très édifiante. On ne raffine point ici en piété, non plus qu'en autre chose ; la vertu est grossière comme l'extérieur, mais le fond est assez bon. Dans la médiocrité flamande on est moins bon et moins mauvais qu'en France : le vice et la vertu ne vont pas si loin ; mais le commun des hommes, et en particulier des filles de communauté, est plus droit et plus innocent. »

Vous voyez bien, ma chère Mère, que je me sens une grande émulation pour vous après cette lecture, et que ma joie serait parfaite si je vous voyais boire avec M. l'évêque de Chartres, et ma sœur de Veilhant[1] attaquer son grand vicaire[2]. Vous me trouverez bien du loisir de m'être embarquée à copier une si longue lettre ; mais vous savez qu'il est fête, et le roi entretient M. le maréchal de Boufflers, qui est inconsolable de la perte de Namur[3]. Adieu, ma chère fille.

---

26. — A Mme du Pérou[4].

1696.

Madame, j'ai toujours oublié de vous demander pourquoi on continue à donner du pain bis aux demoiselles dans un temps où le blé n'est pas cher ; il est très bien qu'elles apprennent par leur propre expérience les inégalités des biens de la terre, et qu'elles aient quelque part aux souffrances publiques[5] ; mais il faut les remettre dans le train ordinaire quand il n'y a rien qui doive nous en tirer. La pente des communautés est de retran-

---

1. Le verre à la main.
2. Se rappeler, pour mieux sentir le sel de ce passage, quel était le sérieux de cet évêque, et combien Mme de Veilhant avait de peine à se dérider.
3. Namur, assiégé par Guillaume d'Orange, venait de capituler après une belle résistance.
4. Alors maîtresse générale des classes.
5. Il y a ici un souvenir de l'année 1694, qui avait été une année de disette. V. *Lettres diverses*, L. 59.

cher sur la nourriture plutôt que sur des commodités ou des embellissements dont il faudrait se passer. Cependant, comme la nourriture est réglée et frugale, il n'y faut guère toucher[1]. Les filles en murmurent dans leur cœur d'autant plus amèrement qu'elles n'osent presque en parler. Je tâche en tout de vous faire profiter de mes expériences...

Ne croyez pas, ni pour vous, ni pour vos filles, que celles qui ne sentent point de tristesse n'ont pas besoin de relâchement. Les occupations sérieuses minent peu à peu sans qu'on s'en aperçoive que trop tard[2]; c'est pourquoi, ma chère fille, il faut prévenir cet accident par des débandements d'esprit[3] qui soient innocents. Prenez garde seulement qu'il ne s'y passe rien de contraire à la modestie religieuse, rien de mondain, rien d'emporté, rien d'excessif; mais que la douceur, la sainte liberté, la simplicité, la charité, la modestie, règnent en tout. Je ne voudrais pas de danses : je dis que je n'en voudrais pas faire faire, car, pour vous autres, vous n'en faites pas...

---

1. On voit avec quelle attention Mme de Maintenon veillait sur l'économat de Saint-Cyr, en tout ce qui intéressait l'hygiène de la maison, la santé des élèves. Cf. une des lettres précédentes (la 6e) à Mme de Gautier. — On lit au commencement d'une lettre de 1694 à Mme de Radouay, alors infirmière : « Vous ne pouvez, avec une livre de viande par tête, donner aux malades et aux convalescentes tous les bouillons et tous les potages dont elles ont besoin. Demandez une livre et demie, à moins que vous n'ayez au delà de quinze malades, car, pour lors, on se sauve sur la grande quantité. S'il faut être exacte à donner à celles qui se portent bien tout ce qui a été réglé, à plus forte raison doit-on veiller pour que les malades aient ce qu'il leur faut pour se soutenir et se rétablir. » On pourrait faire bien d'autres citations de ce genre. Elle écrivait en riant à Mme de Fontaines : « Depuis quelque temps, ma chère Mère, je n'ai guère de pensée plus relevée que votre cuisine : *je suis abîmée dans vos marmites.* » Février 1694.

2. *Que trop tard.* Si ce n'est trop tard. — « Il n'y avait point de moyen d'ôter les causes des guerres civiles, *qu*'en retournant à l'unité catholique. » BOSSUET, O. F. de Henriette de France. — « L'Égypte n'avait point encore vu de grands édifices, *que* la tour de Babel. » *Hist. universelle*, Partie III, c. III.

3. *Se débander l'esprit* (se détendre l'esprit), expression souvent employée dans cette correspondance, est resté très français (Un *esprit bandé*, une *tête bandée*, V. plus loin, p. 285, figure encore, avec note de vétusté, au Dictionnaire de l'Académie) : mais *débandement* ne se dit plus que d'une troupe de soldats qui *se débande.* Même au temps de Mme de Maintenon, ce mot, avec un tel complément (*débandement d'esprit*), paraît avoir été de peu d'usage.

27. — Aux Dames de Saint-Louis.

1696.

J'ai pensé à tout ce que nous dîmes hier sur l'éducation des demoiselles et avec joie de vous voir toutes si occupées d'une de vos principales obligations ; plus j'y fais de réflexion, et plus je suis persuadée que vous ne pouvez leur donner une éducation trop simple et trop silencieuse. Il me paraît qu'elles sont un peu désaccoutumées de cette quantité de questions et de difficultés qu'elles faisaient autrefois[1] : ne leur laissez plus reprendre ce mauvais caractère ; il est dangereux pour elles, et très embarrassant pour les maîtresses. Il est difficile de répondre à propos à cinquante personnes qui décochent leurs flèches sur une seule ; ce serait là une des fatigues des classes.

Il faudra pourtant leur faire certains entretiens dans lesquels il leur soit permis de faire des questions sur ce qu'elles n'entendent pas assez bien ; rien ne vous fera mieux connaître le caractère de leur esprit, en discernant celles qui véritablement cherchent à s'instruire d'avec celles qui parlent pour parler, quelquefois pour embarrasser, et qui sont fertiles en difficultés. Mais il faut que ces sortes d'entretiens soient très rares[2] et qu'on leur en fasse dans lesquels elles n'aient point la liberté de parler, et où l'on aura celle de leur dire ce qu'on jugera à propos. Donnez-leur le plus qu'il sera possible cette maxime de saint François de Sales : de *parler peu et de faire beaucoup.*

Je crois vous avoir marqué ailleurs qu'il faut les accoutumer à écrire simplement, succinctement et rarement ; elles ne

---

1. *Autrefois*, c'est-à-dire, au temps de cette première éducation de Saint-Cyr si sévèrement jugée et condamnée dans la lettre à Mme de Fontaines du 20 septembre 1691.

2. Elle veut sans doute parler de ces conversations entre maître et élèves où ceux-ci jouissent d'une grande initiative de questions et d'observations. Il ne s'agit pas ici de cette forme d'entretien que le maître donne à l'enseignement par des interrogations fréquentes et en provoquant des questions lui-même.

savent point faire une lettre courte : je crois qu'elles en seraient honteuses. Il faut leur apprendre à dire les choses en peu de mots et à ne mettre que quatre lignes quand la matière que l'on veut traiter peut s'y renfermer. Les écritures sont une manière de rompre le silence dont il se faut garder [1]. L'occupation sera le moyen le plus facile de les conduire à ce que je vous demande, et qui vous est si bien marquée dans l'esprit de votre Institut.

---

28. — A Mme du Pérou [2].

Ce 30 mai 1696.

C'est à vous, ma chère fille, à faire observer autant qu'il vous sera possible tout ce qui est contenu dans le *Règlement* et l'*Usage des classes* : vous êtes pour soulager les maîtresses, pour les autoriser [3], pour soutenir les intérêts des demoiselles, et pour les faire traiter selon les intentions de notre fondateur; mais trouvez bon que je vous aide à les bien entendre.

On vous a dit et écrit mille fois que tout est fait pour les demoiselles, et que ce qui les regarde doit toujours être préféré à tout le reste. Vous ne pouvez trop vous remplir de cette vérité. Les demoiselles sont chez vous ce que sont les pauvres dans les hôpitaux, les séminaristes dans les séminaires, les

---

1. *Les écritures*. Ce mot ne se rapporte pas seulement aux lettres que les Demoiselles avaient à écrire, et que Mme de Maintenon voulait plus courtes, mais aux exercices de style, que la réforme de 1692 avait presque supprimés. Elle écrivait cette année-là à Mme de Radouay : « *En tout, on écrit trop à Saint-Cyr :* on ne peut trop les en désaccoutumer (les Demoiselles). Quand elles écrivent à leurs parents, il faut que ce soit très simplement. Allons, en tout, à ce qui leur est bon : il vaut mieux qu'elles n'écrivent pas si bien, que de leur donner le goût de l'écriture, qui est si dangereux pour les filles; ne songeons point à paraître par leur éducation. » Modestie et prudence excessives. Méconnaissance regrettable de l'utilité de ces exercices, qui, en apprenant aux jeunes filles à bien dire, leur apprennent à bien penser. V. notre Introduction, Partie II.

2. Maîtresse générale des classes.

3. Pour leur donner autorité.

externes aux Ursulines[1], les écoliers dans les collèges ; tout doit être réglé par rapport à la fin de votre Institut, qui est l'éducation des pauvres demoiselles du royaume. Cette éducation consiste à les faire de parfaites chrétiennes, à les rendre capables des états où il plaira à Dieu de les appeler, à prendre soin de leur santé. Que votre premier soin soit donc pour ce qui regarde leur salut, et qu'il ne leur manque rien de ce qui peut y contribuer. Veillez pour qu'elles aient des confesseurs ordinaires et extraordinaires, des instructions, des livres, des retraites, et tout ce qui est marqué dans leur règlement et dans le vôtre.

Veillez pour faire donner aux maîtresses des classes tous les moyens de les observer, et qu'elles ne manquent pas de tout ce qui peut leur faciliter cette attention continuelle qui ne cesse pas même pendant leur repos. Je prie Dieu qu'elles se dévouent à ce travail au lieu des autres mortifications que leur ferveur pourrait leur inspirer.

Que l'on ne manque jamais d'éclairer les lieux qui peuvent dérober les filles aux yeux des maîtresses ; cet endroit est important, et je meurs de peur de ces petites vues de ménage qui se déguisent sous une fausse charité, en disant que ce qu'on dépense en lumière suffirait pour nourrir des pauvres. Vous êtes obligées à veiller[2] vos demoiselles, et non pas à nourrir les pauvres. Le roi vous a donné votre bien à ces conditions ; ne prenez pas le change. Soyez donc fermes sur ce principe. Épargnez quand vous voudrez jusqu'à un fagot à vos demoiselles, car cette épargne ne va qu'à les rendre moins délicates ; mais en même temps éclairez les lieux où elles sont, avec abondance, afin de ne les perdre jamais de vue.

Sur ce même principe, n'épargnez rien pour conserver leur taille ; donnez souvent des corps de jupe à celles qui en ont

---

1. L'ordre des religieuses Ursulines, dont la fondation remonte à l'année 1537, est voué à l'enseignement des filles.

2. *Veiller* se prenait, se prend encore, dans certains cas, au sens actif de *surveiller*.

besoin ; et dans le temps où vous ferez cette dépense, qui ne paraît point, portez [1] la peine et les reproches de les voir éguenillées [2] dans de certaines occasions où vous serez plus pressées de ménager, ou de prendre les moyens d'en humilier quelques-unes qu'on verrait vaines et attachées à leur personne, et même toute la classe, pour un temps, si on y voyait régner ce même esprit [3]. Je traite le soin de leur taille d'un endroit important, parce que si elles deviennent bossues, elles ne trouvent personne qui les veulent [4], n'ayant pas d'ailleurs une fortune qui fasse passer par-dessus la difformité.

Vous aurez toujours à soutenir les intérêts des demoiselles contre le zèle indiscret qui fera dire qu'il vaudrait mieux les établir que de leur donner du ruban ; mais demeurez ferme en tout ce qui est réglé pour leur habillement, qui ne peut être plus simple. Vous ne devez les établir que de ce que vous aurez de reste, quand vous les aurez élevées comme elles doivent l'être [5].

Tenez la main pour qu'elles aient toujours une sœur converse [6] pour les servir, ou, pour mieux dire, pour aider aux maîtresses à les observer. On aurait consenti qu'elles eussent fait elles-mêmes tout le service des dortoirs et des classes, si ces devoirs eussent pu compatir à ce qu'elles ont à faire, et avec la nécessité de les garder à vue [7]. Que cette sœur change rarement ; il

---

1. Supportez.

2. *Éguenillées. Sic* dans le texte donné par Lavallée, *Lettres sur l'éducation des filles*, p. 157. La même forme du mot se retrouve dans un *Entretien* de 1711.

3. Elle veut qu'on n'épargne rien pour les *corps de jupes*, mais trouve bon que l'on tarde, au besoin, à renouveler les robes et guimpes usées, soit *pour ménager* (c'est-à-dire, par nécessité passagère d'économie), soit afin de rabattre chez quelques-unes, ou même dans toute une classe, un instinct de coquetterie naissant : tel est le sens de ce passage.

4. *Qui les veulent*. Le présent de l'indicatif là où nous mettrions celui du subjonctif.

5. En sortant de Saint-Cyr à vingt ans, chaque demoiselle recevait une dot de trois mille livres avec un trousseau.

6. Celles qu'on appelle *sœurs converses* dans les couvents forment la domesticité religieuse de la maison.

7. Ainsi, à Saint-Cyr, une surveillance occulte, pratiquée même par les subal-

faut qu'elle connaisse les demoiselles pour en pouvoir rendre compte aux maîtresses, outre les raisons générales que vous avez d'éviter les changements fréquents qui causent toujours quelque désordre.

Il n'en est pas de même des noires que vous attachez aux classes[1]. Comme leur personnage est contraignant et sérieux pour leur âge, il est bon de ne les pas laisser plus de trois mois. Donnez volontiers des demoiselles aux officières[2] pour leur aider dans leurs emplois, pourvu qu'elles y soient gardées[3]. Rien ne peut plus contribuer à leur santé et à les rendre intelligentes.

Ne laissez rien diminuer de la nourriture des demoiselles; demandez même quelquefois qu'on la diversifie un peu, afin qu'elles mangent mieux. Il faut non seulement les nourrir, mais il faut qu'elles croissent, et tâcher de leur donner une bonne santé; mais évitez le plus que vous pourrez de fatiguer les dépensières en demandant des choses particulières et imprévues, et que les maîtresses n'oublient rien pour empêcher leurs filles d'être délicates.

Mais ce que je ne puis assez vous recommander, ma chère fille, et ce que vous ne pourrez pousser trop loin, c'est le soin que les classes aient toujours le nombre de maîtresses qui a été réglé : il faut que tout manque dans la maison plutôt que cet endroit-là; et dès que vous vous trouveriez hors d'état de le soutenir, il faut en avertir vos supérieurs comme de ce qu'il y a de plus important chez vous; c'est là votre principale obligation.

---

ternes, s'ajoutait sans cesse à celle qui s'exerçait visiblement à toute heure, et les Demoiselles étaient constamment, comme le dit Mme de Maintenon, *gardées à vue*. Un tel degré de vigilance, en éducation, a sans doute de grands avantages : il faut cependant que celles qui en sont l'objet ne la sentent pas trop, surtout qu'elles n'en pénètrent pas les expédients secrets, les adresses cachées : sous l'impression de telles découvertes, l'esprit de respect et de soumission chez les élèves diminuerait à proportion de ce que les maîtres leur retirent en confiance.

1. Sur les noires, V. plus haut, Lettre 24, p. 244, n. 2.

2. On donnait ce nom d'*officières* aux Dames chargées des fonctions les plus importantes de la maison. C'étaient la supérieure, l'assistante, la maîtresse des Novices, la maîtresse générale des classes, la dépositaire ou intendante générale.

3. Gardées à vue.

Il vaut mieux que l'office[1] *manque que la garde des demoiselles*; c'est ce dont je charge votre conscience à toutes, et la vôtre en particulier; c'est ce dont vous répondrez à Dieu, c'est ce que je vous reprocherais devant lui si vous y manquiez; car il sait si j'ai rien oublié pour vous faire comprendre que c'est toute la fin de votre Institut.

Quand les maîtresses manquent, donnez des suppléantes, et que ces suppléantes donnent tout le temps dont on a besoin; leurs autres emplois seront abandonnés, il est vrai, mais encore une fois, tout doit céder aux demoiselles. Que vous avez besoin, ma chère fille, que la droiture[2] règne dans le gouvernement de votre maison! Demandez-le incessamment à Dieu. Que les filles ont de pente à s'attacher aux bagatelles, et à négliger ce qui est essentiel! Je prie Notre-Seigneur de vous conduire lui-même.

---

29. — A Mme de Radouay[3].

15 octobre 1696.

Profitez, je vous en conjure, pour vous et pour les autres, de l'expérience que vous venez de faire sur le *quinquina*[4]; rien n'est plus déraisonnable que vos préventions; notre siècle en a sur tout; il n'y a plus personne qui ne veuille être médecin; il n'y en a guère moins qui se mêlent de diriger; on décide sur tout; les femmes se mêlent de juger des livres, des sermons,

---

1. C'est-à-dire, toute autre partie du gouvernement de la maison.
2. *La droiture*, c'est-à-dire, ici, la constante exactitude à marcher droit dans la voie tracée.
3. V. plus haut, Lettre 17, p. 232.
4. Le quinquina, apporté en Europe vers le milieu du XVIIe siècle, un peu plus tard mis en crédit en France, surtout à la cour, par le médecin anglais Talbot, célébré en vers, pour ses bienfaisantes vertus, par La Fontaine (1682), rencontrait encore, à la date de cette lettre, de nombreux adversaires. Mme de Radouay répugnait à en faire usage pour elle et pour les demoiselles. Mme de Maintenon la reprend là-dessus avec une vivacité qui témoigne d'une foi entière dans l'efficacité du nouveau remède.

des gouvernements, de l'état spirituel et corporel; la modestie n'est plus en usage; on ne sait plus répondre : Je ne sais pas, ou ce n'est pas à moi à juger; on ne demeure court sur aucune matière, on met à la place du savoir et de l'esprit une présomption insupportable; car jamais on ne fut plus ignorant. N'ayez, ni ne laissez chez vous ce caractère; dites tout simplement que vous ne savez pas. Laissez-vous conduire aux directeurs, aux médecins, aux supérieurs, aux magistrats, au roi; inspirez cette modestie à vos filles, pour qui cette lettre est plus nécessaire que pour vous.

Je suis ravie que les rouges aient envie de me plaire : quel plaisir si, à la première visite que je leur rendrai, vous me disiez qu'elles sont toutes très bonnes! elles parviendront à ce bonheur si elles le demandent à Dieu, et qu'elles le servent de tout leur cœur.

---

30. — A une Dame de Saint-Louis[1].

Octobre 1696.

Je ne pense pas, ma chère fille, qu'il soit à propos que vous ne fassiez pas ce que le médecin a ordonné, car ce serait vouloir être plus habile que lui; mais je crois qu'il ne faudrait pas le consulter si souvent, et qu'il y a mille petits maux qui n'en auraient pas besoin[2]. Ma nièce, enfant, et moi, vieille, fournissons des exemples du peu de cas que les bons médecins font des remèdes. Vous ne doutez point de l'intérêt que M. Fagon prend à notre santé; cependant il ne nous conseille que la patience. J'ai des maux de cœur qui me réveillent souvent la

1. Préposée à l'apothicairerie, qui avait consulté Mme de Maintenon sur certaines ordonnances du médecin.

2. Elle se montrait en cela fort sage, dans un temps où régnait une foi superstitieuse au pouvoir de la médecine, et où l'on se *droguait* si volontiers, surtout parmi les gens de cour.

nuit ; j'ai préparé une légère purgation : il n'a pas voulu y consentir. Mlle d'Aubigné a été malade : il ne lui a rien ordonné[1]. Comptez donc que vos enfants ne doivent voir le médecin que lorsqu'ils ont la fièvre ; les autres incommodités passent avec le temps, ou en retranchant quelques repas à celles qui mangent beaucoup et menant à la promenade celles qui ont des vapeurs, ou en faisant reposer les actives et travailler les lentes, en inspirant la patience à toutes, en évitant ce qu'on croit qui leur fait mal, et donnant de petits remèdes que vous saurez bien placer[2]. Quant au choix des drogues,... je voudrais qu'elles fussent bonnes et m'en servir rarement. Vous ferez là-dessus comme sur tout le reste, et quand vous serez plus formées, plus expérimentées, plus vertueuses[3], vous prendrez moins de remèdes. Adieu, jusqu'à samedi, s'il plaît à celui de qui nous dépendons[4] et duquel nous devons être ravies de dépendre.

---

31. — **A Mme de Fontaines[5].**

Décembre 1696.

On se plaint, ma chère fille, de ce que vous ne donnez pas assez de soulagement dans les charges[6] ; vous voulez que je vous parle librement ; je m'en vais le faire. Je crois en effet que vous êtes trop sévère sur la dépense et sur toute sorte d'exacti-

---

1. Fagon, par cette discrétion en fait de remèdes, se distinguait fort de la plupart de ses confrères. V. plus haut ce que Saint-Simon a dit de lui ; p. 54, n. 2. — « Ce premier médecin du roi était un grand médecin. » SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, t. II, *Le journal de la santé du roi Louis XIV*. — V. aussi l'*Éloge de Fagon*, par Fontenelle.
2. L'excellente éducatrice ne porte pas moins d'expérience et de bon sens dans ses conseils d'hygiène que dans les autres.
3. Plus courageuses.
4. *Celui de qui nous dépendons...* Le roi.
5. Supérieure de Saint-Cyr.
6. Il s'agit, comme on va le voir, d'une satisfaction qu'elle croyait bon de donner aux maîtresses sur certaines demandes que celles-ci présentaient à la supérieure (demandes de légères dépenses, de toilette, pour les élèves).

tude. Considérez, je vous prie, que le plus pressé chez vous n'est pas d'épargner mille francs de plus ou de moins (et les condescendances que je vous demande n'iront pas plus loin) ; ce qui presse est d'établir et de faire aimer l'autorité de la supérieure, et vous ne le ferez jamais mieux qu'en entrant, non seulement dans les justes besoins de vos filles, mais un peu même dans ce qui n'est pas tout à fait nécessaire.

Quand on me demande du ruban pour la représentation des tragédies[1], et que je le donne, croyez-vous que je fisse mieux de me tenir sèchement à dire que mon argent serait mieux employé en aumônes, et que je ne fasse pas un plus grand bien par cette complaisance pour les maîtresses des classes? On les satisfait, et il est juste de le faire pour adoucir leur travail ; on les fait aimer de leurs demoiselles, et par là on les dispose à mieux recevoir leurs instructions ; on ouvre leur cœur à elles-mêmes par ces condescendances. Cependant, vous leur refusez vingt paires de gants, ou vous exigez qu'ils soient rabattus sur la première distribution ; vous voyez, ma chère fille, que pour épargner dix francs vous fâchez seize de vos filles[2]. Cet exemple suffira pour toutes les charges. Saint François de Sales mande à Mme de Chantal sur un procès qu'elle avait gagné et qu'il aurait voulu qu'elle n'eût pas disputé : « En cette occasion, dit-il, vous avez été plus juste que bonne, et je vous voudrais plus bonne que juste. » Appliquez-vous donc ces paroles, et soyez plus bonne que pauvre[3], qu'exacte, que ménagère ; faites-vous

1. Depuis que la cour ne venait plus assister aux représentations de Saint-Cyr (c'est-à-dire depuis 1690), les tragédies saintes que l'on faisait apprendre aux Demoiselles étaient jouées par elles sans costume. On ajoutait seulement à leurs habits pour la circonstance quelques rubans, que l'on diversifiait suivant les rôles. Encore cet extra de rubans fut-il supprimé plus tard. V. plus loin, XXIVe Entretien *Sur le goût de la parure.*

2. C'est-à-dire, seize maîtresses. Il y avait quatre maîtresses pour chacune des quatre classes de l'établissement.

3. C'est-à-dire, soyez bonne plutôt que d'être sévère par motif ou sous prétexte de pauvreté.

aimer, et par là vous ferez les biens solides de votre maison. Gardez les négatives pour tout ce qui est contre la régularité ; il ne faut pas se relâcher là-dessus, et vous pourrez faire sur cela des réponses qui ne seront point sèches en disant : La constitution[1] défend cette chose ; le règlement marque telle autre, et ainsi du reste ; mais pour les détails du dedans, entrez, je vous conjure, dans ce qu'on désire, et penchez plutôt à la complaisance qu'à la sévérité. Je prie Dieu de vous donner le courage dont vous avez besoin pour remplir tous vos devoirs et une étendue de charité et de lumières qui vous fasse préférer les grands biens aux petits.

---

32. — A Mme de Berval[2].

Février 1697.

Que puis-je répondre à votre lettre, ma chère fille, et que pourrais-je dire que je n'aie dit et écrit cent fois? mais puisque vous le voulez, je vous dirai encore qu'il faut bien se garder de punir toutes les fautes de vos filles : les pénitences deviendraient communes et ne feraient plus d'impression. Il faut laisser passer beaucoup de fautes sans faire semblant de les voir ; il faut quelquefois les punir en marquant qu'on les voit, faire semblant de les écrire, prendre un air sérieux sans dire mot : il y a des filles mortifiées par un ton, par un geste. Il faut, en d'autres temps, les reprendre en public ; une autre fois, les corriger en particulier par des avis de piété ; enfin, il n'y a rien où il ne faille plus de diversité : on ne peut là-dessus faire des règles, le bon sens en doit décider.

Poursuivez soigneusement le vice ; soyez patiente pour les fautes de jeunesse ; soyez ferme pour celles qui troublent l'ordre

---

1. V. sur ce mot, p. 196, n. 3.
2. Alors maitresse génerale des classes ; une des mieux instruites et des plus lettrées parmi les Dames de Saint-Cyr.

de la maison. Il est vrai qu'il faut que vos filles fassent ce qui est marqué, c'est-à-dire qu'elles se couchent à l'heure réglée et qu'elles y dînent : mais pour le silence, il faut prendre ce que l'on peut; les religieuses y manquent, et vous voulez que les enfants y soient exacts[1] !

Les maîtresses doivent vous avertir de tout en particulier, mais c'est à elles à s'accommoder à vous, soit que vous punissiez ou que vous ne punissiez pas. Il me semble que vous êtes douce et ferme, c'est ce qu'il faut, et c'est la conduite de Dieu; ferme dans la fin où il faut toujours aller, douce dans les moyens dont il faut se servir, selon les occasions, selon les besoins, selon les temps. Ayez donc toujours pour fin le salut de vos filles; mais servez-vous tantôt de sévérité, tantôt de la douceur, et sans cesse de la patience...

---

33. — **A la même.**

6 août 1698.

Je crois, ma chère fille, que, dans le choix des sujets pour votre maison[2], vous devez vous attacher à la droiture de l'esprit et à la bonne humeur, car je ne parlerai point ici de la piété et de la vocation, puisque vous ne pouvez avoir de doute là-dessus. Tâchez donc de suivre dans les classes[3] les filles qui ont l'esprit bien fait,

---

1. De même ailleurs : « Je n'ai jamais prétendu qu'on fasse céder la règle aux relâchements des demoiselles : il faut toujours qu'elles se taisent au son de la cloche et dans les marches, mais je ne voudrais pas qu'on *épluchât trop pointilleusement* une fille qui dit une parole, et c'est dans ces occasions que je voudrais ne pas tout voir et ne pas tout entendre. — Quant aux réponses des demoiselles aux maîtresses, je punirais sévèrement tout ce qui ne serait pas conforme au respect qu'elles vous doivent. Combien de fois vous ai-je dit que vous deviez les élever en mères, et qu'elles doivent vous respecter en enfants? Souffririez-vous qu'une fille dit en parlant de sa mère : « Elle est plaisante de dire que je parle? » Il n'y a point de petites fautes en pareil cas. » Lettre à la même, mai 1697.

2. C'est-à-dire, pour le recrutement des maîtresses.

3. Le noviciat des Dames de Saint-Louis se recrutait parmi les élèves de la maison, surtout parmi les *noires*.

qui prennent simplement ce qu'on leur dit, qui ne sont ni difficultueuses, ni raisonneuses, ni soupçonneuses, ni pointilleuses[1], qui se font aimer des plus sages et haïr de personne, dont on aime la société, qui aiment leurs maîtresses, qui parlent peu, qui sont timides, qui aiment à faire plaisir, qui sont actives, car toutes ces qualités marquent un bon esprit et un bon cœur[2]. Prenez le milieu entre un trop grand goût pour l'esprit et la crainte des grands esprits[3] : on aura toujours assez d'esprit quand on l'aura droit, doux et commode[4]; les grands esprits vous rendront de grands services s'ils sont dociles et soumis. Craignez les discoureuses; défaites-vous de ce que j'entends souvent : Cette fille, dit-on, n'a pas de talents pour l'instruction, et n'a pas de facilité à parler. Il ne faut pour parler, mes chères filles, que savoir ce qu'on veut dire, et avoir du bon sens. Que j'aurais grand'peur d'une fille éloquente, et qui se distinguerait par là[5] ! Quelle tentation de vanité, et que Dieu bénirait peu ce qu'elle dirait dès que l'orgueil s'y trouverait ! Où est la difficulté de faire une instruction et un catéchisme, le livre à la main, faisant répéter et comprendre ce qui y est, l'appliquant à l'état de vie dans lequel on se trouve, ne disant rien dont on ne soit assuré, consultant sur ce que l'on ne sait pas, et parlant tout simplement dans la présence de Dieu? voilà ce qu'il vous faut ; toute autre manière vous sera un piège.

Tâchez de distinguer l'activité de la dissipation et de la légè-

---

1. *Ni pointilleuses*. V. page précédente, n. 1, l'expression qu'elle a créée (je ne voudrais pas *qu'on épluchât pointilleusement...*) et qui dit plus vivement la même chose.

2. On ne pouvait mieux indiquer en quelques mots les traits distinctifs de l'un et de l'autre.

3. *Des grands esprits*. Dans le sens où l'on dirait : C'est une fille de *grand esprit* (de beaucoup d'esprit).

4. *Commode*, facile, complaisant, au bon sens du mot, d'humeur aimable, accommodante. — « On croit assister jusqu'à la fin ou à la paisible audience d'un ministre, ou à la douce conversation d'un ami *commode*. » Bossuet, O. F. de Le Tellier. — « Vit-on jamais prince d'un commerce plus aisé, plus libre, plus *commode ?* » Bourdaloue, O. F. du prince de Condé.

5. V. plus haut, Lettre aux Dames de Saint-Louis, p. 200, n. 3.

reté; craignez les esprits légers, inquiets, peu maîtres d'eux-mêmes, qui font beaucoup de bruit et peu d'ouvrage, qui tourmentent ceux qui sont au-dessous d'eux, qui donnent de la peine et n'en prennent guère[1]. Examinez la bonne foi[2] jusque dans les moindres choses : il y en a qui ne les font que superficiellement, qui balayent sans se soucier que le lieu en soit plus net, et ainsi du reste; ces caractères sont mauvais et se portent en tout. Aimez les bonnes filles, qui se donnent tout entières à ce qu'elles font; la vertu en retranchera l'extrémité[3], et le profit vous en demeurera. Voyez dans les récréations celles qui sont simples, gaies et commodes[4], qui prennent tout en bonne part, qui ne se fâchent de rien : c'est ce que j'appelle être de bonne humeur; examinez si sur ce qu'on dit elles vont droit au fait; si elles cherchent à s'instruire quand elles n'entendront pas d'abord, si elles se rendent à la raison, ou si elles parlent pour parler, si elles aiment à embarrasser, si elles ne sont pas frappées et convaincues par la raison. Je serais infinie si je disais tout ce qu'il y a à examiner, et je vous embarrasserais peut-être.

Comptez que les bons caractères d'esprit sont ceux avec qui on est à son aise, à qui il faut peu de ménagements, et pour une religieuse, je vous ai déjà dit que je préférerais à toutes les autres celle que la supérieure mettrait à toutes les charges de la maison, sans craindre de la fâcher. Vous, par exemple, ma chère fille, comptez que vous n'êtes pas telle que je le désirerais, si votre supérieure ne sent qu'elle pourrait vous mettre, en sortant de la charge de maîtresse générale, quatrième maîtresse des rouges[5].

---

1. Par ce trait spirituellement antithétique s'achève à merveille la peinture ou l'esquisse expressive de ce nouveau caractère, si différent du premier.
2. La conscience, le scrupule de bien faire. Cet emploi du mot *bonne foi* a été déjà relevé plus haut, p. 232, n. 6.
3. La vertu retranchera de leur zèle ce qu'il pourrait avoir d'excessif.
4. Même sens que celui dont il vient d'être donné plusieurs exemples, page précédente, n. 4.
5. C'était la petite classe, qui comprenait les élèves de sept à dix ans.

34. — A Mme de Jas[1].

29 septembre 1698.

Je consens de tout mon cœur qu'on donne le ruban noir à La Borde[2], si notre Mère[3] et ma sœur de Berval en sont d'accord avec vous. Vos raisons de le désirer sont très bonnes, et les nôtres le sont aussi quand nous craignons qu'elles ne se lassent et ne se démentent, quand elles sont noires si longtemps; mais si cette fille est telle que vous la dépeignez et qu'elle voulût être Dame de Saint-Louis, on pourrait la prendre avant les vingt ans.

J'ai parcouru *Placide*[4], car je n'ai guère de loisir; il me paraît fort bon, et ces sortes d'amusements[5] aussi; je comprends bien qu'ils vous font connaître l'humeur de vos filles.

Je n'ai plus rien à vous dire de particulier sur Mlle de ... Il faut lui faire une grande honte sur son mensonge, la menacer de le rendre public, le faire en effet, si elle ne promet de s'en corriger, prier pour elle, et prendre patience. Ayez-en une infinie sur leur légèreté; c'est l'âge le plus difficile : elles ne sont plus petites filles, et elles ne sont pas encore grandes[6]. Vous me faites plaisir de me dire des nouvelles de votre santé; je ne suis pas en peine de votre âme, elle est, par la grâce de Dieu,

---

1. Maîtresse des jaunes.

2. Une des jaunes. On a vu plus haut que le ruban noir était l'insigne des grandes demoiselles de la classe bleue que l'on employait comme auxiliaires aux classes ou à différents services de la maison : ce ruban était demandé, par Mme de Jas, contrairement à l'usage, pour une de ses élèves. Mme de Maintenon y consent, entre autres raisons parce qu'un certain partage du ruban entre les deux classes permettra d'abréger le temps d'exercice imposé aux *noires* réglementaires.

3. Mme du Pérou, alors supérieure.

4. Sans doute une histoire de piété du genre de celles dont il est question dans une lettre au comte d'Ayen du 4 mars 1700. (V. *Lettres diverses*, p. 112.)

5. Certains jeux pour les récréations, sur lesquels cette maîtresse des jaunes avait demandé l'avis de Mme de Maintenon.

6. Les jaunes avaient de quatorze à dix-sept ans. C'est, en effet, et surtout au commencement de cette période, l'âge le plus difficile, *l'âge ingrat*, comme on dit.

en bon chemin. Que ne donnerais-je pas pour que le corps fût de même!

Mes compliments aux jaunes; elles ont écrit une lettre charmante à la princesse[1].

Mille amitiés à la communauté; je n'écris aujourd'hui qu'à vous.

---

35. — A Mme de la Rozière.

3 octobre 1698.

Il faut bien, ma chère fille, que je répare par ma lettre la faute que j'ai faite de ne vous pas voir en particulier quand j'ai vu les autres. Mon peu de loisir me fait manquer à bien des choses que je devrais, que je voudrais faire[2]; c'est une grande pitié d'avoir pour mère une personne qui court les champs, qui va à la chasse, ou qui est au jeu quand il faut entretenir ses filles. Vous êtes trop bonne de me souffrir avec autant de défauts, mais je vous assure aussi que j'en suis bien punie, et qu'il n'y a rien dans tous les plaisirs dont je vous parle qui puisse me consoler de n'aller plus à Saint-Cyr.

Vous avez grande raison d'aimer vos enfants, et il faudra les aimer toujours tous, quoiqu'ils ne vous donnent pas une égale consolation. J'en ai plus que je ne puis dire sur votre classe; continuez, et même augmentez tous les jours pour répondre à l'honneur que Dieu vous fait de vous employer à son œuvre.

Adieu, ma chère fille. Dites à ma sœur Marie-Constance[3] de

---

1. La duchesse de Bourgogne.

2. Cette lettre est une nouvelle preuve de l'esprit de bonté maternelle que Mme de Maintenon apportait dans le gouvernement de sa chère maison. Ne l'écrit-elle pas pour s'excuser auprès de cette Dame (une simple maîtresse de classe) de ne pas l'avoir entretenue en particulier dans une récente visite à Saint-Cyr? Comme si, dans une vie aussi occupée que la sienne, aussi accablée de soins divers, cette circonstance tout involontaire avait besoin d'excuse!

3. C'est la visitandine qu'on a vue appelée à Saint-Cyr pour seconder la direction religieuse des Dames et des novices. V. *Lettres diverses*, L. 57.

mander à son abbesse de me faire cinquante paires de gants de fil tout unis, à quarante sous la paire ; ce sera pour cent francs de marchandise ; et dites à ma sœur de Veilhant et à ma sœur de Radouay [1] que les dernières nouvelles de Pologne ne sont pas si bonnes que les autres : mais on n'a pas encore vu le prince de Conti [2].

---

36. — A Mme du Pérou [3].

1699.

Il faut avoir une charité droite et point superficielle ; préférer le bien général à celui d'une particulière ; se défaire par exemple d'une fille qui serait capable de corrompre les autres, sans écouter les sentiments d'une mauvaise compassion, qui porterait à dire : « Mais elle est misérable ! qu'en fera sa famille ? elle se perdra dans le monde ! » car il vaut mieux qu'elle se perde seule, que de perdre votre maison [4]. Pour de certains défauts qui ne peuvent nuire aux autres, et qui ne font que vous faire souffrir vous-même, je vous exhorte à une patience infinie ; car combien en avons-nous vu qui étaient mauvaises, et qui sont présentement de nos meilleures filles ! J'en écoutais l'autre jour

1. Ces deux Dames, et surtout cette singulière Mme de Veilhant, se montraient curieuses de nouvelles de politique et de guerre.

2. François-Louis, prince de Conti, neveu du grand Condé, élu roi par les Polonais, était parti pour cette destinée inattendue : mais, à peine débarqué à Dantzick, il se trouvait aux prises avec un compétiteur redoutable (Auguste II), et, faute de forces suffisantes pour soutenir la lutte, il allait revenir en France.

3. Alors supérieure de Saint-Cyr.

4. En pareil cas, elle ne veut pas qu'on hésite. Elle écrivait aux Dames en août 1698 : « On a cru qu'un des meilleurs moyens pour vous en bien acquitter (de votre œuvre) était de vous donner le pouvoir de vous défaire de celle des demoiselles dont l'esprit serait dangereux. Il faut les observer dès leur plus grande jeunesse, pour voir si elles se corrigent, et c'est à quoi vous devez travailler avec la vigilance qui vous a été si souvent recommandée ; mais quand vous verrez une fille qui a mal fait dans toutes les classes, dont le naturel est mauvais, l'esprit séditieux, ennemi de la règle, qui communique ses peines, qui veut entraîner les autres, vous ne devez pas la laisser monter aux bleues. Ne vous

une avec grand plaisir, qui me disait, avec humilité et simplicité, les mauvaises inclinations qui l'auraient portée à bien des désordres; cependant elle fait des merveilles. Ces exemples-là doivent bien vous encourager, et vous faire voir que, s'il y a quelque peine dans l'éducation, il y a aussi bien des sujets de se consoler.

---

37. — **A la même.**

1699.

Je vous supplie de dire à ma sœur de Riancourt qu'il faut de bonnes nourritures aux malades, de grands soins pour leur repos; les réchauffer dans leurs frissons, les essuyer dans leurs sueurs, etc.; mais que les grandes chaises où l'on est couchée tout le jour, les robes de chambre abattues sans ceintures, comme les dames du monde, les potages sans aucune mie de pain, que tout cela, dis-je, sont des délicatesses qui n'ont nulle proportion aux maladies que j'ai vues jusqu'à cette heure. Lisez-lui cet endroit, je vous en supplie, et chargez sa conscience d'établir l'infirmerie sur le pied d'une charité toute religieuse, mais non pas avec une mollesse qu'il ne faut pas même souffrir chez vos demoiselles.

---

38. — **A Mme de Berval[1].**

1699.

Il y a quelques jours que je m'aperçois que la taille de Mlle de Grimonville se gâte, et l'ayant voulu voir de près, elle

---

faites point là-dessus une fausse charité, et considérez que si vous êtes cause de la sortie d'une fille, vous l'êtes aussi de l'entrée d'une autre, et que les exemples de sévérité sont d'une grande utilité dans le gouvernement. Vous êtes maitresse absolue sur cet article. »

1. Maitresse générale des classes.

me dit qu'il y a dix-huit mois que l'on n'a point touché à son corps[1]. Je veux croire que c'est un oubli auquel vous n'avez nulle part, mais je vous conjure de mettre ordre, à l'avenir, pour qu'une pareille chose n'arrive plus[2]. Faites-vous donner des mémoires par les maîtresses des classes, qui doivent marquer le temps que les demoiselles ont été habillées. Ce n'est pas qu'il faille rien fixer là-dessus, car il faut donner aussi souvent des corps qu'il en est besoin pour conserver la taille. Songez au tort que vous faites à une fille qui devient bossue par votre faute, et par là hors d'état de trouver ni mari, ni couvent, ni dame qui veuille s'en charger. N'épargnez rien pour leur âme, pour leur santé, et pour leur taille; nourrissez-les durement, accoutumez-les à toutes sortes de fatigues : elles sont pauvres, et apparemment elles le seront toujours; élevez-les donc dans l'état où il a plu à Dieu de les mettre; mais n'oubliez rien pour sauver leur âme, pour fortifier leur santé, et pour conserver leur taille. C'est l'intention de votre fondateur, et vous en êtes particulièrement chargée : la maîtresse générale doit être l'avocate des demoiselles et représenter leurs véritables intérêts.

---

39. — A Mme de Vandam[3].

1699.

Vous avez fait une chose dans la classe sur laquelle je vais vous dire mon avis, ma chère fille, car vous savez que je compte beaucoup sur vous, surtout pour nos grandes filles : vous punissez une des vôtres parce qu'elle a mis une épingle pour relever un ruban; je n'aurais pas fait semblant de le voir; je ne croyais pas même qu'une autre maîtresse que la première im-

---

1. Son corps de jupe.
2. Elle a l'œil à tout. Au reste, on a vu plus haut (Lettre 28 à Mme Du Pérou, p. 252) à quel point elle est préoccupée du soin qu'elle recommande ici.
3. L'une des maîtresses de la classe jaune.

posât des pénitences, à moins que ce ne fût de concert avec elle[1] ; sans cela on en pourrait punir dont elle serait contente. Mais pour revenir au fait présent, si j'avais voulu reprendre cette fille, je lui aurais dit : « Quelle enfance[2] de vous croire mieux quand un ruban est un peu plus haut ! Ces faiblesses-là sont de votre âge ; mais vous êtes si bien instruite ici, que vous devriez, plutôt que les autres, haïr le monde que Jésus-Christ a condamné ; » et cela sans aucune âpreté. Je crains celle de votre piété, ma chère fille ; vous l'avez souvent poussée trop loin pour vous, il faut encore moins la pousser pour les autres. Vous avez un grand zèle et vous devez l'avoir ; mais il faut prendre les moyens propres à réussir ; vous n'inspirerez jamais l'amour de Dieu en punissant et en grondant. Vos filles seront plus portées à vous imiter quand elles verront votre patience, votre douceur, votre paix et votre joie. Je voudrais que vous profitassiez davantage de vos lectures : saint François de Sales dit qu'on ne prend pas les mouches avec du vinaigre, mais avec du miel ; ne vous appliquez-vous pas ces maximes-là[3] ? Si vous étiez première maîtresse, vous feriez un grand nombre d'hypocrites, comme

---

1. Il y avait pour chacune des classes de Saint-Cyr quatre maîtresses, dont la première seule décidait au sujet des punitions.

2. Quel enfantillage ! — Enfance, pris ainsi, a déjà été relevé plus haut, p. 66, n. 4.

3. Le goût particulier de Mme de Maintenon pour l'évêque de Genève se marque fréquemment dans ses lettres. C'était son auteur de prédilection et d'habitude. Elle recommande sans cesse la lecture de ses ouvrages aux Dames, et veut même qu'on apprenne aux Demoiselles à la goûter. On en faisait des lectures dans les classes. — « Je vis hier avec plaisir qu'on lisait chez vous l'*Introduction à la vie dévote*. Je vous prie de donner ce livre à celle de la classe qui s'appliquera le mieux à s'instruire et à profiter de ce livre, qu'on ne peut trop estimer. » A Mme de Bouju, 20 mars 1703. « Lisez les lettres de Saint François de Sales. Vous êtes assez solide à présent pour passer par-dessus le mauvais langage (*elle n'est pas sensible aux grâces particulières de ce vieux style*), et pour démêler le bon sens et la droiture de tout ce qu'il écrit. » A Mlle de Montfort, 20 septembre 1691. — « Il n'en est pas ainsi de mon bon François de Sales (elle vient de parler de livres qui ne la nourrissent point). Je n'en saurais lire une page sans mourir d'envie de servir Dieu, et sans qu'il me semble que je m'en vais faire des merveilles. » Instruction aux demoiselles de la classe bleue *Au sujet des nouveautés en matière de religion*, 1715.

nous l'avons vu ici autrefois, car la jeunesse devine bien vite ce qu'il faut faire pour plaire à la maîtresse. Je ne doute pas, ma chère fille, que vous ne receviez mes avis avec le même cœur que je vous les donne.

---

40. — A la même.

1700.

Vous ne serez pas excusable si vous ne devenez comme nous vous désirons, car il y a peu de chose à faire ; tout ce que vous dites aux demoiselles est bon, juste et raisonnable : il n'y a que le ton à changer[1]. Soyez persuadée, et on le voit déjà, que la douceur et la raison feront de meilleurs effets que la sécheresse, la moquerie, la rudesse et tout ce qu'on a employé jusqu'ici avec la meilleure intention du monde. On m'a mandé que vous êtes encore malade ; j'en suis bien fâchée. Adieu, ma chère fille.

---

41. — Aux Dames de Saint-Louis.

1700.

Je vous répète souvent que ce que vous devez le plus craindre, c'est que la charité entre les Dames vienne à s'altérer, et, pour éviter ce malheur, il faut être dans une continuelle attention à ne rien dire qui puisse vous fâcher les unes les autres. Comptez que des choses fort légères peuvent quelquefois blesser le cœur ; dire, par exemple : « J'ai vu une classe bien dérangée aujourd'hui, » cela paraît un rien, et cependant afflige une maîtresse. J'en fais présentement l'expérience, car dès que l'on dit que les

1. Changer de ton, surtout quand on l'a un peu âpre et dur, n'est pas si facile : mais elle veut encourager cette Dame aux efforts sur elle-même qu'elle lui demande.

rouges font des fautes, j'en suis contristée[1]. Une fille donc qui se donne bien de la peine dans sa classe, et qui est déjà affligée de ce que ses enfants sont en désordre et de ce qu'elle n'a pu les contenir, n'a pas besoin qu'on ajoute le blâme à la peine qu'elle a déjà de plus. Il faut remarquer que ce sont des fautes peu importantes que celles sur lesquelles on se récrie souvent (bien qu'on ne les donne pas pour telles aux enfants), car c'est ou que leurs filles auront fait du bruit au réfectoire, ou qu'elles auront été dérangées dans le corridor. Il faut que vous comptiez que cela arrivera toujours. Tantôt ces choses-là iront mieux, puis elles iront plus mal, et ce sera à recommencer ; enfin, chacun se devrait borner aux choses dont il est chargé, ne rien voir, s'il se pouvait, ne rien examiner, ne rien critiquer, ne point venir jeter à la récréation : « Il est vrai que depuis un temps les ornements[2] sont bien négligés! Il y a bien des fruits qui se perdent dans le jardin! » Croyez-vous que cela soit bien agréable à entendre pour la sacristine[3] et pour l'économe? Il ne faut pas compter sur la vertu de ses sœurs jusqu'à ne garder nulle mesure; elles seront peut-être assez attentives sur elles-mêmes pour vous entendre plusieurs fois sans répliquer; mais leur cœur ne laissera pas d'être blessé, et il arrivera un jour malheureux qu'elles vous répondront une brusquerie qui vous piquera à votre tour, et de là naissent les sécheresses, les aigreurs, les ressentiments ; voilà enfin comme la charité s'altère et se perd.

Celles qu'on met aux classes doivent bien se garder de blâmer la conduite des maîtresses qui les ont précédées, ou de se plaindre que les demoiselles qui montent à leur classe sont peu instruites ou mal morigénées. Ces raisonnements arrivent pour-

---

1. A la date de cette lettre, Mme de Maintenon donnait elle-même des soins particuliers à la classe des rouges.

2. *Les ornements*. Ceux de la chapelle, ou ceux qui servent aux officiants.

3. La fonction de sacristine était une des petites charges de Saint-Cyr. Celle d'économe, de même.

tant fort naturellement, surtout quand on n'a point encore d'expérience par rapport à l'éducation[1]. « Est-ce possible, dira-t-on, qu'on ait laissé des filles dans cette ignorance ! qu'on ne leur ait pas appris à lire, à s'habiller proprement ! » On se persuade que si on les avait conduites, elles auraient fait des merveilles ; mais attendez, et vous verrez si vous rectifierez tout ce qu'il y aura de mauvais dans celles que vous gouvernez ; vous connaîtrez à votre tour que vous ferez des réprimandes sans fruit, des catéchismes merveilleux, sans effet, que vous essayerez des moyens les plus propres à insinuer la vérité, et qu'au bout d'un an, vous trouverez des filles qui n'en connaîtront pas mieux leurs principaux devoirs. Il en sera de même de l'orthographe, et du travail[2], et alors vous verrez par vous-même que ce n'est pas toujours aux maîtresses qu'il se faut prendre de l'ignorance des filles. L'instruction est une semence qui fructifie plus ou moins selon la terre où elle tombe ; il ne faut donc ni blâmer les autres, ni s'impatienter soi-même. Le grand nombre des filles qui profiteront doit vous consoler du peu de progrès des autres.

---

1. En effet, de telles plaintes, contraires sans doute à la charité et au respect qu'on se doit entre collègues, sont bien naturelles dans un si laborieux métier. Combien de fois nous en avons entendu faire de pareilles par les maîtres de nos maisons universitaires ! — « Est-il possible qu'on nous livre d'aussi pauvres élèves ! qu'est-ce qu'on leur a donc appris dans la classe d'où ils sortent ? » — Du moins, dans nos lycées et collèges, à raison de la condition des professeurs et de leur dispersion hors de l'établissement, la plupart de ces plaintes n'arrivent pas jusqu'aux oreilles qu'elles pourraient froisser. Mais dans un pensionnat où tout le monde, comme à Saint-Cyr, habite sous le même toit et vit de la même vie, de telles paroles, indiscrètement jetées, font d'inévitables blessures : Mme de Maintenon avait toute raison d'adresser avec cette insistance aux Dames de Saint-Louis cette leçon de charité et de modestie.

2. Du travail des mains.

42. — A Mme du Pérou.

24 février 1701.

Il m'a toujours paru que vous désiriez que j'écrivisse sur les choses qui pourraient être de quelque conséquence dans votre maison. Je mets dans ce rang-là les représentations des belles tragédies que j'ai fait faire pour vous[1] et qui pourront peut-être, à l'avenir, être imitées. Mon dessein a été d'éviter les mauvaises compositions des religieuses telles que j'en avais vu à Noisy[2]; j'ai cru qu'il était raisonnable et nécessaire de divertir les enfants, et je l'ai vu pratiquer dans tous les lieux où l'on en a rassemblé; mais j'ai voulu en divertissant celles de Saint-Cyr remplir leur esprit de belles choses dont elles ne seront point honteuses dans le monde[3], leur apprendre à prononcer, les occuper pour les retirer de la conversation qu'elles ont entre elles, et amuser surtout les grandes qui, depuis quinze jusqu'à vingt ans, s'ennuient un peu de la vie de Saint-Cyr. Voilà mes raisons pour continuer chez vous les représentations, tant que vos supérieurs ne les défendent pas; mais vous devez les renfermer dans votre maison, et ne jamais les faire voir à la grille[4], sous quelque prétexte que ce soit. Il sera toujours dangereux de faire voir à des hommes des filles bien faites, et qui ajoutent des agréments à leur personne en faisant bien ce qu'elles repré-

---

1. *Les belles tragédies que j'ai fait faire pour vous.* A quels ouvrages pensait-elle en cet endroit? Évidemment, aux deux chefs-d'œuvre de Racine : mais, sans doute, aussi aux pièces saintes du poète Duché, à celles de l'abbé Boyer, qui avaient également l'honneur d'être apprises par cœur et jouées par les Demoiselles. — L'*Absalon*, le *Jonathas* du premier, le *Jephté* du second, quelle chute après *Esther* et *Athalie!* — Il est difficile de croire que Mme de Maintenon mettait ces choses sur le même rang; elle pardonnait sans doute à l'infériorité du talent en faveur du caractère religieux et de l'édification.

2. Allusion aux petites pièces que composait Mme de Brinon, supérieure de Noisy avant de l'être de Saint-Cyr, et dont Mme de Maintenon avait toute raison de ne pas vouloir pour les Demoiselles. V. ce qu'en dit dans ses *Souvenirs* Mme de Caylus.

3. C'est-à-dire, dont la connaissance leur fera honneur dans le monde.

4. C'est-à-dire, au parloir.

sentent[1]. N'y souffrez pas, dis-je, aucun homme, quel qu'il soit, ni pauvre, ni riche, ni jeune, ni vieux, ni prêtre, ni séculier : je dis même un saint, s'il y en a sur la terre. Tout ce qu'on pourrait faire, si un supérieur voulait voir ce que c'est, en effet, que ces pièces, serait de faire jouer les plus petites, comme nous avons fait. Je ne suis pas sans peine sur ce que nous fîmes hier[2] ; vous savez comment nous nous sommes embarquées ; mais j'espère, et je vous en conjure, que ce soit la dernière fois.

---

43. — A Mme de Gruel[3].

5 mars 1701.

Vous admirez beaucoup trop ce que je fais pour votre classe, mais, tel qu'il est[4], vous ne l'imitez pas assez. Vous parlez à vos enfants[5] avec une sécheresse, un chagrin, une brusquerie qui vous fermera tous les cœurs ; il faut qu'elles sentent que vous les aimez, que vous êtes fâchée de leurs fautes, pour leur propre intérêt, et que vous êtes pleine d'espérance qu'elles se corrigeront ; il faut les prendre avec adresse, les encourager, les louer, en un mot, il faut tout employer, excepté la rudesse, qui ne mène jamais personne à Dieu. Vous êtes trop d'une pièce[6], et vous seriez très propre à vivre avec des saints ; mais il faut

---

1. Elle ne pouvait faire plus complète amende honorable, et, disons-le aussi, mieux motivée, de la très réelle imprudence qu'elle avait autrefois commise (en faisant jouer *Esther* par les Demoiselles devant la cour).

2. Les élèves de la classe bleue avaient, la veille même, joué *Athalie* au parloir en présence de l'évêque de Noyon, M. d'Aubigné ou d'Aubigny, parent de Mme de Maintenon, et des confesseurs de la maison.

3. Première maîtresse des rouges.

4. *Tel qu'il est.* Sur cet emploi du pronom *il* (*illud*), V. plus haut, p. 239, n. 5.

5. Comme on l'a vu par une des lettres précédentes, Mme de Maintenon s'occupait alors beaucoup des *rouges* : elle était venue maintes fois leur faire la classe elle-même.

6. On dit plus souvent, au même sens, *être tout d'une pièce*, en parlant « d'une personne rigide, qui n'a point de souplesse dans l'esprit, ni dans la conduite ». (Dictionnaire de l'Académie française.)

savoir vous plier à toutes sortes de personnages, et surtout à celui d'une bonne mère qui a une grande famille qu'elle aime également.

---

44. — A la même.

7 mars 1701.

J'ai toujours oublié de vous dire ce que j'ai remarqué, il y a quelques jours, en vous entendant expliquer l'Évangile ; il me paraît que vous embrassiez trop de matières, il en faut peu pour des enfants ; vous parlez trop aussi, et je crois qu'il faudrait les faire parler davantage pour voir s'ils entendent et s'ils comprennent. Je trouvai encore que vous étiez trop éloquente ; par exemple, vous dîtes qu'il fallait faire un divorce éternel avec le péché[1] : cela est vrai, et bien dit ; mais je ne crois pas qu'il y ait trois filles dans votre classe qui sachent ce que c'est qu'un divorce ; soyez simple et ne songez qu'à vous rendre bien intelligible.

J'ai cru, ma chère fille, que vous trouveriez bon que je vous donnasse ainsi mes avis à mesure que je vous verrai faire. Inspirez, je vous en conjure, à vos enfants, les pratiques de

---

1. Cette expression n'est pas si éloignée de l'usage qu'on le pourrait croire : mais, en parlant à des enfants, elle avait le défaut que Mme de Maintenon signale. — « Nous faisons divorce pour un moment avec les passions. » MASSILLON, *Carême, Sur la confession.*

> Mais pour se vaincre ainsi, qu'il faut d'art et de force !
> Qu'il faut pour ce combat préparer de vigueur !
> Et qu'il est malaisé de *faire un plein divorce*
> Avec la douce amorce
> Que chacun porte au cœur !
>
> CORNEILLE, *Imitation.*

Mme de Maintenon s'était servie elle-même de cette expression dans une Lettre de 1689 aux maîtresses des classes : « Je crois que, pour faire une bonne maîtresse de classes, il faut premièrement un grand désir pour le salut de toutes celles qui la composent, et être dans la volonté de ne rien omettre de tout ce qui peut le leur procurer, soit réprimandes, exhortations, louanges ; qu'il faut *faire un divorce parfait* avec l'amour-propre, ne se souciant pas de ce que les demoiselles diront après l'exhortation, la réprimande ou la louange... »

piété que j'ai toujours désirées chez vous, l'horreur du péché, la présence de Dieu[1], la docilité de se laisser conduire. Je vous demande encore de les conduire selon l'esprit de l'Église ; j'ai écrit un petit abrégé qu'il faudrait suivre.

Ayez dans les classes une conduite uniforme, autant qu'il se pourra, et communiquez-nous tout ce que vous faites; n'innovez rien, vous ne pouvez comprendre combien vous rendrez par là le gouvernement des classes facile pour les maîtresses. Adieu, ma chère fille.

---

45. — A la même.

Avril 1701.

Vous ne voulez pas que je vous ménage, et votre zèle pour l'Institut vous rend capable de tout souffrir pour vous former; c'est sur ce fondement que j'agis avec vous. Vous parlez trop et trop vite dans vos instructions : il est impossible que vos filles puissent vous suivre; vous ne les faites point assez parler : c'est par ce qu'elles vous diront que vous connaîtrez si elles profitent; appliquez-vous à parler en peu de mots : il ne faut pas dire tout ce qui se présente, quoique très bon[2]. Je vous ai souffert un visage triste, sérieux, sec et chagrin, parce que j'ai cru que la peine que vous aviez d'avoir à vous dissiper dans des jours d'un si grand recueillement pouvait y contribuer; mais après Pâques, il faut avoir un ton gai, ou, du moins, tranquille, et des manières d'une bonne mère avec ses enfants.

---

1. Le sentiment de la présence de Dieu.

2. Cette Dame dont Mme de Maintenon était venue souvent partager la tâche, tardait bien, ce semble, à profiter des précieux exemples qu'elle recevait dans sa classe même. — Dans ces courts billets qui lui sont adressés, que d'excellents conseils pour tous les maîtres ! Nous tous qui enseignons, et qui, par un défaut trop commun, parlons trop et voulons trop bien parler, nous devrions les avoir toujours devant les yeux.

46. — Aux maîtresses des classes.

Septembre 1702.

Votre institut est composé d'intérieur et d'extérieur[1] ; vous êtes faites pour instruire et pour vous livrer sans réserve à l'éducation des demoiselles ; comment accommoder cette dissipation avec le recueillement et avec la pratique du silence qui est dans votre règle? Voilà, mes chères filles, sur quoi roulent vos difficultés. Vous accommoderez tout, si vous évitez l'empressement dans vos actions et si vous prenez le milieu dans votre conduite.

Gardez-vous bien de parler continuellement à vos filles; gardez-vous bien de ne leur parler qu'aux instructions : toutes les extrémités sont à éviter ; mettez-vous bien dans l'esprit que l'éducation est un ouvrage fort lent, qu'il faut y travailler tous les jours, mais tranquillement, qu'il faut reprendre vos enfants tantôt doucement, tantôt sévèrement, toujours chrétiennement, toujours raisonnablement ; qu'après avoir semé, il faut attendre patiemment le fruit qui peut être réservé pour une autre maîtresse ou dans une autre classe.

Mettez-vous encore dans l'esprit qu'il faut accommoder leur intérêt avec le vôtre[2], qu'il faut prendre du temps pour vous recueillir, qu'il faut en employer à vous reprendre pour elles[3], qu'en tout cela le bon sens et la bonne volonté doivent régler[4].

---

1. *D'intérieur* (prière, solitude, silence, obéissance); *d'extérieur* (enseignement, instruction, direction); elle rappelle sans cesse aux Dames de Saint-Cyr ces deux parties de leur règle et s'attache à leur montrer qu'elles n'ont rien d'incompatible.

2. Concilier leur intérêt de filles qu'on élève, avec vos intérêts de *religieuses*.

3. C'est-à-dire, à vous ressaisir pour vous donner, vous donner à elles.

4. « Saint Benoit n'a point cru troubler le silence et la solitude de ses disciples en les chargeant de l'instruction de la jeunesse. Ils étaient moines, c'est-à-dire solitaires, et ne laissaient point que d'enseigner les lettres saintes aux enfants qu'on voulait élever loin de la contagion du siècle... On se tait toutes les fois qu'on n'est pas obligé d'enseigner : on ne parle que par obéissance, pour le besoin et avec règle; ce n'est ni amusement, ni conversation dissipante : c'est sujétion

Vous voudriez que tout le fût, et savoir combien de paroles il faut dire et combien de pénitences[1] il faut donner ; ce que vous désirez est impossible ; il faut faire selon l'occasion, ne se piquer ni d'être sévères, ni d'être douces ; il faut donner quatre pénitences publiques par semaine, si on les mérite ; il faut être longtemps sans en donner, si on n'y voit point de nécessité ; mais ce discernement sera plus aisé à trouver en quatre personnes[2] qu'en seize, et ç'a été une de mes raisons pour rendre les premières maîtresses si absolues. Il faut tâcher d'en donner de raisonnables[3], et que les autres se conforment à elles[4], autrement vos classes n'iront jamais bien. J'ai dit souvent et montré moi-même à égayer un peu les instructions, afin de réveiller l'attention des enfants ; mais il ne faut pas que cela aille jusqu'à devenir une récréation.

Il ne faut pas accoutumer les filles à faire tant de questions ; ces divertissements ne sont pas une pratique pour les classes.

La meilleure invention que je vous puisse donner pour gouverner vos demoiselles, c'est de vous en faire estimer ; car tant qu'elles vous verront faire des fautes, elles feront des chansons, se moqueront de vous, et auront peu de créance en ce que vous leur direz : on n'en fait point accroire aux enfants, ils voient plus clair qu'on ne pense. Adieu, vous devez être contentes de moi.

---

pénible, c'est travail réglé... Quand vous vous bornerez à l'instruction simple, familière, charitable, dont vous êtes chargées par votre état, votre vocation (d'enseignement) ne vous dissipera jamais : ce que Dieu fait faire n'éloigne jamais de Dieu ; mais il ne le faut faire qu'autant qu'il y détermine. » FÉNELON, *Entretien sur les avantages et les devoirs de la vie religieuse*, adressé aux Dames de Saint-Cyr, III[e] P.

1. De punitions.

2. Il y avait une première maîtresse à la tête de chacune des quatre classes : elles devaient être consultées sur les punitions, surtout dans les cas un tant soit peu graves.

3. De donner des punitions raisonnables.

4. Et que les autres Dames se conforment aux premières maîtresses.

47. — A Mme de Glapion[1].

Ce 6 novembre 1702.

Je vous sais très bon gré, ma chère fille, de votre tendresse pour les bleues, et je voudrais qu'elles vissent la vivacité de votre lettre, et qu'elles en eussent la reconnaissance qu'elles doivent. J'irai à leur classe avec une entière confiance en Dieu et en elles ; ma plus grande peine est de ne le pouvoir pas encore. Je les conjure de pratiquer par avance ce qu'elles savent que je leur demanderai. Si j'avais réussi par les châtiments aux petites classes, je me trouverais embarrassée avec de grandes filles ; mais n'ayant employé que la raison, la douceur et la patience, je ne puis douter qu'elles ne soient encore plus sensibles à ces manières-là que des enfants. Nous nous accommoderons bien ensemble, je vous en réponds[2]. Ne vous affligez point du mal qu'on dit d'elles, et tirez-en le profit de ne jamais parler en mal de ce qui se fait aux classes[3]. Jugez de la peine que vous feriez par celle qu'on vous fait : vous savez combien de fois je vous l'ai recommandé.

C'est vous autres qu'il faut former d'abord à la droiture et à la raison ; vos filles auront l'esprit que vous leur donnerez, et vous le leur donnerez moins par vos discours que par vos exemples. Soyez donc simples dans tout ce que vous faites, ne vous blessez pas aisément ; n'exagérez point ce que vous dites ; portez la paix partout ; aimez à concilier les esprits ;

---

1. Une des Dames de Saint-Cyr, qui, par ses lumières, son zèle, sa modestie, sa tendresse d'âme, tout entière tournée à l'accomplissement du devoir, s'était le plus attiré la confiance et l'amitié de la fondatrice. « Personne, lui écrivait Mme de Maintenon, ne goûte plus que moi votre esprit naturel et ingénu. » Lettre du 25 décembre 1698. — Elle l'appelait « son enfant gâté ». Décembre 1695. — « La perle de Saint-Cyr, » dit M. Gréard.

2. Langage tout maternel. — Cet esprit de mère que Mme de Maintenon demande sans cesse aux maîtresses de porter dans l'éducation, elle l'avait pleinement elle-même, et s'en montre partout animée.

3. V. les conseils de la Lettre 41 Aux Dames (p. 268) sur les égards réciproques et l'esprit d'union à garder entre maîtresses d'un même établissement.

laissez tomber tout ce qui peut fâcher ; agissez en tout dans la présence de Dieu et le plus parfaitement que vous le pourrez. Par ces moyens-là, votre éducation fera d'excellentes filles, et vous remplirez la fin de votre Institut en les envoyant édifier tous les couvents et toutes les familles. Je vous embrasse, ma fille.

---

48. — A la même.

3 mars 1703.

J'étais ravie, il y a quelques jours, de vous voir aux bleues avec la cordialité, la bonté, la douceur, la gravité, et en un mot à souhait pour attirer leur estime, leur amitié et leur respect ; continuez, ma chère fille, et prenez garde seulement à ne vous familiariser pas trop. Souvenez-vous toujours du personnage de mère, de sœur aînée, et de religieuse ; parlez-leur raisonnablement toutes les fois que les occasions s'en présentent ; mais sous prétexte de les former, ne les rendez pas trop discoureuses, ne leur inspirez pas le goût de la conversation [1] : elles en trouveront peu dans leurs familles [2] ; tâchez de leur faire aimer le silence, et rappelez-les toujours à la religion ; conservez-leur le goût de l'ouvrage [3], faites-leur des entreprises là-dessus, des tâches, des journées de travail, etc. ; rien ne leur est meilleur, et plus convenable à leur fortune. Je vous embrasse de tout mon cœur.

---

1. Il faut cependant apprendre aux filles qui vivront peu ou beaucoup dans le monde, à aimer la bonne conversation, et les mettre en état d'y prendre part. C'est aussi ce que l'on faisait à Saint-Cyr. Mme de Maintenon craignait seulement que les demoiselles ne devinssent trop discoureuses, qu'elles n'aimassent trop à causer.
2. Familles nobles, mais, en général, de fortune très médiocre, et de train modeste.
3. Le goût du travail manuel.

49. — A Mme de Bouju[1].

20 mars 1703.

Mlle de Fourqueraut m'a dit qu'elle n'est plus en pénitence[2] et que vous lui avez marqué beaucoup de bonté. Priez Dieu qu'elle fasse de bonnes Pâques ; mais quoi qu'il arrive, ma chère fille, croyez que vous ne les rendrez pas parfaites à force de châtiments : il faut s'en servir quelquefois, il faut ensuite essayer de la douceur, il faut les prendre par la piété, il faut user d'adresse, il faut toujours tout voir, mais il ne faut pas toujours montrer qu'on voit tout, il faut fermer les yeux, il faut laisser passer des fautes ; en un mot, il faut gagner le temps qui, après la prière, est le meilleur remède que vous puissiez appliquer à leurs maux. Vous avez déjà assez d'expérience pour avoir vu de mauvaises filles devenir bonnes sur la fin de leur séjour dans cette maison ; ayez donc un fonds de patience inépuisable, de douceur et de bonté[3]. On dit que les jaunes vous craignent moins et vous aiment mieux que dans le commencement ; il faut qu'elles croient aussi que vous les aimez[4]. Notre pénitente[5] me promet merveilles ; le temps pascal nous donnera

---

1. Alors première maîtresse des jaunes.

2. *Pénitence*, au sens général de punition. Mme de Maintenon, d'ordinaire, le prend ainsi. Ne pas entendre un genre particulier de peine. — On dit encore, d'un enfant puni, un enfant *en pénitence*. — « Adèle ne viendra point avec nous chez Nicolle; elle est en pénitence (en état de punition) aujourd'hui. » Mme de Genlis, *Adèle et Théodore*.

3. Oui, il faut être en fonds, en grand fonds de patience, de douceur, de bonté avec ceux qu'on élève : mais ce n'est pas assez dire : il faut que ce fonds soit *inépuisable* : ce dernier mot achève et rend parfait l'excellent précepte.

4. « Il faut, comme je vous l'ai dit, commencer par vous faire aimer de ces filles, sans quoi vous ne réussirez jamais. N'est-il pas vrai que si, depuis que vous êtes ici et que vous m'entendez parler, vous ne m'aviez pas aimée, ou que vous eussiez eu de l'aversion pour moi, vous n'auriez pas si bien reçu tout ce que je vous ai dit, et que les plus belles choses enseignées par des personnes qui nous déplaisent ne nous font aucune impression et nous rebutent souvent ? » Lettre à Mlle d'Aumale, en mission d'éducation à l'abbaye de Gomerfontaine, sept. 1705.

5. Mlle de Fourqueraut.

lieu de l'attendre[1], et enfin elle gagnera celui d'aller aux bleues ; en voyant quelque chose de nouveau, elle s'ennuiera peut-être moins ; car il faut que vous croyiez fermement qu'elle sera aussi bien dans les mains d'une autre que dans les vôtres. Je vous embrasse, ma chère fille; je m'en vais demander à Dieu de nous éclairer toutes et de vous rendre capables de ce qu'il veut que vous fassiez.

---

50. — A Mme de Glapion.

8 juin 1703.

Ne vous effrayez point, je vous prie, de ce que vos filles aiment à parler : la contrainte où elles sont y a beaucoup de part. Vous avez été formée au silence et au recueillement dans un long noviciat, et le fond de votre piété vous y soutient ; les séculiers ne sont pas de même. La liberté où l'on est de parler quand on veut fait qu on ne s aperçoit presque pas si on parle peu ou beaucoup et ôte même cette envie de parler ; mais songez que vos filles sont presque toujours en silence : elles se lèvent en silence ; avec la messe, les exercices, le chant, le profond silence, le réfectoire, les instructions, elles n'ont pas plus de trois heures et demie de liberté là-dessus. Ce que je vous dis là n'est pas pour rien diminuer de ce qu'on exige d'elles sur cet article, mais pour vous consoler de la peine que vous avez de l'obtenir ; si elles étaient en liberté, vous en verriez de silencieuses. Les témoignages que vous rendez à leur piété et à leur simplicité sont essentiels et me font un grand plaisir...

---

1. C'est-à-dire. le temps pascal, par ses saintes exigences, aidera à l'amendement qu'on attend d'elle.

51. — A Mme de Montalembert[1].

19 octobre 1703.

Vos dispositions sont à souhait, ma chère fille, et nous ne pouvons trop louer Dieu de ce qu'il fait pour vous par votre saint et habile directeur. Je vous le dis encore, ma joie serait parfaite si je vous voyais marcher aussi droit sans un si grand soutien ; mais il faut avoir confiance en Dieu, et croire que la provision que vous faites présentement vous nourrira à l'avenir.

L'amitié que vous avez pour vos filles ne vous nuira jamais tant que vous les aimerez également ; les préférences perdraient les classes et vous-même ; il n'en faut avoir que pour les plus sages, et celles-là ne doivent point faire rebuter les autres ; on doit attendre les plus imparfaites, et espérer qu'elles se corrigeront.

Pourquoi ne leur demandez-vous pas tout ce que vous savez que je leur demanderais ? Mon plus grand honneur à Saint-Cyr est qu'on s'y puisse passer de moi ; ce que je fais ne serait rien[2], et s'il y a quelque chose de bon, il faut qu'il passe à vous, mes chères enfants, et demeure toujours dans cette maison. Je souhaite de tout mon cœur qu'elle soit l'école de la vertu, et qu'on y vive comme des anges, tandis que la corruption augmente tous les jours dans le monde. Que ne donnerais-je pas pour que vos filles vissent d'aussi près que je le vois combien nos jours sont longs ici[3], je ne dis pas seulement pour des personnes revenues des folies de la jeunesse, je dis pour la jeunesse même, qui meurt d'ennui parce qu'elle voudrait se divertir continuellement, et qu'elle ne trouve rien qui contente ce désir insatiable

---

1. Première maîtresse des bleues ; jeune cousine de Mme de Maintenon ; la même qui peu d'années après quitta Saint-Cyr pour entrer aux Capucines de Paris. V. *Lettres diverses*, L. 84, à Mme de Dangeau. n. 4.

2. C'est-à-dire, ce que je fais, ma part d'action, se réduirait à rien, ou à peu de chose, si la maison était assez heureuse pour que le même esprit y régnât partout.

3. Elle écrit de Versailles, ou de toute autre résidence de la cour.

de plaisir ? Je rame, en vérité, pour amuser Mme la duchesse de Bourgogne[1]. Il n'en serait pas ainsi si on ne voulait plaire qu'à Dieu, travailler et chanter ses louanges, comme on fait chez vous ; la paix que cette sorte de vie met dans le cœur est une joie solide et durable. Adieu, cette matière me mènerait trop loin : je n'écris qu'à vous aujourd'hui ; assurez vos chères sœurs que les santés auxquelles elles s'intéressent sont fort bonnes.

---

52. — A Mme de Bouju[2].

Ce 4 janvier 1704.

Oui, ma chère fille, il faut avoir un langage simple ; une religieuse doit le régler aussi bien que ses yeux, sa démarche, et toutes ses actions ; nous devons être nourries de l'Écriture sainte ; mais nous ne devons en savoir les termes qu'autant qu'il le faut pour l'entendre. On loue souvent M. Fagon de ce qu'il parle de médecine d'une manière si simple et si intelligible[3], qu'on croit voir les choses qu'il explique ; un médecin de village veut parler grec[4]. Expliquez à vos filles ce qui se trouve dans

---

1. La jeune duchesse de Bourgogne était au nombre de ces *insatiables de plaisir*. Mme de Maintenon avait fort à faire avec elle, soit pour lui trouver de nouvelles et honnêtes distractions, soit pour la détacher de certains amusements trop goûtés (comme le lansquenet). V. *Lettres diverses*, *passim*). — En 1711, elle écrivait encore : « Je ne puis m'accoutumer à ce que je vois, et je deviens très insupportable à tout ce qui environne notre princesse; elle est plus *âpre aux divertissements* qu'elle n'a jamais été. » Lettre au duc de Noailles, 22 mars. — Ce *Je rame* trahit bien vivement la fatigue et l'ennui du rôle qu'elle soutenait. C'est un de ces mots qui lui échappent, et dont la familiarité expressive tranche et même détonne quelque peu sur la réserve habituelle de son langage. — « Je me trouve dans un état *à en avoir, comme on dit, jusqu'à la gorge,* » disait-elle un autre jour à une Dame de Saint-Cyr, en s'épanchant avec elle sur les servitudes et les gênes de sa vie de cour. (*Entretien avec Mme de Glapion*, 4 avril 1705.)

2. V. Lettre 49, p. 279.

3. Sur ce médecin, V. p. 256, n. 1.

4. Les médecins des villes n'étaient pas eux-mêmes exempts de ce pédantisme. — On se rappelle les noms grecs de maladies dont M. Purgon foudroie son malade récalcitrant (bradypepsie, dyspepsie, apepsie, lienterie, etc.). V. Acte III, sc. VI, du *Malade imaginaire*.

les livres que vous leur lisez, en leur disant toujours qu'il ne faut jamais se servir de ces grands mots-là. Du reste, notre Mère et moi n'avons eu aucun dessein particulier[1] ; on tomba sur ces noms que vous introduisez, et qu'il ne faut pas introduire, et de là nous passâmes aux mots savants, et sur ce qui s'appelle l'esprit pédant ; on ne le peut souffrir dans les savants, à plus forte raison déplaît-il dans les ignorants, et particulièrement dans notre sexe. Nous aurions grand tort, ma chère fille, d'avoir de l'art avec vous[2], puisque, par la grâce que Dieu vous fait, on peut vous tout dire sans ménagements ; demandez-lui, je vous prie, cette même grâce pour moi[3].

---

53. — A Mme de Boufflers[4].

1705.

Je suis bien édifiée, ma chère fille, de ce que vous faites pour votre classe ; j'y avais bien pensé, mais je n'avais osé le proposer, parce que je crains d'être trop dure[5] ; cependant, il y aura des occasions où l'on pourrait ainsi prendre des partis qui seraient utiles aux demoiselles et qui épargneraient même de l'ennui aux maîtresses. Souvenez-vous que je vous ai toujours demandé de faire le personnage de mère[6] ; faites-vous donc servir par vos filles, non par hauteur, mais pour ne pas les

---

1. C'est-à-dire, nous n'avons visé personne; nous n'avons pas voulu donner une leçon à quelqu'un (à vous), sans en avoir l'air.
2. De prendre des détours avec vous.
3. Toujours, après le conseil franchement donné, et comme pour le faire mieux passer, un modeste et affectueux dernier mot.
4. Première maitresse des rouges. Cette Dame était nièce du maréchal de Boufflers.
5. Mme de Boufflers, quoique s'étant donné une entorse, n'avait pas abandonné sa classe. Mme de Maintenon l'en approuve et lui conseille de se prêter, en y restant, aux soins des Demoiselles : bonne occasion d'exciter chez elles le sentiment filial.
6. V. plus haut, Lettre 24, p. 243, n. 5.

abandonner, pour les former et pour leur faire voir ce qu'elles devront à leurs familles. Qu'elles vous traînent dans votre chaise ; qu'elles vous fassent changer de place dans votre classe ; ne leur épargnez nulle peine ; mettez votre pied dans la posture la plus commode ; ne craignez point de les scandaliser ; parlez-leur là-dessus comme vous feriez pour une autre ; par ce moyen, elles ne souffriront rien ou peu de chose de votre incommodité. Ne vous hâtez pas de marcher, et faites-le plutôt de huit jours trop tard que d'un jour plus tôt. Ne craignez point de leur faire manquer des promenades : une fille dans le monde, qui a sa mère incommodée, passe des mois sans sortir de sa chambre. Envoyez-m'en une des vôtres dîner avec moi : il faut leur faire des récompenses de tout. Bonjour, ma chère fille ; je suis bien fâchée de n'oser aller chez vous.

54. — A Mme du Pérou[1].

Fontainebleau, 1er octobre 1707.

Je pense comme vous sur Saint-Cyr, et, quelques raisons que j'aie d'en ouvrir la porte à certaines personnes, je suis toujours ravie quand elles sortent, et je n'aime jamais plus Saint-Cyr que lorsqu'il est dans son naturel[2]. Ma sœur de Radouay vous dira si c'est là une flatterie ; elle nous dit beaucoup de vérités sur un ton railleur, et je voudrais, comme elle me le conseille, pouvoir vous exercer sur le changement que vous éprouverez quelque jour ; mais j'y trouve de la difficulté, et je m'en remets à ce que la sagesse même dit : qu'à chaque jour suffit sa malice[3] ;

1. De nouveau supérieure de Saint-Cyr.
2. C'est-à-dire, dans son ordre régulier, non troublé par l'importunité des visites.
3. Cette Mme de Radouay, à qui s'adresse ce passage doucement ironique, avait dit, sur le ton demi-plaisant, que, lorsque Mme de Maintenon ne serait plus là, la fortune de Saint-Cyr pourrait bien changer, et que les Dames, si fières de leur heureux état présent, devaient se préparer, s'exercer au courage nécessaire pour supporter les épreuves à venir.

il faut du moins espérer que vous n'épuiserez point dans ce temps-là celle de ma sœur de Radouay [1], et que son grand cœur, n'ayant point partagé vos triomphes [2], voudra bien prendre part à vos disgrâces. J'aurais bien voulu répondre à sa lettre moi-même ; mais j'ai tant de choses à faire, qu'il faut que je me conserve dès le matin pour pouvoir aller jusqu'au soir ; ma sœur de Fontaines étoufferait du récit de mes journées [3]. Mon dessein était d'écrire de ma main à ma sœur de la Neuville pour lui donner cet avantage sur toutes les autres, mais ma contrainte s'étend sur tout. Celle de ma sœur de Jas [4] me fournirait bien des sujets de me réjouir avec elle sur le compte qu'elle me rend de son intérieur et de son extérieur, mais ce sont des secrets de confession : il ne faut pas répondre. Notre bonne maîtresse des novices [5] va tout doucement à ses fins : elle veut une *Conversation* [6] ; si elle me voyait de près, elle ne me la demanderait pas. Mon pauvre esprit est tiré à quatre chevaux ; il n'est encore qu'onze heures du matin, et ma tête est déjà bandée ; il faudra pourtant soutenir mon personnage jusqu'à dix heures du soir.

Je ne vois pas de difficultés à faire entrer Mlle de Grouchy au noviciat ; n'y mettrez-vous pas aussi Fontanges, qui le désire avec tant d'ardeur ? Leurs figures ne sont pas charmantes, mais il faut s'accoutumer à ne considérer que ce que Dieu considère. Je me porte parfaitement bien pour le fond de ma santé, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de fièvre ni de faiblesse, mais des dou-

---

1. C'est-à-dire, que vous n'essuierez pas jusqu'au bout la malice...

2. *N'ayant point partagé vos disgrâces...* A rapprocher de ce qui a été dit quelques lignes plus haut. Au lieu de flatter les Dames sur le succès de leur œuvre, Mme de Radouay « leur avait dit beaucoup de vérités sur un ton railleur ».

3. V. à l'Appendice de ce volume le récit fait par elle-même à Mme de Glapion d'une de ses journées.

4. On voit combien de lettres arrivaient de Saint-Cyr à Mme de Maintenon, et quelle quantité de réponses elle avait à faire. Aussi, pour se tirer d'affaire, se borne-t-elle plus d'une fois, comme ici, à répondre à chacune de celles qui lui ont écrit, par quelques mots jetés dans une lettre à une seule.

5. Mme de Vertrieux.

6. *Une Conversation.* Comme celles, sur des sujets moraux, qu'elle composait pour Saint-Cyr, et qui furent publiées pour la première fois en 1757.

leurs de rhumatisme à la tête dès que je m'expose au froid. Adieu, mes enfants ; je vous verrai donc encore le 17 octobre : je vous défie d'en être plus aises que moi.

---

55. — A une Dame de Saint-Louis.

1708.

J'ai cru qu'il fallait vous laisser quelque temps dans la classe, sans vous rien dire, mais je crois qu'il faut présentement vous exhorter à parler plus que vous ne faites. Il y a sept à huit jours que vous êtes dans le recueillement et le silence ; vous devez avoir fait une provision de vie intérieure[1], et mon intention n'est pas de vous la faire quitter. Je désire seulement que, suivant l'esprit de votre Institut, vous joigniez le service de Marthe à la contemplation de Madeleine[2], et que vous remplissiez votre quatrième vœu[3]. On n'instruit point sans parler ; on n'élève point ses enfants en silence ; il faudra donc, ma chère fille, que vous parliez aux demoiselles, que vous les repreniez souvent et que vous les instruisiez toujours ; il faut même que vous entriez dans leurs conversations et dans leurs jeux, et que vous soyez bien persuadée que vous servez Dieu quand vous jouez aux dames, aux échecs, dans la vue d'acquérir par ces complaisances un pouvoir sur les esprits pour les mener à Dieu.

On peut plus exciter par la parole que par le silence : les apôtres, formés par Jésus-Christ, instruisaient continuellement ; songez donc à remplir toutes vos obligations, ma chère fille. Il

---

1. *Vie intérieure.* Au sens religieux, vie de prière intime, de méditation sainte, d'oraison.

2. La règle de plus d'un ordre religieux comporte cette alliance de l'*action* et de la *contemplation*, bien que, à la fin du récit évangélique de la visite chez Marthe et Marie-Madeleine (Saint Luc, X, 40), le Christ ait dit : « Marie (celle des deux sœurs qui, assise devant lui, écoute sa parole, tandis que l'autre s'agite et s'empresse pour servir l'hôte divin), Marie a choisi la meilleure part. »

3. Celui par lequel, au jour de leur profession, elles se consacraient à l'enseignement. Leurs trois premiers vœux étaient ceux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance.

y a dans la classe même bien des temps de recueillement où elles gardent le silence; il y a des lectures, des chants; tout cela vous laisse le temps de retourner à Dieu, quand vous en seriez éloignée, ce que je ne puis croire quand vous pratiquerez ce que je vous propose[1].

---

56. — A Mme de Saint-Périer[2].

1708.

On nous interrompit, il y a quelques jours, dans le temps que je voulais vous dire, ma chère fille, ce que j'ai déjà écrit ailleurs, qui est que, quand vous avez des filles de grande naissance, il faut redoubler vos soins pour leur éducation, mais d'une manière imperceptible aux autres, car l'égalité qu'on y garde est excellente[3]. Ce que je demande n'irait qu'à leur parler un peu plus souvent en particulier, à les employer à tout pour leur ouvrir l'esprit, à leur inspirer une solide piété et tout ce qui peut former leur cœur à la vertu; ces filles-là dans le monde et même dans les couvents peuvent faire de plus grands biens que celles qui sont forcées par la misère à retourner chez leurs parents. Mlle de Rochechouart est dans le cas dont je vous parle, et il me semble que vous la poussez assez; ce qui me fait espérer que ses inclinations répondent à sa naissance.

---

1. Elle vient de dire qu'*on servait Dieu* en se dévouant sans réserve à tous ces soins d'éducation qu'elle ne cesse de prescrire ou de recommander.

2. Première maîtresse des bleues.

3. « Conservez précieusement cette droiture, déjà établie chez vous, sur l'égalité des traitements que vous faites aux demoiselles. Je vois avec un extrême plaisir que, malgré le respect, la reconnaissance et la sincère affection que vous avez pour le roi, vous ne distinguez point les filles que vous tenez directement de sa main. J'ai le même plaisir de voir mes parentes oubliées, et que vous ne comptez ni recommandation, ni élévation de naissance, mais leur seule vertu et leur plus grand besoin. J'espère qu'après de pareils exemples, personne (dans les familles) ne sera en droit de vous demander des distinctions. » *Aux religieuses de Saint-Louis*, mars 1708.

Je vous prie de montrer cette lettre à ma sœur de Linemare afin qu'elle fasse de même dans sa classe.

---

57. — A la même.

21 octobre 1708.

Vous avez de la peine à accorder deux choses que je vous ai dites et que vous trouvez opposées : l'une, que vous devez former autant que vous pourrez la conscience de vos filles à être simple, ouverte et droite ; l'autre, qu'il ne faut pas les rendre discoureuses [1]. Il n'y a point d'opposition, ce me semble, entre les deux conseils : ce ne sont pas les plus franches qui ont le plus à dire. La franchise ne consiste pas à dire beaucoup, mais à dire tout, et ce tout est bientôt dit quand on est sincère, parce qu'il n'y a pas grands avant-propos, et qu'il ne faut point employer beaucoup de paroles pour ouvrir le cœur. Une personne simple dit naïvement ce qu'elle a sur le cœur, et quand même elle serait un peu scrupuleuse, elle se calme par l'obéissance, et quatre mots lui suffisent. Celles qui ne sont pas simples ne peuvent se résoudre ni à parler ni à se taire ; il faut leur arracher leur confiance [2], et on se perd dans leurs tours et détours ; c'est ce qui fait ces longues conversations et ces retours à confesse : on a dit, mais on n'a pas tout dit ; on n'a pas voulu dire une circonstance, et puis la peur prend de ne l'avoir pas dite, et on vient la redire ainsi que plusieurs autres. Un cœur droit dit dès la première fois tout ce qu'il sait. Ne voyez-vous pas que les plus franches sont les plus tôt confessées? elles ne cachent rien, et le confesseur, qui connaît cette disposition, a peu de chose à leur dire.

---

1. Sur cette recommandation, V. plus haut, Lettre 11, à Mme de Fontaines, p. 217, et Lettre 48 à Mme de Glapion, p. 278.

2. Ce style si simple, si uni, ne laisse pas d'avoir çà et là ses vives saillies d'expression, ses mots imprévus, *trouvés*. Celui-ci (*Il faut leur arracher leur confiance*) est de la plus expressive nouveauté.

Tout cela, ma chère fille, est de même pour les premières maîtresses : il faut dire peu à vos filles, il faut les accoutumer à peu dire d'abord, à ne se pas embarrasser de n'avoir rien à dire, à ne point chercher de quoi dire, à louer Dieu d'avoir peu à dire, car c'est la simplicité. Ces personnes-là doivent dire à ceux qui les conduisent : Je n'ai rien à vous dire, mais si vous voulez me faire des questions, j'y répondrai, car je ne veux rien cacher. Cette disposition à ne rien cacher est cette ouverture, cette droiture, cette simplicité que l'on demande, et qui est si agréable à Dieu[1]. Vous voyez bien qu'elle ne consiste donc pas à beaucoup parler. Vous ne pouvez trop vous opposer à ce défaut, il est grand, et les conséquences en sont encore plus grandes. Je suis souvent humiliée chez vous de tant parler[2], mais il me semble que Dieu le veut ainsi. Je ne sais si vous entendrez bien cette lettre ; elle a été souvent interrompue ; je ne répondrai point présentement à la dernière que j'ai reçue de vous. Adieu, ma chère fille ; c'est d'aujourd'hui en huit que j'espère me trouver avec vous.

---

58. — A Mme du Pérou[3].

1711.

Les classes sont votre principale affaire, c'est votre Institut, c'est l'intention du roi, c'est la fin de votre fondation. Ne vous lassez jamais de prêcher vos sœurs sur la vigilance à la garde et à l'éducation de vos demoiselles ; n'ajoutez point règles sur règles, vous en avez assez ; mais les maîtresses ne les lisent pas assez. Attaquez incessamment cette chicane que les Dames de

---

1. On ne pouvait mieux définir cette heureuse manière d'être qui concilie l'entière franchise, la parfaite sincérité, avec la réserve modeste et discrète.
2. Retour, de bonne grâce, et tout aimable, sur elle-même ; aveu, demi-souriant, d'une contradiction qu'elle sait bien qu'on lui pardonne.
3. Supérieure de Saint-Cyr.

Saint-Louis font sur leur temps[1] : elles vont contre la volonté de Dieu, l'intention de leurs instituteurs et fondateurs, contre la charité qu'elles doivent aux demoiselles, quand elles les quittent dans les temps que leur règle ne les envoie pas à l'église. Cette faim de la prière n'est qu'amour-propre qui veut se savoir gré de quelque chose et qui ne compte pour rien ce qui est de la règle. Comment enseigneront-elles aux demoiselles que la charité doit être exercée selon l'état de chacune, si elles manquent elles-mêmes à la dévotion de leur état qui est le soin des demoiselles ? Une vraie Dame de Saint-Louis devrait ménager tous les moments qui lui seraient possibles pour aller aux classes même aux heures où l'on n'y est pas obligé ; et nos filles croient être agréables à Dieu en allant faire une demi-heure d'oraison qu'on ne leur demande point, et en quittant l'emploi du temps selon ce qu'il leur demande et selon leurs vœux ! Je ne finirais pas sur ce chapitre, ma chère fille ; ne vous y rendez jamais[2], je vous en conjure : c'est à vous à faire observer les règles, et quand vous serez une particulière[3], donnez l'exemple pour la fidélité aux classes.

---

59. — A une Dame de Saint-Louis.

14 juillet 1711.

Il ne faut pas se livrer à la joie de la récréation jusqu'à en perdre le recueillement et la modération religieuse ; mais il est bon d'aimer à vous réjouir avec vos sœurs, et vous devez prendre simplement le délassement que la règle vous donne, comme

---

1. C'est-à-dire, Ne souffrez pas que les Dames de Saint-Louis dérobent furtivement quelque chose du temps qu'elles doivent aux Demoiselles, qu'elles éludent, même de peu, leurs devoirs de maîtresses au profit de leurs dévotions.

2. *Ne vous y rendez jamais*. Ne vous rendez, ne cédez jamais là-dessus.

3. *Une particulière*, c'est-à-dire, simple maitresse, vos fonctions de supérieure ayant cessé (la durée n'en dépassait pas trois années).

vous en prenez l'assujettissement. Vous comptez trop, ma chère fille, sur vos dispositions présentes et sur une bonne volonté qui vous fait trouver de la douceur à toutes les pratiques de votre état ; vous ne serez pas toujours si tranquille, et, quoi qu'il en soit, il faut vous réjouir à la récréation pour débander un peu votre esprit[1], qui est toujours appliqué[2]. Je sais que vous faites tout avec facilité ; mais un travail continuel ne laisse pas d'épuiser ceux mêmes qui sont ravis de travailler. Demandez des récréations quand les autres en demandent; ne vous séparez point, tant qu'il n'y aura point de péché à ce que font vos sœurs ; il vaut mieux être un peu moins parfaite que d'être singulière.

Après vous avoir exhorté d'aimer la récréation pour vous, je vous exhorte à l'aimer pour les autres ; il faut s'occuper de leurs besoins, de leurs joies, et y contribuer de tout votre pouvoir. Il y aura toujours parmi vous quelques mélancoliques, quelques languissantes de corps et d'esprit, quelque âme peinée, ou par sa faute, ou par les décisions de Dieu. Ne faites-vous pas une bonne œuvre, ma chère fille, quand vous réjouissez ces personnes-là, et que vous adoucissez leurs peines, quand vous soulagez le poids qui les accable? Et que deviendraient-elles, si elles trouvaient une récréation guindée et remplie d'instructions dont elles sont quelquefois rebutées? Vous êtes trop avide de bonnes choses ; vous êtes trop occupée de contenter votre goût et vos inclinations ; vous le faites sans scrupule, parce que c'est le bien que vous voulez ; mais la charité et la condescendance pour le prochain est un des plus grands biens... Vous avez de la peine de ce que nous ne disons pas toujours des choses utiles à la récréation. Que diriez-vous donc si un saint de votre connaissance

1. *Débander votre esprit*. V. plus haut, p. 248.

2. Celle à qui cette lettre est adressée, sérieuse et grave à l'excès, comme Mme de Veilhant (V. *Lettres d'éducation*, L. 10, 13, 14) ne se mêlait qu'à contre-cœur aux récréations. Il s'agit ici particulièrement de celles qu'à certains jours les Dames de Saint-Cyr prenaient entre elles, et où, par des conversations familières, enjouées, elles se divertissaient innocemment et se détendaient l'esprit. Mme de Maintenon veillait soigneusement à ce que ces moments de relâche fussent observés.

vous disait de prendre une fille dans le temps de son oraison pour la mener promener et pour la divertir? Ne trouveriez-vous pas mauvais que, de dessein prémédité, on fît perdre l'oraison à une religieuse? Il faut s'attacher à l'esprit, et non pas à la lettre; notre but doit être d'aller à Dieu; il faut, entre tous les moyens qui ne sont pas mauvais, choisir ceux que nous croyons les plus propres à réussir; et quand un peu de relâchement peut adoucir une âme troublée ou fatiguée, le relâchement est préférable à l'oraison. Dieu nous préserve, ma chère fille, de le chasser de nos récréations; nous devons le porter partout, mais il n'en faut pas toujours parler. L'occasion se présente ici fort naturellement de dire de bonnes choses : une bonne lecture, l'approche d'une grande tête, les accidents continuels qui arrivent, nous conduisent à parler de Dieu et à faire de bonnes réflexions; mais cela se doit faire sans affectation, et, pour parler comme nos Mères[1], courtement[2], et revenant toujours à la joie et à la sainte liberté de cette heure-là.

---

60. — A Mme de Fontaines[3].

22 avril 1713.

Quand Dieu m'ôte la parole, ma chère fille, il ne veut pas que je parle[4]; mais puisqu'il me laisse la main libre, il faut que je

1. Les religieuses de la Visitation qui, à plusieurs reprises, étaient venues à Saint-Cyr aider à la direction du noviciat.

2. Les bonnes religieuses affectionnaient, comme on voit, cet adverbe, qui, du reste, bien que non admis par l'Académie, n'était pas d'usage exclusivement populaire. On le rencontre plus d'une fois chez Saint-Simon. « Le roi ajouta *courtement* les mêmes choses qu'il venait de dire à M. le duc de Chartres. » *Mémoires*, éd. Chéruel, II, 45. — « On le vit (Villeroy) rarement et très *courtement* à la cour, où le roi ne lui disait pas un mot. » V, 9. — Il s'en trouve même un exemple dans le *Télémaque* : « Il racontait si bien les choses passées, qu'on croyait les voir, mais il les racontait *courtement*. » L. II.

3. Alors maîtresse générale des classes.

4. Mme de Maintenon souffrait alors d'un violent rhume.

vous écrive ce que je voulais vous dire. Ce n'est pas une matière nouvelle que j'ai à traiter avec vous, ni l'effet des plaintes qui me seraient revenues de quelque désordre dans nos enfants, par peu de vigilance, mais c'est de cette vigilance dont je veux vous entretenir, et que je crains qui ne diminue[1] par la confiance que vous pourriez avoir présentement dans vos filles, dont vous êtes contente. Vous ne les conserverez dans l'état où elles sont que par cette vigilance ; ne vous fiez jamais à elles ; il ne faut pas qu'elles s'y fient elles-mêmes, et si elles veulent conserver leur sagesse, elles doivent désirer d'être veillées[2]. On se trouve seules, on se dit un mot assez indifférent d'abord, il est suivi d'un autre qui ne l'est pas tant, on baisse la voix, et voilà une intelligence qui se forme[3] ; vos filles ne demeureraient pas quinze jours dans la règle. Mais elles ne seront pas toujours gardées à vue[4] ; elles trouveront dans le monde des occasions bien plus dangereuses. Cela est vrai, mais quand Dieu nous y met, il nous aide ; elles seront plus fortes à vingt ans qu'à dix-huit ; le temps peut beaucoup, et l'éducation qu'elles reçoivent les rendra si timides[5], que j'espère qu'elles se précautionneront. Enfin, ma chère fille, comptez bien que tout ce que nous avons établi, toutes les inventions que nous avons trouvées, les distinctions, l'émulation, la raison, et, en un mot, ce qui fait cette éducation qu'on admire, n'est rien du tout dès que vous cesserez

---

1. *Que je crains qui ne diminue.* Vieux tour. dont les exemples ne sont pas rares même dans la meilleure langue du XVIIe siècle. — « Mme de Grignan chante victoire d'un ton audacieux que je crains *qui* n'attire quelque punition. » Mme de Sévigné, 5 mars 1683. — « Elle exhortait ses religieuses à se préparer par beaucoup de prières aux tribulations qu'elle prévoyait *qui* leur devaient arriver. » Racine, *Histoire de Port-Royal.*

2. *D'être veillées.* Surveillées, comme plus haut. V. p. 251, n. 2.

3. *Une intelligence.* Une entente, un concert secret pour des choses qu'on n'ose avouer. — En est-il donc toujours ainsi ? Entre enfants ou jeunes filles. il se dit, même à voix basse, bien des choses innocentes.

4. Objection à laquelle il est immédiatement répondu dans la phrase suivante.

5. C'est-à-dire, si attentives au péril et craignant si fort d'y tomber. — *Timides*, évidemment, ne peut être, ici, pris à la lettre : ce qui vient d'être dit plus haut (elles seront plus *fortes* à vingt ans) ne le permet pas.

de veiller jour et nuit[1]. Quand on a cherché à vous soulager, ce n'a pas été pour vous procurer du loisir et du repos, mais pour vous mettre en état de faire ce que vous seule pouvez faire. Vous ne pouvez jamais laisser à une autre le soin de veiller : il faut qu'elles soient gardées par leurs maîtresses, par celles qui les connaissent, par celles que Dieu en a chargées. Soutenez donc cette vigilance en quelque place que vous soyez, et soyez persuadée qu'il n'y aura de solidité dans vos travaux que par cette voie-là...

---

61. — A la même.

Avril 1713.

Ne nous contentons pas de nous plaindre, ma chère fille, et de craindre l'avenir ; tâchons d'établir le présent le mieux que nous pourrons. Vous y pouvez contribuer plus que personne, et vous êtes assez prudente pour ne pas fâcher vos sœurs, en même temps que vous ne devez pas souffrir à vos demoiselles de se parler bas les unes aux autres. Il faut leur passer bien de pauvres discours qu'on entendra, et ne pas tout relever quand il n'y a point de péché.

M[me] d'Auxy[2] est hors d'elle quand elle a un habit neuf; elle

---

1. Sur cette surveillance inquiète, incessante, de toutes les heures, utile, sans doute, mais qui s'inspire d'une défiance bien grande à l'égard de l'enfance ou de la jeunesse, et qui, à ce degré, ne laisse pas d'avoir ses inconvénients, V. plus haut, p. 252, n. 7 (lettre 28 à M[me] du Pérou).

2. C'est cette Jeannette de Pincré (ou de Pencrech), fille d'une dame veuve de Bretagne, noble et pauvre, que M[me] de Maintenon avait adoptée tout enfant, et qui, élevée près d'elle à Versailles, s'était acquis les bonnes grâces des princesses, surtout de la duchesse de Bourgogne et du roi lui-même par sa jolie figure, ses gentillesses et son esprit. — « Cette petite s'éleva auprès du roi et de M[me] de Maintenon avec tous les soins qu'on aurait pu prendre d'une fille de qualité de la cour, et avec les agréments d'une petite favorite du roi, qui l'aimait beaucoup et s'en amusait fort; aussi était-elle bien plus libre avec lui qu'elle n'aurait été avec un père qui se serait familiarisé avec elle. » *Mémoires des Dames de Saint-Cyr*, cités par Lavallée, t. II des *Lettres historiques et édifiantes*, p. 267. Quand elle eut seize ans, sa mère adoptive la maria à un jeune gentilhomme de vingt-deux ans, capitaine de cavalerie distingué. Le roi la dota, donna un gouvernement au futur, mais ne consentit au mariage qu'à la condition que

me consulte sur l'assortiment : j'y entre, et lui donne mes avis en lui disant que cette joie et le goût des ajustements sont de son âge, qu'il faut que la jeunesse se passe, et que j'espère qu'elle viendra plus tôt qu'une autre à des inclinations plus solides. Je crois que cette condescendance porte plus au bien qu'une sévérité en tout qui ne sert qu'à les rebuter et à les rendre dissimulées.

On m'a dit qu'une des petites fut scandalisée au parloir de ce que son père avait parlé de sa culotte : c'est un mot en usage ; quelles finesses y entendent-elles? Est-ce l'arrangement des lettres qui fait un mot immodeste? Auront-elles de la peine à entendre les mots de curé, de cupidité, de curieux, etc. ? Cela est pitoyable[1]. D'autres ne disent qu'à l'oreille qu'une femme est grosse : veulent-elles être plus modestes que Notre-Seigneur, qui parle de grossesse, d'enfantement, etc. ? Une petite demoiselle s'arrêta avec moi quand je voulus lui faire dire combien il y avait de sacrements, ne voulant pas nommer le mariage ; elle se mit à rire, et me dit qu'on ne le nommait point dans le couvent dont elle sortait[2].

Jeannette d'Auxy demeurerait toujours à Versailles. Au dire de Saint-Simon, elle seule, par ses grâces et son babil, réussissait à distraire Louis XIV dans les derniers jours de sa vieillesse attristée. — Elle avait une jolie voix, faisait souvent de la musique avec Mlle d'Aumale dans la chambre de Mme de Maintenon pour amuser le roi : elles y chantaient les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*.

1. La dévotion mal entendue donnait dans les mêmes pruderies que la fausse préciosité : les couvents se rapprochaient en cela de certains salons. — Nous devons, dit Philaminte :

> ... Nous devons ouvrir nos doctes conférences
> Par les proscriptions de tous ces mots divers
> Dont nous voulons purger et la prose et les vers.
> . . . .
> Un dessein plein de gloire et qui sera vanté
> Chez tous les beaux esprits de la postérité,
> C'est le retranchement de ces syllabes sales
> Qui dans les plus beaux mots produisent des scandales,
> Ces jouets éternels des sots de tous les temps,
> Ces fades lieux communs de nos méchants plaisants,
> Dont on vient faire insulte à la pudeur des femmes.
>
> *Les Femmes savantes*, acte III, sc. II.

2. Avec quelle chaleur de bon sens et quelle honnête franchise de langage elle s'élève contre ces étranges scrupules!

Quoi ! un sacrement institué par Jésus-Christ, qu'il a honoré de sa présence, dont ses apôtres détaillent les obligations[1], et qu'il faut apprendre à vos filles, ne pourra pas être nommé? voilà ce qui tourne en ridicule l'éducation des couvents ! Il y a bien plus d'immodestie à toutes ces façons-là qu'il n'y en a à parler de ce qui est innocent, et dont tous les livres de piété sont remplis. Quand elles auront passé par le mariage, elles verront qu'il n'y a pas de quoi rire. Il faut les accoutumer à en parler très sérieusement et même tristement[2], car je crois que c'est l'état où l'on éprouve le plus de tribulations, même dans les meilleurs. Il faut leur apprendre, quand l'occasion s'en présente, la différence des paroles immodestes et qu'il ne faut jamais prononcer, et des paroles grossières : les unes sont des péchés, les autres sont contre la politesse.

---

1. Saint Paul aux Éphésiens, v, 25 et suiv.; Aux Corinthiens, I, vii, 10.

2. *Très sérieusement*, soit. Mais pourquoi *tristement*, et ce qui suit? Fallait-il parler ainsi du mariage à des jeunes filles, même à celles-là, qui, moins que d'autres, devaient avoir pour leur établissement la liberté du choix? — Notons que ce n'est pas ici une boutade passagère. Déjà, au temps où l'on voulait la marier à un duc de Villars, n'avons-nous pas entendu la veuve de Scarron dire à son directeur et ami, l'abbé Gobelin : « J'ai déjà bien assez de déplaisirs et d'embarras dans une condition singulière et enviée de tout le monde (1674), sans en aller chercher dans *un état qui fait le malheur des trois quarts du genre humain?* » C'est sous ce lamentable aspect qu'elle présente d'ordinaire le mariage dans ses entretiens familiers de Saint-Cyr. Même devant les Demoiselles de la classe jaune, elle disait, des contraintes de cet état : « Si vous y cherchiez de la douceur, je vous dirais, entrez dans un couvent; car, entre la tyrannie d'un mari et celle d'une supérieure, nommons cela ainsi, il y a une différence infinie. On sait à peu près en religion ce qu'on peut exiger de vous; on voit les règles, on s'essaie pendant le noviciat, et par conséquent on peut prendre ses mesures; il n'en est pas de même pour le mariage : il n'y a point de noviciat qui y dispose, et il serait difficile de prévoir jusqu'où un mari peut porter le commandement. Il s'en trouve très peu de bons; sur cent, je n'en ai jamais connu deux, et quand je dirais un, je n'exagérerais point. Il faut supporter d'eux bien des bizarreries et se soumettre à des choses presque impossibles. Je ne vous dis tout cela que pour vous parler toujours selon la vérité : car quel intérêt ai-je que vous soyez religieuses? » *Instruction à la classe jaune*, 1700. — Non, le calcul dont elle se défend n'entrait pas dans sa pensée : mais, sous prétexte d'armer d'avance le cœur de la femme contre les épreuves qui l'attendent, fallait-il peindre l'avenir aussi triste, aussi noir? Un tel pessimisme, à l'endroit du mariage, ne calomniait-il pas la vie? En soufflant aussi durement sur le plus naturel et le plus permis des rêves de bonheur, ne risquait-elle pas d'attrister prématurément ces jeunes âmes, et peut-être d'inspirer à plusieurs une fausse vocation pour le célibat et pour le cloître?

Adieu, ma fille ; je ne puis finir quand il est question de nos filles et du bien de la maison.

---

62. — A Mme d'Escoublant[1].

Mai 1713.

Je loue Dieu, ma chère fille, des dispositions que vous me marquez ; je les crois bien propres à attirer la grâce sur ce que vous allez faire. Continuez comme vous avez commencé, avec cette douce gravité qui empêchera la familiarité des demoiselles, qui est ce qu'il y aurait de plus dangereux ; gardez cette vigilance qui vous fait tout voir, et qui vous rend d'autant plus propre à observer ce qui se passe, que vous ne vous répandez point en discours ; faites observer la règle, et ce sera beaucoup.

Soyez fort unie avec votre première maîtresse, et regardez tout ce qu'elle fait, pour faire de même en son absence quand c'est vous qui présidez ; faites tout d'un grand concert avec celle qui vous suit, afin que si vous manquiez, la classe soit toujours conduite de même ; car il faut que vous soyez si unies et si uniformes[2] qu'on ne s'aperçoive pas dans la classe du changement de maîtresse. Quand on fait les choses par gloire[3], par intérêt et par vanité, on n'est pas fâchée qu'on voie la différence qu'il y a de notre conduite à celle des autres ; quand on a Dieu pour but, on désire que le bien se fasse par les autres comme par nous. Par là on s'amasse des trésors de mérites par les choses

---

1. Seconde maîtresse des classes.
2. *Unis*, il faut que tous les maîtres d'un même établissement le soient. — *Uniformes ?* soit encore, d'une certaine façon cependant, et pourvu que cette uniformité n'aille pas jusqu'à effacer et à confondre les individualités, à rendre les maîtres trop ressemblants les uns aux autres. Autrement, l'attrait précieux que prête à l'enseignement la diversité même des caractères et des tours d'esprit entre les maîtres qui se succèdent, serait perdu ou trop diminué.
3. *Par gloire.* Par amour-propre. V. plus haut divers exemples de ce mot pris ainsi, p. 218, n. 2.

mêmes que nous ne faisons plus, parce que nous les avons bien commencées. C'est ainsi, ma chère fille, que vous agirez. Je ne puis vous dire combien j'espère de grâces pour vous. Soyez fidèle à votre règle pour l'amour de Dieu ; ne vous relâchez point devant vos demoiselles ; réjouissez-vous aux récréations avec la communauté, et comptez sur tous les secours que je suis capable de vous donner. Je suis dans une entière liberté avec vous, par la confiance que vous avez toujours eue en moi, et peut-être aussi un peu par l'inclination que j'ai pour vous[1].

---

63. — A Mme de la Mairie[2].

12 décembre 1713.

Toute notre maison a été très édifiée de votre visite, Madame, et pour moi, j'ai été ravie de vous voir si raisonnable. Je ne m'opposerai jamais qu'on vous donne nos règlements ; je ne suis point naturellement mystérieuse, et je voudrais de tout mon cœur que le bien qui se fait à Saint-Cyr se pût communiquer à tous les couvents, par rapport à l'éducation qu'on y donne.

Je sais les avantages que cette maison-ci a par-dessus toutes les autres, par la piété et par la magnificence du roi ; que tout s'y fait gratuitement, que toutes les demoiselles y sont élevées également[3], que nous ne pouvons recevoir aucun présent, que les filles que nous élevons nous sont entièrement

---

1. Dans cette lettre, comme dans beaucoup d'autres, un mot affectueux, une parole d'amitié jetée à la fin, vient à point pour faire mieux accepter l'avis ou le conseil.

2. Cette dame, supérieure du prieuré de Bizy, près Vernon (Eure), était venue visiter Saint-Cyr, afin d'y prendre modèle pour la direction du pensionnat qui était joint à son couvent.

3. De même façon, et sur un pied d'égalité, quels que soient leur degré de noblesse et leur fortune.

abandonnées, et qu'elles n'ont jamais aucune distinction que leur mérite ; que ce sont les maîtresses qui jugent de leur mérite, sans aucun égard particulier, et qu'il y a ici un esprit de droiture et de liberté qui fait laisser les parents que j'y ai eus dans l'oubli[1], pendant que celles que je ne connais pas ont toutes les distinctions.

Les Dames de Saint-Louis qui ont des sœurs et des nièces dans les classes ne se mêlent point de leur éducation ; elles ne leur parlent que rarement, et jamais sans permission, soit dans leur santé, soit dans leurs maladies ; vous ne pouvez, Madame, imiter entièrement ce qui se fait à Saint-Cyr, mais vous devez tâcher de le faire en tout ce qui vous sera possible ; vos pensionnaires en seront bien mieux élevées, et vos religieuses en seront soulagées.

Les Dames de Saint-Louis conviennent que les classes sont de toutes les charges de la maison les moins pénibles, quoiqu'il y ait soixante filles à chaque classe, qu'elles ne quittent jamais ni le jour ni la nuit. Cette vigilance est absolument nécessaire ; quand elles sont abandonnées les unes avec les autres, elles apprennent souvent dans les couvents ce qu'elles auraient ignoré dans le monde.

Les prêtres un peu expérimentés vous confirmeront cette vérité ; mon expérience m'a appris la nécessité absolue de garder les enfants les uns des autres, et depuis qu'on y est fidèle, l'innocence règne dans cette maison.

C'est cette vigilance que nous exigeons de nos maîtresses, et c'est leur seule peine, car dans tout le reste elles se font soulager par les demoiselles.

Ce sont les plus grandes demoiselles qui aident à habiller les plus petites ; elles font leurs lits et leur apprennent tout ce qu'il

1. C'est-à-dire, qu'il n'y a eu pour ces parentes de Mme de Maintenon, élevées à Saint-Cyr, aucune attention particulière.

faut qu'elles sachent. On fait des récompenses de toutes ces fonctions, on ne les accorde qu'aux plus sages[1].

Vous comprendrez aisément que des filles élevées de cette sorte seront de bonnes maîtresses de pensionnaires dans les couvents, et d'excellentes mères de famille; elles se forment en formant les autres. Les maîtresses regardent de temps en temps le progrès des écolières; il y a des récompenses pour celles qui montrent et pour celles qui apprennent, et tout excite une grande émulation.

Si jamais vous aviez envie d'en essayer, je vous prêterais pour un mois ou deux une de nos demoiselles, qui vous en apprendrait plus dans ce temps-là que ne pourront faire tous nos règlements[2].

---

64. — A Mme de la Rouzière[3].

Lundi, 6 mai 1714.

Je crois, ma chère fille, qu'être trop attachée à son corps, c'est de craindre trop les incommodités, c'est de rechercher trop les commodités et les aises, c'est d'être trop propre[4], c'est d'être aisément dégoûtée des autres, c'est de s'habiller avec trop de soin, c'est d'appréhender trop le froid, le chaud, la

---

1. D'après ce principe, c'est dans l'élite de la classe bleue que l'on prenait les Demoiselles qui, sous le nom de *noires*, soulageaient les maîtresses en diverses parties de leur tâche.

2. Mme de Maintenon fit pour Bizy ce qu'elle avait fait pour Gomerfontaine : Deux Demoiselles de Saint-Cyr, dont une était Mlle de Glapion, nièce de la Dame de Saint-Louis de ce nom, furent envoyées à Mme de La Mairie pour établir, autant que possible, dans le pensionnat de Bizy l'ordre de Saint-Cyr.

3. Dame de Saint-Louis, sans doute une simple maîtresse de classe.

4. *Propre*, entre autres acceptions, se disait au sens de bien mis, de soigné, d'élégant. — « Elle a l'imagination vive, et l'air de toute sa personne est si galant, si *propre* et si charmant, qu'on ne peut, sans honte, la voir sans l'aimer. » Mlle de Scudéry, portrait de Mme de Sévigné dans *la Clélie*. — *Propreté* se disait de même au sens d'élégance : « Personne n'a su mieux l'art d'avoir de la grâce sans affectation, de l'enjouement sans folie, de la *propreté* sans contrainte. » *Ibid.* — « Le mérite de ce domaine augmente tous les jours par les *propretés* dont je l'embellis. » Bussy à Sévigné, 19 décembre 1686.

fumée, la poussière, en un mot les petites mortifications... C'est de désirer de contenter ses sens, c'est de chercher le plaisir, d'être trop attachée à sa santé, c'est d'en prendre trop de soin, c'est de s'inquiéter sur les remèdes, c'est de s'occuper de tout ce que l'on croit de bon pour votre soulagement, c'est de raffiner sur ce que l'on désire, ou sur ce que l'on craint ; c'est de s'examiner là-dessus avec trop de soin. Être trop attachée à son esprit, c'est de croire en avoir, et s'en savoir bon gré ; c'est de vouloir l'augmenter[1], c'est de le montrer ; c'est de tourner la conversation selon notre goût, c'est de chercher celles qui ont le plus d'esprit, c'est de mépriser celles à qui on n'en trouve point, c'est de parler avec affectation, c'est d'écrire de même... Je suis obligée de finir, ma chère fille.

---

65. — A Mme de Vandam[2].

Ce 12 janvier 1715.

En l'année 1700 ou 1701, je m'occupai fort des classes et nous commençâmes à y établir ce qui s'y pratique avec tant de succès présentement[3]. Il faut pourtant nous renouveler sans cesse dans la vigilance, ma chère fille, et défendre très absolument aux demoiselles de dire un mot tout bas à leurs compagnes ; cette faute, qui paraît très légère aux personnes sans expérience, est très considérable, et il n'y en a point sur laquelle il faille leur faire moins de grâce. Punissez-la donc très grièvement, et laissez dire ce qu'on voudra là-dessus. Si les demoiselles veulent raisonner un moment là-dessus, elles convien-

---

1. *C'est de vouloir l'augmenter.* S'il n'entre pas trop d'ambition dans ce désir où est le mal?
2. Alors première maîtresse des bleues.
3. Durant les deux années qu'elle rappelle, Mme de Maintenon avait elle-même fait la classe très fréquemment dans les diverses divisions de Saint-Cyr pour y redresser en quelques points l'application des règles d'enseignement établies pour la maison.

dront qu'elles ne parlent bas que pour dire des choses qu'elles ne croient pas bonnes ; on a donc raison de le leur défendre [1].

On ne peut être assuré de la jeunesse sans cette précaution : mais après cela ne les reprenez pas trop sévèrement de ce qu'elles diront [2], et tâchez de leur apprendre à distinguer le bon, le mauvais, l'indiscret, l'imprudent, l'immodeste, le grossier, et tout cela peu à peu, laissant passer même bien des choses.

Je vois nos Dames choquées et alarmées quand nos filles désirent des ajustements, et qu'elles se trouveraient heureuses d'avoir un habit couleur de rose : il ne faut pas leur faire des crimes de cette faiblesse de leur âge et de notre sexe ; il faut leur dire doucement que ces goûts-là passeront, et ne leur en pas faire un péché. Vous aurez plus leur confiance par ces petites condescendances. Mais, encore une fois, qu'elles ne parlent point bas, et que les maîtresses, les noires, les rubans couleur de feu [3], les chefs [4], aient toujours les yeux ouverts sur elles.

Je prie Dieu de vous faire connaître le mérite et la sincérité de cette vigilance, pour vous y donner tout entière ; éloignez tout ce qui pourrait vous embarrasser, et veillez continuellement, mais tranquillement [5].

---

1. V. plus haut, p. 251, 294, et *passim*. Cette recommandation est une de celles qui reviennent le plus souvent dans sa correspondance avec Saint-Cyr. Elle veut ici qu'on punisse, et même grièvement, ce genre de faute ou d'oubli. Il entre dans cette rigueur beaucoup de sollicitude, et, sans doute aussi de prévoyance, d'expérience ; c'est pourtant se montrer bien sévère. V. sur ce point notre *Introduction*, IIe P.

2. Sur ce qu'elles diront tout haut.

3. Les classes des bleues et des jaunes fournissaient huit ou dix élèves qui servaient de monitrices dans les petites classes, et que distinguait un ruban couleur de feu.

4. Les chefs de bandes. Chaque classe était partagée en *bandes* ou *familles* de dix élèves.

5. *Mais tranquillement*. Ce mot, dans ses Lettres d'éducation, revient souvent. ainsi placé. Elle ne veut point de zèle agité, impatient. — « Mettez-vous bien dans l'esprit que l'éducation est un ouvrage fort lent, qu'il y faut travailler tous les jours, mais *tranquillement*. » Aux maîtresses des classes, septembre 1702. — « ... Il faut avoir un ton gai ou du moins *tranquille* avec les enfants. » A Mme du Pérou, avril 1701. — « Il faut rigoureusement punir celles qui, après les défenses que nous faisons, auront la hardiesse d'y contredire ; mais il faut les punir *tran-*

66. — A Mme la marquise d'Havrincourt[1], ancienne élève de Saint-Cyr.

Ce 24 février 1705.

Vous n'avez à présent que deux choses à faire, Madame, servir Dieu et contenter votre mari. Ayez pour lui toutes les complaisances qu'il exigera ; entrez dans toutes ses fantaisies autant que cela n'offensera pas Dieu ; s'il est jaloux, renfermez-vous, ne voyez personne[2] ; si au contraire il veut que vous soyez dans le grand monde, mettez-vous-y, en vous retirant toujours autant que la modestie le demande. Vous allez être gouvernante, c'est-à-dire la première personne de la ville ; donnez-y bon exemple. Qu'il y ait toujours quelque sage et honnête femme en votre compagnie ; représentez à votre mari que vous êtes encore trop jeune pour vous livrer au monde, sans qu'il y ait quelqu'un de raisonnable témoin de votre conduite : il vous en saura très bon gré, quel qu'il soit. Fuyez les mauvaises compagnies, rien n'est si dangereux. Aimez la présence de votre mari, ne vous cachez jamais de lui. Sachez vous retenir sur le jeu que je crois que vous ne haïssez pas : vous voyez les malheurs que l'amour du jeu attire. Aimez l'ouvrage[3], soyez toujours occupée ; aimez à

---

quillement et sans s'émouvoir. » A une maîtresse des classes, 1692. — « Adressons-nous à Dieu pour obtenir ce que nous désirons ; mais encore une fois ne vous pressez pas ; tout se fera mieux en y travaillant avec douceur et *tranquillité.* » A Mme de Fontaines, 22 septembre 1691.

1. Sortie depuis peu de Saint-Cyr, Mlle d'Osmont venait d'épouser le marquis d'Havrincourt, gouverneur de Hesdiu, colonel du régiment d'Artois-dragons. — Une des *bleues* les plus distinguées par les qualités du caractère et de l'esprit, elle avait servi, pendant deux ans, de secrétaire à Mme de Maintenon. — Cette lettre de prévoyants conseils lui est adressée au lendemain de ses noces, à la veille de son départ pour le gouvernement de son mari.

2. *Ne voyez personne.* Elle ne mesure pas sans doute ici l'expression, et n'entend pas être obéie à la lettre sur ce point : il n'était pas possible à la femme d'un gouverneur de se clôturer ainsi. — Quoi qu'il en soit, il eût mieux valu dire : Avec un mari de telle humeur, évitez soigneusement, dans votre conduite, tout ce qui pourrait éveiller ou nourrir sa jalousie, et par votre affection, comme par vos ménagements, appliquez-vous à lui donner confiance.

3. Ce mot désigne toujours, chez Mme de Maintenon, le travail à l'aiguille (couture, tapisserie).

être seule, à rentrer en vous-même et à faire souvent des réflexions sur votre conduite. Ne soyez point haute, soyez polie faites-vous aimer de votre domestique[1], soyez-y ferme et bonne. Ne donnez jamais dans l'excès des modes, suivez-les de loin et autant que la bienséance le requiert sans les outrer ; ne tâtez jamais de la louange qu'on dise de vous que vous êtes magnifique dans vos habits ; je serais bien fâchée d'entendre dire cela de vous ; soyez vêtue proprement[2], sans affectation, et devenez ménagère[3].

Vous avez été élevée dans la plus pure doctrine, et savez fort bien votre religion, vous avez même de la piété ; ayez horreur de toute nouveauté sur cet article ; ne décidez jamais de rien, quoique vous en sachiez plus que les autres ; ne parlez sur cela que quand on vous demandera votre sentiment, que vous direz avec modestie et retenue ; ne critiquez jamais la conduite de personne, quelque mauvaise qu'elle soit. Je ne vous dirai rien sur vos devoirs de bonne Française envers le roi ; vous lui avez de trop grandes obligations[4] pour vous départir jamais du respect et de l'amour que ses sujets lui doivent, et vous, en particulier, êtes bien obligée de prier Dieu toute votre vie pour sa sacrée personne et pour la famille royale. Ne souffrez jamais, autant que cela dépendra de vous, qu'on en parle d'une manière trop libre ; on se donne une grande liberté de parler des défauts des princes : cela ne vaut rien ; gardez-vous-en, vous qui les connaissez mieux que personne. Enfin, ma chère fille, soyez une bonne chrétienne, une bonne femme et une bonne mère, remplissez bien tous vos devoirs, établissez bien votre réputation, et priez pour moi.

---

1. Se disait collectivement de tous les serviteurs d'une maison.
2. *Proprement.* Sur le sens de ce mot, V. plus haut, p. 300, n. 4.
3. Sur le sens de ce mot, V. p. 228, n. 1.
4. Elle devait au roi, outre le bienfait de l'éducation reçue à Saint-Cyr, son mariage avec le marquis d'Havrincourt et 100000 livres de dot.

INSTRUCTIONS ET ENTRETIENS

SUR L'ÉDUCATION



INSTRUCTIONS ET ENTRETIENS

SUR L'ÉDUCATION[1]

I

Que les Dames maîtresses doivent l'exemple en tout, et autres conseils.

31 décembre 1694.

Dans un chapitre[2] du dernier jour de l'année, où Mme de Maintenon se trouva, elle laissa parler la Mère supérieure[3], comme elle faisait ordinairement quand elle y venait, et quand la supérieure eut fini, Mme de Maintenon ajouta : « Votre Mère a passé légèrement un article[4] bien essentiel, c'est la nécessité

---

1. Ce n'est plus Mme de Maintenon qu'on va lire, et c'est encore, c'est toujours elle, tant les Dames de Saint-Cyr, formées par ses soins et pleines de son esprit, qui, au sortir de ses entretiens, s'empressaient de recueillir ses paroles, ont su, non seulement en conserver le fond, mais en reproduire le caractère, souvent même en saisir la forme habituelle, le tour, l'accent.

Il est certain, d'ailleurs, que les rédactions de ces entretiens, dues pour une grande part à la plume exercée de Mme de Berval, ont été montrées à Mme de Maintenon pour être approuvées, et recevoir au besoin ses corrections. (V. Lavallée, Préface des *Entretiens sur l'éducation des filles*, p. 11.) Nul doute qu'elle n'y ait, en plus d'un endroit, mis la main elle-même, ou qu'elle ne les ait fait retoucher sur ses observations, afin de les rendre plus dignes d'être gardées, lues et relues par les maîtresses présentes et à venir.

2. C'était le mot en usage pour désigner l'assemblée générale des religieux d'une même maison.

3. C'était alors Mme de Fontaines.

4. *A passé un article.* Il n'y a pas ici oubli de la préposition *sur*. « *Passer*, avec complément direct, signifie quelquefois figurément, toucher, mentionner une chose dans le discours, sans l'approfondir, sans s'y arrêter. *Il a passé cela délicatement, adroitement, légèrement.* » (*Dictionnaire de l'Académie.*)

de vous faire estimer des demoiselles par une conduite toute religieuse et régulière. Comptez que l'empressement que vous avez à vous instruire, et toutes vos questions qui partent d'un si bon fonds, mes bonnes intentions, mes misérables discours, et tous les moyens que nous pourrions prendre pour établir une vraie piété, une vertu solide et un bon esprit dans vos classes, seront sans fruit, si vos demoiselles ne vous estiment pas, et elles ne vous estimeront qu'autant qu'elles vous verront vraiment vertueuses et régulières. Vous ne sauriez croire comme elles seraient clairvoyantes sur vos moindres défauts, tout ce qu'elles en diraient, les comparaisons qu'elles feraient de vous aux autres, comme elles sauraient démêler[1] celles qui sont les plus exactes de celles qui le seraient moins, comme elles diraient : C'est une telle qui nous garde, nous pourrons l'entretenir ; c'est cette autre, nous n'aurons pas un mot d'elle. Qu'est-ce à dire cela ? sinon une telle est régulière, et l'autre ne l'est pas...

» Il m'est revenu que, dans vos récréations, vous parlez des défauts de vos demoiselles, sous prétexte, dites-vous, que vous êtes leurs mères ; mais ce n'est pas une raison pour divulguer dans une communauté des fautes et des défauts qui peuvent prévenir contre elles et leur nuire beaucoup, surtout si dans la suite elles voulaient être religieuses ici. Ce sont des filles de seize à dix-huit ans ; leur réputation commence à n'être plus indifférente, et vous devez la ménager aussi soigneusement que le christianisme vous oblige à conserver délicatement la réputation de notre prochain ; autrement vous pourriez bien tout bonnement, et sans y penser, être aussi médisantes que nous autres dans le monde.

» Soyez circonspectes dans vos paroles, soyez délicates sur la charité ; vous savez mieux que moi combien il est aisé de pécher considérablement en cette matière : vous en instruisez

---

1. *Démêler*. V. sur ce mot, dans les *Lettres d'éducation*, la lettre 5, *Aux Dames de Saint-Louis*), p. 203, n. 5.

les autres. Considérez toujours, avant que de parler, si ce que vous allez dire a quelque nécessité ou utilité, ou du moins s'il est innocent. Je ne vois pas à quoi peut servir de parler des défauts de vos demoiselles; je vous ai dit quelquefois en riant que je vous abandonnais le prochain *rouge*[1]; c'est une raillerie, et quoiqu'il y ait moins de précautions à prendre à l'égard de ces enfants, dont les défauts à cet âge ne doivent pas faire grande impression, je ferais cependant scrupule de parler de ceux qui sont considérables. Si vous étiez frappées de ce que quelques défauts s'établiraient parmi vos demoiselles, ou quelque mauvaise coutume ou manière, je ne trouverais pas mal que vous dissiez en général que vous craignez qu'un tel défaut ne se glisse dans les classes, ni qu'on en cite même des exemples; cela vous instruit les unes et les autres, vous précautionne ou vous relève[2]; mais je ne voudrais jamais que l'on nommât les demoiselles qui ont ces défauts; je trouverais même moins d'inconvénient à marquer positivement quelle sorte de faute quelqu'une aurait faite que de dire : C'est une humeur difficile, c'est un esprit mal fait, c'est un mauvais caractère; car ces choses-là notent toujours d'une manière très fâcheuse, et ne manquent point de laisser une mauvaise impression. »

Quand Mme de Maintenon eut cessé de parler, la Mère supérieure lui demanda pardon, au nom de toute la communauté, des fautes qu'on avait faites pendant toute l'année[3]; elle répondit : « Je vous l'accorde de bon cœur, mes chères enfants, et je suis pleine d'espérance que nous allons faire merveille à l'avenir; je suis résolue de me livrer tout entière[4] et de vous aider de tout

---

1. La classe *rouge* que Mme de Maintenon désignait ainsi en riant était celle des plus jeunes Demoiselles; on y restait de sept à dix ans.

2. *Vous instruit les unes et les autres... Vous*, c'est-à-dire, les élèves, les Demoiselles. Cela les *instruit*, les unes et les autres, ou les *précautionne* (les met sur leurs gardes), ou les *relève*, les reprend (sans les désigner).

3. On est au dernier jour de l'année 1694.

4. Ne se donnait-elle pas déjà tout entière, à tous les moments dont sa vie de cour lui permettait de disposer?

mon pouvoir à établir dans nos classes ce bon esprit et cette éducation solide dont je vous parle si souvent ; celle que nous leur avons donnée jusqu'ici a été trop extérieure et superficielle ; travaillons toutes ensemble à la rendre chrétienne, raisonnable et solide[1]. Je vous demande pardon si je vous parle si librement aux récréations, si je vous dis quelquefois des choses trop dures; je me persuade que vous ne vous en offensez pas, parce que vous voyez le cœur dont elles partent, et que je n'envisage que votre utilité et le bien de votre établissement. Je serais bien fâchée de vous donner mon esprit, mes idées, mes maximes particulières, et je puis vous assurer que je ne vous fais aucune décision qui soit un peu importante, que je ne l'aie auparavant consultée[2] plus d'une fois à des personnes capables de m'éclairer. »

II

Conseils aux Demoiselles sur les lettres qu'elles écrivent. Brièveté et simplicité recommandées.

Janvier 1695.

Puisque vous nous avez ordonné de vous écrire ce que nous dîmes hier à la récréation, nous le ferons le plus exactement et le plus simplement qu'il nous sera possible[3]. Mme de Maintenon

1. La réforme introduite en 1692 dans le régime de Saint-Cyr (V. *Lettres d'éducation*, Lettres 11 et 12) ne lui paraissait pas encore assez solidement établie.

2. On lit de même dans un de ses entretiens (1700) : « Je vous conseille de ne pas *consulter aux personnes* du dehors des choses de cette nature. » Au lieu de, consulter les personnes du dehors sur... — Cet emploi de *consulter*, au sens actif, avec le nom de la chose sur laquelle on consulte pour complément, n'avait rien d'inusité. Plusieurs exemples en ont été cités plus haut (p. 7, n. 1) tirés de Molière et de Sévigné. On peut y joindre celui-ci de Fontenelle : « M. Huygens *consultait à M. de L'Hospital ses difficultés* sur le calcul différentiel. » *Eloges des savants*, *L'Hospital*. L'Académie française mentionne encore ce tour dans son Dictionnaire, mais en le notant comme vieilli.

3. Ce sont deux Demoiselles de Saint-Cyr qui rendent compte de cette instruction à une des premières maitresses Elles ont signé leur écrit. L'une d'elles

eut la bonté de venir exprès pour corriger nos lettres, comme nos maîtresses l'en avaient priée ; elle fit d'abord approcher toutes les demoiselles, et celles de qui l'on devait corriger les lettres étaient les plus proches d'elle. Elle leur montra l'une après l'autre les défauts qui étaient dans celles qu'on lui présenta, nous faisant voir particulièrement combien le style simple, naturel et sans tour[1], est le meilleur, et celui dont toutes les personnes d'esprit se servent, nous disant que le principal pour bien écrire est d'exprimer clairement et simplement ce que l'on pense. Elle nous donna pour exemple M. le duc du Maine, qu'elle faisait écrire lorsqu'elle en était chargée, qu'il n'avait encore que cinq ans[2]. Elle nous raconta que, lui ayant dit un jour d'écrire au roi, il lui avait répondu fort embarrassé qu'il ne savait point faire des lettres. Mme de Maintenon lui dit : « Mais n'avez-vous rien dans le cœur pour lui dire? — Je suis bien fâché, répondit-il, de ce qu'il est parti. — Eh bien! écrivez-le, cela est fort bon. » Puis elle lui dit : « Est-ce là tout ce que vous pensez? n'avez-vous plus rien à lui dire? — Je serais bien aise qu'il revînt, répondit le duc du Maine. — Voilà votre lettre faite, lui dit Mme de Maintenon, il n'y a qu'à le mettre simplement comme vous le pensez, et si vous pensiez mal, on vous redresserait. » « C'est de cette manière, ajouta-

---

est cette Mlle d'Osmont qui devint marquise d'Havrincourt. V. plus haut, *Lettres d'éducation*, L. 65.

1. *Sans tour?* — Mais on ne saurait guère écrire sans donner un tour aux pensées qu'on exprime. La simplicité même n'exclut pas le *tour*. Le tour est inséparable de la forme même que prennent les pensées. Aussi ce mot est-il pris ici dans une nuance de sens particulière. Les tours dont Mme de Maintenon ne veut pas sont les tours habiles, ingénieux, les formes artistement choisies par lesquels on donne au style plus de relief et d'éclat. Elle ne veut pas de lettres *tournées*. — En caractérisant le style qu'elle préfère (ce style simple, naturel et *sans tour*), ne vient-elle pas de définir le sien?

2. *Qu'il n'avait...* Lorsqu'il n'avait... — Çà et là les demoiselles qui ont rédigé cet entretien écrivent un peu comme elles parlent. — Le duc du Maine avait été, en effet, un enfant d'intelligence précoce ; Mme de Maintenon écrivait de lui en 1677 : « C'est la plus jolie créature du monde, et qui surprend vingt fois le jour par son esprit. » (Il était né en 1670.)

t-elle, que je lui ai montré, et vous avez vu les jolies lettres qu'il a faites[1]. » Mme de Loubert, notre première maîtresse, lui dit qu'elle nous ferait grand plaisir de vouloir bien se donner la peine de nous en faire un modèle ; elle y consentit, et prit pour sujet celui des lettres qu'elle venait de corriger ; elle en écrivit une en billet et une en lettre, pour nous en montrer la différence.

Nous n'osions lui marquer l'envie que nous avions qu'elle nous en fît comme pour une personne à qui nous devions du respect ; une de nos maîtresses voulut bien le faire pour nous. Mme de Maintenon nous demanda, avec sa bonté ordinaire : « Pour qui, mes enfants, voulez-vous que je vous la fasse? » Nous lui répondîmes de manière à lui faire entendre que ce serait pour elle, comme pour une bienfaitrice. « Eh bien! dit-elle, puisque vous le voulez, je vais vous en faire une de cérémonie et de respect aux personnes âgées, quoiqu'elles ne fussent pas de meilleure maison que vous ; » et, s'adressant à une de nous, elle lui dit : « Par exemple, vous devez du respect à un vieux M. T..., votre oncle, que je connais, quoiqu'il soit de la même maison que vous ; vous me devez aussi du respect par rapport à mon âge ; » comme nous voulant dire qu'il n'y avait que cela qui dût nous la faire respecter, tant son humilité est grande ; mais il ne nous siérait pas, ma Mère, de vous en parler, vous la connaissez mieux que nous[2].

---

1. On se montrait avec admiration à Saint-Cyr quelques-unes des lettres de ce duc, que Mme de Maintenon avait communiquées. Sans doute aussi on y avait lu le petit volume imprimé à très peu d'exemplaires par les soins de Mme de Maintenon et de Racine, sous ce titre : *Œuvres d'un auteur de sept ans*, recueil de fragments de devoirs (retouchés) du jeune prince et de plusieurs de ses lettres, qui témoignent en effet de sa gentillesse d'esprit. En voici une adressée des Pyrénées à Mme de Montespan : « J'ai été fort aise, ma belle Madame, quand j'ai vu que vous vous souveniez de votre petit mignon. Vous savez le goût que j'ai pour avoir des lettres, et je suis ravi d'en avoir une de votre belle main et toute pleine de caresses. Je m'en vais écrire au petit de Rochefort, mais j'ai commencé par vous, parce que mon cœur me dit beaucoup de choses pour vous. Je vous prie, Madame, d'empêcher que le roi n'oublie le mignon. » (Barèges, 1677.)

2. Vous connaissez mieux que nous son humilité. — On voit assez que cet écrit

Après avoir fait la lettre que nous lui avions demandée, elle eut la bonté de nous la lire, et nous dit ensuite : « Vous voyez que je l'ai faite respectueuse et tendre, mais c'est pour celles qui me regardent comme leur mère et que je regarde comme mes filles. »

Nous n'avons pas encore, ma Mère, les lettres qu'elle prit la peine d'écrire, mais nous tâcherons de les avoir au plus tôt, et nous vous les donnerons sans rien y changer.

Nous vous dirons encore ce qu'elle nous fit remarquer des derniers mots de sa lettre, qui font voir la tendresse qu'elle nous permet de lui marquer, ayant la charité de nous regarder comme ses filles ; elle nous dit donc : « Si une personne que je ne connaîtrais pas m'écrivait ainsi, cela ne serait pas bien, quoique je ne m'en soucie pas[1] ; mais pour celles de Saint-Cyr, j'aime fort qu'elles me marquent de la tendresse, et qu'elles m'écrivent sans façon. »

J'oubliais, ma Mère, un fait remarquable[2] de la journée d'hier ; c'est que la maîtresse générale vint chercher Mme de Maintenon, et comme elle n'osait l'interrompre, une de nos Mères l'en avertit, parce qu'il y avait déjà quelque temps qu'elle attendait. La maîtresse générale approcha donc, et Mme de Maintenon lui dit d'un air agréable : « Eh bien ! que voulez-vous ? nous avons bien ici d'autres affaires ; pourquoi nous importu-

---

n'est pas de la main de Mme de Berval ni de telle de ces Dames qui, d'ordinaire, recueillaient les entretiens de Mme de Maintenon. Les deux Demoiselles qui cette fois, à leurs risques et périls, les remplacent, se tirent le mieux qu'elles peuvent de ce récit, dont une aimable naïveté de ton fait excuser les négligences et les gaucheries de langage.

1. C'est-à-dire, quoiqu'une telle liberté ne me cause pas de souci, que je ne m'en formalise pas. — Cet emploi de *se soucier de* était de la langue du temps. Le sens du réfléchi répondait, dans certain cas, à celui de l'actif *soucier*, qui se disait pour, chagriner, donner du souci.

> Penses-tu, lui dit-il, que ton titre de roi
> Me fasse peur, ni me soucie?
>
> La Fontaine, *Le lion et le moucheron.*

2. *Le fait remarquable* qu'elle annonce, c'est sans doute ce mot de Mme de Maintenon, ce mot de tendresse si expressif, qui a terminé l'entretien.

ner? » Elle lui répondit du même ton : « Je ne savais pas, Madame, que vous fussiez si bien occupée. » Mme de Maintenon, lui ayant répondu en fort peu de mots, reprit son occupation ; mais comme, en nous levant pour laisser passer la maîtresse générale, il s'était élevé beaucoup de poussière, Mme de Loubert, notre première maîtresse, marqua à Mme de Maintenon la peine qu'elle en avait, laquelle reprit aussitôt avec bonté : *Ces pauvres enfants, j'aime jusqu'à leur poussière*[1] ! Nous fûmes toutes pénétrées de la manière tendre dont elle dit ces paroles, et nous en pensâmes pleurer. Elle fit aussi tout cela[2] avec tant d'application, qu'elle fut obligée de s'essuyer plusieurs fois le visage.

Avant que de s'en aller, elle nous dit : « Mes chers enfants, croyez-vous que cela vous puisse profiter ? » Nous lui répondîmes que nous espérions que la peine qu'elle avait prise ne serait pas inutile ; elle sortit en disant qu'elle le souhaitait de tout son cœur.

C'est avec bien du plaisir, ma Mère, que nous nous sommes acquittées de ce que vous avez souhaité de nous; nous vous prions d'excuser tous les manquements que vous y remarquerez, mais nous croyons qu'il n'est pas besoin de vous expliquer combien nous sommes remplies de reconnaissance pour Mme de Maintenon, qui nous donne tous les jours de nouvelles marques de sa bonté; c'est ce qui nous fait souhaiter un aussi heureux sort que celui qu'ont eu quelques-unes de nos compagnes d'être auprès d'elle[3]. Nous n'espérons pas que le bonheur nous en veuille assez pour cela, mais du moins nous allons nous appli-

---

1. Ce mot de tendresse, nous dirions presque de *passion*, de passion maternelle, avait justement frappé, Dames et Demoiselles. Mme de Maintenon, d'habitude si réservée ou contenue, même à Saint-Cyr, si maîtresse de ses élans de cœur, n'en laissait pas souvent échapper de semblables.

2. Tout ce qui vient d'être raconté.

3. C'est-à-dire, d'être attachée à sa personne comme secrétaire. L'ambition qu'avouent naïvement les auteurs de ce récit fut satisfaite, au moins pour l'une des deux. Mlle d'Osmont servit, en effet, pendant deux ans de secrétaire à Mme de Maintenon.

quer de toutes nos forces à profiter de toutes les bontés dont elle nous honore présentement, et nous tâcherons toute notre vie de faire honneur à l'éducation qu'elle nous procure, à laquelle elle veut bien s'employer si souvent elle-même. Nous sommes, ma Mère, avec un profond respect, vos très humbles et très obéissantes servantes.

D'Osmont et du Bouchot.

III

De la meilleure manière de remédier aux mauvaises coutumes qui se seraient introduites dans une classe.

1699.

Mme de Maintenon parlant aux religieuses de Saint-Louis sur les demoiselles, elles lui demandèrent comment elle ferait si elle était maîtresse de classe : « J'y serais peut-être aussi embarrassée qu'une autre, répondit-elle, quoique je vienne ici décider[1]. — Mais que feriez-vous, ajouta Mme de la Haye, si vous étiez embarrassée ? — Je recourrais à Dieu pour lui demander la lumière dont j'aurais besoin, répondit Mme de Maintenon, et je ferais simplement devant lui ce que je croirais de meilleur. — Mais, Madame, dit encore la même, si l'on vous nommait première maîtresse et qu'on vous dît comme à une religieuse de Saint-Louis : Ma sœur, voilà une classe dont on vous donne la conduite, et que vous trouviez dans les filles qui la composent bien des défauts, de la paresse, de la mauvaise humeur, de la grossièreté, de l'indocilité; supposez même que cette classe eût été négligée, qu'on s'y fût relâchée sur la vigilance, sur l'éducation, que la règle n'y fût pas gardée ; comment vous y prendriez-

---

1. *Décider*. Sur les questions d'éducation et d'enseignement.

vous pour remédier à tout cela et donner à nos filles un autre pli ? changeriez-vous tout d'un coup ce que vous trouveriez de mal ? — Je m'en garderais bien, dit Mme de Maintenon ; j'agirais plus tranquillement[1] ; je garderais exactement les règles, l'usage et les coutumes générales ; je mettrais ordre aux choses les unes après les autres, mais en disposant tout avec douceur et modération ; je tâcherais pourtant d'en venir efficacement à mon but, qui serait cette éducation solide que je vous prêche continuellement, en détruisant leurs défauts et en travaillant à les remplir de toutes les vertus convenables à leur sexe ; je leur parlerais souvent en général et en particulier. Si je voulais, par exemple, attaquer leur paresse, je commencerais par leur faire quelques instructions sur la nécessité et la beauté du courage ; je leur dirais que je suis résolue de les rendre courageuses, sans leur reprocher qu'elles ne le sont pas[2] ; je descendrais cependant dans le détail des fautes qu'elles peuvent faire là-dessus ; je leur ferais voir que c'est une grande faiblesse de se plaindre à tout propos du froid et du chaud et des moindres incommodités, et d'être si avisées pour fuir les plus petites contraintes. »

Et si après cette instruction, dit Mme de Radouay, vous les entendiez s'en plaindre encore[3], et que vous les vissiez, par exemple, s'enfoncer la tête dans les épaules, que leur diriez-vous ? — Je leur dirais, répondit-elle, En avez-vous moins froid pour vous être plainte ? Si cela l'adoucissait, je vous permettrais de le dire ; mais puisqu'il ne vous en revient aucun soulagement, je vous conseille de supprimer vos plaintes. — Vous les railleriez donc quelquefois ? lui dit Mme de Saint-Périer. — Oui, répondit-elle, cela leur fait souvent mieux sentir le ridicule de ce qu'elles font de mal à propos qu'une réprimande sérieuse...

---

1. Sur cette *tranquillité* d'action, qu'elle ne cesse de recommander aux maîtresses, V. plus haut, dans les *Lettres d'éducation*, celle du 12 janvier 1715, à Mme de Vandam, p. 301, n. 5.

2. On ne pouvait commencer mieux la réforme qu'il s'agit d'entreprendre. Cette méthode, qui n'a garde de trancher dans le vif, est celle de la sagesse même.

3. Se plaindre encore du froid.

IV

Des bons et des mauvais caractères d'esprit.— Des meilleures aptitudes aux fonctions de Dames de Saint-Cyr.

12 avril 1700.

Le 12 avril de l'année 1700, Madame nous dit à la récréation : « Je crains qu'on ne compte trop ici sur ce que les demoiselles qui se présentent pour le noviciat[1] ont fait aux classes ; on aura vu commettre une faute considérable à une fille, on lui aura vu quelques défauts, c'en est assez pour être prévenue contre elle ; cela n'est pas juste ; vous ne devez compter, pour le bien et pour le mal, que sur la persévérance, parce qu'une fille qui s'est soutenue la même dans toutes les classes montre que c'est son caractère. Ainsi je ne ferais pas faire un long noviciat à celle qui aurait bien fait partout ; sans en exclure une dont on aurait été mécontente dans les premières classes, et qui paraîtrait fort changée à la classe bleue ; je prolongerais son noviciat, afin de lui donner le temps de s'affermir dans le bien, si son changement était sincère, et d'éprouver s'il est dissimulé, ou si c'est un esprit léger et inconstant dont il serait à craindre qu'après avoir bien fait quelque temps, elle ne retombât dans ses premiers défauts.

» Une des choses à quoi vous devez autant vous appliquer dans le choix de vos sujets, continua Madame, c'est de connaître le caractère des filles : il est très important de n'en prendre que de bons, parce que c'est ce qui se rectifie le moins ; la piété qui peut retrancher tous les vices n'ôte que rarement les défauts qui viennent du caractère de l'esprit. Pour moi, j'aimerais mieux ce

---

1. Le noviciat par lequel on se préparait à l'état de Dame religieuse de Saint-Louis.

que vous appelez ici une méchante, qui n'est souvent qu'une espiègle, que je ne m'accommoderais d'un esprit de travers, ou d'une mauvaise humeur, quoique pieuse[1]. J'aime assez ce qu'on appelle de méchants enfants, c'est-à-dire enjoués, glorieux, colères, et même un peu têtus, une fille un peu causeuse, vive et volontaire, parce que ces défauts se corrigent aisément par la raison et la piété, et même presque toujours par l'âge seul. Mais un esprit mal fait, un esprit de travers se soutient en tout. — Qu'appelez-vous, lui dit-on, un esprit de travers, un esprit mal fait? — C'est, répondit Madame, un esprit qui ne se rend point à la raison, qui ne va point au but, qui croit toujours qu'on veut lui faire de la peine, qui donne un mauvais tour à tout, et qui, sans être malicieux, prend les choses tout autrement qu'on n'a prétendu les dire. Mais rien n'est pire qu'un esprit faux, ou déguisé et dissimulé, ou entêté et opiniâtre. Prenez garde à tous ces défauts, et à l'humeur[2], ce sont les plus importuns[3] pour une communauté ; car rien n'appesantit plus le joug de la supériorité[4] que d'avoir à gouverner des esprits difficiles, auxquels il faut mille ménagements. Dieu souffre tous ces défauts parce qu'on peut bien être sauvé ayant l'esprit mal fait : il est, ajouta-t-elle agréablement, plus indulgent que nous. car il reçoit bien des gens en son paradis que je serais bien fâchée que nous admissions dans notre communauté. »

Mme de Riencourt demanda si c'était la même chose d'être un peu boudeuse ou d'être de mauvaise humeur. « Non, répondit Madame en riant ; je permettrais bien un peu de bouderie ; il n'y a guère d'enfants qui n'y soient sujets ; ils n'ont pas pour

---

1. Ou d'une personne de mauvaise humeur, quoique pieuse.

2. *Et à l'humeur*. Ce mot, comme on le voit par ce qui précède immédiatement, est pris ici au sens particulier d'humeur difficile, fâcheuse, ou, comme il est dit plus haut, d'*humeur mauvaise*.

3. Les plus incommodes, les plus gênants, et quelque chose de plus encore. *Importun* semble garder ici quelque chose de la force du sens premier (*importunus*, fâcheux, funeste).

4. De la haute direction, de celle qui appartient à la supérieure.

cela l'esprit mal fait; mais j'appelle une mauvaise humeur, celle d'une personne aisée à blesser, qui est soupçonneuse, qui philosophe[1] sur un air, sur une parole, enfin avec qui l'on n'est point à son aise, à qui l'on craint d'avoir affaire, au lieu qu'une fille de bon esprit est celle qui prend tout en bonne part, qui laisse tomber beaucoup de choses sans les relever, et qui, bien loin de croire qu'on a dessein de l'attaquer, quand on n'y pense pas, ne s'aperçoit pas même de celui qu'on aurait de la fâcher; qui s'accommode de tout, qui trouve des facilités à tout ce qu'on veut, qu'une supérieure peut mettre sans ménagement à toutes les charges et avec toutes sortes de personnes; voilà ce que j'appelle un bon esprit; c'est un trésor pour une communauté[2].

---

1. *Philosopher*, au sens à demi populaire, aujourd'hui plus rare, de raisonner, épiloguer, chicaner. — « On *philosophe* pourquoi cette augmentation (*de dignité*) accordée au chancelier d'Aligre. » SÉVIGNÉ, 12 janvier 1674. — « Ce n'est pas à vous (aux esprits *libertins* qui se scandalisent et se rebutent des humiliations du Verbe fait chair), ce n'est pas à vous à *philosopher* sur les abaissements et la croix de notre Sauveur. » BOURDALOUE, *S. pour le dimanche de la Quinquagésime*, 1er P.

2. Image de la *fille de bon esprit*, tracée avec un fin coup d'œil, et animée d'une cordialité d'estime qui fait mieux sentir le prix d'un tel caractère. — Dans un autre entretien (1709), Mme de Maintenon disait : « Une des choses les plus importantes pour vous est le choix des sujets pour remplir la communauté. Je ne crois pas qu'on ait sur cela des vues assez droites; on s'arrête trop à ce qu'on appelle la capacité pour les charges; il ne faut pas croire que vos emplois soient beaucoup plus difficiles que ceux des autres communautés, et qu'il faille un talent si particulier pour les faire; il suffit d'avoir un bon esprit. Toute la différence qu'il y aura entre une fille intelligente et qui (*celle qui*) le sera moins, c'est que l'intelligente s'y formera en six mois, au lieu qu'il faudra peut-être plus d'un an pour que l'autre en soit capable; mais, après tout, elle en viendra à bout à la longue. Pour moi, je ne voudrais pas qu'on s'inquiétât de l'embarras qu'une fille trouve dans l'exercice des charges, pourvu qu'elle n'eût jamais un esprit difficultueux, car je n'en voudrais pour rien au monde de ce caractère, quelque piété qu'elles pussent avoir, non plus que d'une conscience embarrassée, scrupuleuse, qui revient toujours sur les mêmes choses, qui est attachée à son sens; ces sortes d'esprit sont propres à faire tourner la tête à un confesseur et à une supérieure, et à devenir folles elles-mêmes... » Et plus loin : « Quand j'entends dire : Cette fille n'a pas les talents de l'Institut, elle n'a pas assez d'intelligence pour les charges, je répondrais volontiers : Qu'entendez-vous par ces talents de l'Institut? Est-ce une certaine facilité de s'exprimer, une affluence de pensées et de paroles qui ne sont pas toujours accompagnées de discernement, qui fait pourtant quelquefois parler d'un air aisé et agréable? En vérité, je craindrais beaucoup plus ce talent-là que je ne le désirerais. J'aurais grand'peur d'une fille éloquente, et je n'aimerais guère à trouver ici des prédicateurs. Ces sortes de

Ainsi ce que je crois de plus important dans une fille, après la bonne vocation et la piété, c'est ce bon esprit : quand vous trouverez cela, passez par-dessus les autres défauts, car vous ne trouverez jamais de sujets accomplis. — Quels défauts pourrait avoir une personne qui aurait ces bonnes qualités? dit Mme de Gautier. — Elle pourrait, répondit Madame, être un peu glorieuse, ou trop vive, ou dissipée, ou prompte, ou impatiente, ou lente, peu capable, peu intelligente, mais tout cela se corrige [1] avec le temps et la piété. » — Mme de la Haye dit qu'on trouvait dans la petite de Boulainvilliers toutes les bonnes qualités dont Madame venait de parler; qu'elle avait toujours contenté ses maîtresses, et n'avait jamais rien eu à démêler avec ses compagnes. — « Il est vrai, repartit Mme de Gautier, que c'est un bon esprit, mais elle paraît avoir un tempérament bien délicat, quoiqu'elle soit rarement malade. — Croyez-vous, reprit fortement Madame, que les tempéraments les plus délicats rendent le moins de services à la maison? Vous-même êtes une preuve du contraire; et combien en avez-vous ici de malsaines [2] qui remplissent toutes les charges où on les met! Quand une fille délicate à du courage joint un bon sens et un bon esprit, elle vous est plus utile qu'une fille forte et robuste qui n'aurait pas ces bonnes qualités. Croyez-moi, Dieu partage ses dons, et vous ne trouvez pas tout dans la même personne; il est rare que ces esprits doux, faciles et accommodants se trouvent dans un corps grossier. »

---

talents enflent plus qu'ils n'édifient. Je conviens que ce ne serait pas une raison d'exclure une personne qui les aurait, s'ils étaient accompagnés d'un bon esprit et d'une solide piété, mais je vous assure qu'ils ne sont pas nécessaires. Pour moi, je ne connais point d'autres talents de l'Institut qu'une grande piété, un esprit droit et une *bonne humeur.* » V. aussi la Lettre à Mme de Berval du 6 août 1698 sur les meilleurs choix a faire pour la communauté, *Lettres d'éducation*, L. 30.

1. Peu capable, peu intelligente : cela se corrige-t-il, en effet, avec le temps comme les autres défauts dont l'énumération précède? — A la rigueur, oui, sans doute, au moins dans une certaine mesure.

2. *Malsain* se disait très bien soit d'un état accidentel de maladie, soit de la faiblesse ou délicatesse de santé. Ce mot emporte aujourd'hui l'idée d'une santé gâtée, ou même d'une constitution mauvaise.

V

Que les maîtresses doivent proportionner leur conduite aux divers caractères.

1701.

Dans une de nos journées de travail, Madame nous dit : « Vous me demandez que je vous instruise sur les classes : l'expérience vous en apprendra plus que je ne saurais vous en dire ; c'est moins l'esprit qui m'a appris ce que j'en sais, que ce que j'ai expérimenté moi-même dans le temps que j'élevais les princes. Il faut avoir une conduite proportionnée aux divers caractères ; il faut une conduite ferme, mais il ne faut point trop gronder ; il faut souvent fermer les yeux et ne point tout voir, et surtout prendre garde à ne point aigrir vos filles et à ne les pas pousser à bout indiscrètement. Il y a des jours malheureux où elles sont dans une émotion, dans un dérangement, prêtes à murmurer ; tout ce que vous feriez alors, toutes les remontrances, toutes les réprimandes, ne les remettraient pas dans l'ordre. Il faut couler cela[1] le plus doucement que l'on peut, afin de ne point commettre son autorité, et il arrivera quelquefois que le lendemain elles feront des merveilles. Il y a des enfants si emportés et qui ont des passions si vives, que quand une fois ils sont fâchés, vous leur donneriez dix fois le fouet de suite, que vous ne les mèneriez pas à votre but ; ils sont incapables dans ce temps-là de raison, et le châtiment est inutile. Il faut leur laisser le temps de se calmer, et se calmer soi-même ; mais afin qu'ils ne puissent croire que vous vous rendez, et que par leur opiniâtreté ils sont devenus les plus forts, il faut user d'adresse, faire intervenir un médiateur, ou dire qu'on ne remet la chose à une autre fois que pour la rendre plus terrible, et ne

1. *Couler*, au sens de laisser couler. *Il faut couler cela*, c'est-à-dire, il faut laisser couler, tomber cela. *Couler*, actif, s'emploie rarement de cette manière.

pas croire qu'ils soient colères et emportés toute leur vie, parce que dans la jeunesse ils ont les passions vives.

Je l'ai vu dans M. le duc du Maine ; c'est l'homme du monde le plus doux, et, dans son enfance, comme il était toujours aigri par des maux et par des remèdes violents, il était quelquefois dans un feu et dans une impatience que tout le monde me reprochait de souffrir. On le mettait dans un bain bouillant[1], et parce qu'il criait, qu'il était de mauvaise humeur, on voulait que je le grondasse ; mais je vous avoue que je n'en avais pas le courage ; je m'en allais écrire, je me faisais appeler, afin qu'il ne crût pas que je tolérais son impatience et sa mauvaise humeur (ce qui, ce me semble, était bien pardonnable en ces occasions) ; et puis ces remèdes lui échauffaient si fort le sang, que tout ce que je lui aurais pu faire, tout ce que j'aurais pu lui dire dans ce temps-là ne l'aurait point adouci. Il faut donc étudier les moments, prendre les moyens convenables pour les enfants. Quelquefois un regard, une parole, les remet dans leur devoir, ou une conversation particulière, où[2] vous les faites entrer en raison[3] en leur parlant avec bonté. Il y en a qu'il faut reprendre en public, quelquefois même plusieurs fois, avant de les punir ; il y en a d'autres qu'il faut punir d'abord sans faire paraître de ménagement ; enfin la discrétion et l'expérience vous apprendront le parti qu'il faut prendre suivant les occasions ; mais vous ne réussirez point si vous n'agissez avec une grande dépendance de l'esprit de Dieu. Il faut beaucoup le prier pour les personnes dont vous vous trouvez chargées ; il se faut adresser à lui d'une façon spéciale quand vous êtes embarrassées ; ne doutez point qu'il ne vous aide tant que vous vous défierez de vous-mêmes, et que vous aurez soin de demeurer unies à lui. »

---

1. La médecine de ce temps avait d'étranges remèdes.
2. Dans laquelle, par laquelle vous les faites entrer en raison.
3. *Faire entrer en raison*. Façon de parler propre à la langue du XVIIe siècle, et fort expressive. Amener à la raison, rappeler à la raison, ne conviendrait pas si bien ici.

« Quand vous trouvez des enfants plus difficiles ou mal nées, il faut profiter de tout pour travailler incessamment et patiemment à leur correction, comme de l'occasion d'une fête, d'une lecture, d'une communion, pour les animer et les encourager à entreprendre elles-mêmes la destruction de leurs défauts ; mais, encore une fois, ne les rebutez point par des corrections trop fréquentes ou faites sur-le-champ ; par exemple, si vos demoiselles parlent dans le réfectoire ou dans les corridors, ou qu'elles se dérangent, ce n'est point le temps de les reprendre ou de les tirer par la manche pour les faire marcher sur une même ligne ; c'est là ce qui les impatiente et leur fait faire de sottes réponses dont on est un peu coupable par son impatience ; on ne réussit pas par cette précipitation ; quand elles sont en mouvement, elles ne vous entendent qu'à demi, et ce que vous dites augmente le dérangement ; s'il est considérable, redressez-le avec fermeté et à propos ; sinon, ayez patience, tant que le bien surmontera le mal ; c'est l'avis que saint Paul nous donne dans l'épître d'aujourd'hui, et comptez que, quoi que vous fassiez, il y aura toujours quelques filles qui parleront ou qui se dérangeront ; il est impossible que cela soit autrement dans un si grand nombre. »

Une maîtresse lui dit que depuis quelque temps elle sentait un esprit de murmure dans sa classe, que quelques-unes disaient bien de petites choses mal à propos, et elle demanda s'il ne fallait point faire quelque exemple pour l'arrêter. « Je vous dirai toujours la même chose, dit Mme de Maintenon ; priez pour elles en ces occasions, et agissez avec bien de la discrétion ; je crois que vous rendrez vos filles souples par ne point faire d'attention à leurs petits raisonnements ; quand elles verront que vous ne faites pas semblant de les entendre, ou que vous prenez en riant un trait qu'elles lancent à dessein de vous chagriner et que vous allez toujours votre chemin, elles cesseront de raisonner.

» J'ai encore à vous recommander à leur sujet de ne leur

jamais rien dire de déraisonnable, et encore moins de leur jamais faire faire des choses qu'elles voient bien, ou qu'elles verront un jour ne l'être pas. Vous n'êtes pas obligées à leur rendre toujours raison de ce que vous exigez d'elles, quoiqu'il soit ordinairement bon de le faire; mais ordonnez avec hauteur[1], sans changer de ton ni de visage, et dites avec un ton de voix doux et ferme : Mes sœurs ou mesdemoiselles, il faut faire cela aujourd'hui; vous ne ferez point un tel exercice, vous n'irez point en tel endroit, vous travaillerez tout le jour... »

Madame nous dit ensuite qu'ayant entretenu les novices sur l'éducation, elles lui avaient demandé ce qu'il faudrait faire à une petite fille qui rougirait jusqu'au blanc des yeux d'orgueil et de dépit quand on la reprend, et qui pourtant ne dit mot; qu'elle leur avait répondu que pour elle, elle l'admirerait d'avoir assez de pouvoir sur elle pour se taire; qu'il ne fallait pas faire semblant de voir ces sortes de mouvements, non plus que les répugnances qu'on voit bien qu'elles ont pour certaines choses qu'on leur fait faire. Il faut passer par-dessus sans s'embarrasser ni leur en faire une querelle, quand elles sont assez sages pour ne point éclater et pour ne point entraîner les autres au murmure manifeste; car nous sommes hommes, et nos passions remueront toujours[2] quand elles seront contrariées.

---

1. Ne faudrait-il pas plutôt lire : *avec lenteur ?*

2. Ce mot de *remuer*, si bien placé ici et si vif, fait songer à ce que dit Mme de Sévigné des *vieilles passions* dans un passage célèbre d'une lettre à sa fille, à propos des bouillons de vipère prescrits à Mme de La Fayette : « On prend cette vipère, on lui coupe la tête, la queue, on l'ouvre, on l'écorche, et toujours elle remue : une heure, deux heures, on la voit toujours remuer. Nous comparâmes cette quantité d'esprits si difficiles à apaiser à de vieilles passions... Que ne leur dit-on point? On dit des injures, des mépris, des rudesses, des cruautés, des querelles, des plaintes, et toujours elles *remuent :* on n'en saurait voir la fin; on croit que, quand on leur arrache le cœur, c'en est fait, qu'on n'en entendra plus parler; point du tout, elles sont encore en vie, elles *remuent* encore. » (20 octobre 1679.)

VI

De la justice due aux Demoiselles nouvelles venues dans une classe.

1701.

« Il y a dans vos classes, nous dit Madame, une chose qui me fait toujours de la peine, et que je tolère parce qu'elle me paraît irrémédiable ; c'est que ces filles dont vous avez pris un soin particulier, et dont, pour la plupart, vous avez fait des merveilles, deviennent, en sortant de votre classe, les dernières de celle où elles montent et sont comptées pour rien, ce qui les afflige et les décourage, se voyant tellement déchues qu'au lieu qu'il n'était question que d'elles, elles sont comme oubliées. Or il y a peu de personnes qui n'aient besoin d'être soutenues pour se maintenir dans le bien ; et il n'est pas étonnant qu'elles dégénèrent, quand elles ne le sont plus comme elles l'étaient auparavant. Cependant je n'y vois guère de remède, car la maîtresse de la classe où elles entrent a ses mérites[1] anciens, dont elle est bien plus touchée que des nouveaux, parce que les premiers sont son ouvrage, et que ce qui est nôtre nous paraît toujours plus merveilleux que les choses où nous n'avons point de part. — Que voudriez-vous donc qu'on fît, Madame, dit Mme de Glapion, pour soutenir ces merveilles nouvellement arrivées dans une classe ? les mettriez-vous d'abord au nombre des bonnes filles ? — Je ne veux rien dire sur cela, répondit-elle agréablement ; car je sais bien que, quoi que je pusse vouloir, je ne parviendrais pas à persuader qu'un mérite étranger pût valoir celui que nous regardons comme le fruit de notre travail. La maîtresse des *jaunes*, par exemple, à qui celle des *vertes* donnera

1. *Mérites*, se disait au sens de personnes de mérite ; il désigne, en cet endroit, les écolières de mérite, comme plus loin dans le même entretien : « Je ne choisirais pas pour *mes mérites* des filles molles et paresseuses. » — « Ce qui me fait regarder comme irrémédiable l'oubli des *mérites* nouveaux... »

> Et l'on peut pour époux refuser *un mérite*
> Que pour adorateur on veut bien à sa suite.
>
> MOLIÈRE, *les Femmes savantes*, I, I.

des filles sur le pied d'excellentes, trouvera que les médiocres de sa classe valent infiniment mieux, et n'admettra les nouvelles qu'après avoir jugé de leur mérite par sa propre expérience, sans vouloir s'en rapporter au jugement de la maîtresse qui les a données ; et avant qu'elle puisse les connaître par elle-même, il se passera bien du temps ; encore, après cela, arrivera-t-il souvent qu'elle n'en fera pas grand cas[1], pendant qu'aux vertes on les trouvait admirables, parce que chaque maîtresse attache le mérite à des qualités bien différentes. L'une ne comptera que sur la dévotion ; si elle n'en remarque pas une bien sensible à une fille, elle ne l'estimera guère, quelque bonne qualité qu'elle puisse avoir ; au contraire, si elle en trouve une autre bien dévote, elle la prônera comme une merveille et n'aura pas d'yeux pour voir ses défauts. Une autre qui aimera beaucoup l'ouvrage ne connaîtra point d'autre mérite, et si une fille travaille bien, elle la mettra au nombre des excellentes, quelque défaut qu'elle ait. Une autre attachera le mérite à l'esprit, à l'intelligence, aux agréments et à d'autres semblables qualités, et comptera pour de médiocres sujets celles qui n'en seront pas bien pourvues. Je ne voudrais pas exclure du nombre des bonnes filles celles qui se distingueraient par ces sortes de talents, mais ce n'est pas là que je jugerais du mérite. »

« Qu'appelleriez-vous donc, dit une de nos sœurs, une bonne et excellente fille ? — Ce serait, répondit Madame, celle qui aurait des inclinations portées au bien, qui aurait de la piété, qui aimerait à plaire à ses maîtresses et à les contenter toutes, et non pas celle qui en aimerait une avec passion et compterait pour rien de mécontenter les autres ; un esprit droit et simple, qui serait frappé de la raison, et sur qui elle ne coulerait pas comme l'eau sur la toile cirée[2] ; une humeur douce

1. Rien de mieux observé et de plus vrai, dans tous les temps, que cette prévention, chez les maîtres, en faveur des uns, et ces retards d'équité à l'égard des autres, — plus encore, peut-être, chez les maîtresses que chez les maîtres.

2. Forte image, des mieux trouvées, du défaut de prise, de l'impuissance de la

et accommodante; une fille qui se prendrait par la douceur, qui ne serait pas aisée à blesser, qui ne ferait point de peine aux personnes avec qui elle vit, qui serait courageuse et dure sur elle-même[1], qui aimerait l'ouvrage, je ne dis pas qui travaillerait bien, car elle pourrait être née maladroite, sans en être moins bonne; mais je ne choisirais pas pour mes mérites des filles molles, paresseuses et difficultueuses, qui se fâchent aisément. — Mais comment éviter de négliger les filles qui montent d'une classe à l'autre? car la maîtresse de celle où elles arrivent est obligée de prendre un soin particulier d'avancer et de former les plus âgées de sa classe de préférence à elles. — Il est vrai, répondit Madame, qu'elle doit s'occuper beaucoup des filles dont il faudra plus tôt se défaire (c'est un désintéressement que j'ai toujours demandé, et ce qui me fait regarder comme irrémédiable l'oubli des mérites nouveaux venus à une classe) ; mais sans en être occupée comme des plus grandes, je voudrais du moins qu'on les soutînt sur le pied qu'on les a données, et que, si elles étaient de bonnes filles à la classe qu'elles quittent, on ne les mît point au nombre des mauvaises ou des médiocres à celle où elles arrivent[2]. Je ne désapprouverais pas cependant qu'on leur donnât un peu de temps pour les éprouver et pour mériter les distinctions, et je n'approuverais point du tout qu'on mît au nombre des sages celles qui ne le mériteraient point; ou qu'on leur donnât des distinctions peu de temps avant le changement des classes, sous prétexte de les faire mieux recevoir à celles où elles sont prêtes de monter, afin, comme l'on dit quelquefois, de faire valoir la marchandise[3] : cela ne serait pas de bonne foi. »

---

raison sur les esprits légers ou mal faits. — Les comparaisons expressives comme celle-ci se remarquent d'autant plus dans le langage de Mme de Maintenon qu'elles sont plus rares.

1. Pour elles-mêmes. *Sur* se disait au lieu de *pour* dans bien des cas où nous mettrions aujourd'hui cette dernière préposition.

2. Transaction dictée par l'expérience et le bon sens.

3. Le mot est vif : tant pis pour celles qui l'auraient mérité. Ce serait là une fraude comme une autre, une tricherie.

VII

Conseil aux Dames de ne se point fatiguer inutilement, et de le faire avec courage, quand il est nécessaire.

1701.

« ... Vous avez ici tant d'occasions de vous fatiguer, nous dit Madame, que je voudrais bien que vous ne le fissiez point inutilement : une des peines que j'ai à ma classe[1] est de faire asseoir nos Dames : ou elles se promènent, ou elles demeurent debout, et j'en voyais une dernièrement qui raccommodait la jupe d'une petite fille en cette posture : n'aurait-elle pas aussi bien fait de s'asseoir? Pour moi, je voudrais qu'on le fît dès qu'il n'y a plus de nécessité de faire autrement. Si vous voulez voir ce qui se passe dans tous les coins de votre classe, faites-y un tour, puis asseyez-vous, tantôt appuyée sur un bout de la table, ou bien dans vos grandes chaises, une autre fois sur leurs bancs auprès d'elles ; enfin ménagez-vous, si ce n'est pour la lassitude présente, que ce soit pour celle qui pourrait venir. J'ai été huit jours à me remettre d'une après-dînée où, passant d'une chose à une autre avec nos maîtresses, je demeurai presque tout le jour debout. Vous ne serez pas toujours jeunes, mes chères filles. Si, lorsque vous avez été maîtresses, vous avez gardé cette manière de veiller et d'agir autour de vos demoiselles[2], je ne m'étonne pas qu'on ait trouvé les classes fatigantes. Je vois

---

1. On a déjà vu (*Lettres d'éducation*, L. 37) que Mme de Maintenon s'occupait avec un soin particulier des enfants de la classe rouge. Elle dit ici *ma classe*, comme une simple maîtresse. Dans un autre entretien de la même année elle disait : « Je suis à la classe des *rouges*, tantôt première et tantôt subalterne, pour essayer de tout. »

2. C'est le défaut, par zèle mal entendu, de plus d'un maître. Pour mieux surveiller la tenue et le travail des élèves, on croit nécessaire d'aller et de venir beaucoup dans la classe ou dans la salle d'étude, et l'on se fatigue en mouvements peu utiles. Sans doute le maître ne doit pas rester vissé sur son siège.

aussi que quand nos novices[1] ont été là deux heures de suite, elles n'en peuvent plus, elles sont rouges et enflammées. Savez-vous ce qui arrive? c'est qu'après s'être fatiguée mal à propos par une mortification mal entendue, on est si lasse, le reste du jour, qu'on en est de mauvaise humeur et avec soi et avec les autres; car le corps s'épuise et l'esprit en devient plus faible. Pour moi, quand j'établis une de nos petites filles pour apprendre *ba bé* à celles qui arrivent[2], je la fais fort bien asseoir, et la disciple est à genoux devant elle, parce qu'elle n'a pas longtemps à rester dans cette posture. J'ai remarqué dans vos dortoirs que vous faites tout autrement; vous coiffez vos demoiselles assises devant les petites tables comme des dames à leur toilette[3]. Et qui a jamais entendu parler de cela? n'avons-nous pas toutes été coiffées par la femme de chambre de notre mère, ou par une gouvernante qui nous mettait à terre devant elle, la tête sur un vilain tablier? Ne gâtez donc point vos demoiselles, je vous en prie; asseyez-vous pour les habiller; vous êtes leurs mères, traitez-les bonnement comme vos filles. Ne dites pas que vous ne pensez pas à vous reposer de si bonne heure : eh! quand vous sortez de votre lit, vous ne pensez pas que vous pourrez être lasses; quelque vigoureuses que vous vous sentiez à six heures du matin, souvenez-vous qu'il faut agir jusqu'à neuf heures du soir, et ménagez-vous à cette intention[4].

Je ne prétends point par là que vous soyez des filles lâches et qui craignent le travail; je voudrais des filles qui ménageassent un quart d'heure de repos qu'elles peuvent prendre sans nuire

---

Mais qui sait voir et observer peut, même assis et à distance, le faire à merveille. Quant à la parole enseignante, elle gagne d'ordinaire à être donnée *ex cathedra*.

1. Les aspirantes à la profession de Dames, qui faisaient leur apprentissage dans les classes.

2. On a déjà vu que *l'enseignement mutuel* avait été introduit pour une part dans les classes de Saint-Cyr.

3. *Assises*, etc. Complément de *demoiselles*. — Celles-ci s'asseyaient devant ces petites tables, et les Dames, pour les coiffer, se tenaient debout, derrière elles, comme des femmes de chambre.

4. Que de bon sens vif et net et quelle affectueuse sollicitude, sous la franchise du langage, dans cette petite gronderie!

à leurs charges, et sussent perdre trois heures de leur sommeil, se lever la nuit quand il gèle bien serré[1], pour soulager une petite fille, ou pour faire le tour de son dortoir[2], si on le croit nécessaire, ou pour mener les demoiselles à la promenade, le jour qu'on aurait plus besoin de se coucher que de se promener. Il faut ici du courage et de la discrétion[3] ; voilà vos véritables mortifications. Si vos demoiselles[4] voyaient une de leurs maîtresses qui ne mangeât point, qui demeurât toujours dans une posture gênante, qui s'allât enrhumer dans une porte, elles la canoniseraient sans autre examen, bien qu'elle ne soit pas la plus sage au moins en cela; elles seraient au contraire scandalisées d'en voir une qui mange tout simplement ce qu'on lui donne ou qui évite ce qui pourrait l'incommoder, quand elle le peut sans manquer à ses devoirs. J'espère pourtant que, si l'on tient en cela un juste milieu, elles ne pourront ne pas être édifiées de vous voir si simples à prendre[5] les soulagements nécessaires et à ménager vos forces, et si courageuses pour les sacrifier et pour n'y pas même faire attention[6], dès qu'il s'agit de vos devoirs. »

VIII

Sur le reproche qu'on fait aux Demoiselles de Saint-Cyr d'être vaines et glorieuses.

1701.

« Il me revient bien des choses, dit Madame, et je les rap-

---

1. *Quand il gèle bien serré;* et plus loin : *Elles vous canoniseraient sans examen.* Ces façons de dire, d'une familiarité expressive, jettent une teinte de gaieté sur ces remontrances.
2. Les maîtresses des classes avaient leur cellule dans le dortoir des Demoiselles.
3. C'est-à-dire, de la retenue, de la modération dans le zèle, afin de ménager ses forces, dans l'intérêt même de son devoir.
4. Une pensée intermédiaire que la suite des idées appelait semble omise en cet endroit : Ne vous en rapportez pas en ceci à l'opinion de vos Demoiselles. Si elles voyaient...
5. *Si simples à prendre...* Si franchement et bonnement disposées à prendre...
6. Et pour ne pas même faire attention à ce sacrifice.

porte toutes à vous, pensant toujours à vous, mes chères enfants; aussi je veux vous parler sur la gloire, sur la suffisance. Mgr le cardinal de Noailles fait sa visite présentement au Val-de-Grâce[1] : il m'a dit qu'on s'y plaignait que les demoiselles de Saint-Cyr étaient glorieuses, qu'elles n'y étaient point aimées. Je ne sais où vous avez pris cette suffisance, cela ne se voit point dans la noblesse. Il ne faut jamais parler de votre naissance, et ce n'est que pour vous instruire qu'on en parle. Vous ne voyez pas vos maîtresses vous vanter leurs parents; elles sont cependant demoiselles[2] comme vous. Je parlais, à la récréation, de Mme de Dangeau[3] : c'est une princesse étrangère; elle est venue en France pour être fille d'honneur de Mme la Dauphine; n'ayant pas un sol, elle a épousé M. de Dangeau, qui est un gentilhomme; elle voit passer devant elle je ne sais combien de gens qui ne sont seulement pas nobles; vous m'avouerez que cela est bien triste pour elle. Elle pourrait dire : Il est bien dur à une princesse de se voir traitée de la sorte; mais non; il y a dix-sept à dix-huit ans que je suis avec elle; je ne crois pas que depuis ce temps-là elle ait jamais dit un seul mot de sa naissance. On dit que vous n'en parlez pas non plus entre vous; c'est donc hors d'ici que vous portez cette suffisance. Celles qui iront dans le monde sentiront bien vite combien la noblesse est misérable[4]; présentement elle est comptée

---

1. Aux Carmélites du Val-de-Grâce.
2. Filles de parents nobles.
3. Sophie-Marie de Lœwenstein. mariée en 1686 au marquis de Dangeau. V. plus haut, p. 110, n. 2. — Les Lœwenstein descendaient, de père en fils, d'un électeur de Bavière (prince palatin) du xve siècle; mais comme ils devaient cette origine à un mariage de mésalliance, légitime d'ailleurs, le titre de princesse fut contesté en France à Mme de Dangeau, au grand regret de son mari. Il y eut même contre elle un soulèvement de colère parmi les princesses de Versailles. parce qu'elle avait signé à son contrat de mariage, par complaisance pour Dangeau, *Sophie de Bavière.* Son oncle, le cardinal de Furstenberg, dut faire des excuses et abjurer pour elle toute prétention de ce genre. Elle en prit son parti le mieux du monde, en femme modeste et sensée qu'elle était.
4. « ... J'ai ouï dire que la maison du père d'une demoiselle de Saint-Cyr a

pour rien; c'est au bien, à la fortune, au savoir-faire, qu'on regarde dans le monde[1]. Vous verrez bien des bourgeois[2] marcher sur votre tête et entrer dans des maisons dont la porte vous sera fermée...

Vous avez ici un grand bien, qui est l'éducation. Les pauvres demoiselles qui sont dans le monde n'ont pas le même bonheur, et la misère est si grande présentement dans la noblesse, qu'un père fait sa servante de sa fille, ne lui demandant pas autre chose que de mettre la viande au pot[3], et n'a pas le temps de lui apprendre la moindre chose, ce qui fait qu'elles ont mille défauts.

Une maîtresse dit à Madame qu'ayant demandé à M. l'abbé Brunet[4] ce qu'on disait des demoiselles de Saint-Cyr : « Je ne sais si je dois le dire, répondit-il, mais on dit qu'elles sont un peu glorieuses, qu'elles ont des airs hautains, et qu'elles sont un peu sensibles[5]. — Je n'en suis pas surprise, dit Madame, et pour la sensibilité je ne dirais point que cela n'est point de demoiselles[6] ; après avoir été élevées si doucement, il n'est pas étonnant qu'elles soient sensibles dans le monde à ce qu'on leur dira ; car on ne les reprendra pas avec la même charité. »

été vendue, à cause de ses dettes, à un valet de son aïeul. Les terres passent par décret (par ordonnance de justice) tout communément : les châteaux des seigneurs se vendent, et ils se voient obligés de prendre une chaumière de leur village, aimant mieux demeurer avec des gens de connaissance que parmi des étrangers. Le paysan est ravi en pareilles occasions, parce qu'il hait la noblesse. » *Instruction à la classe bleue*, mars 1712.

1. « Le besoin d'argent a réconcilié la noblesse avec la roture et fait évanouir la preuve des trois quartiers. » La Bruyère, *De quelques usages*.

2. Les bourgeois enrichis par la finance ou le commerce, ou tirés de pair par es talents ou par le *savoir-faire*.

3. Elle généralise ici ce qui était vrai surtout de la petite noblesse de province.

4. Sur cet abbé, V. plus loin, p. 386.

5. *Sensibles*. C'est-à-dire, promptes à se piquer, à s'offenser, susceptibles.

6. Que cela n'est point le fait de demoiselles comme les nôtres.

IX

Questions sur les idées qu'on se fait du plaisir. — Principe de conduite à suivre dans les amitiés. — Qu'il n'y a pas de plus grande habileté qu'une conduite sans reproche.

Décembre 1700

Mme de Maintenon demanda à Mlle de la Jonchapt[1] sur quoi on faisait l'instruction avant qu'elle entrât dans la classe[2] : « C'était, Madame, répondit-elle, sur les idées que nous avons du plaisir. — Eh bien! dit Mme de Maintenon, quelles sont les vôtres? qui est-ce qui vous en fera davantage, quand vous ne serez plus ici? — Je crois, répondit la demoiselle, que ce sera d'être avec ma famille, et de nous voir tous rassemblés et bien unis ensemble. — Vous avez raison, dit Mme de Maintenon, de regarder cela comme un plaisir; il est dans l'ordre de Dieu : rien n'est si aimable qu'une famille unie. — Et vous, Laudonie, que ferez-vous, quand vous ne serez plus ici? — J'espère, Madame, que je trouverai mon plaisir à rendre service à mon père et à ma mère. — Cela est encore très bien, dit Mme de Maintenon; toutes les fois que vous penserez ainsi, et que vous ne vous attendrez point à de grands plaisirs, on pourra dire que vous êtes raisonnable. Mais vous ne sauriez assez mettre dans vos projets que vous aurez à souffrir; attendez-vous bien à cela, mes enfants, je vous en prie : rien n'est plus capable d'adoucir la mauvaise fortune, qui vous attend peut-être, que d'y être préparées; comptez toujours sur quelque chose de pire que ce que vous pourrez trouver. — Il y en a une d'entre elles, dit la maîtresse (c'était Mme de Saint-Périer), qui m'a dit qu'elle mettait son plaisir à aller voir ses amies ou à les recevoir chez elle.

1. Aide des maîtresses.
2. Dans la classe bleue.

— Il y a assurément, répondit Mme de Maintenon, du plaisir à vivre avec ses amis et à s'entretenir avec eux, comme l'on dit, à cœur ouvert et sans contrainte. Il y a cependant une maxime d'un auteur païen, dit-elle tout bas à la maîtresse[1], que je trouve bien dure; c'est d'agir avec ses amis comme si l'on était assuré qu'ils deviendront un jour nos ennemis[2]. Je me contenterais, ce me semble, de ne leur rien laisser voir de mauvais en moi; je tâcherais de n'avoir jamais tort en leur présence, aussi bien qu'en celle des personnes que j'aimerais le moins, parce qu'il peut en effet arriver mille choses dans la vie qui nous séparent, que souvent d'amis on devient ennemis, et qu'alors on est au désespoir de s'être trop fié à eux et de leur avoir parlé sans réserve.

Mme de Montespan et moi, par exemple, ajouta-t-elle, continuant de parler bas à la maîtresse, nous avons été les plus grandes amies du monde; elle me goûtait fort, et moi, simple comme j'étais[3], je donnais dans cette amitié. C'était une

---

1. L'entretien commencé devant les élèves se continue à partir d'ici en aparté pour les Dames.

2. Elle aggrave encore par le tour qu'elle lui donne cette triste maxime d'un ancien (que Cicéron cite et condamne par la bouche de Lélius dans son Dialogue *Sur l'amitié*). — « Examinons d'abord une autre maxime que Scipion avait coutume de repousser avec indignation. Jamais, selon lui, on n'avait proféré un plus grand blasphème contre l'amitié, que de dire qu'il fallait aimer comme si l'on devait haïr un jour (*ita amare oportere, ut si aliquando esset osurus*); et il ajoutait qu'on ne lui ferait jamais croire que ce mot, comme on le prétendait, fût de Bias, un des sept sages; que c'était plutôt la maxime d'un homme corrompu, ou de quelque ambitieux qui rapportait tout à son élévation. Qui pourrait, en effet, être l'ami de celui dont il penserait qu'il pourrait être un jour l'ennemi? Un tel conseil, quel qu'en soit l'auteur, n'est propre qu'à détruire l'amitié. Il valait mieux nous prescrire d'être circonspects dans le choix de nos amis, afin de ne pas nous exposer à aimer quelqu'un qui pourrait un jour mériter notre haine. » *Sur l'amitié*, XVI.

3. Pas si simple. — L'attrait, en réalité, dans ce commencement de leurs relations, fut réciproque, et l'inclination égale des deux parts. S'étant rencontrées souvent chez la maréchale d'Albret, « elles se plurent mutuellement, dit Mme de Caylus, et se trouvèrent autant d'esprit qu'elles en avaient en effet. » *Souvenirs*. — « Dans ce temps-là, Mme de Montespan n'avait point cette humeur qu'elle a fait paraître depuis, ajoute Mme de Caylus: ses sentiments étaient honnêtes, sa conduite réglée, sa réputation bien établie. »

femme de beaucoup d'esprit et pleine de charmes ; elle me parlait avec une grande confiance et me disait tout ce qu'elle pensait. Nous voilà cependant brouillées, sans que nous ayons eu dessein de rompre. Il n'y a pas eu assurément de ma faute de mon côté, et si cependant quelqu'un a sujet de se plaindre, c'est elle : car elle peut dire avec vérité : C'est moi qui suis cause de son élévation ; c'est moi qui l'ai fait connaître et goûter au roi ; puis elle devint la favorite [1], et je suis chassée. D'un autre côté, ai-je tort d'avoir accepté l'amitié du roi, aux conditions que je l'ai acceptée? Ai-je tort de lui avoir donné de bons conseils et d'avoir tâché, autant que je l'ai pu, de rompre ses commerces? Mais revenons à ce que j'ai voulu dire d'abord. Si en aimant Mme de Montespan comme je l'aimais, j'étais entrée d'une mauvaise manière dans ses intrigues [2] ; si je lui avais donné de mauvais conseils, ou selon Dieu ou selon le monde : si, au lieu de la porter tant que je pouvais à rompre ses liens, je lui avais enseigné le moyen de se conserver l'amitié du roi, n'aurait-elle pas à présent entre les mains de quoi me perdre, si elle voulait se venger? Et ne pourrait-elle pas dire au roi : Cette personne, que vous estimez tant, me disait telle ou telle chose ; elle me portait à cela, elle me conseillait de faire ainsi, etc.? N'ai-je pas raison de dire qu'il ne faut rien laisser voir, même à nos amis, dont ils se puissent prévaloir dans la suite contre nous, s'ils venaient à changer [3] ? tôt ou tard les choses se savent, et il est bien

---

1. *Favorite*, Mme de Maintenon ne l'a jamais été, et elle n'était pas femme à se donner ce nom : mais elle met ici en scène Mme de Montespan, et elle lui fait tenir un langage conforme aux sentiments qui agitaient *l'altière Vasthi* après sa disgrâce.

2. Ses *intrigues;* pour fixer les sentiments du roi à son égard, ou pour les ranimer après les ruptures.

3. La recommandation est peut-être fort sage : mais avec cet esprit de prudente réserve, que devient la confiance entre amis, l'entière et douce confiance, sans laquelle ne saurait exister cette union des âmes dont Montaigne a si bien parlé : « ... Nos âmes ont charrié si uniment ensemble, elles se sont considérées d'une si ardente affection, et, de pareille affection, découvertes jusques au fond des entrailles l'une de l'autre, que non seulement je cognoissois la sienne comme

fâcheux d'avoir à rougir dans un temps de ce que l'on aura dit ou fait dans un autre.

Je disais, il y a bien des années, à M. de Barillon [1], qu'il n'y a rien de si habile que de n'avoir point tort et de se conduire toujours et avec toutes sortes de personnes d'une manière irréprochable ; il trouva que j'avais raison, et qu'en effet il n'y a rien de si habile que d'être par sa bonne conduite à l'abri de toutes sortes de reproches.

Je me souviens qu'un jour le roi m'envoya parler à Mme de Fontanges ; elle était en fureur sur des mécontentements qu'elle avait reçus ; le roi craignait un éclat, et m'avait envoyée vers elle pour la calmer ; j'y fus deux heures, et j'employai ce temps à lui persuader de quitter le roi, et à essayer de la convaincre que cela serait beau et louable. Je me souviens qu'elle me répondit avec vivacité : « Mais, Madame, vous me parlez de me défaire d'une passion comme de quitter une chemise ! » Pour en revenir à mon personnage, vous m'avouerez que je ne devais pas en rougir, et que je n'avais pas à craindre que l'on sût ce que je lui avais dit.

Vous ne sauriez trop prêcher cette même conduite à vos demoiselles : qu'elles ne donnent jamais que de bons conseils, qu'elles agissent en toutes les affaires les plus secrètes et les plus intéressantes qu'elles pourront avoir, comme si elles avaient cent mille témoins, ou qu'elles les dussent avoir dans la suite ; car encore une fois il n'y a rien qui ne se découvre enfin [2], et il est toujours plus chrétien, plus vertueux, plus sûr et plus honorable [3] de n'avoir fait qu'un beau personnage ; et quand même

---

la mienne, mais je me feusse certainement plus volontiers fié à luy de moy qu'à moy. » *Essais*, I, 27, *De l'amitié*.

1. Sur M. de Barillon, un des plus anciens et fidèles amis de Mme de Maintenon, V. *Lettres diverses*, p. 7, n. 2.

2. Il fallait être bien sûre de soi et de son passé pour donner, sur ce ton, tête levée, une pareille leçon de conduite. — On sent, à ce langage, la femme qui, en aucun temps de sa vie, n'a donné prise.

3. *Et plus honorable*... Elle insiste ailleurs, avec le regret de s'y être trop

il arriverait que l'on ignorerait éternellement quelle a été la sagesse de notre conduite, je trouve que l'on doit compter pour beaucoup le bon témoignage que nous rend intérieurement notre conscience. » Puis en se levant elle leur dit : « Adieu, mes enfants, je suis obligée de partir pour Versailles ; mais je viens de donner à ma sœur de Saint-Périer un beau champ à vous instruire. »

X

Du mépris des injures.

1701.

Le dernier jour de l'année 1700, la communauté lui ayant dit qu'elle espérait ensevelir avec le siècle nouveau tous leurs anciens différends pour être tout autres[1] au siècle qu'elles allaient commencer ; qu'elles la priaient d'oublier et de pardonner toutes les imperfections de l'année 1700, et tout ce qui l'avait précédée. « L'année, répondit Mme de Maintenon, a été assez heureuse ; on s'est corrigé de bien des choses, et je vois présentement dans la maison plus de bien que de mal. Dieu veuille que vous avanciez autant l'année prochaine ; je l'espère beaucoup, car il vous a donné à toutes une bonne volonté ; c'est ce qu'il demande de notre part. « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté, »

---

laissé séduire, sur ce dernier avantage d'une vie irréprochable, et s'accuse, en gémissant, d'avoir trop aimé la bonne conduite pour la *considération* qui en est le prix, la *vertu* pour *l'honneur*. — « ... Je voulais faire prononcer mon nom avec admiration, *faire un beau personnage*, et avoir l'approbation des honnêtes gens : c'était là mon idole, dont je suis peut-être punie présentement par l'excès de ma faveur... Il n'y a rien que je n'eusse été capable de faire et de souffrir pour faire dire du bien de moi. Je me contraignais beaucoup, mais cela ne me coûtait rien, pourvu que j'eusse une belle réputation : c'était là ma folie. Je ne me souciais point de richesse, j'étais élevée de cent piques au-dessus de l'intérêt, mais je voulais de l'honneur. » *Entretien* avec Mme de Glapion, 1707.

1. Il faudrait, à suivre l'orthographe originale, *toutes autres*. D'après la grammaire du temps, *tout*, devant un autre adjectif, n'était dans aucun cas invariable.

nous disent les anges ; quand elle est réelle et sincère, elle ne demeure pas inutile, elle produit infailliblement son fruit, dans les unes plus tôt, dans les autres plus tard. Il faut attendre les temps et les moments de Dieu, non pas en demeurant oisive, mais en travaillant de tout son pouvoir, sans découragement et sans inquiétude, et laissant à Dieu le soin de bénir notre travail. Il est certain qu'il veut notre perfection plus que nous ne la voulons nous-mêmes ; il pourrait nous rendre parfaites en un seul jour et toutes à la fois ; cependant, ce n'est pas sa conduite ordinaire ; il diffère, il touche l'une cette année, une autre le sera dans un autre temps. Il faut adorer ses desseins, et travailler avec paix et confiance. »

Les religieuses de Saint-Louis s'étant plaintes dans la même conversation de ce qu'elles n'étaient point persécutées comme les autres instituts l'avaient été dans leur naissance. « Vous le serez, leur dit Mme de Maintenon, et vous l'avez même déjà été ; le mal que l'on dit de vous ne vient pas jusqu'à vos oreilles ; mais je n'en tiens aucun compte, non plus que de celui que l'on dit de moi. Je reçois tous les jours des lettres non seulement du style de la personne que connaît ma sœur de Butery, qui me demandait, si je n'étais pas lasse de m'engraisser en suçant le sang des pauvres, et ce que je voulais faire du bien que j'amassais, étant si vieille. J'en reçois qui vont encore plus loin [1], et qui me mandent les choses les plus injurieuses ; quelques-unes même me donnent avis qu'on me doit assassiner [2] : mais tout cela ne me fait rien : il me semble qu'il ne faut pas beaucoup de vertu pour n'avoir nul ressentiment de ces sortes de

---

1. On voit sans peine à quoi, en allant encore plus loin, osaient se prendre les écrits injurieux dont elle parle (Lettres anonymes, pamphlets, chansons à l'adresse de *La Maintenon*).

2. On était loin, très loin, en 1700 des beaux temps du règne. La rumeur populaire s'en prenait des misères publiques non seulement au prince et à ses ministres, mais à celle qu'on supposait avoir part et grande part aux affaires. Ce fut bien pis encore dans les années malheureuses qui suivirent : il y eut recrudescence de plaintes satiriques clandestines contre le roi et son entourage.

contradictions[1]. Je répondis il y a quelque temps une chose assez plaisante dans mon premier mouvement à une pauvre femme qui me vint trouver, comme j'étais environnée de plusieurs personnes de la cour, pleurant et criant que je lui fisse rendre justice. Je lui demandai quel tort elle avait reçu. — C'est, dit-elle, qu'on m'a dit des injures, et j'en demande réparation. — Des injures? lui dis-je; eh! nous en vivons ici, nous autres[2]. » Cette réponse fit bien rire les dames qui m'accompagnaient. — « Je crois, Madame, dit Mme de Saint-Pars, que bien loin de vous enrichir aux dépens des pauvres, vous vous endettez pour fournir aux charités que vous faites. — Pour des dettes, je n'en ai point, dit-elle; mais il m'arrive souvent de n'avoir plus rien, et quand j'arrête mes comptes à la fin de chaque année, je ne comprends pas que mon revenu ait pu fournir à ce que j'ai dépensé ou donné[3]. »

XI

Sur la mauvaise gloire[4].

1702.

« Il y a longtemps que je vous parle de cet orgueil mal placé

---

1. C'était là bien autre chose que des *contradictions*, au sens où le mot se prend aujourd'hui. Sur la valeur que lui prêtait souvent la langue du XVIIe siècle, V. plus haut, p. 171, n. 2.
2. Mot souvent cité, et d'application fréquente, surtout depuis l'invention du journal politique. Que de fois, en butte aux attaques d'une presse sans frein, nos gouvernants, ou nos personnages en vue, ont pu, en toute vérité, dire cela d'eux-mêmes! — Un autre mot semblable échappait à Mme de Maintenon au plus triste moment de la guerre de succession, en répondant aux plaintes amères que lui adressait Mme des Ursins sur la conduite du gouvernement français à l'égard de l'Espagne : « Je souhaite de tout mon cœur que ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire vous ait été de quelque soulagement, et quoique je sois accablée de toutes sortes de peines, je prendrais encore les vôtres, s'il était possible : je suis accoutumée à *vivre de poison!* » 4 novembre 1709.
3. Elle savait très bien comment et pourquoi. Son revenu suffisait à tout, parce qu'elle le dépensait ou le donnait avec ordre, prévoyance et mesure.
4. L'orgueil mal entendu, le mauvais orgueil.

que je tâche de détruire à Saint-Cyr [1], et cependant je l'y trouve encore. Je ne saurais comprendre ce qu'a fait une de vous. On l'envoie balayer, et parce qu'on lui marque ce qu'elle doit faire [2], elle s'en choque et dit : Une servante ne doit pas me commander, c'est à nous à faire ce que nous voulons. Peut-on voir une telle insolence? Quoi ! parce qu'on vous dit : Vous balayerez là, ou vous ferez cela, vous êtes choquée ! Mais moi, si on m'envoyait aider à une servante, la première chose que je ferais serait de demander ce qu'elle veut que je fasse, car certainement je ne saurais par où commencer. Il faut qu'il y ait bien du travers dans votre tête. Et où en serions-nous, si c'était un affront de s'instruire de gens au-dessous de soi? On le fait tous les jours, et personne ne s'avise de s'en croire déshonoré. On dit à une autre de porter du bois et de balayer ; elle répond qu'elle n'est pas une servante [3]. Non certainement, vous ne l'êtes pas ; mais je souhaite qu'au sortir d'ici vous trouviez une chambre à balayer [4] ; vous serez trop heureuse, et vous saurez alors que d'autres que des servantes balayent. Je me souviens qu'allant un jour chez Mme de Montchevreuil [5] qui attendait compagnie, elle avait bien envie que sa chambre fût propre, et ne pouvait pas la nettoyer elle-même parce qu'elle était malade, ni la faire faire par ses gens, qu'elle n'avait pas alors ; je me mis à frotter de toutes mes forces pour la rendre nette, et je ne trouvai point cela au-dessous de moi. J'aurais beau frotter votre plancher, aller quérir du bois ou laver la vaisselle, je ne me croirais point rabaissée pour cela. Que tout le monde vienne à Saint-Cyr et

---

1. C'est aux jaunes que la leçon de ce jour s'adresse.

2. *On*, c'est-à-dire, la sœur converse, ou la servante, qui indiquait à la demoiselle armée du balai où il fallait le passer.

3. Ceci était plus grave : c'était un refus de prendre part au service domestique de la maison, de *mettre la main au ménage :* aussi la semonce pour cette *jaune*-là est-elle plus rude.

4. Plus d'une de ces pauvres demoiselles nobles n'avait, à la sortie de Saint-Cyr, d'autre asile que le couvent.

5. Marguerite Boucher d'Orsay, marquise de Montchevreuil, une des plus anciennes amies de Mme de Maintenon.

qu'on vous trouve toutes le balai à la main, on ne le trouvera pas étrange, et cela ne vous déshonorera pas. Nous sommes toutes nées demoiselles [1], mais pauvres demoiselles, et, comme dit Jeannette [2], j'aurais beau m'élever au-dessus du rang où Dieu m'a fait naître, je ne serai jamais qu'une simple demoiselle [3]. On ne peut se donner la naissance ni se l'ôter ; ainsi toutes ces choses ne sauraient vous faire mépriser. Il n'y a que les gueux revêtus [4] qui ont cette sotte gloire et qui croiraient se rabaisser en les faisant. Vous ne serez pas moins nobles, pour porter du bois ou pour balayer ; vos preuves sont ici [5], et vous devez croire qu'on ne doute point de votre noblesse. Je suis persuadée que vous feriez toutes ces choses avec plaisir, si on ne vous le disait point, quand ce ne serait que pour sortir de votre banc, monter et descendre ; et parce qu'on vous y envoie une fois en trois mois [6], cela vous fait faire mille insolences. C'est un orgueil insupportable. On connaît dans le monde la noblesse par son honnêteté ; elle aime à faire plaisir, à soulager, à épargner de la peine, et il est étonnant que vous ne vouliez pas rendre service à une maison qui fait tant pour vous. Encore une fois, vous n'en seriez pas dégradées [7]. Il faut que je vous dise une parole de Mlle Balbien [8], qui m'a toujours paru admirable. Elle était à la

---

1. C'est-à-dire, nées nobles.

2. Jeannette de Pencré, la petite orpheline bretonne que Mme de Maintenon avait adoptée. V. plus haut, *Lettres sur l'éducation*, Lettre à Mme de Fontaines d'avril 1713, n. 1.

3. On voit que la grande faveur dont cette petite jouissait auprès du roi Louis XIV ne lui avait point tourné la tête.

4. *Les gueux revêtus.* Terme expressif de la vieille langue : Les gueux qui ont fait fortune, et qu'on voit étoffés, parés, de nus qu'ils étaient. Un proverbe d'autrefois disait : « Il n'est rien de si orgueilleux qu'un gueux revêtu. » Le mot figure encore au Dictionnaire de l'Académie : « Un *gueux revêtu* se dit familièrement d'un homme de rien qui a fait fortune et qui en est devenu arrogant. »

5. Vos preuves de noblesse. Ces preuves étaient d'abord, pour chaque promotion de Demoiselles, soigneusement vérifiées par un généalogiste attaché à l'établissement.

6. On eût pu croire, à entendre Mme de Maintenon recommander si souvent la pratique de cette partie du règlement (balayage et nettoyage de la maison par les élèves) que ce service, à tour de rôle, leur était plus fréquemment imposé.

7. Au sens propre : déchues de votre rang.

8. Sur Annette Balbien (l'excellente *Nanon*), V. plus haut, p. 217, n. 2.

tête des *bleues*, dans le temps que les Dames faisaient leur noviciat. On obligea une demoiselle de venir demander pardon, et elle lui dit : « Voyez, Mademoiselle, où vous a réduite votre orgueil, jusqu'aux pieds d'une couturière, d'une petite femme de chambre[1] ! » Cela n'est-il pas admirable? Voilà une femme qui mériterait assurément bien d'être née de parents nobles.

Rien n'est si beau que de ne point sortir de son état. Ceux qui ont le cœur véritablement noble ne sont point portés à s'élever ni à mépriser personne[2]. Si on forçait une de vous de servir chez quelque particulier et qu'elle ne pût s'y résoudre, aimant mieux passer ses journées depuis le matin jusqu'au soir à travailler pour gagner ce qui lui serait nécessaire, je ne pourrais la blâmer. Si on venait faire à une autre la proposition d'un mariage avec un homme sans naissance, et qu'elle me répondît : Je ne puis vaincre la répugnance que je sens là-dessus, je la plaindrais de ce qu'elle refuse un parti qui pourrait la rendre heureuse, mais je ne le trouverais pas étrange, car ce sont des inclinations ordinaires à la noblesse. Si j'entendais dire à une demoiselle : J'aurais bien mieux aimé voir mourir mon frère que savoir qu'il a fui, et de penser qu'il passe pour un poltron, je dirais aussi : Voilà qui est d'un cœur noble, et j'en pense tout autant que vous. Si plusieurs disaient : J'aime mieux être toute ma vie vêtue d'étamine[3] que de recevoir des présents, vivre de mes cinquante écus[4] avec ce que je puis gagner par mon travail que de prendre quelque chose, je dirais : Voilà des demoiselles

1. Femme de chambre, elle l'était en effet, d'une naissance moins humble, toutefois, que ce langage ne le faisait entendre : mais elle donnait, en parlant ainsi d'elle-même, plus de force à la leçon.

2. Suppléer ici à une transition omise : Quant aux résistances légitimes des personnes vraiment nobles à certains abaissements, c'est autre chose.

3. *D'étamine*. Petite étoffe mince, non croisée.

4. C'était la rente de la somme que recevaient les Demoiselles à leur sortie de Saint-Cyr.

qui sentent leur noblesse, et c'est en cela justement que consiste la bonne gloire [1]. »

XII

Sur la civilité.

1702

Mme de Maintenon ayant eu la bonté de demander aux demoiselles [2] sur quel sujet elles voulaient qu'elle leur parlât, Mlle de Bouloc la supplia de les instruire sur la civilité. Elle leur dit que la civilité consistait plus dans les actions que dans les paroles et les compliments ; qu'il n'y avait sur cela qu'une règle à leur donner : « C'est l'Évangile, dit-elle, qui s'accommode fort bien avec les devoirs de la vie civile. Vous savez que Notre-Seigneur dit qu'il ne faut pas faire aux autres ce que nous ne vou-

1. *La bonne gloire.* Sur la valeur de ce mot, V. plus haut, p. 209, n. 1. Cf. p. 218, n. 2. — Dans un autre entretien, avec les Demoiselles de la classe bleue, l'une d'elles demandant si ce ne serait pas une fausse gloire à une fille de noblesse élevée à Saint-Cyr de dédaigner de travailler à son profit : « Assurément, dit Mme de Maintenon, c'est une bien mauvaise gloire d'être honteuse de travailler pour gagner, surtout quand on n'a pas d'ailleurs de quoi subsister. Il se trouvera des personnes dans le monde qui vous feront honte de travailler pour subsister, mais toute personne de bon goût et d'un jugement solide trouvera de la grandeur et de la générosité à aimer mieux prendre sur soi l'incommodité d'un travail continuel, que de vivre aux dépens de personnes qui connaissent votre misère. J'estimerais infiniment une personne qui aurait le courage de demeurer enfermée dans une chambre à travailler depuis le matin jusqu'au soir, afin de n'être à charge à personne, se passant (*se contentant*) de peu. Je trouve une grandeur d'âme, une générosité et un courage tout à fait admirables dans cette conduite qui va à prendre sur soi, non sur les autres, à se contenter de ce qu'on a. Il y a sur cela une sentence de saint Augustin que je vous prie de ne point oublier : il dit que la grande richesse n'est pas d'avoir beaucoup, mais d'avoir besoin de peu. Il y en a encore qui sont honteuses de n'être pas bien vêtues, d'autres qui s'en font accroire parce qu'elles sont richement habillées; l'un et l'autre est une sotte gloire : il est bien plus noble d'aimer mieux ne porter que des habits de laine, que de s'endetter pour en avoir de soie, quand on n'a pas de quoi les payer; ou qu'en mettant son argent à s'habiller à la mode, on en manque pour ses véritables besoins, et on est réduit à avoir besoin de la bourse de ses amis. » 1706.

2. De la classe jaune.

drions pas que l'on nous fît : voilà notre grande règle, qui n'exclut pas celle des bienséances en usage dans les pays où l'on se trouve. Pour ce qui regarde la société, je ferais consister la civilité à s'oublier soi-même pour s'occuper de ce qui convient aux autres[1], à faire attention à tout ce qui peut les accommoder[2] ou incommoder, afin de faire l'un et d'éviter l'autre ; à ne jamais parler de soi, à ne se point faire écouter trop longtemps, à beaucoup écouter les autres, à ne point faire tomber la conversation sur soi ou selon son goût, mais la laisser tourner naturellement selon celui des autres[3]; à s'éloigner quand on voit des personnes parler bas, à remercier pour le moindre service, à plus forte raison pour un grand. Vous ne pouvez mieux faire, mes enfants, que de vous exercer à toutes ces bonnes manières entre vous, et d'en prendre tellement l'habitude qu'elles vous deviennent comme naturelles. Je vous assure que ces attentions et ces égards continuels que l'on a pour les autres rendent bien aimable dans la société, et ne coûtent guère aux personnes bien élevées ; vous avez pour la plupart ces deux avantages, mettez-les donc à profit, et vous serez bien dédommagées des premières contraintes qu'il faudra vous faire d'abord, par l'estime et l'amitié que ces manières pleines de déférence vous attireront.

Croyez-moi, mes chères enfants, attachez-vous à être vraiment polies, et vous paraîtrez parfaites, en attendant que vous le soyez véritablement[4] ; car une personne polie ne montre jamais que

---

1. « Il me semble que l'esprit de politesse est une certaine attention à faire que par nos paroles et par nos manières les autres soient contents de nous et d'eux-mêmes. » La Bruyère, *De la société et de la conversation*.

2. *Accommoder quelqu'un*, lui procurer ce qui lui est commode, agréable ou avantageux : encore aujourd'hui, ce sens est le premier de ceux que donne l'Académie française pour ce verbe.

3. « Il faut éviter de parler longtemps de soi-même et de se donner souvent pour exemple... Il est dangereux de vouloir être toujours le maître de la conversation et de parler trop souvent d'une même chose : on doit entrer indifféremment sur tous les sujets agréables qui se présentent, et ne faire jamais voir qu'on veut entraîner la conversation sur ce qu'on a envie de dire. » La Rochefoucauld, *Réflexions diverses*, IV.

4. « La politesse n'inspire pas toujours la bonté, l'équité, la complaisance, la

de la douceur, sait réprimer son humeur de façon que l'on ne s'aperçoit ni de sa hauteur ni de ses fantaisies et bizarreries, si elle en a. Si vous voyiez les personnes du monde qui savent vivre, même les plus mondaines et les moins pieuses, vous les croiriez d'une vertu et d'une humilité parfaites ; il semble, à les entendre et à les voir, qu'elles se comptent pour rien, et qu'elles font un cas infini des personnes à qui elles parlent, pendant que souvent elles ont au fond du cœur un souverain mépris pour elles. Je vous voudrais ces bonnes manières extérieures, mes enfants, et qu'étant aussi bien instruites que vous l'êtes, vous y ajoutassiez les sentiments intérieurs de charité et d'estime du prochain et de bas sentiment de vous-mêmes [1], comme l'Évangile vous l'ordonne. N'est-il pas honteux pour nous que le seul usage du monde fasse faire extérieurement par orgueil et par vanité les mêmes choses que notre religion nous demande en y ajoutant seulement des dispositions chrétiennes qui nous rendraient méritoire pour le ciel l'attention à ne rien faire qui déplaise à notre prochain, et que nous ne puissions pas gagner cela sur nous? »

Mlle de Rofiac demanda comment il fallait remercier une personne de respect [2] : « Tout naturellement, répondit Mme de Main-

---

gratitude; elle en donne du moins les apparences, et fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être intérieurement. » LA BRUYÈRE, *De la société et de la conversation.*

1. *Bas* mis devant *sentiments*, comme il l'est ici, désigne l'abaissement volontaire de l'esprit modeste, l'humble compte que l'on fait de soi, le contraire de l'esprit haut, hautain; application rare du mot, et maintenant inusitée. La même expression se retrouvera plus loin, Entretien XVI, p. 367. Cet usage de *bas* rappelle celui que les grands écrivains religieux du XVIIe siècle ont fait plus d'une fois du mot *bassesse*. — « Si ce discours vous plaît, sachez qu'il est fait par un homme qui s'est mis à genoux auparavant et après, pour prier cet être infini auquel il soumet tout le sien, de se soumettre aussi le vôtre pour votre propre bien..., et qu'ainsi la force s'accorde avec cette *bassesse*. » PASCAL, *Pensées*, éd. Havet, article X. — « Notre ambition et notre orgueil, qui montent toujours, contrarient autant qu'ils le peuvent les anéantissements de ce Dieu-homme et la sublime *bassesse* de sa croix et de ses souffrances. » BOSSUET, *S. Sur la haine des hommes pour la vérité*, 1er P.

2. *Une personne de respect.* C'est-à-dire, ayant des titres particuliers au res-

tenon, en lui disant : Je vous remercie très humblement, Madame, je vous suis très obligée, et choses semblables. Pour moi, je ne demande aucun compliment ; mais je suis bien aise de savoir si j'ai fait plaisir [1]. J'ai connu une dame à qui l'on faisait très souvent des présents considérables, jusqu'à lui faire trouver de grosses sommes sous le chevet de son lit, et qui ne remerciait jamais, quoiqu'elle connût bien les personnes qui lui faisaient cette amitié, qu'elle les vît tous les jours et mangeât même avec elles. » Mlle de Chounac dit qu'elle se serait bientôt dégoûtée de lui rien donner. « Vous voudriez donc, aussi bien que moi, être remerciée? lui dit agréablement Mme de Maintenon ; cela est tout naturel... »

XIII

Sur le trop d'attention à faire plaisir aux Demoiselles et à leur chercher des amusements.

28 juin 1702.

Le 28 juin, Madame eut la bonté de passer tout le jour avec nous ; ayant dit d'abord en riant qu'elle était résolue de ne dire que des inutilités [2], elle soutint quelque temps la conversation

---

pect. — « Nous savons bien nous contraindre devant *les personnes de respect.* » BOSSUET. 1er *S. Sur la Passion.* On disait de même un *lieu de respect* (où il faut se conduire respectueusement). L'un et l'autre ont vieilli.

1. Expression naïve du sentiment le plus bienveillant et le moins intéressé. — Ainsi entendu, le prix que l'on attache au remerciment, loin de gâter le bienfait, en relève encore le mérite.

2. Parfois dans ses visites aux Dames, Mme de Maintenon, pour leur détendre l'esprit, se bornait à causer avec elles de choses et d'autres. — Elle leur ménageait même, de temps à autre, des jours de récréation, dont à l'avance elle arrêtait minutieusement le programme. En voici un, daté de janvier 1696 : « On s'assemblera le 21 à neuf heures dans la communauté. — On se chauffera et on prendra sa place autour de la table avec son ouvrage. — On lira un moment, au choix de notre Mère, ensuite on causera selon ce qui viendra à l'esprit. — A dix heures, on ira à la messe, qu'on offrira pour demander la paix *(la paix de Riswick se négociait).* — On reviendra à la communauté pour se chauffer et pour jouer au volant. —

sur ce ton-là fort agréablement. On parla de la mollesse qui règne présentement dans le monde. Madame nous dit qu'on la porte si loin, que les jeunes personnes même ne veulent pas se donner la moindre peine pour se procurer un divertissement; que l'on ne connaît pas l'usage des plaisirs de l'esprit; que l'on ne pense qu'à manger [1] et à se mettre à son aise; que les femmes passent la journée en robe de chambre, couchées dans une grande chaise, sans aucune occupation, sans conversation, sans lecture; que tout est bon, pourvu qu'on soit en repos. — Une de nos sœurs ayant dit qu'on sentait ce même esprit dans nos demoiselles, qui aiment mieux quelquefois se priver de jouer ou de se promener, que de prendre la peine de sortir de la classe et de chercher des jeux, Mme de Bouju, qui ignorait le projet de Madame [2] parce qu'elle n'était pas venue au commencement, croyant que c'était une belle occasion de la mettre en vivacité et de lui faire dire quelque chose d'utile, lui demanda où nos demoiselles pouvaient avoir pris l'esprit du monde, étant venues si jeunes dans la maison. « Ma sœur, répondit-elle, il n'est pas besoin de l'enseigner, puisque chacun le trouve dans son propre fonds. — Mais que faudrait-il faire, ajouta-t-elle, pour détruire cette

---

Après dîner, on reviendra à la communauté pour se chauffer. — On tournera la conversation sur l'Institut, et on dira ce qu'on y trouve de meilleur; d'autres diront ce qui leur paraît le plus difficile à soutenir, le tout en travaillant. — A une heure, on écoutera six *Proverbes* et six *Conversations* dits par les *bleues* et les *jaunes*. — Ensuite, MM^mes de Champigny, de La Haye et Beaulieu chanteront tous les cantiques de Racine (*les quatre cantiques composés pour Saint-Cyr*). — Ensuite on se réjouira en toute liberté jusqu'à trois heures et demie, où l'économe fera apporter de l'hypocras et de quoi le boire. — On finira par une conversation qui durera jusqu'à quatre heures et demie, et dans laquelle on se guindera aussi haut que ma sœur de Veilhant le voudra. — L'oraison et le reste à l'ordinaire. » Sur Mme de Veilhant à qui cette petite malice est décochée, V. *Lettres diverses*, L. 53 et 54, et *Lettres d'éducation*, L. 10, 13 et 14.

1. *Que l'on ne pense qu'à manger*. V. plus haut, *Lettres diverses*, L. 62, p. 96; L. 89, p. 142. — « Ne soyez jamais, écrivait-elle à une Demoiselle qui sortait de Saint-Cyr, ne soyez jamais sans *corps* (sans corps de jupe), et fuyez tous les autres excès qui sont à présent ordinaires même aux filles, comme *le trop manger*, le tabac, les liqueurs chaudes, le trop de vins, etc. » 1705.

2. Le projet de laisser ce jour-là les choses sérieuses en causant avec les Dames.

mollesse? » Madame, qui voulait tenir sa résolution, changea de propos, et nous regardait d'un air d'intelligence, avec cette bonté et familiarité qu'elle veut bien avoir avec nous. Mme de Bouju, n'en sachant pas la raison, la demanda à celle qui était auprès d'elle. Mme de Radouay, à qui elle s'adressa, dit tout haut : « Voilà ma sœur de Bouju, Madame, qui demande ce que vous avez dit d'utile; elle ignore la résolution que vous avez prise de livrer ce jour aux inutilités. » Madame reprit en riant et avec beaucoup de vivacité : « Que veut cette affamée de bonnes choses? Que pourrais-je dire, que je n'aie pas dit cent fois? » Puis, l'apostrophant, elle ajouta vivement : « Vous vous plaignez que vos demoiselles sont paresseuses, qu'elles ont l'esprit de mollesse; pourquoi le leur donnez-vous par la trop grande application que vous avez à leur faire plaisir? D'où vient que vous leur donnez tant de récréations extraordinaires, des promenades et des amusements, comme si elles n'étaient pas toutes en âge de travailler, je dis même les petites? Quelle est la fille qui ne travaille pas depuis le matin jusqu'au soir dans la chambre de sa mère, et n'en fait pas son plaisir? Elle n'y trouve, le plus souvent, que de la mauvaise humeur à essuyer, beaucoup de désagréments, quelquefois même des mauvais traitements, et personne ne s'avise de la plaindre et de lui procurer des délassements[1]. La plupart travaillent assidûment toute la semaine, et ne se promènent que les fêtes et dimanches; et vous autres, qui êtes obligées, par les règles établies dans votre maison, de faire mener à vos demoiselles une vie sans comparaison plus douce que celle que la plupart mèneraient chez elles, au lieu de tâcher d'y mêler un peu de dureté, autant que l'ordre général le peut permettre, vous n'êtes occupées, au contraire, qu'à l'adoucir; non contentes qu'elles aient tous les jours une

1. Du moins, cela était souvent ainsi dans les familles comme celles d'où sortaient la plupart des Demoiselles de Saint-Cyr, familles pauvres, où, à l'ordinaire les filles n'étaient point gâtées.

grande heure de promenade le soir, et presque tout le jour le dimanche[1], vous les y menez encore à la récréation du matin, et à des heures extraordinaires. Pour moi, je gémis quand je vous vois si empressées à leur chercher des amusements...

» Il faut en toutes choses, ajouta Madame, avoir du discernement. Quand je vous blâme de chercher trop à faire plaisir à vos filles, et de les promener à toutes les récréations, je n'entends pas que vous leur retranchiez toute promenade et tout délassement, car ils leur sont nécessaires; je n'en blâme que l'excès, et je trouve fort bon que l'hiver, où la saison les contraint d'être renfermées tout le jour, une maîtresse qui voit un rayon de soleil puisse, sans être molle, profiter de ce beau temps passager pour les mener à la promenade; elle fera même très bien, cela étant aussi bon pour leur santé que pour leur plaisir; mais en été, où elles y vont le soir, je ne vois pas de raison qu'elles y aillent ordinairement à d'autres heures... »

« En vérité, Madame, dit Mme de la Haye, nous n'avons guère suivi votre projet de récréation, car au lieu d'inutilités vous avez dit des choses bien solides; mais vous n'en serez point fâchée et vous en verrez le fruit. Nous sommes bien obligées à ma sœur de Bouju d'être insatiable. » Madame répondit en souriant : « Vous avez entamé un chapitre sur lequel je sens que je ne finirais pas de vous quereller. — Volontiers, dîmes-nous; il serait dommage de ne pas tout dire aujourd'hui. » Elle continua donc : « Je crains que vous ne gâtiez vos demoiselles par l'inclination que vous avez à les louer, à les admirer, à les récompenser, dès qu'elles font leur devoir. Si elles ont bien fait dans un office[2], il faut que l'officière[3] les prône, qu'elle leur

1. Sans préjudice des diverses heures de récréation intérieure de chaque jour. — C'étaient là, ce semble, les conditions d'une bonne hygiène. Saint-Cyr pourrait encore aujourd'hui servir de modèle sous ce rapport à plus d'une de nos maisons d'éducation.

2. Dans un des services de la maison.

3. On donnait le nom d'officières aux Dames de l'établissement chargées des plus importantes fonctions. V. plus haut, p. 253, n. 2.

procure une collation, une promenade; voilà ce qui les gâte et ce qui peut leur faire croire qu'on leur en doit de reste, quoiqu'elles n'aient fait après tout que ce qu'elles doivent faire. Il suffirait qu'en les remettant entre les mains des maîtresses, elle dît simplement : J'en ai été contente; et cela, non pour leur faire plaisir, mais pour en rendre compte. Il faudrait dire de même : Elles ne font rien qui vaille... »

« En quoi remarquez-vous ce peu de courage que vous reprochez à nos demoiselles? dit une de nos sœurs. — En ce qu'elles n'entreprennent rien avec affection[1], répondit Madame : elles ne se soucient point de réussir, elles ne craignent qu'une seule chose, qui est d'être reprises ou punies; elles s'embarrassent fort peu que tout aille mal, pourvu qu'elles se puissent tirer à quartier[2] et dire : Ce n'est pas moi. Elles vous laisseraient volontiers mourir, pourvu, dit-elle en riant, que vous ne revinssiez point de l'autre monde les en reprendre. Les bons cœurs sont autrement disposés; ils aiment mieux faire trop que trop peu, et ils consentiraient volontiers à être grondés, pourvu que tout allât bien. Ma pauvre Nanon[3] est si affectionnée à mon service, que, si je la chassais par une porte, elle reviendrait par une autre pour me servir. — Ce défaut de nos demoiselles, dit Mme de Berval, vient, je crois, de mal entendre une maxime qui

---

1. Avec zèle. *Affection*, en parlant de l'intérêt que l'on prend aux *choses*, se disait alors plus souvent qu'aujourd'hui. — « M. de Noailles savait par le roi *l'affection* qu'il avait à ce projet. » SAINT-SIMON, éd. Chéruel, I, 216. — « Affection se dit également de l'ardeur avec laquelle on se porte à dire, à faire quelque chose. *Je le ferai avec affection; j'ai grande affection de le servir; il parle d'affection, avec affection.* » (*Dictionnaire de l'Académie* de 1694.)

2. Qu'elles se puissent tirer d'affaire, esquiver la réprimande. La vieille forme adverbiale *à quartier* était encore d'un emploi fréquent pour dire, à part, à l'écart. De là les locutions, tirer à quartier, se tirer à quartier, demeurer à quartier. — « ... Vaudemont était à San Benedetto, faisant fort le malade... Il sera toujours difficile à croire qu'il ne fût pressé de se *mettre à quartier* de ce qui allait arriver. » SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. Chéruel, III, 437. — « Voilà son maître et la marquise qui s'approchent; *tire-le à quartier*, et parle-lui pendant que je m'éloigne. » MARIVAUX, *l'Heureux stratagème*, III, 2.

3. Annette Balbien, la femme de chambre dévouée de Mme de Maintenon, vieillie à son service, et qui, depuis longues années, avait toute sa confiance.

dit qu'il vaut mieux être appelée que chassée[1]. — Oui, reprit Madame, elles tournent tout en mal, parce qu'elles n'agissent pas simplement; elles font des réflexions infinies sur ce qu'on pensera. Demandez à une fille si elle veut être religieuse de Saint-Louis; au lieu de répondre simplement ce qu'elle veut, elle fera mille détours et retours sur ce qu'on pensera de sa réponse. Leur travers vient aussi de ce qu'elles prennent pour elles des maximes qui ne conviennent qu'à des religieuses fort avancées dans la perfection, et qu'elles leur donnent un mauvais sens. Ne les avons-nous pas vues se mettre dans la sainte indifférence[2] dont il était question du temps du quiétisme[3], et la porter jusqu'à ne montrer aucun désir du noviciat, attendant qu'on leur proposât d'y entrer?

Ce manque de courage et ce fonds de mollesse que je vois dans nos demoiselles ne m'inquiètent point pour celles qui sortent, parce que je suis persuadée qu'elles n'auront pas essayé durant trois mois de la vie qui les attend hors d'ici, qu'elles reviendront de cette faiblesse, et que la nécessité où elles seront de ménager tout le monde, sans trouver personne qui les ménage, les fera bientôt changer de sentiments, comme nous l'expérimentons déjà en plusieurs. Je voudrais que vous entendissiez parler nos Carmélites[4]. Vous savez qu'elles étaient ici de nos merveilles; elles disent fort agréablement qu'elles ont bien à décompter, qu'elles étaient accoutumées à être louées, admirées, ménagées, et croyaient être regardées comme des merveilles dans les maisons où elles ont été, mais qu'elles ont eu beaucoup

1. Proverbe, dont le sens est qu'il est sage de ne pas se montrer trop empressé à l'égard des gens, trop zélé; qu'il faut se garder du zèle indiscret.

2. Chez les ultra-mystiques, ce qu'on appelle *sainte indifférence* est un abandon total à la volonté de Dieu, et si complet, qu'il exclut non seulement tout désir impatient de la félicité éternelle en Dieu, mais jusqu'à ce désir même.

3. Au temps où les doctrines mystiques de Fénelon et même les pieuses rêveries de Mme Guyon avaient pénétré dans Saint-Cyr.

4. Parmi les Demoiselles qui avaient passé volontairement de Saint-Cyr au cloître, beaucoup étaient entrées de préférence aux Carmélites. — « Sainte Thérèse prend toutes nos filles, » disait Mme de Maintenon. Lettre à Mme de Brinon, du 17 mars 1696.

à rabattre de cette estime d'elles-mêmes quand elles se sont vues négligées et reprises sans aucun ménagement ; qu'elles ont alors commencé à connaître le ridicule de leur orgueil. Elles ont tellement changé d'idées, qu'une d'elles me disait avec simplicité, il y a quelques jours : « Quand je pense aux sentiments que j'avais à Saint-Cyr, à ma sensibilité pour le moindre blâme, et aux ménagements que j'exigeais pour moi, je ne comprends pas qu'on pût m'y supporter. »

« Je crois donc, comme je viens de le dire, que vos demoiselles reviendront de leur délicatesse quand elles seront dans le monde ; mais je crains fort que celles qui viennent des classes au noviciat n'y apportent cet esprit et ne le perpétuent à l'infini, ce qui serait un grand malheur. Comment faire aller une maison avec des filles molles, tendres sur elles-mêmes [1], occupées de leur santé, ne pouvant rien porter avec courage, et dont l'esprit serait encore plus délicat? Il faut bien attaquer ces défauts dans vos demoiselles, et vous devez prendre garde à ne les pas entretenir par les ménagements superflus que vous avez pour elles, par une trop grande bonté et manque d'expérience. — Je voudrais bien, dit Mme de Faure, que vous voulussiez nous dire en détail en quoi vous faites consister cette mollesse, et ce que vous appelez des ménagements superflus. — C'est, répondit Madame, dans la délicatesse à craindre la moindre incommodité, à ne point supporter le froid, le chaud, la pluie, une mauvaise senteur, la privation d'un repas, le retranchement d'une heure de sommeil, de récréation ; à compter pour quelque chose les plus petits maux, à s'attendrir sur soi-même pour la plus légère infirmité, à s'en plaindre jusqu'à en fatiguer les autres, et vingt choses semblables. Soyez attentives à ne laisser échapper aucune occasion sans attaquer en elles toutes ces faiblesses ; il faut les

1. Pour elles-mêmes. En tel cas, et dans plus d'un autre encore, l'usage admettait l'emploi de *sur* au lieu de *pour*. Nous en avons relevé précédemment un exemple : « Une fille qui serait courageuse et dure *sur* elle-même. » VIe *Entretien*, p. 326, n. 1.

en reprendre souvent, tantôt fortement, mais toujours patiemment et sans se rebuter. Vous avez un ouvrage auprès de cette jeunesse d'une extrême étendue, et qui demande un soin et une attention continuels de votre part, tant par rapport à elles que pour leur donner vous-mêmes l'exemple de tout ce que vous exigez d'elles sur toutes choses. »

XIV

Ne rien négliger de ce qu'on peut apprendre d'utile.

1702.

Madame étant venue à la classe *verte*, et ayant demandé des nouvelles d'une demoiselle, la maîtresse dit qu'elle avait renoncé au plain-chant. — « Elle n'a donc pas de voix? dit Madame. Eh bien! nous avons cela de commun. Je n'ai jamais mis en air [1], mais je n'entends pas un chant que je ne le retienne, et dès la deuxième fois je sens toutes les fautes qu'on y fait. Je chante quelquefois quand je suis seule, cela me fait un très grand plaisir; mais je crois que je n'en ferais pas beaucoup aux personnes qui m'entendraient. Quel effet le plain-chant fait-il dans les classes? — On est ravi de l'apprendre, répondit la maîtresse, et cela leur sera fort utile [2]. — Oui, assurément, dit Madame; quand même elles ne pourraient pas chanter, elles auront toujours une petite connaissance qui leur fera plaisir. Il ne faut jamais négliger d'apprendre quoi que ce soit [3]. Ainsi, je n'aurais jamais

---

1. Je n'ai jamais dit un air d'une voix soutenue (?).
2. Apparemment, cette Dame adorait le plain-chant, ou bien voulait plaire, en parlant ainsi, à Mme de Maintenon. Celle-ci juge mieux, dans sa réponse, de l'intérêt que cette étude pouvait avoir pour les Demoiselles.
3. Elle ne contredit nullement, en parlant ainsi, ce qu'elle a dit cent fois ailleurs des limites imposées à l'*instruction* dans Saint-Cyr. — Tout ce qu'elle veut dire ici, c'est qu'il est bon d'acquérir, quand l'occasion s'en présente, certaines

cru que de savoir peigner m'eût servi à quelque chose. Ma mère, allant à l'Amérique[1], mena plusieurs femmes avec elle, mais elles s'y marièrent toutes, jusqu'à une vieille, laide, affreuse, qui avait les pieds tournés. Il ne restait à ma mère que de petites esclaves qui n'étaient guère capables de la servir, et surtout de la peigner. Elle m'apprit à le faire, et comme elle avait une très belle tête et les cheveux bien longs, il fallait me monter sur une chaise, et je la peignais très bien. De là, je suis venue à la cour, et ce petit talent me donna la faveur de madame la Dauphine[2]. On fut tout étonné de me voir manier le peigne. Je commençais par démêler le bout des cheveux, et j'allais toujours en avançant. Elle disait n'être jamais mieux peignée que quand elle l'était par moi. Je le faisais fort souvent, parce que les femmes de chambre ne le faisaient jamais si bien. On aurait été fâchée de ne m'avoir pas tous les matins au moins pour cela. Je crois que vous vous peignez les unes les autres; vous ne devez pas en faire de difficulté, ni croire que cela soit indigne de vous, parce que vous êtes demoiselles. Pour moi, je suis venue ici bien des fois de grand matin pour peigner des *rouges*, couper leurs cheveux et les nettoyer de la vermine[3]. On vous donne aussi la liberté de couper vos cheveux : cela fait de belles têtes[4]. Je me souviens que ma mère ne me voyait guère sans porter des ciseaux sur la mienne; elle est parvenue à ce qu'elle voulait, car j'ai encore beaucoup de cheveux.

» Je vous le répète, mes chères enfants, il ne faut rien négli-

---

connaissances, certains petits talents, auxquels on devra des distractions innocentes, ou qui permettront de rendre bien des services aux autres, ou à l'aide desquels on saura mieux se tirer d'affaire, *se débrouiller*, comme nous disons familièrement, dans la vie. — V. tout ce qui suit.

1. Mme d'Aubigné (Jeanne de Cardilhac) avait suivi, avec ses enfants, son mari qui allait chercher fortune à la Martinique.

2. La première Dauphine, la Bavaroise, femme de Monseigneur, dont Mme de Maintenon avait été nommée seconde dame d'atours en 1680.

3. Elle n'a point, surtout en tel sujet, de ces fausses pudeurs qui empêchent d'appeler les choses par leur nom. V. plus haut, *Lettres d'éducation*, L. 60.

4. *Cela fait de belles têtes*. En faisant repousser les cheveux plus épais.

ger de ce qu'on peut apprendre. Rien ne marque tant l'esprit d'une personne que d'aimer à apprendre et à voir comment se fait chaque chose. Ainsi, je suis charmée de Jeannette[1]. Il est étonnant qu'un enfant de cet âge s'applique comme elle fait : elle passait l'autre jour une demi-heure à voir mettre une serrure; elle tournait de tous les sens et y donnait toute son application. Mme la duchesse de Bourgogne sait toutes sortes d'ouvrages, j'en suis souvent étonnée; je crois qu'elle a été élevée comme le sont tous nos princes[2], et qu'apparemment quelque femme de chambre, pour lui faire sa cour, lui apprenait ce qu'elle savait. Elle n'a pas besoin de savoir des métiers dans la place où elle est; cependant elle sait tout[3], on ne peut rien lui montrer. Ainsi, croiriez-vous qu'elle se connaît à la fièvre, et elle ne manque guère de me tâter le pouls quand elle croit que je suis malade, et ce qu'elle me dit, il est sûr que M. Fagon me le dit aussi. Elle sait filer la laine, le lin, la soie, filer au rouet, tricoter; elle s'est brodé un habit de taffetas jaune. Je me suis aussi appris à filer moi-même[4], pour vouloir faire plaisir à ma gouvernante; je lui filais des habits. M. de Louvois savait toutes sortes de métiers; il avait les doigts prodigieusement gros, à peu près comme deux de mes pouces[5], et avec cela il démontait une montre avec une adresse admirable, quoiqu'il n'y ait rien

---

1. Jeannette de Pencré, plus tard Mme d'Anxy, alors tout enfant. Sur cette petite personne, dont Mme de Maintenon *était charmée*, et que le vieux roi, touché de sa gentillesse, prenait en affection, V., dans les *Lettres d'éducation*, la Lettre à Mme de Fontaines, du mois d'avril 1713, p. 294, n. 2.

2. C'est-à-dire, souvent laissée aux mains des domestiques et oubliée dans leur compagnie.

3. *Elle sait tout.* C'est une manière de dire, comme il s'en rencontre dans une causerie familière.

4. Elle était restée fidèle à sa quenouille dans sa vie de cour. Elle filait à côté du conseil des ministres que le roi tenait chez elle ; elle filait au milieu du cercle de princesses et de dames qui l'entourait dans sa chambre. « Je n'ai pas un moment, écrivait-elle de Fontainebleau en septembre 1704, je n'ai pas un moment pour faire ce que je voudrais, et je file souvent sept ou huit heures par jour (*étant clouée chez elle par les visites*). »

5. *Les doigts prodigieusement gros.* Le reste de la personne y répondait par une corpulence épaisse. V. les portraits de Louvois gravés par Nanteuil et par Van Schuppen.

de si délicat. Il était cordonnier, maçon, jardinier. Un jour que je dévidais de la soie plate sur deux cartes ou carrés faits d'une jolie façon, il était auprès du roi, dans ma chambre, et mourait d'envie de voir comment ce que je tenais était fait. Le roi s'en aperçut, et me le dit tout bas ; je le lui montrai : il défit la soie, examina la carte, et raccommoda tout fort adroitement.

» Il n'y a rien qu'on n'ait quelquefois besoin de savoir. Dans le temps que j'élevais les princes[1], il fallait les tenir cachés ; pour cela, nous changions souvent de lieu, et il fallait chaque fois retendre les tapisseries ; je montais à l'échelle moi-même, car je n'avais personne[2], et je n'osais le faire faire par des nourrices ; ainsi, il me fallait faire un métier que je n'avais assurément jamais appris. »

« C'est que vous aviez beaucoup de courage, dit une maîtresse. — Il est vrai, reprit Madame, que j'en avais dans ma jeunesse. — C'est ce qui manque, dit la maîtresse, un peu à nos demoiselles ; elles se trouvent fatiguées de la moindre peine ; elles ne sauraient faire un tour de jardin qu'elles ne soient lasses. — Elles ne devraient pas, dit Madame, être un moment assises : il est bon de sauter, danser, courir, jouer aux barres, aux quilles et autres jeux d'exercices ; cela les fait croître. C'est peut-être ce qui fait[3] qu'elles demeurent si petites. Il est étonnant qu'elles n'aiment point à agir à leur âge, et qu'elles soient partout portées à s'asseoir et à s'appuyer. Mme de Richelieu[4], à soixante-dix ans, ne s'était jamais appuyée dans son carrosse,

1. Le duc du Maine, le comte du Vexin, Mlle de Nantes, Mlle de Tours

2. Le mystère dont il lui fallait, en ce temps-là, s'envelopper faisait que parfois elle manquait de l'aide nécessaire pour ces déplacements.

3. C'est peut-être cette paresse dont nous nous plaignons qui fait que...

4. Dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse, puis de la Dauphine. V. plus haut, p. 61 et 76. — Mme de Maintenon dit de la même dans un autre entretien : « Une vieille personne que j'ai connue avait tellement l'habitude d'une contenance ferme, sans se permettre la moindre posture commode, qu'elle ne s'appuyait jamais, quelque malade qu'elle fût, et le plus qu'elle faisait était de se pencher un peu les bras : alors on disait : « Madame la duchesse, vous n'en pouvez plus. » *Instruction à la classe verte*, mars 1703.

et moi, vieille et malade comme je suis, je reste toujours droite comme vous me voyez[1]. Je suis ravie quand je vous vois frotter et balayer l'église, parce que cela est bon à votre santé; si on le pouvait, on vous enverrait partout pour vous faire agir; mais on ne peut pas vous élever en courant toujours. »

« Je leur dis souvent, dit une maîtresse, que ce qui rend les gens de métier si forts, c'est qu'ils s'exercent beaucoup. — Et leur esprit, ajouta Madame, est tout appliqué à ce qu'ils font; ils sont comme les bêtes : ils ne pensent toute la journée qu'à leur charrue, et le soir ils reviennent chez eux pour dormir. Une autre raison qui rend ces gens-là si forts, c'est qu'ils sont nés dans cette condition et qu'ils y ont été élevés. Le travail de l'esprit est bien plus pénible que celui du corps. Il y a un proverbe qui dit : Le couteau use la gaine, l'épée le fourreau, l'esprit le corps. Le corps ne prend de fatigue que ce qu'il en peut porter; quand il est las jusqu'à un certain point, il demeure[2]; mais l'esprit va plus loin qu'il ne peut; il fait des efforts extraordinaires, et c'est ce qui le rend infirme. On va quelquefois jusqu'à en perdre la raison, ce qu'on ne voit guère parmi ces bonnes gens; mais il est plus ordinaire aux nobles, parce qu'ils ont une plus grande vivacité, et que leurs occupations sont plus appliquantes. Je me souviens que pendant le siège de Mons, un jour que j'étais dans ma chambre, j'appelai Manceau[3], et je me mis à faire avec lui la maison de Mlle de Blois[4]; je calculais à combien cela montait; j'étais malade et j'avais été saignée, par conséquent il ne fallait point m'appliquer. Cependant je le fis, je me forçai, et sur-le-champ je sentis, aussi sensiblement que je sens ce fuseau, qu'il se dérangeait quelque chose dans

---

1. Mme de Maintenon avait, à la date de cet entretien, 67 ans.

2. *Il demeure*. Il s'arrête, cesse d'agir (*demoratur*).

3. Homme d'affaires de Mme de Maintenon, intendant de la maison de Saint-Cyr.

4. Mlle de Blois, la dernière des filles de Mme de Montespan (et que Mme de Maintenon n'avait point eu à élever), avait alors (1691) quatorze ans; elle était devenue, l'année suivante, duchesse de Chartres par son mariage avec Philippe d'Orléans.

ma tête. Je fis retirer Manceau, et j'ai été depuis longtemps sans pouvoir m'appliquer à rien.

» Je ne comprends pas que vous ayez de la peine à balayer, cela vous fortifie. Il ne faut jamais se faire de peine d'aider une servante; je n'ai vu de suffisance sur cela dans la noblesse qu'à Saint-Cyr. Je comprends bien que les gueux revêtus[1] que je vous dépeins n'osent pas toucher la terre du bout du doigt, mais les nobles ne trouvent pas ces choses au-dessous d'eux. — Il me semble, dit une maîtresse, que vous avez eu la bonté de nous dire que vous appreniez à lire à votre gouvernante. — Oui, assurément, répondit Madame, et rien ne me faisait plus de plaisir. Quand elle ne voulait point, elle me disait que je ne la ferais pas lire, et je faisais toute chose imaginable pour n'en être pas privée[2]. Je suivais toujours cette femme de chambre, et je passais quelquefois des journées à tamiser[3] dans une huche. On me montait sur une chaise pour le pouvoir faire plus commodément. C'est un métier fort lassant; cependant je le faisais avec plaisir pour obliger ma gouvernante. Depuis, Dieu m'a élevée à une haute fortune et m'a donné de grands biens; mais je n'ai jamais aimé l'argent que pour en faire part. Je ne le mets pas à avoir de belles jupes; vous le voyez par les habits que je porte[4], mais je le mets à faire plaisir aux autres. Vous savez que l'une des maximes que je vous ai données est celle-ci : Le plus grand de tous les plaisirs est d'en pouvoir faire[5]. »

---

1. Sur cette antique et populaire façon de désigner les parvenus, V. *Entretien* XI, p. 341, n. 4.

2. Pour n'être pas privée de ce plaisir, de celui que j'avais à la faire lire. — Sur cette gouvernante, V. plus loin, l'Entretien XXXIV *Sur les amitiés*.

3. *A tamiser*, c'est-à-dire, à faire tomber la farine dans la huche en la passant par le tamis.

4. Sur la simplicité habituelle de sa mise, V. plus haut, p. 37, n. 4.

5. V. dans l'entretien suivant le développement de cette bonne maxime.

XV

Que c'est le propre d'un bon cœur et d'un bon esprit d'aimer à faire plaisir et à se rendre utile.

1702.

Mme de Maintenon dit aux demoiselles de la classe bleue : « On me prie de vous parler sur l'envie de plaire et de se rendre utile : c'est un désir bien naturel aux bons cœurs ; toutes sortes de raisons doivent vous y porter. Votre peu de fortune, qui fera que vous aurez besoin de tout le monde, doit vous faire craindre d'y être à charge à qui que ce soit ; si les personnes les mieux accommodées et les plus élevées par leur rang doivent tâcher de se rendre agréables, combien plus le doivent faire les demoiselles de Saint-Cyr, qui n'ont rien, ou peu de chose ! On est fort embarrassé d'une fille qui ne sait que se tenir droite, se mettre à table, jouer, parler ; chacun cherche à s'en défaire. Je comprends bien que, les premiers jours qu'on arrive dans une maison [1], on soit un peu réservée et embarrassée ; mais quand on la connaît, on doit entrer dans les sentiments de celle qui la gouverne ; on demande de l'ouvrage, on cherche à s'occuper et à n'être pas inutile ; on n'est pas déconcertée jusqu'à n'oser mettre la main à l'œuvre ; c'est la marque d'un bon cœur de chercher à se faire aimer par ces endroits-là ; il faut qu'on vous désire où vous irez.

» Dans le temps que je demeurais à Paris, je ne manquais assurément de rien [2], et j'étais toujours dans une agréable com-

1. Beaucoup de Demoiselles, à leur sortie de Saint-Cyr, ne trouvant pas à se marier, et ne pouvant rester dans une famille chargée d'enfants, se plaçaient, à des titres divers de domesticité honorable, dans de grandes maisons. C'est en vue de cette destinée possible que sont donnés les conseils de ce commencement d'entretien.

2. Grâce à la pension qu'elle tenait de la reine-mère, et à la modestie de ses goûts. — Ses souvenirs la ramènent souvent, dans ces entretiens, aux années heureuses qu'elle vécut entre la mort de Scarron et l'éducation des enfants de Mme de Montespan.

pagnie qui aurait bien désiré que je ne l'eusse point quittée ; cependant j'allais ordinairement chez ma bonne amie Mme de Montchevreuil[1], qui était continuellement malade ou en couche, et moi je n'avais ni l'un ni l'autre. Je prenais soin du ménage, je faisais ses comptes et toutes ses affaires[2]. Un jour que j'avais vendu un veau quinze ou seize francs, j'apportai cette somme en deniers, parce que ces bonnes gens à qui je l'avais vendu n'avaient pu me donner d'autre monnaie ; cela me chargea fort et salit beaucoup mon tablier. J'avais toujours les enfants de Mme de Montchevreuil autour de moi ; j'apprenais à lire à l'un, le catéchisme à l'autre, et leur montrais tout ce que je savais. Elle avait entrepris de faire un meuble de tapisserie ; je m'y mis tout entière jusqu'à en suer souvent : nous travaillions en carrosse durant un voyage de trois semaines que nous fîmes dans un temps fort chaud ; elle avait des beaux-frères qui enfilaient nos aiguilles pour ne pas perdre de temps. Je travaillais sans penser au chaud ni au beau temps, et sans sortir une seule fois pour prendre l'air. Une petite mignonne aurait dit bien souvent : Ah ! qu'il fait chaud ! Quoi ! par un si beau temps, ne point aller se promener ? Je ne pensais à rien de tout cela, tant je travaillais avec affection[3], et cependant je demeurais chez elle sans intérêt, et je quittais une maison de Paris où j'étais fort aimée[4],

1. Elle allait, en ce temps-là, nous dit Mme de Caylus (*Souvenirs*), passer plusieurs mois de suite dans la terre de cette amie, à Montchevreuil.

2. Comptes et affaires de propriétaire rural aussi bien que de noble dame, comme on voit par ce qui suit.

3. *Avec affection.* Sur cet emploi du mot, plus fréquent alors qu'aujourd'hui, V. p. 350, n. 1. — De même *s'affectionner à* se disait avec un nom de chose pour complément. « On n'a de plaisir que quand on *s'affectionne* à une lecture. » SÉVIGNÉ, 21 décembre 1689. — Je n'étais point assez *affectionnée* au style de *Don Quichotte* pour n'avoir pas pris beaucoup de plaisir à la traduction. » La même, 26 août 1677.

4. Elle désigne par là sans doute l'hôtel d'Albret, ou peut-être celui de Richelieu qui « rassemblait ce qu'il y avait de mieux à Paris en hommes ou en femmes » (Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*) ; où elle rencontrait d'habitude Mme de Coulanges, Mlle de Pons, depuis Mme d'Heudicourt, Mme de Chalais, plus tard princesse des Ursins, toutes renommées pour leur esprit, et l'abbé Testu, *le Voiture du lieu*, dit Mme de Caylus.

et où il me semble que j'aurais eu plus de plaisir ; mais il n'en est point de plus grand que celui d'obliger. Je souhaite que vous n'oubliiez jamais la maxime qui dit que *le plus grand plaisir est d'en pouvoir faire*; mettez-la en pratique et la portez jusqu'à vous oublier pour servir les autres dans les choses même les plus basses ; on a par là le plaisir de changer quelquefois de personnage : c'est un des plus grands qu'ait le roi [1].

» Mme de Montchevreuil avait une petite fille dont les jambes étaient tournées; il y avait une certaine manière de l'emmailloter que je savais seule ; il fallait la changer souvent ; on venait me quérir au milieu d'une compagnie en me disant à l'oreille qu'elle avait besoin d'être emmaillotée; je me dérobais pour lui rendre ce service, puis je retournais trouver la compagnie [2]. Voilà, mes enfants, comme on fait quand on veut être aimée. On s'avise de tout ce qui peut être utile ou agréable à ceux avec qui l'on est, ou leur épargner de la peine ; il me semble qu'il suffit pour cela d'avoir un bon cœur et un bon esprit [3]. »

Puis s'adressant à Mlle de Saint-Laurent, elle lui demanda ce

---

1. Il faut le croire, puisqu'elle le dit : nous ne l'eussions pas cru de ce prince, un de ceux qui ont le plus constamment gardé (et le plus facilement) leur personnage de roi.

2. C'est un trait caractéristique que ces emmaillotements d'enfant au berceau, pour lesquels elle se laissait de si bonne humeur interrompre au beau milieu d'une conversation de bonne compagnie, d'un de ces entretiens où elle était trouvée, dit Mme de Sévigné, « délicieuse. » (A Mme de Grignan, 26 février 1672.)

3. Aux mêmes bleues elle disait un autre jour : « Rendez-vous toujours utiles partout où vous irez ; tâchez de vous rendre accommodantes, entrez dans les fantaisies des autres, pourvu qu'il n'y ait point de péché ; servez-les en tout ce que vous faites... Faites votre plaisir de tout ce qui en peut faire aux autres. » — Madame, dit une maîtresse, je pense souvent à la manière dont vous vous donniez à accommoder la chambre de Mme d'Heudicourt. — En effet, dit Mme de Maintenon, avec mes manches troussées jusqu'au coude, je frottais et aidais à accommoder la chambre de Mme d'Heudicourt, qui était en couches de Mme de Montgon, parce qu'on devait lui rendre visite le lendemain. Tous les meubles de sa chambre étaient fort mal placés, et toutes les tapisseries fort mal faites. Je me mis avec le tapissier à les accommoder. Quand tout fut fait, j'étais dans une très grande fatigue, et à force de travailler, j'étais toute noire de crasse (*on a déjà vu que le mot propre ne lui faisait pas peur*); si bien qu'après cela il fallut me laver depuis les pieds jusqu'à la tête : si j'avais voulu me tenir au chevet du lit de Mme d'Heudicourt, je ne me serais pas si fatiguée... » Entretien *Sur le plaisir de se faire aimer*, 1710.

que c'était que le bon esprit? — « C'est, dit la demoiselle, de s'accommoder à tout. — Votre définition est bonne et courte, dit Mme de Maintenon ; il est vrai que le bon esprit, la sagesse et la raison se ressemblent fort : ces trois choses apprennent à s'accommoder aux temps, aux lieux et aux personnes avec qui l'on vit. Par exemple, quoique la règle de Saint-Cyr ne soit pas d'usage pour tout[1], vous devez pourtant, si vous avez l'esprit bien fait, faire votre capital[2] de l'observer tant que vous y êtes ; et quand vous serez ailleurs, le même bon esprit vous fera conformer à tout ce qui sera en usage dans l'endroit où vous serez ; j'entends toujours en tout ce qui est bon ou indifférent ; car, si c'était quelque chose de mauvais et contraire à la piété ou à la vertu, comme de manger gras les jours maigres, de ne point aller à la messe les dimanches, d'avoir la gorge découverte et choses semblables, il faudrait mettre votre bon esprit à avoir le courage de ne pas suivre ces mauvais exemples.

» J'ai vu en plusieurs communautés des personnes âgées, et même des veuves, dont les unes étaient à charge parce qu'elles se rendaient très difficiles à servir : il leur fallait une personne particulière pour avoir soin de ce qui les regardait ; elles dînaient à l'heure de leur fantaisie et faisaient de même en toute autre chose ; ces personnes n'étaient ni aimées, ni regrettées, lorsqu'elles s'en allaient ; au contraire, on se réjouissait de les voir partir, au lieu qu'on chérissait celles qui s'accommodaient de l'ordre de la maison, qui savaient se lever matin pour se trouver à la messe de la communauté, qui dînaient, se couchaient et

---

1. C'est-à-dire, quoique la règle de Saint-Cyr, en plus d'un point, ne soit point ailleurs applicable.

2. *Faire son capital* de quelque chose, c'est en faire sa principale occupation, son principal objet. — « Qui prie ainsi? Ce n'est pas seulement le sexe dévot, qui, plus adonné à la prière, *fait son capital* de dire beaucoup, mais sans fixer sa légèreté naturelle, et en s'appliquant très peu. » BOURDALOUE, *Carême, Sur la prière*. — « Un homme d'un génie élevé et d'un mérite solide ne fait pas assez de cas de ce talent pour *faire son capital* de l'étudier. » LA BRUYÈRE, *De la cour*. — L'Académie française, sans rejeter cette locution, l'a notée comme vieillie.

faisaient les autres exercices à l'heure de la maison. Avouez, mes enfants, qu'il n'y a rien de si aimable qu'un bon esprit. » Puis elle demanda à Mlle de Brunet lequel était le plus aisé, de prendre sur soi, ou sur les autres[1]. Elle répondit : que c'était de prendre sur soi. Plusieurs autres demoiselles qui furent aussi interrogées pensèrent de même. « Vous avez raison, dit Mme de Maintenon, et je ne comprends guère qu'on puisse penser autrement, parce qu'il me paraît bien plus juste et plus à propos de s'incommoder soi-même que d'incommoder les autres ; il faut au contraire être toujours occupé à éviter tout ce qui peut faire de la peine aux autres.

» Mme la duchesse de Bourgogne a entrepris un ouvrage pour lequel elle a fait venir une brodeuse, qui passa hier tout le jour chez elle sans qu'on pensât à lui donner à manger. Je m'informai vers les deux heures si elle avait mangé ; elle me dit que non ; je la fis dîner et souper, car on ne pensa pas plus à elle le soir que l'on avait fait le matin. Le roi, qui est d'une attention merveilleuse[2], reprit fort Mme la duchesse de Bourgogne de cet oubli : elle en voulut rire, mais il lui dit qu'il ne pouvait plaisanter d'une pareille chose. Je suis persuadée que cette pauvre femme n'était guère contente de voir que, pendant qu'elle se tuait de travailler, on la laissait mourir de faim[3]. Si ce manque

1. C'est-à-dire, d'exiger de soi le plus qu'on peut par un effort courageux sur soi-même, ou de se mettre à l'aise aux dépens des autres. — *Prendre sur soi* se disait très bien au sens qui vient d'être indiqué. « Plus Annibal trouvait de vigueur parmi les ennemis, moins il recevait de services des siens, plus *il prenait sur lui-même.* » SAINT-ÉVREMOND, *Réflexions sur le peuple romain.* — « Celui qui augmentait ses revenus et rendait ses terres plus fertiles par son industrie et par son travail, qui était le meilleur économe, et *prenait le plus sur lui-même* (qui savait le plus peiner et se priver), s'estimait le plus libre, le plus puissant et le plus heureux. » BOSSUET, *Hist. univ.*, IIIe Partie. — L'Académie française ne donne *prendre sur soi*, sans régime direct, qu'au sens de, se retenir, se contraindre. — *J'ai pris sur moi* (je me suis contenu) *pour ne pas lui répondre.*

2. Qui est d'une attention merveilleuse à tout, qui a l'œil à toutes choses.

3. Ce même petit récit se retrouve dans un autre entretien avec la classe verte (1703) ; Mme de Maintenon ajoute cette fois : « Il faut encore que je vous conte l'histoire de cette brodeuse. Elle a été gouvernante de feu Mademoiselle (Mlle de Montpensier), qui lui laissa si peu de chose en mourant, qu'elle n'avait pas de

d'attention, qui pouvait être pardonnable à une jeune princesse de seize ans, a été relevé par le roi avec le sérieux que je viens de dire, combien le serait-il moins à des filles comme vous, qui auront besoin toute leur vie de faire attention aux autres? J'espère, mes enfants, que vous profiterez de cette instruction comme des autres. Il est presque impossible de résister à la raison qui est si belle et toujours la même ; ainsi on ne vous dira rien de nouveau, et on ne cessera de vous parler des mêmes choses ; pour moi, tant que je vous visiterai, je ne vous parlerai que de raison[1], parce qu'il y a des personnes qui, quoiqu'elles l'aiment beaucoup, manquent d'expérience pour la bien connaître, et qui, dès que l'on vient à la leur développer[2], sont ravies de voir clairement ce qu'elles ne faisaient qu'entrevoir[3]. »

XVI

Sur la bonne renommée.

1702.

Quand la lecture du chapitre[4] fut finie, Mme de Maintenon dit : « Je suis persuadée, mes chères enfants, qu'il n'y en a pas une

---

quoi nourrir sept enfants qu'elle avait, étant presque en même temps devenue veuve, et n'ayant aucune ressource. Elle se mit à travailler, apprit la broderie, la tapisserie, et, par ce moyen a fait subsister sa famille. Cela revient bien à notre Proverbe : *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre* » (un des proverbes écrits pour Saint-Cyr par Mme de Maintenon). — Du même récit ainsi complété ressort une double leçon.

1. *De raison*, semble devoir être pris comme locution adverbiale : selon la raison, raisonnablement.

2. *Développer*, au sens exact du mot, dégager de ce qui enveloppe, montrer sans voile, mettre en pleine lumière.

3. C'est une sorte de plaisir que Mme de Maintenon, dans ses lettres et ses entretiens, nous donne souvent.

4. On voit par ce qui suit qu'on venait d'achever de lire dans la classe (des jaunes) un chapitre de l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales, celui de la troisième Partie, qui est intitulé : *Comme il faut conserver la bonne renommée, en pratiquant néanmoins l'humilité*. Sur le goût de Mme de Maintenon pour cet auteur, V. plus haut, p. 267, n. 3.

parmi vous qui ne veuille avoir une bonne réputation, car il faudrait être insensée pour ne s'en pas soucier, et je suis sûre que quand vous entendez parler de certaines femmes dont tout le monde dit du bien, vous dites aussitôt en vous-mêmes : Ah ! que je voudrais être comme cela ! Cela est juste et naturel, mais ce n'est pas pourtant le vouloir de la bonne manière, si, avec cela, on ne travaille pas à faire tout ce qu'il faut pour établir cette réputation que saint François de Sales appelle bonne renommée. » Puis elle demanda à Mlle de Maulne ce que c'était que la bonne réputation. Elle répondit que c'est la bonne opinion que le public a d'une personne. Mme de Maintenon ajouta : « Qu'est-ce qu'il faut faire pour mériter une bonne réputation ? » La demoiselle dit qu'il fallait se bien conduire en toutes choses, et Mlle de Saint-Laurent, à qui Mme de Maintenon fit la même question, ajouta : « Et devant tout le monde. » — Suffirait-il, reprit Mme de Maintenon, d'être estimée d'un certain nombre de personnes choisies, sans s'embarrasser du reste ? — Je crois, répondit la demoiselle, que ce ne serait pas assez, et qu'il faut que toutes les personnes qui nous connaissent disent la même chose. — Vous avez raison, dit Mme de Maintenon ; c'est en effet ce qui fait la réputation, et pour commencer par les personnes importantes, il faudrait que monsieur votre père dît : Ah ! que je suis heureux d'avoir une fille comme la mienne ! madame votre mère : Mon Dieu, que ma fille est raisonnable ! vos autres parents, chez qui vous pouvez être : Qu'il y a du plaisir à avoir mademoiselle une telle chez soi ! votre femme de chambre : Que mademoiselle est aisée à servir ! tout de même d'un cordonnier, d'un tailleur, d'une blanchisseuse, d'un domestique[1] ; car les domestiques n'ont point d'autre conversation, dès qu'ils sont seuls, que de leurs maîtres et

---

1. Dans cette prévoyante instruction sur ce qu'elle appelle ailleurs la *bonne gloire*, comme elle se peint elle-même, avec son insatiable et laborieuse ambition d'estime !

maîtresses, et pour peu qu'il y ait du mal à dire d'eux, il est bientôt divulgué, ainsi que ce qu'ils remarquent en eux. Souvent la réputation dépend plus de ces gens-là que des personnes au-dessus qui ne vous voient pas de si près.

» Je me souviens toujours de ce que me dit un cordonnier qui me chaussait étant jeune. Quand ces gens-là viennent chez vous, ils ont de grands mannequins pleins de souliers à toutes sortes de personnes, et parmi tous ces souliers, il y eut une petite paire qui me plut fort. Je lui demandai à qui elle était. Il me répondit : C'est à mademoiselle une telle; je lui demandai : Comment! vous chaussez une telle? qu'elle est douce et aimable! Il me répondit : C'est un vrai petit diable; quand je la vas chausser, et qu'elle ne se trouve pas à sa fantaisie, elle se met en colère et me jette ses souliers à la tête. Ce cordonnier fit peut-être la même histoire à cent personnes en cette même matinée. Voyez par là que votre réputation dépend souvent des gens dont on se défie le moins, et c'est pour cela qu'il faut être toujours sur ses gardes avec tout le monde. »

Elle demanda ensuite à Mlle de Boulainvilliers si cela était bien difficile. La demoiselle répondit que oui, parce que toutes nos inclinations ne nous portent pas toujours au bien également, surtout à une aussi continuelle contrainte que celle qu'il faut se faire pour ne jamais rien montrer que de bon. « Cela est vrai, reprit Mme de Maintenon, mais on est bien dédommagé de cette contrainte par l'estime que l'on s'acquiert, et par le goût que les gens vertueux ont communément pour nous; car, quant aux libertins [1], il ne se faut pas mettre en peine de leurs critiques, mais marcher malgré leurs moqueries d'un pas égal, et avec toutes sortes de précautions, dans le chemin de l'honneur et de la vertu. Comptez que vous ne sauriez commencer trop tôt à tra-

---

1. *Quant aux libertins*... Ce mot n'a ici précisément ni le sens d'esprits forts, d'incrédules, ni celui de débauchés : il désigne ceux qui pensent et vivent à leur guise, sans règle, comme plus haut, p. 218, n. 3.

vailler à vous établir une bonne réputation, et que vous ne devez pas négliger, même dès à présent, l'estime de vos compagnes, parce que les premières impressions sont fortes, et ne s'effacent guère, et il est tout simple que, si elles remarquent en vous un mauvais naturel, une méchante conduite, ou quelque défaut considérable, duquel vous négligerez de vous corriger, l'impression leur en reste toute leur vie. Celles d'entre vous, par exemple, qui sont accommodantes, qui ne parlent guère, qui écoutent volontiers les autres, qui s'incommodent pour leur faire plaisir, qui montrent de la modération, de la sagesse et de la piété en tout, sont déjà estimées parmi nous. A quoi tient-il que vous ne soyez toutes comme cela ! Je sais, encore une fois, que cela n'est pas également aisé à tout le monde, et qu'il y en a à qui il faut qu'il en coûte plus qu'aux autres ; mais comptez qu'il n'y en a pas une qui n'y puisse parvenir, car, heureusement pour nous, tout notre mérite dépend de notre travail, aidé de la grâce de Dieu, comme nous le dit très bien une *bleue* l'autre jour, et cette grâce de Dieu ne nous manque jamais, quand nous sommes fidèles à la lui demander avec instance et humilité.

Faites vos réflexions sur ce que je viens de vous dire, mes chères enfants, et prenez dès à présent vos mesures pour acquérir une bonne réputation ; mais, selon l'excellent avis de saint François de Sales, afin d'en faire une vertu chrétienne, qui soit agréable à Dieu et méritoire pour vous, n'oubliez pas de l'accompagner de l'humilité[1]. Comment cela se peut-il faire, d'Ardenne, qui me regardez avec tant d'attention ? — C'est, dit la demoiselle, en ayant de bas sentiments pour nous-mêmes[2], en ne désirant point d'avoir cette bonne réputation, uniquement par rapport à nous, mais dans le même esprit que Notre-Sei-

---

1. « La saincte humilité, de laquelle une seule once vaut mieux que mille livres d'honneur. » SAINT FRANÇOIS DE SALES, *loc. cit.*

2. *En ayant de bas sentiments pour nous-mêmes. Bas*, c'est-à-dire, humbles ; en tenant bas (par humilité) notre cœur. Cet usage, en bonne part, du mot *bas* a déjà été relevé dans un des Entretiens précédents (XII, *Sur la civilité*, p. 345, n. 1).

gneur nous a dit de faire nos bonnes œuvres devant les hommes, non pas pour être loués, mais pour que Dieu en soit glorifié. — Voilà qui est parfaitement bien répondu[1], reprit Mme de Maintenon ; pratiquez, mes enfants, tout ce que vous savez de bon, et ni vous ni nous n'aurons pas perdu notre temps. Priez pour moi. »

XVII

Du concert entre les maîtresses des différentes classes.

1703.

« Il y a, dit-on un jour à Madame, des maîtresses qui ont l'attrait de[2] s'attacher à perfectionner les demoiselles les mieux nées et les plus sages ; d'autres de s'appliquer aux mauvais caractères ; lequel aimeriez-vous mieux ? — Je ne voudrais, répondit Madame, négliger ni les unes ni les autres, non plus que les préférer ; je vous l'ai déjà dit autrefois, mais vous touchez là l'endroit qui fera que votre gouvernement n'ira jamais bien ; c'est cette conduite différente des maîtresses. Les unes croiront qu'il faut s'appliquer à former les plus raisonnables ; les autres penseront qu'il serait mieux de s'attacher aux mauvais caractères et aux plus défectueuses ; l'une voudra une éducation dure ; l'autre en voudra une douce et peut-être molle. Tant que cette diversité se rencontrera, je ne dis pas dans les maîtresses d'une même classe (car il ne doit y avoir que la première qui soit maîtresse du gouvernement[3]), mais je dis entre la maîtresse

---

1. Si bien répondu, qu'on soupçonne le secrétaire qui a rédigé cet entretien d'avoir mis un peu du sien dans la réponse.
2. Ce tour (*avoir l'attrait de*, avec un infinitif) s'est perdu ; nous dirions : avoir du penchant à... le goût de...
3. Il y avait pour chaque classe quatre maîtresses, dont une, la première, dirigeait.

qui a précédé et celle qui lui succède, jamais vos demoiselles n'auront une éducation solide. Tant qu'elles pourront dire avec fondement : La maîtresse des *rouges* est douce, celle des *vertes* est sévère ; l'une ne presse point sur l'ouvrage, l'autre en exige trop ; on tolère à la classe *bleue* des défauts qu'on attaque dans les *jaunes* ; enfin, dès qu'elles changeront de conduite[1] en changeant de maîtresse, comptez qu'elles ne prendront jamais de bonnes habitudes : ce qu'une aura établi, une autre le détruira. Il faudrait, pour réussir dans votre gouvernement, n'avoir toutes que les mêmes idées, les mêmes maximes, ou du moins, si vous en avez de différentes, être assez humbles pour renoncer à vos sentiments et suivre ceux de vos supérieurs, soutenant ce qui est établi par eux malgré votre propre jugement. Il faudrait un seul esprit qui régnât dans la maison ; que vos demoiselles trouvassent dans toutes les maîtresses une telle conformité qu'elles ne sentissent pas même la différence d'une classe à l'autre[2]. Je sais bien qu'il y en aura toujours à faire des *rouges* aux *bleues* ; mais on doit pourtant les conduire par le même esprit, et pour cela il faut se soutenir les unes les autres, ne donnant jamais sujet aux demoiselles de faire des comparaisons de vous. Je sais bien que vous ne sauriez empêcher qu'elles n'en fassent quand elles voudront parler pour parler, mais je voudrais que vous ne leur donnassiez jamais lieu de les faire.

» Défaites-vous, ajouta Madame, des projets particuliers que l'amour-propre fait faire pour se dédommager de la nécessité où

1. Au sens passif : de manière *d'être conduites.*

2. Il serait bon pourtant de laisser, dans un parfait concert de principes et de directions entre les maîtres d'un même établissement, quelque chose à la manière propre de chacun. Il serait regrettable que l'*uniformité* entre les différents maîtres fût poussée à un tel point que les élèves *ne sentissent même pas la différence d'une classe à l'autre.* Un précieux élément d'intérêt, de renouvellement d'attention, de tenue en éveil et en haleine, y périrait. Cf. Lettre à Mme d'Escoublant, *Lettres d'éducation*, p. 297, n. 2.

l'on se trouve de s'accommoder au sentiment d'une officière[1]. On se laisse le plaisir de désavouer en soi-même sa conduite[2] et de se dire : Si je suis jamais à cette charge[3], je m'y prendrai bien d'une autre façon, je ferai ceci ou cela, je serai ou plus douce ou plus ferme. Jamais, encore une fois, votre gouvernement ne s'établira avec cette diversité de conduite. Il vaudrait mieux ne pas faire tout à fait si bien et qu'on fît toujours de même[4], que de faire sentir ce haut et ce bas dans la manière d'élever vos demoiselles et d'exercer vos charges.

» Un autre article encore bien nécessaire est de renoncer au plaisir d'être aimée particulièrement des demoiselles ; on ne doit pas vouloir non plus en être plus crainte et respectée que les autres ; il faut porter le désintéressement jusqu'à n'être pas susceptible du plaisir de sentir qu'elles ont quelque chose de particulier pour vous[5], et leur montrer en toute occasion que vous êtes si unies les unes avec les autres, qu'elles n'osent jamais s'aviser de vous faire leur cour aux dépens d'une autre maîtresse. Une fille vous dit qu'elle a beaucoup de confiance et d'attachement pour vous ; répondez-lui bonnement : Je suis bien aise que vous aimiez les personnes que Dieu vous a données pour vous conduire : c'est une bonne marque ; cette reconnaissance est dans l'ordre ; je me persuade que vous avez les mêmes sentiments pour vos autres maîtresses, puisque vous avez les mêmes raisons de les aimer. Si les filles portent la flatterie jusqu'à vous faire entendre qu'elles vous goûtent bien plus qu'elles ne goûtent les autres, témoignez un si profond mépris de ces bassesses, et un si grand désir que vos sœurs ne soient ni

---

1. On donnait ce nom d'*officières* aux Dames appelées aux principaux *offices*, aux grandes charges de la maison. V. plus haut. p. 253, n. 2.

2. La conduite d'une officière.

3. On arrivait à ces charges par l'élection au scrutin secret. On était élu pour trois ans.

4. Encore le même souhait excessif (et chimérique) d'uniformité !

5. Comment ne pas sentir, en pareil cas, le plaisir d'être aimée ? ne suffisait-il pas de demander qu'on ne le laisse pas trop voir ?

moins estimées ni moins aimées que vous, qu'elles connaissent que vous êtes bien éloignées de prendre plaisir à leur discours. Il serait très mal de leur faire apercevoir qu'on a cette faiblesse[1]. »

XVIII

La manière dont on est élevée à Saint-Cyr comparée avec l'éducation par les gouvernantes dans les familles. — Conseils de courage aux demoiselles. — Qu'il leur est bon d'être élevées un peu durement.

Mars 1703.

Mme de Maintenon, étant entrée dans une classe[2], dit à Mme de La Haye, qui y était maîtresse, de leur faire faire l'exercice qu'elle voudrait, tout comme si elle n'y était pas. Elle fit répéter à une demoiselle une instruction que Mme de Maintenon avait eu la bonté de faire quelque temps auparavant. Mme de Maintenon en fut très contente et dit à cette jeune demoiselle : « Vous seriez bien criminelle, ma chère fille, si vous ne profitiez de tout ce que vous savez : il y a plaisir à vous instruire, puisque vous retenez si bien tout ce que l'on vous dit ; il n'y a plus qu'à le mettre en pratique. » La demoiselle ayant continué, Mme de Maintenon dit : « Cela est admirable ! mais tu l'embellis, Cateuil, tu y mets du tien, il n'est pas possible que j'aie dit de si bonnes choses. » Mlle de La Barre dit ensuite ce qu'elle avait retenu d'un entretien sur la droiture, et en rapporta plusieurs exemples, entre autres, que les Dames de Saint-Louis ne feraient pas leur devoir si elles manquaient de nous instruire. « Non seulement si elles manquaient de vous instruire, reprit Mme de

---

1. C'est là un désintéressement, un renoncement difficile à obtenir, mais qu'il faut exiger, du moins dans la mesure raisonnable. La bonne intelligence, la paix entre maîtresses d'un même établissement, vivant sous le même toit, est à ce prix.

2. Elle visitait ce jour-là la classe verte.

Maintenon, mais même si, se contentant de faire l'instruction, elles passaient le reste du jour à prier Dieu, au lieu de veiller sur vous et d'avoir les autres attentions nécessaires à votre éducation ; car, quoique la prière soit une œuvre excellente, elles ne laisseraient pas de se perdre, parce que leur devoir capital est de s'occuper à vous instruire et à vous bien élever[1]. Vous voyez que, quoiqu'elles soient obligées, comme religieuses, à dire l'office et à faire l'oraison en commun, elles quittent cependant tour à tour l'un et l'autre pour être auprès de vous, et pour ne vous jamais laisser seules, parce que votre bonne et pieuse éducation est la principale fin de leur Institut, et ce que leurs fondateurs exigent d'elles avant toutes choses.

» Mais quel compte n'aurez-vous pas à rendre à Dieu, mes enfants, touchant cette bonne éducation ? Supposez-vous pour un moment dans l'état où vous deviez être naturellement, comme demoiselles, s'il n'était pas arrivé de fortune dans votre famille ; votre mère aurait au plus deux femmes de chambre, dont l'une serait votre gouvernante. Quelle éducation pensez-vous qu'une telle fille vous donnerait ? ce sont ordinairement des paysannes, ou tout au plus de petites bourgeoises, qui ne savent que faire tenir droite, bien tirer la busquière[2], et montrer à bien faire la révérence. La plus grande faute, selon elles, c'est de chiffonner son tablier, d'y mettre de l'encre : c'est un crime pour lequel on a bien le fouet, parce que la gouvernante a la peine de les blanchir et de les repasser ; mais mentez tant qu'il vous plaira, il n'en sera ni plus ni moins, parce qu'il n'y a rien là à repasser ni à raccommoder. Cette gouvernante a grand soin de vous parer pour aller en compagnie, où il faut que vous soyez comme une petite poupée. La plus habile est celle qui sait quatre petits vers bien sots, quelques quatrains de Pibrac[3],

1. V. plus haut, dans les *Lettres d'éducation*, Lettre 5, p. 199, n. 6, et *passim*.

2. On appelait ainsi l'endroit du corps de jupe où se met le busc.

3. Gui du Faur de Pibrac (1529-1584), auteur de préceptes moraux en quatrains, qui, bien que très médiocrement versifiés, eurent longue fortune. Jusque vers le

qu'elle fait dire en toute occasion, et qu'on récite comme un petit perroquet. Tout le monde dit : La jolie enfant ! la jolie mignonne ! La gouvernante est transportée de joie et s'en tient là [1] ; je vous défie d'en trouver une qui parle raison.

» Je me souviens que, quand j'étais chez ma tante [2], une de ses femmes de chambre avait soin de moi ; elle me tirait à quatre épingles, et elle me disait continuellement de me tenir droite ; du reste, elle me laissait faire tout ce que je voulais. Mais montons jusqu'à nos princes ; comment pensez-vous qu'ils soient élevés? On leur donne pour gouvernante une femme de qualité, qui souvent a été élevée à peu près comme je viens de dire ; c'est d'ordinaire la femme d'un favori ou la parente de quelque ministre, qui souvent est la plus sotte femme du monde. Comment pensez-vous qu'elle parle à la petite princesse? est-ce de piété et de raison? cela serait bien à désirer; mais, pour l'ordinaire, ce n'est que de ce qui la peut faire briller dans le monde. Quand elle va en compagnie, elle a grand soin de l'ajuster et de la parer, lui recommandant d'être bien honnête, la prend par la lisière, si c'est une enfant, ou la suit, si elle est déjà grande, l'instruit de la manière de recevoir la compagnie chez elle; et puis s'en va pour le reste du jour, laissant la prin-

---

milieu du XVIIe siècle, on les faisait apprendre aux enfants dans les écoles, dans les familles; les prédicateurs les citaient en chaire. Dans le *Sganarelle* de Molière, Gorgibus, *bourgeois de Paris*, en recommande la lecture à sa femme :

> Lisez-moi comme il faut, au lieu de ces sornettes,
> Les quatrains de Pibrac, et les doctes tablettes
> Du conseiller Mathieu, *ouvrages de valeur*,
> *Et pleins de beaux dictons à réciter par cœur.*
> (Sc. I.)

Mme de Maintenon avait été elle-même nourrie de ces *beaux dictons*. Enfant, chez cette terrible vieille parente, Mme de Neuillant, quand elle allait aux champs, le matin, garder les dindons de cette dame, on lui mettait dans le petit panier où elle emportait son déjeuner le livre des quatrains de Pibrac, dont elle devait apprendre quelques pages par jour. — Instruction aux bleues et aux jaunes, 1707.

1. Cf. ce que dit Fénelon sur le choix des *gouvernantes*, Traité *De l'éducation des filles*, c. XIII.

2. C'est cette Mme de Villette, seconde fille d'Agrippa d'Aubigné, auprès de laquelle Mme de Maintenon avait passé les plus heureuses années de son enfance.

cesse avec une paysanne, autrefois sa nourrice, et devenue sa première femme de chambre, qui n'est guère en état de lui parler raisonnablement, et encore moins de l'instruire de la bonne foi, de la droiture, de la probité.

» Le roi me surprend toujours quand il me parle de son éducation. Ses gouvernantes jouaient, dit-il, tout le jour, et le laissaient entre les mains de leurs femmes de chambre, sans se mettre en peine du jeune roi, car vous savez qu'il a régné à trois ans et demi. Il mangeait tout ce qu'il attrapait, sans qu'on fît attention à ce qui pouvait être contraire à sa santé; c'est ce qui l'a accoutumé à tant de dureté sur lui-même. Si on fricassait une omelette, il en attrapait toujours quelques pièces, que Monsieur et lui allaient manger dans un coin. Il raconte quelquefois qu'il était le plus souvent avec une paysanne; que sa compagnie ordinaire était une petite fille de la femme de chambre des femmes de chambre de la reine; il l'appelait la reine Marie, parce qu'ils jouaient ensemble à ce qu'on appelle *A la madame*, lui faisait toujours faire le personnage de reine, et lui servait de page ou de valet de pied, lui portait la queue, la roulait dans une chaise, ou portait le flambeau devant elle. Jugez si la petite reine Marie était capable de lui donner de bons conseils, et si elle pouvait lui être utile en la moindre chose[1]...

» Puisque me voici en train de vous parler, je vais vous dire

---

1. Même au delà de la première enfance, l'éducation de Louis XIV ne fut guère moins négligée. On peut voir par les mémoires de son premier valet de chambre, Pierre de la Porte, jusqu'où allait l'insouciance ou la faiblesse de ceux qui en avaient la charge, à commencer par le maréchal de Villeroy, gouverneur du prince. Mazarin, qui s'était fait donner la *surintendance* de cette éducation, loin d'y veiller, laissait faire, comme s'il eût trouvé son compte à ce que le futur souverain grandît dans l'ignorance. La Porte raconte qu'il encourut le mécontentement du ministre pour s'être avisé de lire au petit roi, chaque soir, des récits d'histoire de France, avant qu'il s'endormît, au lieu des contes que lui faisaient précédemment les femmes. — Sa première éducation, dit Saint-Simon, fut *abandonnée* au delà de ce qu'on pourrait croire. « On lui a souvent ouï parler de ces temps avec amertume, jusque-là qu'il racontait qu'on le trouva un soir tombé dans le bassin du jardin du Palais-Royal, à Paris, où la cour demeurait alors. » *Mémoires*, éd. Chéruel, XII, 13.

encore plusieurs choses que je réservais pour les grandes, mais qui vous seront aussi bonnes. Au nom de Dieu, mes chères enfants, ne soyez pas fières ni hautes, ne comptez pour rien votre noblesse, n'en parlez jamais[1]. A quoi vous servirait-elle, si vous n'aviez point de vertu? n'est-ce pas elle qui fait la vraie noblesse? la vertu n'est-elle pas son origine?

Ayez des égards pour tout le monde, et même du respect pour les personnes d'un certain âge ou d'un certain état, quand bien même elles n'auraient point de naissance; le monde est plein de ces sortes de personnes, et vous verrez, quand vous y serez, que l'on a avec elles les meilleures manières.

Mettez-vous bien dans l'esprit, une fois pour toutes, que la noblesse n'est rien sans mérite, et que c'est au mérite que l'on doit l'honneur, l'estime et le respect, en qui que ce soit qu'il se trouve. Par exemple, d'Andrieux, quelle aimeriez-vous mieux, d'une demoiselle[2] nourrie dans son village[3], grossière, rustaude, maussade et ignorante, faute d'éducation, ou d'une fille de ces bonnes maisons bourgeoises de Paris, sans naissance, mais qui, ayant du bien, a été bien élevée et est de bonne humeur, douce, polie, gracieuse? — C'est cette dernière, dit la demoiselle. — Je suis bien de votre avis, reprit Mme de Maintenon. L'éducation est le plus grand bien que vous puissiez avoir, surtout n'ayant pas de fortune.

Je vous exhorte aussi à n'être point délicates, et à contribuer de vous-mêmes, par votre propre volonté, à vous élever un peu durement. Soyez bien aises quand vous trouvez l'occasion de faire quelques ouvrages un peu grossiers; cela vous fortifie, et vous est très bon; vous savez que le Saint-Esprit loue la femme forte de ce qu'elle a roidi ses bras pour le travail[4], c'est-à-dire

1. Cf. les conseils de l'*Entretien* XI, *Sur la mauvaise gloire*.
2. Une fille noble.
3. Élevée dans son village.
4. « Elle a ceint ses reins de force et elle a affermi son bras... Elle a porté ses mains à des choses fortes, et ses doigts ont pris le fuseau. » *Proverbes*, XXXI, 19.

qu'elle a surmonté sa faiblesse et sa délicatesse naturelle pour s'adonner aux soins de son ménage.

» Ne vous plaignez de rien, vous êtes très honnêtement traitées pour toutes choses. Nous avons tâché, dans tout ce qui a été réglé pour vous, de prendre le milieu, en telle sorte que celles qui retomberont dans la misère ne tombent pas de si haut, ce qui les rendrait doublement malheureuses; pour celles qui seront à leur aise, elles ne s'en trouveront que mieux d'avoir été élevées un peu durement. Je vois cela tous les jours en Mme la marquise de Dangeau, qui est une princesse d'Allemagne[1], qui, ayant douze sœurs et plusieurs frères, n'a pas eu dans sa jeunesse toutes les commodités convenables à sa naissance. Avec cet air mignon et délicat que vous lui voyez[2], rien ne l'incommode, et je ne connais personne qui s'avise moins qu'elle de prendre ses aises. Elle est très incommodée, et ne laisse pas d'être toujours gaie; elle ne fait aucun remède, ne consulte point les médecins, souffre son mal avec patience, et dit : J'aime autant mourir de cela que de la fièvre, puisque Dieu le veut. N'est-on pas bien heureux de s'accoutumer ainsi de bonne heure à la souffrance? J'ai été mariée à quatorze ans : on est ordinairement ravi à cet âge de faire sa volonté; je croyais sottement que c'était faire la grande dame de m'appuyer, et de faire mille autre choses dont je me sens[3] fort bien encore, et dont je suis bien fâchée[4]. J'ai connu une vieille personne (c'était Mme la duchesse de Richelieu[5]) bien plus raisonnable que moi sur cet article, et par conséquent plus heureuse : elle avait telle-

---

1. Sur Mme de Dangeau, princesse d'Allemagne, V. p. 110, n. 2, et p. 331, n. 3.

2. « M. de Dangeau jouit à longs traits du plaisir d'avoir épousé la plus belle, la plus jolie, la plus délicate et la plus nymphe de la cour, » écrivait Mme de Sévigné au lendemain de leur mariage, 3 avril 1686.

3. Dont je me ressens.

4. Nous ne voyons guère ce que Mme de Maintenon avait pu conserver de ces façons trop molles, dit-elle, de sa jeunesse, ni ce qu'elle pouvait avoir à regretter en fait de tenue. V. ce qu'elle dit elle-même (*Entretien* XIV, p. 356) de la fermeté d'attitude qu'elle gardait malgré son âge (68 ans) et son peu de santé.

5. Sur cette duchesse, V. plus haut, *Entretien* XIV, p. 356, n. 4.

ment l'habitude d'une contenance ferme, sans se permettre la moindre posture commode, qu'elle ne s'appuyait jamais, quelque malade qu'elle fût, et le plus qu'elle faisait était de se pencher un peu les bras; alors on disait : Madame la duchesse, vous n'en pouvez plus.

» Pourquoi, mes enfants, croyez-vous que je vous dise tout cela? C'est pour votre bien, afin de vous encourager à prendre l'habitude de vous contraindre, et de vous accoutumer à ne pas chercher vos aises; c'est un vrai moyen d'adoucir un peu la mauvaise fortune qui vous attend peut-être; et quand vous devriez avoir chacune trente mille livres de rente, je vous dirais encore les mêmes choses; car en quelque état que vous vous trouviez, il vous sera très avantageux d'avoir été élevées un peu durement. Adieu, mes enfants; je ne me repentirai pas de vous avoir tant parlé, si vous pratiquez aussi bien ce que je vous ai dit que je vois que vous le retiendrez. »

XIX

Du bon usage des temps de silence. — Ne point éviter la peine et le travail. Que l'une et l'autre sont de tous les états.

Juillet 1703.

« Je suis fort contente, mes chères enfants[1], d'avoir trouvé en vous la même docilité et la même simplicité que dans les petites classes; je prétends par là vous donner une grande louange. Si les Dames de Saint-Louis ne vous aimaient solidement et ne cherchaient que leurs commodités, elles se tien-

---

1. Elle s'adressait ce jour-là aux élèves de la classe jaune.

draient en repos sans exiger autre chose de vous que ce que vous faites, contentes de ce que l'extérieur va bien; mais comme nous vous aimons pour vous-mêmes, et que nous cherchons votre plus grand bien, nous allons travailler à former l'intérieur. Je veux commencer par vous apprendre à profiter des temps de silence que nous avons mis dans le règlement, ce que nous n'avons fait que pour de bonnes raisons ; je veux bien vous les dire ; je crois que vous serez assez raisonnables pour les comprendre. On veut ordinairement que les enfants obéissent à l'aveugle sans examiner ce qu'on leur ordonne. Nous ne vous traitons pas de même ; au contraire, je vous permets d'examiner si ce qu'on vous dit est raisonnable ou non, parce que vous devez être capables d'entrer dans nos intentions. La première raison du silence qu'on veut vous faire observer, c'est de vous apprendre à vous taire ; rien ne sied si mal à une fille que de toujours parler, quand même elle aurait le plus grand esprit du monde et qu'elle dirait des merveilles. Une autre raison, c'est pour vous donner le temps de faire de sérieuses réflexions, persuadées que si vous le savez bien employer, rien ne contribuera tant à vous rendre raisonnables. Mais pour cela il faut savoir ce que c'est que réfléchir : c'est penser plusieurs fois avec attention à la même chose. Je crains que vous ne perdiez tout le temps qu'on a prétendu que vous emploieriez aux réflexions [1] ; celles qui vous conviennent présentement sont, par exemple, sur l'état de vie que vous devez choisir, sur ce que vous deviendrez quand vous ne serez plus à Saint-Cyr, sur ce que vous entendez dire de bon pour vous l'appliquer, sur la conduite des personnes raisonnables pour y conformer la vôtre. Les plus pieuses prendront ce temps-là pour penser à Dieu et pour s'entretenir avec lui. Vous pourriez quelquefois compter de mémoire, répéter une

1. Il s'agit sans doute de ces temps de silence où un travail qui n'occupait que les mains laissait le champ libre aux bonnes réflexions ou aux muets exercices d'esprit que Mme de Maintenon recommande.

instruction pour tâcher de bien la comprendre, répéter ce que vous avez appris par cœur, ou apprendre quelque chose[1], narrer[2] une histoire que vous voulez retenir ou raconter ou écrire; en un mot, vous occuper toujours utilement. Si je pouvais contenter ma curiosité et connaître à quoi s'occupe votre esprit, et quelles sont vos pensées quand vous êtes obligées de garder le silence, j'aurais bien envie de le savoir; au moins apprenez à le garder comme il faut, et à vous rendre ce temps utile.

» Je veux encore traiter avec vous des précautions que vous prenez pour éviter toutes peines et tout travail. Il semble qu'il y en a qui croient pouvoir s'exempter de la loi commune, et qui voudraient ne pas souffrir la moindre chose; cependant ce que vous avez à souffrir présentement n'est rien du tout en comparaison de ce que vous trouverez dans le monde. Il n'y a personne qui ne souffre; j'ai l'honneur depuis longtemps de voir le roi de fort près : s'il y avait quelqu'un qui pût secouer le joug, et n'avoir point de peine, ce serait assurément lui; cependant il en a continuellement; il est quelquefois toute une journée dans son cabinet à faire des comptes; je le vois souvent s'y casser la tête, chercher, recommencer plusieurs fois, et il ne les quitte point qu'il ne les ait achevés, et il ne s'en décharge point sur ses ministres. Il ne se repose sur personne du règlement de ses armées; il possède le nombre de ses troupes et de ses régiments en détail, comme je possède les *Familles*[3] de vos classes[4]. Il tient

---

1. Par cœur.
2. Mentalement.
3. Les Demoiselles, dans chaque classe, étaient divisées en *familles* ou *bandes*, de huit ou dix élèves. Ces groupes étaient formés d'après le degré d'instruction.
4. Ce roi très laborieux, et par là vraiment exemplaire, avait le goût du détail; il l'avait trop, selon Saint-Simon, dont, au reste, on connaît la sévérité chagrine et partiale à l'égard de ce prince. « ... Son esprit, naturellement porté au petit, se plut en toutes sortes de détails. Il entra sans cesse dans les derniers sur les troupes : habillements, armements, évolutions, exercices, discipline... Il ne s'en occupait pas moins sur ses bâtiments, sa maison civile, ses extraordinaires de bouche; il croyait toujours apprendre quelque chose à ceux qui, en ces genres-là, en savaient le plus... De telles pertes de temps, qui paraissaient au roi avoir le mérite d'une application continuelle, étaient le triomphe de ses ministres, qui,

plusieurs conseils par jour, où l'on traite d'affaires souvent fâcheuses et toujours ennuyantes, comme des guerres, des pestes, des famines, et autres afflictions. Il a présentement le gouvernement de deux grands royaumes, car rien ne se règle en Espagne que suivant son ordre : le roi d'Espagne n'a point d'argent par la paresse de ses sujets ; leurs terres sont bien plus étendues que celles de la France, mais elles ne rapportent rien faute d'être cultivées ; cela donne de nouveaux embarras à notre roi, il n'est presque plus question de plaisirs pour lui ; les affaires prennent tout son temps. Cependant y a-t-il une condition, en apparence, qui devrait être plus exempte de fatigues que celle de la royauté? Les ministres, dont les places sont si briguées et si enviées, quoique sans raison, méritent bien le profit de leur charge par les peines et les fatigues qu'ils ont à essuyer. M. de Chamillart[1] est dans un travail continuel : il n'est plus question pour lui de délassements, encore moins de plaisirs ; il ne saurait voir sa famille, qu'il aime passionnément[2], parce qu'il ne trouve pas un moment à lui donner, étant depuis le matin jusqu'au soir à entendre des affaires désagréables, à voir, par exemple, qui a raison de Pierre ou de Jacques, etc. On craint qu'il ne tombe bientôt malade, il est très changé ; il a fait venir sa fille auprès de lui pour la marier[3], il ne peut la voir ; c'est pourtant un homme qu'on croit très heureux.

---

avec un peu d'art et d'expérience à le tourner, faisaient venir comme de lui ce qu'ils voulaient eux-mêmes, et qui conduisaient le grand selon leurs vues et trop souvent selon leur intérêt, tandis qu'ils s'applaudissaient de le voir se noyer dans ces détails. » *Mémoires*, éd. Chéruel, XII, 16.

1. Sans doute, on ne pouvait choisir, pour le donner ici en exemple, un ministre plus peiné, plus accablé par les obligations de son emploi : mais ce qui pesait sur celui-là au moins autant que le ministère, c'était l'insuffisance, l'incapacité notoire qu'il y portait : la très lourde charge que le pauvre homme avait acceptée imprudemment s'en trouvait singulièrement aggravée. A ce point de vue, un Chamillart n'était pas l'exemple le plus concluant à citer en cet endroit.

2. Ce déplorable ministre avait montré dans la vie privée toutes les vertus qui en assurent le bonheur ; père de famille excellent, homme de robe d'une intégrité parfaite. V. SAINT-SIMON, éd. Chéruel, II, p. 231 et suiv.

3. Il s'agit sans doute de ce mariage entre les familles Chamillart et Dreux,

» Les juges ont aussi beaucoup de peine ; ils passent leur vie à examiner des affaires où ils n'ont aucun intérêt, à voir de quel côté est la justice, et souvent à prendre le parti des pauvres qui sont hors d'état de reconnaître[1] le bien qu'ils leur font. Les évêques ont encore de très grandes peines, quand ils font leur devoir : ils se font haïr bien souvent parce qu'ils se croient obligés de reprendre ceux qui ne font pas bien ; ils refusent continuellement des dispenses qui leur sont demandées sans de vraies nécessités ; ils essuient d'étranges fatigues dans la visite de leurs diocèses. Il y a quelque temps que M. de Noyon[2] me dit qu'il avait donné la confirmation en un même jour à quatre mille personnes ; il avait, par conséquent, répété quatre mille fois les paroles qui sont la forme de ce sacrement, ce qui lui avait donné une extinction de voix.

» Je n'ai pas le temps de parcourir les autres états pour vous faire voir qu'il n'en est aucun où il n'y ait de la peine et du travail, d'esprit ou de corps. A la guerre, dans le mariage[3], tout le monde a de la peine ; je ne connais que les demoiselles de Saint-Cyr qui n'en voudraient point avoir, au moins pour la plupart. Nous voyons cela même jusque dans vos jeux : vous ne voulez point chercher ce qu'il convient de dire[4] ; on ne saurait vous faire un plus grand plaisir que de vous le souffler sur-le-champ. J'ai toujours aimé les enfants, et je crois que Dieu m'a donné ce goût pour vous autres. J'en ai élevé plusieurs, et qui jouaient comme vous à des jeux où il fallait penser, chercher ;

---

depuis longtemps arrêté, dont Saint-Simon a raconté la touchante histoire. Même volume, p. 235.

1. De le reconnaître autrement que par leur gratitude.

2. Un d'Aubigné, plus tard archevêque de Rouen, parent éloigné de Mme de Maintenon. V. plus haut, p. 272, n. 2.

3. A *la guerre*, — *dans le mariage*. — On s'étonnera moins du brusque rapprochement, et qui d'abord semble assez singulier, de ces deux mots, si l'on se rappelle que Mme de Maintenon, à l'ordinaire, considérait le mariage comme un état de tribulations, et n'en donnait guère aux Demoiselles que de tristes idées.

4. On voit qu'il s'agit de ces petits jeux de société qui demandent quelques efforts d'esprit, promptitude et à-propos de réponses.

mais, loin d'éviter la peine, ils tâchaient de l'augmenter[1] en se retranchant la liberté de chercher généralement sur toutes choses, mais seulement sur quelques-unes; par exemple, ce qu'il faut pour un habillement, une cuisine, sur l'ameublement d'une chambre, sur ce qu'il faut à un repas; plus leur esprit agissait, et plus ils trouvaient de plaisir. Votre goût est bien différent du leur, et la première chose que vous dites sur ce qu'on vous propose, est toujours : Cela est trop difficile, cela est impossible, je ne saurais. Si vous faites un compte, vous ne cherchez pas à le trouver, mais que quelqu'un vous le dise pour vous en épargner la peine. Vous êtes bien aises d'entendre une histoire, mais vous ne voudriez pas être obligées de la raconter à d'autres. Je n'ai jamais été que trois ans avec ma mère[2], et je me souviens qu'elle me défendit, à mon frère et à moi, de parler entre nous d'autres choses que de ce que nous lisions dans Plutarque[3]; c'est un livre où sont contenus les faits des grands hommes et des femmes qui se sont distingués par leurs vertus ou par quelque action mémorable. Nous ne finissions d'en parler. Après

1. Elle songeait sans doute ici au duc du Maine, son cher élève, qui, enfant, montrait, dans le jeu comme dans l'étude, une rare précocité d'esprit.

2. Cette mère, tantôt en voyage à Paris et en démarches pour obtenir la grâce de son mari, tantôt en sollicitations de procès contre sa famille, n'avait gardé que très peu sa fille auprès d'elle : elle la laissait à des parentes (Mme de Villette, Mme de Neuillant), ou la confiait à des religieuses du Poitou ou de Paris.

3. On le lisait encore alors beaucoup plus que depuis. — Le grand et populaire succès qu'avaient obtenu dès leur apparition les *Vies des hommes illustres*, traduites par Amyot, est attesté par Montaigne : « Je donne avec raison, ce me semble, la palme à Jacques Amyot sur tous nos escrivains français... Je luy sçais bon gré d'avoir sçeu trier et choisir un livre si digne et si à propos, pour en faire présent à son païs. Nous aultres ignorants estions perdus, si ce livre ne nous eust relevés du bourbier : sa mercy, nous osons à cette heure et parler et escrire : *les dames en régentent les maistres d'eschole; c'est nostre bréviaire.* » La popularité de ce livre se soutint longtemps au XVIIe siècle, quoique la langue du traducteur eût vieilli. La grande édition in-fo (1559) se retrouvait, précieusement transmise de père en fils, dans plus d'une famille de bourgeoisie, de bonne bourgeoisie. (V. *Les Femmes savantes*, A. II, sc. VII.) Le bonhomme Chrysale, il est vrai, ne s'en servait que pour y mettre en presse ses rabats : mais d'autres, sachant lire et goûter, en faisaient meilleur usage. Il n'est donc pas étonnant que Jeanne Cardilhac, femme de Constant d'Aubigné, ait imaginé ce jeu entre ses enfants, que Mme de Maintenon se plaît à rappeler ici. — Peut-être ce Plutarque feuilleté à l'envi par Françoise et Charles d'Aubigné leur venait-il de leur grand-père Agrippa.

avoir lu, nous étions toujours à comparer les faits des uns et des autres. Une telle femme, lui disais-je, s'est plus signalée qu'un tel homme, elle a fait telle et telle chose. Mon frère me prouvait que son héros était plus merveilleux. Cette belle action, me disait-il, est de lui ; et je courais vite regarder dans mon livre s'il n'y avait rien à opposer à ce qu'il disait : nous soutenions bien l'un et l'autre notre parti fort vivement ; cela nous divertissait beaucoup, et depuis que ma mère nous eut défendu de parler d'autre chose, nous y mîmes tout notre plaisir, bien loin de regarder cette espèce d'assujettissement comme fâcheuse et pénible[1]. Il y en a bien d'entre vous qui auraient trouvé cet ordre trop gênant, et qui s'en seraient peut-être fait un sujet de peine.

» Tous les exemples que je viens de vous citer, mes enfants, ne sont que des bagatelles, mais qui nous font voir que vous étendez cette crainte de la peine à tout, et jusque dans vos divertissements. Il faut, assurément, que vous vous croyiez de meilleure condition que le reste du monde, puisque vous voulez vous exempter d'avoir part à tout ce qui est généralement pour tous. Ce que je vous dis, mes enfants, je le dis pour vous piquer

1. Cette lecture de Plutarque assidue, familière, et que le jeu inventé par la mère faisait pénétrer plus avant, aurait-il contribué en quelque chose à former, à tremper le ferme esprit de la petite-fille de d'Aubigné ? — Rien, à vrai dire, si l'on en juge d'après elle-même, n'autorise cette supposition : tout au contraire, elle témoignait fort peu de reconnaissance pour de telles lectures d'autrefois, et se montrait, avouons-le, d'une prudence religieuse bien étroite, lorsque répondant à une de ses Dames qui lui demandait s'il convenait de citer aux Demoiselles des exemples vertueux des sages de l'antiquité et des philosophes, elle disait : « Je craindrais fort que tous ces grands traits de générosité et d'héroïsme ne leur élevassent par trop l'esprit et ne les rendissent aussi vaines et précieuses qu'elles l'étaient dans les commencements, où nous avions pris cette sorte de manière de les instruire... C'est ce qu'il y a de pernicieux dans ces sortes de citations, et encore plus dans les livres tout profanes : ils dégoûtent de l'aimable simplicité du saint Évangile et de tout ce qui tend à l'humilité, à la petitesse, au mépris de soi-même, et aux vertus vraiment chrétiennes. Je crois qu'il ne vous en faut pas dire davantage pour vous convaincre du danger de ces sortes de lectures et de citations. Encore une fois, vos demoiselles ont infiniment plus besoin d'apprendre à se conduire chrétiennement dans le monde et à bien gouverner leur famille avec sagesse, que de faire les savantes et les héroïnes. » Instruction aux religieuses de Saint-Louis, juin 1696.

un peu d'émulation, et vous forcer à être plus courageuses, à compter pour rien la peine, à savoir en prendre de toutes les sortes et de bonne grâce quand elles se présentent et sont ou utiles, ou convenables, ou nécessaires et inévitables. Ne vaut-il pas infiniment mieux, en ces occasions, faire de bon cœur et courageusement les choses, que de suivre ses répugnances, son dégoût et son ennui? Je vous parle, pour ainsi dire, humainement, car à des filles pieuses, comme je me persuade que vous l'êtes, je devrais ne parler que de motifs de piété, et vous faire comprendre avec quelle fidélité tout bon chrétien a soin de ménager, pour l'amour de Dieu et pour son salut, toutes les peines[1] et les contraintes qui se présentent, de quelque nature qu'elles soient, petites et grandes, et surtout celles de son état; il sait faire un saint usage de tout. Et voilà, mes enfants, comme je vous désire toutes. »

XX

Sur la douceur.
Aux demoiselles qui secondent les maîtresses dans l'enseignement.

1704.

« ... Une chose qui me fait de la peine, dit Madame[2], c'est que celles qui savent bien lire, écrire, travailler, n'aiment point à le montrer à leurs compagnes, ou le font trop rudement, et que celles qui ne savent rien ne veulent rien apprendre de celles qui savent. Pour moi, si j'étais encore en âge d'apprendre, je ne me ferais point de peine d'apprendre de quelques-unes de vous des choses que vous savez et que je ne sais pas; par

---

1. *De ménager... toutes les peines...* c'est-à-dire d'en faire un bon usage, d'en tirer parti. Emploi fréquent de *ménager* dans la langue de ce temps : « Par le travail on charmait l'ennui, on *ménageait* le temps, on évitait la langueur de la paresse... » Bossuet, O. F. d'Anne de Gonzague.

2. Aux élèves de la classe verte.

exemple, vous me montreriez bien à piquer un bonnet. Il faut donc que celles qui savent quelque chose le montrent aux autres avec plaisir; mais il faut montrer doucement et point brusquement et rustaudement[1]. Il faut donner de ce qu'on a et recevoir de ce qu'on n'a pas ; c'est là ce qui fait le commerce dans le monde. Il y a des pays qui manquent de blé, et d'autres ont beaucoup de vin. On donne de son vin et on reçoit du blé. Nous donnons à l'Espagne de la filasse et de la toile, et nous en recevons de la laine, parce que la leur est très belle.

» Il faut, mes enfants, user toujours de douceur en quelque poste qu'on soit. Le roi lui-même, s'il traitait ses sujets avec rigueur, aurait grand tort. Que celles qui gouvernent[2] reprennent avec fermeté, comme je le fais présentement, mais toujours avec douceur. Punissez s'il le faut, mais doucement. Si vous vous accoutumez de bonne heure à montrer avec douceur, vous serez, dans des couvents, de bonnes maîtresses de pensionnaires; dans le monde, de bonnes mères de famille. Tâchez donc de vous traiter avec douceur, car si vous n'en usez ainsi aux *vertes*, vous serez aux *jaunes* rustaudes et malhonnêtes, ce qui vous fera haïr. La douceur est la vertu de notre sexe. Il faut laisser aux hommes le courage et la bravoure de se laisser tuer de sang-froid; mais ce qui nous convient, c'est l'honnêteté, la modestie, la douceur et la timidité. Je suis toujours surprise de ne point trouver parmi vous l'honnêteté[3] qui règne dans ce monde corrompu, dont on vous dit tant de mal, et où il y en a beaucoup en effet. On n'y voit point assurément se chagriner les unes les autres; au contraire, c'est une grande attention à s'y faire plaisir. Une demoiselle de Saint-Cyr se ferait une honte de caresser une paysanne, pendant que Mme la duchesse de Bourgogne, qui est la reine de France, embrasse

1. Adverbe inusité, mais qui marque fort bien le défaut dont il s'agit.
2. Qui ont part au gouvernement de la classe.
3. *L'honnêteté*. La politesse, les bonnes manières, les égards.

Jeanne, cette pauvre fille que vous avez vue ici[1], et qui est cependant si raisonnable. Faites donc bien, mes chers enfants, et ne vous contentez pas de dire que vous voulez être polies ; il faut travailler à le devenir. C'est ici la classe où les filles commencent à entendre raison[2] ; les *vertes* ont toujours été jolies et aimables ; ne vous relâchez point, mes chères enfants. »

XXI

Sur le mariage.

1705.

Mme de Maintenon ayant marié Mlle de Normanville, qu'elle avait gardée pendant quelques années[3] depuis qu'elle était sortie de Saint-Cyr, à M. le président Brunet de Chailly, lui fit l'honneur de se trouver à ses noces ; le lendemain elle dit aux religieuses de Saint-Louis que M. l'abbé Brunet, son oncle, lui avait fait en la mariant une excellente exhortation dans laquelle il avait blâmé la délicate[4] modestie des personnes qui se récrient dès qu'un prêtre ouvre la bouche pour parler dans l'église d'un sacrement qu'on y administre, que Jésus-Christ a institué, que

---

1. C'est celle qui est appelée plus loin (Entretien XXVI) « une grosse villageoise de bon sens ». Attachée à la maison de Mme de Maintenon, cette bonne Jeanne l'avait suivie plus d'une fois à Saint-Cyr.

2. On était dans la classe verte de dix ans à treize.

3. Cette Mlle de Normanville, à sa sortie de Saint-Cyr, était restée pendant tout ce temps auprès de Mme de Maintenon pour l'accompagner et lui servir de secrétaire. C'était une des filles de Saint-Cyr les plus distinguées par les vertus, l'esprit, les talents. Son rare mérite lui avait valu, avec la tendre protection de Mme de Maintenon, les bonnes grâces du roi, qui la dota magnifiquement.

4. Ce mot exprime ici une délicatesse exagérée : il prend quelque chose du sens de, susceptible, de sensible à l'excès, ou d'ombrageux. — « Tout ce qui blessait ou semblait blesser l'égalité que demande un état libre devenait suspect à ce peuple *délicat* (aux Romains). » BOSSUET, *Hist. univ.*, IIIe partie, c. VII. — « Nous exagérons sans cesse les fautes qu'on fait contre nous, et l'homme, ver de terre, croit que le presser tant soit peu du pied, c'est un attentat énorme. . Mortels aveugles et misérables, serons-nous toujours aussi *délicats ?* » Le même, *S. Sur la charité fraternelle*, IIIe P.

saint Paul appelle grand et honorable[1], pendant que leurs oreilles ne se font pas scrupule d'entendre hors de l'église des chansons d'amour, des mots à double sens, etc. « Cette fausse délicatesse est un des travers que je voudrais ne pas voir chez vous, mes chères filles. La plupart des religieuses n'osent prononcer le nom de mariage ; saint Paul n'avait pas cette sorte de scrupule, car il en parle très ouvertement ; je vous ai vu ce faible, je voudrais bien qu'il fût détruit ici pour toujours. — Il est vrai, répondit Mme de Jas, que nous passions ordinairement cet article du catéchisme, et l'on consultait la supérieure pour savoir si on en parlerait ; nous ne l'avons même fait au chœur que depuis que vous nous avez dit qu'il fallait en parler comme des autres matières du catéchisme, quand l'occasion s'en présente. — Ne comprenez-vous pas, mes chères enfants, reprit Mme de Maintenon, que c'est un travers qui est insoutenable dans une maison comme la vôtre, de n'oser y parler d'un état que plusieurs de vos demoiselles embrasseront, qui est approuvé par l'Église, et que Jésus-Christ même a honoré de sa présence ? Comment les rendrez-vous capables de bien remplir les devoirs des divers états où Dieu les peut appeler, si vous ne leur en parlez jamais, et, qui pis est, si vous leur laissez entrevoir la peine que vous avez à en parler[2] ? Il y a certainement moins de modestie et de bienséance à ces façons que lorsque vous leur en parlerez bien sérieusement et bien chrétiennement comme d'un état saint qui a de grandes obligations à remplir. Craignez que les omissions qu'elles feront par ignorance des devoirs de cet

---

1. « Le mariage est honorable entre tous... » Saint Paul, *Ép. aux Hébreux*, XIII, 4. — « ... Ce sacrement est grand, je dis en Jésus-Christ et en l'Église. » *Ép. aux Éphésiens*, V, 32.

2. On a déjà vu, par une lettre à Mme de Fontaines du mois d'avril 1713 (*Lettres d'éducation*, p. 295), combien cette sorte de timidité et de pruderie, qui régnait dans les pensionnats-couvents, paraissait outrée et même choquante à Mme de Maintenon. Mais ici, c'est aux Dames de Saint-Cyr, coupables, elles aussi, de cet étroit scrupule, que les mêmes observations s'adressent avec une insistance qui témoigne de l'empire du préjugé monastique et de la nécessité de la leçon.

état ne retombent sur vous qui aurez manqué de les en instruire. »

« Ayez la bonté, Madame, dit encore Mme de Jas, de nous faire un petit détail de ce qu'il nous convient de leur dire à ce sujet. — Vous ne sauriez trop leur prêcher, reprit Mme de Maintenon, l'édification qu'elles doivent à leur mari, le support[1], l'attachement à sa personne et à tous ses intérêts, tout le service et les soins qui dépendent d'elles, surtout le zèle sincère et discret pour son salut dont tant de femmes vertueuses leur ont donné l'exemple, aussi bien que celui de la patience ; le soin de l'éducation des enfants qui s'étend bien loin, celui des domestiques et du ménage, qui sont plus indispensables aux mères de famille que les prières de surérogation[2] que quantité d'entre elles ont coutume de faire au préjudice de ces premiers et plus importants devoirs de leur état. Quand vous parlerez du mariage à vos demoiselles de cette manière-là, elles n'y trouveront pas de quoi rire[3], rien n'étant plus sérieux qu'un pareil engagement ; établissez donc chez vous de leur parler[4] sur cette matière, quand elle se présente, comme de toutes les autres qui leur conviennent, et ne souffrez pas que, sous prétexte de modestie et de perfection, on n'ose y nommer le nom de mariage ; cette

---

1. *Le support*, c'est-à-dire l'appui, le soutien que la femme doit au mari (par ses soins et par son affection) : sens du mot alors très usité.

> Que craint-on d'un enfant sans *support* et sans père ?
> RACINE, *Athalie*, II, II.

> Sans *support*, sans amis, sans retraite, sans biens.
> CORNEILLE, *Médée*, I, V.

— « La gloire du nom romain ne laissait pas d'être un grand *support* au peuple affligé. » BOSSUET, *Hist. univ.*, Ire Partie, IXe Époque.

2. *De surérogation* est le mot propre dans la langue religieuse pour désigner les exercices et les œuvres qui n'ont pas le caractère obligatoire. — « Laisser le précepte et ce qui est de devoir, pour s'attacher au conseil et à ce qui est de *surérogation*... » BOURDALOUE, *S. Sur la sévérité évangélique*.

3. De la manière dont Mme de Maintenon leur parlait souvent du mariage, elles y devaient trouver plutôt de quoi pleurer. V. dans les *Lettres d'éducation*, L. à Mme de Fontaines, p. 296, n. 2, et ce que nous avons recueilli dans notre Introduction (Partie II) de paroles d'elle significatives sur ce sujet.

4. *Établissez chez vous de leur parler*. Tour rapide et expressif, d'une bonne langue ; au lieu de : Que ce soit parmi vous chose établie (désormais habituelle) de...

sotte affectation, si j'ose m'exprimer ainsi, vous rejetterait bien bas dans toutes les petitesses que j'ai tâché de vous faire éviter avec tant de soin. »

XXII

A propos d'un avantage remporté sur les ennemis.

1705.

Mme de Maintenon, ayant appris la bonne nouvelle d'une défaite des ennemis[1], vint exhorter les demoiselles à en remercier Dieu, et leur dit : « C'est toujours par là qu'il faut commencer quand on reçoit quelques bonnes nouvelles. — Leur premier mouvement, dit Mme de Vandam, a été un cri de joie. — Cela est tout naturel, dit Mme de Maintenon, et je leur saurais bien mauvais gré de n'y être pas sensibles. Mais pourquoi, mes enfants, cette affaire-ci vous fait-elle tant de plaisir? Voyons celles d'entre vous qui m'en donneront de bonnes raisons. » Chacune à l'envi en dirent de toutes les façons, comme que cela acheminerait à la paix; que c'était autant d'ennemis de moins; que cela relèverait le courage de nos troupes et abattrait celui de nos ennemis; que le peuple en serait soulagé, et plusieurs autres semblables, auxquelles Mme de Maintenon répondait de petits mots d'approbation. Enfin il y en eut une qui dit que ce qui la réjouissait le plus était que cela faisait plaisir au roi et soutenait sa confiance. « Ah! voilà la première, dit-elle, qui pense au roi; je ne doute pourtant point que les autres ne

---

1. Quel événement heureux de l'année 1705 donnait lieu, dans Saint-Cyr, à cet entretien, dont le détail, animé d'une joie bien française, de patriotisme ingénu et de pieuse reconnaissance envers le prince, forme une jolie scène? — Peut-être le coup de main par lequel Villars venait d'enlever les lignes de Weissembourg? Ou plutôt encore le combat de Cassano (16 août) où Vendôme battit le prince Eugène, et le força de repasser l'Adda avec perte de 3000 hommes?

l'aient fait, mais personne jusqu'ici ne l'a encore dit. Oui, assurément, cela lui fait un très grand plaisir, et vous y devez prendre part, mes chères enfants, quand même il n'y aurait pas toutes les autres bonnes raisons que vous venez de dire; il est votre roi, votre protecteur, votre fondateur; vous êtes ses filles, et vous manqueriez à votre devoir si vous vous oubliiez, dans cette occasion, de la reconnaissance [1] que vous lui devez. Je vous sais bon gré, Fortin (c'était le nom de la demoiselle), du sujet de votre joie; vous pourriez encore ajouter le plaisir que cela me fait à moi-même, et combien de telles nouvelles peuvent contribuer à me faire bien porter [2]. Voilà, mes enfants, de quelle manière il faut profiter de tout pour vous former, et ne point vous réjouir sans savoir pourquoi : c'est ce qui m'a fait vous demander les raisons de votre joie. Il y en a encore beaucoup d'autres que vous n'avez pas encore touchées. »

XXIII

Ménagements à observer à l'égard des enfants. Distinction de la vivacité et de la légèreté.

1705.

La communauté [3] étant allée à la messe de dix heures avec

---

1. *S'oublier de...*, au sens de, ne plus songer à..., vieille forme de langage encore en usage au XVIIe siècle. — « ... Et *s'oubliant de ce qu'il est* en lui-même, il se va chercher dans les discours des autres, et s'imagine être tel que la flatterie le représente. » BOSSUET, *S. Sur l'honneur du monde.* — « Que les sciences humaines *s'oublient de leur dignité* jusqu'à... » Le même, *Panégyrique de sainte Catherine.*

> *De mon propre néant* jamais ne *m'oublier.*
>
> CORNEILLE, *Imitation.*

2. On a vu par beaucoup des *Lettres diverses* (L. 80, 82, 84, 94, 97, 101, etc.) avec quelle vivacité d'émotions elle ressentait les nouvelles bonnes ou mauvaises de ces terribles années (1704-1711).

3. Des Dames de Saint-Louis.

Madame, un jour de récréation, après en être revenues, nous lui demandâmes si elle avait remarqué que la première maîtresse des rouges, qui était en retraite, priait environnée d'une *famille*[1]. « Oui, répondit Madame, et j'ai espéré qu'elle n'avait pas entendu d'autre messe, ayant bien vu[2] que toute la classe n'était pas à celle de huit heures, car ce serait se moquer d'en faire entendre deux à ces petites filles : elles s'ennuieraient et ne feraient que badiner. Les enfants ne sont pas capables d'une longue attention ; il ne faut pas les lasser de prières : cela dégoûte de la piété, quelque chose qu'elles demandent là-dessus ; car ce ne serait que par hypocrisie, pour gagner les gens à qui elles ont affaire ; elles connaissent si vite le goût de la gouvernante et de la maîtresse ! Il ne faut point du tout compter sur la dévotion des rouges, rien n'est moins certain, l'expérience doit déjà vous l'avoir appris ; vous y avez eu quelques petites saintes, qui ne l'ont pas été longtemps.

Mais, mon Dieu, dit-elle vivement, ne se souvient-on point de sa jeunesse, et combien on s'est ennuyé à l'église, avec sa mère ? combien on avait de peine à s'appliquer à écrire, à travailler ? comme on se lassait des choses sérieuses ? enfin, combien on pensait différemment de ce qu'on pense ? pour moi, je m'en souviens à merveille. Ne l'avez-vous pas toutes éprouvé ? » Chacune en convint avec Madame, qui ajouta : « Je ne comprends pas l'injustice d'exiger des autres ce qu'on sait bien, en sa conscience, qui coûtait tant à faire[3]. Je ne dis pas qu'on n'oblige point les enfants d'apprendre tout ce qu'il faut qu'ils sachent, ou qu'on ne les mène point à l'église, parce que cela leur fait de la peine, puisqu'on nous a bien

---

1. On appelait tantôt *familles*, tantôt *bandes*, les groupes de huit ou dix élèves, formés d'après le degré d'instruction, que comprenait chaque classe.

2. *Ayant bien vu.* Complément de, J'ai espéré.

3. Ces ménagements dus à l'enfance, que trop de dévotion ou de zèle chez les Dames de Saint-Cyr risquait de leur faire oublier, ne pouvaient leur être demandés par de meilleures raisons. On ne pouvait, en ceci, faire un plus persuasif appel à l'expérience et au bon sens.

contraintes; mais je ne voudrais pas qu'on en fût étonné, qu'on les pressât trop, qu'on ne leur donnât jamais de relâche, ou qu'on jugeât qu'une fille est légère parce qu'elle sort volontiers de son banc, ou qu'après avoir lu quelques lignes, elle regarde un oiseau qui vole. Cette vive vaudra peut-être mieux qu'une sournoise qui vous paraît plus sage. Ce n'est pas même parler juste de dire qu'une rouge est légère, car cette joie, cette vivacité, ce pétillement des enfants[1], qui fait qu'ils ne peuvent demeurer en place, est un effet de la jeunesse : on est ravi de se sentir jeune, d'avoir de la santé; on n'a rien[2] dans l'esprit : si quelque chose fâche, cela ne dure guère. On ne saurait bien juger qu'une personne est légère qu'elle n'ait dix-huit ou vingt ans; la légèreté est proprement dans les sentiments et dans la conduite : c'est de ne pouvoir se fixer, de vouloir tantôt une chose, tantôt une autre, de ne rien suivre. Les personnes légères sont encore sujettes à des engouements; elles veulent les choses avec passion et s'en dégoûtent de même fort vite; il vaut mieux être modérée, aller plus doucement et marcher toujours. Il ne faut pas, encore une fois, s'étonner ni s'inquiéter de la vivacité des jeunes personnes, et, si vous voulez, de leur légèreté; elle passe si vite, on devient si fort sérieuse; l'âge, les affaires, les chagrins modèrent bientôt cette joie de la jeunesse[3];

---

1. *Pétiller* se dit au propre (le feu *pétille*) et figurément (*Pétiller* d'impatience). Plusieurs fois déjà, nous avons vu ce mot joliment employé par notre auteur en ce dernier sens. « Le plus grand nombre *pétille* de voir Staremberg pris et l'archiduc aussi. » *Lettres diverses*, L. du 29 décembre 1710. — « Notre général (Vendôme) *pétille* de faire quelque chose, mais il faut que ce soit avec apparence de succès. » *Lettres diverses*, L. du 12 juin 1707.— *Pétillement*, que nous voyons appliqué ici à la vivacité de l'enfance, n'a pas, que nous sachions, les deux acceptions du verbe, et ne se dit que de certaines choses, au sens propre. Pourquoi ne s'en servirait-on pas, comme Mme de Maintenon trouvait bon de le faire, pour exprimer la mobilité, la pétulance d'une nature remuante et vive? L'image est familière, mais naturelle et significative : il ne s'agirait que de la bien placer. Elle se rencontre dans une page éloquente de J.-J. Rousseau : « Quand une fois j'avais pu doubler un certain coin, avec quel battement de cœur, avec quel *pétillement* de joie, je commençais à respirer!... » Lettre à M. de Malesherbes.

2. Rien qui pèse, rien qui chagrine.

3. Quel indulgent respect pour ces joies de la jeunesse, ces heureuses et trop courtes joies, respire dans ces paroles! Comme elle en sent le prix!

chacun l'a éprouvé en soi-même[1]. On me reprochait tant, au commencement, la liberté que je laissais à Mme la duchesse de Bourgogne pour se divertir, ses promenades, ses courses, ses jeux qui lassaient toutes ses dames ; mais je n'en étais point du tout en peine, et j'avais raison ; car, quoiqu'elle soit encore bien jeune, elle est déjà trop sérieuse : elle est, sur les affaires de l'État, comme si elle avait quarante ans[2]. »

XXIV

Sur les vertus appelées cardinales.

Juin 1705.

Mme de Maintenon, se trouvant à la classe *bleue*, parla aux demoiselles sur les vertus cardinales, et dit premièrement que ce mot était pris d'un mot latin qui signifie un gond, parce que de même qu'une porte roule sur ses gonds, aussi toute la conduite de notre vie doit rouler sur ces quatre vertus qui renferment toutes les autres. Elle les exhorta à les aimer et à ne s'en pas tenir à les savoir définir, mais à les pratiquer, afin d'acquérir de bonne heure du mérite.

Mlle de Villeneuve lui demanda en quoi consistait le mérite ; elle répondit : « A avoir un assemblage de vertus et de bonnes qualités, et surtout de la religion et de la raison. » Puis elle expliqua la justice, disant que celle d'action consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû et à consentir qu'on nous rende à nous-mêmes ce que nous méritons : « Qu'est-ce que l'on mérite quand on a tort ? Mademoiselle de Laudonie, répondez. — On mérite le blâme, répondit la demoiselle. — Oui, dit Mme de Maintenon,

1. Cf. ce qu'elle a dit plus haut de ce qu'on appelle *de méchants enfants*, p. 318.
2. Cette jeune princesse avait, en ce moment, pour être vivement affectée des affaires d'État, des raisons toutes personnelles : son père, Victor-Amédée, venait de s'unir par le traité de Turin aux puissances coalisées contre la France.

et c'est une justice de souffrir qu'on nous blâme quand nous avons tort, et outre cela, c'est une des meilleures manières de réparer ses fautes ; il n'y a personne qui n'en puisse faire ; mais c'est la marque d'un très bon esprit de les reconnaître et d'en convenir ; et, au contraire, c'est une marque de très petit esprit que de ne pouvoir convenir de ses torts, et de chercher de fausses excuses pour les couvrir. »

Elle dit ensuite qu'outre cette sorte de justice qui se doit trouver dans nos actions, il y en a une de jugement qui s'appelle équité, qui fait que, sans se laisser préoccuper par ses inclinations ou ses répugnances, on se forme de justes idées de toutes choses, on discerne le bien d'avec le mal, jusqu'à voir les défauts de ses amis sans se laisser aveugler en leur faveur par l'amitié qu'on a pour eux, et à reconnaître de bonne foi les bonnes qualités qui se peuvent trouver dans les personnes que nous aimons le moins, ou qui nous sont le plus contraires. « Non que nous soyons obligés de découvrir les défauts de nos amis, puisque l'amitié nous engage à les couvrir et à les excuser, si ce n'est qu'il fût nécessaire d'arrêter le mal en le découvrant ; mais la justice veut que nous jugions mauvais ce qui est mauvais et bon ce qui est bon, indépendamment de nos dispositions à l'égard des personnes en qui l'un ou l'autre se trouve. La plus sûre règle pour ne point se tromper dans ses jugements, c'est de les approcher le plus près que l'on peut de ceux de Dieu, qui nous sont manifestés dans l'Écriture Sainte et dans l'Évangile ; et la seconde règle, qui est aussi tirée de l'Évangile, est de juger les autres comme nous voulons qu'ils pensent et jugent de nous, et de les traiter en tout comme nous voudrions être traités.

Mais il y a encore un degré de justice plus excellent que celui-là et qui demande bien une autre vertu : c'est le désintéressement[1], qui nous rend capables de décider contre nous-mêmes

1. *Justice, équité, désintéressement*, ces diverses formes, de plus en plus méritoires, d'une même vertu nous paraissent fort bien distinguées dans cette causerie morale, et définies avec une simplicité lumineuse.

en faveur de ceux qui ont le bon droit de leur côté. Il se trouve bien des gens qui sont assez équitables pour juger justement les causes des autres ; mais dès qu'ils y sont intéressés, on les trouve tout préoccupés en leur faveur ; cela est opposé à la justice, qui veut qu'on se déclare pour la bonne cause, en qui que ce soit qu'elle se trouve. Le roi a fait sur cela une action louable et qui a été fort admirée. Il y a quelque temps qu'il eut un procès contre plusieurs particuliers de Paris, qui avaient cru que, les remparts de la ville ayant été négligés, ils pouvaient s'approprier cet espace de terre et y bâtir des maisons. Bien des années après, les gens chargés des revenus du roi firent réflexion que, cette terre étant à lui, les maisons qui y étaient situées devaient par la même raison lui appartenir, ou du moins qu'il fallait lui payer la valeur du fonds où elles étaient bâties ; les particuliers prétendaient que le long temps qu'il y avait qu'ils étaient en possession de ces maisons était un titre suffisant pour se les conserver. L'affaire fut rapportée au roi et jugée en sa présence : une partie des juges fut pour lui ; l'autre, en pareil nombre, se déclara pour les particuliers ; ce qui fut bien louable, le roi étant présent. Or, c'est une loi du royaume que dans les procès qui sont ainsi jugés devant le roi, à la pluralité des opinions, en cas de partage égal, celle qu'il embrasse a gain de cause ; il ne tenait ainsi qu'au roi de gagner son procès, puisque, les opinions étant également partagées, il pouvait embrasser le parti qui lui était favorable ; mais, au lieu de le faire, il se mit du côté qui était contraire, en disant que, puisqu'il y avait de bonnes raisons de part et d'autre, il aimait mieux relâcher de ses droits que de les porter trop loin au préjudice de ses sujets.

» Passons à la prudence : c'est une vertu qui règle toutes nos paroles et nos actions selon la raison et la religion ; elle fait discerner ce qu'il faut faire ou omettre, dire ou taire, selon les occasions et les circonstances ; elle est opposée à l'indiscrétion qui fait parler mal à propos. » Et sur cela, elle demanda à Mlle de Saint-Maixant ce qu'elle croyait de plus contraire à la

charité, de railler une personne d'un défaut corporel ou d'un défaut de l'esprit ou de l'humeur. Cette demoiselle répondit que c'était de reprocher les défauts de l'esprit ou du cœur. « Il ne convient jamais, dit Mme de Maintenon, de relever aucuns défauts ; la charité nous engage à les excuser tous ; mais je trouve que c'est une bassesse et une cruauté de reprocher à quelqu'un un défaut naturel auquel il n'a nulle part, et qu'on n'est pas maître de corriger. Les bons cœurs et les esprits bien faits sont incapables de rire de ces sortes de défauts ; ils les supportent et les cachent avec soin et avec tendresse[1] pour ceux qui les ont. Mais je trouverais plus excusable de reprocher un défaut de l'esprit ou de l'humeur ; car, après tout, la personne en qui il est, pourrait s'en corriger, ou du moins le diminuer ; ainsi elle est blâmable de s'y laisser aller ; mais cependant la charité nous défend de les reprocher, non plus que les autres. Un moyen d'éviter l'indiscrétion, qui est si désagréable et si insupportable dans la société, est de devenir prudente, de faire réflexion à ce que nous voulons dire, afin de prévoir s'il n'aura aucune mauvaise suite et ne fâchera personne.

» La prudence fait encore consulter les personnes sages et expérimentées ; elle fait prendre de justes mesures pour venir à bout de ce qu'on veut entreprendre, et elle n'entreprend rien que de juste, et ne le fait point sans apparence de succès.

» La tempérance est une vertu qui nous modère en toutes choses et nous fait tenir un juste milieu entre le trop et le trop peu[2]. Elle est d'un usage continuel, elle empêche tout emportement de passion, soit de joie, soit de tristesse : si on rit, c'est

---

1. *Avec tendresse*. Le mot n'est pas trop fort, si l'on songe à cette générosité d'affection que la charité inspire pour les êtres disgraciés.

2. C'est la *tempérance* comme l'entendaient les maîtres de la morale ancienne (*temperantia*), une vertu véritablement *cardinale*, la vertu essentiellement modératrice, celle qui implique toutes les sortes de sobriété. La langue du XVIIe siècle, plus voisine qu'aujourd'hui, en tant de choses, du latin, se prêtait à cette définition.

avec modération et modestie; si on pleure, c'est sans se livrer tout entière à la douleur, la portant paisiblement et patiemment; si on mange, c'est avec modération; enfin la tempérance empêche tout excès. J'ai connu trois personnes qui eurent un grand sujet de tristesse par la perte d'un frère qui leur était également cher; l'une d'elles était si outrée de douleur, qu'elle se batiait la tête contre la muraille, ne voulait ni boire ni manger, et donnait toutes les marques d'une douleur excessive; les autres, au contraire, pleuraient si paisiblement, quoique très amèrement, qu'elles ne faisaient aucun geste qui marquât le moindre emportement : laquelle de ces tristesses trouvez-vous la plus raisonnable? C'est sans doute celle qui demeure dans les bornes de la modération et de la patience.

» La tempérance vous est, à vous autres, très nécessaire en toute occasion, car le faible de la jeunesse est l'emportement pour la joie et le plaisir; tout la met hors d'elle et l'empêche de se posséder, si elle n'a grand soin de retenir la fougue de ce penchant. Retenez bien ce que je vais vous dire : toute personne qui n'est pas maîtresse d'elle-même n'aura jamais de mérite, ni selon Dieu, ni selon le monde. Il faut être maîtresse de sa joie pour ne pas se laisser aller aux grands éclats de rire, aux démonstrations excessives; toute joie qui se montre par la posture du corps est immodérée, et, par conséquent, opposée à la tempérance. On ne doit jamais entendre rire avec éclat une personne modeste et bien élevée; le Saint-Esprit, comme vous savez, dit lui-même que le rire du fou s'entend, parce qu'il rit avec éclat[1]; mais que celui du sage ne s'entend point, et cela parce qu'il est maître de tous ses mouvements et sait les modérer. Cependant, tout vous met hors de vous. Si une boule entre dans un *trou-madame*[2], en voilà assez pour faire des cris et des éclats de rire;

---

1. « Le fou, en riant, élève la voix, mais le sage rira à peine tout bas (*vir autem sapiens vix tacite ridebit*). » *Ecclésiastique*, XXI, 23.

2. « Sorte de jeu qui se joue avec treize petites boules qu'on fait couler dans autant de trous marqués pour la perte ou le gain. » (LITTRÉ.)

encore plus, si vous gagnez une partie. Je ne condamne pas un petit mouvement de joie qui paraît en ces occasions; mais il ne faut pas que cela aille jusqu'à faire des cris immodérés et en perdre contenance[1]. Il faut déshabituer les *rouges* de ces excès de joie; à plus forte raison, le devez-vous, vous autres, qui devez être toutes raisonnables.

» La force est une vertu qui nous fait poursuivre avec courage nos entreprises et surmonter les obstacles que nous trouvons dans les autres et dans nous-mêmes au bien que nous avons entrepris, sans nous rendre aux difficultés, soutenant les événements fâcheux avec fermeté et sans abattement.

» A qui est-elle le plus nécessaire de nous tous, cette vertu de force, Beauvais? — C'est à celle qui a le plus de défauts, dit la demoiselle, et les plus difficiles à détruire. — Oui, je le pense comme vous, » dit Mme de Maintenon. Puis elle ajouta : « Celles qui ont le plus de défauts, ou qui sentent qu'elles ne sont pas si bien nées, doivent-elles se décourager et s'imaginer qu'elles ne pourront jamais venir à bout de les détruire? — Non, Madame, dit la demoiselle, parce que notre mérite dépend de notre travail, aidé de la grâce de Dieu. — Voilà une réponse admirable! dit Mme de Maintenon, ne l'oubliez jamais, mes enfants : notre mérite dépend de notre travail. Je vous laisse sur ce bon mot, et, quand je reviendrai, nous en parlerons ensemble. »

XXV

Sur les jeux d'esprit.

1705.

Madame ayant eu la bonté de nous envoyer quérir, elle nous

1. Cette sorte de *tempérance*, qui bannit les *démonstrations excessives*, fait sans doute partie d'une bonne éducation, surtout pour les femmes. Pourtant, dans ses jeux, l'enfance, ne l'oublions pas (surtout l'âge des *rouges*), a quelque droit aux ébats bruyants et au tapage. S'en souvenait-on toujours assez à Saint-Cyr?

dit de l'entourer, et s'adressant à une maîtresse : « Je ne sais comment elles accommodent leur prodigieuse légèreté avec le dégoût qu'elles font paraître pour les jeux d'esprit que nous leur avons donnés. Il me revient de tous les côtés qu'elles ne les aiment point. » La maîtresse dit qu'elle voyait le contraire dans sa classe, que ses filles jouaient à ces jeux de tout leur cœur. « Vous me faites un vrai plaisir, dit Madame. Plusieurs de vous au sortir d'ici se feront de petites sociétés et trouveront quelque douceur dans leurs familles. Eh bien ! elles joueront à tous ces petits jeux, car on y joue partout, depuis la cour jusqu'aux gens médiocres[1]. Le roi d'Espagne était ravi[2] quand il trouvait quelqu'un pour jouer avec lui. Ce sera un avantage pour vous de les savoir, et vous serez par là en état d'y jouer avec autant d'esprit que les personnes avec qui vous serez. Ces jeux-là sont bons à mille choses ; quand vous jouez, par exemple, à *J'aime mon amie*, vous dites : Je l'aime parce qu'elle est douce, je la haïrais si elle était rude ; vous voyez par là que la rudesse est le contraire de la douceur. Je l'aime parce qu'elle est vigilante, je la haïrais si elle était paresseuse ; cela vous donne occasion de réfléchir, et de dire : Mais la paresse est-elle le défaut contraire à la vigilance? n'est-ce point plutôt la lenteur, ou l'indolence, ou le manque de soin? Chacun dit là-dessus son sentiment et prend son parti ; puis vous appelez une maîtresse pour voir qui a raison, et cela ne peut produire qu'un bon effet.

De même, si l'on vous conte une histoire, parlez-en selon qu'elle est gaie ou tragique, belle ou édifiante, et faites un peu agir vos esprits pour en tirer quelque moralité ou quelques éclaircissements. Vous venez de voir jouer *Jonathas*[3] ; que ne vous en entretenez-vous? que ne dites-vous : Je n'entends pas un tel vers, une telle expression, je ne sais que veut dire ce mot,

---

1. De médiocre condition.
2. C'était alors le duc d'Anjou.
3. Tragédie du poète Duché. Cf. *Lettres d'éducation*, L. 42, p. 271, n. 1.

et ainsi des autres choses[1]? Toutes vos tragédies[2] vous sont très utiles; elles vous occupent agréablement et sans aucune petitesse. Vous avez ici des choses que des princes et des princesses du sang n'ont point. J'ai employé les plus beaux esprits[3] à vous faire des vers et les plus habiles musiciens[4] à composer des chants; tout cela vous devrait rendre très aimables. Vous avez entre les mains quantité de choses merveilleuses dont vous pouvez faire un usage également utile et agréable; il n'y a pas jusqu'à vos Proverbes[5] qui, quoique les moindres de vos amusements, peuvent aider à vous ouvrir l'esprit. Voyez comme je fais parler à chacun son langage, les laquais comme parlent les laquais; une honnête personne dirait-elle jamais : « Dites-le à Madame, et à Monsieur aussi, si vous voulez[6]? » Une femme y parle poliment et sagement, et vous y trouverez bien de quoi vous entretenir raisonnablement, quand vous le voudrez. On dit qu'il y en a de boudeuses qui ne veulent point faire comme les autres, et que, quand le jeu est en train, elles commencent seulement à rire. Hélas! les petites mignonnes, que nous leur sommes obligées de vouloir bien se réjouir! ne voudraient-elles point en être remerciées? Le propre d'un mauvais esprit est

1. Exercice excellent, en effet, et des plus profitables à l'esprit, mais auquel on se livre beaucoup plus utilement sur les vers d'un Racine que sur ceux d'un Duché.

2. Elle dit très justement, *vos* tragédies, car il n'était aucune de celles qu'elles lisaient ou récitaient qui n'eût été composée exprès pour elles.

3. *Les plus beaux esprits.* Elle entend Racine, Duché, l'abbé Testu, l'abbé Boyer, par ce mot, sans se demander s'il leur convient à tous également.

4. Jean-Baptiste Moreau; l'abbé Nivert.

5. *Vos Proverbes.* Elle entend par là, comme on voit par ce qui suit, les petites scènes moralement instructives qu'elle avait composées sur des proverbes ou dictons populaires, pour être jouées dans les classes. Ce divertissement servait de récompense. — On exerçait aussi les demoiselles à jouer des *proverbes* en les improvisant elles-mêmes, après un peu de préparation et de concert, de la même façon, à peu près, qu'on joue des charades.

6. Dans un *Proverbe*, que la classe verte venait sans doute d'entendre (le VIe, *Fermer l'écurie quand les chevaux sont pris*), un personnage de gouvernante dit au laquais : « Je vous trouve bien familier avec votre maîtresse, vous lui parlez librement; contentez-vous de la servir, ou je vous ferai chasser. — Le laquais : On ne chasse que les chiens. Voyez un peu Madame la gouvernante qui ne fait que d'entrer chez nous, et qui veut ôter les domestiques! — Vous êtes un insolent! Je m'en plaindrai à Madame. — Et à Monsieur aussi, si vous voulez. »

d'aimer à se faire prier. Quand vous n'êtes pas de même sentiment sur le jeu qu'on jouera, tirez au doigt mouillé ou à la pluralité des voix, et que celles qui en demandaient un autre que celui qui est échu et dont le goût n'a pas été suivi, se rendent de bonne grâce à celui des autres [1].

Prenez aussi l'habitude de parler modérément et sensément; les filles bien élevées ne parlent que d'un ton doux et modeste, ne se servent que de termes polis, et attendent ordinairement qu'on les interroge; il y a des mères très sévères là-dessus [2]. Mme la princesse d'Elbeuf joue toute la journée avec Mme la duchesse de Bourgogne; sa fille est assise à son côté sans dire un seul mot; les jours ouvriers, elle travaille, et les dimanches et fêtes, elle est les bras croisés à regarder jouer, et à s'intéresser au jeu de sa mère, et quelquefois, lasse et ennuyée de regarder, elle ferme les yeux. Mme Colbert, que la Reine aimait beaucoup, et à qui elle faisait l'honneur de jouer avec elle, avait sa fille debout près d'elle qui passait sa vie sans parler. Et moi, dont tout le monde envie la faveur, et qui passe une partie de mes journées avec le roi, on me croit la personne du monde la plus heureuse, et on a raison pour les bontés dont Sa Majesté m'honore; cependant, il n'y a peut-être personne de plus contrainte; quand il est dans ma chambre [3], je me tiens assez souvent éloignée de lui, parce qu'il écrit; on ne parle point, ou fort

1. Bon conseil pour les récréations, où l'on voit souvent les enfants perdre le temps des jeux en contestations sur le choix du jeu.

2. Elle pourrait ajouter, pour mieux amener l'exemple après le précepte : *et même jusqu'à l'abus :* car son intention n'est sans doute pas de proposer comme modèles à suivre ces deux mères, femmes de cour, qui, pendant de longues heures, pétrifiaient leurs filles d'immobilité et de silence.

3. Il y était fort souvent, soit seul, soit avec des personnes de sa famille : il y travaillait, y tenait conseil (V., à l'Appendice de ce volume, l'entretien du 4 avril 1705 rapporté par Mme de Glapion). Mme de Maintenon, chez elle, n'avait presque pas une heure de liberté et de solitude. — « Je suis encore un peu plus environnée de grands qu'à l'ordinaire, écrivait-elle de Compiègne le 3 septembre 1698. Mme la duchesse de Bourgogne passe ses journées chez moi : le roi n'en sort guère. Vous savez ce que je pense là-dessus. Priez pour moi, mais songez moins à ma santé qu'à mes véritables besoins. La patience en est un des plus pressés. » L. à l'archevêque de Paris. — Au même, le 22 août 1699 : « J'ai eu bien de la peine à trouver ce moment pour vous écrire. Le roi *me garde à vue.* »

bas, par respect, et de peur de l'incommoder. Avant d'être à la cour, où je suis venue à trente-deux ans[1], je me pouvais rendre témoignage que je n'avais jamais connu l'ennui, mais j'en ai bien tâté depuis[2], et malgré toute ma raison, je crois que je n'y pourrais résister, si je ne pensais que c'est là où Dieu me veut. Eh bien! s'il vous fallait être dans ma chambre, sans dire un mot, une partie de votre vie, vous pétilleriez[3], n'est-il pas vrai? Malgré tout ce que je vous dis, mon poste est bien envié. Cependant il n'y a de vrai bonheur qu'à servir Dieu, mes enfants, et la piété seule peut soutenir d'une bonne manière, et donner toujours une conduite égale au milieu des peines et des ennuis, de même qu'au milieu des prospérités, qui n'est pas[4] un état moins dangereux pour le salut. Je vous apprends, au cas que vous ne le sachiez pas encore, que c'est une bonne chose de savoir s'ennuyer; mais c'en est encore une meilleure d'être d'un assez heureux caractère pour ne le pas faire, et de savoir tellement s'accommoder de son état qu'on en porte toutes les contraintes de bon cœur et sans ennui... Vous vous plaignez d'être toujours assises; comparez cette petite contrainte avec celles que nous avons à la cour, et assurément elle ne vous paraîtra pas digne d'être comptée. Mais vous avez sur cela une étrange bizarrerie : quand on vous mène au jardin, vous ne voulez pas vous promener, et, à la classe, vous voudriez n'être point assises et courir. Que ne faites-vous chaque chose dans le temps? Il faut courir, sauter, danser au jardin, et travailler à la classe.

---

1. Elle se reporte, en parlant ainsi, à l'année où elle s'était chargée de l'éducation des enfants de M[me] de Montespan (1669). En réalité, elle ne vint habiter la cour qu'en 1674, lorsque le roi eut reconnu ces enfants : elle avait 38 ans à cette date.

2. Quel riche fonds d'expérience en ce genre laisse voir ce mot parti du cœur et dit avec un soupir!

3. *Vous pétilleriez*. V. sur ce mot, *Entretien* XXIII, p. 392, n. 1.

4. *Qui n'est pas*, pour ce qui n'est pas. — « Vous pensâtes ne pas me trouver, qui eût été (ce qui eût été) une belle chose. » SÉVIGNÉ, 4 novembre 1676. — « Si vous étiez contrainte, vous prendriez votre parti; vous ne seriez pas suspendue comme le tombeau de Mahomet... Vous ne seriez point *dragonnée*, qui (ce qui) est un état violent. » La même, *Ibid.*

» N'aimez-vous pas bien vos maîtresses à présent? » Toutes répondirent oui. « Mais il faut, dit Madame, que ce soit raisonnablement, et point comme on faisait autrefois ; on ne dit plus : Ah! ma chère petite Mère une telle, que je l'aime! Quel joli petit visage! quelle mignonne taille! quelles jolies petites mains! Je vous crois bien revenues de ces sottises-là[1]. Adieu, mes chères enfants. »

XXVI

Sur les excuses et les réponses mal à propos.

1706.

« Je voudrais, mes chères enfants, dit Mme de Maintenon aux demoiselles, vous défaire de la pente que vous avez à vous excuser. Je sais qu'elle est naturelle, et que c'est même une pratique religieuse de ne le jamais faire, quoique l'on soit reprise à tort; aussi ce n'est pas ce que j'exige de vous : je vous demande seulement en ces occasions d'écouter d'abord bien respectueusement et tranquillement ce que vos maîtresses vous disent, et, quand elles ont fini, de leur demander, d'un ton doux et modeste, permission de leur dire vos raisons, pourvu qu'elles soient bonnes; car il faut mille fois mieux avouer bonnement que l'on a tort que de donner une seule mauvaise excuse. Aussi ce que je vous dis est pour le premier cas, où je suppose que vous êtes reprises d'une faute dont vous n'êtes point coupables, ce qui peut arriver quelquefois, rien n'étant si aisé parmi votre nombre que de prendre l'une pour l'autre. Mais, dans le second cas, où je suppose qu'effectivement vous avez fait la chose dont on vous reprend, vous ne devez pas avoir le moindre petit mot à dire, si

---

1. « Vous les railleriez donc quelquefois? » disait Mme de Saint-Périer à Mme de Maintenon (Entretien III, p. 316). — « Oui, cela leur fait souvent mieux sentir le ridicule de ce qu'elles font mal à propos, qu'une réprimande sérieuse. »

ce n'est pour témoigner que vous êtes vraiment fâchée de l'avoir faite, que vous êtes bien obligée de l'avis qu'on vous donne, et résolue d'en profiter et de ne plus jamais tomber dans la faute dont on vous fait apercevoir. Je vous assure, mes enfants, qu'il n'y a personne, si animée[1] contre vous qu'elle pût être, qui ne fût aussitôt désarmée par cette bonne manière; et je vous prie d'être bien persuadées que je ne vous demande en cela rien d'extraordinaire; que non seulement toute fille bien élevée en use de la sorte, mais encore toute personne raisonnable et qui a l'esprit bien fait. Comptez qu'il est plus honorable d'avouer ingénument et simplement que l'on a tort, que de s'excuser mal à propos : c'est la marque d'un très petit esprit et d'une méchante éducation. Que je n'entende donc plus parler ici de mauvaises réponses ou méchantes défaites. Si vous avez, par exemple, fait un oubli ou un message de travers, au lieu de dire que vous aviez tant de choses à faire à la fois que vous n'avez pu vous en souvenir, dites que vous êtes très mortifiée d'avoir ainsi oublié ou mal fait la chose dont vous étiez chargée, et bien fâchée de l'embarras que votre oubli ou votre étourderie ont causé.

Agissez avec droiture, franchise et simplicité en toutes les occasions semblables, et comptez que rien n'est plus grand, plus généreux et plus noble, aussi bien que plus juste et plus raisonnable, que cette manière-là. A des personnes comme vous, je devrais me contenter de vous dire que la piété et la vérité seules l'exigent de vous, mais je suis bien aise de me servir de toutes sortes de motifs pour vous engager plus sûrement à m'accorder ce que je vous demande. J'aimerais cent fois mieux une fille qui ferait quelquefois les choses de travers, et qui tout bonnement l'avouerait et en paraîtrait fâchée par rapport à l'embarras que cela donnerait, qu'une autre qui

1. *Animée... désarmée.* La règle, déjà observée au XVIIe siècle, mais moins strictement qu'aujourd'hui, voudrait ici le masculin après *personne.* — De même plus haut, p. 401 : « Il n'y a peut-être personne de plus *contrainte...* »

ferait ordinairement fort bien les choses, mais qui ne voudrait point avouer son tort quand elle aurait manqué. Je dirais de la première : Voilà une fille vraiment candide, quoiqu'un peu incommode par ses bévues, mais il y a apparence qu'elle se corrigera, et sa droiture seule y contribuera beaucoup ; et je vous assure que j'aurais une bien moindre opinion de la seconde, quoique plus capable. Encore une fois, vous ne sauriez recevoir avec trop de respect et de reconnaissance tous les avis que l'on vous donnera ; car c'est ordinairement un principe d'amitié et d'intérêt pour vous qui nous porte à les donner ; mais quand cela ne serait pas, un esprit bien fait profite toujours de l'avis, quand même il partirait d'un principe d'animosité. J'admire souvent Mme la duchesse de Bourgogne, qui est la première princesse du royaume, et sur laquelle je n'ai naturellement nulle autorité [1] : vous ne sauriez comprendre avec quelle docilité, quelle bonne manière et même quelle reconnaissance elle reçoit les avis que je prends la liberté de lui donner. Mais, bien plus, je la trouvai l'autre jour assise sur un degré, à la porte de ma chambre, avec Jeanne, qui est une grosse villageoise de bon sens [2] que j'ai chez moi, qui lui disait tous ses défauts et tout ce qu'elle entendait dire d'elle de désavantageux à Paris ; cette charmante princesse, au lieu de se choquer de la franchise de cette bonne femme, se jeta à son col, et l'embrassa plusieurs fois en lui disant : « Je te suis bien obligée, Jeanne, je te remercie de tout ce que tu viens de me dire, car je sens bien que c'est par amitié pour moi. » Et toutes les fois qu'elle la voit, non seulement elle lui fait amitié, mais elle l'embrasse de tout son cœur, quoiqu'elle soit laide, vieille et dégoûtante [3].

---

1. Entrée dans la famille royale par un mariage secret, elle se considérait comme n'ayant *autorité* sur la jeune duchesse que par son âge, sa raison, ses vertus.

2. Sur cette Jeanne, V. plus haut, p. 386.

3. Trait touchant, bien digne de l'aimable princesse sur le bon esprit et les grâces de laquelle Saint-Simon ne tarit pas. — « ... Nous avions une princesse charmante, qui, par ses grâces, ses soins et des façons uniques en elle, s'était emparée du cœur et des volontés du roi, de Mme de Maintenon, de Mgr le duc de Bourgogne. Le mécontentement extrême trop justement conçu contre le

Eh bien! mes enfants, qu'avez-vous à répondre à cet exemple? n'est-il pas plus que suffisant pour vous convaincre que rien n'est si louable, si convenable et si à sa place que de bien recevoir les avis que l'on donne, ou sur nos défauts, ou sur nos manières, ou sur quelques autres manquements. Travaillez, dès aujourd'hui, dès ce moment, à prendre cette bonne habitude, et conservez-la tout le reste de votre vie, car on peut faire des fautes à tout âge, et il n'y en a point où on ne doive être reconnaissant d'en être averti. »

XXVII

Combien il importe d'inspirer aux demoiselles le goût de « l'ouvrage. » — Ne point leur demander des ouvrages « exquis et de grand dessin. »

18 avril 1706.

Le 18 avril 1706, Mme de la Rozière ayant dit à la récréation que l'on était fort occupé d'exciter le goût des demoiselles pour l'ouvrage[1], et de leur donner sur cela de l'émulation, Madame dit : « Vous ne pouvez leur inspirer rien de meilleur ; comptez que c'est procurer un trésor à vos filles que de leur donner ce goût de l'ouvrage, car, sans avoir égard à la qualité de pauvres

---

duc de Savoie, son père, n'avait pas apporté la plus petite altération à leur tendresse pour elle... Dans une extrême liberté, jamais rien ne lui échappa contre personne : gracieuse à tous, et parant même les coups toutes les fois qu'elle le pouvait, attentive aux domestiques intérieurs du roi, n'en dédaignant pas les moindres ; attentive aux siens, et vivant avec ses dames comme une amie, et en toute liberté, vieilles et jeunes. Elle était l'âme de la cour ; elle en était adorée : tous, grands et petits, s'empressaient à lui plaire ; tout manquait à chacun en son absence, tout était rempli par sa présence : son extrême faveur la faisait infiniment compter, et ses manières lui attachaient tous les cœurs... » *Mémoires*, éd. Chéruel IV, 169 et *passim*.

1. Elle entend par là, comme toujours, l'occupation manuelle, le travail à l'aiguille, et plutôt, les ouvrages, de ce genre, *utiles*, que de pur agrément ou de luxe.

demoiselles qui les mettra peut-être dans la nécessité de travailler pour subsister, je dis que, généralement parlant, rien n'est plus nécessaire aux personnes de notre sexe que d'aimer le travail : il calme les passions, il occupe l'esprit, et ne lui laisse pas le loisir de penser au mal ; il fait même passer le temps agréablement.

» L'oisiveté, au contraire, conduit à toutes sortes de maux ; je n'ai jamais vu de filles fainéantes qui aient été de bonne vie. Il faut nécessairement prendre goût à quelque chose ; on ne peut vivre sans plaisir ; si on n'en trouve point à s'occuper utilement, il faut en chercher à autre chose. Que peut faire une femme qui ne saurait demeurer chez elle, ni trouver son plaisir dans les occupations de son ménage et dans un ouvrage agréable ? il ne lui reste à le chercher que dans le jeu, la compagnie et les spectacles. Y a-t-il rien de si dangereux? Combien de filles, sans être mal nées ni avoir de méchantes inclinations, ont perdu leur honneur pour s'être rencontrées en de mauvaises compagnies! combien voit-on de familles ruinées par le jeu! combien de femmes qui étaient nées sages et modérées, de qui cet amour du jeu a causé la perte de la réputation [1] ? J'ai connu une de-

---

1. Bourdaloue n'a eu garde d'oublier les femmes dans sa chrétienne mercuriale sur les excès contemporains du jeu. — « Ne condamnons point les choses dans la spéculation. Disons ce qui se pratique et ce qui se passe devant nos yeux. Un homme du monde qui fait du jeu sa plus commune et presque son unique occupation ; qui n'a point d'affaire plus importante que le jeu, ou plutôt qui n'a point d'affaire si importante qu'il n'abandonne pour le jeu ; qui regarde le jeu non point comme un divertissement passager propre à remettre l'esprit des fatigues d'un long travail et à le distraire, mais comme un exercice réglé, comme un emploi, comme un état fixe et une condition ; qui donne au jeu les journées entières, les semaines, les mois, toute la vie (car il y en a de ce caractère, et vous en connaissez); une femme qui se sent chargée d'elle-même jusqu'à ne pouvoir, en quelque sorte, se supporter, ni supporter personne, dès qu'une partie de jeu vient à lui manquer; qui n'a d'autre entretien que de son jeu ; qui, du matin au soir, n'a dans l'idée que son jeu ; qui, n'ayant pas, à l'entendre parler, assez de force pour soutenir quelques moments de réflexion sur les vérités du salut, trouve néanmoins assez de santé pour passer les nuits, dès qu'il est question de son jeu ; dites-le moi, mes chers auditeurs, cet homme, cette femme, gardent-ils dans le jeu la modération convenable? cela est-il chrétien? etc. » *S. Sur les divertissements du monde*, IIe Partie.

moiselle à la cour, très sage de sa nature, qui s'est perdue par là ; elle avait une telle passion de jouer, que, n'osant le faire ouvertement, parce que la princesse dont elle était fille d'honneur le lui avait défendu, elle demeurait tout le jour penchée à une porte, passant par-dessus l'argent[1], les cartes ; enfin cette passion l'a poussée si loin qu'elle passe des nuits à jouer avec des gardes ; elle en est devenue jaune, maigre, horrible, quoique ce fût une personne bien faite et fort aimable. Si elle avait eu du goût pour l'ouvrage, il l'aurait préservée de tomber dans ce malheur[2]. »

Mme de Bouju dit : « Permettez-moi, Madame, de vous demander ce que nous devrions faire, si quelques personnes de rang distingué voulaient nous donner à faire quelque ouvrage exquis et d'un grand dessin, et si, notre constitution nous défendant ces sortes d'ouvrages, nous pourrions les accepter[3]. — Qui est la personne, reprit Mme de Maintenon, qui serait en droit de vous en donner, puisque vous devez vous tenir dans un entier éloignement du monde ? — J'entends, dit Mme de Bouju, la reine de France ; comme le roi donne les places de demoiselles, cette maison sera toujours plus connue qu'une autre. Mme la duchesse de Bourgogne, par exemple, pourrait nous en demander de cette sorte. — Je ne crois pas que Mme la duchesse de Bourgogne voulût causer ce désordre dans votre maison,

1. *Passant l'argent par-dessus la porte.* Ne faut-il pas lire : par-dessous?

2. On vit dans ce temps-là plus d'une victime non moins déplorable que celle-ci de cette fureur du jeu qui, de plus en plus, à la cour, et même à la ville, sévissait. Dans la Xe *Satire* de Boileau, le portrait de la joueuse enragée, qui met sa famille à l'hôpital, était pris sur le vif :

> Hé! que serait-ce donc si, le démon du jeu
> Versant dans son esprit sa ruineuse rage,
> Tous les jours mis par elle à deux doigts du naufrage,
> Tu voyais tous tes biens au sort abandonnés
> Devenir le butin d'un pique ou d'un sonnez ?
> Etc.

3. V. les recommandations, très précises sur ce point, contenues dans la lettre à une Dame de Saint-Louis du 16 avril 1695 (plus haut, *Lettres d'éducation*, p. 241).

reprit Mme de Maintenon; elle est trop jalouse de la régularité qui s'y doit observer; mais, après tout, nos rois sont les maîtres; vous devriez seulement commencer par leur faire représenter humblement que vos constitutions vous défendent de travailler à ces grands ouvrages, que l'éducation des demoiselles dont vous êtes chargées indispensablement prend votre temps, que vous en êtes incapables, ne les sachant point faire, et qu'il serait très dangereux pour vos demoiselles que des personnes séculières fussent ici tout le jour à leur montrer à travailler. S'ils persistaient à vous en vouloir charger, acceptez-les par obéissance, mais donnez-vous de garde de vouloir les achever en peu de temps, et, pour cela, de déranger vos exercices et votre éducation; soyez un an[1] à finir cet ouvrage, plutôt que de vous relâcher sur la régularité et sur le soin de vos demoiselles. Votre constitution défend les ouvrages exquis et d'un trop grand dessin, afin que vous n'entrepreniez point de faire des ornements trop magnifiques pour votre maison ou pour des personnes du dehors, et que vous ne fassiez point ici tous ces ouvrages et colifichets en broderie et au petit métier qui sont si inutiles[2]. Vous êtes destinées à des occupations plus solides et plus importantes; je dis plus, car si, par impossible, ce me semble, il vous arrivait de manquer d'ouvrage, j'aimerais mieux que vous en fissiez pour le dehors et pour de l'argent que vous donneriez ensuite aux pauvres, que de vous amuser à ces bagatelles. »

Et un jour qu'on lui en donna d'admirables et faits avec une

1. *Un an*, ou davantage. Refuser en pareil cas, n'étant pas possible, elle se sauve adroitement par le conseil de ne pas se presser; moyen comme un autre de décourager les demandes indiscrètes de ce genre.

2. Ces merveilles de broderie et de tapisserie, ces *inutiles colifichets*, dont elle ne veut pas, étaient exécutés dans plus d'un couvent de femmes, qui s'en faisait gloire. Celui de Saint-Joseph, au faubourg Saint-Germain, maison favorite de Mme de Montespan (et qui lui servit de retraite après sa disgrâce), était célèbre par « ses magnifiques ouvrages en meubles (en étoffes pour meubles) et en ornements d'église. » SAINT-SIMON, *Parallèle des trois rois.*

délicatesse grande, elle dit : « J'espère que mes chères filles ne feront jamais de ces gentillesses-là; ces sortes d'ouvrages me déplaisent, non seulement à cause de leur inutilité, mais principalement parce que je crois qu'on les fait avec une attache qui est contraire à la perfection, et qui est la cause de plusieurs irrégularités; on se couche plus tard, on ne se rend pas au son de la cloche pour les exercices; on en veut se faire des présents, on espère ensuite d'en recevoir. Oui, je vous le répète encore, j'aimerais mieux, si vous en aviez besoin, vous voir filer et coudre pour autrui, et ma sœur de Radouay[1] recevoir humblement cinq sols pour le prix de son travail, que de vous voir amuser à ces bagatelles et à ces ouvrages qui vous sont si défendus. Si jamais cela vous arrive, je viendrai de l'autre monde après ma mort, dit-elle en riant, faire un bruit effroyable pour épouvanter celles qui auraient des occupations si contraires à mes intentions. » Elle ajouta ensuite d'un ton plus sérieux : « Il ne faut s'occuper ici que de choses solides, et retrancher tous les ouvrages inutiles et superflus; mais en même temps que je ne veux point de magnificence, je veux une très grande propreté[2], surtout au linge de la sacristie, qui non seulement doit être beau, mais d'une finesse proportionnée au saint usage auquel il est destiné. »

XXVIII

Sur l'aumône.

1708.

« Mes enfants, ne vous proposez-vous point de faire l'au-

---

1. Les maîtresses, dans le cas supposé, auraient pris part comme les élèves à ces travaux d'humble couture pour le dehors.

2. C'est-à-dire, beaucoup de choix pour l'étoffe et de fini pour le travail : quelque chose de simple et d'élégant, et, en tout, de très convenable. Sur cet emploi du mot *propreté*, V. plus haut, p. 300, n. 4.

mône, quand vous serez sorties d'ici? J'ai ouï dire que c'est la pratique des Dames de Saint-Cyr; mais la pouvez-vous faire sans la permission de votre père, de votre mère ou de votre mari? » Nous lui dîmes que non, que cependant nous nous y comptions obligées; mais que nous ne pouvions donner que peu, n'ayant pas beaucoup. Madame demanda à une demoiselle : « Quoi! vous croyez tout de bon être obligées de faire l'aumône avec vos cinquante écus[1], et n'ayant pas de quoi aller jusqu'à la fin de l'année? » On lui répondit qu'il fallait se retrancher quelque chose et donner de son nécessaire, que chacun devait agir sur cela selon son pouvoir; que ceux qui ont beaucoup sont obligés de donner beaucoup, et ceux qui ont peu doivent donner de ce peu. « Vous dites fort bien, dit Madame; et je vous assure que Dieu vous saura aussi bon gré et même plus du peu que vous donnerez qu'à d'autres qui donneraient davantage. Il ne regarde point à la grandeur de l'action, mais à l'intention qui porte à la faire. Ne sauriez-vous point dans l'Évangile quelque exemple sur ce que nous disons? » On lui répondit que Jésus-Christ promit qu'un verre d'eau donné pour l'amour de lui à un pauvre ne perdrait pas sa récompense, et qu'il eut plus agréable l'obole de la pauvre veuve que les grands présents des riches. Madame demanda pourquoi. Nous lui répondîmes que c'était à cause de sa bonne volonté. « Non seulement pour cela, reprit Madame, mais aussi parce qu'elle avait donné de son nécessaire, et que les riches n'avaient donné que leur superflu[2]. Voilà qui est bien consolant

---

1. Rente de la dot de mille écus que chaque Demoiselle recevait en sortant de Saint-Cyr. Elle disait dans un autre entretien : « Nos filles commencent à compter; elles voient que *huit sous par jour* qu'elles auront de la rente de leurs mille écus ne sont pas grand'chose; elles sentent le besoin où elles pourront être de gagner le reste par leur travail. » Juillet 1710.

2. « Je vous dis en vérité que cette pauvre veuve a donné plus que tous les autres : — Car tous ceux-là ont fait des présents à Dieu de ce qu'ils avaient en abondance : mais celle-ci a donné de son indigence même tout ce qui lui restait pour vivre. » S. Luc, xxi, 3.

pour vous autres, qui n'aurez pas grand'chose à donner, de penser que vous ne laisserez pas d'avoir part à la récompense promise à ceux qui font cette bonne œuvre, quand même vous ne donneriez qu'un sou. Il y a même d'autres manières de faire l'aumône, comme de procurer quelques secours, consoler les affligés, visiter les malades et leur donner les petites assistances dont on est capable, donner un bouillon à l'un, refaire le lit de l'autre. Vous pourrez aussi faire l'aumône spirituelle, qui est de donner de bons conseils et d'instruire. On peut encore faire l'hospitalité. »

XXIX

Sur le goût de la parure.

1708.

Une maîtresse dit à Madame que quelques demoiselles avaient marqué publiquement devant leurs compagnes qu'elles ne se sentaient pas de joie quand elles étaient ajustées [1], ne pouvant comprendre qu'il y eût un plus grand plaisir que celui-là, et croyant que les religieuses sèchent de chagrin quand elles voient des personnes qui le sont ; elles avouèrent encore qu'elles étaient touchées de ce que les sœurs converses, en les voyant frisées, avaient dit qu'elles leur plaisaient et qu'elles les trouvaient jolies.

Madame ayant su cela leur dit : « On ne saurait trop vous dire, mes enfants, combien il y a de petitesse dans ce désir de la parure, quoiqu'il soit naturel aux personnes de notre sexe ; il est cependant si humiliant, que celles qui aiment un peu leur réputation, même dans le plus grand monde, se gardent

---

1. *Ajustées*. Parées. De même, plus loin, *l'ajustement* est dit pour, la parure.

bien de laisser entrevoir ce faible, si elles l'ont, parce qu'il les ferait mépriser de tout le monde; les plus mondains estiment, au contraire, les filles qui méprisent leur beauté, qui ne paraît jamais plus que lorsqu'on semble la négliger, et qu'on n'affecte point de s'habiller à son avantage.

Lorsque je vous exhorte quelquefois de chercher à plaire, j'entends que ce soit par votre bonne conduite, et point par l'ajustement; malheur à celles qui chercheraient à se distinguer par là! Si elles n'étaient pas sensibles au malheur d'offenser Dieu et de le faire offenser, le seul amour de leur honneur devrait au moins les mettre au-dessus de ce faible, le monde tournant ordinairement en ridicule les personnes en qui on sent de l'affectation et du désir de paraître belles, surtout quand on ne l'est pas en effet. Celles qui ont de la beauté et qui paraissent la négliger sont au contraire fort estimées. Je voudrais, ajouta Madame en soupirant, avoir fait pour Dieu ce que j'ai fait dans le monde, pour conserver ma réputation : j'ai soutenu dans ma jeunesse et au milieu du plus grand monde de ne porter[1] qu'une simple étamine, dans un temps où personne n'en portait; j'étais plus singulière dans mon habillement que ne le serait une demoiselle de Saint-Cyr au milieu de la cour. » Mme de Champigny lui demanda si c'était dans la crainte de plaire qu'elle s'habillait si modestement. « Je n'étais pas assez heureuse, reprit-elle, pour agir en cela par piété, je le faisais par raison et pour l'amour de ma réputation[2]. Je n'avais pas assez de bien pour égaler les autres dans la magnificence de

---

1. *J'ai soutenu dans ma jeunesse... de ne porter.* J'ai eu le courage de ne porter. Soutenir de, avec un infinitif, était un tour usité. « Je ne pourrais pas *soutenir de voir* mes deux enfants malades. » SÉVIGNÉ, 20 octobre 1680. — « Il (le duc de Sully) a *soutenu de voir* partir tout le monde (il a eu le cœur de laisser tout le monde partir pour le Rhin), lui, jeune, riche et en santé. » La même, 29 avril 1672.

2. Le *désir de plaire*, si naturel même à la femme la plus honnête, n'y entrait-il pas aussi pour quelque chose? Ne vient-elle pas de dire que les grâces du visage ressortent d'autant mieux qu'on ne s'applique pas à les relever par la parure, et ne va-t-elle pas dire un peu plus loin qu'elle était *jolie?*

leur habillement; j'aimais mieux me jeter dans l'extrémité contraire, et marquer que j'étais tout à fait au-dessus du désir de paraître par l'ajustement et par la parure, plutôt que de laisser croire que j'en attrapais ce que je pouvais, et que je faisais mon possible pour en approcher. Je ne saurais vous dire quelle estime cette conduite m'attira; on ne pouvait se lasser d'admirer qu'une jeune personne jolie et au milieu du monde eût le courage de soutenir un habillement si modeste; il l'était en effet, et n'avait rien de bas ni de rebutant; si la qualité de l'étoffe était simple, l'habit était bien assorti[1] et fort ample, le linge était blanc et fin, rien ne sentait la mesquinerie[2]. Je paraissais[3] plus avec cela que si j'avais eu un habit de soie décolorée, comme en ont la plupart des pauvres demoiselles qui veulent approcher de la mode, et qui n'ont pas de quoi pour en faire la dépense.

» Je soutins aussi avec une fermeté inviolable la générosité de ne recevoir aucun présent; j'étais tellement connue de ce caractère que jamais aucun homme ne s'avisa de m'en offrir, sinon un, qui était un sot. Je ne sais à quel dessein il fit ce que je vais vous dire : j'avais un éventail d'ambre, fort joli; je le posai un moment sur la table; cet homme, soit en badinant, soit à dessein, prit mon éventail et le rompit en deux. J'en fus surprise et choquée; j'y eus, dans le fond, un grand regret,

---

1. Assorti à la taille.

2. Mme de Caylus, dans ce qu'elle nous raconte de la jeunesse de Françoise d'Aubigné, n'a pas oublié ce détail de toilette, qu'elle avait dû recueillir de la bouche même de sa tante : « ... Avec cette modique pension (les 2000 livres qu'elle recevait de la reine mère), on la vit toujours honnêtement et simplement vêtue. Ses habits n'étaient que d'étamine du Lude, du linge uni; mais bien chaussée, de beaux jupons; et sa pension, avec celle de sa femme de chambre et ses gages, suffisait à sa dépense. » *Souvenirs.*

3. *Je paraissais plus.* Je faisais meilleure figure. Sens énergique de *paraître*, comme dans ces exemples : « Il (mon fils) trouve l'invention de dépenser sans *paraître*, de perdre sans jouer, et de payer sans s'acquitter. » SÉVIGNÉ, 14 mai 1680. — « Nous apportons en naissant un vain désir de *paraître*. » BOSSUET, *S. pour la vêture de* Mlle *de Bouillon.* — « Elle était née dans une cour où la Majesté se plait à *paraître*. » Le même, O. F. de Marie-Thérèse.

car j'aimais fort cet éventail. Le lendemain cet homme m'envoya une douzaine d'éventails pareils à celui qu'il m'avait cassé. Je lui fis dire que ce n'était pas la peine de casser le mien pour m'en envoyer douze autres, que j'en aurais autant aimé treize que douze, et je les lui renvoyai et demeurai sans éventail. Je le tournai en ridicule, dans les compagnies, de ce qu'il m'avait offert un présent. Jamais, depuis, aucun homme ne s'avisa de m'en offrir. Vous ne sauriez croire la réputation que ce procédé me donna ; aussi en étais-je si jalouse, que j'aimais mieux me passer de tout que d'agir autrement. Cet amour de la réputation, quoiqu'il soit mêlé d'orgueil et de fierté, et que par conséquent la piété doive le corriger, est cependant d'une grande utilité aux jeunes personnes ; c'est le supplément de la piété pour les préserver des plus grands désordres[1]. C'est pourquoi je ne conseillerais jamais de l'étouffer dans le cœur de la jeunesse, et quoiqu'il ne faille pas le proposer tout seul pour motif de leur conduite, il ne faut aussi l'attaquer ni le détruire quand on le trouve en elles ; il est seulement bon de leur imposer des motifs de piété quand on les en voit susceptibles ; mais si elles ont le malheur de ne se pas prendre par la crainte d'offenser Dieu, il est bon, du moins, qu'elles craignent la perte de leur réputation, et qu'elles soient jalouses de la conserver, comme je l'étais de la mienne. La piété rectifie ensuite ce qu'il y a de défectueux dans ce motif, et c'est toujours avoir gagné que d'avoir par là évité de faire parler de soi[2]. Voilà ce qu'il y a à

---

1. Elle disait dans un autre entretien : « Vous devez inspirer à vos demoiselles l'amour de leur réputation ; il faut qu'elles y soient délicates. Comptez que les meilleures de vos filles sont celles qui paraissent le plus glorieuses, je ne dis pas d'une sotte gloire qui aille à disputer le pas à quelqu'un, et à se vanter de sa qualité, mais d'une certaine gloire qui rend jalouse de sa réputation, qui fait craindre d'être trouvée enfant, qui rend sensible à une confusion publique. Ce serait un défaut dans une religieuse : il faudra mourir à cette délicatesse, quand on sera avancée dans la piété ; *mais avant que d'y mourir, il faut y avoir vécu*. Rien n'est si mauvais que de certains naturels sans honneur et sans gloire. » Aux Dames de Saint-Louis, 1703.

2. Sage recours aux moyens humains de perfection, bonne leçon de sagesse pratique, où nous retrouvons l'esprit du guide préféré et accoutumé : « Comme

dire sur ce désir de la parure pour le rendre moins vif. Au reste, rien ne sied moins qu'une coiffure avec des frisures, des diamants ou des rubans, assortis d'un habit d'étamine ou d'une étoffe de soie commune ou passée; cela rend ridicule, et il suffit d'avoir un peu de bon sens et de bon goût pour ne pas tomber dans cet inconvénient. Pour moi, quand j'ai voulu que vous plussiez dans vos jeux aux personnes de la cour, devant qui vous devez représenter quelques tragédies, j'ai toujours tenu bon que vous n'eussiez ni frisure, ni touffe de rubans[1], mais seulement du linge blanc, un bonnet simple, mais bien fait, une simple petite touffe de cheveux sans frisure et sans aucun autre ruban que celui de la coiffure ordinaire[2]. Cet habillement vous sied beaucoup mieux que de vous voir avec un bonnet rehaussé d'épingles qui n'accompagne pas le visage, et une fafée[3] de cheveux qui vous donne un air rude et sauvage.

» Quant à ce que vous croyez que les religieuses sèchent de chagrin quand elles voient des personnes ajustées et qu'elles ne peuvent jamais l'être, il faut que vous sachiez qu'il n'y a que les mauvaises religieuses en qui ces sentiments peuvent se

---

les feuilles des arbres qui, d'elles-mesmes, ne sont pas toujours prisables, servent néanmoins de beaucoup, non seulement pour les embellir, mais aussi pour conserver les fruicts, tandis qu'ils sont encore tendres : ainsi la bonne renommée, qui de soy-mesme n'est pas une chose fort désirable, ne laisse pas d'estre très utile, non seulement pour l'ornement de nostre vie, mais aussi pour la conservation de nos vertus encore tendres et foibles. L'obligation de maintenir nostre réputation et d'estre tels que l'on nous estime force un courage généreux d'une puissante et douce violence... » SAINT FRANÇOIS DE SALES, *Introduction à la vie dévote*, IIIe Part., c. VII.

1. Il s'agit, bien entendu, des représentations de tragédies, très différentes de celles d'*Esther* (des premières d'*Esther*), qui, depuis la réforme de Saint-Cyr, s'y donnaient à huis clos, sans aucun appareil de théâtre, parfois devant le roi et quelques personnes de cour en très petit nombre.

2. Cependant, en 1696, dans une lettre à Mme de Fontaines (décembre), elle blâmait les Dames de Saint-Cyr d'avoir, par économie, refusé *du ruban aux demoiselles pour les tragédies*. V. plus haut, p. 257, n. 1.

3. Elle en veut évidemment ici aux hautes coiffures dont la mode régnait à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. Mais que désigne au juste ce mot d'argot de toilette (absent de tous les lexiques), que Mme de Maintenon jette ici sans s'inquiéter de son origine, sans doute très populaire? Qu'est-ce qu'une *fafée*, une *fafée de cheveux?*

trouver. Quand on a de bonne foi quitté le monde pour se donner à Dieu, on a sacrifié bien d'autres choses plus capables d'attacher que cette parure. Il ne faut qu'avoir l'esprit un peu solide et aimer la réputation pour se mettre, dans le monde même, au-dessus de cette faiblesse par raison et encore plus par piété. »

XXX

De quelques divertissements imaginés par les demoiselles.

1708.

Madame, ayant entendu dire que quelques petites demoiselles de la classe rouge avaient osé gâter la tragédie de *Jonathas*, mettant au lieu des personnages de Samuel et de Saül des noms d'animaux et faisant de tout cela un assemblage bizarre [1], elle marqua un très grand mécontentement à la communauté de ce qu'au lieu de les reprendre, on s'était amusé à les écouter. « Est-il rien de si ridicule ? dit-elle ; ce n'est pas assez dire, il faut le nommer profanation. Quoi ! tourner ainsi sottement des paroles de l'Écriture sainte dont cette pièce est composée ! Si vous le regardez du côté de la piété, c'est ce qu'on appelle profaner une chose sainte ; si vous consultez le bon sens, vous m'avouerez que c'est une impertinence de gâter une bonne chose. Quand cette pièce serait profane, un esprit raisonnable ne pourrait prendre plaisir à ce ridicule [2] : c'est ce qu'on appelle une farce. Je ne connaîtrais que Polichinelle capable de cette sotte plaisan-

---

1. Espièglerie, ou, si l'on veut, gaminerie de pensionnaires, que Mme de Maintenon blâme avec raison, mais qui, peut-être, ne méritait pas une aussi grosse réprimande. — On avait peut-être abusé, pour leurs exercices de diction, de cette tragédie de *Jonathas*, que nous nous permettons de trouver soporifique : elles s'en désennuyaient par ce travestissement, fort irrévérencieux, il est vrai, des personnages.

2. *A ce ridicule*. A un pareil sujet d'hilarité, à une telle sorte de comique. Sens

terie : on lui parle d'hyménée; il répond : cheminée; tout le menu peuple éclate de rire; mais les honnêtes gens haussent les épaules. Est-il possible qu'à Saint-Cyr on souffre quelque chose de pis, et qu'au lieu de faire taire, à la première parole, de sots enfants à qui de pareilles sottises passent par l'esprit, on les donne en spectacle? Vous ne devez pas donner à vos demoiselles une éducation trop élevée ni curieuse comme nous avions fait d'abord[1]; mais il ne faut pas que vous leur en donniez une rampante et peu raisonnable, ni tolérer, par une simplicité qu'on doit plutôt appeler petitesse, des choses pitoyables, tel qu'est, par exemple, de faire jouer un noël où la sainte Vierge et saint Joseph sont introduits sur le théâtre allant de porte en porte mendier un logement[2].

» Cela vient, ajouta Madame, de ce qu'on fait les choses sans demander conseil : devrait-on jamais tolérer dans la maison aucun de ces noëls ridicules qui mêlent des circonstances sottes et risibles aux plus saints de nos mystères? Quelle utilité trouvez-vous à les faire chanter à vos demoiselles? Si c'est pour les divertir, faut-il qu'elles se récréent aux dépens de ce qu'il y a de plus auguste dans notre religion? Si c'est pour exciter leur piété, l'exciterez-vous par des choses aussi peu sérieuses? On souffre cela parmi le peuple, qui est plus simple : on les a d'abord composés pour les instruire du mystère d'une manière aisée à retenir, et puis il s'y est mêlé des choses tout à fait sottes, à quoi

---

analogue à celui que prend ce mot dans la bouche d'un des acteurs du *Misanthrope :*

> Parbleu! je viens du Louvre où Cléonte, au levé,
> Madame, a bien paru *ridicule* achevé.
>
> Acte II, sc. I.

1. V., dans les *Lettres d'éducation*, la Lettre 11 à Mme de Fontaines.

2. Au sens premier et religieux, les *noëls* étaient des cantiques populaires, se rapportant à la fête de la Nativité, qui se chantaient et se jouaient à la fois. C'est de cette sorte de noëls qu'il s'agit ici. — Avec le temps, ce nom s'était étendu à des productions d'un tout autre genre, à de véritables chansons populaires, souvent satiriques, mêlées de patois, qui se chantaient sur des airs de cantiques (tels que les *Noëls bourguignons* de La Monnoye).

l'on ne prend pas garde, et qui ne sont pas si dangereuses à tous ces gens-là qu'à vos filles, qui en prendraient plutôt occasion de s'en réjouir qu'elles ne s'en édifieraient, et qui pourraient même en abuser. Ne l'avons-nous pas vu au commencement[1], quand on fit représenter l'époux et l'épouse du *Cantique des cantiques*, quoique ce fussent de beaux vers[2]? De plus, votre fondation vous obligeant d'élever la noblesse du royaume, il faut inspirer à vos demoiselles une piété solide et raisonnable qui puisse se soutenir dans les différents états où il plaira à Dieu de les appeler. Remplirez-vous les intentions de vos fondateurs, quand vous ferez de toutes les séculières que vous avez ici des filles pleines de petitesses, de travers, d'idées basses et grossières de notre religion? Combien seront-elles déconcertées quand elles se trouveront tournées en ridicule par les personnes de bon sens sur des choses qu'elles auront reçues de vous comme merveilleuses? Comment conserveront-elles les instructions solides que vous leur aurez données, si elles se sont confondues avec toutes ces puérilités[3]? C'est ce qui me rend si vive à attaquer ces travers par la crainte qu'ils ne deviennent des défauts généraux et perpétuels dans la communauté, parce qu'en bonne philosophie on ne saurait donner aux autres ce qu'on n'a pas. Comment donc donnerez-vous à vos demoiselles cette droiture et cette solidité dont je vous parle si souvent, si vous ne les avez pas vous-mêmes? »

« Il faut espérer, lui dîmes-nous, Madame, que vous nous les communiquerez, et qu'étant notre mère et notre institutrice[4],

---

1. Dans les premiers temps de Saint-Cyr.

2. Il faut avouer que cette représentation dans laquelle paraissaient et dialoguaient l'époux et l'épouse du *Cantique des cantiques* risquait fort, si beaux que fussent les vers, de mésédifier. Comment avait-on pu choisir pour Saint-Cyr ce sujet de scène? De qui pouvaient être ces *beaux vers?*

3. Si ces instructions solides se sont confondues...

4. Mme de Maintenon prenait elle-même ce titre dans une lettre à une ancienne Dame de Saint-Louis : « Mon cher Saint-Cyr m'est plus cher que jamais : je ne puis plus douter que Dieu n'y veuille être honoré très particulièrement : il y

vous nous laisserez votre bon esprit : c'est de quoi nous avons bonne envie. — Oh ! pour ce bon esprit, je ne présume pas de l'avoir, répondit-elle ; mais si Dieu m'a donné quelque droiture, il ne tiendra pas à moi que je ne vous la communique ; vous savez avec quelle ardeur je vous souhaite un bon esprit et avec quelle franchise je vous parle. Je connais votre bonne volonté ; vous êtes ravies d'être éclairées, d'être reprises, d'être redressées ; mais ce n'est pas assez, il faut entrer dans la pratique. Vous me parlez de vous laisser mon esprit ; vous auriez un goût bien différent du mien, si vous preniez plaisir à ces cantiques et à ces fades représentations, qui inspirent si peu de respect pour nos mystères. Je n'ai pu souffrir qu'on se fît un jeu des choses saintes ; j'ai toujours cru qu'on devait parler de Dieu comme de Dieu, c'est-à-dire sérieusement et respectueusement ; je voudrais que l'on cessât d'en parler plutôt que de le faire d'une manière qui ne serait pas convenable. C'est ce qui m'afflige à l'occasion des religieuses : comme elles sont pleines de Dieu, elles le veulent toujours mêler dans leurs conversations, et parce qu'elles ont cependant besoin de se délasser et de relâcher l'arc, elles rient et plaisantent sur des choses de piété comme sur des indifférentes. Cela ne convient point en général aux religieuses ; combien plus devez-vous l'éviter, vous qui élevez de jeunes séculières à qui il faut inspirer un grand respect pour tout ce qui regarde la religion ! »

---

verse ses bénédictions avec abondance, et si elles avaient une plus digne *institutrice*, il ne leur manquerait plus rien. » 16 avril 1691. A la vérité, elle ne prend pas ce mot au sens où nous l'entendons d'ordinaire. Elle entend par là surtout celle qui institue, qui établit, qui fonde. C'est la valeur propre de ce mot au début de son acte de décès : « Le 17e jour du mois d'avril 1719, a été inhumée... très haute et très puissante Dame, Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, *Institutrice* de la maison royale de Saint-Louis... » Ce titre se retrouve autour de plus d'un de ses portraits gravés, comme au frontispice des premières histoires qui ont été écrites de sa vie ; au même sens où Bossuet disait de M. de Bérulle, « l'*instituteur* (le fondateur) de l'Oratoire ; » où Bourdaloue écrivait : « De rappeler les anciens établissements qui tombent, ce ne serait pas peut-être une œuvre moins méritoire, mais elle serait plus obscure, et l'on n'aurait point le nom (le renom) d'*instituteur* ou d'*institutrice*. » *Pensées*.

« Pourrait-on, dit une de nos sœurs, employer dans un jeu quelques circonstances d'une histoire de l'Ancien Testament, par exemple, pour représenter un proverbe[1] ; ou figurer l'histoire même sans discours, comme qui représenterait le sacrifice d'Isaac? — Non, dit Madame, cela n'en serait pas meilleur pour être fait en silence. Vos filles doivent avoir tant de vénération pour les choses saintes, qu'elles n'osent les faire entrer dans leurs divertissements[2]. Il n'en faut parler que d'une manière qui élève l'esprit à Dieu, avec autant de solidité que vous en pouvez remarquer dans ces excellentes pièces que je vous ai données. Vous voyez même que je n'ai pas voulu qu'elles vous missent dans leurs jeux, qu'elles fissent des prises d'habits, des professions, parce que cela ne m'a pas paru assez respectueux. Comment tolérerais-je qu'elles y employassent l'histoire sainte? On doit leur apprendre à traiter toujours sérieusement les choses sérieuses, et vous devez absolument retrancher des jeux de vos demoiselles tout ce qui contrefait les cérémonies de l'Église ou certaines actions respectables des couvents; par exemple, l'élection d'une supérieure, l'exhortation que lui fait l'évêque en pareil cas, etc. »

« On raconte cependant dans la vie des saints, dit une de nos sœurs, comme une chose de bon augure, que dans leurs jeux ils imitassent les cérémonies de l'Église, qu'ils fissent des sermons, des prédications, qu'ils chantassent[3] la messe. — Nous ne savons pas, dit Madame, comment les saints faisaient ces sortes de représentations ; elles pouvaient être accompagnées

---

1. C'est-à-dire, pour mettre en action, par ce moyen, un de ces proverbes qui se jouaient dans les classes.

2. Elle devait fort goûter l'arrêt rendu par Boileau à propos d'épopée :

> De la foi des chrétiens les mystères terribles
> D'ornements égayés ne sont point susceptibles.
> *Art poétique*, III.

3. Ces subjonctifs sont attirés par un autre verbe que *raconter*, sous-entendu dans la phrase : on *regarde* comme chose de bon augure que...

d'une simplicité qui les rendait louables ; le monde était plus simple autrefois, et l'on a été obligé de défendre bien des choses dont l'institution était pieuse et utile. Par exemple, l'hôtel de Bourgogne, à Paris, avait été établi pour représenter la Passion de Jésus-Christ[1] ; l'on y mettait un homme en croix, l'on portait à sa bouche une éponge pleine de vinaigre, et l'on imitait ainsi toutes les autres circonstances de la Passion de Notre-Seigneur ; le peuple y assistait avec tant de piété qu'il fondait en larmes. La simplicité ayant diminué, il s'y est mêlé de si grands abus que l'on a été obligé de défendre cette représentation[2], et cet hôtel de Bourgogne, qui avait été destiné pour une fin si édifiante, sert à présent de théâtre pour représenter les plus mauvaises pièces[3]. Voilà comme l'on peut abuser des plus merveilleuses choses, et ce qui oblige d'en blâmer et d'en retrancher comme dangereuses d'autres qui, en elles-mêmes et dans leur origine, étaient très bonnes. C'est pourquoi l'exemple des saints, qui dans leur jeunesse contrefaisaient les cérémonies de l'Église, ne doit pas être une raison pour vous de le tolérer à vos demoiselles, quoique je ne le condamne point en général. »

« Désapprouveriez-vous, lui dit Mme de Bouju, que comme elles jouent quelquefois à la Madame, faisant des visites et en recevant, elles jouassent aux religieuses ? — Non, répondit Madame, ce jeu n'a rien de mauvais en lui-même : il est assez indifférent qu'elles se réjouissent à représenter une communauté, qu'elles établissent une maîtresse, des pensionnaires, qu'elles aillent au parloir, pourvu qu'elles n'y mêlent ni cérémonies de

1. L'antique société des Confrères de la Passion s'était établie en 1543 à l'hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil : au XVIIe siècle, restés propriétaires de cette salle, ils la louaient à la troupe des *comédiens du roi;* ils n'en furent dépossédés au profit de ceux-ci qu'en 1677.

2. L'arrêté du Parlement de 1548 interdisait expressément aux Confrères les mystères tirés des Saintes Écritures, et ne leur permettait que les sujets *profanes, honnêtes et licites.*

3. Les comédiens du roi ayant passé en 1680 à l'hôtel Guénégaud, celui de Bourgogne avait été occupé par les comédiens italiens, qui y jouaient leurs farces, souvent très libres. V. Despois, *Le théâtre français sous Louis XIV.*

l'Église ni pratiques religieuses, qu'elles pourraient tourner en ridicule et pour lesquelles on doit leur inspirer un grand respect.

» Il faut ainsi, ajouta-t-elle, retrancher de leurs plaisirs les choses dont elles pourraient abuser : l'industrie[1] de l'éducation est de les rendre utiles ; mais si l'on n'a pas assez d'esprit et d'adresse pour y mêler l'utile, il faut au moins en bannir tout ce qui pourrait être dangereux. Mais vous n'éviterez pas tous les inconvénients dont nous venons de parler, tant que vous aurez cette avidité que je vous reproche à leur chercher de nouveaux chants, de nouveaux jeux, de nouveaux spectacles. Rien n'est si dangereux que ce goût pour la nouveauté, et il est naturel à l'homme, surtout à la jeunesse ; mais bien loin de le nourrir et de le satisfaire, vous devez plutôt l'amortir, pour ainsi dire, en ne lui donnant point d'aliments. Toute votre sûreté est de ne rien innover : il faut vous contenter des pièces et des conversations que je vous ai données ; il y en a assez pour diversifier[2]. Croyez-vous que ceux qui donnent des spectacles publics en changent si souvent? Les tragédies qu'on joue aujourd'hui sont les mêmes que celles qu'on jouait il y a quatorze ans ; le mieux qu'on puisse faire est d'entremêler quelques nouvelles pièces à ces anciennes qui reviennent toujours. Pourquoi vos demoiselles seraient-elles plus dégoûtées que tous les gens du monde[3]? Où est la raison de leur chercher quelque chose de nouveau? Tout ce que vous pourrez leur permettre, c'est de jouer des proverbes, pourvu qu'on supprime dans la représentation ce qui sentirait l'amour

---

1. L'habileté, le savoir-faire. Sens d'*industrie* conforme à celui du mot latin, et très usité dans la langue du XVIIe siècle.

> Et tâchons d'ébranler de force ou d'*industrie*,
> Ce malheureux dessein qui nous a tous troublés.
>
> MOLIÈRE, *Tartuffe*, IV, II.

2. Il nous est difficile de ne pas voir ici un peu d'illusion. Le régime intellectuel. à Saint-Cyr, le programme des lectures en particulier, le choix des sujets de récitation, offraient-ils autant de variété, autant de ressources d'intérêt et d'attrait qu'elle le dit en cet endroit avec une conviction assurément très sincère? Il nous semble permis d'en douter.

3. Elle oublie que, dans les théâtres, le public se renouvelle sans cesse, ce qui permet aux impresarios d'espacer les nouveautés.

ou quelque passion dangereuse, et que cela se compose sur-le-champ sans écritures, car il n'en faut pas faire une pièce. »

On demanda à Madame si elle appellerait faire quelque chose de nouveau de joindre des morceaux de différentes pièces ; qu'on mêlât, par exemple, des morceaux de la tragédie d'*Esther* avec des stances de M. l'abbé Testu [1], et que de tout cela ensemble on en fît une représentation. « On peut, répondit Madame, ne jouer qu'un acte d'*Esther*, si l'on n'a pas le temps de la jouer entièrement ; mais où est l'utilité d'y mêler des *stances?* Chantez-les seulement, quand vous voudrez vous donner un opéra spirituel. N'est-ce pas dommage de démembrer ces excellentes pièces pour en faire un mélange et un galimatias qui, dans le fond, ne vaudra rien, et que les gens de bon goût ne pourront approuver, quoique celles qui l'ont arrangé le croient merveilleux? Qui vous a dit que ces pièces rapportées conviennent les unes aux autres [2] ? Tout cela ne prend-il pas votre temps? Encore une fois, il ne faut rien de nouveau ; vous avez de tout ce qu'on peut désirer : des tragédies, de la musique, des conversations ; jouissez-en et vous en réjouissez, puisqu'on vous les a données ; mais bornez-vous donc là. C'est à quoi je crains que vous n'ayez bien de la peine [3], car vous avez un grand penchant à leur chercher des plaisirs nouveaux [4].

---

1. Cet abbé, académicien, ami très goûté, très fidèle de Mme de Maintenon comme de Mme de Sévigné, bel esprit, que Charles de Sévigné accusait d'avoir trop accoutumé sa sœur, Mme de Grignan, *aux choses fines et distillées*, qui égalait dans ses lettres, dit Mme de Sévigné, l'esprit de Voiture, l'abbé Testu était poète, auteur de madrigaux, auteur aussi de *Stances chrétiennes sur divers passages de l'Écriture et des Pères*. — M. de La Rochefoucauld disait de ces poésies que l'auteur *avait mis de l'eau dans le vin des Pères*. — Ces stances avaient été mises en musique (par Oudot), et on les chantait souvent à Saint-Cyr.

2. C'était là, en effet, un étrange amalgame. — Les vers de l'abbé Testu ne devaient pas gagner au voisinage qu'on leur infligeait.

3. Nous pensons aussi que cela leur devait être assez difficile.

4. Mais elle-même sentait parfois le besoin de réveiller par quelque nouveauté, en fait de lecture ou de jeu, intéressante ou amusante, l'esprit des Demoiselles, des grandes surtout, de ces filles de dix-huit et vingt ans, sur qui la vie de Saint-Cyr, si douce qu'elle fût, commençait à peser. (V. sa lettre du 1 mars 1700 au comte d'Ayen, p. 111.) — Que n'employait-elle pour cela les excellentes et inno-

XXXI

Contre l'esprit de cachotterie et sur l'obéissance.

1709.

« Mes chères enfants, je viens vous parler de deux choses importantes, et bien différentes l'une de l'autre, mais qui ne se nuisent point, et doivent même s'accommoder ensemble[1] : la première est sur l'esprit de cachotterie, que je vous prie de détruire absolument parmi vous. Soyez bien aises que vos maîtresses voient tout ce que vous faites, parce que vous n'êtes pas encore assez mûres et expérimentées pour juger de ce qui est bien ou mal, et ceux qui veillent sur votre conduite sont en état de vous le faire remarquer, ce qui vous formera extrêmement la raison. Dans le monde, on jugerait très mal d'une fille qui voudrait se cacher de sa mère, ou d'une femme qui, voyant entrer son mari, cacherait un livre, un papier, ou se cacherait elle-même; il en concevrait de terribles soupçons. Quand donc vous voyez arriver une de vos maîtresses, il ne faut pas vous cacher de ce que vous dites ou de ce que vous faites, et, si elle vous le demande, il faut lui dire simplement ce que c'est. Ce qui retient quelquefois les jeunes personnes sur cela, c'est qu'elles croient qu'on va les blâmer et les reprendre. Ne craignez rien, vous ne serez reprises que pour votre bien, et selon la qualité de la faute que vous faites; si elle est considérable, on vous le fera voir avec bonté, car on ne se servira jamais de votre propre aveu pour vous punir; au contraire, on vous saura

---

centes ressources qu'elle avait sous la main! Pourquoi ne donnait-elle pas accès dans Saint-Cyr à ce que la littérature profane du grand siècle offrait de plus attrayant à la fois et de plus sain? Aurait-elle compromis son œuvre en laissant entrer les meilleures fables de La Fontaine, quelques épîtres de Boileau, quelques dialogues de Fénelon, et même les *Plaideurs*, de Racine, etc.? V., à ce sujet, notre Introduction, Partie II.

1. « Les vertus ne se contrarient point; elles se soutiennent les unes les autres. » *Conversation Sur la bonne gloire.*

gré de votre droiture; si c'est une enfance[1], on vous le fera remarquer, et si c'est une chose indifférente, on vous dira qu'il n'y a point de mal, et ainsi on vous apprendra à faire un discernement juste. Plus je vis, et plus l'expérience me fait voir que l'esprit de cachotterie est ce qui perd la plupart des jeunes personnes; et tout ce qu'il y a de gens éclairés, que j'ai consultés, m'ont toujours dit de même.

» Quand je reviendrai vous voir, je prétends qu'on me puisse dire qu'il n'y en a aucune d'entre vous qui fasse des fautes considérables; pour les fautes légères, il n'est pas étonnant que vous en fassiez quelques-unes, et elles ne m'empêcheront pas de venir vous voir, quand d'ailleurs vos maîtresses seront contentes de vous, et je prendrai plaisir à écouter toutes les demandes que vous voudrez me faire, et à vous faire connaître ce qui est mal en soi, et les raisons qui le rendent tel. J'emploierai de bon cœur, et avec plaisir, tout ce que Dieu m'a donné de lumières et de raison, à votre service; mais promettez-moi donc que vous prendrez pour toujours une conduite franche, ouverte, sans aucun déguisement ni détour, n'ayant rien de caché pour vos maîtresses tant que vous serez ici, et que vous conserverez ce même bon esprit à l'égard des personnes dont vous dépendrez, comme vos pères, vos mères, oncles ou tantes, maris ou autres personnes, quand vous serez dehors. »

Elles le lui promirent toutes. Puis elle ajouta : « Croyez, mes enfants, que ce que je vous demande est très raisonnable, et pour votre seul bien; vous le pouvez voir vous-mêmes, pour

---

1. *Une enfance.* De même plus haut, ou dans un sens analogue : « Quelle *enfance* de vous croire mieux, quand un ruban est un peu plus haut! » *Lettres d'éducation*, L. 39. — Bien que cet usage du mot n'ait pas péri, nous dirions plutôt, en pareil cas, *un enfantillage*. Mme de Sévigné, en parlant du marquis, son petit-fils, et d'un de ses amis : « Votre enfant se divertit; il a été en masque fort joli : ils sont fort bien (fort bien ensemble) Sanzei et lui... ils ne sont guère empressés chez ces petites filles (Mlles de Castelnau), ils ne font que *des enfances*. » 26 janvier 1689. Saint-Simon : « On passait encore *les enfances* à la duchesse de Bourgogne par la grâce qu'elle y mettait. »

peu que vous réfléchissiez sur ce que je viens de vous dire ; j'y ajouterai encore, pour achever de vous convaincre, que j'ai connu une femme de qualité et de grand mérite qui avait pris auprès d'elle une jeune demoiselle dans le dessein de lui faire sa fortune en l'établissant[1] après qu'elle y aurait demeuré quelque temps ; mais qu'elle en[2] fut dégoûtée, et la renvoya sans avoir rien fait pour elle de ce qu'elle avait projeté, uniquement parce qu'elle lui trouva un air mystérieux ; dès qu'elle entrait dans sa chambre, elle avait toujours quelque chose à cacher, tantôt un livre, tantôt un ouvrage, une autre fois un papier, et je vous assure que toute femme sage et raisonnable en aurait fait autant qu'elle, et qui que ce soit ne s'accommode pas d'une personne dans la conduite de laquelle on ne voit point clair.

» La seconde chose que je vous demande est de vous appliquer à l'obéissance, de la pratiquer de bon cœur, d'en prendre une bonne habitude, et ne point regarder cette vertu comme ne convenant qu'aux jeunes personnes ou aux religieuses. Je puis vous assurer, avec cette sincérité que vous me connaissez et avec laquelle je vous parle toujours, qu'elle est de tous les états et de tous les âges. Demandez à cette demoiselle, ajouta-t-elle en montrant Mlle d'Aumale qui avait l'honneur d'être chez elle à la cour[3], si elle n'a pas besoin de beaucoup de soumission, et si elle sait à quelle heure elle se lèvera et se couchera, et ce qu'elle peut faire à chaque heure du jour. Il n'en est pas dans le monde, comme de vous, à qui tout est réglé et marqué ; on ne sait pas souvent, d'une heure à l'autre, ce que l'on fera, surtout quand on est dans la dépendance : plût à Dieu que les personnes qui y sont eussent fait auparavant un bon noviciat,

---

1. En la mariant.
2. Dégoûtée d'elle. Le pronom *en* s'appliquait alors sans difficulté aux personnes.
3. Sur cette ancienne élève de Saint-Cyr, attachée à Mme de Maintenon comme secrétaire, V. dans les *Lettres diverses*, la note 2 de la lettre 101 à la princesse des Ursins, p. 166.

où on leur eût bien appris à se soumettre et à rompre leur volonté; elles en seraient bien plus heureuses et plus contentes, car celles qui y ont été accoutumées dès leur jeunesse le font avec bien plus de facilité que les autres.

» Ce qu'on appelle proprement une personne bien née est une personne prête à faire tout ce que l'on a raisonnablement raison d'exiger d'elle. Je ne puis trop vous exhorter, mes chères enfants, à vous accoutumer à rompre votre volonté; vous vous en trouverez bien en quelque état que vous soyez dans la suite. Si votre fortune, par exemple, vous oblige à être chez quelque personne de condition, il faut obéir continuellement, être toujours prête à tout, et dans une sujétion continuelle; il faut ordinairement, dans ces sortes de postes, rompre dix à douze fois les projets qu'on pouvait avoir faits. Si vous êtes mariées, vous ne ferez point vos volontés avec un mari, mais il faudra nécessairement faire la sienne. Si vous êtes religieuses, le vœu d'obéissance que vous ferez vous y obligera doublement. Ne vous imaginez donc point que la dépendance soit une pratique d'enfant. Qu'on me demande à moi-même si je reviendrai demain à Saint-Cyr : je n'en sais rien ; à quelle heure je dînerai : je ne le sais pas, parce que, si je suis à Saint-Cyr, ce sera à onze heures, si je demeure chez moi, c'est à midi; à la cour je dîne à deux heures. Il en est de même pour mon coucher, ce n'est quelquefois qu'après minuit. On pourrait croire que c'est pour son plaisir qu'on se couche si tard, ou parce qu'on ne se soucie pas de le faire plus tôt; point du tout, on serait quelquefois fort aise de se coucher de bonne heure, mais on est pas libre de disposer de soi [1]. Vous qui êtes si bien instruites, à qui

1. Beaucoup de divertissements, auxquels une élite de cour était seule admise (ce que Saint-Simon appelle *les parties particulières*), repas, musiques, scènes de comédie, actes d'opéra, loteries, avaient lieu chez Mme de Maintenon et se prolongeaient souvent fort tard. Quoique d'une santé de plus en plus précaire, elle se prêtait héroïquement aux fatigues de ces soirées où il s'agissait de divertir le roi. V. *Mémoires*, éd. Chéruel, II, 297 ; IX, 417.

on tâche d'apprendre si tôt à obéir, faites-le volontiers, soumettez-vous sans peine à tout ce que l'on désire de vous ; rien n'est meilleur, c'est le partage de notre sexe, et j'espère que vous profiterez des leçons qu'on vous donne là-dessus, et que vous excellerez dans l'art merveilleux de savoir se vaincre soi-même, et de plier à toutes mains[1], selon la volonté de ceux dont vous dépendez; car ce n'est pas seulement pour le temps que vous êtes à Saint-Cyr que je vous prêche cette obéissance, c'est pour tout le temps de votre vie. Je vous l'ai dit cent fois, et je vous le redis encore, il ne s'en trouve point où il ne faille se soumettre à quelqu'un; les princes et les magistrats obéissent, quoique ce soit eux qui ont l'autorité en main : ils se soumettent aux lois, aux remontrances qu'on leur fait. Le pape même n'obéit-il pas à son confesseur, en ce qui regarde sa conscience? etc. Vous ne trouverez personne sur la terre de raisonnable qui ne se soumette. »

XXXII

Qu'il y a de la peine dans tous les états, et de l'ennui.

1710.

Mme de Maintenon, après avoir eu la fièvre toute la nuit, l'ayant même encore, monta à la classe *bleue*, et leur dit : « Je me traîne ici pour vous chercher, mes enfants, afin que vous me disiez ce que vous avez retenu de la belle conférence que vous fit hier M. l'abbé Tiberge[2]. » Les demoiselles la répé-

---

1. *De plier à toutes mains*. L'étendue de sens de ces mots expressifs est restreinte et réduite à la mesure convenable par tout ce qui précède. Elle ne demande aux Demoiselles que d'être « prêtes à faire, dans leur famille et dans le monde, tout ce que l'on aura *raisonnablement raison* d'exiger d'elles ». V. plus haut.

2. Prêtre des missions étrangères, un des confesseurs et directeurs de Saint-Cyr.

tèrent, et quand elles vinrent à l'endroit où il leur avait dit qu'il y a de la peine dans tous les états, elle prit la parole et appuya fort là-dessus, disant que cela est bien vrai, et qu'à commencer par celui des gens de la cour qui, selon le monde, paraissent si heureux, il n'y a rien de si gênant que la vie qu'ils mènent; que pour faire sa cour il en coûte bien de la peine, de la contrainte, de la dépense et de l'ennui[1], et qu'au bout de tout cela on trouve un homme qui dit : Ah! que je suis fâché! je suis debout depuis ce matin et je ne crois pas seulement que le roi m'ait vu. En effet, poursuivit Mme de Maintenon, on se lève de grand matin, on s'habille avec soin, on est tout le jour sur ses pieds pour attendre un moment favorable pour se faire voir, pour se présenter, et souvent on revient comme on était allé, excepté que l'on est au désespoir d'avoir perdu son temps et sa peine. Mais je voudrais que vous puissiez voir l'état des plus heureux, c'est-à-dire de ceux qui voient le roi et qui ont l'honneur d'être dans sa familiarité; il n'y a rien de pareil à l'ennui qui les dévore[2]. Nous sommes à présent à Meudon, qui est un palais magnifique; eh bien! il faut s'aller promener, sans en avoir envie, par un vent effroyable[3], par respect pour le roi[4]; on revient très fatigué, et on voit quantité de femmes

---

1. « Mille gens à la cour y traînent leur vie à embrasser, serrer et congratuler ceux qui reçoivent, jusqu'à ce qu'ils y meurent sans rien avoir. » — « La vie de la cour est un jeu sérieux, mélancolique, qui applique. Il faut ranger ses pièces et ses batteries, avoir un dessein, le suivre, parer celui de son adversaire, hasarder quelquefois et jouer de caprice, et, après toutes ses rêveries et toutes ses mesures, on est échec, quelquefois mat. » LA BRUYÈRE, *De la cour.*

2. *Qui les dévore.* Elle ne croit pas trop dire par ce mot énergique. Ce n'est pas la seule fois qu'elle l'applique ainsi. « Que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui *dévore* les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! » Lettre à Mme de Glapion, du 9 novembre 1702.

3. *Par un vent effroyable.* C'est souvent le cas à Meudon; le vent fait rage sur ces hautes terrasses, découvertes de toutes parts, où s'élevait cette magnifique demeure (aujourd'hui détruite).

4. Saint-Simon a dit trop durement, mais non sans sujet, de Louis XIV : « C'était un homme uniquement personnel, et qui ne comptait tous les autres, quels qu'ils fussent, que par rapport à soi : sa dureté là-dessus était extrême... Les dames les plus privilégiées ne paraissaient jamais qu'en grand habit de cour

qui se plaignent et qui disent : Que je suis lasse ! voilà une maison qui nous fera mourir. — Je ne puis plus durer, dit une autre ; encore si je m'étais promenée avec quelqu'un qui m'eût fait plaisir, mais non, je me suis trouvée enfilée[1] avec un tel qui m'a fait mourir d'ennui ! Car on ne choisit pas là qui on veut non plus qu'ici, il faut demeurer avec celle qui se présente. M. le Dauphin a fait faire un appartement depuis peu, qui est admirable[2] : il n'y a rien de si beau ; mais il est si éloigné et il y a un si grand nombre de degrés à monter pour y aller que l'on y arrive à demi fatigué, et quand on y est : Voilà un beau lieu, dit-on. On se regarde : Hé bien, que ferons-nous ? et on demeure là sans savoir, en effet, à quoi s'amuser. Ce qui me fait toujours souvenir de six lignes de vers de M. l'abbé Testu[3], dit-elle en s'adressant à la maîtresse ; les voici :

> Six personnes brûlant du plaisir de se voir,
> Après s'être cherché, se trouvèrent un soir
> Dans un bois sombre et solitaire ;
> Que leur plaisir fut grand ! il passait leur espoir.
> Mais après les transports du salut ordinaire,
> Ils ne surent que dire, et ne surent que faire.

---

dans les carrosses, ni en aucun lieu de cour, avant que Marly eût adouci cette étiquette... Grosses, malades, moins de six semaines après leurs couches, dans d'autres temps fâcheux, il fallait être en grand habit, parées et serrées dans leurs corps, aller en Flandres et plus loin encore, danser, veiller, être des fêtes, manger, être gaies et de bonne compagnie, changer de lieu, ne paraître craindre ni être incommodées du chaud, du froid, de l'air, de la poussière, et tout cela précisément aux jours et aux heures marquées, sans déranger rien d'une minute... » *Mémoires*, éd. Chéruel, XII, 128.

1. *Enfilée avec un tel.* De même qu'on dit *enfilé dans un procès, dans une mauvaise affaire.* — Ce mot ainsi placé exprime très familièrement, mais fortement l'impossibilité où l'on est de se dégager d'une ennuyeuse compagnie.

2. Le grand Dauphin avait, depuis 1695, pour résidence particulière, au lieu du château de Choisy, qui lui avait été donné par la grande Mademoiselle, celui de Meudon. Louis XIV, pour rapprocher son fils de Versailles, avait acheté le domaine de Meudon à la veuve de Louvois. A l'imitation du roi, Monseigneur avait fait dans ce nouveau séjour beaucoup de dépenses en bâtiments et en jardins, et « comblé, dit Saint-Simon (porté au comble), les merveilles que MM. Servien et de Louvois y avaient successivement ajoutées. » *Mémoires*, éd. Chéruel, I, 246.

3. Sur cet abbé, V. *Entretien* XXVIII, p. 424, n. 1.

Car, dit Mme de Maintenon, voilà ce que c'est : ils ne savent véritablement que faire et rien ne fait plaisir. Les jours de fête sont les plus ennuyeux pour ceux qui n'ont point de piété : ils ne savent comment les employer. Il y en a parmi ces dames qui ne sont pas assez heureuses pour aimer à passer ces jours-là à l'église, comme il conviendrait ; mais elles aiment l'ouvrage et sont très fâchées de n'oser travailler ; pour celles qui n'ont ni piété ni goût pour l'ouvrage, tous les jours leur sont également ennuyeux, et ce sont là les moindres de toutes leurs peines. Vous voyez, mes chères filles, que voilà pourtant ce qu'il y a de plus grand dans le monde ; car je vous parle des princes et princesses, des premières personnes de la cour et de celles qui sont l'objet de l'envie de tout le reste du monde ; ils ne sont ordinairement contents nulle part [1], et s'ennuient de tout à force de chercher du plaisir ; ils n'en peuvent trouver ; ils vont de palais en palais, à Meudon, à Marly, à Rambouillet, à Fontainebleau, etc., dans le dessein de se divertir ; ce sont des lieux admirables : vous seriez, vous autres, ravies en les voyant, mais eux s'y ennuient parce que l'on s'accoutume à tout, et qu'à la longue les plus belles choses ne font plus de plaisir et deviennent indifférentes [2] ; de plus ce ne sont point ces choses-là qui nous

1. « Que ne puis-je vous donner mon expérience ! que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées ! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on aurait peine à imaginer, et qu'il n'y a que le secours de Dieu qui m'empêche d'y succomber ? J'ai été jeune et jolie, j'ai été aimée partout ; dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit ; je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous ces états laissent un vide affreux, une inquiétude, une lassitude, une envie de connaître autre chose, parce qu'en tout cela rien ne satisfait entièrement ; on n'est en repos que lorsqu'on s'est donné à Dieu, mais avec cette volonté déterminée dont je vous parle quelquefois ; alors on sent qu'il n'y a plus rien à chercher, qu'on est arrivé à ce qui seul est bon sur la terre ; on a des chagrins, mais on a une solide consolation et une paix au fond du cœur au milieu des plus grandes peines. » Lettre du 9 novembre 1702 à Mme de Glapion. Cf. Lettre à Mme de Montalembert, du 19 octobre 1703, *Lettres d'éducation*, plus haut, p. 281.

2. « ... Cette grandeur que nous admirons de loin comme quelque chose au-dessus de l'homme, touche moins quand on y est né, ou se confond elle-même

peuvent rendre heureux; notre bonheur ne peut venir que du dedans. »

« Mais, Madame, dit Mme de Champigny, ces demoiselles vous répondraient peut-être bien volontiers que ce ne sera pas là qu'elles iront, et qu'elles trouveront plus de plaisir et de liberté dans leurs familles. »

« Elles ont raison, dit Mme de Maintenon, elles peuvent avoir assurément des plaisirs plus innocents et moins d'assujettissements à la campagne qu'on n'en a à la cour; mais il y en aura qui trouveront aussi d'étranges choses : un père au désespoir d'une mauvaise affaire, une perte de procès, etc.; un frère qui n'a pas de quoi s'équiper pour aller à la guerre; une mère triste et de mauvaise humeur pour le mauvais état où se trouve sa maison, et mille autres choses de cette nature. Elles manqueront peut-être de tout et auront à se plaindre de plus grands maux que de l'ennui. Que de gens qui ne songent pas à s'en plaindre, et ont bien d'autres choses à souffrir! je le trouve en mon chemin tous les jours; l'ennui est ma moindre peine [1], et je ne m'amuse pas à le compter pour quelque chose. Mais, mes enfants, quand même votre vie, par impossibilité, serait exempte de toutes

dans son abondance; et il se forme au contraire parmi les grandeurs une nouvelle sensibilité pour les déplaisirs, dont le coup est d'autant plus rude qu'on est moins préparé à le soutenir. » BOSSUET, O. F. de Marie-Thérèse.

1. A quelles autres peines beaucoup plus grandes faisait elle allusion en cet endroit? Il n'y a qu'à l'entendre elle-même là-dessus. « J'ai sur les peines du roi, des princes, de l'État, un degré de sensibilité que Dieu seul connait... J'ai toujours à l'esprit l'Espagne presque perdue, la paix qui s'éloigne de plus en plus, les misères que j'apprends de tous côtés, mille gens qui souffrent sous mes yeux, et que je ne puis soulager; du côté de la piété, tous les excès qui règnent présentement, cette ivrognerie, cette gourmandise, ce luxe excessif, etc.; de celui de la religion, le danger où je vois qu'elle est [1]... Il me prend des frayeurs extrêmes sur le salut du roi, quand je pense à ses obligations; car nous sommes obligés à tout le bien que Dieu demande de nous, et nous lui rendrons compte de tout le mal que nous aurions pu empêcher. Que sais-je comment il jugera tout cela? en vérité, la tête en est quelquefois prête à me tourner : je crois que, si on ouvrait mon corps après ma mort, on trouverait mon cœur sec et tors comme celui de M. de Louvois. » Entretien avec Mme de Glapion, octobre 1708.

1. Par le scandale attaché aux querelles religieuses qui troublaient, à cette date, l'Église de France.

sortes de peines, et que vous n'eussiez que des sujets de contentement et de satisfaction, vous ne jouiriez point de ce bonheur parfait, si le fond de votre cœur n'est véritablement à Dieu ; car, encore une fois, c'est de ce fond de la conscience et du bon ou mauvais témoignage qu'elle rend, que dépend véritablement notre bonheur ou notre malheur présent. »

XXXIII

A propos d'économies mal entendues dans la maison de Saint-Cyr.

30 janvier 1711.

Mme de Maintenon ayant parlé à plusieurs personnes de la communauté, et craignant que nous eussions excédé en certaines choses et poussé trop loin l'épargne et le ménage[1], craignant aussi qu'on ne chargeât les demoiselles de trop d'ouvrage[2] dans la maison, me marqua combien cela lui faisait de peine : « Je suis persuadée, me dit-elle, que, dès que j'aurai parlé sur cela, on y remédiera ; je ne suis point en peine qu'on y manque ; j'ai bien plus à craindre, au contraire, qu'on ne se porte trop tôt à ce que je veux ; mais ce qui m'afflige, c'est la crainte que j'ai pour l'avenir, et la pente qu'on aura peut-être à retomber dans ce que je reprends aujourd'hui ; car, si on s'y laisse aller de mon temps, que ne fera-t-on point un jour[3] ? Cependant, quelle injustice serait-ce? Quoi! si ces pauvres enfants ne se plaignent pas, si elles souffrent tout sans dire un mot, faudrait-il pour cela retrancher et prendre sur elles, et, quoique ce qui est réglé pour leur habillement soit très simple, trouver encore à dimi-

---

1. L'économie.
2. D'ouvrage à l'aiguille.
3. *Que ne fera-t-on point un jour? — Un jour*, quand je n'y serai plus, et surtout, si, après moi, les revenus de la maison venaient à diminuer.

nuer quelque chose? et cela, pour de petits ménages[1] qu'on peut appeler de vraies vilenies, des lésines et des ravauderies[2] pitoyables! Car, en vérité, ma sœur, quand vos grandes filles, par exemple, ont porté plus d'un an leurs habits, il est excessif de les faire durer encore aussi longtemps[3] sur les petites[4]; c'est ce que je ne puis souffrir. Il en est de même de je ne sais combien d'autres choses que l'on a poussées à un tel degré, depuis quelque temps, que je ne sais comment on peut fournir aux raccommodages; car voilà ce que cela fait : on rapetasse continuellement, sans songer que, si d'un côté cela épargne quelque chose, on y met tant de soie, de fil et de temps, que l'un revient bien à l'autre.

» Qu'est-ce encore que cet honneur que les maîtresses se sont fait de faire tant d'ouvrage dans leurs classes[5]? Elles n'ont qu'à le laisser, si on leur en donne trop, si on les presse excessivement. Qu'elles aillent à la supérieure, et qu'on fasse faire au dehors ce qui embarrasse; pourquoi se piquer de faire faire tout dans la maison? Vos demoiselles n'ont-elles pas assez de temps à travailler dans leur règlement, sans les faire lever plus matin pour qu'elles le fassent encore davantage? Sont-elles des ouvrières? le roi vous les a-t-il données pour cela? et croyez-vous leur avoir rendu un bon service, quand vous leur avez montré à bien faire des manteaux? Il leur est bien meilleur qu'elles

---

1. De petites économies.

2. *Ravauderies :* sens tout différent de celui de *ravaudages* (raccommodages). On entendait par *ravauderies* des discours ou même des actions misérablement inutiles : appliqué ici, ce mot désigne ce qu'on appelle familièrement des *économies de bouts de chandelles.* — « Ce sont des gens qui reviennent de Versailles et qui recueillent des *ravauderies* pour me les mander. » SÉVIGNÉ, 24 novembre 1675. — « Défiez-vous de M. le premier président qui est un *ravaudeur* (un diseur de riens, un *cancanier*). » Mme DE MAINTENON à l'archevêque de Paris, 15 novembre 1695.

3. C'est-à-dire, plus d'un an.

4. On voit que dans cette royale maison, comme dans une famille bien tenue, on tirait parti de tout : on taillait des robes aux petites, aux rouges, dans celles que les grandes avaient cessé de porter et qui pouvaient encore être de quelque usage.

5. Tant de couture dans leurs classes.

sachent faire un peu de tout. Vous les pressez, vous les poussez vous-mêmes, et qu'en arrivera-t-il? c'est qu'au milieu de cela, vous ne pouvez les bien élever. Comment voulez-vous qu'elles vous écoutent, et leur parler vous-même comme il faut, quand vous n'avez, comme elles, dans la tête que l'envie d'avoir fini votre tâche? Cet empressement-là ne vaut rien ; il faut un peu de tranquillité.

» Revenons à l'épargne; prenez-la pour vous, qui êtes religieuses; ménagez une chemise, une guimpe; portez des pièces à vos habits, cela convient fort à votre vœu de pauvreté; mais je ne crains point que vous poussiez cela trop loin pour la communauté. Je crois bien que vous ne manquez de rien en santé et en maladie; et si on retranchait quelque chose, on verrait peut-être bien à tort des représentations[1]; mais, parce que les demoiselles ne disent mot, fera-t-on des ménages pitoyables[2] pour elles sur le linge, sur les draps? les laissera-t-on pourrir aux lits de certains enfants qui ont des incommodités, ce qui fait après cela qu'on ne les peut blanchir? On retranche leurs rubans, leurs gants; et ce qui m'inquiète, c'est qu'on sera toujours

1. *Des représentations*, des réclamations de votre part. — Dans un autre entretien : « ... Une autre injustice dont vous seriez tentées et à laquelle je crains davantage que vous ne succombiez, c'est de ne pas toujours donner à vos demoiselles tout le nécessaire, pendant que peut-être vous ne voudrez manquer de rien (quoique la maison soit faite pour elles), ou que vous vouliez faire des dépenses superflues en ornements et en curiosités, malgré toutes les défenses qu'on vous en a faites. — Nous changerons donc beaucoup, dit Mme de La Neuville, car nous donnons bien volontiers aux demoiselles leurs besoins, et si largement, que vous nous en reprenez quelquefois. — Oui, répondit Madame, tant qu'il ne vous en coûte pas de vous retrancher à vous-mêmes; mais s'il fallait vous ôter une jupe pour les habiller, je ne sais si vous seriez aussi exactes à leur donner ce qu'il leur faut. Pendant que vous aurez assez pour vous et pour elles, je ne crois pas que vous les laissiez manquer; il faudrait un fonds de mauvaise volonté dont vous n'êtes pas capables. Mais si vos revenus diminuaient de manière qu'ils ne fussent plus suffisants, je craindrais bien qu'on ne se portât d'abord à retrancher aux demoiselles, et rien sur vous autres; car, ajouta-t-elle en riant, la grande pente est de pratiquer la pauvreté aux dépens d'autrui. » Aux Dames de Saint-Louis, 1706. — Elle les flattait peu en leur tenant ce langage, mais parlait d'expérience, n'ignorant pas combien les religieuses, même de très bonnes religieuses, sont attachées à leurs aises.

2. Des économies pitoyables.

tenté d'y revenir[1]; car, pour peu qu'on leur ôte, cela ne laisse pas d'être considérable à cause du grand nombre, et, encore une fois, voilà ce que je crains pour l'avenir. Cependant, il faudrait s'en tenir à ce qui a été réglé, qui ne peut être plus simple; je vous assure que rien n'aurait si mauvaise grâce que de vous voir, vous autres, bien étoffées, bien vêtues et bien en linge blanc, pendant qu'elles seraient dans la saleté et la négligence. Quand il viendra des temps bien misérables et bien fâcheux, où il faudra faire faire des retranchements, qu'on les fasse d'abord sur la communauté; qu'on vous voie un peu éguenillées[2]; qu'on diminue vos portions; et puis, quand vous aurez fait cela du temps, je vous permettrai de voir s'il faudrait de là passer à faire de même aux demoiselles. Mais que vous soyez bien traitées en tout, et qu'on ne prenne que sur elles, c'est une injustice que les supérieures ne doivent jamais souffrir.

XXXIV

Au sujet d'une lettre de saint François de Sales, dont on faisait la lecture dans la classe bleue[3].

Mars 1712.

Mme de Maintenon interrompit cette lecture et demanda à Mlle du Mesnil ce qu'elle entendait par l'humilité gaie et géné-

---

1. De revenir à ces retranchements, d'y retomber.
2. *Éguenillées* et non déguenillées, comme plus haut, *Lettres d'éducation*, L. 28, à Mme Du Pérou, p. 250.
3. C'est, dans le recueil des lettres spirituelles de l'évêque de Genève, celle qui est adressée *A une dame, pour l'exhorter d'être généreusement humble et saintement joyeuse.* — « Ayez, dit-il à cette personne, ayez beaucoup d'humilité, car c'est la vertu des vertus, mais humilité généreuse et paisible. Soyez fidèle à bien servir vostre maistre, mais gardez en son service une liberté filiale et amoureuse... Conservez un esprit d'une sainte joye, qui, modestement respandue sur vos actions et paroles, donne de la consolation aux gens de bien qui vous verront, afin qu'ils en glorifient Dieu, etc. »

reuse dont parlait saint François de Sales[1]. « Je crois, dit la demoiselle, qu'en cette occasion la gaieté consisterait à ne se point décourager des défauts dont l'humilité nous a fait convenir avec un bas sentiment de nous-mêmes[2]; et la générosité à nous donner de bon cœur et bien courageusement toute la peine nécessaire pour venir à bout de nous en corriger. » Mme de Maintenon fut très contente de cette réponse, et fit ensuite remarquer aux demoiselles la bonté et la solidité de l'esprit de saint François de Sales, sa droiture, sa douceur, et la manière raisonnable et insinuante avec laquelle il conduit les âmes à Dieu, et même à la plus haute perfection, quasi sans qu'elles s'en aperçoivent. « Que le vieux langage de ses ouvrages, ajouta-t-elle, ne vous rebute pas; je trouve qu'il n'en ôte point la beauté; mais quand cela serait, il n'en ôterait jamais la vérité et l'utilité. Le connaissez-vous, mes enfants, ce saint, et goûtez-vous ses maximes? — Oui, Madame, répondirent toutes les demoiselles, nous l'aimons et le goûtons beaucoup. — Ne pourriez-vous citer quelques-unes de ses maximes? »

« Madame, dit Mlle de Conflans, il dit, dans un chapitre de son *Introduction à la vie dévote*[3], qui traite de la manière de conserver

---

1. Ces lettres du Saint charmaient Mme de Maintenon : elle les mettait dans sa bibliothèque de choix, quoique peu sensible aux grâces de l'écrivain. « Lisez, je vous prie, écrivait-elle à une Dame de Saint-Louis, les lettres de saint François de Sales : elles sont dans ma petite bibliothèque : il y en a plusieurs à des personnes scrupuleuses. Vous êtes assez solide à présent *pour passer par-dessus le mauvais langage*, et pour démêler le bon sens et la droiture de tout ce qu'il écrit. » A Mme de Monfort, 20 septembre 1691. — Peu curieuse de *littérature*, et, en fait de goût et de langue, toute de son temps, c'est-à-dire, de la pure époque de Louis XIV, elle ne pouvait se plaire au style des écrivains, même les meilleurs, de l'âge précédent : pour elle, comme pour Louis XIV, c'était du *gaulois*.

2. *Aucun bas sentiment de nous-mêmes*. Expression déjà remarquée. V. plus haut, p. 345, n. 1.

3. C'est le XVe; *Comme il faut pratiquer la pauvreté réelle demeurant néanmoins réellement riche*. Voici le texte même du passage dont Mlle de Conflans rappelle fidèlement le sens : « ... Ma chère Philothée, je voudrais mettre en vostre cœur la richesse et la pauvreté, un grand soin et un grand mespris des choses temporelles... Ayez beaucoup plus de soin de rendre vos biens utiles et fructueux, que les mondains n'en ont pas. Dites-moy, les jardiniers des grands princes ne sont-ils pas plus curieux et diligens à cultiver et embellir les jardins qu'ils ont en

la pauvreté au milieu des richesses, que les jardiniers des princes sont plus curieux et plus diligents à cultiver et à embellir les jardins dont ils sont chargés que s'ils leur appartenaient en propre, parce qu'ils les considèrent comme étant aux rois et aux princes auxquels ils désirent de se rendre agréables par leurs services, et que de même nous ne devons pas regarder les biens que nous avons comme étant à nous, mais à Dieu, qui nous en a donné le maniement pour les employer à sa gloire, à notre salut, et à l'utilité du prochain, et qu'avec ces bonnes vues-là, nous lui sommes agréables d'en prendre soin [1]. »

« Oui, dit Mme de Maintenon, cela me fait souvenir d'un mot d'une de ses lettres qui me charme toujours, où il dit qu'il faut avoir autant de soin que de détachement. Remarquez qu'il ne veut pas qu'on soit sans soin, mais qu'on ait autant de l'un comme de l'autre, c'est-à-dire qu'il veut un juste milieu en tout.

» Dites-moi, Mademoiselle, en parlant à la même, si vous étiez mariée et que vous ayez quinze ou vingt mille livres de rentes, et que vous fussiez bien à votre aise, ce que vous feriez de votre bien [2] ? — Je nourrirais et habillerais bien mes enfants, dit la demoiselle, je payerais mes dettes, j'assisterais mes proches qui seraient dans le besoin, j'aurais soin des pauvres honteux, de tous ceux que je verrais dans la misère, j'irais porter mes charités dans les hôpitaux. — Tout cela est excellent, dit Mme de Maintenon, mais, entre toutes ces sortes de charités, vous devriez

---

charge, que s'ils leur appartenaient en propriété? Mais pourquoy cela? Parce, sans doute, qu'ils considèrent ces jardins-là comme jardins des princes et des roys, auxquels ils désirent se rendre agréables par ces services. Ma Philothée, les possessions que nous avons ne sont pas nostres; Dieu nous les a données à cultiver et veut que nous les rendions fructueuses et utiles (*profitables aux nécessiteux et aux pauvres*), et partant, nous luy faisons service agréable d'en avoir soin... »

1. C'est surtout dans l'intérêt de la bienfaisance et en vue de l'aumône, que, dans cet endroit, l'évêque de Genève, comme tant d'autres maîtres de la sagesse chrétienne, approuvait et même recommandait le soin des biens temporels. De là, la seconde partie de cet entretien.

2. Sur l'acquisition de cette terre faite, grâce aux dons du roi, en 1674, V. *Lettres diverses*, L. 15, à Charles d'Aubigné, p. 23, n. 4.

d'abord préférer vos pauvres parents, et les pauvres de vos terres. Mais si votre revenu venait à manquer par quelque malheur imprévu, ne pourriez-vous pas emprunter pour pouvoir soutenir vos charités, dans le dessein de rendre la somme dans six mois ou un an? cela serait-il injuste? » Mlle de Chaunac répondit que non. « Si vous croyez véritablement, ma fille, que cela fût bien fait, répondit Mme de Maintenon, vous vous trompez; il ne faut pas emprunter pour faire des charités; et si vous mettiez votre bien en charité, de quoi vivraient vos enfants? qui payerait vos domestiques? Il y a peu de personnes à qui il soit permis de mettre tout son bien en aumônes, comme à moi, par exemple, qui n'ai point d'enfants, et qui ai la terre de Maintenon en propre, ne l'ayant pas reçue en héritage de mes parents, ce qui fait que je puis en disposer sans faire tort à personne[1]. Il faut penser à conserver son bien pour ses héritiers, et même l'augmenter s'il n'est pas suffisant, surtout vous autres qui en avez peu; il faut tâcher d'augmenter votre fonds par vos économies. »

XXXV

Sur la droiture dans le monde.

1714.

« Je suis montée à votre classe, mes chères enfants[2], pour vous voir toutes et vous parler sur un mot que m'écrit une de vos compagnes, qui est sortie, et qui se plaint de ce qu'elle ne trouve point dans le monde la droiture[3] qu'on lui a apprise à Saint-Cyr.

---

1. C'est-à-dire, sans léser un *droit* proprement dit. Du reste, elle se hâte d'ajouter qu'il faut penser à conserver son bien pour ses héritiers. — En mariant sa nièce, Mlle d'Aubigné, en 1698, elle l'avait faite, d'avance, héritière de la terre de Maintenon.

2. Elle s'adresse à la classe bleue.

3. La droiture de conscience, l'esprit de justice et de probité.

J'ai fait plusieurs réflexions là-dessus, et j'ai pensé à vous aussitôt, et à vous dire que vous ne devez pas vous attendre à trouver partout la même droiture qu'on vous inspire ici; peu de personnes en sont capables : premièrement, parce qu'il y en a peu qui en aient naturellement; il y en a d'autres qui en auraient, mais qui ne savent pas en quoi elle consiste ni comment la placer; il y en a enfin qui le savent bien, mais il leur en coûterait trop; l'intérêt les retient, car il en coûte pour être droite. Vous ne le sentez pas à présent, mais vous le sentirez un jour, quand, par exemple, vous n'aurez que deux pistoles, et qu'il faudra que vous en donniez une par droiture, vous verrez que cela n'est pas si aisé; et cependant nous n'avons point de droiture, si, dès qu'il nous en coûte quelque chose, nous ne voulons pas faire ce qu'elle demande. Il n'y a rien de si rare dans le monde : on ne peut assez vous le dire. Qu'on ait un procès injuste, il y a peu de gens qui disent : Il faut l'abandonner, et ils tâchent, au contraire, d'en tirer ce qu'ils peuvent, ce qui ne devrait pas être, puisqu'ils le savent mauvais, car c'est une injustice considérable de soutenir une mauvaise cause; et quand il s'agit d'une perte considérable, ou de la moitié de notre bien, cela est encore plus difficile; il faut avoir une grande vertu pour passer là-dessus. Cependant il faut y passer, faire justice à ses dépens : autrement point de salut. On n'entend guère ce langage dans le monde, et si vous disiez dans la plupart de vos familles ce que je vous dis à présent et tout ce qu'on vous apprend à Saint-Cyr là-dessus, il y a bien des gens qui n'y comprendraient rien et qui croiraient, pour ainsi dire, que vous leur parlez grec[1].

---

1. Vérités tristes, pénibles à entendre, franchise un peu dure; les familles mêmes des Demoiselles ne sont pas épargnées; elle croit cette franchise utile. Elle veut qu'à leur entrée dans le monde ces âmes innocentes et droites ne se montrent pas trop scandalisées et effarées de ce qu'elles verront. — D'ailleurs, quelque fonds d'honnêteté qu'elles doivent emporter de Saint-Cyr, n'y a-t-il pas ici un avertissement pour elles-mêmes? « Il en coûte pour être droite; vous ne le sentez pas à présent, mais vous le sentirez un jour. Quand, par exemple, vous n'aurez que deux pistoles, *et qu'il faudra que vous en donniez une par droiture, vous verrez que cela n'est pas si aisé.* » — Cf. BOURDALOUE, *Sermon sur la restitution*, IIe P.

» Communément, chacun agit par intérêt, et l'intérêt étouffe la droiture naturelle ; mais si vous êtes assez heureuses pour avoir cette droiture, il ne faut point avoir de peine à souffrir ceux qui en manquent, ni pour cela ne vouloir pas vivre avec eux ; il faut, au contraire, qu'elle vous les fasse supporter patiemment dans la vue de la leur inspirer. Pour vous, tâchez, dans les occasions, de donner des marques de la vôtre et de la faire aimer ; puis, demeurez-en là, sans être continuellement à critiquer tous ceux que vous verrez manquer de droiture, et à dire : On ne fait point comme cela à Saint-Cyr, car ce serait le sûr moyen de vous faire haïr partout où vous iriez. Vous seriez bien malheureuses, si ce que vous apprenez ne servait qu'à vous rendre plus difficiles à vivre ; il faut, au contraire, qu'il serve à vous rendre accommodantes, et à vous faire supporter les travers que vous pourrez trouver, sans les partager. Il y a mille gens qui manquent d'éducation ; on voit peu de filles instruites avec les soins dont vous l'êtes ici : on vous précautionne sur tout ; faudra-t-il pour cela ne pouvoir vivre avec personne? Non assurément ; il faudra prendre patience et vous servir de tout ce qu'on vous aura appris pour agir avec le plus de droiture que vous pourrez, mais avec douceur, sans vouloir vous mêler de redresser les autres. Les vertus ne sont point opposées l'une à l'autre, et ainsi, en voulant être droites, il ne faut pas manquer à être charitables[1] ; un bien ne doit pas produire un mal, autrement ce ne serait plus un bien. »

Une maîtresse, prenant la parole, dit à Mme de Maintenon : « Il me semble que vous avez dit qu'une demoiselle de Saint-Cyr avait mandé qu'on était malheureuse d'avoir à vivre dans le monde, où l'intérêt règne, lorsqu'on avait essayé du désintéressement de Saint-Cyr. — J'en suis persuadée, répondit

1. Voilà une des meilleures leçons qu'elle pût donner. Rien n'est plus éloigné qu'un tel langage du caractère de dévote sèche et intolérante que, par malveillance, ou par méprise, on lui a souvent prêté.

Mme de Maintenon, car on ne le trouve guère parmi les hommes. Il est vrai qu'il n'en coûte pas beaucoup aux Dames de Saint-Louis présentement, parce qu'elles sont dans l'abondance; mais si, dans la suite, que leurs biens soient diminués ou qu'il leur arrive d'autres accidents, elles se maintiennent comme elles sont aujourd'hui[1] et ne reçoivent aucune pension ni présent, selon l'intention du roi, leur fondateur[2], alors on pourra dire qu'elles sont véritablement désintéressées; je l'espère de leur vertu et de la fidélité qu'elles m'ont toujours paru avoir aux obligations de leur état[3] et à ce qui leur est prescrit dans les lettres patentes. Pour revenir à ce qui se passe ailleurs, vous y verrez presque partout de l'intérêt, de l'injustice; et même il s'en trouve jusque dans les couvents, où il arrive quelquefois qu'une fille qui a peu apporté est moins bien traitée qu'une autre[4]; cela ne devrait pourtant pas être, mais enfin cela est, et il faut le souffrir, si on se trouve dans ce cas. Voilà à quoi peut vous servir ce que vous savez sur la droiture, sur la raison, et encore plus sur le bon esprit et sur la piété qui nous doit faire faire un bon usage, pour notre salut, de toutes ces sortes de choses qui répugnent à notre amour-propre et même à notre raison. »

---

1. *Si... elles se maintiennent...* C'est-à-dire si elles restent, d'esprit et de conduite, ce qu'elles sont aujourd'hui.

2. Tout bénéfice de ce genre leur était interdit par leurs *constitutions*. Le roi était l'unique bienfaiteur.

3. Elle l'espère, mais n'en répond pas. V. plus haut, p. 436, n. 1.

4. Nous dirions volontiers, comme Mme de Sévigné aux sermons de Bourdaloue, *Sauve qui peut!* Mme de Maintenon, ce jour-là, disait des *vérités à bride abattue*, mais sans aigreur, sans sévérité amère. Les conseils de discrétion, de savoir-vivre indulgent à la fois et prudent, de tolérance, qui précèdent, partent du plus riche fonds d'expérience, de raison, de charité.

XXXVI

Sur les amitiés.

Mai 1714.

Mme de Maintenon leur dit[1] : « J'ai dessein, aujourd'hui, mes enfants, de vous parler sur l'amitié. Il y en a de deux sortes, une bonne et une mauvaise : la bonne fait qu'on se porte mutuellement au bien, et la mauvaise, au contraire, en détourne. Vous ne pouvez être trop unies ensemble, mes enfants, et avoir trop d'amitié les unes pour les autres; mais il faut, pendant que vous êtes ici, que cette amitié soit générale et qu'elle n'exclue aucune de vos compagnes; car les amitiés particulières, qui sont très permises dans le monde, où il est fort libre et même convenable de se faire une société de gens choisis et de personnes de mérite, ne le sont pas dans les communautés, où elles font toujours des partages qui blessent le cœur de celles qui se sentent moins aimées et comme abandonnées. Votre règle est tournée de façon que vous ne sauriez vous associer ainsi plusieurs ensemble ; il faut vous accommoder avec celles avec qui vous vous trouvez, et les traiter aussi honnêtement les unes que les autres, quoiqu'il vous soit fort permis de vous sentir plus de goût, d'estime et d'amitié pour quelques-unes que pour les autres ; mais je vous exhorte fort à prendre la bonne habitude de ne pas laisser paraître ces inclinations particulières, pour ne point troubler la charité et l'union parfaite qui doit être égale entre vous toutes[2]. Cette leçon est celle que l'on donne à toutes les personnes de communauté, et l'on dit ordinairement que toutes les amitiés particulières sont la peste des *religions*. L'amitié, qui est une

1. Elle s'adresse aux élèves de la classe verte.

2. On a déjà vu avec quel soin elle recommandait aux maîtresses de « ne souffrir aucune liaison particulière entre les Demoiselles. » *Lettres d'éducation*, p. 206, 227, 229.

vertu si aimable et si douce, n'est donc point une vertu *religieuse*[1], mais bien une vertu propre aux personnes séculières, et quoique vous soyez séculières, elle ne vous convient pas encore, parce que vous êtes en communauté; mais quand vous serez hors d'ici, il vous sera fort libre d'avoir des amitiés particulières[2]; il faudra seulement user d'une grande prudence et de discrétion pour faire un bon choix, car vous hasarderiez de perdre votre réputation par la seule liaison que vous auriez avec certaines femmes ou filles qui ne seraient pas elles-mêmes d'un bon renom.

» On dit que vous aimez fort vos maîtresses; je vous en loue, cela marque un bon cœur; je vous exhorte seulement à leur témoigner votre amitié beaucoup plus par votre docilité et votre application à profiter de tout ce qu'elles vous recommandent, que par des caresses et des empressements, qu'il convient cependant que vous ayez pour elles jusqu'à un certain point. Je me souviens que j'ai aimé une de mes maîtresses, étant pensionnaire dans un couvent[3], à un point que je ne puis dire[4]; je n'avais pas de plus grand plaisir que de me sacrifier pour son service. J'étais fort avancée dans les exercices, de sorte que, dès qu'elle était sortie, je faisais lire, écrire, compter, l'orthographe et jouer toute la classe[5], et je me faisais un plaisir de faire tout son ouvrage sans qu'il me fallût d'autre récompense que celle de lui faire plaisir. Je passais les nuits entières à empeser le linge fin

---

1. C'est-à-dire, une vertu de couvent, une vertu pour religieuses.

2. Alors pourquoi ne pas souffrir que ces amitiés commencent au temps même de l'éducation, dans l'âge des goûts innocents, des sentiments purs, des affections désintéressées? Pourquoi traiter, sur ce point, en religieuses des filles qu'on élevait pour le siècle? — Sur cette interdiction qui nous semble d'une prudence excessive et d'une logique contestable, V. notre *Introduction*, IIe Partie.

3. Aux Ursulines de Niort. Elle n'avait alors que dix ou onze ans.

4. A tel point, qu'elle semble bien avoir dépassé, enfant, à l'égard de cette maîtresse si tendrement préférée, la mesure d'empressements et de preuves extérieures d'affection qu'elle prend soin de marquer dans cet entretien, et que nous avons déjà vue tracée ailleurs: de telle sorte que l'exemple (et nous sommes loin de nous en plaindre) ne répond pas ici parfaitement au précepte.

5. La Dame de Saint-Cyr qui a rédigé cet entretien, s'est ici fort négligée sur la construction.

des pensionnaires, afin qu'elles fussent toujours propres et qu'elles fissent honneur à la maîtresse sans qu'elle en eût la peine; j'étais charmée de voir son étonnement de trouver tout son ouvrage fait sans elle. Je faisais coucher promptement mes compagnes, je les pressais tant, qu'elles n'avaient pas le temps de se reconnaître; elles se couchaient pourtant diligemment et de bonne grâce par complaisance pour moi, car j'étais fort aimée. J'amassais beaucoup de bouts de chandelle, et je faisais en sorte qu'on ne brûlât pas autre chose dans toute la classe pendant une semaine, pour que j'eusse le plaisir de donner de temps en temps une chandelle entière à ma maîtresse pour des lectures et autres exercices qu'elle faisait pendant la nuit. Je pensai mourir de chagrin quand je sortis de ce couvent, et j'eus l'innocence, pendant plus de deux ou trois mois, de demander à Dieu tous les jours, soir et matin, de mourir, ne pouvant comprendre que je pusse vivre sans la voir; et cependant j'étais, en ce temps-là, dans de grandes ferveurs; mais c'était manque d'instruction, car si j'avais su qu'il ne faut pas souhaiter la mort pour de tels motifs, je ne l'aurais pas fait; mais j'y allais bien simplement et bien franchement, puisque je m'adressais à Dieu, et que ce n'était pas par aigreur ni par amertume de cœur que je faisais cette prière. Je crois que, voyant mon innocence, il ne m'en a pas su mauvais gré. Je priais pour elle tous les jours, et, étant ensuite entrée dans le monde, et même dans le grand monde, je ne l'ai jamais oubliée ; je lui écrivais régulièrement deux fois la semaine, je ne le pouvais faire davantage, la poste pour le Poitou ne partant pas plus souvent; mais, quelque affaire pressée que j'eusse, je ne manquais point de lui écrire le mercredi et le dimanche. Tout le monde me louait de ma reconnaissance et d'avoir un si bon cœur, et mon amitié pour elle n'a fini qu'avec sa vie. Quand je fus établie [1], je

---

1 Elle veut dire, quand mon avenir fut assuré (par les bienfaits du roi et par l'achat de Maintenon, en 1674).

demandai d'aller faire un voyage en Poitou pour voir mes parents, mais c'était en effet pour voir ma chère mère Céleste, car c'était son nom ; je fis cinquante lieues exprès, mais sous un autre prétexte.

» J'ai toujours aimé les personnes qui ont eu soin de moi : la mère de Delisle, mon maître d'hôtel, était ma gouvernante[1] et la femme de chambre de ma tante[2], chez laquelle je demeurais ; je l'aimais avec une tendresse surprenante, je lui montrais à lire et à écrire, et, quand j'avais fait quelque faute, elle me disait : « Vous avez fait quelque chose mal à propos, vous ne me montrerez point à lire aujourd'hui, par punition. » J'étais affligée et pleurais amèrement. Je la peignais aussi ; et elle me disait, quand j'avais fait quelque faute : « Vous ne me peignerez point demain. » Je me désolais, j'étais inconsolable, et j'ai toujours conservé une grande amitié pour cette femme-là, jusqu'à la faire venir, trente ans après, auprès de moi à la cour. Pour Delisle, qui est son fils, je l'aime tout à fait, non seulement parce que c'est un très bon homme, mais encore parce qu'il est le fils de cette femme qui était ma gouvernante. Voilà de ces amitiés fortes, et qui cependant ne sont point blâmables, et je vous louerai toujours du goût que vous montrez pour vos maîtresses, et de la reconnaissance que vous leur témoignez ; il faut seulement que les marques extérieures que vous en donnez soient égales envers toutes[3], quoique, comme je vous le dis, il vous soit fort permis d'avoir plus d'inclination pour l'une que pour l'autre ; mais, encore une fois, toutes les marques de préférence font de très mauvais effets dans les communautés.

---

1. Il a déjà été question précédemment de cette gouvernante bien aimée. V. plus haut, p. 358.

2. Mme de Villette, qui l'avait maternellement élevée pendant les premières années de son enfance, et dans les temps qui suivirent le retour d'Amérique.

3. On ne peut guère espérer que ces préférences, si naturelles, pour certaines maîtresses dignes de les inspirer, se contiennent à ce point, qu'elles se dissimulent, et disparaissent sous des marques extérieures d'affection et de reconnaissance *égales envers toutes les maîtresses*, sans exception.

» Quant à vos compagnes, je vous répète qu'il faut tâcher de ne point montrer ici, du moins d'une manière trop marquée, plus d'amitié pour les unes que pour les autres, à moins que ce ne soit pour les plus raisonnables, les plus vertueuses et les plus pieuses, et qu'un chacun en voie le motif ; ce goût-là est la marque d'un bon esprit et d'un cœur incliné au bien. »

XXXVII

Sur l'indiscrétion.

1716

Mme de Maintenon ayant demandé aux demoiselles de la classe jaune sur quoi elles désiraient qu'on leur fît l'instruction, Mlle de Chardon proposa l'indiscrétion ; Mme de Maintenon la renvoya à la *Conversation*[1] qu'elle avait faite sur cette matière.

Elles demandèrent ce que c'était que de rompre en visière[2]. « C'est, dit Mme de Maintenon, dire des choses désobligeantes en face, comme de reprocher ouvertement à une personne les défauts de l'esprit ou du corps, quelque malheur arrivé dans sa famille, et choses semblables[3]. Elles demandèrent des exemples sur l'indiscrétion : « C'en est une, répondit Mme de Maintenon, de parler d'un défaut devant une personne qui l'a, de relever les avantages d'une belle taille en présence d'un bossu, de parler du désagrément d'une personne qui a quelque autre difformité

---

1. C'est la XIe, intitulée *De l'indiscrétion*.

2. Expression employée dans cette *Conversation*, que les demoiselles avaient lue récemment ou qu'on avait apprise par cœur pour la jouer. » — « L'indiscrète fâche sans vouloir fâcher ; elle entre mal à propos, elle sort à contre-temps ; elle parle toujours d'elle-même ; elle *rompt en visière* ; elle écoute ce qu'on ne veut pas qu'elle entende, etc. »

3. Au sens général, *rompre en visière*, c'est « attaquer ou contredire quelqu'un en face, brusquement et violemment. » *Académie française*. — Primitivement, cela se disait quand un homme d'armes rompait sa lance dans la visière de son adversaire.

devant quelqu'un qui serait borgne ou qui aurait la bouche de travers ou qui boiterait, et pareilles choses; de dire qu'on serait bien fâché d'avoir des parents qui fussent morts sur un échafaud devant une qui a un semblable malheur dans sa famille; de vanter la noblesse devant des personnes qui ne sont pas nobles et qui tiennent cependant un certain rang par leur fortune[1].

» Une personne indiscrète fait tout mal à propos, elle entre à contre-temps, elle sort de même; entrer mal à propos, c'est rendre visite à une personne quand elle est en affaires, ou qu'elle est avec une autre qui lui est assez intime pour être bien aise de se trouver seule avec elle; on sort à contre-temps, quand, après avoir fait cette indiscrétion, on fait sentir à la personne qu'on s'aperçoit qu'elle serait bien aise de se trouver seule avec son amie et qu'on sort sur-le-champ; c'est l'embarrasser et l'obliger à se défendre, car il n'y a personne qui ose convenir tout franchement que vous êtes de trop dans la conversation. Quand on a tant fait que de faire une visite mal à propos, il faut faire comme si on ne s'apercevait pas de l'embarras qu'on cause, rendre sa visite très courte, et chercher un prétexte pour en sortir honnêtement, et le plus tôt qu'on peut, sans faire sentir que c'est parce qu'on s'aperçoit qu'on interrompt la conversation commencée avec l'autre personne, à moins que celle qu'on va voir ne fût en affaire; car, pour lors, il serait de la prudence de ne pas passer outre et de remettre la visite à un autre jour. Une personne indiscrète n'entend point ce qu'on veut qu'elle sache, et elle écoute ce qu'on ne veut pas qu'elle entende; parce que dans le premier cas, au lieu d'écouter ceux qui parlent et d'entrer dans

---

1. « Il y a parler bien, parler aisément, parler à propos. C'est pécher contre ce dernier genre que de s'étendre sur un repas magnifique que l'on vient de faire devant des gens qui sont réduits à épargner leur pain; de dire merveilles de sa santé devant des infirmes; d'entretenir de ses richesses, de ses revenus et de ses ameublements un homme qui n'a ni rentes ni domicile; en un mot, de parler de son bonheur devant des misérables : cette conversation est trop forte pour eux, et la comparaison qu'ils font de leur état au vôtre est odieuse. » LA BRUYÈRE, *De la société et de la conversation.*

le sujet de la conversation, elle l'interrompt pour dire ce qui lui vient dans l'esprit; elle écoute ce qu'on ne veut pas qu'elle entende dans une conversation dont elle ne devrait pas être, au lieu de se retirer prudemment quand elle voit des personnes qui parlent bas[1].

Rien ne rend si indiscrète que de n'être occupé que de soi; c'est ce qui fait qu'on ennuie, rapportant tout à soi, ne parlant que de soi, de ses maux[2], de ses affaires; rien ne rend si désagréable dans la société. Je connais une jeune personne de la cour qui est haïe de tout le monde sans être mauvaise, mais seulement parce qu'elle n'est occupée que d'elle-même et qu'elle veut toujours en parler. On m'en faisait des plaintes un de ces jours, on prétendait qu'elle nuisait aux autres par les rapports qu'elle m'en faisait. Je répondis : Comment me dirait-elle ce que font les autres, elle qui ne parle que d'elle-même? La personne qui m'en faisait des plaintes convint avec moi que c'était là, en effet, son tort et ce qui l'a fait haïr. Je ne sache pas d'ailleurs qu'elle ait jamais fait ni dit du mal à personne.

» Pour éviter les indiscrétions, il faut, comme je vous le disais tout à l'heure, être occupé des autres plus que de soi; penser, avant que de parler, si ce qu'on va dire ne fera de peine à personne, s'il n'aura pas de mauvaises suites; prendre garde si en se plaçant on n'incommode point quelqu'un. — N'est-ce pas une indiscrétion, dit Mlle de Chabot, de révéler un secret? — Cela passe l'indiscrétion, répondit Mme de Maintenon; c'est une perfidie qui est bien opposée à la probité dont nous parlions l'autre jour; c'est une infamie dont une personne d'honneur n'est pas capable. Lequel aimeriez-vous mieux, dit-elle, en apostrophant Mlle de Vandeuil, de dire indiscrètement votre se-

---

1. « C'est le rôle d'un sot d'être importun : un homme habile sent s'il convient ou s'il ennuie; il sait disparaître le moment qui précède celui où il serait de trop quelque part. » LA BRUYÈRE, *De la Société et de la conversation.*

2. *De ses maux.* Que de confidences de cette dernière espèce on essuie même de la part de gens qui passent pour bien élevés!

cret à quelqu'un, ou de déclarer celui qu'un autre vous aurait confié? — J'aimerais mieux, dit la demoiselle, dire celui d'un autre. — Ce sentiment est plus naturel que généreux, repartit Mme de Maintenon, car révéler un secret qu'on vous a confié est une trahison, une bassesse, une infamie, et si vous dites le vôtre, ce n'est qu'une imprudence qui ne porte d'ordinaire préjudice à personne; votre secret est à vous, vous êtes maîtresse de le dire à qui il vous plaît; si vous le placez mal, tant pis pour vous : c'est une indiscrétion; mais le secret qu'on vous a confié est un dépôt qui doit être sacré et dont vous ne pouvez disposer; c'est pourquoi toutes les règles du christianisme et de l'honneur vous imposent la nécessité de ne le pas violer; mais il est de la prudence de ne vous pas engager au secret avant de savoir si vous pouvez, en conscience, ne pas déclarer ce qu'on veut vous donner sous le secret.

» Voici un petit détail des plus communes indiscrétions qu'il faut tâcher d'éviter avec soin, si l'on ne veut pas être fort désagréable en société :

» Choisir la place la plus commode; prendre ce qu'il y a de meilleur sur la table; interrompre ceux qui parlent; parler trop haut[1]; montrer par quelque air du visage que ce que l'on dit vous fâche ou vous ennuie, ou qu'on le trouve trop long; parler de soi, de ses sentiments, de ses aventures, de sa naissance, de sa famille, de ses répugnances, de ses inclinations, de sa santé, de ses maladies; non point que l'on ne puisse faire quelquefois quelques-unes de ces choses-là, mais il faut que cela soit rare;

---

1. « J'entends Théodecte de l'antichambre; il grossit sa voix à mesure qu'il approche. Le voilà entré : il rit, il crie, il éclate... Il n'est pas moins redoutable par les choses qu'il dit que par le ton dont il parle. Il ne s'apaise et ne revient de ce grand fracas que pour bredouiller des vanités et des sottises. Il a si peu d'égards aux temps, aux personnes, aux bienséances, que chacun a son fait sans qu'il ait eu l'intention de le lui donner : il n'est pas encore assis qu'il a, à son insu, désobligé toute l'assemblée. A-t-on servi, il se met le premier à table et dans la première place; les femmes sont à sa droite et à sa gauche. Il mange, il boit, il conte, il plaisante, il interrompt tout à la fois; etc. » LA BRUYÈRE, *De la société et de la conversation.*

dire dans ce que l'on raconte des circonstances inutiles; allonger ce que l'on dit au lieu de le raccourcir; ne pas montrer d'attention à ce que l'on nous dit; parler bas à l'oreille devant quelques personnes à qui l'on doit du respect; parler ou faire du bruit à un spectacle, en cérémonie; parler de quelque défaut devant ceux qui l'ont; parler pour parler, sans qu'il y ait de l'utilité ou du plaisir pour les autres; rire immodérément; se mettre devant le jour de quelqu'un qui travaille ou qui fait quelque autre chose; s'approcher trop près de quelqu'un qu'on respecte; ne pas écouter une lecture où l'on se trouve; ne pas attendre la fin d'une histoire qui nous ennuie; se trop presser de dire ce qu'on vient d'apprendre; montrer qu'on savait ce qu'on veut dire; se servir de ce qui est aux autres; parler trop vivement; hasarder de gâter ce qui est aux autres; montrer qu'on voit et qu'on entend ce qu'on veut vous cacher; écouter quelqu'un qui parle bas; dépenser librement ce qui n'est point à nous[1]; faire des questions inutiles; montrer qu'on sait un secret; quand quelque chose devient public, montrer qu'on le savait; montrer qu'on devine ce qu'on ne nous veut pas dire; s'avancer trop; ne pas craindre de faire attendre; ne pas craindre d'incommoder les autres; emprunter trop facilement; garder trop longtemps ce qu'on emprunte; lire les lettres qu'on trouve; ne pas ménager ses domestiques sur leur travail, sur leurs pas, sur leur repos; présumer de ses forces, et pour le corps et pour l'esprit; se pousser trop par des austérités qui ne sont pas de notre état, sans prévoir que nous manquons ensuite à ce qui en est; parler de sa conscience à ceux qui n'en sont pas chargés; parler trop

---

1. *Dépenser librement ce qui n'est point à nous.* C'est là un genre d'indiscrétion qui mériterait un autre nom: de même que plus loin, *garder trop longtemps ce qu'on emprunte.* — Toutes ces indications sont données un peu pêle-mêle, sans distinction de manquements graves ou légers et non sans quelques redites; mais il n'en est aucune qui ne soit utile, et dont beaucoup de personnes ne puissent faire leur profit. — Cette page, d'un si prévoyant et si juste détail, serait bonne à relire de temps en temps, comme ces listes de péchés à l'aide desquelles on fait son examen de conscience.

de ses confesseurs; vouloir que les autres pensent et agissent comme nous; répondre trop facilement des autres; porter son jugement facilement, soit des choses, soit des personnes; agir et parler sans réflexion; assurer ce qu'on n'a pas vu; parler avec décision; demander à une dame quel âge elle a; regarder par-dessus l'épaule ce qu'elle lit ou ce qu'elle écrit; rire de ce qu'on n'entend point; rire des façons des étrangers qui nous paraissent si singulières, ou de leur langage, quand ils ne parlent pas bien le français. »

XXXVIII

Sur la politesse.

Juillet 1716.

Mme de Maintenon, ayant fait venir dans son appartement[1] les six plus raisonnables de la classe verte, leur dit : « Ce n'est point, mes enfants, pour vous faire le catéchisme que je vous envoie chercher aujourd'hui, mais pour vous parler sur la manière de vivre avec la politesse et les bienséances qui conviennent. Puisque Dieu vous a fait naître demoiselles, ayez-en les manières; que celles d'entre vous qui ont été bien élevées chez messieurs leurs parents les conservent, et que les autres s'appliquent avec soin à les acquérir. Cela est plus important que vous ne sauriez croire; la grossièreté rebute tout le monde et même les personnes les plus vertueuses; cela inspire malgré soi un certain dégoût qui fait qu'on évite d'avoir affaire aux personnes qui n'ont ni attention, ni politesse, ni savoir-vivre. Je vous en ai souvent parlé dans les classes, mais votre maison se

---

1. Les années, une santé très affaiblie ne permettaient pas à Mme de Maintenon d'aller visiter et instruire les Demoiselles dans leurs classes aussi souvent qu'autrefois.

renouvelle en si peu de temps qu'il faut aussi répéter très souvent les mêmes choses. Je vous dis donc encore, mes enfants, que vous ne sauriez trop tôt prendre l'habitude d'être polies entre vous, c'est le moyen de l'être avec tout le monde. Ne vous tutoyez point, ne vous appelez pas tout court; défaites-vous de ces gros tons rudes et traînants qu'on est tout surpris de trouver en des demoiselles[1].

» Que toutes vos actions soient tranquilles, douces et modestes; ne jetez point une porte, ni un siège, ni un livre de toutes vos forces, comme un manœuvre ferait d'une pierre. Conduisez la porte doucement avec la main, et posez de même de bonne grâce le siège, le livre et toutes autres choses. Ne passez devant personne sans faire la révérence, faites-vous-la les unes aux autres[2], pour vous y accoutumer. Cédez-vous le pas à une porte, ou du moins, faites-vous un petit air de politesse[3] avant que d'entrer, et que ce ne soit pas à qui le fera la première, comme je l'ai souvent vu. Ne répondez jamais de oui et de non tout court; il vous est absolument nécessaire d'y ajouter oui, monsieur, oui, madame; non, ma mère, non, mademoiselle, etc., si vous ne voulez pas être aussi grossières que les paysannes les plus mal apprises[4]. Ne recevez jamais rien et ne présentez jamais rien à qui que ce soit, sans faire auparavant un geste de politesse. Parlez bon français et n'inventez pas mille mots qui ne signifient rien et ne sont en usage nulle part. Encore une fois, mes chères enfants, puisque Dieu vous a fait naître demoiselles, prenez-en les manières aussi bien que les sentiments, et mettez-

---

1. Chez des demoiselles nées comme vous.

2. Entre elles aussi? Ce serait bien cérémonieux. Il est vrai qu'elle ajoute : « pour vous y accoutumer; » afin que, l'habitude étant prise, elles n'y manquent pas dans d'autres rencontres.

3. *Un petit air de politesse.* Un certain air qui témoigne qu'on est prête à céder le pas.

4. Elle a grandement raison d'insister ici comme elle le fait : que de peine donnent à nos maîtresses ces malheureux *oui et non tout courts*, pour en déshabituer les enfants!

vous dans l'esprit, une fois pour toutes, que quelque vertu, quelque mérite, quelque talent et quelques bonnes qualités que vous puissiez avoir d'ailleurs, vous serez insupportables aux honnêtes gens[1], si vous ne savez pas vivre.

» J'éprouvai cela moi-même, il y a quelque temps, au sujet d'une fille très vertueuse qui se vint présenter pour être à notre noviciat; sa grossièreté, sa mauvaise contenance, son ton, ses méchantes expressions et toutes ses manières me déplurent si fort que je me tins, comme l'on dit, à quatre, pour ne l'en pas faire apercevoir[2].

» Je n'ai pas la force de monter[3] à vos classes aussi souvent que je le faisais autrefois, mais je compte, mes enfants, que vous allez reporter à vos compagnes tout ce que je vous dis là, et que vous ne manquerez pas, par vos exemples et par vos paroles, à les renouveler toutes dans l'envie d'acquérir les bonnes manières dont nous parlons. Quoique vous soyez chargées d'un certain petit commandement sur vos compagnes, cela ne vous met pas en droit de leur parler avec empire, ni avec hauteur, ni par grossièreté; au contraire, vous devez vous attacher plus qu'aucune autre à le faire avec politesse, afin de leur servir de modèles en tout. Par exemple, dites doucement et honnêtement à l'une : « Voudriez-vous bien vous reculer pour ne pas ôter le jour à une telle? » à une autre : « Je vous prie de faire un peu de place à celle-là; » une autre fois : « ... Vous me feriez grand plaisir; » et à celle-là : « Si vous vouliez bien lui aider à faire son ouvrage, ou lui faire répéter telle chose sur laquelle la maîtresse la doit examiner aujourd'hui... » Ainsi du reste et de mille sortes de choses qui se présentent à tous moments.

» Que tout votre extérieur soit bien composé[4], tenez-vous

1. Aux gens bien élevés.

2. Elle ne dit pas ce qu'elle fit de cette fille *très vertueuse :* il paraît bien qu'elle ne lui ouvrit pas l'entrée du noviciat.

3. L'appartement de Mme de Maintenon à Saint-Cyr était au rez-de-chaussée, et elle avait alors près de quatre-vingt-deux ans.

4. Mesuré, réglé; arrangé comme il faut. *Composé,* en ce sens fréquent au

droite, portez bien la tête, n'ayez point le menton baissé : la modestie est dans les yeux, qu'il faut savoir conduire modestement[1], et non dans le menton[2]. Quelque chose que vous disiez ou que vous fassiez, prenez garde à ne fâcher personne et à n'incommoder qui que ce soit; c'est de quoi il faut être toujours occupée, si l'on ne veut déplaire presque incessamment dans la société.

» Si vous vous asseyez, prenez garde de n'incommoder personne, de n'en être ni trop près, ni trop loin; prenez la place qui vous convient et point celle d'un autre. N'approchez jamais assez près d'une personne pour la pousser, et si, par malheur, cela arrivait, il en faudrait faire de sincères excuses. Une d'entre vous, cependant, me poussa assez brusquement il y a quelques jours pour entrer avant moi, sans seulement s'en apercevoir; cela me fait juger que vous êtes accoutumées à avoir ces mauvaises manières-là les unes avec les autres, et c'est ce que je voudrais détruire pour toujours. Il n'y aurait rien à désirer à votre éducation, si vous pouviez vous élever dans cette politesse que nous vous demandons et qui vous devrait être naturelle.

» Les petits exemples d'attention que je viens de vous citer vous doivent servir pour toutes les autres occasions. Cette politesse s'étend presque à tout et doit accompagner toutes vos actions extérieures, soit pour le ton, l'air, la manière et la façon de les faire.

» Promettez-moi, mes enfants, de profiter de ce petit entretien; allez travailler à le rendre aussi utile à vos compagnes, et donnez-leur le bonjour de ma part. »

XVIIe siècle (*compositus*), n'entraîne aucune idée d'affectation, et n'a rien du sens de *compassé*.

1. Elle n'exigeait nullement qu'on les tînt baissés. V. *Lettres d'éducation*, L. S, p. 210, n. 1.

2. Un rayon de gaieté traverse cet entretien empreint, d'ailleurs, d'une douceur toute maternelle.

XXXIX

De la fidélité qu'on doit avoir aux intentions des fondateurs.

1694.

Parlant à Madame de l'instruction qu'elle nous a écrite sur le gouvernement de la maison, nous lui témoignâmes l'envie que nous avions d'y être fidèles, et combien nous étions charmées de la droiture[1] de tout ce qu'elle nous demandait. « Il serait à souhaiter, reprit-elle, que vous en fussiez bien persuadées ; mais il ne faut pas s'attendre de trouver toute une communauté capable d'entrer dans ces sentiments : il y en aura peut-être plusieurs qui ne goûteront pas tout à fait ce que je marque dans cet écrit, et qui voudraient autre chose qui leur paraîtrait meilleur. On est ordinairement porté à s'écarter des devoirs de son état pour embrasser un bien étranger ; on se lasse de faire toujours la même chose, et il faut avouer que cet assujettissement aux mêmes exercices est proprement l'austérité de la vie religieuse. C'est en quoi consiste la grandeur du sacrifice que vous faites à Dieu dans votre profession, et d'où vient son excellence au-dessus de l'état séculier. Le vôtre, à le bien prendre, est sans comparaison plus doux[2] ; mais votre mérite, et ce qui coûte le plus à la nature, c'est la nécessité que vous vous imposez de suivre une règle durant vingt, trente, et soixante ans, que vous aurez peut-être à vivre. Nous n'avons point cette contrainte dans le monde ; elle est nécessaire dans la religion ; sans cela il n'y aurait aucun

---

1. De la parfaite justice... — *Droiture*, en des nuances de sens diverses (exacte conformité à ce qui est de devoir ou de droit, droiture d'esprit, rectitude de conduite, fermeté, constance dans la droite voie), est, on a pu le remarquer, dans les leçons morales de Mme de Maintenon, un des mots qui reviennent le plus souvent. — *Droiture*, *solidité*, sont pour elle des mots favoris. On a pu les remarquer associés, comme deux inséparables, dans une phrase de la page 419. — On sait qu'elle avait fait graver sur son cachet un niveau et, pour toute légende, l'adverbe latin : *Recte*.

2. Plus doux que l'état séculier (du moins à certains égards).

ordre ni stabilité; l'esprit humain a besoin qu'on le fixe, car lorsqu'il est laissé à lui-même, il change continuellement. Toutes choses ont leur pour et contre; les raisons qui ont déterminé à les régler d'une manière ne frappent pas toujours également; il vient d'autres vues qui paraissent meilleures et qui peuvent l'être en effet; mais rien n'est si bon que de fixer l'inconstance naturelle.

» Vous l'avez expérimenté dans cette maison : combien a-t-on changé de règlements, auxquels il a fallu revenir? et votre Institut n'a commencé à prendre quelque forme que depuis que tout est arrêté. Vous devez cependant vous attendre que vous serez souvent tentées de vous éloigner de l'esprit de votre Institut sous des prétextes spécieux, qui sembleront très excellents, et par des personnes fort vertueuses. Ne l'avons-nous pas déjà éprouvé? M. N. qui doit bien savoir vos obligations, puisqu'il a eu une si grande part à faire vos règles, ne tenait-il pas ici Mlle de Ludres, à qui le roi payait une pension [1], et qui, par conséquent, n'était plus dans le cas des pauvres demoiselles pour qui la maison est faite, et cela par charité, pour leur procurer une bonne éducation? Je ne l'ai pu convaincre que cela fût contre la fondation, et il m'a fallu user d'autorité pour faire sortir cette demoiselle. Mme la maréchale de Noailles ne nous a-t-elle pas sollicitées de prendre ses filles pour qu'elles profitassent de l'éducation de Saint-Cyr [2], en me disant qu'elle ferait élever dans des couvents plusieurs demoiselles des pensions qu'elle aurait données pour les siennes? Tous les jours vous serez attaquées par de semblables propositions. Des personnes très pieuses vous diront qu'on pourrait faire de grandes charités de ce que vous donnez à votre gé-

1. Une pension sur sa cassette avant l'entrée de la demoiselle à Saint-Cyr : elle n'était donc point dans les conditions nécessaires pour y être admise.

2. « Mme la Maréchale de Noailles m'a proposé bien des fois de mettre ici ses huit ou dix filles, à condition qu'elle payerait la pension d'un pareil nombre de demoiselles de Saint-Cyr dans un autre couvent. » *Instruction aux religieuses de Saint-Louis*, de 1707.

néalogiste[1], que c'est une préférence humaine de ne vouloir que des filles nobles, que Dieu n'a acception de personne. Cela est vrai en soi, mais, pour vous autres, vous êtes indispensablement obligées de remplir l'intention de votre fondateur : il a eu dessein que les grands biens qu'il vous a donnés fussent employés pour les pauvres demoiselles de son royaume. Le roi pourrait dire : Je sais bien que l'âme d'une personne de basse condition est aussi chère à Dieu que celle d'une demoiselle, mais il m'a mis au cœur de secourir la noblesse; c'est à cette bonne œuvre que j'ai destiné les deux cent mille livres de rentes de la fondation de la maison de Saint-Louis; nous avons fait plusieurs autres établissements, mais enfin celui-ci est uniquement pour elles.

» Laissant à part, continua Madame, les motifs excellents qui ont porté le roi à fonder cette maison[2], quand ce ne serait que la destination qu'il a faite de ce bien, vous ne pouvez la changer sans faire une grande injustice, et l'on cesse d'avoir droit sur le bien d'une fondation dès qu'on manque d'en exécuter les conditions. Si un homme avait donné de l'argent pour fonder des messes, serait-il permis à ceux qu'il en aurait chargés d'en faire bâtir un hôpital, sous prétexte qu'il y aurait plus d'utilité pour le prochain? Non, sans doute; ils seraient obligés, en conscience, de suivre la volonté du donateur; mais rien n'est si rare que cette fidélité. Je suis persuadée que c'est une des raisons pourquoi nous voyons tant de monastères ruinés : Dieu ne

---

1. Le généalogiste attaché à Saint-Cyr pour vérifier les titres de noblesse des familles qui sollicitaient l'admission de leurs filles dans l'établissement.

2. Dans la nouvelle organisation militaire introduite sous Louis XIV par Louvois, « la noblesse, qui était et restait l'âme de la guerre, se voyait pour la première fois assujettie à des règlements stricts et à des obligations continues qui choquaient son esprit et aggravaient ses charges. La royauté contractait donc envers elle de nouveaux devoirs. Louis XIV le reconnut et eut à cœur de s'en acquitter (fondation de l'hôtel des Invalides; formation des compagnies de cadets; création de Saint-Cyr pour deux cent cinquante demoiselles nobles et pauvres). » SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, T. VIII, sur *l'Histoire de Saint-Cyr*, de Lavallée.

peut pas bénir une conduite si injuste, et je crois qu'il en demandera un compte très rigoureux. Cependant cette injustice se trouve presque universellement dans tous ceux qui se chargent des fondations : les maisons les plus régulières s'éloignent en quelques choses des intentions de ceux qui les ont instituées; c'est ce qui me fait craindre pour vous autres; ce sera un miracle si vous demeurez fidèles à ce qui vous est prescrit; vous serez en cela bien singulières[1]. »

Nous dîmes à Madame que nous espérions ce miracle du soin qu'elle avait pris de nous instruire et de nous précautionner. « Pour moi, reprit-elle, je ne puis faire autre chose pour décharger ma conscience que de vous répéter incessamment vos obligations; je le ferai jusqu'au dernier soupir, en abandonnant le succès à Dieu : il ne nous rendra point responsables de l'avenir, quand nous n'aurons rien négligé pendant notre vie pour prévenir le mal et pour l'empêcher. Vous en serez de même quittes devant lui, si, jusqu'à la mort, vous vous montrez inébranlables dans vos devoirs. Après cela, si Dieu, dans ses décrets éternels, a prévu que la maison de Saint-Louis doive être détruite dans cent ans[2], nous devons adorer ses jugements et ne rien vouloir trop fortement. Mais, tant que nous vivrons, nous devons tenir ferme aux conditions de la fondation dont il nous a chargées. »

Nous priâmes Madame de nous dire les moyens qui pourraient

---

1. « Ce miracle a eu lieu, dit l'historien de Saint-Cyr (Lavallée); la maison de Saint-Louis, à l'heure où elle fut détruite, avait gardé toute la pureté et la perfection de ses commencements. »

2. Près de cent ans après la date de cet entretien, la maison royale subissait le sort des autres couvents : Saint-Cyr dévasté perdait même son nom, et s'appelait, pour un temps, *Val-libre*. — Le duc de Noailles, dans un opuscule intitulé *Histoire de la maison royale établie à Saint-Cyr* (1843), raconte que, en 1793, au moment où la maison était à l'agonie, les Dames, réunies dans la salle de la communauté, écoutaient la lecture de cette instruction de Mme de Maintenon ; à ce passage, « le livre échappa des mains de Mme de la Tremblaye qui faisait la lecture ; il y avait juste cent ans que les premières Dames avaient prononcé leurs vœux : elles restèrent toutes frappées de ce prophétique avertissement. »

nous soutenir dans la régularité. « C'est, répondit-elle, de ne pas faire mystère de vos obligations, de vouloir bien que tout ce qui vous convienne les sache[1]. L'on est plus exact à son devoir quand on ne peut s'en écarter sans s'attirer le blâme et les reproches des personnes qui sont témoins de notre conduite, et c'est un secours dont notre faiblesse a quelquefois besoin. J'aurais envie, dit-elle agréablement, de faire écrire vos lettres patentes sur toutes vos murailles, afin que si vous étiez tentées quelque jour d'y contrevenir, vous fussiez retenues par la crainte d'être regardées comme irrégulières par autant de surveillants que vous en avez ici : vos demoiselles s'apercevraient bientôt des fautes que vous feriez et s'en scandaliseraient. Comptez que le relâchement ne s'est introduit dans certaines maisons religieuses que par ce soin qu'ont eu les filles de tenir secrètes les intentions de leurs fondateurs; c'est là ce que l'on appelle le secret de la communauté, qui demeure entre les anciennes et que l'on cache soigneusement aux jeunes, de manière qu'on vient insensiblement à les ignorer tout à fait. Les filles qu'on reçoit ne comptent que sur ce qu'elles voient; elles ne songent qu'à ce qu'elles trouvent établi, et lorsqu'on veut mettre la réforme dans le monastère, qu'on leur fait voir combien elles sont éloignées de l'observance de leurs règles, elles sont surprises et se plaignent de ce qu'on leur demande des choses qu'elles n'ont point sues et auxquelles elles n'ont jamais prétendu s'engager. Il faut avouer qu'en cela ces filles sont excusables; mais malheur à celles par qui ce mystère d'iniquité a commencé[2] et qui ont laissé abolir des choses si sagement établies! je connais un

---

1. *Que tout ce qui vous convienne les sache.* Cette phrase est telle dans le texte donné par Lavallée. Si c'est ainsi qu'il faut lire, on pourrait entendre : « Que toutes les personnes qui *vous conviendraient*, qui pourraient vous convenir pour le recrutement de votre Institut, en sachent les obligations (?).

2. C'est une imprécation, tombant au milieu de cet entretien, et d'un style fortement biblique (V. S. Paul, II, 2, *ad Thessalonicenses*); les craintes que la fondatrice de Saint-Cyr vient d'exprimer pour l'avenir de son œuvre, expliquent assez ce changement de ton et de style.

monastère où les religieuses en sont venues jusqu'à perdre leurs constitutions.

» Quand j'entends dire que dans les couvents réguliers il y a certaines choses qu'on ne montre qu'après qu'elles sont professes, cela me paraît une trahison. Quoi! laisser engager une fille dans un état en lui cachant une partie des engagements qu'elle contracte! Pour moi, je voudrais faire voir non seulement à nos jeunes professes et à nos novices ce qu'il y a de plus particulier dans mes écrits, et dans tout ce qui renferme vos obligations, mais je voudrais que celles qu'on veut mettre au noviciat en fussent parfaitement instruites. A quoi bon tous ces mystères? celui qui fait bien se montre sans peine à la lumière; l'on ne cache si soigneusement les intentions des fondateurs que dans la crainte que de jeunes filles qu'on reçoit ne s'aperçoivent qu'on ne les remplit pas, et c'est justement le moyen de rendre le mal incurable que ce soin de le cacher. Croyez-vous que j'eusse beaucoup avancé dans le dessein d'établir la régularité dans cette maison, si je m'étais contentée de prendre la supérieure, les conseillères[1] et quelques-unes des principales[2], que je les eusse instruites en particulier de toutes les conditions de votre établissement, les laissant ignorer au reste de la communauté? Ces filles ne mourront-elles pas? ne peuvent-elles pas même se relâcher, s'affaiblir et tenir secrètes des choses qu'elles n'auraient pas dessein d'accomplir? composent-elles seules la communauté, et suffirait-il qu'elles fussent régulières, si les autres ne l'étaient pas? Je m'opposerai toujours à cet esprit de cachotterie; je voudrais toujours qu'on prêchât, comme dit Notre-Seigneur, sur les toits ce que j'ai dit à l'oreille[3], afin que personne ne l'ignorât. »

---

1. C'est-à-dire, les Dames chargées des grandes fonctions, ou *officières*, membres du conseil qui, sous la présidence de la supérieure, connaissaient toutes les affaires intérieures de la communauté.
2. Des principales maîtresses.
3. « Dites dans la lumière ce que je vous dis dans l'obscurité, et prêchez sur le haut des maisons ce qui vous a été dit à l'oreille. » Math., x, 27.


APPENDICE



APPENDICE

L'extrait suivant donnera une idée des *Conversations*, ou petites scènes morales, que Mme de Maintenon composait, sans beaucoup d'étude, pour être lues ou jouées par les Demoiselles de Saint-Cyr. Les trois que nous reproduisons ici (la VIIIe, la XXXIe et la XXXVIIIe) ont été prises parmi celles qui recommandent le mieux cette sorte de théâtre d'éducation à l'attention des lecteurs. Ce n'est pas qu'on ne trouve dans toutes un fonds moral très judicieux, des définitions de vertus et de défauts, de bons ou de mauvais caractères, exactes ou délicatement vraies, des leçons de conduite ou de bienséances formulées en termes précis et propres à se bien graver dans les mémoires. Mais il en est plus d'une, il en est un assez grand nombre où l'on voudrait plus de composition, une conduite de dialogue plus habile. En général, on voudrait des interlocuteurs moins abstraits, un peu plus vivants, moins de personnages (l'auteur les multiplie souvent afin de mettre en scène un plus grand nombre d'élèves) et des rôles plus distincts, un ton d'entretien plus libre, plus varié, moins didactique, moins ressemblant aux conversations d'une classe de morale, enfin plus d'art, plus de sel et d'agrément. Quelque sérieuse estime que nous professions pour ces édifiantes et instructives *moralités*, il ne nous est pas possible d'y voir avec Lavallée des *chefs-d'œuvre de bon sens, de grâce et d'esprit* : de bon sens, soit ; de grâce et d'esprit? nous mettrions quelque complaisance à en convenir.

Conversation sur la raison.

ADÉLAÏDE.

Si j'osais me mettre de la partie, je dirais que le hasard assemble aujourd'hui une très bonne compagnie.

ANASTASIE.

Je dirais volontiers la même chose.

MARCELLE.

Pour moi, je suis fort aise d'y être ; car si je ne le mérite pas moi-même, je ne m'en sens pas indigne par le goût que j'ai pour les personnes raisonnables.

ÉLÉONORE.

Qu'elles sont rares ! il me semble qu'on trouve plus aisément de l'esprit que de la raison.

EUPHROSINE.

Je le crois comme vous.

ODILLE.

Je crois l'esprit plus agréable que la raison.

ADÉLAÏDE.

L'esprit peut divertir en passant, et la raison nous déplaire quand elle nous contrarie ; mais, pour vivre ensemble, la raison est préférable à l'esprit.

ÉLÉONORE.

Comment peut-on aimer ce qui nous contrarie?

ADÉLAÏDE.

C'est que ce qui nous contrarie dans une occasion, nous l'approuvons dans une autre, et que rien n'est plus agréable que l'approbation d'une personne raisonnable.

ODILLE.

La raison a quelque chose de bien sérieux et d'opposé aux plaisirs.

MARCELLE.

N'est-ce point qu'on la confond avec la sévérité?

ADÉLAÏDE.

Oui, c'est cela même ; on s'en fait une idée triste, et rien n'est plus aimable que la raison.

EUPHROSINE.

Ne trouvez-vous point que les personnes qui raisonnent continuellement sont ennuyeuses?

ADÉLAÏDE.

Si elles raisonnent continuellement, elles ne sont pas raisonnables, car il ne faut pas toujours raisonner.

ÉLÉONORE.

Pourquoi? Et qu'est-ce qu'elles peuvent mettre de meilleur dans le commerce?

ADÉLAÏDE.

De la complaisance, de la joie, du badinage, du silence, de la condescendance, de l'attention aux autres.

MARCELLE.

Vous donnez une agréable idée de la raison avec de tels accompagnements.

ADÉLAÏDE.

Je ne crois pas la raison toujours hérissée, sévère, critique; elle met tout à sa place, elle veut que les enfants jouent, que la jeunesse se divertisse innocemment, que la vieillesse cherche des relâchements.

ANASTASIE.

Vous en prouvez fort bien l'agrément; faites-nous-en voir de même la solidité.

ADÉLAÏDE.

Elle s'accommode de tout; elle compatit aux faiblesses des autres, elle diminue les siennes; elle console dans les afflictions, elle les avait prévues; elle modère dans les plaisirs; elle jouit de la société, elle s'en passe; elle goûte la santé, elle ne s'accable pas dans les maladies; elle fait un bon usage de la fortune, elle soutient la pauvreté; elle est en paix, elle la porte partout, autant qu'il lui est possible; elle tire le meilleur parti des états les plus malheureux.

EUPHROSINE.

Voilà certainement un beau portrait, et je ne crois pas que personne l'ait jamais mieux connue que vous.

ADÉLAÏDE.

Je ne dis pas encore tout ce que j'en connais, et il est certain que je n'en connais pas toute l'étendue.

MARCELLE.

Vous la mettez donc au-dessus de tout?

ADÉLAÏDE.

Oui certainement; on ne peut jamais en avoir trop; on doit la cultiver pour l'augmenter, car il n'y a rien de si bon pour soi et pour les autres.

ANASTASIE.

Vous ne pouvez pas la préférer à la piété.

ADÉLAÏDE.

Non, car la piété peut sauver sans la raison, mais la piété ferait beaucoup plus de bien si elle était réglée par la raison. La piété peut prendre le change, la raison ne le prend jamais; la piété peut être indiscrète, la raison ne le peut être.

ÉLÉONORE.

Je crois en vérité que vous aimez trop la raison, car il me paraît que vous la mettez au-dessus de toutes les vertus.

ADÉLAÏDE.

Les vertus ont besoin de la raison pour agir à propos et pour ne prendre nulle extrémité.

EUPHROSINE.

Que fera toute la raison possible contre une mauvaise fortune?

ADÉLAÏDE.

Elle la fera supporter avec plus de fermeté; elle rendra la personne si aimable et si estimable, qu'elle trouvera des gens qui soulageront ses malheurs.

MARCELLE.

Mademoiselle de ... a bien de la raison; en est-elle plus heureuse dans sa retraite?

ADÉLAÏDE.

N'en doutez pas; elle trouve de la ressource dans ses réflexions, elle comprend qu'il y a des places encore plus malheureuses que la sienne; elle compte le soir que les jours sont passés pour les heureux comme pour elle, et qu'il ne leur reste rien de leurs plaisirs; elle se fait aimer des personnes avec qui elle vit, parce qu'elle ne songe qu'à leur plaire; elle s'accommode à leur goût, à leur manière, à leur règle, et ces personnes-là de leur côté songent à adoucir son état.

ANASTASIE.

Vous supposez donc que les autres sont aussi raisonnables?

ADÉLAÏDE.

Il est impossible que la raison n'adoucisse et ne gagne même les personnes du monde les plus grossières.

MARCELLE.

Vous dites de la raison tout ce qu'on dit de la sagesse, de la droiture et du bon esprit.

ADÉLAÏDE.

Quand nous confondrions tout ce que vous venez de dire, ce ne serait pas un grand malheur.

EUPHROSINE.

Mais d'où vient cette raison?

ADÉLAÏDE.

Elle vient de Dieu, qui veut bien être appelé la souveraine raison.

ÉLÉONORE.

Je ne puis croire que cette conversation nous soit inutile, et vous donnez une grande envie d'être raisonnable.

ADÉLAÏDE.

Soyons-le dans notre conduite, car celle qui n'apprend qu'à raisonner dans la conversation n'a pas une véritable raison.

ODILLE.

Je vous avoue que vous l'avez raccommodée avec moi, et que la manière dont vous l'expliquez est très différente de ce que j'en pensais; elle me faisait peur, et je l'aurais volontiers renvoyée, si elle s'était présentée. Allons chacune de notre côté commencer à faire connaissance avec elle par nos réflexions.

MARCELLE.

Souvenons-nous que Mlle Adélaïde dit que ce n'est rien de raisonner dans ses réflexions ni dans ses discours, et qu'il faut qu'elle règle toute notre conduite.

ODILLE.

Mais, Mademoiselle, nous ne sommes pas toujours maîtresses de régler notre conduite par la raison, et nous sommes quelquefois forcées d'en prendre[1] que notre raison ne prendrait pas; nous dépendons de la volonté des autres : un mari veut faire de la dépense, quoiqu'il ne le puisse sans s'incommoder dans ses affaires; une mère vous met dans le monde, quand la raison vous en retirerait.

MARCELLE.

On nous vient de dire que la raison tire le meilleur parti de tout, et dans les deux cas que vous venez de marquer, la raison s'accommoderait de la volonté de ceux dont elle dépend, et dépenserait et s'abandonnerait au monde le moins qu'il lui serait possible, au lieu qu'une personne sans raison se perdrait dans l'un et dans l'autre cas.

ADÉLAÏDE.

Ce sujet de conversation est inépuisable, et, quelques exemples que vous puissiez donner, vous verriez que la raison trouve toujours sa place et fait du bien partout.

---

1. Forcées de prendre une conduite...

Conversation sur le jugement.

SOPHIE.

Comment ne nous a-t-on pas donné une instruction sur le jugement, dont on nous parle sans cesse?

ADÈLE.

Je crois en deviner la raison.

LOUISE.

Je ne comprends pas qu'il puisse y en avoir pour ne nous pas éclairer sur un sujet si important et si nécessaire.

ADÈLE.

C'est qu'il est si étendu qu'on ne pourrait se renfermer dans le temps qu'on a donné jusqu'ici à ces instructions.

SOPHIE.

Le jugement n'est-il pas plus nécessaire dans la conduite que dans la conversation?

ADÈLE.

Il est nécessaire dans la conduite, pour ne pas faire de sottise; et dans la conversation, pour ne pas en dire.

SOPHIE.

Je comprends qu'on pense et qu'on juge sur ce qu'on a à faire; mais la conversation serait bien pesante et bien ennuyeuse, si on étudiait tout ce qu'on dit.

ADÈLE.

Elle est bien folle et fait bien des indiscrétions, quand on ne juge pas de ce qui se peut dire et de ce qui se peut taire.

LOUISE.

Ce jugement ne s'oppose-t-il pas à la vivacité de l'esprit, et ne rend-il pas le commerce trop sérieux?

ADÈLE.

Il est certain que le jugement fait souvent supprimer des choses qui pourraient divertir; mais ce qui plairait aux uns fâcherait quelquefois les autres; ainsi il est toujours meilleur de peser ce qu'on veut dire.

SOPHIE.

Mais nous voyons des personnes vives, agréables, qui ne fâchent point et qui ne pèsent rien.

ADÈLE.

Vous le croyez; mais si elles ne disent rien mal à propos, concluez qu'elles pèsent, quoique vous ne vous en aperceviez pas, et qu'elles sont bien attentives pour ne rien dire de mal.

SOPHIE.

J'aimerais mieux me taire que d'avoir ainsi à choisir entre ce qui me viendrait dans l'esprit.

ADÈLE.

C'est un parti que le jugement fait prendre fort souvent, et ce qui a toujours fait dire que les grands parleurs ont peu de jugement.

LOUISE.

Comment peut-on être divertissant et montrer son esprit, quand on ne dit mot?

ADÈLE.

Il ne faut pas avoir envie de montrer son esprit; il se montre quand il y en a, et souvent plus en se taisant qu'en parlant. Le jugement n'empêche point qu'on ne soit divertissant; on dit des choses aimables et agréables quand elles viennent à propos; on n'en dit jamais de fâcheuses ni d'indiscrètes, et par là on plaît infiniment.

SOPHIE.

Je croirais bien ennuyer une personne, si je ne lui parlais pas.

ADÈLE.

Vous la divertiriez peut-être plus en l'écoutant, car elle veut parler aussi bien que vous.

LOUISE.

Je serais honteuse, quand je serai dans le monde, si je ne disais rien.

ADÈLE.

Vous serez bientôt tournée en ridicule si vous parlez ; car, quelque esprit naturel que vous puissiez avoir, vous ignorez mille choses, n'ayant jamais été dans le monde, et vous montrerez une innocence qui fera tous les jours une nouvelle histoire.

SOPHIE.

Pourquoi se moquer de moi, quand je ne saurai pas ce qu'on ne m'a jamais appris?

ALEXANDRINE.

On se moquera de ce que vous en parlez et de ce que vous n'attendez pas que vous le sachiez.

SOPHIE.

Je passerai donc des années sans rien dire?

ADÈLE.

Ce serait un grand bonheur et bien des fautes épargnées. Qu'est-ce qui vous presse? n'est-il pas raisonnable d'écouter avant que de parler, et tâcher de discerner ce qu'on dit et les personnes qui sont les plus estimées? votre expérience vous fera voir que ce ne sont pas les grandes parleuses.

LOUISE.

Cette étude me demandera-t-elle[1] du jugement?

---

1. Il semble bien, d'après la suite du sens, qu'il faut lire : Me donnera-t-elle...?

ALEXANDRINE.

Oui, vous verrez celles qui parlent peu, qui écoutent souvent, qui ne fâchent jamais; vous verrez celles qui sont étourdies, qui ne pensent qu'à elles, qui veulent qu'il soit question d'elles, qui font des questions indiscrètes, qui traitent des matières qui embarrassent quelqu'un de la compagnie, qui décident, et mille autres fautes de jugement que vous éviterez.

LOUISE.

Le jugement peut donc s'acquérir?

ALEXANDRINE.

Il peut croître et se former; mais il y a des personnes qui naissent légères, et ce caractère ne change guère.

SOPHIE.

Quel conseil donneriez-vous pour acquérir ou pour augmenter ce jugement?

ALEXANDRINE.

Je conseillerais de parler peu, d'écouter attentivement, et surtout les personnes estimées, de faire beaucoup de réflexions sur tout ce qui se passe, de voir d'où sont venus la plupart des inconvénients qui sont arrivés.

ADÈLE.

Vous verrez que c'est presque toujours pour avoir trop parlé ou pour n'avoir pas prévu ce qui pouvait arriver, et tout cela faute de jugement; car la prudence, la prévoyance, les ménagements, sont les effets et les pratiques du jugement.

SOPHIE.

Par tout ce que vous dites, il n'y a rien de plus nécessaire.

ALEXANDRINE.

Je le crois, et qu'on ne peut aimer longtemps ni vivre en société avec ceux qui sont sans jugement.

LOUISE.

Il faut bien s'accoutumer à vivre avec des personnes qui ont mille défauts.

ADÈLE.

Il est vrai, mais c'est que celui-là fait souvent souffrir les autres, et même plus que ceux qui l'ont, car ils ne s'en aperçoivent pas.

Conversation sur la douceur.

ROSALIE.

Je sors d'un lieu où l'on a bien disputé; les uns soutenaient que Mme de Barcelieu était douce, et les autres soutenaient qu'elle ne l'était pas du tout.

ALEXANDRINE.

Il me semble que c'est une des qualités qui paraissent le plus vite, et qui est la moins douteuse.

ANASTASIE.

Je suis d'un avis bien opposé au vôtre, Mademoiselle, et je ne sache rien où l'on soit si souvent trompé.

AUGUSTINE.

Mais, par exemple, Mademoiselle, doutez-vous que Mme de Barcelieu soit douce, et que Mme de Montanier soit prompte et rude?

ANASTASIE.

Je mets une grande différence entre la promptitude et la rudesse, et si je ne craignais de vous paraître trop contrariante, je vous dirais que je crois Mme de Montanier plus douce que Mme de Barcelieu.

ALPHONSINE.

Ah! Mademoiselle, vous n'y pensez pas; il ne faut que les voir pour en juger tout autrement.

HENRIETTE.

Mme de Barcelieu est douce jusque dans les choses extérieures; sa langueur, la douceur de sa voix, ses manières, tout est opposé en elle à la brusquerie.

ANASTASIE.

Voilà en effet sur quoi on juge une personne douce; mais que dit-elle avec ce ton de voix languissant? comment s'en accommodent M. son mari, ses amis, ses domestiques et ses voisins?

AUGUSTINE.

Elle n'est pas trop aimée; je n'en comprends pas la raison.

ANASTASIE.

Et cette autre brutale, Mme de Montanier?

ALEXANDRINE.

On l'aime sans qu'on sache pourquoi.

ANASTASIE.

Voilà déjà un grand préjugé en sa faveur.

AUGUSTINE.

Elle peut être aimée et aimable sans être douce.

ANASTASIE.

Il est vrai qu'on peut avoir mille bonnes qualités qui font aimer sans être douce; mais je crois qu'il est difficile d'être aimée généralement sans avoir de la douceur de quelque espèce.

ROSALIE.

Est-ce qu'il y en a de différentes espèces?

AUGUSTINE.

Je le crois; il y a des personnes moins sensibles, moins vives, et la douceur est presque naturelle à celles-là.

ANASTASIE.

Il y en a dont le premier mouvement est vif, et dont le cœur ne laisse pas d'être doux.

ROSALIE.

Mais enfin, en quoi consiste la véritable douceur[1]?

ANASTASIE.

Je crois que c'est de souffrir sans aigreur et sans colère tout ce qui s'oppose à nous.

ALPHONSINE.

Je ne suis donc pas douce, car je me fâche quand on me contrarie.

ALEXANDRINE.

Et moi j'ai un profond mépris pour ceux qui ne sont pas de mon avis, mais jamais je ne m'en fâche.

ANASTASIE.

Appelez-vous cela être douce?

ALEXANDRINE.

C'est toujours l'être plus que Mlle Alphonsine, puisqu'elle se fâche quand on la contrarie.

AUGUSTINE.

Et moi je prétends que Mademoiselle est plus douce, et qu'il y a plus d'aigreur au mépris qu'à la contestation.

ANASTASIE.

Vous voyez déjà, Mademoiselle, qu'il y a plus d'une espèce de douceur.

HENRIETTE.

Je voudrais bannir la contestation du commerce.

ANASTASIE.

Il en serait moins agréable, Mademoiselle, et ce désir-là n'est

---

1. Rosalie, dans ce dialogue à six personnages, ne dit presque rien; Henriette ne dit pas grand'chose. Ce sont, comme dans beaucoup d'autres de ces *Conversations*, de petites figurantes, de vrais rôles de comparses, dont la suppression simplifierait, ce semble, et aviverait d'autant l'entretien. Mais grâce à ces bouts de rôles, un plus grand nombre de jaunes ou de bleues prenait part à ces représentations, où c'était une récompense et un honneur de figurer.

pas d'une personne aussi douce que vous le paraissez, car il faut disputer, mais disputer avec douceur.

HENRIETTE.

J'avoue que je ne comprends pas cela.

ANASTASIE.

Et pourquoi ne pouvez-vous comprendre qu'on pense autrement que vous? Ne voulez-vous pas bien être persuadée, si vous avez tort, et persuader les autres, si vous avez raison?

ALPHONSINE.

J'aurais beau être persuadée de l'opinion des autres, je ne me rendrais jamais, si j'avais tant fait que de disputer.

ANASTASIE.

Voilà justement ce qu'on appelle n'être pas douce, car il faut se rendre à la raison aussitôt qu'on la connaît, et ne jamais disputer de mauvaise foi, du moins dans les choses de conséquence.

HENRIETTE.

J'avoue que j'aurais de la peine à faire ce que vous dites.

ANASTASIE.

Je l'ai vu faire à une personne de beaucoup d'esprit, très prévenue de l'opinion qu'elle soutenait : elle disputait avec une vivacité qui lui était naturelle, avec un peu d'orgueil, et l'on voyait qu'elle était persuadée qu'elle allait convaincre; cependant elle s'arrêta tout à coup à une raison qui la convainquit elle-même, et elle avoua qu'elle avait eu tort.

ALEXANDRINE.

Je trouve quelque lâcheté à cela.

ANASTASIE.

Dieu vous préserve, Mademoiselle, de confondre le courage avec l'opiniâtreté! On fut charmé de ce que je viens de vous dire, et cette personne fut plus admirée par là que par mille bonnes qualités qu'elle a.

AUGUSTINE.

Bien loin qu'il y ait de la lâcheté dans ce procédé, il y a, ce me semble, de la grandeur.

ANASTASIE.

Vous avez raison, Mademoiselle, rien n'est si grand que de se rendre à la raison et à la vérité.

ALPHONSINE.

J'ai toujours ouï dire qu'il y avait du courage à soutenir ce que l'on avait commencé.

ANASTASIE.

Il y a du courage à ne point se rebuter des difficultés, à surmonter tous les obstacles qui se trouvent dans les autres ou dans nous-mêmes, à souffrir toutes les peines qui se rencontrent dans les choses que nous entreprenons, mais il faut qu'elles soient fondées sur la justice et sur la raison.

ROSALIE.

Nous avons oublié la douceur, et il me semble que ce que nous disons n'y a plus de rapport.

ANASTASIE.

Tout y en a, Mademoiselle : il y a une douceur d'humeur qui nous fait tout recevoir sans peine et sans aigreur, et il y en a une de conduite qui nous fait rendre à la raison ; il y en a une de cœur qui nous fait aimer la paix avec les personnes avec qui nous vivons, et c'est une des plus nécessaires.

HENRIETTE.

Et une des plus rares[1].

---

1. Fontenelle était de cet avis, lui qui, dans un de ses *Éloges*, terminait par ce mot piquant le portrait du personnage dont il célébrait les mérites : « Enfin, il était d'une humeur agréable, *même dans son intérieur.* » — Entre autres fines et utiles pensées que lui suggérait l'expérience de la vie, le moraliste Joubert a dit : « *Il faut porter son velours en dedans*, c'est-à-dire montrer son amabilité, de préférence à ceux avec qui l'on vit chez soi. »

ANASTASIE.

Elle le peut être dans toute son étendue; mais il y a beaucoup de personnes qui paraissent rudes, et dont le cœur ne l'est pas.

AUGUSTINE.

On juge de la douceur sur les apparences extérieures qui cachent quelquefois beaucoup d'aigreur.

ALEXANDRINE.

Quelque opposition qu'on ait à cette vertu par son naturel, ne peut-on pas l'acquérir?

ANASTASIE.

Toutes les vertus peuvent s'acquérir par le secours de la grâce, et je crois qu'en faisant souvent des actions de douceur, on deviendrait bientôt plus douce que celles qui le sont naturellement.

ROSALIE.

Je crois cette vertu inséparable de l'humilité.

AUGUSTINE.

Il est vrai, et je crois qu'elle l'est aussi de la patience.

ALEXANDRINE.

Voilà une conversation qui nous peut être fort utile.

ANASTASIE.

Oui, si elle nous fait entreprendre la pratique des vertus dont nous venons de parler.

Une journée de Mme de Maintenon, à Versailles, en 1705, racontée, d'après elle-même, par Mme de Glapion, Dame de Saint-Cyr[1].

« Je suis, me dit Madame, dans une grande joie quand je vois fermer la porte en entrant ici[2], et je n'en sors qu'avec peine ; souvent, en retournant à Versailles, je pense : Voilà le monde, et, selon les apparences, le monde pour qui Jésus-Christ ne voulut point prier la veille de sa mort[3]. Je sais qu'il y a plusieurs bonnes âmes à la cour, et que Dieu a de ses saints dans tous les états ; mais il est certain qu'en général c'est là ce qui s'appelle le monde, c'en est le centre ; c'est là où toutes les passions sont en mouvement : l'intérêt, l'ambition, l'envie, le plaisir, etc. ; c'est donc ce monde si souvent maudit de Dieu. Je vous avoue que ces réflexions me donnent un sentiment de tristesse et d'horreur pour ce lieu où il faut pourtant que je demeure. »

Après avoir parlé avec Madame de plusieurs choses affligeantes, je lui dis qu'il fallait au moins qu'elle n'en vît aucune de telles dans cette maison, et que tout y allât si bien, que ce fût un lieu de repos pour elle, et où elle pût se consoler de tout ce qu'elle trouve ailleurs. — « Mais cela est bien ainsi, dit Madame ; et que ferais-je sans cette maison? je ne vivrais pas.

---

1. Entretien tiré d'un des recueils manuscrits de Saint-Cyr qui ont été conservés au Séminaire de Versailles, et publié par Lavallée dans le tome II des *Lettres historiques et édifiantes* de Mme de Maintenon.

2. C'est à Saint-Cyr qu'elle fait à Mme de Glapion les confidences qui suivent.

3. Allusion à ces paroles que l'Évangile selon saint Jean met dans la bouche du Christ : « ... Je prie pour eux. Je ne prie point pour le monde, mais pour ceux que vous m'avez donnés, parce qu'ils sont à vous. » XVII, 9. — *Le monde*, c'est-à-dire, « les incrédules et les réprouvés, ceux qui vivent selon la concupiscence du monde et ne sont point choisis et séparés du monde » : explication de saint Augustin, citée par le traducteur de la Bible, de Sacy.

Je crois que Dieu me l'a donnée, non seulement pour faire mon salut, mais pour mon repos; car elle ne me sert pas seulement à prier Dieu et à me recueillir, mais à me délasser; elle me fait oublier les autres affaires. Quand je suis ici, et que je m'occupe, quand nous sommes en conseil ou que je parle à quelqu'un, je ne pense en vérité pas qu'il y ait une cour; ainsi je respire un peu. — J'ai pensé, ce matin, lui dis-je, quand je vous ai vue communier, qu'il y avait peut-être longtemps que vous n'aviez eu la matinée semblable, où vous ayez pu prier Dieu à votre aise et vous recueillir. — Cela est vrai, dit Madame, et je vous ai dit bien des fois qu'il faut que je prenne pour mes prières et pour la messe le temps que tout le monde dort; sans cela, je n'y pourrais pas aller; car quand on a une fois commencé à entrer chez moi, il ne faut plus compter que je sois ma maîtresse; il ne me reste pas un instant. » Je lui dis là-dessus que je me figurais sa chambre, sans comparaison, comme la boutique de ces gros marchands qui, quand elle est ouverte, ne se vide plus, et où il faut qu'ils demeurent attachés. « Cela est en effet ainsi, dit Madame. On commence à entrer chez moi[1] vers sept heures et demie : c'est d'abord M. Maréchal[2]; il n'est pas plutôt sorti que M. Fagon[3] entre; il est suivi de

1. L'appartement de Mme de Maintenon était de plain-pied avec l'appartement de Louis XIV, et s'ouvrait tout en face dans le vestibule placé au haut de l'escalier de marbre. — « La chambre de Mme de Maintenon était, dit Saint-Simon, une grande chambre très profonde. Entre la porte et la cheminée était le fauteuil du roi adossé à la muraille, une table devant lui et un ployant autour, pour le ministre qui travaillait. De l'autre côté de la cheminée, une niche de damas rouge1 et un fauteuil où se tenait Mme de Maintenon, avec une petite table devant elle. Plus loin, son lit dans un enfoncement. Vis-à-vis les pieds du lit, une porte et cinq marches à monter, puis un fort grand cabinet qui donnait dans la première antichambre de l'appartement de Mgr le duc de Bourgogne. » *Mémoires*, éd. Chéruel, VI, 203. — L'enfoncement occupé par le lit, dont parle Saint-Simon, était en réalité une pièce assez grande et peu éclairée, que Mme de Maintenon appelait sa *petite chambre*.

2. Premier chirurgien du roi.

3. Sur ce médecin fameux, V. p. 54, n. 2; p. 256, n. 1.

1. C'était un petit abri contre le froid des grands appartements de Versailles, où le roi, peu soucieux des commodités d'autrui, n'avait jamais assez d'air.

M. Bloin[1] ou de quelque autre qu'on envoie savoir de mes nouvelles. J'ai quelquefois des lettres extrêmement pressées qu'il faut que je place là de nécessité. Ensuite viennent les gens de plus grande conséquence : un jour, M. de Chamillart[2]; un autre, M. l'archevêque; aujourd'hui, c'est un général d'armée qui va partir; demain, une audience qu'il faut donner, et qui m'a été demandée, avec cette circonstance que c'est presque toujours des personnes que je ne puis différer de voir; car il le faut bien, par exemple, quand les officiers partent, et ainsi des autres. M. le duc du Maine attendait l'autre jour dans mon antichambre que M. de Chamillart eût fini. Quand il fut sorti, M. le duc du Maine entra, et me tint jusque quand le roi arriva; car il y a là même un petit agrément, c'est qu'ils ne sortent de chez moi que quand quelqu'un d'au-dessus[3] les chasse. Quand le roi vient, il faut bien qu'ils s'en aillent tous. Le roi demeure avec moi jusqu'à ce qu'il aille à la messe. Je ne sais si vous prenez garde qu'au milieu de tout cela je ne suis pas encore habillée; si je l'étais, je n'aurais pas eu le temps de prier Dieu. J'ai donc encore ma coiffure de nuit; cependant ma chambre est comme une église; il s'y fait comme une procession; tout le monde y passe, et ce sont des allées et des venues perpétuelles.

» Quand le roi a entendu la messe, il repasse encore par chez moi; ensuite, la duchesse de Bourgogne vient avec beaucoup de dames, et on demeure là pendant que je dîne. Il semble donc qu'au moins voilà un temps employé pour moi; mais vous allez voir comment. Je suis en peine si la duchesse de Bourgogne ne fait rien de mal à propos, si elle en use bien avec son mari; je

---

1. Premier valet de chambre du roi.

2. Alors chargé du portefeuille de la guerre et de celui des finances. — Dès le temps où Chamillart n'était qu'intendant des finances, Mme de Maintenon l'avait choisi pour administrer les revenus et toutes les affaires temporelles de Saint-Cyr.

3. Quelqu'un de plus haut rang. Comme plus haut, p. 108 : « Mon temps est toujours pris par des gens *d'au-dessus*, avec qui je le passe en inutilités. »

tâche de lui faire dire un mot à celle-ci, de voir si elle traite bien celle-là. Il faut entretenir la compagnie, faire en sorte de les unir tous. Si quelqu'un fait une indiscrétion, je la sens; je suis embarrassée de la manière dont on prend ce qui se dit; enfin, c'est une contention d'esprit que rien n'égale. Il y a autour de moi un cercle de dames, de manière que je ne puis demander à boire[1]. Je me détourne quelquefois, et je leur dis en les regardant : C'est bien de l'honneur pour moi, mais je voudrais pourtant bien avoir un valet. Sur cela, chacune veut me servir et s'empresse pour m'apporter ce qu'il me faut, ce qui est encore une autre sorte d'embarras et d'importunité pour moi. Enfin, ils s'en vont dîner[2], car je le fais à midi avec Mme d'Heudicourt et Mme de Dangeau[3], qui sont malades. Me voilà donc enfin seule avec elles; tout le monde s'en va. S'il y avait un jour où je puisse ce qui s'appelle m'amuser un moment, ce serait ici, ou pour causer ou pour jouer une partie de trictrac. Mais ordinairement Monseigneur prend ce temps-là pour me venir voir, parce qu'un jour il ne dîne point, ou il a dîné plus tôt pour aller à la chasse[4]. Il vient donc après les autres; c'est l'homme du monde le plus difficile à entretenir, car il ne dit mot[5]. Il faut pourtant que je l'entretienne, car je suis chez moi; si cela se passait chez un autre, je n'aurais qu'à me mettre derrière dans

---

1. Le cercle s'est resserré de manière à intercepter le service de la table.

2. Vers deux heures.

3. Sur Mme d'Heudicourt, V. *Lettres diverses*, p. 116, n. 3, et p. 147, n. 2; sur Mme de Dangeau, *Lettres diverses*, p. 110, n. 2, et p. 331, n. 3.

4. Il ne se passait presque pas de jour sans que ce prince allât chasser le loup.

5. « De caractère, il n'en avait aucun, dit Saint-Simon de Monseigneur; du sens, assez, sans aucune sorte d'esprit : de la hauteur, de la dignité, par nature, par prestance, par imitation du roi... Silencieux jusqu'à l'incroyable, conséquemment fort secret... Il dit une fois à Mlle ***, sur ce silence dont elle lui parlait, que les paroles de gens comme lui portant un grand poids, et obligeant ainsi à de grandes réparations quand elles n'étaient pas mesurées, il aimait mieux très souvent garder le silence que de parler. C'était aussi plus tôt fait pour sa paresse et sa parfaite incurie; et cette maxime excellente, mais qu'il outrait, était apparemment une des leçons du roi ou du duc de Montausier qu'il avait le mieux retenue. » SAINT-SIMON, éd. Chéruel, VIII, 261. Cf. ce que Mme de Maintenon dit ailleurs de la timidité de ce prince, *Lettres diverses*, p. 183.

une chaise et ne rien dire, si je voulais. Les dames qui sont avec moi peuvent faire cela, si elles veulent, mais moi, qui suis dans ma chambre, il faut que je paye ce qui s'appelle de ma personne et que je cherche quoi dire ; cela n'est pas fort réjouissant.

» Après cela on sort de table[1]. Le roi, avec toutes les princesses, et la famille royale viennent dans ma chambre et y apportent avec eux une chaleur effroyable. On cause, et le roi demeure là environ une demi-heure ; puis il s'en va, mais rien que lui ; tout le reste est encore là, et, comme le roi n'y est plus, on s'approche davantage de moi. Ils m'environnent tous, et il faut que je sois là à écouter la plaisanterie de Mme la maréchale de C*** [2], la raillerie de celle-ci, le conte de celle-là. Elles n'ont rien à faire, toutes ces bonnes dames ; elles ont le teint bien rafraîchi et n'ont rien fait dans toute la matinée. Mais il n'en est pas de même de moi qui aurais bien autre chose à faire que de causer, et qui porte souvent dans le cœur un chagrin, une méchante nouvelle ; cet assaut, par exemple, qu'on devait donner à Verrue[3], il y a quelque temps. J'ai tout cela dans l'esprit ; je pense que peut-être dans le monde mille gens périssent, que d'autres souffrent... » J'interrompis Madame en lui disant : « Je pensais tout à l'heure, Madame, en vous entendant parler, que vous aviez au moins un avantage de cette presse d'occupations et d'affaires ; c'est que, comme elles se succèdent les unes aux autres, vous n'avez pas le temps de songer à celles qui sont affligeantes. — Il le semble en effet, ajouta Madame, mais cela ne m'empêche point d'y penser et d'avoir tous les jours un poids sur le cœur qui me pénètre, avec lequel il faut pourtant que je rie ; cela me paraît très pénible. Mais

---

1. Le dîner royal est terminé.

2. De Clérembault. « C'était, dit Saint-Simon, une vieille très singulière, et, quand il lui plaisait de parler, d'excellente et très plaisante compagnie, pleine de traits et de sel qui coulait de source, sans faire semblant d'y toucher et sans aucune affectation. » *Mémoires*, éd. Chéruel, III, 243.

3. Place du Piémont, dont Vendôme s'était emparé (9 avril) après six mois de siège.

pour achever ma journée, après qu'on a ainsi demeuré quelque temps, on s'en va chacun chez soi, et savez-vous ce qui arrive? c'est qu'il reste toujours quelqu'une de ces dames qui veut me parler en particulier. Elle me prend par la main, me mène dans ma petite chambre[1] pour me dire souvent des choses désagréables et très ennuyantes, car vous jugez bien que ce n'est jamais de mes affaires qu'elles veulent m'entretenir; c'est de celles de leur famille. L'une a un démêlé avec son mari, l'autre veut obtenir quelque chose du roi; c'est un mauvais office qu'on a rendu à celle-ci; c'est un faux rapport qu'on aura fait de celle-là; une méchante affaire aux uns, quelques embarras dans le domestique des autres, et il faut que j'écoute tout cela; et celle qui ne m'aime point ne s'en contraint pas plus qu'une autre; elle me dit son affaire; il faut que j'aie la scène et que je parle pour elle au roi. La duchesse de Bourgogne a quelquefois à me parler; elle veut aussi que je l'entretienne en particulier.

» Tout cela me fait quelquefois penser, quand j'y fais réflexion, que mon état est bien singulier, car il faut bien que ce soit Dieu qui l'ait fait. Je me vois là au milieu d'eux tous; cette personne, cette vieille personne, devient l'objet de leur attention!... C'est à moi qu'il faut s'adresser, par qui tout passe! Et Dieu me fait la grâce de ne voir jamais ma condition par ce qu'elle a d'éclatant; je n'en sens que la peine, et il me semble que, Dieu merci! je n'en suis point éblouie, qu'il permet que je voie cela tel qu'il est, que je ne me laisse point aveugler par la grandeur et par la faveur qui m'environnent. Je me regarde comme un instrument dont Dieu se sert pour faire du bien; que tout le crédit qu'il permet que j'aie doit être employé à le servir et à soulager qui je puis, à unir entre eux tous ces princes[2], etc. Je

---

1. V. plus haut, p. 481, n. 1.

2. Elle songe surtout, en parlant ainsi, aux ombrages, aux mécontentements que la famille *légitimée* du prince donnait, par les faveurs dont elle était comblée, à la famille légitime. Au reste, la paix ne régnait pas toujours dans celle-ci. V. ce que Saint-Simon raconte des injustes froideurs et même de l'antipathie peu

pense quelquefois à la haine que j'ai naturellement pour la cour; car cela n'est pas nouveau, c'est de tout temps[1]. Dieu, cependant, m'y destinait; pourquoi donc m'a-t-il donné de l'aversion pour elle? Il faut bien que ce soit pour cela même, parce qu'il voulait que j'y vécusse et qu'il voulait m'y sauver. Mme de Montespan, au contraire, aimait fort la cour, non seulement par les engagements qui l'y tenaient attachée, mais elle aimait la vie de la cour. Que fait Dieu? Il y attache celle qui la hait et il en éloigne celle qui l'aime, et apparemment pour le salut de toutes les deux. Ah! qu'il fait bon de le laisser faire, s'abandonner à lui, vivre au jour la journée en faisant tout le bien qu'on peut. Il sait mieux ce qu'il nous faut que nous-mêmes, et c'est assurément un excellent directeur : il n'y a qu'à se livrer à sa conduite. Poursuivons.

» Quand le roi est revenu de la chasse, il vient chez moi; on ferme la porte et personne n'entre plus. Me voilà donc seule avec lui. Il faut essuyer ses chagrins, s'il en a, ses tristesses, ses vapeurs; il lui prend quelquefois des pleurs dont il n'est pas le maître[2], ou bien il se trouve incommodé. Il n'a point de conversation. Il vient quelque ministre qui apporte souvent de mauvaises nouvelles; le roi travaille. Si on veut que je sois en tiers dans ce conseil, on m'appelle; si on ne veut pas de moi, je me retire un peu plus loin, et c'est là où je place quelquefois mes prières de l'après-midi : je prie Dieu environ une demi-heure. Si on veut que j'entende ce qui se dit, je ne puis rien faire.

---

déguisée du grand dauphin pour son fils aîné le duc de Bourgogne, des velléités d'indépendance de Monsieur, ce triste cadet de Louis XIV, et de ses retraites boudeuses dans sa cour de Saint-Cloud, etc.

1. V. *Lettres diverses*, lettres à l'abbé Gobelin, du 2 mars, du 24 juillet, du 6 août 1674, et autres du même temps au même.

2. Nous sommes en 1705. Le courage de Louis XIV ne fléchissait pas, mais sa santé se ressentait de l'âge et des chagrins. Le *Journal de la santé du roi*, par ses médecins (qui a été publié en 1862), fait mention, à cette date de 1705, comme d'accidents pénibles, de ces malaises avec larmes, de ces *vapeurs*, auxquelles, chez Mme de Maintenon, dans la solitude du tête à tête, le prince cédait par instants, mais qui, grâce à son empire sur lui-même, ne troublaient en rien son métier de roi ni la majesté de sa tenue en public.

J'apprends là quelquefois que les affaires vont mal; il vient quelque courrier avec de mauvaises nouvelles; tout cela me serre le cœur et m'empêche de dormir la nuit.

» Pendant que le roi continue de travailler, je soupe[1], mais il ne m'arrive pas une fois en deux mois de le faire à mon aise. Je sais que le roi est seul, ou je l'aurai laissé triste; ou bien le roi, quand M. de Chamillart est prêt de finir avec lui, quelquefois me prie de me dépêcher. Un autre jour, il veut me montrer quelque chose, de manière que je suis toujours pressée, et alors je ne sais point faire autre chose que de manger très promptement. Je me fais apporter mon fruit avec ma viande pour me hâter, tout cela le plus vite que je puis. Je laisse Mme d'Heudicourt et Mme de Dangeau à table, parce qu'elles ne peuvent faire comme moi, et j'en suis quelquefois incommodée.

» Après tout cela, vous jugez bien qu'il est tard. Je suis debout depuis six heures du matin; je n'ai pas respiré de tout le jour; il me prend des lassitudes, des bâillements, et, plus que tout cela, je commence à sentir ce que fait la vieillesse; je me trouve enfin si fatiguée que je n'en puis plus[2]. Le roi s'en aperçoit et me dit quelquefois : Vous êtes bien lasse, n'est-ce pas? Il faudrait vous coucher. Je me couche donc; mes femmes viennent

---

1. Toujours dans cette même vaste chambre. — Sur ces soupers, à côté du roi travaillant, et sur ce qui les suit, Saint-Simon donne les mêmes détails : « Avant le souper du roi, les gens de Mme de Maintenon lui apportaient son potage avec son couvert, et quelque autre chose encore. Elle mangeait, ses femmes et un valet de chambre la servaient, toujours le roi présent, et presque toujours travaillant avec un ministre. Le souper achevé, qui était court, on emportait la table : les femmes de Mme de Maintenon demeuraient, qui tout de suite la déshabillaient en un moment et la mettaient au lit. Lorsque le roi était averti qu'il était servi, il passait un moment dans une garde-robe, allait après dire un mot à Mme de Maintenon, puis sonnait une sonnette qui répondait au grand cabinet conduisant à l'appartement du duc et de la duchesse de Bourgogne. (V. plus haut.) Alors Monseigneur, s'il y était, M. le duc et Mme la duchesse de Bourgogne, M. le duc de Berri, et les dames qui étaient à elle, entraient à la file dans la chambre de Mme de Maintenon, ne faisaient presque que la traverser, et précédaient le roi, qui allait se mettre à table suivi de Mme la duchesse de Bourgogne et de ses dames. » *Mémoires*, éd. Chéruel, XII, 120.

2. Mme de Maintenon avait alors soixante-dix ans.

me déshabiller; mais je sens que le roi veut me parler et qu'il attend qu'elles soient sorties, ou bien il y reste encore[1] quelque ministre, et il a peur qu'on entende. Cela l'inquiète, et moi aussi. Que faire? Je me dépêche, et je me dépêche jusqu'à me trouver mal, et il faut que vous sachiez que j'ai haï toute ma vie d'être pressée. A l'âge de cinq ans, cela me faisait cet effet-là; je me trouvais mal quand je me précipitais trop, parce que je suis naturellement très vive, et que, par conséquent, je me presse assez de moi-même, et je suis, par-dessus cela, très délicate, de manière que cela m'étouffe et fait ce que je vous dis. Enfin me voilà dans mon lit; je renvoie mes femmes; le roi s'approche et demeure à mon chevet. Pensez-vous bien ce que je fais là? Je suis couchée, mais j'aurais besoin de plusieurs choses, car je ne suis pas un corps glorieux. Je n'ai là personne à qui je puisse demander ce qu'il me faut; j'aurais besoin quelquefois qu'on me chauffât des linges, mais je n'ai pas là une femme; ce n'est pas que j'en pusse avoir, car le roi est plein de bonté, et s'il pensait que j'en voulusse, il en souffrirait plutôt dix; mais il ne croit pas que je m'en contraigne. Comme il est toujours le maître partout et qu'il fait tout ce qu'il veut, il n'imagine pas qu'on soit autrement que lui, et il croit que, si je n'en ai pas, c'est que je n'en veux pas[2]. Vous savez que ma

---

1. *Il y reste encore*... Il reste encore auprès de lui...

2. Quelques confidences de ce genre lui échappaient dans sa correspondance avec la princesse des Ursins. Elle écrivait à cette dame en 1713 (23 juillet) : « ... Vous croyez bien que je ne prends pas grand plaisir à changer de lieu. Nous allons pourtant à Fontainebleau, où j'ai encore un très bel appartement, mais sujet au même froid et au même chaud (elle vient de parler de celui de Rambouillet), y ayant une fenêtre de la grandeur des plus grandes arcades, où il n'y a ni volet, ni châssis, ni contrevent, parce que la symétrie en serait choquée. Ma solidité a quelque chose à souffrir, ainsi que ma santé, de vivre avec des gens qui ne veulent que paraître, et qui se logent comme des divinités; la seule consolation qu'on en peut tirer, et qui n'est pas petite, c'est qu'il n'y a rien qui incommode le roi, et que, jugeant d'autrui par lui-même, il loge les personnes qu'il honore de ses visites et de son amitié comme il se loge lui-même. » Un autre jour, donnant à la même des nouvelles de sa santé : « Ne croyez pas, Madame, que je puisse mettre des paravents devant ma grande fenêtre (cette fenêtre de Fontainebleau). On n'arrange pas sa chambre comme on veut quand le roi y vient tous les jours, et *il faut périr en symétrie.* » 18 septembre 1713.

maxime est de prendre sur moi et de penser aux autres[1]. Les grands, ordinairement, ne sont pas ainsi : ils ne se contraignent jamais et ils ne pensent pas même que les autres se contraignent pour eux ni ne leur en savent point de gré, parce qu'ils sont tellement accoutumés de voir que tout se fait par rapport à eux qu'ils n'en sont plus frappés et n'y prennent pas garde. J'ai été quelquefois, dans mes grands rhumes, prête à étouffer par la toux sans pouvoir être soulagée. M. de Pontchartrain[2], qui me voyait toute cramoisie, disait au roi : Mais elle n'en peut plus, il faudrait appeler quelqu'un, etc.

» Le roi demeure chez moi jusqu'à ce qu'il aille souper, et environ un quart d'heure avant le souper du roi, M. le Dauphin, M. le duc et Mme la duchesse de Bourgogne viennent chez moi. A dix heures ou dix heures et un quart tout le monde sort. Voilà ma journée. Me voilà seule, et je prends les soulagements dont j'ai besoin ; mais souvent les inquiétudes et les fatigues de la journée m'empêchent de dormir. »

Je témoignai plusieurs fois à Madame combien tout cela me paraissait gênant pour elle, et que je ne m'étonnais point si quelqu'un avait dit qu'elle était une des plus malheureuses personnes du monde. « Cependant, ajouta-t-elle, on peut dire aussi : N'est-elle pas heureuse? Elle est avec le roi depuis le matin jusqu'au soir. Mais on ne se souvient pas, en disant cela, que les princes et les rois sont hommes comme les autres, qu'ils ont leurs chagrins et leurs peines, et qu'il faut les partager avec eux. De plus, il y a mille choses à quoi les nôtres ne pensent pas, et qui retombent sur moi. Par exemple, Mme la princesse des Ursins[3] va partir pour s'en retourner en Espagne. Il faut

1. On a vu cette maxime, que Mme de Maintenon pratiquait si courageusement, développée dans un des Entretiens qui précèdent, p. 359 et suiv.

2. Phelipeaux de Pontchartrain, chancelier de France depuis 1699.

3. Après un intervalle de rappel en France et de disgrâce, la princesse des Ursins, à cette date, allait reprendre son poste de *camarera mayor* auprès de la reine d'Espagne, et sa grande influence sur les affaires de ce royaume. V. plus haut, p. 128, n. 2 ; p. 131, n. 6.

que je m'occupe d'elle, et que je répare, par mes soins et par tout ce que je puis, la froideur de Mme la duchesse de Bourgogne, la sécheresse du roi et l'indifférence des autres. Je vais chez elle, je lui donne du temps chez moi; j'écoute mille choses dont je n'ai que faire, et tout cela afin qu'elle s'en aille contente d'eux tous, qu'elle en puisse dire du bien, et surtout de la duchesse de Bourgogne, qu'elle ait lieu de se louer de notre cour et d'en bien parler. Je vois qu'ils sont trop négligents pour cela; il faut que j'y supplée, et ainsi de mille autres choses. »

En causant ainsi, je demandai simplement à Madame si elle n'était pas souvent dans l'impatience; elle me répondit : « Ah! vraiment oui, j'y suis; je me trouve quelquefois dans un état à en avoir, comme on dit, jusqu'à la gorge; mais il faut durer, et puis, c'est Dieu qui arrange tout cela. Quand je fais réflexion à l'état où je suis, et que je me trouve accablée d'affaires ou de chagrins, je pense : Qu'est-ce qu'il serait de ma vie sans cela? si avec cette magnificence, ces richesses, ces commodités, je n'avais rien qui me fît peine, y aurait-il rien au monde de plus propre à me perdre? Une grandeur comme celle-là, jointe aux aises de la vie, cela porte aisément à l'oubli de Dieu. Je suis toujours logée comme le roi; mes meubles sont magnifiques; je suis dans l'abondance; mais Dieu, dans tout cela, fait voir sa miséricorde en prenant soin d'y mêler des désagréments et des peines qui servent de contrepoids et me font retourner à lui. »

Je lui dis sur cela qu'il me semblait que Dieu faisait voir, dans la conduite qu'il avait sur elle, non seulement sa miséricorde, mais encore, si on l'ose dire, son adresse. — « C'est fort bien dit, ajouta Madame, car elle paraît en effet en ce qu'il se sert pour me faire souffrir et pour me sauver des choses qui sont capables de corrompre le cœur, et c'est en cela que j'admire sa bonté pour moi et le soin qu'il prend de mon salut. — Une des choses, lui dis-je, Madame, qui rend encore, ce me semble, votre vie plus pénible, c'est qu'il y en a souvent qui, en apparence, semblent être inutiles, comme par exemple des conversations où

il vous paraît que vous ne faites pas de bien et où le temps s'en va en pure perte. — Cela est vrai, répondit Madame, et non seulement des conversations telles que vous dites, mais me voir tenir un jeu! il y a quelquefois haut comme cela de cartes autour de moi. En vérité, je pense quelquefois : Dirait-on que c'est là la chambre d'une chrétienne? On n'y voit que de la magnificence, on n'y respire que le plaisir. Cependant je me console en pensant que si cela ne se passait pas chez moi, il y aurait trente hommes avec les femmes qui sont là, qu'il s'y dirait et s'y ferait peut-être bien du mal, au lieu que tout s'y passe au mieux dans l'innocence; il ne s'y trouve jamais d'autres hommes que les princes. Il faut bien pourtant que cette jeune princesse se divertisse, et je crois que je dois sur cela ne pas tant regarder ce que je fais que ce qui se ferait, si les choses étaient autrement[1]. »

---

1. Veut-on voir à présent une autre journée toute différente de Mme de Maintenon, une de celles que, durant le séjour de la cour à Fontainebleau, et quand elle pouvait disposer de son temps, elle employait à son gré, et de façon à remplacer de son mieux Saint-Cyr qui lui manquait? On n'a qu'à lire la lettre suivante de Mlle d'Aumale à Mme du Pérou, où rien n'est oublié de tout ce que la bienfaisante dame trouvait moyen de faire dans un jour de liberté. — « Jamais Mme de Maintenon n'a si bien rempli une journée qu'aujourd'hui; elle a été de village en village et de maison en maison, faisant partout des charités. Il faut vous dire, ma Mère, toute sa journée, qui lui a paru fort courte, à ce qu'elle a dit en arrivant : à sept heures et demie elle a été à la messe; à huit heures et demie elle est partie pour commencer sa mission; elle a été d'abord à Avon, à l'école des garçons, elle y a instruit près d'une heure, ensuite elle a été dans celle des filles tout autant. Quand elle parle de Dieu à ces paysannes, on voit une grande joie sur son visage et une grande envie de le leur faire connaître. A onze heures, elle est partie pour aller aux Loges entendre encore une messe; elle y a diné assez médiocrement; à trois heures, elle a été à Saint-Aubin, qui est un village dépendant d'Avon; elle y a assisté quatre ou cinq familles, de là à Valoin; elle a été dans six pauvres ménages de paysannes toutes plus mal les unes que les autres, et a donné aux uns de quoi avoir du blé, aux autres pour acheter du pain, pour habiller leurs enfants, et pour payer leurs tailles; enfin dans le dernier où elle a été, elle a donné bien du linge à une pauvre femme. Son mari est un peu libertin; elle l'a converti à moitié; Dieu et elle achèveront; il n'avait pas de respect ni d'obéissance pour son curé; elle l'a rendu fort doux. Elle est rentrée chez elle à sept heures bien fatiguée, mais se portant bien. » 15 juillet 1708.

Un sermon de Fénelon à Saint-Cyr.

Dans un avis aux maîtresses des classes de Saint-Cyr, à la date de 1691, Mme de Maintenon écrivait : «... La piété du roi a voulu qu'on se chargeât des filles aux mêmes conditions que les mères le font de leurs enfants, et il veut qu'elles y passent (à Saint-Cyr) les années les plus dangereuses de leur vie. Il faut répondre à une intention si sainte. Il faut que tout ce qui se fait dans cette maison se ressente de ce motif de charité qui l'a établie, et que le principal soin soit d'inspirer le christianisme à nos filles et de les accoutumer à vivre selon les maximes de l'Évangile. Voyez-en le parfait modèle que M. l'abbé de Fénelon nous présente dans l'écrit qu'il a fait pour cette communauté. Voici comment il parle de ces temps bienheureux où l'on vivait comme on vit présentement ou comme on devrait vivre dans les maisons régulières : « On se taisait, on priait, on travaillait sans cesse des mains, on obéissait aux pasteurs : point d'autre joie que celle de notre bienheureuse espérance pour l'avènement du grand Dieu de gloire, point d'autres assemblées que celles où on écoutait les paroles de la foi, point d'autre festin que celui de l'agneau, suivi d'un repas de charité, point d'autres pompes que celles des fêtes et des cérémonies, point d'autres plaisirs que celui de chanter les psaumes et les sacrés cantiques, point d'autres veilles que celles où on ne cessait de prier. O beaux jours, quand vous reverrons-nous ? qui me donnera des yeux pour voir la gloire de Jérusalem renouvelée ? »

Nous avons l'écrit d'où sont tirées ces vives paroles. C'est une instruction, en trois points, qui a pris place dans les œuvres complètes de Fénelon, à la suite du peu de sermons que nous avons de lui, sous ce titre : *Entretien sur les avantages et les devoirs de la vie religieuse*. C'est un sermon, en réalité, un ample sermon, et ce n'est pas un des moins beaux que Fénelon ait prononcés. Peut-être même l'éloquence du prédicateur s'y montre-t-elle plus franche, plus dégagée de toute rhétorique, plus originale que dans le discours pour le sacre de l'électeur de Cologne et dans le sermon pour le jour de l'Épiphanie, si souvent cités. Des nombreux écrits de direction que Fénelon avait adressés aux Dames religieuses de Saint-Cyr, c'est l'unique débris qui nous reste. Précieuse à ce titre, et par sa valeur propre, cette pièce appelle d'ailleurs l'attention par tout ce qui s'y retrouve, sous forme d'enseignement pastoral, et avec un

autre éclat de langage, des conseils et des préceptes habituels de Mme de Maintenon à ses Dames maîtresses, et du fond de sentiments et d'idées qu'elle portait dans le gouvernement de Saint-Cyr.

Cette intéressante conformité se marque surtout dans le troisième Point, qui roule tout entier sur le quatrième *vœu* des Dames, celui par lequel elles se consacraient à l'éducation des filles : on ne se plaindra pas d'en trouver reproduites ici les quelques pages.

« Saint Benoît n'a pas cru troubler le silence et la solitude de ses disciples en les chargeant de l'instruction de la jeunesse. Ils étaient moines, c'est-à-dire solitaires, et ne laissaient point que d'enseigner les lettres saintes aux enfants qu'on voulait élever loin de la contagion du siècle. En effet, on peut s'occuper, au dedans d'une solitude, de cette fonction de charité, sans admettre le monde chez soi : il suffit que les supérieurs aient avec les parents un commerce inévitable, qui est assez rare quand on le réduit au seul nécessaire. Tout le reste de la communauté jouit tranquillement de la solitude : on se tait toutes les fois qu'on n'est pas obligé d'enseigner : on ne parle que par obéissance, pour le besoin et avec règle : ce n'est ni amusement, ni conversation (*a*) ; c'est sujétion pénible, c'est travail réglé. Ce travail doit être mis à la place du travail des mains pour les personnes qui sont si chargées de l'instruction, qu'elles ne peuvent travailler à aucun ouvrage : ce travail demande une patience infinie : il y faut même un grand recueillement : car si vous vous dissipez en instruisant, vos instructions deviennent inutiles ; vous n'êtes plus qu'un airain sonnant, comme dit l'apôtre, qu'une cymbale qui retentit vainement : vos paroles sont mortes, elles n'ont plus l'esprit de vie ; votre cœur est déréglé, il n'a plus ni force, ni action, ni sentiment de vérité, ni grâce de persuasion, ni autorité (*b*) : tout y languit, rien ne s'exécute que par forme.

Var. : (*a*) Ni conversation dissipante. — (*b*) Ni autorité effective.

Ne vous plaignez donc pas que l'instruction vous dessèche et vous dissipe : mais, au contraire, ne perdez jamais un moment pour vous recueillir et vous remplir de l'esprit d'oraison, afin que vous puissiez résister, dans vos fonctions, à la tentation de vous dissiper. Quand vous vous bornerez à l'instruction simple, familière, charitable, dont vous êtes chargées par votre état, votre vocation ne vous dissipera jamais : ce que Dieu fait faire n'éloigne jamais de Dieu ; mais il ne le faut faire qu'autant qu'il y détermine, et donner tout le reste au silence, à la lecture et à l'oraison. Ces heures précieuses qui vous resteront, pourvu que vous les ménagiez fidèlement, seront le grain de sénevé marqué dans l'Évangile, qui, étant le moindre des grains de la terre, croît jusqu'à devenir un grand arbre, sur les branches duquel les oiseaux du ciel viennent se percher. Tantôt un quart d'heure, tantôt une demi-heure, puis quelques minutes, si vous le voulez, tous ces moments entrecoupés ne paraissent rien ; mais ils font tout, pourvu qu'en bon ménager on sache les mettre à profit[1].

De plus grands temps que vous auriez à vous vous laisseraient trop à vous-mêmes et à votre imagination : vous tomberiez dans une langueur ennuyeuse ou dans des occupations choisies à votre mode, dont vous vous passionneriez. Il vaut mieux rompre sans cesse sa volonté dans les fonctions gênantes, par la décision

---

1. Par une singulière méprise, le premier éditeur des Sermons de Bossuet, Deforis, ayant trouvé une copie de cet *Entretien* dans plusieurs couvents du diocèse de Meaux, crut y reconnaître la main du grand évêque, et le publia comme ayant été prêché par Bossuet dans une de ses visites à Saint-Cyr. D'autre part, l'éditeur des *Œuvres complètes* de Fénelon (l'abbé Caron) l'a inséré dans le volume consacré aux sermons de celui-ci comme devant y figurer sans conteste. Cette divergence d'attribution s'est perpétuée entre éditeurs, et le même écrit continue à porter ici le nom de l'évêque de Meaux, là celui de l'archevêque de Cambrai. La citation qui vient d'être relevée dans une lettre de Mme de Maintenon ne laisse place à aucun doute. D'ailleurs, entre deux génies aussi différents, entre deux écrivains aussi aisément reconnaissables, une étude un tant soit peu attentive de la pensée, du ton, du style, suffit pour trancher ou plutôt pour écarter toute question semblable.

Avec les pages de texte que nous reproduisons d'après l'édition des œuvres complètes de 1820, nous donnons les quelques variantes que fournit la copie suivie par Deforis.

d'autrui, que de se recueillir selon son goût et par sa volonté propre. Quiconque fait la volonté d'autrui par un sincère renoncement à la sienne fait une excellente oraison et un sacrifice d'holocauste qui monte en odeur de suavité jusqu'au trône de Dieu.

Ne craignez point de n'être point assez solitaires. O que vous aurez de silence et de solitude, pourvu que vous ne parliez jamais que quand votre fonction vous fera parler! Quand on retranche toutes les visites du dehors, excepté celles d'une absolue nécessité qui sont très rares; quand on retranche au dedans toutes les curiosités, les amitiés vaines et molles, les murmures, les rapports indiscrets, en un mot, toutes les paroles oiseuses dont il faudra un jour rendre compte; quand on ne parle que pour obéir, pour instruire et pour édifier, ce qu'on dit ne dissipe point.

Gardez-vous bien, Mesdames, de vous regarder comme n'étant point solitaires à cause que vous êtes chargées de l'instruction du prochain : cette idée de votre état serait pour vous un piège continuel. Non, non, vous ne devez point vous croire dans un état séculier : ce n'est qu'à force d'avoir renoncé au monde et à son commerce que vous serez propres à en préserver cette jeunesse innocente et précieuse aux yeux de Dieu. Plus vous avez d'embarras par cette éducation de tant de filles qui ont de la naissance, plus vous êtes exposées par le voisinage de la cour et par la protection que vous en tirez (*a*), moins vous devez avoir de complaisance pour le siècle. Si l'ennemi est à vos portes, vous devez vous retrancher contre lui avec plus de précautions et redoubler vos gardes. O que le silence, que l'humilité, que l'obscurité, que le recueillement, que l'oraison sans relâche sont nécessaires aux épouses de Jésus-Christ, qui sont si près de l'enchantement des cours et de l'air empesté des fausses grandeurs! Contre des périls si terribles vous ne sauriez (je ne craindrai pas

---

Var. : (*a*) Que vous en retirez.

de le dire) être trop sauvages, trop alarmées, trop enfoncées dans vos solitudes, trop attachées à toutes les choses extérieures qui vous sépareront du goût du monde (*a*), de ses modes et de sa vaine politesse (*b*). Vous ne sauriez mettre trop de grilles, trop de clôtures, trop de formalités gênantes et ennuyeuses entre lui et vous. Non seulement il ne faut pas craindre de passer pour religieuses, mais il faut craindre de ne passer pas assez pour de vraies religieuses (*c*), qui n'aiment que la réforme et l'obscurité, qui oublient le monde jusqu'à lui vouloir déplaire par leur simplicité : autrement vous vivez tous les jours sur le bord du plus affreux des précipices.

Mais un autre piège que vous devez craindre, c'est votre naissance. Épouses de Jésus-Christ, écoutez et voyez; oubliez la maison de votre père[1]. La naissance, qui flatte l'orgueil des hommes, n'est rien; c'est le mérite de vos ancêtres, qui n'est point le vôtre : c'est se parer des biens d'autrui que de vouloir être estimées par là. De plus, ce n'est presque jamais qu'un vieux nom oublié dans le monde, et avili par beaucoup de gens sans mérite qui n'ont pas su le soutenir. La noblesse n'est souvent qu'une pauvreté vaine, ignorante, grossière, oisive, qui se pique de mépriser tout ce qui lui manque. Est-ce là de quoi avoir le cœur si enflé? Jésus-Christ, sorti de tant de rois, de tant de souverains pontifes de la loi judaïque, de tant de patriarches, à remonter jusqu'à la création du monde, Jésus-Christ, dont la naissance était la plus illustre sans comparaison qui ait paru dans le genre humain, est réduit au métier grossier et pénible de charpentier pour gagner sa vie. Il joint à la plus auguste naissance l'état le plus vil et le plus méprisé (*d*), pour confondre la vanité et la mollesse des nobles, pour tourner en ignominie ce que la fausse gloire des hommes conserve avec tant de jalousie.

Var. : (*a*) Qui vous sépareront du monde. — (*b*) De ses vaines politesses. — (*c*) Craignez de ne pas passer assez pour de vraies religieuses. — (*d*) Méprisable.

1. *Psaumes*, XLIV, 11.

Détrompons-nous donc. Il n'y a plus en Jésus-Christ de libre ni d'esclave, de noble ni de roturier (*a*). En lui tout est noble par les dons de la foi; en lui tout est anéanti (*b*) par le renoncement aux vaines distinctions et par le mépris de tout ce que le monde trompeur élève. Soyez noble (*c*) comme Jésus-Christ, n'importe, il faut être charpentier avec lui; il faut comme lui travailler à la sueur de son front dans l'obscurité et dans l'obéissance (*d*). Vous qui étiez libre, vous ne l'êtes plus, la charité vous a faites esclaves : vous n'êtes point ici pour vous-mêmes, vous n'y êtes que les servantes de ces enfants (*e*), qui sont ceux de Dieu. N'entendez-vous pas l'apôtre, qui dit : « Étant libre, je me suis fait l'esclave de tous, pour les gagner tous[1]? » Voilà votre modèle. Cette maison n'est point à vous, ce n'est point pour vous qu'elle a été bâtie (*f*) et fondée; c'est pour l'éducation de ces jeunes demoiselles qu'on a fait cet établissement. Vous n'y entrez que par rapport à elles et pour le besoin qu'elles ont de quelqu'un qui les conduise et les forme. Si donc il arrivait (ô Dieu! ne le souffrez jamais; que plutôt les bâtiments se renversent!), si donc il arrivait jamais (*g*) que vous négligeassiez vos fonctions essentielles (*h*); si, oubliant que vous êtes en Jésus-Christ les servantes de cette jeunesse, vous ne songiez plus qu'à jouir en paix des biens consacrés ici (*i*); si l'on ne trouvait plus dans cette humble école de Jésus-Christ que des dames vaines, fastueuses, éblouies de leur naissance et accoutumées à une hauteur dédaigneuse qui éteint l'esprit de Dieu et qui efface l'Évangile du fond des cœurs; hélas! quel scandale! le pur or serait changé en plomb; l'épouse de Jésus-Christ, sans rides et sans

---

Var. : (*a*) De libres ni d'esclaves, de nobles ni de roturiers. — (*b*) En lui tout est noble par les dons de la foi; en lui tout est bas, tout est petit; tout est anéanti... (*c*) Soyons nobles. — (*d*) Dans l'obscurité, dans le silence et l'obéissance. — (*e*) Les esclaves de ces enfants. — (*f*) Dotée. — (*g*) S'il arrivait que vous négligeassiez. — (*h*) Votre fonction essentielle. — (*i*) Consacrés à leur éducation.

1. Ép. aux Corinthiens, I, IX, 19.

tache, serait plus noire que des charbons (*a*), et il ne la connaîtrait plus[1].

Accoutumez-vous donc, dès vos commencements (*b*), à aimer les fonctions les plus basses, à n'en mépriser aucune, à ne rougir point d'une servitude qui fait votre unique gloire. Aimez ce qui est petit; goûtez ce qui vous abaisse. Ignorez le monde et faites qu'il vous ignore. Ne craignez point de devenir grossières à force d'être simples. La vraie, la bonne simplicité fait la parfaite politesse, que le monde, tout poli qu'il est, ne sait pas connaître. Il vaudrait mieux être un peu grossières, pour être plus simples, plus éloignées des manières vaines et affectées du siècle.

Il me semble que je vous entends dire : Puisque nous sommes destinées à l'instruction, ne faut-il pas que nous soyons exactement instruites? Oui, sans doute, des choses dont vous devez instruire ces enfants. Vous devez savoir les vérités de la religion, les maximes d'une conduite sage, modeste et laborieuse; car vous devez former ces filles ou pour des cloîtres, ou pour vivre dans des familles de campagne (*c*), où le capital est la sagesse des mœurs, l'application à l'économie et l'amour d'une piété simple. Apprenez-leur à se taire, à se cacher, à travailler, à souffrir, à obéir, à épargner[2]. Voilà ce qu'elles auront besoin de

---

Var. : (*a*) Quel scandale! les épouses de Jésus-Christ, toutes couvertes de rides, deviendraient alors l'objet du mépris de ce monde même auquel elles auraient voulu plaire. — (*b*) Dès le commencement. — (*c*) Dans des familles honnêtes et chrétiennes.

1. Les deux textes diffèrent ici singulièrement à partir de, *quel scandale!* Celui que donnent les éditeurs de Fénelon paraît de tout point préférable. On ne voit guère comment l'auteur de cette instruction aurait pu dire, en parlant des Dames de Saint-Cyr, et devant elles. *Les épouses de Jésus-Christ, toutes couvertes de rides :* le seul moyen de donner à ceci un sens convenable, serait d'entendre *les épouses de Jésus-Christ défigurées*, au sens moral; *dégénérées, devenues méconnaissables;* par allusion à ce passage de l'Épître de saint Paul aux Éphésiens : « Et vous, maris, aimez vos femmes, comme Jésus-Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même à la mort pour elle, — Afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le baptême de l'eau par la parole de vie; — Pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, *n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable*, mais étant sainte et irrépréhensible. » v, 25, 26, 27.

2. Plan d'éducation et d'instruction beaucoup plus modeste que celui qui nous

savoir, supposé même (*a*) qu'elles se marient. Mais fuyez comme un poison toutes les curiosités, tous les amusements d'esprit; car les femmes n'ont pas moins de penchant à être vaines par leur esprit que dans leur corps (*b*). Souvent les lectures qu'elles font avec tant d'empressement se tournent en parures vaines et en ajustements immodestes de leur esprit : souvent elles lisent par vanité, comme elles se coiffent. Il faut faire de l'esprit comme du corps; tout superflu doit être retranché : tout doit sentir la simplicité et l'oubli de soi-même[1]. O quel amusement

---

Var. : (*a*) Supposez qu'elles se marient. — (*b*) Par leur corps.

est offert de la même main dans l'excellent traité *De l'éducation des filles.* Il est vrai que Fénelon écrivit ce traité pour les filles d'une des plus grandes dames de la cour, d'une riche héritière, de la duchesse de Beauvilliers, tandis que l'éducation de Saint-Cyr était destinée à des enfants de noblesse de province et de noblesse pauvre. Aussi vient-il de dire aux Dames de Saint-Louis : « Vous devez former ces filles, ou pour des cloîtres, ou pour entrer dans *des familles de campagne*, où le capital est la sagesse des mœurs, etc. » — « Soyez, écrivait Mme de Maintenon à une de ses anciennes élèves établie loin de la cour, soyez une *bonne dame de campagne*, bonne chrétienne, bonne femme, bonne maîtresse... » 6 août 1705.

1. Cf. *Lettres d'éducation*, ci-dessus, L. 11, à Mme de Fontaines et L. 15, aux Dames de Saint-Louis, et, dans un autre écrit de Fénelon, une page non moins sévère et non moins fine sur cette sorte de vanité chez les femmes (*Avis à une dame de qualité sur l'éducation de Mademoiselle sa fille*, souvent publié à la suite du *Traité sur l'éducation des filles*) : « Comme Mademoiselle votre fille montre un esprit assez avancé avec beaucoup d'ouverture, de facilité et de pénétration, je crains pour elle le goût du bel esprit et un excès de curiosité vaine et dangereuse. Vous me permettrez, s'il vous plait, Madame, de dire ce qui ne doit point vous blesser, puisqu'il ne vous regarde point. Les femmes sont d'ordinaire encore plus passionnées pour la parure de l'esprit que pour celle du corps. Celles qui sont capables d'étude et qui espèrent de se distinguer par là ont encore plus d'empressement pour leurs livres que pour leurs ajustements. Elles cachent un peu leur science, mais elles ne la cachent qu'à demi, pour avoir le mérite de la modestie avec celui de la capacité[1]. D'autres vanités plus grossières se corrigent plus facilement, parce qu'on les aperçoit, qu'on se les reproche et qu'elles marquent un caractère frivole. Mais une femme curieuse, et qui se pique de savoir beaucoup, se flatte d'être un génie supérieur dans son sexe : elle se sait bon gré de mépriser les amusements et les vanités des autres femmes. Elle se croit solide en tout, et rien ne la guérit de son entêtement... Les vanités grossières des femmes déclarées vaines sont beaucoup moins à craindre que ces vanités sérieuses et raffinées qui

1. Fénelon et d'autres fins moralistes de ce temps pouvaient parler ainsi à bon escient, mais se hâtaient trop de généraliser. Que le savoir, chez les femmes capables d'étude et qui se distinguent par là, puisse s'unir à une modestie vraie, nous en avons la preuve tous les jours.

pernicieux dans ce qu'on appelle lectures les plus solides! On veut tout savoir, juger de tout, parler de tout, se faire valoir sur tout : rien ne ramène tant le monde vain et faux dans les solitudes que cette vaine curiosité des livres. Si vous lisez simplement pour vous nourrir des paroles de la foi, vous lirez peu, vous méditerez beaucoup ce que vous aurez lu.

Pour bien lire, il faut digérer sa lecture et la convertir en sa propre substance. Il n'est pas question d'avoir compris un grand nombre de vérités lumineuses; il est question d'aimer beaucoup chaque vérité, d'en laisser pénétrer peu à peu son cœur, de s'y reposer, de regarder longtemps de suite le même objet, de s'y unir moins par des réflexions subtiles que par le sentiment du cœur. Aimez, aimez, vous saurez beaucoup en apprenant peu : car l'onction intérieure vous enseignera toutes choses. O qu'une simplicité ignorante qui ne sait qu'aimer Dieu sans s'aimer soi-même est au-dessus de tous les docteurs! L'Esprit lui suggère toutes les vérités sans les lire en détail; car il lui fait sentir par une lumière intime et profonde, une lumière de vérité, d'expérience et de sentiment, qu'elle n'est rien, et que Dieu est tout[1].

---

se tournent vers le bel esprit pour briller par une apparence de mérite solide. Il est donc capital de ramener sans cesse Mademoiselle votre fille à une judicieuse simplicité. »

1. Comment Deforis a-t-il pu ne pas reconnaître Fénelon dans ces paroles si marquées au coin de sa piété mystique, si conformes à l'esprit ordinaire de ses leçons? N'est-ce pas avec de telles expressions que sans cesse, dans ses écrits, Fénelon revient à son idée dominante des merveilleux effets et de la toute-puissance de l'*amour?* — Et plus haut, sa marque n'est-elle pas également sur certains mots ingénieux, d'une familiarité élégante et piquante? — « Souvent elles lisent (les femmes) par vanité, *comme elles se coiffent!* » — Bossuet, quoique familier, lui aussi, mais à sa manière, ne se serait sans doute pas permis ce trait épigrammatique, non plus que celui qui termine une peinture des misères, des inévitables misères du mariage jetée au milieu de la seconde partie du même *Entretien* : « ... Laissons-là tant de mariages pleins de discussions scandaleuses; encore une fois, prenons les meilleurs. Il n'y paraît rien de malheureux; mais, pour empêcher que rien n'éclate, combien faut-il que le mari et la femme souffrent l'un de l'autre! Ils sont tous deux également raisonnables, si vous le voulez (chose très rare et qu'il n'est guère permis d'espérer); mais chacun a ses humeurs, ses préventions, ses habitudes, ses liaisons. Quelque convenance qu'ils aient entre eux, les naturels sont toujours assez opposés pour causer une contrariété fré-

Voilà la science de Jésus-Christ, en comparaison de laquelle toute la sagesse mondaine n'est que peste et ordure, selon saint Paul.

Par cette simplicité vous parviendrez, Mesdames, à instruire le monde sans avoir aucun commerce dangereux avec lui. Vous arroserez, vous redresserez, vous ferez croître et fleurir ces jeunes plantes, dont les fruits se répandront (a) ensuite dans tout le royaume. Vous formerez de saintes vierges, qui répandront dans les cloîtres le doux parfum de Jésus-Christ. Vous formerez de pieuses mères de famille, qui seront des sources de bénédictions pour leurs enfants, et qui renouvelleront l'Église; par elles, le nom de Dieu sera connu de tous ceux qui le blasphèment, et son royaume s'établira (b). Vous ne verrez point le monde; mais le monde se changera par vos travaux. Voilà à quoi vous êtes appelées.

Seigneur, répandez votre esprit sur cette maison, qui est la vôtre; couvrez-la de la vertu de votre ombre; protégez-la du bouclier de votre amour; soyez tout autour d'elle comme un rempart de feu pour la défendre de tant d'ennemis, tandis que votre gloire habitera au milieu, comme dans son sanctuaire. Ne souffrez pas, Seigneur, que la lumière se change en ténèbres, ni que le sel de la terre s'affadisse et soit foulé aux pieds. Donnez

---

Var. : (a) Se communiqueront. — (b) Vous procurerez à la société des mères de famille recommandables par leur vertu, qui seront pour leurs enfants des sources de grâces et de bénédiction, et qui contribueront, par leur piété et l'exemple de toute leur conduite, à faire aimer et révérer le Dieu que nous adorons, qui est aujourd'hui si peu connu et si mal servi.

quente dans une société si longue, où l'on se voit de si près, si souvent, avec tous ses défauts de part et d'autre, dans les occasions les plus naturelles et les plus imprévues où l'on ne peut point être préparé. On se lasse, le goût s'use, l'imperfection toujours attachée à l'humanité se fait sentir de plus en plus. (*O que c'est bien cela! devait dire Mme de Maintenon.*) Il faut à toute heure prendre sur soi, et ne pas montrer tout ce qu'on y prend. Il faut à son tour prendre sur son prochain et s'apercevoir de sa répugnance. La complaisance diminue, le cœur se dessèche, on se devient une croix l'un à l'autre; *on aime sa croix, je le veux, mais c'est sa croix que l'on porte.* »

des cœurs selon le vôtre, l'horreur du monde, le mépris de soi-même, le renoncement à tout intérêt propre (*a*), sur toutes choses votre amour (*b*), qui est l'âme de toutes les véritables vertus. O amour si ignoré, mais si nécessaire; amour dont ceux mêmes qui en parlent et qui le désirent ne comprennent point l'étendue, qui est sans bornes[1]; amour sans lequel toutes les vertus sont superficielles et ne jettent jamais (*c*) de profondes racines dans les cœurs; amour qui fait seul la parfaite adoration en esprit et en vérité; amour, unique fin de notre création! O amour! venez vous-même : aimez (*d*), régnez, vivez; consumez tout l'homme par vos flammes pures : qu'il ne reste que vous pour l'éternité!

Var. : (*a*) A tout amour-propre. — (*b*) Et le divin et généreux amour qui est... — (*c*) Et ne jettent point. — (*d*) Animez.

1. Avec des yeux plus exercés, et si, au temps où ces paroles tombaient de la chaire de Saint-Cyr, elle avait été moins sous le charme, Mme de Maintenon aurait pu pressentir ou deviner, sous l'effusion lyrique de cette brûlante prière finale, plus d'une nouveauté ou hardiesse voilée de doctrine mystique.



TABLE DES MATIÈRES

Lettres diverses.

Lettres d'éducation aux Dames de Saint-Cyr.

Instructions et Entretiens sur l'éducation.

APPENDICE

10 99. — SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE BELIN FRÈRES.















